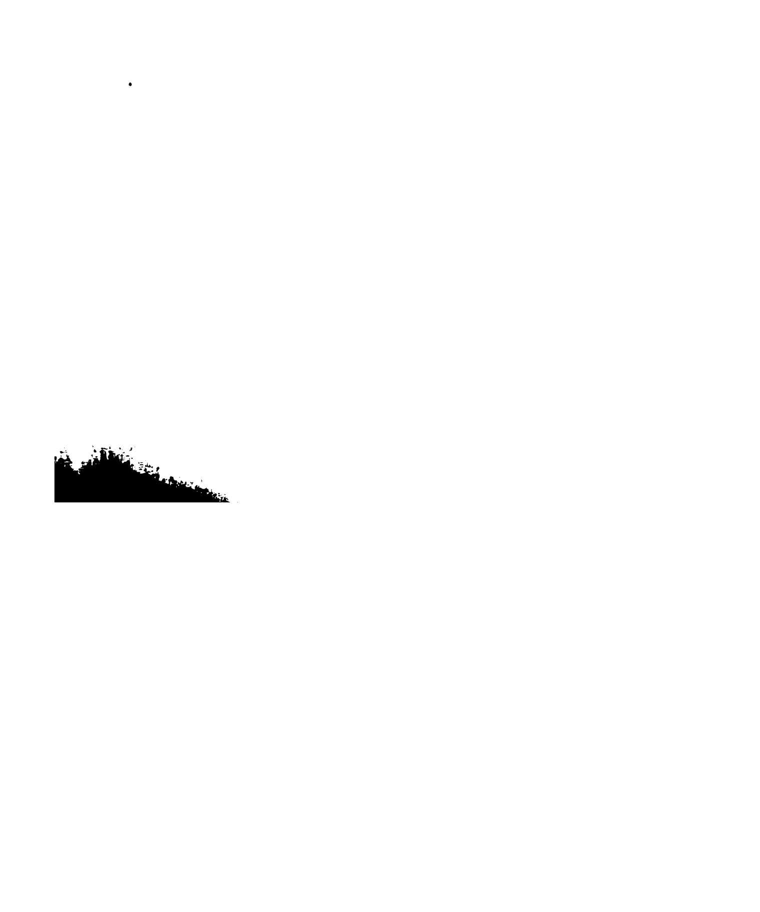
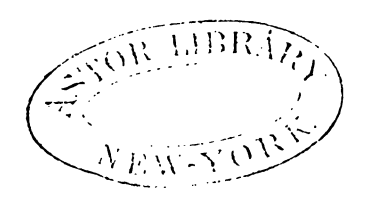


ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

TOME SECOND.



ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

CONTENANT

l'Histoire des Eglises d'Orient & d'Occident ; les Conciles généraux & particuliers ; les Auteurs Ecclésiastiques ; les schismes, les hérésies, les Institutions des Ordres monastiques, &c.

TOME SECOND.

Depuis l'année 801, jusqu'à l'année 1400 de l'Ere Chrétienne.

Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée.



A PARIS,

Chez HERISSANT Fils, Libraire, rue Saint Jacques.

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



Penitence de Louis le Débonnaire.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

NEUVIEME SIÈCLE.

Ann. 801. de l'Ere Chrétienne vulgaire.



HARLEMAGNE reçoit à Pise des Ambassadeurs de la part du Calife Aaron qui lui envoie l'étendart & les clefs du saint Sépulchre, pour marque qu'il lui cédoit la possession de ce saint lieu, qui est encore sous la protection spéciale des Rois de France. Quatre ans auparavant, Charlemagne avoit envoyé à ce Prince Persan, deux Ambassadeurs François pour le prier de lui faire présent d'un Eléphant; on prétend que c'est le premier qu'on ait vu en France. Cet Elé-

phant étoit nommé *Abulabaz*, & les anciens Historiens marquent l'année de sa mort, comme un événement fort intéressant.

Alcuin rétablit les études en France.

Tremblement de terre qui causé de grands dommages dans l'Italie, sur-tout à l'Eglise de S. Paul de Rome. Il se fit même sentir en France & jusques dans l'Allemagne, & fut suivi de maladies contagieuses. Ce fut à l'occasion de ces calamités, que le Pape Léon institua à Rome les Rogations, trois jours avant l'Ascension, selon l'usage établi plusieurs siécles auparavant dans l'Eglise de France.

802.

Le Patrice Nicephore s'empare de l'Empire, & relegue l'Impératrice Irene dans l'isle de Lesbos.

Charlemagne, de retour à Aix-la-Chapelle, prend la résolution d'envoyer dans les diverses Provinces de ses Etats des Commissaires Royaux pour informer des malversations, rendre une justice exacte à l'Eglise, aux veuves & aux pauvres qui pouvoient avoir été lésés. Il nomma des Archevêques, des Evêques, des Ducs & des Comtes, dont l'équité étoit connue & que leur opulence devoit mettre à couvert de tout soupçon. (Ces Commissaires étoient nommés *Missi Dominici*; ils avoient pleins pouvoirs pour réformer les jugemens des Comtes particuliers, & faire réparer les torts qu'ils reconnoissoient avoir été faits.) L'Empereur leur donna une instruction sur ce qu'ils avoient à faire dans l'exercice de leur commission : voici ce qu'elle contenoit touchant les affaires Ecclésiastiques.

Il faut s'informer si les Evêques & les autres personnes engagées dans les ordres sacrés, vivent selon les Canons, & s'ils les entendent.

Si les Abbés vivent selon la régle, s'ils l'entendent ainsi que les Canons.

Si les monasteres d'hommes sont bien réglés.

Si l'on garde la cloture dans ceux de filles.

Si tous paient la dixme aux Eglises.

Si les Evêques, les Abbés ou les Abbesses ont des différends avec les Officiers du Roi. (Il y a dans le texte *Vassi Dominici*. Ce terme, dont nous avons déja parlé, reçoit plusieurs

S
HES.

S.

mort
816.
V.
816.
817.

817.
824.
I.
824.
827.

827.
827.
V.
828.
844.

844.
847.
I.
847.
855.
I.
855.
858.

858.
867.

867.
871.
I.
872.
882.
lar-

882.
884.
II.
884.
885.
V.
885.
891.

ANTIPAPES & Hérétiques.

ANTIPAPES.

Zizime, 824.

Anastase, 855.

Sergius, 891.

HERETIQUES.

Claude - Clément, 828.

Thiote fausse prophéteſſe, 847.

PRINCES *Contemporains.*

EMPEREURS *d'Orient.*

Irène, 802.
Nicephore & Staurace, 811.
Michel Curopalate, 813.
Léon l'Arménien, 820.
Michel le Begue, 829.
Théophile, 842.
Michel III. 867.
Basile Macédonien, 886.
Léon le philosophe,

EMPEREURS *d'Occident.*

L'Empire d'Occident fut rétabli l'an 800 en faveur de Charlemagne, Roi de France.

Charlemagne, 814.
Louis le Débonnaire, 840.
Lothaire I. 855.
Louis II. 875.
Charles II. 877.
Louis III. 878.
Charles III. 888.
Arnoul, 899.
Louis IV,

Rois d'Espagne.

Alphonse le Catholique, 844.
Ramire, 851.
Ordonnio, 862.
Alphonse III.

Rois de France.

Charlemagne, 814.
Louis le Débonnaire, 840.
Charles le Chauve, 877.

SAVANS *& Illustres.*

Alcuin Diacre d'York, 804.

Il a laiſſé pluſieurs Commentaires ſur l'Ecriture ſainte, un traité de la Trinité contre Félix d'Urgel, & un Sacramentaire.

S. Paulin d'Aquilée, 804.

Nous avons ſes traités contre Elipand de Tolède & Félix d'Urgel.

L'Abbé Théophane, 818.

Auteur d'une chronique qui commence où finit celle de Syncelle, & va jusqu'au régne de Michel Curopalate.

S. Benoit d'Aniane, 821.

Il a laiſſé un recueil des Régles des Moines d'Orient & d'Occident, avec une concorde pour montrer la convenance de la Régle de S. Benoit avec les autres régles de la vie monaſtique: nous avons auſſi de lui un recueil d'Homélies & un Pénitentiel.

Théodulphe Evêque d'Orléans, 821.

Outre ſon Capitulaire qui contient des inſtructions pour les Prêtres de ſon Diocèſe, nous avons de lui un traité du baptême & un aſſez grand nombre de poëſies.

S. Théodore Studite, 826.

interprétations. Il peut signifier ici ceux qui tenoient
Fiefs du Roi, ou ceux qui percevoient les droits du fisc
Enfin les Commissaires que nous envoyons, dit l'Ei
reur, doivent s'appliquer à rendre justice aux Eglises,
veuves, aux orphelins & aux autres personnes. Et s'ils t
vent quelques abus auxquels ils ne puissent remédier, c
nous en fassent le rapport.

L'Empereur joignit a cette instruction un Capitulair
trente-sept articles que les Commissaires devoient faire
blier & exécuter dans leurs départemens Ce qu'on y re
que de particulier, c'est que Charlemagne y ordonne
tous ses sujets, tant Ecclésiastiques que Laïques, qu
avoient prêté serment de fidélité comme a leur Roi, le
prêtent un nouveau comme a leur Empereur, sans que
sonne en soit exempt, excepté les enfans qui n'auroient p
atteint l'âge de douze ans.

Nous avons la formule de ce serment conçue en ces
mes. [Je promets sincérement & sans artifice que je
fidéle au très-pieux Empereur, Charles fils du Roi Pe
& de la Reine Berthe, pour la gloire de son regne;
que par le droit un homme est obligé d'être fidéle a son
gneur. Qu'ainsi Dieu m'ait en aide, & les reliques des S
qui sont en ce lieu.]

Dans le même Capitulaire, l'Empereur recommande
Evéques & aux Comtes de vivre bien ensemble & d'agi
concert, afin que la justice soit mieux administrée;
Abbés d'être soumis aux Evéques, de ne laisser sortir a
de leurs Religieux du Monastere, sans une nécessité
jugera l'Evéque Diocésain Il fait aussi des réglemens
la clôture des Religieuses; & défend qu'on y reçoive
fille sans le consentement de l'Evéque qui doit examine
vocation. Il ordonne a tous ses sujets, pauvres ou ric
d'exercer l'hospitalité; c'est a-dire, comme il l'explique
donner au moins le couvert, le feu & l'eau aux voyag
Comme il n'y avoit point alors d'hôtelleries, on porto
quoi se nourrir dans les voyages; & il n'y avoit que le
ches qui eussent des tentes pour camper.

Paulin, Archevéque d'Aquilée, assemble a Altino un c
cile contre Jean Duc de Venise, qui avoit fait tuer Jea
triarche de Grade.

...ES.	Antipapes & Hérétiques.	PRINCES Contemporains.	Savans & Illustres.

...

892.
896.
...
896.
897.
897.
898.
I.
898.
898.
898.
900.

...ES

804.
808.
836.
847.
872.

ES.

826.
837.
838.
856.
hel,
858.
866.
877.

IES

844.
867.

...us.

892.

Antipapes & Hérétiques.

PRINCES Contemporains.

Rois de France.

Louis le Begue, 879.
Louis III. } 882.
Carloman, } 884.
Charles le Gros, 888.
Eudes, 898.
Charles le Simple.

Angleterre.

Ecbert, Roi d'Ouessex, qui avoit réuni en sa personne les sept Royaumes, meurt l'an 837.
Eteluof, 857.
Etelbald, 860.
Etelbert, 866.
Etelrede, 872.
Alfrede le Grand, 899.
Edouard.

Rois d'Ecosse.

Achanis, 809.
Congal III. 814.
Dungal II. 820.
Alpin, 823.
Kennet II. 854.
Donal V. 858.
Constantin II. 874.
Ethe. 875.
Grégoire, 893.
Constantin III.

Rois de Suéde.

Le commencement de cette Monarchie est peu connu.
Biorn III. 824.
Brant amond, 827.

Savans & Illustres.

Il a laissé plusieurs Sermons & lettres.

S. Nicephore de Constantinople, 828.
Il a fait un abrégé d'histoire, quelques traités contre les Iconoclastes, & autres ouvrages.

Halitgar, 830.
Auteur d'un Pénitentiel.

L'Abbé Ansegise, 834.
Il a recueilli les Capitulaires de Charlemagne & de Louis le Débonnaire.

L'Abbé Smaragde, vers 835.
Il a composé un traité des devoirs des Princes, un commentaire sur la régle de S. Benoit, des sermons pour toute l'année, & autres ouvrages.

Agobard de Lyon, 840.
Il a composé des traités contre les Juifs, contre Félix d'Urgel, & autres ouvrages dogmatiques. Papire Masson a donné la premiere édition de ses ouvrages sur un Manuscrit qu'il trouva par hazard à Lyon dans la boutique d'un Relieur, & qu'il acheta de cet Artisan qui alloit s'en servir à couvrir des livres.

Ratramne Abbé d'Orbais, vivoit en 840.
Il a fait un traité célébre du corps & du sang de J. C.; il

803.

L'Impératrice Irene meurt dans son exil, le 9 Août. Nicephore associe à l'Empire Stauracc son fils.

Additions faites par Charlemagne aux loix des François. La loi Salique n'ordonnoit pour les homicides qu'une certaine amende qui étoit assez modique, l'Empereur l'augmenta. Il fut reglé qu'on paieroit pour le meurtre d'un Soudiacre, trois cens sols; pour celui d'un Diacre, quatre cens; pour celui d'un Prêtre, six cens; pour celui d'un Evêque, huit cens; & pour celui d'un Moine, quatre cens. [Childebert II avoit ordonné que si les parens du mort ne vouloient pas se contenter d'une amende, on fit mourir l'homicide.] Il est dit que le parvis de l'Eglise sera un lieu d'asyle; on n'y fera aucune violence à celui qui s'y refugie; mais des gens de biens iront y prendre le coupable pour le conduire aux Juges. (Ainsi les Eglises ne servoient plus d'asyle que contre la violence des particuliers, & non contre la justice des Magistrats.)

On rapporte à cette année l'assemblée de Wormes. On y fit un autre Capitulaire qui ne traite que d'affaires Ecclésiastiques. On y ordonna que les Cor-Evêques ne pourroient faire aucune fonction épiscopale. Mais malgré ce réglement, ils subsisterent encore long tems dans l'Eglise de France. L'ignorance & la négligence de plusieurs Evêques, qui se déchargeoient sur eux du Gouvernement, les leur fit juger nécessaires. L'abus étoit que ces Cor-Evêques qui n'avoient communément que l'Ordre de prêtrise, s'arrogeoient quelquefois toutes les fonctions épiscopales. C'est la raison pour laquelle on déclara nulles les ordinations qu'ils faisoient.

Les Seigneurs laïques présentent à Charlemagne une Réquête pour le prier de dispenser les Evêques du service de la guerre, & d'y envoyer seulement leurs Vassaux. On y défend aux Laïques de posséder aucun bien de l'Eglise, qu'à titre de *Précaire*; sorte de contrat d'aliénation pour un certain tems.

On voit dans la Requête des Seigneurs laïques, la Formule employée quand on donnoit des biens à l'Eglise. Celui qui les donnoit, faisoit un écrit & le mettoit sur l'Autel, ou le tenant en main, il disoit aux Prêtres & aux Supérieurs *de ce lieu : J'offre & consacre à Dieu les biens marqués en*

PAPES & PATRIARCHES.

PATRIARCHES de Jérusalem.

Georges, 811.
Thomas, 821.
Basile, 830.
Jean quitte en 842.
Sergius, 858.
Salomon, 863.
Théodose, 879.
Elie.

PATRIARCHES de Constantinople.

Taraise, 806.
S. Nicephore mort en exil.
Théodote, 821.
Antoine de Sylée, 832.
Jean VII. surnommé l'Economante, déposé, 842.
S. Methodius, 847.
S. Ignace exilé en 858.
Photius intrus, chassé en 867.
S. Ignace rétabli meurt. 878.
Photius rétabli, chassé en 886.
Etienne, 893.
Antoine II. surnommé Caulée, 895.
Nicolas.

ANTIPAPES & Hérétiques.

PRINCES Contemporains.

Rois de Suéde.

Sivart, 842.
Heroth, 856.
Charles VI. 868.
Biorn IV. 883.
Ingelde, 891.
Olaüs.

SAVANS & Illustres.

a aussi écrit sur la prédestination, sur la nativité de J.-C. & contre les Grecs.

Amalarius, Diacre de Metz, vers 840.
Son principal ouvrage est son traité des Offices Ecclésiastiques. On lui attribue un autre ouvrage contenant des régles pour les Chanoines & les Religieuses.

Jonas d'Orléans, 841.
Nous avons son traité de l'institution du laïque: il a écrit aussi contre Claude de Turin.

Hilduin, Abbé de S. Denys, vers 842.
Auteur des *Aréopagitiques*. On croit que c'est lui qui a le premier confondu S. Denys l'Aréopagite avec S. Denys de Paris.

Eginhard, vers 844.
A écrit la vie de Charlemagne, les annales de France depuis 741, jusqu'à 829 & autres ouvrages.

Valafrid Strabon, 849.
A laissé une glose sur l'Ecriture sainte, quelques vies des Saints, & un traité des divins Offices.

Florus, Diacre de Lyon, vivoit en 852.
Il a laissé un traité de la predestination contre Jean Scot, un Commentaire sur les Epitres de S. Paul, une collection des

cet écrit pour la rémission de mes péchés, de ceux de mes ancêtres, & de mes enfans, & pour être employés au service de Dieu, à la célébration de l'Office divin, à l'entretien du luminaire, à la nourriture des Pauvres & des Clercs. Si quelqu'un, ce que je ne crois pas, enleve ces biens, il sera coupable d'un sacrilége dont il rendra un compte rigoureux au tribunal de Dieu.

M. Fleury, tom. 10. pag. 47, dit d'après M. Baluze, que cette assemblée de Wormes se tint sur la fin de l'an 803, & il cite les Annales de Metz; mais ces Annales disent seulement que Charlemagne passa par Wormes en retournant à Aix-la Chapelle, & elles marquent les deux assemblées de cette année à Mayence & à Ratisbonne.

Les Evêques, dans une assemblée particuliére, dresserent un Capitulaire pour la conduite des Prêtres confiés à leurs soins; c'est pour cela qu'il est nommé *Capitulare Episcoporum.*

Dans d'autres Capitulaires de la même année, Charlemagne défend aux Evêques d'ordonner des Prêtres sans les avoir bien examinés, d'excommunier fréquemment, & sans de bonnes raisons.

804.

Le Pape vint passer les fêtes de Noël à Quierci avec Charlemagne: mais on n'a point su le sujet de ce voyage.

Commencemens de S. Ludger, Apôtre de Saxe.

Mort d'Alcuin.

Les Moines de S. Martin de Tours, embrassent la vie canoniale. Quelque tems après les Moines d'Agaune se firent aussi Chanoines. On permit à plusieurs Monasteres de suivre le même exemple, parcequ'on crut qu'il étoit plus facile de faire de bons Chanoines des mauvais Religieux qui y étoient, que de les rappeller au premier esprit de leur état.

805.

Capitulaire de Charlemagne à Thionville. Plusieurs articles regardent les Moines, & peuvent avoir été faits à l'occasion de la réforme nouvellement établie parmi eux par saint Benoit, Fondateur & premier Abbé d'Aniane, Diocèse de *Montpellier*, qui s'appliqua à y faire observer la régle de saint

PAPES.	ANTIPAPES & Hérétiques.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
			loix ecclésiastiques, & un martyrologe.
			Raban, Archevêque de Mayence, 856. Auteur de plusieurs ouvrages sur l'Ecriture sainte, sur la doctrine & sur la discipline.
			S. Euloge de Cordoue, 859.
			S. Prudence, Evêque de Troyes, 861.
			Loup, Abbé de Ferriéres, 862. Nous avons un recueil de cent trente de ses lettres, ses écrits sur la grace, & plusieurs autres de ses ouvrages.

Théodore Aboucara vivoit en 865.
Est auteur de plusieurs traités contre les Juifs, les Mahométans, les hérétiques, & sur d'autre sujets.

Pascase Ratbert, 865.
Auteur de plusieurs traités de doctrine, dont le plus célébre est celui de l'Eucharistie.

Anastase, Bibliothécaire de l'Eglise Romaine, vivoit en 872.
Il a écrit les vies des Papes, & a fait un recueil de piéces contre les Monothélites, & autres ouvrages.

Saint Aldric, Evêque du Mans, 876.
Nous avons son recueil des décrets des saints Peres, qui contient aussi tous les Canons des Conciles synodaux & nationaux, touchant la police ecclésiastique.

Adon de Vienne, 880.
Auteur d'une chronique & d'un martyrologe.

Hincmar de Reims, 882.
Jean Scot, vers 884.
Photius, vers 892.
Usuard, auteur d'un Martyrologe.
Alfrede le Grand, Roi d'Angleterre, 899.
Isidore Mercator, auteur des fausses décrétales.

Benoît dans toute son exactitude. On tiroit de ce monas
des sujets convenables pour réformer les autres. Benoit é
Goth de Nation, fils d'un Comte de Maguelone, & a
été Echanson du Roi Pepin.

806.

Assemblée de Thionville, où Charlemagne fait confir
par les Seigneurs François son testament, dans lequel il p
tageoit ses Etats entre ses trois fils, Charles, Pepin & Lo
Ce testament fut ensuite envoyé au Pape, afin qu'il y s
crivît.

Charlemagne publia en même tems deux Capitulaires,
tés de Thionville. Il y entre dans un détail édifiant de t
ce qui peut contribuer à la décence du service divin. Le
mier de ces Capitulaires, contient seize articles dont v
les principales dispositions. Premier : il faut avoir soin qu
lise distinctement les leçons dans l'Eglise. Deuxiéme :
tous apprennent le chant Romain. Troisiéme : que les
pistes transcrivent exactement les livres. Quatriéme : les E
ques, les Abbés & les Comtes doivent avoir chacun un N
taire, c'est à dire un Sécrétaire pour écrire. Cinquiéme : t
doivent savoir le comput, & on doit appliquer un cer
nombre de jeunes gens à l'étude de la Médecine. Sixiém
qu'on ait soin que les Eglises ne demeurent pas sans lu
naire, qu'on y fasse exactement l'Office & qu'il n'y ait
trop d'Autels.

L'autre Capitulaire de Thionville, contient vingt-d
articles. L'Empereur y ordonne que, s'il arrive une fan
ou quelqu'autre calamité publique, on n'attende pas les
dres pour faire des priéres publiques. Il défend aux p
sonnes de condition de se faire Moines sans sa permiss
(Quelques-uns entroient dans un monastere, moins par
votion que pour éviter le service de la guerre, & les au
services qu'ils devoient au Roi : d'autres étoient sé luit
portés à embrasser cet état, par ceux qui vouloient av
leurs biens.)

Charlemagne donna encore pendant cette année plusie
autres Capitulaires. Dans celui qui est daté de Nimeg
proche de Treves, il ordonne de nouveau que les Comm
saires Royaux envoyés dans les Provinces, visiteront les I

CONCILES
DU NEUVIEME SIECLE.

802. D'*Altino*, par S. Paulin, Evêque d'Aquilée. *Reg.* tom. XX. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV.
— D'*Aix-la-Chapelle*, fur le ferment qu'on doit faire à l'Empereur, *Lab.* tom. VII. *Hard* tom. IV. *Baluz in Capitular.* manque *in Regia.*
803. De *Ratisbonne*, fur les Cor-Evêques. *Reg.* tom. XX. *Lab.* t. VII. *Hard.* tom. IV.
— De *Clovesbow*, fur l'Eglife de Cantorberi. *Ibid. Angl.* t. I.
806.* De *Conftantinople*: On y rétablit le Prêtre Jofeph, juftement interdit par le Patriarche Taraife. *Reg.* tom. XX. *Lab.* tom. VII. *Hard.* t. IV.
— De *Salsbourg*, fur les decim. *Ibid.*
— De *France*, où Charlemagne partage fon Royaume. *Ibid.*
808.* De *Conftantinople*, où l'on confirme le mariage de Conftantin avec Théodora la concubine. *Ibid.*
809. D'*Aix-la-Chapelle*, fur la Proceffion du Saint-Efprit. *Ibid.*
— *Conférence de Rome*, fur la Particule *Filioque*. *Ibid.*
811. De *Mercie*, pour la confécration d'une Eglife. *Angl.* tom. I.
813. D'*Arles*, fur la difcipline. *Reg.* tom. XX. *Lab* VII. *Hard.* tom. IV.
— De *Tours*, fur la difcipline. *Ibid.*
— De *Châlon* fur Saone, pour la difcipline. *Ibid.*
— De *Mayence*, fur la difcipline. *Reg.* t. XX. *Lab.* t. VII. *Hard.* t. IV.
— De *Reims*, fur la difcipline *Ibid.*
— De *Rouen*, fur la difcipline. *Beffin in Conciliis Norman.*
814. De *Conftantinople*, pour les faintes images. *Reg.* t. XX. *Lab.* t. VII. *Hard.* t. IV.
—* De *Conftantinople*, par les Iconoclaftes, où l'on dépofe le Patriarche S. Nicephore. *Ibid.* & *in Synodico veteri Fabricii.*
— De *Thionville*, en faveur des Prêtres maltraités. *Ibid.*
— De *Noyon* & de *Troyes*. *Ibid.*
— De *Lyon*, où Agobard eft élu Archevêque. *Hard.* tom. II.
816. De *Celchitb* en Angleterre, fur les mœurs. *Anglic.* tom. I.
— D'*Aix-la-Chapelle*, fur les Chanoines & Religieux. *Reg.* tom. XX. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV.
817. D'*Aix-la-Chapelle*, fur la Régle de S. Benoit. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV.
— D'*Ingelheim*, contre les Ufurpateurs des biens d'Eglife. *Ibid.*
818. De *Vannes*, fur la fondation de l'Abbaye de Redon. *Ibid.*
820. D'*Angleterre*.
821. De *Thionville*, fur la difcipline. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* t. VII. *Hard.* IV.
— Affemblée de *Nimegue*. *Chifflet* feul. *In quatuor opufc. S. P.* 1679.
— D'*Oftaverblen* en Angleterre. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* t. VII. *Hard.* t. IV. *Anglic.* tome I.
822. D'*Attigni*, où Louis le Débonnaire fe répent d'avoir maltraité Bernard, & d'avoir mal régi fes Etats. *Ibid.*
— De *Clovesbow*, fur les mœurs & fur Wilfrid. *Ibid. Angl.* tom. I.
823. De *Compiegne*, fur le mauvais ufage des chofes faintes. *Ibid.*
— De *Portes*, près de Nîmes. *Gall. Chrift.* tom. VI. pag. 735.
824. De *Clovesbow*, fur les mœurs & fur Wilfrid. *Ibid. Angl.* tom. I.
825. * De PARIS, touchant les Images, contraire au feptiéme Concile général. *Goldafte*, *in decretis imperialibus de Imaginibus*, in-8°. *Francofurt.* manque dans les trois collections des Conciles.
— D'*Aix-la-Chapelle*, fur le corps de S. Aubert. *Gall. Chrift.* tom. III. pag. 833.
826. D'*Ingelheim*. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV.
— De *Mantoue*, fur les Patriarches d'Aquilée & de Grade. *Ibid.*
828. De *Lyon*, *Gall. Chrift.* tom. II. pag. 21.
— De *Touloufe*. *Ibid.*
— Ou 829. De *Mayence*, *Gall. Chrift.* tom. III. pag. 637.
— D'*Aix-la-Chapelle*, *Reg.* t. XXI. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV.
829. de *Paris*, fur la difcipline. *Ibid.* en 828 *Gall. Chrift.* tom. III. pag. 637.
— De *Wormes*, contre le divorce. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV.

nasteres d'hommes & de filles, pour voir si on y observe la Régle & les Ordonnances du Roi, touchant le chant & les leçons des Offices divins. Il veut que chacun nourrisse les pauvres de son territoire, & qu'on ne souffre pas les Mendians qui courent le pays. Voilà en effet le seul moyen d'empêcher la mendicité ; il faut ouvrir des hospices où les pauvres valides trouvent du travail & la subsistance qui en doit être la récompense, & où ceux qui sont hors d'état de travailler soient nourris sur les fonds que la charité publique a donnés à cette intention.

Nicephore, Patriarche de Constantinople, rétablit dans un Concile le Prêtre Joseph, déposé par Taraise son prédécesseur, pour avoir marié Constantin avec Théodecte sa concubine. Saint Platon, & saint Théodore alors Abbé de Stude se séparent de la communion du Patriarche.

Guillaume, Duc d'Aquitaine, se fait Moine au monastere de Gellon, Diocèse de Lodéve, qu'il avoit fondé en 804 dans un lieu désert peu éloigné de celui d'Aniane, d'où il fit venir des Moines : ce Monastere a pris depuis le nom de son fondateur, & s'appelle aujourd'hui saint Guillem du désert. On voit par l'Auteur Contemporain de sa vie, que les Laïques portoient encore alors la barbe longue, & que les Moines étoient rasés comme les Clercs ; mais quand on eut admis des Freres Convers dans les Monasteres, on les obligea, pour les distinguer des Religieux Clercs, de porter la barbe longue. (Les Freres Convers étoient souvent appellés simplement *les Barbus* : c'étoit un synonyme du nom de *Frere Lai*, parceque la barbe étoit la distinction de cet état.)

Orderic Vital, dit que S. Guillaume s'étoit rendu si célébre par ses exploits, que les Jongleurs de ce tems-là *Joculatores*, avoient composé une chanson pour célébrer sa gloire. M. Ducâtel a trouvé un vieux Roman à la gloire de S. Guillaume, divisé en quatre parties : *Les Enfances de Guillaume, le Couronnement de Louis, le Charroi de Nimes & le Moinage de Guillaume.*

807.

Les Ambassadeurs que Charlemagne avoit envoyés au Calife Aaron, apportent en France les reliques de saint Cy-

CONCILES DU NEUVIEME SIECLE.

— De *Lyon*, *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 57.
— De *Toulouse*. *Ibid.* tom. VI. p. 16.
830. De *Langres*, sur la fondation d'une Abbaye (Bezvencis). *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV. manque *in Regia*.
831. De *Noyon*, contre Jessé, Evêque d'Amiens. *Ibid.* manque *in Reg.*
832. * De *Constantinople*, contre les saintes images. *Apud Fabric.*
— De *Paris*, sur les Moines de saint Denys. *Lab.* tom. VII.
833 De *Vormet*, sur l'Abbaye de S. Remy de Sens. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom IV. manque *in Reg.*
— De *Londres* en Angleterre, sur les déprédations des Danois, & sur l'Abbaye de Croyland. *Reg.* t. XXI. *Lab.* tom. VII. *Hard.* IV. *Anglic.* tom. I.
— De *Compiegne*, où l'Empereur Louis fut déposé. *Ibid.*
— De *Sens*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 399.
834. Assemblée de S. Denys, où Louis le Débonnaire est admis à la Communion de l'Eglise & rétabli dans ses Etats. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV.
— De *Metz*, où l'Empereur excommunié par Ebbon, Archevêque de Reims, est absous. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VII. seuls.
— D'*Attigni*, sur Louis le Débonnaire. *Lab.* seul, tom. VII.
835. De *Metz*, indiqué par *Hard.* tom. II.
— De *Mantoue*, sur le Patriarche de Grade. *Le Cointe*, *Ann.* tom. VIII.
— De *Thionville*, où Ebbon est dépouillé de l'Archevêché de Reims, pour conspiration contre Louis le Débonnaire. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* t. VII. *Hard.* tom. IV.
836. D'*Aix-la-Chapelle*, sur la discipline. *Ibid.*
— De *Struminiac*, près de Lyon, sur les differends des Eglises de Lyon & de Vienne. *Ibid.*
837. De *Chiersi* (Carisiacum) *Ibid.* en 838. *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 17 & 399.

CONCILES DU NEUVIEME SIECLE.

838. D'*Aix-la-Chapelle*, *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 531.
— De *Kinston* en Angleterre, sur les biens d'Eglise. *Ibid.* *Anglic.* tom. I.
839. De *Châlon* sur Saône, sur quelques matiéres ecclésiastiques & sur Louis le Débonnaire. *Ibid.*
840. De *Kenet* en Ecosse. *Ibid.* & *Anglic* tom. I.
841. D'*Aix-la-Chapelle*, contre Lothaire. *Ibid.*
— D'*Auxerre*, où l'on prescrit un jeûne de trois jours pour les affaires présentes de l'Etat. *Ibid.*
842. De *Constantinople*, en faveur des Images. *Ibid.*
— De *Germigny* dans le territoire d'Orléans, sur les besoins de l'Eglise & de l'Etat. *Ibid.*
— De *Bourges*, où l'on approuve la déposition d'Ebbon. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. IV. manque *in Regia*.
843. De *Germigny*, *Mabil. sæcul.* IV. Benedict. tom. II.
— De *Coulaine* en France, *Coloniense*.
844. De *Thionville*, les enfans de Louis le Débonnaire s'y trouvent. *Ibid.*
— De *Verneuil*, Palais des Rois, sur la discipline. *Ibid.*
845. De *Beauvais*, Hincmar est élu Archevêque de Reims. *Ibid.*
— De *Meaux*, sur la discipline. On y trouve les Canons des Conciles de Cologne, Launac, Thionville & Beauvais. *Ibid.*
846 De *Paris*, où le Concile de Meaux fut achevé & publié. *Ibid.*
— De *Lyon*. *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 60.
— De Vannes, par Noménoé, Prince des Bretons. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* VII.
847. De *Paris*, on y confirme Hincmar dans son Archevêché de Reims, & sur l'exemption de l'Abbaye de Corbie en France. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* VII. *Hard.* tom. IV.
— De *Mayence*. *Gall. Christ.* tom. III. pag. 638.
848. De *Vannes*, indiqué par *Hard.* tom. II.
— De *Mayence*, contre Gottescalq,

prien, Evêque de Carthage, & de quelques autres martyrs ; on les déposa à Arles, d'où elles furent ensuite transférées à Lyon, & mises dans l'Eglise Cathédrale, derriere l'Autel.

808.

L'Empereur Nicephore, dont le Prêtre Joseph s'étoit attiré la protection, fait tenir à Constantinople un Concile, dans lequel on déclare que le mariage de Constantin avec Théodecte a été légitime par dispense. Saint Platon, saint Théodore Studite, & Joseph son frere Archevêque de Thessalonique, sont envoyés en exil.

809.

Concile d'Aix-la-Chapelle au mois de Novembre, sur l'addition *Filioque* faite au Symbole de Constantinople. Charlemagne envoie à Rome Bernard, Evêque de Wormes, & Adelard, Abbé de Corbie, qui ont sur cette question une conférence avec le Pape Léon : elle fut sans effet, on continua en France de chanter le Symbole avec le mot *Filioque* : à Rome on continua de le chanter suivant l'usage que le Pape en avoit introduit, mais sans l'addition.

810.

L'Empereur Nicephore charge de tributs les Eglises & les monasteres, & se rend odieux par son avarice & par son impiété.

Conférence des envoyés de France avec le Pape sur l'addition *Filioque*, faite au Symbole. Alcuin avoit désaprouvé cette addition admise en quelques Eglises. Le Pape Léon qui vouloit ménager les Grecs & donner des preuves éclatantes qu'il n'approuvoit pas l'addition, fit faire deux grands écussons d'argent en forme de boucliers, du poids de quatre-vingt-quatorze livres & dix onces, y fit écrire le Symbole sans l'addition, sur l'un en Grec, & sur l'autre en Latin. Il les fit placer à droit & à gauche de la confession de S. Pierre, comme des monumens publics du soin avec lequel l'Eglise de Rome conservoit le Symbole tel qu'elle l'avoit reçu. Il ne paroît pas qu'on ait suivi en France l'avis & l'exemple du Pape. Au contraire, l'usage de l'Eglise de France pour le chant du Symbole & l'addition *Filioque*, ont enfin prévalu. L'Eglise d'Espagne avoit fait cette addition long-tems auparavant,

CONCILES
DU NEUVIEME SIECLE.

Ibid. & *Gall. Christ.* tom. II. pag. 26.
— *De Lyon*, où l'on absout le Prêtre Godelcaire. *Ibid.*
De *Limoges*, où les Chanoines de S. Martial demandent à être mis en régle. *Ibid.*
849. De *Tours*, contre Noménoé, ennemi de l'Eglise. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tom. V.
— De *Chartres*, où l'on donne la tonsure à Charles, frere cadet de Pepin Roi d'Aquitaine. *Ibid.*
— De *Chiersy*, aujourd'hui *Quiersy* (Carisiacum), Maison Royale sur l'Oise, Diocese de Soissons, contre Gottescalq, rélaps. *Ibid.*
850. De *Pavie* (Regia-Ticina), pour la réformation des mœurs. *Ibid.*
— De *Murise*, dans le Diocése de Sens. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* V. seuls.
— De *Beaningdon* en Angleterre. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tom. V. *Angl.* tom. I.
851. De *Kingsbury*, sur l'exemption de l'Abbaye de Croyland. *Ibid. Angl.* tom. I.
— De *Soissons*, où Pepin le Jeune, Roi d'Aquitaine, est dépouillé & enfermé au Monastere de S. Medard. *Ibid.*
852. De *Cordoue*, contre les Martyrs volontaires & leur culte. *Ibid.*
— De *Mayence*, sur la discipline. *Ibid.*
853. De *Sens*, sur l'exemption de l'Abbaye de S. Remi de Sens. *Ibid.*
— De *Sens*, sur l'ordination de l'Evêque de Chartres. *Ibid.*
— De *Paris*, sur la discipline. *Ibid.*
— * De *Soissons* : on y rejette les ordinations faites par Ebbon. *Ibid.*
De *Chiersy*, contre Gottescalq. *Lab.* tom. VII. *Hard.* tom. V. seuls.
— De *Verberie*, sur la discipline. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tom. V.
De *Rome* : on y dépose Anastase, Cardinal de S. Marcel. *Ibid.*
854. De *Constantinople* : on dépose Grégoire Evêque de Syracuse. *Ibid.*
855. De *Bonneuil* sur la Marne, trois lieues au-dessus de Paris, sur la discipline. *Martene*, tome IV. *Thesauri*, pag. 59.
— De *Valence* en Dauphiné, contre les hérétiques Ecossois, & sur la discipline. *Reg.* tom. XXI. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tom. V.
— De *Pavie*, sur la discipline. *Ibid.*
— De *Winchester*, sur l'Abbaye de Westminster. *Ibid.* & *Anglic.* tom. I.
856. De *Chiersy* (Carisiacum) sur la discipline. *Ibid.*
857. De *Mayence*, pour les droits de l'Eglise. *Reg.* XXII. *Lab.* tom. VII. seuls.
858. * De *Constantinople*, Photius est installé Patriarche par le schismatique Grégoire. *Reg.* tom. XXII. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tom. V.
— De *Soissons*, par Louis, Roi de Germanie. *Ibid.*
De *Chiersy*, voyez les Capitulaires & *Pagi*, *ad hunc annum.*
De *Tours*, sur l'Archevêque Hérard. *Lab.* VIII.
— De *Mayence*, *Gall. Christ.* t. III. pag. 638. peut-être celui de 857.
859. De *Toul* ou *Savonniere*, contre Venilon Evêque de Sens. *Reg.* tom. XXII, &c.
— De *Metz*, pour réconcilier Louis de Germanie & Charles le Chauve. *Ibid.*
— De *Langres*, sur la discipline. *Ibid.*
De *Sarcee* (Silletcientie), sur le privilége d'une Abbaye. *Mabillon secul.* IV. *Benedict.* part. XI. page 500.
860. Deux Conciles d'*Aix-la-Chapelle*, dans la cause de Thietberge, femme de Lothaire. *Reg.* tom. XXII. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tome V.
De *Tousi*, près de Toul en Lorraine, sur la discipline. *Sirmond*, tom. III. *Concil. Galliæ. Mabillon in Analectis.*
De *Coblentz*, la paix y fut conclue entre Louis de Germanie, Lothaire, & les fils de Charles le Chauve. *Reg.* tom. XXII. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tom. V.
De *Verberie*. *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 534.
861. * De *Constantinople*, Photius excommunie le Pape. *Reg.* t. XXII, &c.
— De *Rome*, contre Jean, Evêque

comme on le voit par le Symbole inséré dans le troisiéme Concile de Tolède.

811.

Testament de Charlemagne, par lequel il donne les deux tiers de ses trésors & de ses meubles aux Métropoles de ses Etats; savoir, Rome, Ravenne, Milan, Frioul, Grade, Cologne, Mayence, Saltzbourg, Tréves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Reims, Arles, Vienne, Tarantaise, Embrun, Bordeaux, Tours & Bourges: on n'y trouve point les noms des Métropoles d'Ausch, de Narbonne, & d'Aix; parce-qu'elles étoient alors soûmises à d'autres Eglises, quoique sans perdre le titre de Métropole, savoir Aix à Arles, Narbonne à Bourges, & Ausch à Bordeaux, depuis qu'elles avoient été ruinées par les Sarrasins en 732.

L'Empereur Nicephore est défait & tué le 25 Juillet par les Bulgares; Michel Curopalate son gendre est élu pour lui succéder. Cette victoire des Bulgares procura la gloire du martyre à plusieurs prisonniers Chrétiens, qui périrent dans les tourmens plutôt que de renoncer à la foi.

812.

Le schisme cesse dans l'Eglise de Constantinople par l'expulsion du Prêtre Joseph. L'Empereur Michel décerne la peine de mort contre les Manichéens, & fait couper la tête à plusieurs d'entr'eux. On les appelloit alors *Pauliciens*, du nom d'un certain *Paul* qui avoit établi en Cappadoce une réforme parmi ceux de cette secte.

Un grand nombre de Chrétiens de Syrie & de Palestine prennent la fuite à cause des vexations des Musulmans, qui étoient dans une espéce d'Anarchie depuis la mort du Calife Aaron arrivée en 809.

Amalarius, Archevêque de Tréves, Odibert de Milan, Leidrade de Lyon; Jessé, Evêque d'Amiens & Theodulphe d'Orléans font des traités sur le baptême, pour répondre à une lettre circulaire adressée aux Evêques par l'Empereur Charlemagne, dans laquelle il les prioit d'expliquer cette matiére.

813.

L'Empereur Michel est défait par les Bulgares le 25 Mai:

CONCILES DU NEUFIEME SIECLE.

de Ravenne, qui maltraitoit ses Diocésains. *Ibid.*

— De *Pistes* (Pistense) en Normandie, près le Pont de l'Arche, sur les maux de l'Eglise & de l'Etat. *Bessin in concil. Norman.*

— * De *Soissons*, Rothard est déposé, indiqué par *Hard.* tom. II.

— De *Senlis*, *Gall. Christ.* tom. III. pag. 834.

862. * D'*Aix-la-Chapelle*, qui favorise le mariage de Lothaire & de Valdrade. *Reg.* tom. XXII. *Lab.* tom. VIII. *Hard.* tom. V. & IX.

— De *Sens*, où l'on dépose Herman, Evêque de Nevers. *Ibid.*

— De *Savonieres*, près de Toul, où la paix est conclue entre Louis, Charles & Lothaire en présence des Evêques. *Ibid.*

— De *Soissons*, contre Baudouin, Comte de Flandre, ravisseur de Judith, fille de Charles le Chauve. *Ibid.*

— * Autre de *Soissons*, où l'on excommunie Rothard. *Ibid.*

863. * De *Mets*, où les Légats du Pape confirment le mariage de Lothaire avec Valdrade sa concubine. *Ibid.*

— De *Rome*: on y dépose les Archevêques Gontaire & Theudgaud, qui avoient reconnu le mariage de Lothaire & de Valdrade. *Ibid.*

— De *Rome*, où Zacharie, Légat du S. Siége, est excommunié comme prévaricateur, Photius condamné & saint Ignace rétabli sur le Siége de Constantinople. *Ibid.*

— De *Schirwan* en Arménie, où l'on condamne Nestorius, Eutychès, Dioscore & d'autres hérétiques. *Hard.* seul tom. V.

— D'*Aquitaine*, contre Etienne, Comte d'Auvergne. *Reg.* tom. XXII. *Lab.* tom. VIII.

— De *Verberie*, sur un différend de l'Evêque du Mans. *Ibid.*

— * De *Senlis*: Hincmar dépose Rothard, Evêque de Soissons. *Ibid.*

— De *Rome*: Rothard y est rétabli dans son Siége. *Ibid.*

864. De *Pistes*, pour les affaires l'Eglise & de l'Etat. *Bessin.*

CONCILES DU NEUFIEME SIECLE.

— De *Rome*, où l'on confirme la déposition de Gontaire, Evêque de Cologne. *Pagi, ad hunc annum.*

865. De *Rome*, où Rothard est rétabli une seconde fois. *Reg.* &c.

866. De *Soissons*, dans l'affaire de Vulfrad, Evêque de Bourges & sur les ordinations faites par Ebbon, Evêque déposé. *Ibid.*

— De *Toul* ou *Tousi*. *Gall. Christ.* t. II. pag. 797.

— Ou 869. De *Verberie*. *Ibid.* tom. II. pag. 30. tom. III. pag. 13.

867. * De *Constantinople*, où Photius a la témérité d'excommunier le Pape Nicolas. *Reg.* tom. XXII. *Lab.* tom. VIII.

— Autre de *Constantinople*, où Photius est déposé & S. Ignace rétabli sur le Siége Patriarcal. *Pagi, ad hunc annum.*

— De *Troyes* en Champagne, sur Wulfrad & Ebbon. *Reg.* &c.

868. De *Rome*, contre Photius. *Ibid.*

— De *Chiersy* ou *Quiersy* (Carisiacum) pour l'examen de Willebert, pour l'Evêché de Châlons. *Ibid.*

De *Wormes*, sur la discipline, ecclésiastique. *Ibid.*

869. De CONSTANTINOPLE, huitiéme Concile général, convoqué sous le Pape Adrien II. & l'Empereur Basile, contre le schismatique Photius, qui fut déposé & envoyé en exil, & S. Ignace rétabli dans le siége Patriarcal de Constantinople. *Ibid.*

— De *Pistes*, sur la discipline. *Ibid.* & *Bessin.*

— * De *Mets*: on y défére la couronne à Charles au préjudice de Louis II. *Ibid.*

870. * De *Verberie*, Hincmar, Evêque de Laon, déposé. *Ibid.*

— * D'*Attigny*, Hincmar a les yeux crevès. *Ibid.*

— De *Cologne*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Vienne* en Dauphiné, sur les priviléges monastiques. *Ibid.* & *Mabillon* seul, tom. IV. *Benedict.* part. II. pag. 296.

871. * De *Douzi*, Hincmar est de nouveau déclaré déposé. *Ibid.*

872. De *Rome*, dans l'affaire de l'Em-

il abdique l'Empire, se fait raser, & embrasse la vie monastique avec sa femme & ses enfans. Léon surnommé l'Arménien, est couronné à sa place le 11 Juillet.

Il se tint cette année cinq Conciles par ordre de Charlemagne. Le premier à Arles le 10 Mai, qui fit vingt-six Canons. Le dix-septiéme porte, Que chaque Evêque visitera son Diocèse tous les ans, & prendra la protection des pauvres opprimés. Le second Concile fut tenu à Reims à la mi-Mai: on y fit quarante-quatre Canons. Le XXXI. ordonne de distinguer ceux qui doivent faire une pénitence publique ou secrette. Le troisiéme Concile se tint à Maïence, & fut composé de trente Evêques & plusieurs Abbés; il y assista aussi plusieurs Comtes & Juges laïques. On y si fit cinquante-cinq Canons. Le vingt-cinquiéme porte, Que si l'Evêque est absent ou malade, il y aura toujours quelqu'un pour prêcher les Dimanches & les Fêtes selon la portée du peuple: le trente-cinquiéme, Qu'on observera le jeûne des Quatre-tems: le trente-sixiéme marque les Fêtes suivantes; le jour de Pâque avec toute la semaine, l'Ascension, la Pentecôte comme Pâque, S. Pierre & S. Paul, S. Jean Baptiste, l'Assomption de la sainte Vierge, S. Michel, S. Remi, S. Martin, S. André; à Noël quatre jours, l'octave de Noël, c'est-à-dire, la Circoncision, l'Epiphanie, la Purification de la sainte Vierge, les fêtes des Martyrs & des Confesseurs dont les reliques sont en chaque Diocèse, & la dédicace de l'Eglise. Il est dit dans le quarante-quatriéme, Qu'aucun Prêtre ne pourra dire la Messe seul; car comment dira-t il, *Le Seigneur soit avec vous*, & le reste qui marque des assistans? Le quarante-sixiéme ordonne qu'on observera la grande Litanie pendant trois jours, c'est à-dire, les Rogations, & qu'on y marchera nuds pieds sous la cendre & le cilice.

Le quatriéme Concile se tint à Châlons sur Saône; on y fit soixante-six Canons. Le treiziéme défend aux Evêques de faire jurer aux Ordinands, qu'ils sont dignes, qu'ils ne feront rien contre les Canons, & qu'ils obéiront à l'Evêque qui les ordonne; parceque ce serment est dangereux. Le dix septiéme leur défend de faire payer un cens annuel par les Prêtres, ou des amendes par les incestueux, par ceux qui ne payent point les dixmes, ou par les Prêtres négligens, comme quelques uns faisoient de concert avec les Comtes. Le vingt-cinquiéme

CONCILES DU NEUVIÉME SIÉCLE.

pereur Louis, contre Aldegise, Duc de Benevent. *Pagi, ad annum* 873.

873. D'*Oviedo* en Espagne (Ovetense) *Ibid.* & d'*Aguirre*, *in concil. Hispan.*

— Ou 883. De *Toulouse*, au sujet des plaintes des Juifs contre les Chrétiens. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*.

— De *Châlons* sur Saône, touchant l'Eglise de S. Marcel. *Reg.* t. XXIV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— De *Cologne*, sur la discipline ecclésiastique. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*.

— De *Senlis*, où Carloman, fils du Roi Charles, & qui étoit Diacre, fut réduit à la Communion laïque. *Reg.* tom. XXIV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

874. De *Douzi*, contre les mariages incestueux, & les déprédations des biens de l'Eglise. *Ibid.*

— De *Reims*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Ravenne*, sur les contestations du Patriarche de Grade & du Doge de Venise. *Ibid.*

875. De *Châlons* sur Saône, touchant les biens de l'Abbaye de Tournus. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*.

876. De *Pavie*; Charles, fils de Louis le Débonnaire y est proclamé Empereur, & on y publie quelques Capitulaires de ce Prince. *Ibid.*

— De *Pontyon*, Diocese de Châlons sur Marne, où l'élection de Charles le Chauve est confirmée. *Ibid.*

877. De *Rome*, où Charles le Chauve est reconnu Empereur. *Ibid.*

— De *Ravenne*, par le Pape Jean VIII, sur la discipline, ecclésiastique. *Ibid.*

— De *Pavie*, *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 367.

— De *Compiegne*, contre les Idolâtres. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

878. De *Neustrie* ou Normandie, contre Hugues, fils naturel de Lothaire. *Ibid.*

— De *Troyes* en Champagne; le Pape qui s'y trouva, excommunia les ennemis du S. Siége, & rétablit Hincmar Evêque de Laon. *Ibid.*

— De *Rouen*, sur la discipline. *Hard.* seul tom. VI.

879. De *Rome*, pour l'élection d'un Empereur aprés la mort de Louis le Begue, élection qui n'eut point lieu alors. *Reg.* tom. XXIV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— Autre de *Rome*, d'où l'on envoye Pierre pour absoudre Photius, Patriarche de Constantinople. *Ibid.*

—*De *Constantinople*, nommé faussement huitiéme Concile général. Photius y est rétabli sur le siége de Constantinople aprés la mort de S. Ignace. On y condamna la Particule *Filioque* du Symbole. *Ibid.* mais plus exactement dans *Hard.* tom. VI.

— De *Mentala*, Diocése de Vienne, où l'on accorde à Boson le titre de Roi. *Ibid.*

— De *Reims*, *Lab.* tom. IX.

— De *Toulouse*, *Gall. Christ.* t. VI. p. 20.

880. De *Châlons* sur Saône. *Ibid.* tom. VI. pag. 66.

881. De *Macra* ou de Fimes, Diocése de Reims, sur l'autorité des Princes & des Evêques. *Lab.* IX.

— De *Rome*, où l'on excommunie Athanase, Evêque de Naples, qui avoit fait alliance avec les Sarrasins, indiqué par *Hard.* tom. VI.

883. De *Toulouse*, contre les plaintes des Juifs; ci-dessus 873.

886. D'*Italie*, au sujet des biens de l'Eglise de S. Martin de Tours. *Martene in Thesauro*, tom. IV.

— De *Châlons* sur Saône, pour l'exemption de l'Abbaye de Charlieu. *Reg.* tom. XXIV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— De *Nimes*, ou de Portes, contre Selva Espagnol, qui insultoit l'Archevêque de Narbonne. *Ibid.*

887. De *Cologne*, contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques, & les mariages incestueux. *Ibid.*

— De *Châlons* sur Saône, touchant les biens & les immunités de l'Eglise. *Martène in Thesauro*, tom. IV.

— De *Landaff*, où l'on excommunie Teudur. *Anglic.* tom. I.

— Autres Conciles de la même année. *Anglic.* tom. I.

porte, Que l'usage de la pénitence suivant les anciens Canons étant aboli en la plûpart des lieux, il faut implorer le secours de l'Empereur, afin que les pécheurs publics fassent une pénitence publique, & qu'ils soient excommuniés & reconciliés selon les Canons. Le trente neuviéme, Qu'en toutes les Messes on fera des priéres pour les morts suivant l'ancienne coutume de l'Eglise & l'autorité de S. Augustin. Le quarante-huitiéme, Qu'on ne doit pas mépriser l'onction des malades, qui est un reméde pour l'ame & pour le corps.

Le cinquiéme Concile s'assembla à Tours, & fit cinquante-un Canons. Le dix septiéme ordonne que chaque Evêque aura des homélies contenant les instructions nécessaires pour son troupeau, & qu'il prendra soin de les traduire clairement en langue Romaine rustique, ou en langue Tudesque, afin que tout le monde puisse les entendre. [Ce qu'on nommoit la langue Romaine rustique, ou le *Roman*, étoit un Latin corrompu; d'où s'est formé insensiblement la langue Françoise.] Le dix-huitiéme Canon porte, Qu'on avertira les Evêques de ne pas donner indifféremment après la Messe le corps de notre Seigneur aux enfans & aux personnes qui se rencontrent, de peur qu'il n'y en ait de chargés de quelques crimes.

Charlemagne tint au mois de Septembre à Aix la-Chapelle une assemblée générale de la nation, où il fit examiner & comparer les Canons de ces cinq Conciles, & publia un capitulaire qui contenoit ceux dont l'exécution avoit besoin du concours de la puissance temporelle. Dans cette même assemblée ce Prince associa à l'Empire Louis, qui restoit seul de ses trois fils : la cérémonie s'en fit un Dimanche dans l'Eglise d'Aix-la Chapelle. L'Empereur avoit fait placer une couronne sur l'autel, où Louis son fils alla la prendre, & se la mit lui-même sur la tête par ordre de son pere, pour faire connoître qu'il ne tenoit l'Empire que de Dieu.

814.

Mort de l'Empereur Charlemagne le 28 Janvier. Ce Prince joignoit à une piété solide toutes les qualités qui forment un grand Roi. De la tête des armées, où il étoit la terreur des ennemis, on le voyoit passer à la tête des assemblées d'Evêques & de Seigneurs, où il se faisoit admirer par sa douceur, sa prudence & son éloquence. Ami des savans, & savant lui-

CONCILES DU NEUVIEME SIECLE.

888. De *Mayence*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXIV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— De *Mets*, sur la discipline. *Ibid.*

— D'*Agaune* ou S. Maurice, dans lequel Rodolphe est élu & couronné Roi de Bourgogne. *Lab.* t. IX. *Hard.* tom. VI.

890. De *Valence*, où l'on reçoit Louis fils de Boson pour Roi d'Arles. *Reg.* XXIV. *Lab.* IX. *Hard.* VI.

890. De *Wormes*, sur la contestation de l'Archevêque de Cologne & de l'Evêque d'Hambourg, au sujet de l'Evêché de Brême, dont la supériorité étoit prétendue par ces deux Métropolitains. *Ibid.*

— De *Forcheim* en Allemagne. *Gall. Christ.* tom. III. pag. 643. & *Mabill. Annal.* tom. III. pag. 276.

891. De *Cantorberi*, sur la discipline, mais douteux. *R. L. H. ut supra.*

— De *Meun* sur Loire, pour l'élection d'un Abbé de S. Pierre de Sens. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

892. De *Vienne*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXIV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— De *Reims*, en faveur de Charles le Simple, fils de Louis le Begue que l'on déclare Roi de France. *Ibid.*

893. De *Rome*, sous le Pape Formose. *Flodoard*, liv. IV.

894. De *Reims. Gall. Christ.* tom. III. pag. 14.

— De *Châlon* sur Saône, où le Moine Gerfroi se purge de l'accusation d'assassinat.

— De *Jonquieres*, Diocése de Montpellier.

895. De *Nantes*, sur la discipline ecclésiastique. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— Ou 897. De *Tribur*, près de Mayence, sur la discipline. *Ibid.*

897. De *Portes*, près de Nîmes, au sujet de la Paroisse de S. Jean. *Baluz. in conciliis Gall. Narbon. Hard.* t. VI.

— * De *Rome*, où le Pape Etienne condamne injustement la mémoire du Pape Formose. *Reg.* tom. XXIV. *Lab.* tome IX. *Hard.* tom. VI.

898. De *Rome*, où l'on casse tout ce qui a été fait dans le Concile de l'année précédente : *Pagi, ad hunc annum.*

— De *Ravenne*, sur le même sujet. *Ibid.*

899. De *Constantinople*, contre les quatriémes nôces. *Lab.* tom. IX.

— De *Soissons*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 531.

900. De *Reims*, où l'on excommunie les assassins de l'Archevêque. *Lab.* tom. IX. *Hard.* VI. manque *in Regia.*

— De *Compostelle* en Espagne, pour l'Election de l'Evêque de Tarragone. *Reg.* tom. XXIV. *Lab.* IX. *Hard.* tom. VI.

— De *Normandie*, dont le lieu & le tems sont incertains, mais que l'on croit du neuviéme au dixiéme siécle, sur la discipline. *Bessin in conciliis Normanniæ.*

même, il n'eut rien plus à cœur que de rétablir l'étude des lettres & des sciences, totalement déchues depuis les incursions des Barbares. Il fut aussi le restaurateur de la discipline ecclésiastique, qui de son côté avoit reçu de terribles atteintes. Ses priéres étoient continuelles & soutenues par des aumônes abondantes, qui ne se bornoient pas à l'étendue de son Empire, quoiqu'immense; il envoyoit des secours d'argent par-tout où les Chrétiens en avoient besoin; en Syrie, en Egypte, en Afrique, à Jérusalem, à Alexandrie, à Carthage. Il s'occupa les dernieres années de sa vie à rendre corrects les textes des quatre Evangiles, & se fit aider dans ce travail par des Grecs & des Syriens.

Il fut enterré le même jour de sa mort. On embauma son corps; on le revêtit sur la chair du cilice qu'il avoit coutume de porter, & par-dessus, de ses habits impériaux. On l'assit dans son tombeau sur un siége d'or; on ceignit son épée d'or à son côté; on plaça sur sa tête une couronne où il y avoit du bois de la vraie croix; on lui mit entre les mains & sur les genoux un livre des Evangiles couvert d'or, & on suspendit devant lui son sceptre & son bouclier béni par le Pape Léon III. On remplit ensuite le caveau de divers aromates, & on le ferma. On érigea sur son tombeau un couronnement d'or en forme d'arc, sur lequel on plaça sa statue avec une inscription.

Sa taille étoit d'une grandeur plus qu'ordinaire. Eginard nous apprend que la hauteur de Charlemagne étoit sept fois la longueur de son pied. On ne servoit sur sa table que quatre plats, outre celui du roti qu'il aimoit fort : il étoit rare qu'il bût plus de trois coups. Toutes les nations, peu de tems après sa mort, se sont accordées à lui donner le surnom de Grand, *Carolus Magnus*, d'où on a formé le nom de *Charlemagne*. [Il est le troisiéme a qui on ait donné le surnom de *Grand* pour ses exploits militaires. Avant lui on ne l'avoit encore donné qu'à Alexandre & à Pompée.] On n'est pas également convenu de lui rendre après sa mort un culte religieux. Il est honoré comme Saint dans plusieurs Eglises, entr'autres dans celles de Rouen & de Rheims. Cependant dans quelques autres, comme dans celle de Metz, on fait *encore tous* les ans un service solemnel le jour de sa mort *pour le repos de son* ame. Fréderic Barberousse le fit canoniser

PAQUES
Rapportées aux années de
JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
801	4 Avril.
802	27 Mars.
803	16 Avril.
804	31 Mars.
805	20 Avril.
806	12 Avril.
807	28 Mars.
808	16 Avril.
809	8 Avril.
810	31 Mars.
811	13 Avril.
812	4 Avril.
813	27 Mars.
814	16 Avril.
815	1 Avril.
816	20 Avril.
817	12 Avril.
818	28 Mars.
819	17 Avril.
820	8 Avril.
821	24 Mars.
822	13 Avril.
823	5 Avril.
824	24 Avril.
825	9 Avril.
826	1 Avril.
827	21 Avril.
828	5 Avril.
829	28 Mars.
830	17 Avril.
831	2 Avril.
832	24 Mars.
833	13 Avril.
834	5 Avril.
835	18 Avril.
836	9 Avril.
837	1 Avril
838	14 Avril.
839	6 Avril.
840	28 Mars.
841	17 Avril.
842	2 Avril.
843	22 Avril.
844	13 Avril.
845	29 Mars.
846	18 Avril.
847	10 Avril.
848	25 Mars.
849	14 Avril.
850	6 Avril.

PAQUES
Rapportées aux années de
JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
851	22 Mars.
852	10 Avril.
853	2 Avril.
854	22 Avril.
855	7 Avril.
856	29 Mars.
857	18 Avril.
858	3 Avril.
859	26 Mars.
860	14 Avril.
861	6 Avril.
862	19 Avril.
863	11 Avril.
864	2 Avril.
865	22 Avril.
866	7 Avril.
867	30 Mars.
868	18 Avril.
869	3 Avril.
870	26 Mars.
871	15 Avril.
872	30 Mars.
873	19 Avril.
874	11 Avril.
875	27 Mars.
876	15 Avril.
877	7 Avril.
878	23 Mars.
879	12 Avril.
880	3 Avril.
881	23 Avril.
882	8 Avril.
883	31 Mars.
884	19 Avril.
885	11 Avril.
886	27 Mars.
887	16 Avril.
888	7 Avril.
889	23 Mars.
890	12 Avril.
891	4 Avril.
892	23 Avril.
893	8 Avril.
894	31 Mars.
895	20 Avril.
896	4 Avril.
897	27 Mars.
898	16 Avril.
899	1 Avril.
900	20 Avril.

par l'Antipape Paschal III. Et comme les Papes légitimes n'ont point reclamé contre cette canonisation, plusieurs ont pris leur silence pour une approbation. Quoiqu'on ait retranché sa fête du Bréviaire & du Missel de Paris, on la célebre encore au Collége de Navarre. Dans deux anciens Missels de Paris, dont l'un est de 1497, on trouve la Messe *Os Justi*, pour Charlemagne, avec une Oraison propre.

Il assistoit à presque toutes les heures de l'office divin, puisqu'il se trouvoit la nuit à Matines & à Laudes; le matin à Prime & à la Messe, & le soir à Vêpres. Un jour qu'il avoit donné un Evêché vacant à un Clerc de sa Chapelle, celui-ci alla s'en réjouir avec ses amis, & leur donna un grand repas; (c'étoit la veille de S. Martin) & comme le repas fut long, l'Evêque nommé manqua de se trouver à Matines où il devoit chanter un répons : son absence troubla un peu l'office. Charlemagne qui y assistoit, en fut si indigné qu'il révoqua sa nomination, & donna l Evêché à un pauvre Clerc qui avoit suppléé pour chanter le répons.

En apprenant la mort d'un Evêque, il demanda à ceux qui lui en apportoient la nouvelle, combien il avoit légué aux pauvres en mourant. On lui répondit qu'il n'avoit donné que deux livres d'argent. Un jeune Clerc qui étoit présent, s'écria : *C'est un trop petit viatique pour un si grand voyage.* Charlemagne fut si satisfait de cette réponse, qu'il donna l'Evêché à celui qui l'avoit faite, en lui recommandant de ne jamais oublier ce qu'il venoit de dire.

En Orient l'Empereur Léon commence à se déclarer ennemi du culte des images, il mande à Constantinople la plûpart des Evêques de son obéissance, & fait mettre en prison ceux qui paroissoient contraires à ses desseins. Léon étoit excité à cette persécution par un prétendu magicien, qui lui avoit promis un long régne s'il abolissoit les images.

Concile de Noyon, pour terminer un différend touchant les limites des Diocèses de Noyon & de Soissons.

815.

Les Evêques Iconoclastes ainsi appuyés de la protection de l'Empereur, s'assemblent dans le palais de Constantinople, & font faire une citation au Patriarche Nicéphore. Ce saint

Evêque n'alla point au Concile ; il prit le parti de quitter son siége, & quelque tems après il fut envoyé en exil. Ces mêmes Evêques tinrent après Pâques dans l'Eglise de sainte Sophie un Concile qui eut trois sessions. Dans la premiére on confirma la définition du faux Concile de Constantinople contre les images : dans la seconde on fit amener plusieurs Evêques catholiques, qui ayant refusé de changer de sentiment, furent terrassés & foulés aux pieds par les assistans ; puis on les fit relever, & sortir à reculons, crachant sur eux, & les frappant à coups de poing sur le visage : dans la troisiéme session, la définition fut souscrite par les Evêques & par Constantin fils de l'Empereur, que son pere avoit chargé d'assister au Concile. La persécution fut grande contre les Catholiques après ce Concile ; un grand nombre d'Evêques & de saints Abbés, & même des laïques furent exilés, après avoir souffert toute sorte de mauvais traitemens : leur mémoire est honorée par l'Eglise.

Le Pape Léon fait condamner à mort plusieurs des principaux citoyens de Rome, qui avoient conspiré contre lui. L'Empereur Louis en fait faire des plaintes par Bernard son neveu, Roi d'Italie. Le Pape envoie des Légats pour se justifier auprès de l'Empereur.

816.

Mort du Pape Léon III. le 12 Juin ; Estienne IV. lui succede le 22, fait prêter le serment de fidélité à l'Empereur Louis, & va le trouver en France. Quelques Historiens disent que le Pape entreprit ce voyage pour faire confirmer son élection par le Roi.

Concile de Celchyt en Angleterre, le 27 Juillet. Valfrede Archevêque de Cantorberi présida à ce Concile, qui fut composé de treize Evêques. Quenulfe Roi de Mercie y étoit présent. On y fit onze Canons. Le second porte, Qu'il y aura quelque peinture dans les Eglises, pour montrer à quel Saint est dédiée l'Eglise ou l'Autel. Le sixiéme, Que tout jugement ou autre acte confirmé par le signe de la croix, sera inviolablement observé. On voit dans ce tems-là le même respect en Orient pour le signe de la croix dans les souscriptions :

il étoit regardé comme une espece de serment. L'Empereur Louis fit aussi assembler au mois de Septembre un Concile à Aix-la-Chapelle, où l'on dressa une régle pour les Chanoines & les Chanoinesses. Celle des Chanoines contient 145 articles : il y est ordonné aux Chanoines de demeurer dans des cloitres exactement fermés, où il y ait des dortoirs, des réfectoires, & les autres lieux réguliers : on leur défend de porter la cuculle, qui étoit une espece de manteau particulier aux Moines.

La nourriture sera la même pour toute la Communauté, sans distinction de personnes. Les Chanoines auront chacun par jour quatre ou même cinq livres de vin, selon la richesse de l'Eglise. S'il y a peu de vin dans le pays, ils auront trois livres de vin & trois livres de biére. S'il n'y en a pas du tout, ils n'auront qu'une livre de vin & cinq livres de biére. On diminuera la quantité de vin à proportion de la pauvreté des Eglises. Les jours de Fêtes, les Supérieurs régaleront la Communauté le mieux qu'il sera possible. [On marque que la livre de vin est de douze onces ; ainsi quatre livres de vin font environ trois chopines, mesure de Paris.] Si quelqu'un par négligence manque aux heures de l'office ; s'il entre immodestement dans le chœur ; s'il n'assiste pas à la Conférence ; s'il vient tard à table ; s'il sort sans permission, il sera d'abord averti en secret trois ou quatre fois : s'il ne se rend pas docile à ces avis, il sera réprimandé publiquement ; après quoi, s'il ne se corrige point, il sera réduit au pain & à l'eau, séparé de la table & du chœur. Toutes ces pénitences étant inutiles, on le condamnera à être fouetté, si l'age & la qualité du coupable le permettent. S'il demeure incorrigible, on l'enfermera en une prison qui sera construite dans le cloitre. On avertit les Supérieurs de se souvenir en punissant les fautes, *que l'Eglise est comparée à une colombe, parcequ'elle ne déchire pas de ses ongles, mais qu'elle frappe doucement de ses ailes.* Belle maxime que les Supérieurs ecclésiastiques & réguliers ne devroient jamais oublier. On prendra un soin particulier de l'éducation des enfans qui sont élevés dans la Communauté, & ils seront élevés dans une chambre séparée sous la discipline d'un sage vieillard [On recevoit de jeunes gens pour être Chanoines, comme on en recevoit dans les

monasteres pour être Moines. On ne recevoit pas plus de Chanoines que l'Eglise n'en pouvoit nourrir. Le nombre des Chanoines de chaque Eglise n'étoit point encore fixé.] On recommande à tous d'assister modestement à toutes les Heures canoniales. Ils doivent se tenir debout en psalmodiant; & on ne permet qu'aux infirmes de porter des bâtons au chœur pour s'appuyer. Défenses de manger ou de parler après Complies; mais tous se rendront alors en silence au dortoir, où ils coucheront dans des lits séparés; & il y aura toujours une lampe allumée pendant la nuit.

Les Evêques doivent établir un hôpital, pour l'entretien duquel ils assigneront des biens ecclésiastiques, outre les dixmes de toutes les terres de l'Eglise : de plus, les Chanoines donneront pour cela la dixme de tous les fruits & de toutes les offrandes qu'ils recevront. Cet hôpital, autant qu'il se pourra, doit être proche de la Communauté des Chanoines, afin qu'ils puissent aller commodément servir les pauvres & leur laver les pieds, du moins en Carême. Quoiqu'il soit permis aux Chanoines d'avoir des maisons en propre, il faut qu'il y ait dans l'enceinte du cloitre une maison particuliere destinée pour les Chanoines infirmes qui n'ont pas de maison à eux, où ils puissent se retirer : on doit les y traiter avec beaucoup de charité.

Le Portier sera choisi d'entre les Chanoines. Après Complies il portera les clefs au Supérieur. Il ne laissera point entrer les femmes, même dans le cloître; & les Chanoines ne leur parleront qu'en présence de témoins.

On reconnoît aisément que la Régle que S. Chrodegang avoit dressée pour les Chanoines a fourni le fond de celle-ci, qui a servi long-tems de modele aux Chanoines de l'Eglise de France. Cependant comme elle leur permet de posséder des biens en propre & d'en disposer, saint Pierre Damien en a parlé en termes fort durs & pleins de mépris; comme s'il n'y avoit pas différentes routes pour aller à la sainteté, & qu'un Ecclésiastique qui n'a pas fait vœu de pauvreté ne pût arriver à la perfection de son état en gardant la propriété de ses biens.

A cette Régle des Chanoines, le Concile d'Aix-la-Chapelle en joignit une pour les Chanoinesses, qu'il nomme *Sanctimoniales*, pour les distinguer des filles consacrées à Dieu,

qui étoient proprement Religieuſes, & qu'on appelloit *niales*. Elle contient 48 chapitres. On leur permet de ga leurs biens, mais à la charge de paſſer procuration à ur rent ou à un ami pour l'adminiſtrer & défendre leurs di en juſtice. Ces Chanoineſſes étoient engagées par vœ chaſteté, couchoient dans un dortoir commun, & garde exactement la clôture : elles étoient voilées & vêtue noir.

L'Empereur envoya un exemplaire de ces deux Régle Métropolitains, avec une lettre circulaire & ordre d'allen les Evêques; de faire lire ces Régles dans cette aſſemblé d'en donner des copies exactes à chaque Communaut Chanoines & de Chanoineſſes.

Les cloîtres, dont on voit encore des veſtiges dans la part des Cathédrales & des Collégiales, ne ſervent plus faire voir que l'Empereur fut obéi, & que la vie comn a été long tems en uſage parmi les Chanoines.

En conſéquence du Concile d'Aix-la Chapelle, & ſi repréſentation des Evêques, l'Empereur publia la même a un capitulaire de 29 articles, pleins de Réglemens av geux pour la Religion. Il y rend à l'Egliſe la liberté des tions, & y confirme la Régle des Chanoines.

On vit alors dans le Clergé, & ſur-tout parmi les Ch nes, d'heureux fruits du zéle de l'Empereur pour la réf des erreurs. *Ce fut alors*, dit l'Auteur contemporain c vie, *que les Clercs & les Evêques commencerent à qu leurs baudriers d'or, & leurs ceintures chargées de cou garnis de pierreries, auſſi bien que leurs habits précieux éperons qu'ils portoient aux talons : & ſi quelque Eccléſi que affectoit encore des parures propres des Laïques, il regardé comme un monſtre.* (Aſtron. vita Lud.) On voi ces traits à quels excès le Clergé même avoit porté le l & combien la réforme y étoit néceſſaire.

817.

Mort du Pape Eſtienne IV. le 22 Janvier : Paſcal I. lui cede le 25, & envoie des Légats à l'Empereur Louis lui faire part de ſon ordination. Louis envoie au Pa confirmation des donations faites à l'Egliſe Romaine pa *pin & par Charlemagne*, & y ajoûte la Ville & le Duch

Rome, avec les Isles de Corse & de Sardaigne. Quoique la Sicile se trouve nommée dans cette donation, on doute qu'elle y fût comprise, parceque les François n'y avoient jamais eu aucun droit jusqu'alors. L'Empereur joignit a la donation des Duchés cette clause remarquable : *Sauve sur ces Duchés notre domination en tout, & leur sujétion.*

Louis tient une assemblée à Aix la-Chapelle, où il donne le titre d'Empereur a Lothaire son fils aîné, & envoie au Pape l'acte pour le confirmer. Pour réussir dans le dessein où il étoit de réformer l'état monastique, il jugea qu'il faloit commencer par établir l'uniformité dans tous les monasteres qui suivoient encore des usages différens. Ce fut dans cette vûe qu'il assembla à Aix la-Chapelle un grand nombre d'Abbés & de Moines, afin qu'après avoir concerté ensemble, ils convinssent d'une Régle commune & d'une maniere de vie uniforme. Ce qu'ils firent en rendant commune, en partie, la Régle de S. Benoit. On convint de dresser une explication & une espéce de supplément de cette Régle : il contient 80 articles. Voici ce qu'on y remarque de particulier.

Les Moines laveront eux-mêmes leurs habits. Ils ne se feront raser en Carême que le Samedi-saint. Pendant le reste de l'année ils seront rasés tous les quinze jours. Le Prieur pourra leur permettre l'usage du bain. Il n'y aura pas de tems réglé pour les saigner, mais le besoin en décidera; & alors on donnera le soir l'*extraordinaire* à celui qui aura été saigné. [Cependant dans la suite on marqua dans les calendriers des Bréviaires monastiques un jour chaque mois pour saigner les Moines; & ce jour y est appellé *dies æger* ou *dies minutionis*; c'est-à dire, *le jour malade* ou *le jour de la saignée*. Il y a dans le texte, *specialis consolatio*. On nommoit *consolation*, le petit repas ou la collation qu'on accordoit quelquefois le soir aux Moines; & c'est ce que désigne ici l'*extraordinaire*.]

Lorsqu'il sera nécessaire à cause du travail, & lorsqu'on dit l'office des morts, on donnera à boire aux Moines, même en Carême, après le repas du soir, & avant la leçon des Complies. [C'est l'origine de la *collation* des jours de jeûne; encore ne parle-t-on pas de manger, mais seulement de boire.] Quelque faute qu'aient commise les Moines, ils ne seront pas fouettés nuds en présence des autres. On ne les

envoyra pas en voyage sans leur donner un compagnon. On leur défend d'être parreins, & de donner le baiser aux femmes en les saluant.

La mesure de la cuculle (C'est le scapulaire.) sera de deux coudées. L'Abbé aura soin que chaque Moine ait deux chemises, (de serge) deux tuniques, deux cuculles, deux chappes, ou même trois, deux paires de souliers, deux calleçons, un *roc*; (c'étoit une sorte de vêtement extérieur. Quelques-uns ont cru que le mot de *froc* a été formé de celui de *roc*, *roccus*; mais il est plus naturel de le dériver de *floccus* ou *froccus*, qui étoit un habit des Moines & des Paysans.) deux *pellices*, c'est-à-dire, deux robes fourées, pendantes jusqu'aux talons; des gants en été & des mouffles de mouton en hyver; deux paires de chaussures pour le jour, deux paires de pantoufles pour la nuit en été, & des *socs* pour l'hyver; c'est-à-dire, des galoches ou des sabots. On leur donnera double mesure de biére, s'il n'y a pas de quoi leur donner du vin.

Ils se laveront les pieds les uns aux autres en Carême. Le Jeudi-saint, l'Abbé lavera & baisera les pieds de ses Religieux, & ensuite il leur servira à boire. [C'est encore l'usage en beaucoup d'Eglises de donner à boire, le Jeudi-saint, à ceux dont on a lavé les pieds.]

Les Moines qui seront enfermés pour crimes, auront une chambre à feu, & quelqu'endroit proche où ils pourront travailler à ce qu'on leur ordonnera. [La prison des Moines devint dans la suite infiniment plus dure; c'étoit un horrible cachot d'où ceux qui y étoient mis n'avoient plus aucune espérance de sortir: c'est pourquoi cette prison s'appelloit *Vade in pace*. Etienne Archevêque de Toulouse, s'en plaignit en 1350 au Roi Jean, qui ordonna que tous les Supérieurs des monasteres visiteroient deux fois le mois leurs Religieux prisonniers, & leur accorderoient tous les quinze jours la permission de s'entretenir avec quelqu'un de leurs confreres.] Les Abbés pourront avoir des *celles*, c'est-à-dire, de petits monasteres de Moines ou de Chanoines, pourvû qu'il n'y ait pas moins de six Religieux ou de six Chanoines qui vivent ensemble dans ces celles. [C'est-là l'origine des Prieurés dépendans des monasteres.] On distribuera aux pauvres la dixme de tout ce qui a été donné tant à l'Eglise qu'aux Moines. On

... les Supérieurs Nonnes. [C'est un retour de respect ... venu des Moines d'Egypte.] La livre de pain pesera ... que d'être cuite, trente sols (c'est-à-dire une livre & ... car vingt sols, à douze deniers par sol, pesoient une ... un denier ne pesoit que la vingtiéme partie d'une once; il falloit soixante deniers pour faire trois onces pesant, ... sols, & il falloit vingt sols pour faire une livre.) A la ... on sera debout au *Sanctus*, & à genoux au *Pater*. [Il ... voit encore alors d'autre élévation à la Messe, que celle ... hostie avec le calice immédiatement avant le *Pater*.] On ... recevra personne dans le monastere pour de l'argent. On ... aux Moines l'usage de la graisse tous les jours, ex... le Vendredi & vingt jours avant Noël. [On voit par-là ... faisoit encore usage de graisse les Samedis pour les sauces ... les pays où l'huile étoit rare.]

... Empereur chargea S. Benoît d'Aniane, & Arnoult Abbé ... Noirmoutier, de faire la visite de tous les monasteres de ... Empire, & d'en régler la discipline suivant ces nouveaux ... ns. Mais le seul nom de réforme est odieux, sur-tout à ... qui en ont le plus de besoin. Il y eut à ce sujet du trou... dans plusieurs monasteres; & dans quelques communautés ... Moines aimerent mieux changer d'état & recevoir la Ré... les Chanoines, que d'embrasser la nouvelle réforme.

... n rapporte à la même assemblée un réglement de l'Em... ur touchant les redevances auxquelles les monasteres sont ... gés. On distingue ces monasteres en trois classes: la pre... re est de ceux qui doivent des présens & le service de ... re; la seconde, de ceux qui doivent seulement des pré... ; & la troisiéme, de ceux qui ne doivent ni présens ni ... ice de guerre, mais seulement des prieres pour l'Empe... & la famille Impériale.

818.

... n Orient, l'Empereur Léon l'Arménien continue à persé... r les Catholiques, & à faire abattre les images. Plusieurs ... és se laissent surprendre, & communiquent avec Théo... , que Léon avoit mis à la place du Patriarche S. Nicé... re. Le Pape Pascal envoie des lettres & des Légats à ... nstantinople, pour soutenir la cause des Catholiques.

... rocès fait en France aux Evêques qui avoient eu part à

la révolte de Bernard Roi d'Italie. (Il étoit neveu de Louis le Débonnaire.) Théodulfe Evêque d'Orléans, accusé d'avoir trempé dans la conspiration, est déposé & envoyé prisonnier à Angers. Il trouva dans son talent pour la poésie de quoi adoucir l'ennui de sa prison; il y composa l'hymne *Gloria, laus & honor Deo*, pour être chantée par les enfans a la procession du Dimanche des Rameaux. Cet Evêque protesta toujours qu'il étoit innocent.

Louis le Débonnaire oblige les Moines Bretons à se conformer aux usages des Moines François.

819.

Assemblée d'Aix la-Chapelle, où l'Empereur Louis fait de nouvelles loix, dont plusieurs regardent la Religion. Celui qui aura tué un homme faisant pénitence publique, est condamné a payer triple amende au Roi, outre la composition aux parens: celui qui aura coupé les cheveux à un enfant, ou donné le voile à une fille malgré ses parens, paiera la composition au triple, & l'enfant demeurera libre.

On voit par la liste des Commissaires envoyés dans les provinces, & insérée dans ce capitulaire, qu'un Archevêque étoit communément à la tête de chaque commission. Ces Prélats marchoient avec un grand train, puisqu'il est marqué qu'on devoit leur fournir pour leur subsistance quarante pains, trois porcs, un cochon de lait, trois poulets & quinze œufs. Il y a dans le texte, *tres friscingas*: il paroit signifier des porcs d'environ un an.

820.

L'Empereur Léon est tué dans son palais à Constantinople, pendant qu'il entendoit les Matines de la nuit de Noël: Michel surnommé le Begue, qui étoit retenu en prison pour avoir conspiré contre ce Prince, est couronné a sa place le jour de Noël.

Les Sarrasins entrent en Sicile, & prennent Palerme.

821.

Michel rappelle les exilés, mais sans rétablir le culte des images: au contraire il commence à persécuter les Catho-

liques

liques, & sur-tout les Moines, sous prétexte qu'ils excitoient du trouble par leurs prédications sur le culte des images.

Assemblée de Thionville : on y soumet à la pénitence & à l'amende ceux qui attentent à la vie des Ecclésiastiques. Il assista trente-deux Evêques à ce Concile de Thionville.

On lit dans les actes de cette Assemblée, que celui qui aura blessé un Soudiacre, sera pénitence pendant cinq Carêmes, & payera trois cens sols avec la composition & une amende à l'Evêque. [Il y a dans le texte, *cum bannis Episcopalibus. Bannus* signifie souvent une amende. Celles qu'on payoit pour les violences contre le Clergé & pour d'autres sacriléges, étoient censées appartenir à l'Evêque ; c'est pourquoi on les nommoit *banni Episcopales.* On nommoit *composition*, la somme taxée par les loix pour la réparation de quelque crime.]

Quand on eut fait la lecture des Réglemens, Astulfe de Maïence dit : *Prions les Princes & les Seigneurs de les approuver* ; ce que les deux Empereurs, Louis & Lothaire son fils, & tous les Seigneurs laïques firent volontiers.

Invention des reliques de sainte Cécile à Rome.

822.

Assemblée d'Attigny, où l'Empereur Louis confirme le réglement de Thionville quant aux amendes, & se soumet à la pénitence publique, se repentant d'avoir maltraité son neveu Bernard Roi d'Italie, auquel il avoit fait crever les ieux pour le punir de s'être révolté contre lui. On rapporte à ce Concile d'Attigny un capitulaire de l'Empereur Louis, qui contient vingt-neuf articles, dont le second rétablit la liberté des élections en ces termes : « N'ignorant pas les sacrés Canons, & voulant que l'Eglise jouisse de sa liberté, nous avons accordé que les Evêques soient élus par le Clergé & le Peuple, & pris dans le Diocèse même, en considération de leur mérite & de leur capacité, gratuitement & sans acception de personnes » Le sixiéme article porte, Que les serfs ne pourront être ordonnés qu'ils n'aient été affranchis par les Seigneurs. Le vingt-septiéme défend de chercher la vérité par l'épreuve de la croix.

Fondation de l'Abbaye de Corbie, ou Corvey, en Saxe.

823.

Lothaire fils aîné de Louis vient à Rome, où il est couronné Empereur le jour de Pâque par le Pape Pascal.

Ebbon Archevêque de Reims va prêcher la foi aux Danois.

Concile ou Parlement à Compiégne, on y traita encore de l'usurpation des biens ecclésiastiques.

824.

Le Pape Pascal accusé d'avoir eu part au meurtre de Théodore Primicier de l'Eglise Romaine, se purge par serment en présence des Envoyés de l'Empereur Louis & du peuple Romain. Il meurt le 11 Mai. Eugene II. lui succede le 5 Juin. Zizime qui vouloit lui disputer le saint Siége, fut obligé de se désister, ayant appris que l'Empereur Louis avoit envoyé en Italie son fils Lothaire, qui vint rendre la justice à Rome, & fit prêter par les Romains un serment qui portoit en substance : « Je promets d'être fidele aux Empereurs Louis & „ Lothaire, sauve la foi que j'ai promise au Pape ; & de ne „ point consentir qu'on élise de Pape, sinon canoniquement ; „ ni que le Pape élu soit consacré avant qu'il fasse en présence „ des Commissaires de l'Empereur, un serment pareil à celui „ que le Pape Eugene a fait par écrit. »

L'Empereur Louis reçoit à Rouen des Ambassadeurs de l'Empereur Michel, qui apporterent en France les écrits attribués à S. Denys l'Aréopagite, & prierent le Roi de faire assembler un Concile sur la question des images.

825.

Assemblée d'Aix-la-Chapelle au mois de Mai. Louis y fit un capitulaire de vingt-huit articles, dont plusieurs regardent les Commissaires qu'il envoyoit dans les provinces, nommés alors *Missi dominici*. Il y en avoit deux en chaque province, un Evêque & un Comte. Le devoir de ces Commissaires étoit de veiller sur la conduite des Evêques, des Comtes & des moindres Officiers ; d'écouter les plaintes, terminer sur les lieux toutes les affaires autant qu'il étoit possible, & faire le rapport des autres à l'Empereur.

Concile de Paris assemblé au mois de Novembre par ordre de l'Empereur Louis, sur la question des images. Elle y fut

traitée par forme d'examen, & non de décision. Le résultat fut que Louis envoiroit des Evêques au Pape, pour le prier de faire entrer les Grecs dans le sentiment de l'Eglise de France, qui étoit de ne rendre aucun culte aux images, excepté à celle de la croix ; ce qui étoit contraire à la décision du dernier Concile de Nicée, approuvée par le Pape. Néanmoins il est certain que les Evêques de France furent toujours en communion avec le saint Siége. Le P. Sirmond & le Pere Labbe rapportent ce Concile à l'an 824 ; mais il est évident qu'il ne s'est tenu que l'an 825. L'Empereur Louis ne reçut l'ambassade des Grecs que sur la fin de l'automne 824 ; ensuite il envoya à Rome demander l'agrément du Pape, pour tenir cette assemblée. Elle ne fut convoquée qu'après le retour des Envoyés, & parconséquent vers le premier de Novembre 824. Les Evêques envoyerent les actes à l'Empereur Louis, avec une lettre de leur part. Cette lettre commence ainsi : *Nous étant assemblés par vos ordres à Paris, le premier de Novembre, au sujet des images, &c.* Ils y rejettent le second Concile de Nicée.

826.

Heriold Roi de Danemarck embrasse la religion chrétienne, & reçoit le baptême avec son épouse à Saint-Alban de Maïence. Saint Anscaire, Moine de Corbie, le suit pour aller prêcher la foi aux Danois.

Concile de soixante-deux Evêques à Rome, le 15 Novembre : on y fit trente-huit Canons, dont la plûpart regardent la réformation du Clergé. Le quatriéme porte, Que les Prêtres ignorans seront avertis par l'Evêque, & suspendus, pour leur donner le tems de s'instruire ; & s'ils n'en profitent, ils pourront être déposés. Le vingt-septiéme ordonne que les Abbés seront Prêtres, pour avoir plus d'autorité. Le trente-quatriéme, qu'on établira des cloîtres près l'Eglise cathédrale, où les Clercs vivront en commun sous la conduite de supérieurs capables & dépendans de l'Evêque ; on défend aux Prêtres de s'occuper à la chasse ou au travail de la campagne, & de paroître hors de leurs maisons sans l'habit sacerdotal. Cette défense du travail à la campagne ne se trouve point dans la bonne antiquité ; il y a lieu de penser que la domina-

tion des Barbares avoit déja avili ce travail dans l'o
des hommes.

Rodoin Prévôt de S. Médard de Soissons, obtient d
Eugene une partie du corps de S. Sébastien, qu'il dépos
l'Église de son monastere; il s'y fait un grand nomb
miracles.

827.

Mort du Pape Eugene II, le 27 Août; Valentin lui s
le premier Septembre, & meurt le 10 Octobre suiva
saint Siége vaque le reste de l'année.

828.

Grégoire IV. monte sur le saint Siége le 5 Janvier.
lui qui entreprit de rebâtir la ville d'Ostie, pour dé
l'embouchure du Tibre contre les incursions des Musul
qui s'étoient emparés de toute la Sicile: il la nomma
nom *Gregoriopolis*.

L'Empereur Louis tient une assemblée vers la fin de l
à Aix-la-Chapelle, où il ordonne pour l'année suiv
convocation de quatre Conciles pour la réforme des
ces Conciles devoient s'assembler à Maïence, à Paris,
& à Toulouse. Il indique dans l'étendue de son Royau
jeûne de trois jours pour le Lundi d'après l'octave de l
tecôte, pour exhorter le peuple à fléchir la colere de
la lettre qui contenoit cette indication étoit adressée à
peuple François, & devoit être lûe publiquement.

Dungal Moine de S. Denys en France écrit pour les in
contre *Claude Clément* Evêque de Turin, qui attaquo
culte, même celui de la croix.

829.

On célébra cette année les quatre Conciles que Loui
indiqués. Nous n'avons les actes que de celui de Pari
s'assembla le 6 Juin. Il fut composé de vingt-cinq E
des quatre provinces de Reims, de Sens, de Tours
Rouen. Les actes de ce Concile sont divisés en trois l
dont le premier contient cinquante-quatre articles ou C
Le vingtiéme défend aux Evêques de coucher en part
sans avoir des témoins de la pureté de leur conduite. Le

troisiéme leur défend, hors le cas de néceſſité, d'impoſer les mains pour donner le S. Eſprit, s'ils ne ſont à jeun : ils ne doivent non plus conférer le Sacrement de la Confirmation qu'à Pâque & à la Pentecôte. [C'eſt la premiére fois qu'on remarque un tems fixé pour l'adminiſtration de ce Sacrement.] Quelques-uns de nous, diſent les Evêques dans le quarante-cinquiéme, ont appris de perſonnes dignes de foi ; quelques-uns ont vû eux-mêmes que dans certaines provinces les femmes, contre la loi divine & les Canons, approchent de l'autel, touchent effrontément les vaſes ſacrés, préſentent aux Prêtres les habits ſacerdotaux ; & ce qui eſt beaucoup plus indécent & contre toute raiſon, diſtribuent au peuple le corps du Seigneur, & font d'autres choſes qu'il ſeroit honteux de dire. On ordonne à tous les Evêques de tenir la main à ce que de pareils abus ne ſe commettent plus dans leurs Diocèſes. [Ces abus ſont d'une eſpece ſi ſinguliere, qu'il ne faut pas moins que les actes d'un Concile pour les rendre croyables.] Le quarante-ſixiéme fait défenſes aux Chanoines & aux Moines de rendre viſite aux Religieuſes ſans l'agrément de l'Evêque. Les Religieuſes ne ſe confeſſeront que dans l'Egliſe, en préſence de témoins qui ſeront à quelque diſtance. Si quelque infirmité les empêche de ſe confeſſer à l'Egliſe, il y aura auſſi des témoins dans la chambre pendant qu'elles ſe confeſſeront. Il ne convient nullement qu'un Moine quitte ſon monaſtere pour aller confeſſer les Religieuſes, ni que les Clercs & les Laïques, déclinant le jugement des Evêques & des Prêtres-Chanoines, aillent ſe confeſſer aux Moines qui ſont Prêtres. Car il eſt ſeulement permis aux Moines de confeſſer ceux de leur Communauté. Le quarante-ſeptiéme contient des défenſes aux Prêtres de dire la Meſſe dans des maiſons particuliéres ou dans des jardins, comme faiſoient pluſieurs. Le cinquante-uniéme fait défenſes d'avoir des boiſſeaux ou des ſeptiers de différentes meſures ; de grands pour recevoir, & de petits pour donner ou pour vendre. Dans le cinquante-deuxiéme, on condamne l'iniquité & l'avarice des Comtes & des Evêques des provinces occidentales de la France, qui défendoient à leurs vaſſaux de vendre pendant la moiſſon ou la vendange le froment & le vin à plus haut prix que celui qu'ils avoient taxé ; enſorte qu'ils ſe faiſoient donner pour quatre deniers un boiſſeau de froment,

qui pouvoit en valoir douze. Le cinquante-quatriéme défend de recevoir pour parreins, soit au Baptême soit à la Confirmation, ceux qui sont pénitence publique. Le second livre contient treize articles *des devoirs du Roi*. Le troisiéme renferme une lettre des Evêques, où ils demandent aux Empereurs Louis & Lothaire l'exécution des décrets du Concile; ils insistent sur l'article des entreprises des deux Puissances. *Le plus grand obstacle au bon ordre*, disent-ils, *est que depuis long tems les Princes s'ingerent dans les affaires ecclésiastiques; & que les Evêques, partie par ignorance, partie par cupidité, s'occupent plus qu'ils ne devroient des affaires temporelles.* En ce même Concile on rétablit à S. Denys la discipline monastique, qui étoit déchue jusqu'au point que la plûpart des Moines ne portoient que l'habit de Chanoine. Ce fut Hincmar Moine de cette Abbaye, depuis Archevêque de Reims, qui de concert avec l'Abbé employa son crédit auprès de l'Empereur pour obtenir cette réforme, qu'il embrassa lui-même.

Les actes de ce Concile & ceux des trois autres que nous n'avons plus, ayant été portés à l'Empereur, le Prince tint une assemblée à Wormes pour confirmer par l'autorité impériale ce qui parut de plus utile dans ces réglemens. Il publia à cet effet un capitulaire où on remarque les articles suivans.

I. Ceux qui établissent des Prêtres dans leurs Eglises, ou qui les chassent sans le consentement de l'Evêque, paieront le ban de l'Empereur ou une autre amende plus considérable. [Il y a dans le texte, *harmiscara*. Il paroît par plusieurs autres endroits où ce texte est employé, qu'il signifie *une grosse amende pécuniaire*, & quelquefois *une amende honorable* qu'on faisoit faire, sur-tout pour les grands crimes, en obligeant les coupables de marcher tête nue, pieds & jambes nuds à la suite d'une procession, en portant une selle ou un chien sur leurs épaules. Il y a lieu de croire que les mots *hacheria* & *hachée*, dont les François se sont servi ensuite pour signifier une amende, ont été formés par corruption d'*harmiscara*. V. Ordre, sous peine d'amende, de payer la dixme; & à ceux qui tiennent des fiefs de l'Eglise, de payer le neuviéme outre la dixme, sous peine de perdre le fief. VIII. On ne pourra troubler l'Eglise dans la possession d'un bien qu'elle possede paisiblement depuis trente ans.

Dans d'autres capitulaires qu'on rapporte à la même année, Louis le Débonnaire fait défenses d'employer dans la suite le jugement de l'eau froide. Il veut qu'on examine par l'épreuve de l'eau chaude un esclave qui auroit tué son maitre.

Ambassade des Suédois à l'Empereur Louis, pour lui demander des Missionnaires. Louis y envoie le Moine Vitmar & S. Anscaire, pour lequel il venoit d'établir un siége archiépiscopal à Hambourg. Ebbon Archevêque de Reims, chargé de la légation du saint Siége pour les pays septentrionaux, fait ordonner Evêque un de ses parens nommé Gausbert, & l'envoie en Suéde comme son Vicaire.

Michel le Begue meurt le premier Octobre; son fils Théophile lui succede.

830.

Les enfans de l'Empereur Louis choqués de la tyrannie de Bernard Comte de Barcelone, qui gouvernoit absolument leur pere, & étoit accusé d'avoir un mauvais commerce avec l'Impératrice Judith, se révoltent contre lui, le font enfermer à S. Médard de Soissons, & Judith à Sainte Croix de Poitiers. Il est rétabli au mois d'Octobre dans l'assemblée des Seigneurs à Nimegue.

En Orient, l'Empereur Théophile commence à persécuter violemment les Catholiques défenseurs des images, & surtout les Moines, dont il fait mourir plusieurs sous les coups de fouet.

831.

L'Impératrice Judith, seconde femme de Louis, se purge par serment dans l'assemblée tenue à Aix-la-Chapelle au mois de Février, du mauvais commerce dont elle étoit accusée avec Bernard. Ceux qui avoient trempé dans la révolte des fils du Roi, sont condamnés à mort. Louis leur accorde la vie, & se contente de les exiler. Jessé Evêque d'Amiens est déposé dans le Concile de Noyon, comme criminel de lèze-majesté.

Pascase Ratbert composa cette année son *Traité de l'Eucharistie*, où il parle de la transsubstantiation & de la présence réelle, comme d'une vérité *que toute la terre croit & confesse.* Ratram Moine de Corbie écrivit depuis pour combattre les expressions dont Pascase s'étoit servi, quoiqu'elles ne fussent

susceptibles d'aucun mauvais sens. De-là naquit entre les Théologiens une dispute assez vive ; mais elle fut terminée sans Concile, parcequ'il ne s'agissoit point du fonds de la doctrine. Cependant les Calvinistes en ont pris prétexte d'avancer que Pascase Ratbert a été l'auteur & l'inventeur de la doctrine de la Transsubstantiation. Ils se sont aveuglés jusqu'au point de ne pas voir qu'elle a toujours été invinciblement établie par l'usage constant & uniforme de toutes les Eglises, comme le prouvent assez les plus anciennes Liturgies, & par la tradition des Peres. D'ailleurs comment les Grecs n'auroient-ils pas réclamé, au moins lors des disputes qu'ils eurent dans ce même siécle avec les Latins, qu'ils accuserent même d'hérésie ?

Cet ouvrage de Ratbert ne devint public que quelques années après, lorsque l'auteur étant déja Abbé, l'envoya au Roi Charles pour présent, comme c'étoit la coutume d'en faire aux grandes Fêtes. [Les Evêques, les Abbés, les Abbesses & les Seigneurs laïques étoient obligés de faire des présens au Roi en certains tems de l'année. Ces présens consistoient communément en argent ou en chevaux. Il fut ordonné par les capitulaires que chacun marqueroit son nom sur les chevaux qu'il donneroit au Roi. Il paroit que les présens les plus ordinaires des Abbesses étoient des habits qu'elles faisoient faire par leurs Religieuses ; car il fut également ordonné qu'elles mettroient leur nom sur les habits qu'elles donneroient au Roi.]

832.

La haine de l'Empereur Théophile contre les images augmente à tel point, qu'il chasse tous les Peintres de ses Etats.

833.

Les troubles recommencerent cette année en France entre Louis & ses enfans. Ils étoient irrités de ce que leur pere avoit changé le partage fait entr'eux, & qu'il se laissoit toujours gouverner par Judith leur belle-mere. La plûpart des Evêques avoient abandonné le parti de Louis. Le Pape Grégoire IV. qui étoit de ce nombre, vint en France à la priere de Lothaire. Le bruit couroit qu'il vouloit excommunier ceux d'entre les Evêques qui étoient encore fideles à l'Empereur

partagea de nouveau l'Empire entre les trois freres
·e, Pepin & Louis. A l'égard de Charles, depuis sur-
: le Chauve, que l'Empereur Louis avoit eu de Judith
ıde femme, il fut enfermé dans le monastere de Prom :
reur fut enfermé dans celui de S. Médard de Soissons,
ɔératrice fut menée à Tortone en Lombardie.
s n'étoit pas à la fin de ses malheurs; on tint dans le
'Octobre une assemblée générale à Compiégne, où ce
se laissa persuader de se soumettre à la pénitence pu-
comme s'avouant coupable de tous les maux qui affli-
: l'Etat. On ne se rappelle qu'avec horreur les excès
orta cette assemblée; la Religion y fut jouée, la ma-
es Rois oubliée; toutes les loix de la nature ouver-
violées. Lambert & Mafride, deux esprits également
x, étoient à la tête des laïques. L'Archevêque de Reims
, que Louis avoit tiré du néant & comblé d'honneurs,
noit les Ecclésiastiques. C'étoit un point de l'ancienne
ine, qu'un homme dans l'exercice actuel de la péni-
ɔublique étoit exclus des fonctions civiles & militaires,
ne du mariage. Le Pape S. Léon l'avoit conseillé; ses
eurs en firent une loi : le douziéme Concile de Tolède
ına par un décret authentique. L'audacieux Ebbon s'ou-

nement que Dieu lui avoit confié ; d'avoir fait marcher ses troupes en Carême ; d'avoir scandalisé l'Eglise par son indocilité aux monitions des Evêques ; enfin d'être la cause de la guerre, des désordres & de tous les maux qui désoloient l'Empire. Après cet aveu forcé, on le déclara interdit pour jamais de toutes les fonctions civiles : on lui ôta ses habits impériaux, son épée, son baudrier ; on le revêtit d'un habit de pénitent : il fut ensuite chassé de l'Eglise, & enfermé dans une petite cellule du monastere pour y vivre en pénitent le reste de ses jours.

834.

Louis & Pepin arment contre Lothaire, pour l'obliger à délivrer leur pere. Ce Prince est rétabli le 1 Mars à S. Denys en France, & admis à la communion de l'Eglise.

Le Pape accorde le pallium à S. Anscaire, premier Archevêque de Hambourg, & le déclare son Légat chez les nations du Nord, conjointement avec Ebbon de Reims.

Assemblée d'Attigni, pour corriger les désordres qui s'étoient glissés dans l'Eglise & dans l'Etat à la faveur des derniers troubles.

835.

La réhabilitation de Louis est confirmée dans l'assemblée de Thionville. Ce Prince est reconcilié solemnellement dans l'Eglise cathédrale de Metz. Ebbon Archevêque de Reims, qui avoit présidé à l'assemblée de Compiégne comme Métropolitain de la province, est déposé de l'Episcopat.

Institution de la fête de tous les Saints par le Pape Grégoire IV.

Comme la Chrétienté étoit affligée par les ravages des Normands & des Sarrasins, dans l'hymne qui fut composée pour cette solemnité, & que l'Eglise chante encore aujourd'hui, on prie les Saints d'éloigner ces Barbares de la terre des Chrétiens. Ces deux vers,

Auferte gentem perfidam
Credentium de finibus,

regardent l'une ou l'autre de ces deux nations, ou peut-être l'une & l'autre.

836.

ordonne que la fête de tous les Saints sera célébrée r novembre dans toute la Gaule & la Germanie. : d'Aix-la-Chapelle au mois de Février : on y traita : de la distinction des deux Puissances. Les Evêques qu'ils avoient beaucoup excédés, & que la révolte s de l'Empereur avoit fait voir un crime inoui à iécles. *C'est pourquoi*, ajouterent-ils adressant la 'Empereur, *nous estimons que le seul moyen de s choses, est que laissant jouir les Evêques de uissance que Jesus-Christ leur a donnée, vous usiez elle que vous avez comme pere & comme Empereur.* ussi question de la restitution des biens ecclésiasti- és par Pepin Roi d'Aquitaine & par les Seigneurs yaume : l'Empereur Louis joignit ses ordres à la Evêques, & les biens furent restitués.

837.

e ayant souffert que ses gens fissent quelque violence l'Eglise Romaine, l'Empereur son pere lui envoie s pour lui en faire de vives réprimandes. : de S. Frédéric d'Utrecht.

838.

de Kingston en Angleterre, sur les biens de l'Eglise.

840.

reur Louis meurt le 20 Juin comme il marchoit uis son fils Roi de Baviere, révolté à l'occasion eau partage que l'Empereur son pere venoit de par lequel la France & la Bourgogne avoient été Charles. La piété de l'Empereur Louis & son ex- ilité à pardonner, lui ont fait donner les surnoms & de *Débonnaire*. Il fut un des meilleurs & un des eureux Rois de la France.

841.

: d'Auxerre, où l'on prescrit un jeûne de trois jours.

après la bataille de Fontenai, où Lothaire fut défait pa
Rois Louis & Charles ses freres.

Les Normands profitant de la division des fils de Lou
Débonnaire, font une descente sur les côtes de l'Océan
montent la Seine jusqu'à Rouen, où ils brûlent le mona
de S. Oüen, & ensuite celui de Jumiége, & pillent plu
Eglises. On donnoit en France le nom de Normands aux
nois, aux Norvégiens, & aux autres peuples du Nord
Normands étoient encore païens.

842.

Théophile Empereur d'Orient meurt le 30 Janvier : c
dernier Empereur qui ait soutenu l'hérésie des Iconocl
Michel son fils, surnommé Porphyrogenete, lui succéda
la régence de l'Impératrice Théodora sa mere, qui fit
à Constantinople un Concile dans lequel on confirma
cond Concile de Nicée. Jean Leconomante Patriarcl
cette ville, un des principaux chefs des Iconoclastes,
déposé. Saint Méthodius qui avoit beaucoup souffert po
défense des images, fut mis à sa place. Après le Concil
images furent rétablies solemnellement le second Dim
de Carême, jour auquel les Grecs font encore la mé
de cette fête : elle fut nommée *la Fête de l'Orthodoxie*

La paix si nécessaire à l'Empire François, paroissoi
éloignée que jamais après la bataille de Fontenai. Lo
vouloit effacer dans un autre combat la honte de sa dé
Louis & Charles de leur côté ne songerent qu'à pour
leur victoire : ils étoient incertains s'ils pouvoient s'em
d'un Etat que personne ne leur disputoit, ou s'ils devoi
rendre à un frere qui ne l'abandonnoit qu'après avoir
l'espérance de pouvoir le défendre. Ils consulterent les
ques. On s'imaginoit alors que le caractere épiscopal do
des lumieres supérieures & le droit de prononcer sur l
litique & la guerre, comme sur les matieres ecclésiast
De-là cette énorme autorité des Prélats, qui en décida
tout, trouvoient le moyen d'amener tout à leur ava
Les Princes eux-mêmes irritoient leur ambition déja
grande ; & pour obtenir des couronnes, ils les en fai
sans peine les dispensateurs. Ceux qui suivoient la Cou
semblerent à Aix-la-Chapelle pour prononcer sur le so

Lothaire ; tous d'un commun accord le déclarerent déchu de son droit, & ses sujets déliés du serment de fidélité. *Promettez-vous de mieux gouverner?* dirent-ils aux deux Princes Charles & Louis. *Nous le promettons*, répondirent les deux Rois. *Et nous*, dit l'Evêque qui présidoit, *nous vous permettons par l'autorité divine de régner à la place de votre frere, pour gouverner son Royaume selon la volonté de Dieu : nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* C'étoit une usurpation criminelle dans son principe, dangereuse dans ses suites : ce fut foiblesse de la part des deux freres de s'y soumettre. Mais ce n'est pas la premiere fois que la passion irritée par l'ambition l'a emporté sur la raison. On partagea en vertu de cette décision les provinces que Lothaire avoit abandonnées : partage aussi court dans sa durée, qu'il fut paisible dans son exécution.

843.

Les Normands font une seconde descente par l'embouchure de la Loire, prennent & pillent la ville de Nantes. Guihard Evêque de cette ville, qui fut tué dans l'Eglise avec plusieurs Moines & une partie de son peuple, est honoré comme martyr.

Siconulfe, Duc de Bénévent, pille le trésor du monastere du Mont-Cassin, d'où il enleve des richesses immenses qui y avoient été données par les Rois de France.

Assemblée d'Evêques & de Seigneurs à Coulaines, proche le Mans.

Concile de Loiré, dans l'Anjou.

844.

Mort du Pape Grégoire IV. le 11 Janvier. Jean Diacre de l'Eglise Romaine, s'empare du palais patriarchal de Latran, & est aussi-tôt abandonné. Le peuple avoit formé le dessein d'élire l'Archiprêtre Sergius, qui fut consacré le 27 Janvier sans attendre le consentement de l'Empereur Lothaire. Ce Prince en fut irrité, & envoya Louis son fils en Italie à la tête d'une armée. Louis fut reçu à Rome avec les plus grands honneurs : il fit examiner l'élection de Sergius, & la fit confirmer en sa présence dans une assemblée d'Evêques, où les Romains prêterent serment de fidélité à l'Empereur Lothaire.

Le Pape couronna ensuite le jeune Louis, & le proclama Roi des Lombards le 15 Juin dans l'Eglise de S. Pierre.

Capitulaire de Toulouse. Les Curés de la Septimanie étoient venus implorer la protection du Roi contre les vexations de leurs Evêques, qui exigeoient d'eux des droits excessifs. Ce fut pour modérer ces droits que le Roi Charles dressa ce capitulaire dont voici les principaux articles : Les Evêques recevront tous les ans de chaque Prêtre un boisseau de froment, un boisseau d'orge, & un muid de vin : de plus, un jeune cochon en espece ou en valeur, qui sera estimé six deniers. Ils pourront s'ils le veulent, pour toutes ces redevances, recevoir deux sols en deniers. [On ne peut rien déterminer sur la capacité de ces mesures. *Modius* qui est dans le texte, est une mesure qui servoit a mesurer le grain & les liquides ; elle a varié selon les tems & les lieux ; on voit par les statuts de S. Adelard, que ce qui est appellé *modius vini*, contenoit seize septiers de vin. Dans le Concile de Francfort, *modius frumenti* n'est estimé que quatre deniers.] Les Prêtres qui ne seront éloignés de la ville que de cinq milles, y feront porter ces redevances. Pour ceux qui seront plus éloignés, les Evêques indiqueront un lieu dans chaque doyenné où on les paiera. [C'est la premiére fois qu'on remarque le mot *doyenné*, pour un certain district de paroisses de la campagne.]

Dans les visites que les Evêques font de leurs Dioceses, il faut avoir soin qu'ils ne soient pas trop a charge aux Curés. C'est pourquoi quand l'Evêque sera arrivé dans une paroisse, les quatre Curés les plus voisins s'y rendront avec leurs paroissiens, & chacun des Curés donnera à l'Evêque dix pains, un demi-muid de vin, un jeune cochon de quatre deniers, deux poulets, dix œufs, & un boisseau de grain pour les chevaux. Le Curé chez qui loge l'Evêque donnera la même chose, & on n'exigera de lui rien de plus, si ce n'est le bois & les ustensiles nécessaires pour préparer a manger. [On voit par ce détail que la suite de l'Evêque devoit être bien nombreuse, comme nous l'avons déja observé plus haut, puisqu'il falloit tant de provisions, & que ce n'étoit point a tort que les Curés se plaignoient. On lit dans le texte, *frischingam de quatuor denariis*. Nous avons dit que *frischinga* étoit un jeune cochon de six mois ou d'un an. On trouve que

frischinga est distingué de *porcellus*, qui étoit un cochon de lait.] Si les Evêques font par an plusieurs visites des paroisses, ils n'exigeront qu'une fois ces redevances; & quand ils ne feront pas de visite, ils ne les exigeront pas. Ils n'établiront pas de nouvelles paroisses sans nécessité, pour multiplier les redevances. Quand on fera deux paroisses de ce qui n'en faisoit qu'une, les deux Curés ne paieront ensemble à l'Evêque que ce qui lui étoit payé quand il n'y en avoit qu'une.

Il y eut deux Conciles cette année : l'un à Thionville au mois d'Octobre, où l'on dressa six articles sur les désordres occasionnés par les guerres civiles : l'autre à Verneuil sur Oise au mois de Décembre, où l'on fit douze Canons de discipline. En ce même Concile Drogon Evêque de Metz, qui avoit reçu du Pape Sergius II. des lettres par lesquelles il l'établissoit Vicaire apostolique dans toutes les provinces au-deçà des Alpes, voulut se faire reconnoître en cette qualité par les Evêques du Royaume de Charles, à l'égard desquels il étoit Evêque Etranger; mais ayant trouvé quelque opposition, il jugea à propos de ne point s'opiniâtrer à faire valoir son vicariat.

Theutbalde Evêque de Langres, ayant appris qu'il y avoit dans plusieurs Eglises de la ville de Dijon, un grand concours de peuple à l'occasion de certains prétendus miracles, consulte sur cette affaire Amolon Archevêque de Lyon son Métropolitain. Theutbalde exposoit dans sa lettre, que des femmes tomboient tout d'un coup dans l'Eglise, & y étoient tourmentées, sans que l'on vît sur elles aucune marque des coups qu'elles disoient avoir reçus : il s'étoit amassé jusqu'à trois ou quatre cens personnes, qui ayant été ainsi abattues ne vouloient plus sortir de l'Eglise, disant que si elles retournoient chez elles, elles seroient frappées de nouveau, & contraintes de retourner à la même Eglise. Amolon lui fit une réponse assez étendue, dans laquelle il disoit entr'autres choses : « A-t-on jamais oui parler dans les Eglises & aux „ tombeaux des Martyrs, de ces sortes de miracles qui ne „ guérissent point les malades, mais font perdre à ceux qui „ se portent bien la santé & la raison? .... Qui ne voit que „ ce sont des illusions des hommes trompeurs & des dé-„ mons? .... Je n'en parlerois pas ainsi, si je n'en avois été „ témoin moi-même dans ce Diocèse du tems de mon pré-

„ déceſſeur : car j'ai vu quelquefois devant lui des hom
„ qui ſe diſoient poſſédés ; mais en leur donnant bien
„ coups, ils avouoient leur impoſture, & confeſſoient
„ la pauvreté les y avoit engagés. Nous ſavons auſſi
„ Usès, au ſépulchre de S. Fimin, on avoit commen
„ voir des chûtes & des briſures ſemblables ; mais Bar
„ lemi Evêque de Narbonne ordonna d'employer au pr
„ des pauvres les offrandes qu'on y apportoit ; après quoi
„ n'entendit plus parler de cette illuſion, ni dans cet end
„ ni dans les autres lieux où elle avoit commencé. C'eſt pc
„ quoi je ſuis d'avis que vous armant du zèle & de la ſévé
„ ſacerdotale, vous banniſſiez de l'Egliſe cette profana
„ & cette invention diabolique...... Si quelqu'un to
„ malade, il a le précepte de l'Apôtre, de faire venir
„ Prêtres pour prier ſur lui avec l'onction de l'huile au n
„ du Seigneur..... S'il y en a de trop opiniâtres, il fau
„ contraindre par punition corporelle à confeſſer la vérit

845.

Concile de dix Evêques à Beauvais au mois d'Avril, Hincmar eſt élu Archevêque de Reims. Les Evêques y d ſerent huit articles pour demander au Roi Charles la reſt tion des biens eccléſiaſtiques, ſa protection contre ceux pilloient leurs Egliſes, & la confirmation de leurs char le Roi l'accorda & la confirma par ſerment.

Concile de Meaux le 17 Juin : il fut composé des Evê des provinces de Sens, de Reims & de Bourges, qui rec lirent les Canons de quelques Conciles précédens, deme juſqu'alors ſans exécution ; ils en ajouterent 56 nouvea ce qui fait 80 en tout. Le vingt-ſixiéme porte, Qu'il fau clarer au Roi que quand il paſſe par une ville, il doit log l'Evêché ; mais n'y pas faire loger de femmes avec lui, & pas ſéjourner long-tems. Le trente-ſeptiéme défend aux Cl de porter les armes, ſous peine de dépoſition. Le tre huitiéme défend aux Evêques de jurer ſur les choſes ſai [Les Evêques & les Prêtres ne juroient pas ſur les ch ſaintes, c'eſt-à-dire, ſur la croix & les reliques ; ce q appelloit, *jurare ſuper ſacra* ; mais ils juroient ſeulem en préſence des choſes ſaintes, *inſpectis ſacris*. C'eſt p quoi ils n'étoient pas obligés de lever la main en pré

ſern

êque. *Cinquante-six:* Un Evêque ne doit excommunier
ne sans une raison certaine & manifeste ; pour l'ana-
, il ne le portera que du consentement du Métropo-
& de ses Comprovinciaux. *Cinquante-neuf* : On ne
chasser un Moine de son monastere qu'après avoir
é l'Evêque, qui prescrira au Moine chassé comment
vivre dans la suite. *Soixante-onze:* Il est à propos que
donne aux Evêques un ordre scellé de son sceau, que
ques puissent montrer dans le besoin aux Ministres &
agistrats, pour les obliger à leur prêter main-forte.
ıte-douze: On n'enterrera dans les Eglises que ceux que
ıe ou le Curé jugeront dignes de cet honneur, sans
rsonne puisse y prétendre droit de sépulture comme
itage. On pourra recevoir ce que les parens du mort
nt en aumône pour sa sépulture ; mais on ne pourra
iger, afin qu'on ne s'imagine pas que les Ecclésiasti-
réjouissent de la multitude des enterremens. *Soixante-*
ıt : On chommera pendant huit jours la solemnité de
, & on s'abstiendra pendant ce tems non-seulement
ıvres serviles, mais encore de la chasse & du com-

Roi Charles signa ces réglemens, pour leur donner

l'Archevêque S. Anscaire y avoit fait bâtir, furent brûl
même qu'une belle collection de livres qu'il avoit f
avec grand soin. Après ce ravage des Normands, on
Hambourg l'Eglise de Brême.

En Orient, le Calife Vatec fait couper la tête le 6 M
quarante-deux Officiers Romains qui refusoient constan
de renoncer à la Foi; ils étoient en prison depuis la pr
la ville d'Amorina, arrivée sept ans auparavant.

L'Impératrice Théodora avoit formé le dessein de dé
les Pauliciens ou Manichéens d'Arménie; elle envoya po
effet trois Officiers, qui en firent périr environ cent
mais les Pauliciens ayant imploré la protection des M
mans, ceux ci les mirent en état de fonder plusieurs
où leur nombre s'accrut considérablement.

846.

Concile de Paris le 14 Février: les Evêques mettent l
niére main aux Canons du Concile de Meaux, & les pul
Comme ces Canons regardoient la réformation de l'
& de l'Etat, les Evêques presserent le Roi pour en obte
confirmation. Charles tint à ce sujet une assemblée à
nai au mois de Juin; mais les Evêques en furent excl
la faction des Seigneurs, qui firent réduire à dix-ne
quatre-vingts articles de Meaux: ils choisirent ceux qu
gardoient principalement les Ecclésiastiques, & retranc
tout ce qui tendoit à les corriger eux-mêmes.

Les Maures ou Sarrasins d'Afrique entrent en Italie
Tibre, & s'avancent jusqu'aux portes de Rome, où ils
les richesses des Eglises de S. Pierre & S. Paul qui é
hors la ville.

847.

Mort du Pape Sergius II. le 27 Janvier; Léon IV. du
Prêtre du titre des Quatre-couronnés, lui succede le 1
vril. Il fut consacré, quoique le consentement de l'E
reur Lothaire ne fût pas encore venu: la crainte des S
sins obligea d'en user ainsi; mais avec protestation qu'
prétendoit point déroger à la fidélité qui étoit dûe à l'E
reur après Dieu. Aussi-tôt que les Sarrasins furent parti
nouveau Pape s'appliqua à faire réparer les ornemen

l'Eglise de S. Pierre ; il y en mit de nouveaux en or & en argent, dont le poids montoit à trois mille huit cens soixante-une livres d'argent & deux cens seize livres d'or. Il faut entendre la livre Romaine, qui étoit de douze onces.

Concile de treize Evêques à Maïence vers le commencement d'Octobre. On y fit trente-un Canons. Le sixiéme prononce excommunication contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques. Le vingt-sixiéme porte, Que les Prêtres feront confesser les malades, & leur déclareront la pénitence qu'ils devroient faire, sans la leur imposer ; leurs amis y suppléeront par leurs priéres & aumônes ; mais si le malade guérit, il accomplira sa pénitence. Quelques-uns de nos fréres, disent les Evêques, nous ont demandé au sujet des malfaiteurs, qui après s'être confessés à Dieu, ont été attachés au gibet, si on devoit porter leurs corps à l'Eglise, & dire des Messes pour eux? Nous leur repondons, Puisque les Canons ordonnent d'accorder la communion à ceux qui confessent sincérement leurs péchés, & qui en font une digne pénitence, pourquoi la refuseroit-on à ceux qui souffrent le dernier supplice pour leurs crimes? Refuser la pénitence à l'heure de la mort, c'est vouloir faire périr celui qui la demande & désespérer de la bonté de Dieu. [On ne permettoit pas toujours aux criminels condamnés à mort, de se confesser aux Prêtres : c'est peut-être la raison pourquoi on ne parle ici que de ceux qui s'étoient *confessés à Dieu.*] Le vingt-septiéme, Que ceux qui sont exécutés à mort pour leurs crimes, ne seront privés ni des priéres de l'Eglise après leur mort, ni de la communion de leur vivant, s'ils sont vraiment pénitens. On amena à ce Concile une femme nommée *Theote*, qui avoit séduit beaucoup de monde dans le Diocèse de Constance, même des Ecclésiastiques : elle se prétendoit inspirée de Dieu, & en conséquence elle avoit prédit la fin du monde pour cette même année. Elle avoua son imposture en présence des Evêques, & convint qu'elle n'avoit d'autre motif que l'espérance de tirer quelque argent des gens crédules. Sur cette confession, elle fut condamnée par le Concile, & fouettée publiquement par ordre des Evêques.

848.

Nomenoé Prince des Bretons, qui vouloit se soustraire à

l'obéissance des François, assemble un Concile où il sépare la Bretagne de la province de Tours dont elle étoit dépendante; il érige trois nouveaux Evêchés, à Dol, à Saint-Brieux & à Treguier, qui étoient des monasteres; il déclare l'Evêque de Dol Métropolitain, & se fait couronner Roi. Dol a joui du droit attaché aux Siéges métropolitains pendant trois cens ans environ.

Raban Archevêque de Maïence assemble au mois d'Octobre un Concile pour la condamnation de *Gotescalc* Moine d'Orbais, que Nothingue Evêque de Vérone lui avoit déféré, comme ayant sur la grace & sur la prédestination une doctrine contraire a celle de l'Eglise. Raban crut qu'effectivement Gotescalc enseignoit que Dieu impose nécessité à tous les hommes. En conséquence il le fit condamner dans le Concile, & il écrivit contre lui à Hincmar Archevêque de Reims, dans le Diocèse duquel Gotescalc avoit été ordonné Prêtre.

849.

Gotescalc est condamné de nouveau dans un Concile de treize Evêques, tenu à Quiercy sur Oise, auquel Hincmar présidoit; il fut dégradé de la prêtrise, & on le condamna à être fouetté publiquement; ce qui fut exécuté avec rigueur en présence du Roi Charles: il fut ensuite enfermé dans l'Abbaye de Hautvilliers. Cette punition ne l'empêcha point d'écrire dans sa prison deux confessions de foi, où il persistoit à soutenir sa doctrine, offrant d'en faire l'épreuve en passant de suite par quatre tonneaux pleins d'eau, d'huile ou de poix bouillante, ou même par un grand feu.

Saint Prudence Evêque de Troyes, Loup Abbé de Ferrieres, & plusieurs grands hommes se déclarerent contre Hincmar. Saint Prudence expliqua la croyance de l'Eglise sur la prédestination. Ratram Moine de Corbie écrivit sur le même sujet par ordre du Roi Charles le Chauve, & démontra que la doctrine de S. Augustin sur la grace & la prédestination, est celle de l'Eglise Catholique. Jean Scot Erigene écrivit pour Hincmar; mais il donna dans l'excès, & sa doctrine conforme au semi-Pélagianisme révolta tout le monde. Saint Prudence, l'Eglise de Lyon, &c. le refuterent. S. Remi Evêque de Lyon prit hautement la défense de Gotescalc, jusqu'à

dire *que ce que ce Religieux avoit soutenu* étoit véritable & *ne pouvoit être rejetté, si on vouloit passer pour Catholique.* Ces illustres Evêques étoient convaincus que Hincmar & ses partisans entendoient mal les sentimens de Gotescalc, & qu'ils en tiroient de fausses conséquences, parce qu'ils étoient eux-mêmes peu instruits de la vraie doctrine, & qu'ils retomboient dans celle que S. Augustin avoit si puissamment combattue. Gotescalc mourut dans l'Abbaye où il avoit été enfermé, & fut privé des Sacremens & de la sépulture ecclésiastique.

Concile de Paris contre le Prince Nomenoé : il fut composé de vingt-deux Evêques assemblés des provinces de Tours, Sens, Reims & Rouen.

Le Pape Léon IV. fortifie Rome, & jette les fondemens d'un nouveau quartier autour de l'Eglise de S. Pierre, pour la mettre à couvert des insultes des Sarrasins.

850.

Les Sarrasins établis en Espagne commencent à persécuter les Chrétiens à Cordoue, dont ils avoient fait leur ville capitale. Saint Parfait Prêtre eut la tête tranchée le 21 Avril, & un Marchand nommé Jean fut condamné à la prison, après avoir reçu cinq cens coups de fouet.

On tint vers la fin de cette année un Concile à Pavie, auquel présida Angilbert Archevêque de Milan. Ce Concile fit vingt cinq Canons. Le dix-huitiéme porte, Qu'on ne doit point souffrir les Clercs *acéphales*, c'est-à-dire sans chef, & vagabonds ; c'est pourquoi il faut apprendre aux séculiers, que s'ils veulent que l'on célebre continuellement les divins mysteres dans leurs maisons, ce qui est très-louable, ils n'y doivent employer que ceux qui auront été examinés par les Evêques, & qui porteront dans les voyages des lettres de recommandation de ceux qui les auront ordonnés.

851.

La persécution continua à Cordoue cette année & les suivantes. Plusieurs Chrétiens excités par l'exemple de S. Parfait, allerent se présenter au Cadi ou Gouverneur, auquel ils déclarerent qu'ils tenoient Jesus-Christ pour Dieu, & Mahomet pour un imposteur. Le Cadi irrité en condamna un grand nombre à avoir la tête tranchée.

852.

Plusieurs Chrétiens remportent la couronne du martyre à Cordoue, entr'autres Aurelius & Felix, avec leurs femmes nommées Sabigothe & Liliose. On tient un Concile pour défendre à l'avenir de s'offrir au martyre.

Le Pape Léon IV. fait la dédicace solemnelle du nouveau quartier qu'il avoit fait bâtir, & lui donne le nom de *Cité Léonine*. L'on fit autour des murailles une procession, où le Pape & le Clergé marchoient nuds pieds & la cendre sur la tête.

Concile de Maïence. On n'en a plus les Canons.

853.

Concile de vingt-six Evêques à Soissons, le 26 Avril: on y déclara nulles les ordinations faites par Ebbon de Reims depuis sa déposition. On y examina aussi l'ordination d'Hincmar son successeur: il représenta le décret de postulation du Clergé & du peuple de Reims, adressé à Erchanrad Evêque de Paris, du Diocèse duquel il avoit été tiré; les lettres du même Erchanrad par lesquelles il accordoit Hincmar au Clergé & au peuple de Reims; & enfin les lettres qu'il avoit reçues de ses ordinateurs suivant les Canons, datées du jour & de l'année. Sur le vû de ces pieces les Evêques déclarerent que Hincmar avoit été ordonné canoniquement. Le Roi Charles qui assistoit à ce Concile, y fit un capitulaire portant entr'autres réglemens: Que le Comte & les Officiers publics doivent accompagner l'Evêque en sa ville, & lui prêter main-forte pour obliger à la pénitence & à la satisfaction ceux qu'il ne peut y réduire par l'excommunication.

Il y a dans les actes de ce Concile de Soissons, *actio prima*, *actio secunda*, &c. On entend ce mot par celui de session, parceque communément *action* ou *session* dans les Conciles se prennent pour la même chose, sur-tout dans l'Occident. Il faut cependant avertir qu'on doit quelquefois les distinguer. *Action* signifie proprement, une *cause*, une *procédure*. C'est pourquoi quand on avoit terminé plusieurs causes dans une même session, on comptoit quelquefois plusieurs *actions*. Ainsi on trouve dans le Concile de Chalcédoine *plus d'actions* que de *sessions*.

La question des deux prédestinations avoit produit plusieurs écrits. Saint Remy Archevêque de Lyon s'étoit déclaré contre le mauvais traitement qu'on avoit fait à Gotescalc; *au lieu* (disoit-il) *que tous les hérétiques passés ont été convaincus par des paroles & par des raisons*. Hincmar de Reims de son côté composa quatre articles contre la doctrine de Gotescalc, qui furent souscrits à Quiercy par le Roi Charles, plusieurs Evêques & plusieurs Abbés. Le P. Sirmond n'a pas distingué deux Conciles de Quiercy au sujet de Gotescalc, & il a attribué au premier les articles arrêtés dans le second. Mais les annales de S Bertin distinguent exactement ces deux Conciles, placent le premier en 849, & le second, où furent dressés les quatre articles, en 853. Le Concile de Valence condamna en 855, ces quatre articles. S. Remy à la tête de l'Eglise de Lyon condamna aussi les quatre capitules ou articles d'Hincmar, & fit un écrit intitulé, *De tenendâ veritate Scripturæ*, pour les réfuter; enfin S. Prudence Evêque de Troyes ne consentit à l'ordination d'Enée Evêque de Paris, qu'à condition qu'il condâmneroit ces capitules. Hincmar qui les avoit fort a cœur, composa deux ouvrages pleins de bévûes pour leur défense. C'est dans le second que cet Evêque donne l'histoire de l'hérésie des Prédestinatiens, qu'il prétend s'être élevée dès le tems de S. Augustin. Quelques Auteurs ont voulu réaliser la prétendue *hérésie des Prédestinatiens*; mais de très-habiles critiques ont soutenu que l'*hérésie des Prédestinatiens* n'a point été réelle, & que ce n'est qu'un phantôme dont se sont servi plusieurs fois les adversaires de S. Augustin pour décrier sa doctrine. MM. de Tillemont & Fleuri pensent ainsi, & le dernier remarque *que plusieurs savans Théologiens soutiennent qu'il n'y eut jamais d'hérétiques Prédestinatiens, & qu'il est certain qu'Hincmar s'est trompé en plusieurs faits sur cette matiere*. Liv. IV. n. 50.

Concile de Verberie au mois d'Août: on y approuve les articles que le Roi Charles avoit publiés en celui de Soissons.

Le Pape dépose dans un Concile de soixante-sept Evêques le 8 Décembre, Anastase Prêtre Cardinal du titre de saint Marcel, pour avoir quitté Rome depuis cinq ans, sans vouloir revenir à son titre, nonobstant les citations qui lui avoient été faites jusqu'à quatre fois. On publia dans ce Concile quarante-deux Canons, dont les quatre derniers seulement

étoient nouveaux. Le quarantiéme porte, Que tous les Prêtres de la ville & de la campagne viendront au synode de leur Evêque.

Mahomet Roi des Sarrasins d'Espagne, impose un nouveau tribut aux Chrétiens, & fait abattre toutes les Eglises bâties depuis l'établissement des Arabes en Espagne. Le Cadi de Cordoue fait trancher la tête à plusieurs Moines & Religieuses, pour avoir donné des malédictions à Mahomet.

Hincmar, après avoir achevé son Eglise cathédrale de Reims, fait une nouvelle translation du corps de S. Remi. Ce sacré dépôt étoit encore entier & sans aucune corruption depuis plus de trois cens ans qu'il étoit inhumé. En 1646 ce saint corps fut encore trouvé entier.

Ce fut alors qu'Hincmar de Reims publia des statuts synodaux ou, comme on parloit alors, un *capitulaire* de vingt-sept articles. Il est fort instructif pour la connoissance de la discipline de ce siécle : en voici les principales dispositions.

Chaque Prêtre doit savoir exactement l'exposition du Symbole & de l'Oraison Dominicale..... Savoir par cœur la Préface & le Canon : il doit même apprendre par cœur les Pseaumes avec les Hymnes ordinaires. Il doit aussi savoir par cœur tout l'ordre du baptême, la formule & les prieres pour la réconciliation des pécheurs, pour l'onction des malades, pour les obséques des morts, & pour la bénédiction de l'eau & du sel. Chaque Prêtre doit lire & entendre les quarante homélies de S. Grégoire, & savoir par cœur celle de ce saint Docteur sur les septante Disciples, sur le modele desquels les Prêtres sont promus au ministere ecclésiastique.

Après Matines (c'est-à-dire après Laudes; car ce que nous appellons aujourd'hui Matines s'appelloit alors Nocturnes, comme nous l'avons vû plus haut.) le Prêtre dira en particulier Prime, Tierce, Sexte & None; de sorte cependant qu'il les chantera ou les fera chanter ensuite publiquement dans l'Eglise aux heures compétentes. Après quoi ayant célébré la Messe & visité les malades de sa paroisse, il ira à son travail de la campagne ou a ce qui lui convient, & demeurera à jeun jusqu'à l'heure marquée pour le repas selon le tems. [Ce réglement fait voir qu'on chantoit l'office entier même dans les paroisses de la campagne, & que les Prêtres s'occupoient au travail des mains dans les heures que leurs fonctions leur

laissoient libres.] Il s'étoit introduit de grands abus dans les repas qui se donnoient après le service de l'anniversaire d'un mort, ou après celui du septiéme & du trentiéme jour de la sépulture. On défend aux Prêtres qui s'y trouveront, de s'y enivrer, de boire pour l'amour des Saints ou de l'ame du défunt; de souffrir qu'on y représente des spectacles bouffons avec un ours, avec des danseuses & des figures de démons, nommées *Talamasques*, d'où le nom de *Masque* nous est resté. [L'abus dont on parle ici étoit ancien. Saint Césaire, dans une homélie contre l'ivrognerie, parle de ceux qui à la fin des repas buvoient plusieurs coups en l'honneur des Anges & des Saints. On appelloit *Talamasques*, des représentations de démons ou d'autres figures propres à effrayer. *Talamiscæ litteræ* sont des caracteres magiques. *Masca* signifie quelquefois une sorciere.] De plus on ordonne que quand plusieurs Prêtres se trouvent à un repas, le plus ancien fasse d'abord la bénédiction de la table, & que les autres ensuite, chacun à son tour, bénissent la boisson & les viandes. [Plusieurs autres exemples font voir qu'outre la premiere bénédiction de la table, on bénissoit en particulier chaque mets à mesure qu'on les servoit.]

Dans les assemblées que les Prêtres font aux *Calendes*, c'est-à-dire au premier jour de chaque mois, il n'y aura pas de repas après la Messe & la Conférence; mais ils prendront seulement du pain & du vin dans la maison de leur confrere, & ils ne boiront pas plus de trois coups. [C'est la premiere fois que je trouve ces assemblées des Prêtres fixées au prémier jour du mois pour tenir des Conférences.]

Il y avoit dès-lors des *Doyens* qui avoient inspection sur les Prêtres des Paroisses, c'est à-dire sur les Curés. Hincmar leur ordonne de s'informer dans l'étendue de leur district de certains articles, & de lui en faire leur rapport. Il défend de démolir les sépulchres des morts pour en faire des cheminées, comme il arrivoit souvent, parceque ces tombeaux étoient de pierre ou de brique. Pour dire la Messe dans des Eglises qui ne sont pas encore dédiées, ou dans des Chapelles qu'on ne destine point à l'être, il déclare qu'il suffit de faire consacrer par l'Evêque une table de marbre, ou de pierre noire, ou d'ardoise, qui soit propre. [Il y a dans le texte, *de marmore, vel nigrâ petrâ, aut litio*. *Litium* vient du Grec

λίθος, qui signifie *pierre*. Du Cange croit qu'il signifie ici *pierre d'ardoise*, parcequ'il paroit mis pour synonyme à ce qui est appellé *pierre noire*. L'étymologie que quelques Savans apportent du mot *ardoise*, qu'ils dérivent du verbe Latin *ardere*, ne paroit pas naturelle. Cette pierre se trouve plus communément en Anjou, d'où on l'aura peut-être nommée *petra andensis*, *pierre andoise*, & par corruption *ardoise*.]

854.

Progrès du Christianisme en Suéde & en Danemarck, par les soins de S. Anscaire.

855.

L'Empereur Lothaire fait assembler le 8 Janvier un Concile à Valence, pour y juger l'Evêque de cette ville accusé de plusieurs crimes. Il y assista quatorze Evêques des provinces de Lyon, de Vienne & d'Arles, qui furent présidés par leurs Métropolitains. Après que l'affaire de l'Evêque de Valence eut été jugée, on dressa vingt-trois Canons, dont les six premiers sont de doctrine, & regardent la matiére de la grace & des deux prédestinations. « Nous évitons, disent les Evêques dans le premier Canon, les nouveautés de paroles & les disputes présomptueuses qui ne causent que du scandale, pour nous attacher fermement à l'Ecriture sainte, & à ceux qui l'ont clairement expliquée, à Cyprien, Hilaire, Ambroise, Jerôme, Augustin, & autres Docteurs catholiques. Dans le troisiéme Canon, ils disent : Nous confessons hardiment la prédestination des élus à la vie, & la prédestination des méchans à la mort : mais dans le choix de ceux qui seront sauvés, la misléricorde de Dieu précede leur mérite ; & dans la condamnation de ceux qui périront, leur démérite précede le juste jugement de Dieu. Touchant la grace par laquelle sont sauvés ceux qui croient, sans laquelle aucune créature raisonnable n'a jamais bien vécu ; & touchant le libre arbitre affoibli dans le premier homme, & guéri par la grace de Jesus Christ, nous croyons ce qu'ont enseigné les Peres par l'autorité de l'Ecriture ; ce que le Concile d'Afrique & le Concile d'Orange ont déclaré, & ce que les Papes ont tenu. » On voit au quatriéme Canon ces paroles : « Nous rejettons comme inutiles, nuisibles & contraires à la vérité les quatre articles qui ont été reçus

duels, quoiqu autoriles par la coutume : celui qui en duel, sera soumis à la pénitence de l'homicide; i aura été tué, sera privé des priéres & de la sépul- léfiastique; & l'Empereur sera supplié d'abolir ces ses ordonnances.

du Pape Léon IV. le 17 Juillet. On élut aussi-tôt successeur le Prêtre Benoît; mais Arsene Evêque io ayant formé un parti en faveur du Prêtre Anastase lix-huit mois auparavant dans le Concile de Rome, dresse d'y faire entrer les députés du Roi Louis, que eur Lothaire son pere avoit associé à l'Empire. Lors- députés furent arrivés à Rome, Anastase entra à mée dans le palais de Latran, & en chassa Benoît, dépouiller des habits pontificaux, & charger d'inju- e coups. Les contestations durerent long-tems entre çois & les Romains; enfin les députés ayant reconnu e de la cause de Benoît, consentirent à sa consécra- ui se fit solemnellement dans l'Eglise de S. Pierre le Septembre. C'est entre Léon IV. & Benoît III. que s Auteurs mettent la fable de la Papesse Jeanne, tant & si solidement refutée par les Savans, même par les ins.

cie, Edmond Roi d'Estangle, & Ethelulfe Roi d'Oüessex, assisterent a ce Concile avec grand nombre de Seigneurs.

Translation des reliques de S. Vincent, qui furent apportées d'Espagne en France.

856.

Les Barbares dont parle le Concile de Vinchestre étoient les Normands, qui avoient étendu leurs ravages jusqu'en Angleterre. Cette année ils entrerent en France par la Loire & la Seine, pillerent les monasteres & les villages, & vinrent jusqu'a Paris, où ils brûlerent plusieurs Eglises. La Cathédrale, S. Germain des Prés & S. Denys furent rachetés par de grandes sommes.

Lettre de Loup de Ferrieres, écrite au nom de Venillon par ordre du Roi, sur la possession où étoient alors les Rois de France de nommer aux Evéchés. (*Inter Lup. Epist. 81.*)

857.

Le Roi Charles le Chauve fait tenir à Quiercy le 25 Février une assemblée, où il fut résolu que les Evêques dans leurs Diocèses, les Comtes & les Envoyés du Prince, chacun dans leur département, tiendroient des assemblées pour tâcher de réprimer les brigandages qui se multiplioient de jour en jour.

858.

Le Pape Benoit III. meurt le 10 Mars; Nicolas premier du nom lui succede le 25. Il fut consacré & inthronisé en présence de l'Empereur Louis, qui étoit alors a Rome; il confirma l'union de l'Evéché de Bréme faite a celui de Hambourg. Quelques jours aprés sa consécration, le Pape alla rendre visite a l'Empereur, qui le reçut avec respect, & lui fit l'honneur de lui servir d'Ecuyer; il tint la bride de son cheval l'espace d'un trait d'arc.

Les Evéques assemblés à Quiercy écrivent à Louis Roi de Germanie, qui vouloit envahir les Etats de son frere Charles le Chauve. Dans cette même lettre ils le prioient de conserver les biens des Eglises & de leurs vassaux. " Car depuis „ que les richesses des Eglises sont accrues, disoient-ils, les „ Evéques ont jugé a propos de donner des terres a des „ hommes libres, pour augmenter la milice du Royaume,

rer aux Eglises des défenseurs „. C'est l'origine des épendans des Eglises. C'est encore dans cette lettre Prélats débitent une fable sur la damnation de Charrtel : fable inventée pour détourner les Princes de l'u on des biens ecclésiastiques.

César Bardas s'étoit rendu maître des affaires à la Cour nstantinople ; il gouvernoit sous le nom du jeune Em- Michel, qui ne songeoit qu'à se livrer à la débauche. nce étoit si impie, qu'un de ses plaisirs ordinaires 'imiter par bouffonnerie le saint sacrifice & les céré de l'Eglise. Bardas étoit aussi de mauvaises mœurs, it conçu une violente haine contre S. Ignace Patriarche nstantinople, qui lui avoit refusé la communion le l'Epiphanie, à cause du mauvais commerce qu'il en oit avec sa bru. Il trouva moyen de rendre le Patriarche à la Cour, & le fit chasser de Constantinople. Plu Evêques réclamerent contre cette violence ; mais les gagna tous, & les fit consentir à la déposition ce, en leur promettant à chacun en particulier de leur lonner le siége de Constantinople, à condition cepen ue lorsque l'Empereur le leur offriroit, ils refuseroient d comme par modestie. Mais ils furent pris au mot, ége de Constantinople fut donné à l'eunuque Photius, ;ué par sa science, sa naissance & par ses charges con les à la Cour. Il étoit simple laïc, & engagé dans un e formé par Grégoire de Syracuse, qui avoit été dé ar S. Ignace. Photius fut fait Evêque en six jours : le r jour on le fit Moine ; le second, Lecteur ; le troi Soudiacre ; le quatriéme, Diacre ; le cinquiéme, Prê sixiéme, qui étoit le jour de Noël, il fut ordonné che par les mains de Grégoire de Syracuse.

859.

apporta cette année à Paris les reliques de plusieurs des rs qui avoient souffert à Cordoue. La persécution y toujours. Saint Euloge qui en a écrit l'histoire, souffrit me le martyre au mois de Mars, avec une fille nom Léocritie ; ils eurent la tête tranchée. Saint Euloge a aussi pour la défense des Martyrs de Cordoue, que plu ne vouloient point reconnoître pour Martyrs, parce-

qu'ils s'étoient offerts d'eux-mêmes, contre l'ancienne
pline de l'Eglise, & avoient attiré la persécution. Dep
écrits de S. Euloge, il nous reste peu de monumens
glise d'Espagne sous les Musulmans.

On confirma dans un Concile tenu le 19 Avril dans l'A
des Saints-Jumeaux près Langres, les six articles du C
de Valence sur la matiere de la prédestination; mais en
tems on retrancha du quatriéme Canon de Valence,
regardoit les quatre articles du Concile de Quiercy.

Concile de Metz le 28 Mai. Les Evêques de la dépen
de Charles le Chauve font une députation à Louis d
manie, pour lui offrir à certaines conditions l'absolut
l'excommunication qu'il avoit encourue pour les excè
mis dans le Royaume de son frere, & pour avoir com
qué avec les sujets rebelles de Charles le Chauve, exco
niés. Louis refusa d'entrer en matiére, & les députés
tirerent sans lui avoir donné l'absolution.

Un Etat est bien près de sa chûte lorsque le Prince
gouverne permet qu'on annonce ainsi d'orgueilleuses p
tions. Il est à remarquer que l'entreprise de ces Prél
d'autant plus extraordinaire, qu'ils n'avoient sur Lou
cune jurisdiction ni temporelle ni spirituelle: nouvelle p
que le Clergé se croyoit en droit de décider des intér
Princes, de donner ou d'ôter les couronnes. Cet a
marque bien l'avilissement où la foiblesse du gouvern
peut quelquefois réduire la majesté du trône. Aussi v
dans cette affaire les Evêques s'obliger au Concile de S
nieres, à demeurer très-étroitement unis entr'eux, *po
riger les Rois, les grands Seigneurs du Royaume, &
ple dont ils étoient chargés.* Ce sont les propres term
décret. (*Annal. S. Bertin.*)

Au mois de Juin suivant on tint un grand Concile
vonnieres près de Toul, où se trouverent des Evêq
douze provinces des trois Royaumes de Charles le Ch
de Lothaire & de Charles ses neveux: ces trois prince
sisterent eux-mêmes. On y fit treize Canons, dont la p
regardent des affaires particulieres; après quoi le Roi
les le Chauve présenta au Concile une requête contre
lon Archevêque de Sens, qui avoit embrassé le parti de
de Germanie. « Lorsque je partageai le Royaume ave

oit le Roi, il promit comme les autres Evêques
nt l'observation du partage : depuis il m'a sacré
Eglise de sainte Croix d'Orléans, qui est sa pro-
c promesse de ne point me déposer de la dignité
moins sans les Evêques qui m'avoient sacré avec
ugement desquels je me soumis, comme je m'y
core. » M. Fleury remarque qu'on n'avoit point
s de Roi de France qui parlât ainsi. Charles ter-
juête en disant que Venilon, au mépris de ses
oit mené ses forces à son frere contre lui. Sur
le Concile ordonna que Venilon seroit cité à
devant quatre Evêques qu'on lui nomma pour
Venilon se réconcilia avec Charles, sans être
Evêques. En ce même Concile on relut les ar-
nce & ceux de Quiercy, & on prononça que les
ltés seroient examinés au premier Concile après
ie.

ublie un traité sur la prédestination, pour la
uatre articles de Quiercy : il releve à la fin de
ieurs erreurs de Jean Scot Erigène, qui ensei-
Sacrement de l'Autel n'est pas le vrai corps & le
Seigneur, mais seulement la mémoire du vrai
rai sang ; que les Anges sont corporels ; que
s dans le corps ; que la seule peine de l'enfer est
es péchés & le tourment de la conscience : mais
de le silence sur les erreurs du même auteur
race & la prédestination ; parcequ'il avoit écrit
ses quatre fameux capitules. Ratram Moine de
t contre les erreurs de ce même Jean Scot sur

ands prennent la ville de Noyon, & massacrent
non & plusieurs habitans. Ermenfrid Evêque de
Blatfrid Evêque de Baïeux, eurent le même

tinople, Photius voulant tirer du Patriarche
acte de renonciation par lequel il parût avoir
ge volontairement, employa les voies les plus
es plus criminelles pour y parvenir ; mais n'ayant
l assembla un Concile dans lequel il prononça
quoiqu'absent, une sentence de déposition &

d'anathême. Les Evêques qui prirent sa défense furent déposés & bannis : Blaise, Garde-chartes eut la langue coupée pour avoir parlé trop librement ; enfin S. Ignace lui-même fut exilé à Mytilène.

860.

L'Empereur Michel fait maltraiter à coups de fouet Basile Archevêque de Thessalonique, pour avoir osé lui reprocher ses jeux impies. Photius qui étoit assiduement à la Cour, tenoit une conduite bien différente, & mangeoit à la table de l'Empereur avec les compagnons de ses impiétés. Ce Prince en railloit lui-même, & disoit : *Théophile est mon Patriarche* (c'étoit le chef de ces jeunes débauchés ;) *Photius est celui du César, & Ignace celui des Chrétiens.*

Assemblée d'Aix-la-Chapelle le 9 Janvier, où Thietberge femme de Lothaire Roi de Lorraine se confesse coupable d'avoir commis avant son mariage un inceste avec son frere le Clerc Hubert. Sur cette confession, les Evêques prononcerent qu'elle devoit faire une pénitence publique, & elle fut renfermée dans un monastere ; mais elle en sortit la même année, & envoya des députés au Pape Nicolas pour se plaindre de ce jugement, & réclamer contre cette confession, disant ne l'avoir faite que pour éviter les mauvais traitemens du Roi. C'étoit la seconde fois que Lothaire quittoit Thietberge : il s'étoit déja séparé d'elle sur le prétexte de cet inceste : mais s'étant justifiée par l'épreuve de l'eau bouillante, qu'un homme fit pour elle par ordre des Seigneurs, le Roi l'avoit reprise en 858.

Concile de cinquante sept Evêques à Tousi près de Toul le 22 Novembre. On y fit cinq Canons contre les pillages, les parjures & les autres crimes qui régnoient alors. Les Religieuses qui se sont abandonnées en secret ou mariées publiquement, & les veuves qui vivent chez elles dans la débauche, ou qui prostituent leurs filles, sont condamnées a être enfermées dans des prisons pour y faire pénitence toute leur vie ; & les hommes qui en auront abusé, doivent être contraints a faire pénitence par les censures ecclésiastiques, soutenues par l'autorité des Princes & des Juges, quand ils en seront requis par l'Evêque. Les Peres de ce Concile s'abstinrent de parler nommément des articles du

Concile

ile de Quiercy, & des Canons du Concile de Valence ;
ils s'expliquent dans la lettre synodale sur les quatre
ions qui étoient agitées depuis long-tems. Ils y recon-
nt la prédestination des élus ; le libre arbitre dans l'hom-
puis le péché, mais devant être corrigé & aidé par la
pour faire le bien ; la volonté en Dieu de sauver tous
mmes ; la mort de Jesus-Christ pour tous : *Pro om-*
debitoribus mortis. (Tiré des Conciles du P. Labbe.)
Pape envoie des Légats à Constantinople, à la priére
mpereur Michel & de Photius, pour prendre connoiss-
de l'affaire du Patriarche Ignace. Photius les tient
nés pendant trois mois, & les fait menacer d'exil, s'ils
soumettent à la volonté de l'Empereur, qui étoit de
er S. Ignace.

861.

Légats se rendirent enfin après huit mois de résistance,
otius assembla à Constantinople un Concile de plus de
cens Evêques, où l'Empereur assista accompagné de
es Magistrats. Saint Ignace fut amené au Concile, &
nent sollicité de donner sa démission ; mais il la refusa
amment, & persista à soutenir qu'on devoit le rétablir
son siége avant que de pouvoir le juger. Photius désespé-
le pouvoir vaincre la fermeté du Patriarche, fit paroître
nte-douze témoins subornés, qui jurerent qu'Ignace
été ordonné sans aucun décret d'élection. Après plu-
disputes le Concile prononça contre lui la sentence de
sition, & on le dépouilla du pallium & des autres habits
s ; ensorte qu'il demeura couvert de haillons dont on
t exprès revêtu par-dessous. On traita ensuite du culte
intes images : c'étoit le principal sujet que l'Empereur
proposé au Pape pour lui demander des Légats, quoi-
ne restât presque plus d'Iconoclastes. Le Concile en fi-
t fit dix-sept Canons, dont la plus grande partie regarde
loines & les monasteres ; mais les deux derniers sont
rquables. Le seiziéme défend d'ordonner un Evêque
une Eglise dont l'Evêque est vivant, à moins qu'il n'ait
ncé ou abandonné le siége pendant six mois. Le dix-septié-
éfend d'ordonner Evêque à l'avenir un laïque avant qu'il
té éprouvé dans tous les dégrés ecclésiastiques, ni de

tirer des conséquences de ce qui est arrivé rarement pour le bien de l'Eglise en des personnes d'un mérite distingué. Le premier de ces Canons mettoit Photius dans l'obligation d'avoir la renonciation de S. Ignace ; aussi recommença-t-il à le persécuter avec plus de fureur qu'auparavant : il le fit enfermer dans le sépulchre de Constantin Copronyme, où on lui fit souffrir pendant quinze jours la faim, la soif, & plusieurs sortes de tourmens, mais inutilement : enfin, on lui prit la main de force, & on lui fit marquer une croix sur un papier qu'il tenoit. Au-dessus de cette prétendue souscription, Photius ajouta ces mots : « Ignace indigne Patriarche „ de Constantinople, je confesse que je suis entré sans décret „ d'élection, & que j'ai gouverné tyranniquement. » Le Patriarche ayant été mis ensuite en liberté, adressa une requête au Pape, qui fut portée secrettement à Rome par le Moine Théognoste. Le Pape voyant la prévarication de ses Légats, assembla un Concile dans lequel, en présence de Léon Ambassadeur de l'Empereur, il désavoua ce qu'ils avoient fait à Constantinople, & déclara qu'il ne consentiroit jamais à la déposition d'Ignace ni a la promotion de Photius. Il écrivit en conformité a l'Empereur, aux Fideles d'Orient, & à Photius lui-même.

Peu de tems après on assembla un autre Concile à Rome contre Jean Archevêque de Ravenne, accusé de plusieurs crimes, & d'avoir méprisé la jurisdiction du saint Siége. Jean méprisa d'abord les citations & les censures, parcequ'il se flattoit d'obtenir la protection de l'Empereur Louis ; mais se voyant abandonné, il se soumit.

Les Russes font des incursions a l'entrée du Pont-Euxin, & s'avancent jusqu'aux isles les plus voisines de Constantinople : ils pillent les monasteres de S. Ignace, & mettent en pieces a coups de haches vingt-deux de ses plus fideles domestiques.

Mort de S. Prudence Evêque de Troyes. On sait par une lettre du fameux Hincmar que S. Prudence est auteur des Annales de nos Rois, connues a présent sous le nom de saint Bertin, a cause du monastere où elles ont été trouvées.

862.

Concile de Soissons, présidé par Hincmar, où Rothade

que de cette ville est déposé, quoiqu'il eût appellé à
ne des procédures faites contre lui dès l'année précé-
te.
othaire assemble à Aix-la-Chapelle, le 28 Avril, un Con-
de huit Evêques, où il obtient un jugement qui portoit,
ce Prince ne pouvoit demeurer avec sa femme Thiet-
ge, & lui permettoit de contracter un nouveau mariage.
conséquence il épousa solemnellement Valdrade, qu'il
etenoit depuis long-tems à titre de concubine, & la fit
onner Reine.
ondation du monastere de Vabres, par Raimond Comte
Toulouse : c'est aujourd'hui un Evêché.

863.

hotius, & Grégoire de Syracuse qui l'avoit ordonné,
déposés par le Pape dans un Concile assemblé à Rome,
. Ignace est rétabli dans la dignité patriarchale. Ce saint
que, pour éviter de nouvelles insultes & de nouveaux
mens que le cruel Photius lui préparoit, avoit été obligé
e retirer dans les isles de la Propontide en habit d'esclave;
s l'Empereur & Bardas effrayés d'un violent tremblement
erre qui dura quarante jours, l'avoient rappellé, & le
ablement de terre avoit cessé aussi-tôt. Zacharie, l'un
Légats du saint Siége à Constantinople, fut déposé &
ommunié dans le Concile de Rome; & le jugement de
re Légat, nommé Rodoalde, fut remis à un autre tems,
equ'il venoit d'être envoyé en France avec Jean Evêque
icocle, aujourd'hui Cervia, pour juger l'affaire de Lo-
re avec Tietberge. Pour cet effet, on tint à Metz dans
ois de Juin un Concile où se trouverent tous les Evêques
Royaume de Lothaire, à l'exception de celui d'Utrecht,
nu par la maladie. La décision fut favorable au Roi, qui
t séduit les Légats par présens : seulement ils lui conseil-
nt d'envoyer à Rome Gonthier de Cologne & Theutgaud
Tréves, qui avoient présidé au Concile, pour demander
onfirmation du Pape. On avoit donné dans le Concile de
z un nouveau tour à cette affaire : on vouloit faire
ndre que Valdrade avoit reçu la foi de Lothaire avant
etberge, & qu'il avoit épousé cette derniére malgré

864.

Lorsque Gonthier & Theutgaud furent arrivés à Rome, le Pape assembla un Concile au palais de Latran, où après avoir examiné ce qui s'étoit passé à Metz, il les déposa de l'épiscopat avec les Evêques leurs complices, mais à condition que ces derniers seroient rétablis en reconnoissant leur faute. Jean de Ravenne, qui avoit recommencé ses entreprises, fut déposé de même; mais il méprisa la sentence du Pape. Gonthier & Theutgaud de leur côté envoyerent en France une protestation conçue en termes fort injurieux, où ils accusoient Nicolas de se dire Apôtre entre les Apôtres, & de se faire Empereur de tout le monde; ajoutant qu'ils ne recevoient point sa maudite sentence, & le rejettoient lui-même de leur communion. L'Empereur Louis épousa leur querelle, & vint à Rome, où ses gens se jetterent sur le peuple qui faisoit une procession ordonnée par le Pape, pour obtenir de Dieu qu'il inspirat à l'Empereur des sentimens plus doux. Dans ce tumulte une croix qui avoit été offerte à S. Pierre par sainte Helene, & qui renfermoit du bois de la vraie croix, fut brisée & jettée dans la boue; mais celui qui l'avoit brisée étant mort peu de tems après, & l'Empereur se voyant lui-même attaqué de la fiévre, ce Prince envoya prier le Pape de venir conférer avec lui, & donna ordre aux deux Archevêques dégradés de retourner en France. Les autres Evêques du Concile de Metz envoyerent des députés à Rome, confessant que dans cette affaire ils s'étoient écartés de l'Ecriture & des Canons.

Rothade Evêque de Soissons est rétabli dans un Concile célébré à Rome vers la fin de cette année.

Les reliques de sainte Reine Vierge & Martyre sont apportées au monastere de Flavigny.

865.

Arsene envoyé en France avec la qualité de Légat, assemble un Concile, où il oblige le Roi Lothaire à reprendre sa femme Thietberge. Peu après il remit Rothade en possession de son Evêché de Soissons. Valdrade, qui avoit promis de suivre le Légat a Rome, se sépare de lui sur la route, & revient en France.

goris Roi des Bulgares embrasse la Religion chrétienne, ttire la plus grande partie de son peuple. Ce Prince fut é par un Evêque envoyé de Constantinople, qui lui au baptême le nom de Michel que portoit l'Empereur.

866.

Pape excommunie Valdrade, & écrit en France pour ner la convocation d'un Concile au sujet des Clercs nés par Ebbon de Reims. En conséquence les Evêques nblerent à Soissons le 18 Août, au nombre de trente- & y rétablirent Vulfrade & les autres Clercs ordonnés bbon, mais par indulgence seulement, & sans infirmer ence du Concile de 853.

Roi des Bulgares envoie son fils à Rome avec plusieurs urs, chargés de demander des Evêques & des Prêtres, consulter le Pape sur plusieurs questions de religion. pe y envoie Paul Evêque de Populonie & Formose Evê- e Porto, avec une ample réponse à la consultation. as envoyoit en même tems trois Légats à Constantino- nais ayant été arrêtés & maltraités sur la frontiére de ire, ils revinrent sur leurs pas. Les affaires venoient nger de face à la Cour de Constantinople ; l'Empereur :l avoit fait assassiner le César Bardas son oncle, & associé à l'Empire Basile surnommé Macédonien.

sieurs Evêques s'étoient retirés de la communion de s depuis la sentence prononcée contre lui par le Pape as ; ce qui l'irrita tellement, qu'il prit la résolution de e le change au Pape, & de le déposer lui-même. Pour fet il supposa un Concile œcuménique, où il faisoit r les deux Empereurs Michel & Basile avec des Légats ois grands siéges d'Orient, tout le Sénat & tous les es de la dépendance de Constantinople : il y paroissoit cusateurs qui chargeoient le Pape de mille crimes, pour ls Photius prononçoit contre lui une sentence de dépo- & d'excommunication contre ceux qui communique- avec lui. Les actes de ce prétendu Concile furent sous- par vingt-un Evêques ; mais Photius y ajouta tant de s souscriptions, qu'il y en avoit environ mille. Il en a une copie en Italie à l'Empereur Louis & à l'Impé- e son épouse : il espéroit les engager dans ses intérêts,

parcequ'en ce Concile il faisoit reconnoître Louis pour Empereur, lui donnant le titre de *Basileus*, contre la coutume des Orientaux, qui le réservoient pour les Empereurs d'Orient, & ne donnoient que celui de *Rex* à l'Empereur François; il donnoit aussi à l'Impératrice le titre d'*Augusta*, & la nommoit la nouvelle Pulchérie. Photius écrivit ensuite à tous les Evêques d'Orient, se plaignant que le Pape & les Latins soutenoient des erreurs qu'ils vouloient introduire chez les Bulgares nouvellement convertis : il leur reprochoit le jeûne du Samedi, traitoit de Manichéisme leur discipline contre le mariage des Prêtres, & nommoit le comble de l'impiété l'addition faite au symbole a l'article de la procession du Saint Esprit. Il finissoit en disant : *Nous avons condamnés dans un Concile ces ministres de l'Antechrist, ces corrupteurs publics*, & prioit les Evêques de venir a un Concile œcuménique qui commençoit, disoit-il, à s'assembler. Il est a propos de remarquer que dans la lettre que Photius avoit écrite au Pape pour faire approuver son ordination, il convenoit que chaque Eglise devoit garder ses usages, & que même il en donnoit pour exemple le jeûne des Samedis & le célibat des Prêtres. L'addition au symbole & les autres choses qu'il prétendoit condamner, n'étoient pas nouvelles non plus. Ainsi ses reproches portoient évidemment le caractere d'une récrimination dictée par la passion & par l'esprit de vengeance. Au reste cette lettre circulaire de Photius est la premiere piéce qui soit sortie de l'Eglise Grecque, pour accuser ouvertement d'erreur toute l'Eglise Latine.

Vers ce tems les Sclaves embrasserent la Religion chrétienne, & eurent pour Apôtres S. Cyrille, connu aussi sous le nom de Constantin le Philosophe, & S. Methodius son frere.

867.

L'Empereur Basile ayant découvert que Michel vouloit le faire assassiner, le prévient, & le fait tuer par ses propres gardes le 24 Septembre. Dès le lendemain Basile fit chasser Photius, & le relégua dans le monastere de Scepé : en même tems il envoya tirer le Patriarche Ignace de l'isle où il étoit relegué, & le fit ramener à Constantinople dans la galere Impériale : avec lui on rappella tous ceux que Photius avoit

tiler ou emprisonner. Saint Ignace rentra solemnelle-
dans son Eglise le Dimanche 23 Novembre : il pria
ereur d'indiquer un Concile œcuménique ; Basile y
ntit, & envoya à Rome & aux Siéges patriarchaux
ent pour obtenir des Légats.
ncile de Troies le 25 Octobre, sur l'affaire de Vulfrade.
sista vingt Evêques des deux Royaumes de Charles le
re & de Lothaire son neveu, qui écrivirent au Pape
ttre synodale, dans laquelle ils le prioient de ne point
r qu'à l'avenir aucun Evêque fût déposé sans la parti-
on du saint Siége, suivant les décrétales des Papes.
i, dit M. Fleury, les Evêques de France se soumet-
nt au droit nouveau des fausses décrétales. »
Pape écrit aux Evêques de France le 23 Octobre, pour
leur avis sur les reproches que les Grecs faisoient à l'E-
Latine. Il se plaignoit dans cette lettre d'une autre pré-
n des Grecs, qui soutenoient que quand les Empereurs
nt passé de Rome à Constantinople, la primauté de
e Romaine & ses privileges avoient aussi passé à l'Eglise
onstantinople. Cette prétention est le fondement de
chisme. Le Pape écrivit dans le même tems plusieurs
en France touchant l'affaire du Roi Lothaire qu'il
excommunié, parcequ'il maltraitoit de nouveau la
Thietberge, & entretenoit des liaisons avec Val-

rt du Pape Nicolas I. le 13 Novembre. On choisit
lui succéder Adrien II. qui fut consacré le Dimanche
écembre, après que l'Empereur Louis eut approuvé
ection. Ce Pape étoit âgé de soixante-seize ans quand
élu ; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il accepta
verain Pontificat, & il s'y fit respecter par sa grande
é envers les pauvres. Il étoit marié ; sa femme Ste-
vivoit encore, & il avoit une fille.

868.

ien donne l'absolution à Valdrade qui paroissoit se re-
, & permet à Lothaire de venir s'expliquer à Rome ;
ue son prédécesseur avoit toujours refusé à ce Prince.
s reliques de saint Maur sont transférées par ordre du
Charles, du monastere de Glanfeuil à celui de saint

Pierre des Fossés sur Marne. Cette translation se fit le 7 *l*
avec beaucoup de solemnité. Enée, Evêque de Paris, *r*
le corps du Saint à l'entrée du monastere, & le porta su
épaules jusques dans l'Eglise de S. Pierre, où il le mit
un coffre de fer préparé exprès.

Les lettres que le Pape Nicolas avoit envoyées en Fra
produisirent beaucoup d'écrits contre les reproches
Grecs, dont il ne nous reste que ceux d'Enée de Paris
Ratramne, Moine de Corbie. Les Evêques de Germanie
virent sur le même sujet, & leurs réponses furent approu
dans un Concile tenu à Wormes le 16 Mai en présenc
Roi Louis; mais ces réponses n'eurent point alors d'a
suites, attendu que le schisme cessa par l'expulsion de
tius, dont la nouvelle vint à Rome par les envoyés de l'
pereur Basile & du Patriarche Ignace : ils apportoien
même tems les actes du prétendu Concile œcuméniqu
Photius, pour les faire condamner par le Pape. Jean,
tropolitain de Sylée ou Pergé en Pamphylie, apocri
d'Ignace, présenta le livre, & le jetta à terre en di
„ Tu as été maudit à Constantinople, sois encore m
„ à Rome »; & le spataire Basile, envoyé de l'Empe
frappant ce livre du pied & de l'épée, ajouta : » Je croi
„ le diable habite dans cet ouvrage, pour dire par la bo
„ de Photius ce qu'il ne peut dire lui-même » : il dé
ensuite toutes les fourberies de Photius; il dit qu'il
fait souscrire l'Empereur Michel pendant la nuit com
étoit ivre, & qu'il avoit contrefait la signature de l'Emp
Basile & celles de plusieurs Evêques absens : il ajoutoi
ce prétendu Concile n'avoit jamais été assemblé, mai
Photius avoit pris prétexte de ce qu'il y avoit toujo
Constantinople plusieurs Evêques de la Province com
Rome. Le Pape convoqua quelques jours après un Co
à S. Pierre, dans lequel, en présence des envoyés de C
tantinople, il prononça que le conciliabule tenu depui
par Photius à Constantinople seroit supprimé, brû
chargé d'anathême perpétuel : il confirma aussi la con
nation de Photius, & celle de Grégoire de Syracuse. C
à ceux qui avoient consenti ou souscrit au conciliabule
ordonna que s'ils suivoient les décrets du Pape Nicolas
revenoient à la communion du Patriarche Ignace, &

rles le Chauve fait assembler à Verberie, le 24 Avril, oncile de vingt-neuf Evêques, contre Hincmar de, devenu odieux au Clergé & au peuple de son Dioar ses injustices & par ses violences, & accusé d'avoir s *Bénéfices*, c'est-à-dire des fiefs, à quelques-uns de ssaux. Hincmar y comparut; & se voyant pressé, il a au Pape, & demanda la permission d'aller à Rome; i fut refusée, mais on suspendit la procédure.

haire va à Rome, où le Pape Adrien lui donne la nunion, après avoir reçu sa protestation, qu'il n'avoit cun commerce avec Valdrade depuis que le Pape Nicovoit excommuniée. Le Pape se proposoit de juger e du mariage de Lothaire dans un Concile indiqué à pour le premier jour de Mars de l'année suivante; ce Prince mourut à Plaisance le 8 Août suivant. L'Emr Louis son frere appréhendant que Charles son oncle mparât du Royaume de Lothaire, obtint d'Adrien des adressées aux Seigneurs de ce Royaume, & à ceux oyaume de Charles. Le Pape y disoit : » Si quelqu'un pose aux justes prétentions de l'Empereur, qu'il sache le saint Siége est pour ce Prince, & que les armes que

Quæ munera ita interpretati sunt, quasi per leen. Valdrada revestiretur.

Les Légats que le Pape avoit envoyés à Constant pour assister au Concile général, firent leur entrée e ville le Dimanche 25 Septembre, accompagnés de to écoles ou compagnies des Officiers du Palais, qui a au-devant d'eux jusqu'à la porte de la ville avec Clergé en chasubles : ils étoient suivis de tout le peup portoit des cierges & des flambeaux. L'Empereur Basi donna audience deux jours après. Ce Prince se leva lo entrerent, prit de sa main les lettres du Pape & les Le Concile s'assembla ensuite dans une galerie de l'Eg sainte Sophie. La premiere action ou session se tir Octobre ; les trois Légats du Pape tenoient la pr place, ensuite étoit le Patriarche Ignace, puis les des Patriarches d'Orient : onze des principaux Offici la Cour étoient présens par ordre de l'Empereur. On trer les Evêques qui avoient été persécutés par Pho·.i prirent séance suivant leur rang ; après quoi on fit l d'un discours de l'Empereur adressé au Concile, puis de voirs des Légats du Pape & des Patriarches d'Orient la formule de réunion apportée de Rome. Le tout prouvé par le Concile. Il faut remarquer que le Pat de Jérusalem dans sa lettre adressée à Ignace, lui d le titre de *Patriarche universel* : dans la formule de r le Pape Adrien se trouvoit aussi nommé *souverain P & Pape universel.* Seconde session le 7. Plusieurs Ev Prêtres & autres Ecclésiastiques tombés sous Photius sentent au Concile leurs libelles de pénitence : ces contenoient le détail des violences que cet indigne Pat avoit exercées contr'eux pour les obliger a se joindre & finissoient par l'aveu de leur faute. Après cette con les Légats lurent le libelle envoyé de Rome ; les P l'approuverent & souscrivirent : alors le Patriarche donna un pallium à chacun de ces Evêques, & ils séance au Concile : il rendit de même l'étole aux Pré aux Diacres ; les Soudiacres reçurent aussi les marq leur ordre, qui ne sont point exprimées. Le Patriar lire ensuite la pénitence qu'il leur imposoit à tous : ell sistoit en certaines abstinences & priéres. Troisiéme

le 11. Le Concile fait citer les Evêques qui refusoient de souscrire le libelle envoyé de Rome : on lit la lettre de l'Empereur Basile, & celle du Patriarche Ignace au Pape Nicolas, avec la réponse du Pape Adrien. Quatriéme session le 11. On fait entrer au Concile deux Evêques nommés Théophile & Zacharie, qui prétendoient faussement que le Pape Nicolas les avoit reçus à sa communion comme envoyés de Photius : le Concile les fait chasser, après les avoir interrogés; les Légats d'Orient témoignent au Concile, que leurs Patriarches n'avoient jamais reconnu Photius.

La cinquiéme session fut tenue le 19. Paul, Garde-chartes, ayant averti le Concile que l'Empereur avoit envoyé Photius; le Senat, de l'avis des Légats, lui députa trois Officiers de l'Empereur & trois autres Laïques pour le citer de venir au Concile : Photius ayant refusé, on lui fit faire une seconde monition, avec ordre de l'amener malgré lui, & on le fit entrer dans le Concile. Alors les Légats du Pape dirent au Sénat : » Quel est cet homme qui se tient debout à la derniere „ place du Concile ? « Les Sénateurs répondirent : „ C'est „ Photius. Est-ce là, reprirent les Légats, ce Photius qui „ a tant donné de peine à l'Eglise Romaine depuis sept ans ? „ qui a renversé de fond en comble l'Eglise de Constantino- „ ple & fatigué jusqu'à présent les Eglises même d'Orient ? « Les Sénateurs dirent : C'est lui. On lui fit plusieurs questions, tant de la part des Sénateurs que de celle des Légats; il ne répondit autre chose, sinon : » Dieu entend ma voix sans que „ je parle. « Sur ce qu'on lui représenta que le silence ne le délivreroit pas de la condamnation, il dit : » Jesus même „ ne l'évita point par son silence. « Il ne fut pas possible après cela de tirer de lui une seule parole; ce qui engagea les Vicaires d'Orient à demander la permission de parler. Elie, syncelle du Patriarche de Jerusalem, monta sur la tribune; & ayant expliqué l'affaire, dit que leur avis étoit que Photius fût reçu dans l'Eglise comme un simple fidéle, s'il reconnoissoit son péché, & s'en repentoit sincérement. On lut ensuite l'avis des Légats du Pape, dans lequel ils exposoient qu'ils ne prononçoient point un jugement nouveau, mais celui qui avoit été porté par le Pape Adrien : cet avis fut approuvé. Les Légats admonêterent encore Photius de se soumettre au Concile; mais comme il demeura obstiné dans

ſon ſilence, les Evêques dirent : » Qu'il s'en aille, & qu'il „ examine ce qui lui convient. « Photius ſortit, & l'on finit la ſeſſion.

L'Empereur Baſile aſſiſta à la ſixiéme, qui ſe tint le 25. Pluſieurs Evêques du parti de Photius ſe ſoumirent, & obtinrent pardon ; mais d'autres firent différentes objections, auxquelles les Peres du Concile & l'Empereur répondirent. On finit par la lecture d'un diſcours dans lequel l'Empereur employoit les expreſſions les plus vives & les plus preſſantes pour exhorter les ſchiſmatiques à ſe réunir ; il ajouta lui-même, qu'il leur donnoit ſept jours de délai, après leſquels, s'ils ne ſe ſoumettoient, ils ſeroient jugés par le Concile.

La ſeptiéme ſeſſion ſe tint le 29, l'Empereur préſent. Par ſon ordre & celui des Légats on fit venir Photius, qui entra s'appuyant ſur un bâton, accompagné de Grégoire de Syracuſe. Le Diacre Marin, l'un des Légats du Pape, dit : „ Otez „ de ſa main le bâton qui eſt une marque de la dignité paſto- „ rale ; il ne doit pas l'avoir : c'eſt un loup & non un paſteur. « On le lui ôta, & on lui demanda par ordre des Légats s'il avoit penſé à lui, & vouloit faire le libelle d'abjuration : il répondit qu'il rendroit compte à l'Empereur, & non aux Légats ; & comme on le preſſoit, il ajouta qu'il n'avoit rien à répondre à des calomnies. On fit entrer les Evêques de ſon parti, qui ne rendirent pas des réponſes plus ſatisfaiſantes : enfin après avoir lu les lettres que les Papes Nicolas & Adrien avoient écrites ſur cette affaire, on prononça pluſieurs anathêmes contre Photius, Grégoire de Syracuſe & ſes autres ſectateurs. Dans la huitiéme ſeſſion tenue le 5 Novembre, on brûla par ordre de l'Empereur les promeſſes que Photius avoit exigées, de même que les livres fabriqués contre le Pape Nicolas, & les actes des Conciles contre Ignace. On interrogea enſuite ceux dont Photius avoit mis les noms dans les actes de ſon prétendu Concile œcuménique, comme ſe diſant Légats des Siéges patriarchaux ; mais ils dirent anathême à ce livre & à ſes auteurs. A la fin de la ſeſſion, l'Empereur fit amener quatre hérétiques Iconoclaſtes ; Théodore Crithin leur chef demanda du tems, mais les trois autres abjurerent. L'Empereur charmé de leur converſion, les appella l'un après l'autre, les embraſſa & les félicita ſur leur retour a l'Egliſe ; puis on lut un anathême ſolemnel contre

Iconoclastes, contre leur conciliabule & contre leurs
·fs. Le Concile fut ensuite interrompu pendant trois mois.
Hincmar de Laon, jette l'interdit sur tout son Diocèse ;
rchevêque de Reims le déclare nul ; on obéit au Métro-
litain : celui ci répondit par un ouvrage divisé en cinquante-
q Chapitres aux mémoires que l'Evêque de Laon avoit
andus contre lui. On voit dans ce grand ouvrage quels
ient alors les droits de Métropolitain.

870.

uite du Concile général de Constantinople. Neuviéme
ion le 12 Février : on impose pénitence à ceux qui avoient
té faux témoignage contre le Patriarche Ignace, & à
x qui avoient participé aux jeux sacriléges de l'Empereur
chel. On fit venir une seconde fois au Concile les préten-
Légats qui avoient été interrogés dans la huitiéme session,
on les examina de nouveau en présence de Joseph, Archi-
cre d'Alexandrie, arrivé à Constantinople pendant l'inter-
tion du Concile, en qualité de Légat du Patriarche Mi-
l : on fit lecture de ses pouvoirs, après quoi il confirma
nom de son Patriarche tout ce qui s'étoit passé dans les
t premiéres sessions. La dixiéme & derniére fut tenue le
en présence de l'Empereur Basile, de son fils Constantin,
de vingt Patrices, après lesquels sont nommés les trois
ibassadeurs de Louis, Empereur d'Italie & de France,
uite ceux de Michel Roi de Bulgarie, & enfin les Evê-
:s au nombre de cent. On y lut les Canons du Concile au
mbre de vingt-sept. La plupart regardent l'affaire de
otius : dans le XI. on anathématise quiconque soutient
il y a deux ames dans l'homme ; erreur attribuée à Pho-
s. Le XVII. est conçu en ces termes : „ Nous rejettons
ivec horreur ce que disent quelques ignorans, qu'on ne
ieut tenir de Concile sans la présence du Prince. « Le XXI.
fend d'écrire contre le Pape, sous prétexte de quelques pré-
idues accusations, comme avoit fait récemment Photius,
autrefois Dioscore : si dans un Concile général on propose
elque difficulté contre l'Eglise Romaine, on l'examinera
ec respect. Après les Canons on publia la définition du
oncile, qui contient un ample confession de foi avec ana-
ême contre les hérétiques. Le Concile approuve les sept
onciles généraux, auxquels il joint celui-ci comme le hui-

tiéme, & confirme la condamnation prononcée contre Photius. L'Empereur ayant demandé ensuite si tous les Evêques approuvoient cette définition, le Concile témoigna son consentement par plusieurs acclamations. Enfin on lut un discours de l'Empereur, où après avoir rendu graces aux Evêques, il les exhortoit à remplir avec exactitude les devoirs de leur ministere. Les Légats du Pape inviterent l'Empereur à souscrire le premier; comme il le refusa, ils souscrivirent eux-mêmes avec cette clause, *Jusqu'à la volonté du Pape*. Ignace & les Légats d'Orient souscrivirent après, & ensuite l'Empereur & son fils Constantin; puis tous les Evêques, au nombre de cent deux. Nicetas, auteur du tems, témoigne avoir appris que les Evêques tremperent dans le précieux sang de Jesus-Christ le roseau dont ils se servirent pour la souscription; les actes n'en disent rien. On écrivit au nom du Concile deux lettres synodiques; l'une circulaire, adressée à tous les fidéles; l'autre adressée au Pape Adrien, dans laquelle on le prioit de confirmer le Concile, & de le faire recevoir dans toutes les Eglises. On envoya la même lettre à tous les Patriarches.

Avant que les Légats du Pape quittassent Constantinople, les Ambassadeurs envoyés par Michel Prince des Bulgares, demanderent à quel siége leur Eglise devoit être soumise. L'Empereur Basile assembla à ce sujet les Légats du Pape & ceux d'Orient avec la Patriarche Ignace. Après bien des contestations, les Légats d'Orient prétendirent juger comme médiateurs entre le Pape & Ignace, & prononcerent que l'Eglise de Bulgarie devoit être soumise à celle de Constantinople; mais les Légats de Rome réclamerent hautement contre cette décision : ce qui n'empêcha point les Bulgares de recevoir un Archevêque Grec, & de se soumettre au Siége de Constantinople.

Partage du Royaume de Lothaire. Le Pape Adrien met inutilement tout en œuvre pour faire échouer ou révoquer ce partage. En vain il écrivit aux deux Princes, menaçant de les séparer de l'Eglise; en vain il défendit, sous peine d'excommunication, aux Evêques & aux Seigneurs de France de prendre aucune part à cette affaire. : on méprisa ses remontrances & ses menaces. Hincmar, chargé de répondre au nom de tous, lui représente qu'inutilement voudroit-il

ontre toute raison, ne peuvent priver du droit à la
nelle ; que toute la Nation est dans les mêmes senti-
oujours prête à lui rendre pour le spirituel l'obéissance
st dûe, toujours atttentive à résister à ses entreprises
voudra être Pape & Roi tout ensemble.

es le Chauve fait assembler au mois de Mai un Con-
rente Evêques à Attigny, pour y juger Carloman son
i ayant été ordonné Diacre contre son inclination,
vé des troupes, & pilloit les Eglises. Il fut trouvé
e d'infidélité & de conjuration contre le Roi, qui lui
Abbayes, & le mit en prison à Senlis. En ce même
Hincmar de Laon souscrivit un écrit, par lequel il
toit d'obéir désormais au Roi Charles, & à Hincmar
ns son oncle, qui étoit son Métropolitain.

Normands firent cette année de terribles ravages en
rre, où ils détruisirent les monasteres de Lindisfarne,
emouth, de Jarou, de Viremouth, & ceux de Stre-
& d'Eli, dont ils tuerent toutes les Religieuses. Ebba
de Collinham, ayant appris que ces barbares appro-
t, prit une résolution bien étrange & bien courageuse,
à ses Religieuses qu'elle savoit un moyen de se mettre
ert de leur insolence : elles promirent de l'exécuter.

coups de fléches, & ensuite le décapiterent le 20 Novembre, jour auquel l'Eglise l'honore comme martyr.

871.

Les remontrances d'Hincmar, dont on a parlé sous l'année précédente, ne firent aucune impression sur l'esprit d'Adrien; il osa se déclarer contre Charles le Chauve en faveur de Carloman son fils qui, quoique Diacre, s'étoit mis à la tête d'une troupe de brigands, pillant, saccageant, désolant tout le pays d'entre la Meuse & la Seine. Le Roi n'ayant pu le réduire, s'adressa aux Evêques, qui l'excommunierent. Le Pape, plein de ressentiment de n'avoir point été écouté sur la succession du Royaume de Lothaire, écrit au Roi & le traite d'injuste, de ravisseur, de parjure, d'impie, de pere dénaturé, plus cruel que les bêtes féroces, & digne de l'anathême: odieuses épithetes que la charité n'employa jamais, & que la passion seule pouvoit dicter. Hincmar, Evêque de Laon, n'avoit pas voulu souscrire à la condamnation de Carloman; ce qui donna lieu de croire qu'il étoit d'intelligence avec ce Prince rébelle: il avoit d'ailleurs excommunié un Seigneur qui possédoit quelques terres de son Eglise, que le Roi lui avoit données à titre de bénéfice. Celui ci eut recours au Métropolitain, qui annulla la sentence. C'étoit Hincmar Archevêque de Reims, oncle du fougueux Prélat. Quel autre nom donner à un Evêque qui poussa l'emportement jusqu'à lancer l'excommunication sur le Roi même? L'opiniâtre neveu en appella au Pape, qui reçut son appel. *C'étoit*, dit Pasquier, *une chose insolente, nouvelle, contraire aux saints décrets de l'Eglise Gallicane, qui ne veulent pas que les causes outrepassent les limites du Royaume où elles ont été commencées.* Le Concile assemblé à Douzi déclare l'appellation *non-recevable, ni valable;* l'Evêque de Laon y fut jugé, condamné & déposé. Adrien s'imaginant qu'on ménageoit peu son autorité, s'en plaignit amerement au Roi, *lui enjoignant par sa puissance apostolique* d'envoyer les parties a Rome pour y être jugées. Charles lui répondit en lui déclarant que les Rois de France, souverains sur leurs terres, ne s'aviliroient jamais jusqu'à se regarder comme les Lieutenans des Papes, l'exhortant pour conclusion, *qu'il eût*

eût à l'avenir à se départir de lettres de telle substance envers lui & ses Prélats, afin qu'ils n'eussent occasion de l'éconduire.* Il est à remarquer que tous les Evêques du Concile de Douzi souscrivirent en ces termes : *Judicans subscripsi*, *j'ai jugé & souscrit* ; excepté Remi de Lyon, qui mit seulement : *J'ai relu, j'ai consenti, & j'ai souscrit* : ce qui peut faire croire qu'il n'étoit pas au Concile quand la sentence fut portée. Les autres qui ne sont pas Evêques, mirent seulement : *J'ai souscrit* ; parcequ'en effet ils n'étoient pas juges.

Les Evêques du Concile de Douzi se rassemblent au même lieu, pour concerter une réponse à la lettre du Pape. Elle fut ferme & réfléchie. Le Roi Charles le Chauve avoit écrit par l'Evêque Actard, à Adrien, pour se plaindre des termes durs dont ce Pape s'étoit servi dans les lettres précédentes, qu'il lui avoit écrites au sujet d'Hincmar de Laon. Le Pape mit encore de l'aigreur dans sa réponse : *Tant que nous vivrons, nous ne consentirons pas à sa déposition* (d'Hincmar de Laon) *à moins qu'il ne vienne à Rome, & que sa cause ne soit examinée en notre présence.*

Cette lettre loin d'appaiser le Roi, l'irrita encore plus ; il écrivit au Pape une seconde fois, pour se plaindre des deux dernieres lettres qu'il avoit reçues de Rome.

» Nous avons cru, dit-il, que la premiére lettre n'étoit pas de vous, mais la seconde nous persuade le contraire. Dans la premiére vous nous traitez de parjure, de tyran, d'usurpateur des biens ecclésiastiques, sans nous avoir convaincu de ces crimes ; & dans la seconde, vous nous traitez de murmurateur, & vous nous accusez de faire des plaintes ameres & injurieuses.... Après de pareils complimens, vous nous conseillez de recevoir gaiement & avec soumission tout ce qui nous est écrit de la part du saint Siége. Or, on nous a écrit en votre nom que nous étions parjure, tyran, perfide, & dissipateur des biens de l'Eglise ; voulez-vous que je reçoive avec joie & avec reconnoissance de pareils éloges ? garder le silence sur de semblables accusations, ce seroit en reconnoître la vérité.... Ecrivez-nous d'un style qui convienne à votre ministere & à notre dignité, comme vos prédécesseurs ont écrit aux Rois nos prédécesseurs & à nous-mêmes, & nous recevrons alors ce que vous écrirez, avec reconnois-

ſance. . . . . . . Où, celui qui a dicté la lettre qu'Actard m'a apportée de votre part, a-t-il trouvé qu'un Roi ſoit obligé de faire conduire à Rome un homme condamné pour ſes crimes ſelon toutes les loix, & qui avant ſa dépoſition a été convaincu dans trois Conciles d'être le perturbateur du repos public? . . . . Vous ajoutez que vous confiez à notre garde tous les biens de l'Egliſe de Laon juſqu'à ce qu'Hincmar ſoit de retour chez lui; ſur quoi nous ſommes obligé de vous répéter ce que nous vous avons déja mandé: les Rois de France ne ſont pas les Vidames des Evêques, mais les maîtres de l'Etat, ainſi qu'on nous a regardé juſqu'ici. . . . . Ne permettez pas qu'on nous envoie déſormais de votre part des ordres & des menaces d'excommunication contraires à l'Ecriture, à la Tradition & aux Canons: car vous ſavez, & nous ſavons, que tout ce qui eſt oppoſé à ces régles eſt ſans force. . . . . . Saint Léon dit: *Le privilége de Pierre ſubſiſte, quand on porte un jugement ſelon l'équité.* Il s'enſuit donc que le privilége de Pierre ne ſubſiſte point, quand on ne juge point ſelon la juſtice. . . . . Nous vous prions au nom de Dieu & des ſaints Apôtres, de ne plus nous envoyer, ni à nous ni à nos Evêques, des lettres dans le ſtyle de celles que vous nous avez écrites juſqu'à préſent, de peur que vous ne nous forciez de ne recevoir qu'avec mépris & vos lettres & vos envoyés. »

Tel eſt le précis de cette lettre. Ce fut Hincmar de Reims qui la compoſa pour le Roi: elle eut l'effet qu'on s'en promettoit; le Pape changea ſon ſtyle, prit le ton de la douceur; il chercha à appaiſer le Roi, parcequ'il comprit qu'il avoit affaire à un Prince qui n'ignoroit pas l'étendue de ſon autorité, ni de celle du S. Siége. Enfin le Pape en 876, confirma la dépoſition d'Hincmar de Laon.

872.

Mort du Pape Adrien II. le 25 Novembre; Jean VIII lui ſuccede le 14 Décembre.

On met vers ce tems la converſion des Ruſſes, qui reçurent un Archevêque Grec ordonné par S. Ignace de Conſtantinople.

873.

Concile de Senlis, où ſur la plainte du Roi Charles contre

son fils Carloman, ce jeune Prince est déposé du Diaconat & de tout dégré ecclésiastique. Charles le fit juger ensuite pour les crimes dont les Evêques n'avoient pu prendre connoissance, & il fut condamné à mort; mais le Roi commua cette peine, & se contenta de lui faire crever les yeux.

874.

Concile de Douzi contre les mariages incestueux & les déprédations des biens d'Eglise. On y instruisit l'affaire d'une Religieuse nommée Dude, qui s'étoit abandonnée à un Prêtre nommé Humbert : il fut ordonné qu'on informeroit de ce crime sur les lieux; & que s'il étoit prouvé, Dude seroit fouettée sur le dos en présence de l'Abbesse & de ses Sœurs, & soumise à différens dégrés de pénitence pendant sept ans; Humbert seroit déposé, & envoyé en exil perpétuel par les Commissaires du Roi, pour y être enfermé dans un monastere.

Nouveaux capitulaires ou statuts synodaux d'Hincmar de Reims. Entr'autres choses, il recommande aux Archidiacres de ne point souffrir que personne ait chez soi de chapelle domestique sans la permission de l'Evêque; & que chaque Archidiacre dans son district ait une liste de ces chapelles, & veille à ce que les Prêtres observent les statuts synodaux à ce sujet.

875.

L'Empereur Louis II. meurt au mois d'Août : Charles le Chauve son oncle va à Rome, où le Pape le couronne Empereur le 25 Décembre. Le Pape profitant de la circonstance, donna l'Empire en souverain, & Charles le reçut en vassal. *Nous l'avons jugé digne du sceptre impérial*, dit le Pape, *nous l'avons élevé à la dignité & à la puissance de l'Empire, & nous l'avons décoré du titre d'Auguste.* Telle est la véritable époque de l'autorité que les Pontifes Romains se sont ensuite attribuée dans l'élection des Empereurs; cette prétention jusques-là étoit sans exemple. Lorsque Charlemagne associa son fils à l'Empire, il lui ordonna d'aller prendre le diadême sur l'autel, & de s'en ceindre lui-même le front; preuve non équivoque qu'il ne croyoit ne le tenir que de Dieu. Charles donna cette année l'Abbaye de S. Valérien, bâtie sur son tom-

beau, avec le château de Trenorque & la ville de Tournus, aux Moines de S. Philbert, qui s'y établirent par l'autorité d'un Concile tenu à Châlons : c'est ce qui fait aujourd'hui l'Abbaye de Tournus. (*Tillemont, tom. 3.*)

876.

Charles va à Pavie, où il reçoit la couronne de Roi de Lombardie par les mains de l'Archevêque Ansper. Dix-sept Evêques assisterent à cette assemblée de Pavie, qui est comptée entre les Conciles, & ils y firent dix sept Canons de discipline. Nous avons aussi un acte qui y fut dressé au nom des Evêques & des autres Seigneurs du Royaume d'Italie, dans lequel ils disent à Charles : « Puisque la bonté divine par l'intercession de S. Pierre & de S. Paul, & par le ministere du Pape Jean leur Vicaire, vous a appellé pour l'utilité de l'Eglise & de nous tous, & vous a élevé à la dignité Impériale ; nous vous élisons unanimement pour notre Protecteur & notre Seigneur, auquel nous nous soumettons avec joie, & nous promettons d'observer tout ce que vous ordonnerez pour l'utilité de l'Eglise & notre salut. » L'élection de Charles fut confirmée en France, dans un Concile assemblé par son ordre à Pontion le 21 Juin : deux Légats du Pape y assisterent avec cinquante Evêques François ; l'Empereur y parut vêtu & couronné à la Grecque ; il portoit une dalmatique longue & une ceinture qui pendoit jusqu'aux pieds, un voile de soie sur la tête, & une couronne par dessus. On lut en ce Concile une lettre du Pape par laquelle il établissoit Ansegise Archevêque de Sens, Primat des Gaules & de Germanie, comme son Vicaire en ces provinces, soit pour la convocation des Conciles, soit pour les autres affaires ecclésiastiques ; ordonnant qu'il notifieroit aux Evêques les décrets du saint Siége, lui feroit rapport de ce qui auroit été fait en exécution, & le consulteroit sur les causes majeures. Les Evêques s'opposerent fortement à cette entreprise comme contraire aux anciens Canons, & répondirent qu'ils obéiroient aux ordres du Pape sans préjudice des Métropolitains, & suivant les Canons & les décrets du saint Siége conformes aux Canons. Ansegise ne put obtenir rien de plus, nonobstant les plaintes de l'Empereur & des Légats. L'Archevêque de Sens depuis ce tems-là prend le titre de Primat des Gaules &

de Germanie. Il y eut aussi plusieurs contestations touchant quelques Prêtres de divers Diocèses, qui prétendoient s'adresser aux Légats du Pape, & réclamer la jurisdiction du saint Siége.

Fondation de l'Abbaye de sainte Marie de Compiégne, nommée depuis S. Corneille.

Concile de Pontion, en Champagne. On défend dans ce Concile, de piller les biens de l'Evêque après sa mort; on ordonne qu'ils seront mis en réserve par l'Econome de l'Eglise, pour le successeur, ou appliqués à quelque pieux usage pour le repos de l'ame du défunt. C'est de cet abus de piller les meubles de l'Evêque après sa mort, que nous est venu le proverbe, *Disputer de la chappe à l'Evêque*, pour signifier que deux personnes se disputent une chose qui n'appartient ni à l'une ni à l'autre.

877.

Les Danois font une irruption en Angleterre. Saint Alfrede Roi d'Oüessex, après avoir été obligé de se tenir caché dans un bois pendant six mois, rassemble ses troupes, défait ces barbares, & traite avec eux, à condition que leur Roi Guthrum se feroit baptiser; que ceux qui voudroient l'imiter demeureroient dans le pays, & que les autres en sortiroient. Guthrum s'étant fait baptiser, Alfrede donne aux Danois convertis les Royaumes d'Estangle & de Northumbre, qui étoient presque déserts.

L'élection de Charles le Chauve est confirmée dans un Concile assemblé à Rome par le Pape Jean VIII. avec anathême contre ceux qui voudroient s'y opposer.

Concile de Ravenne le 22 Juillet, sur les contestations du Patriarche de Grade & du Duc de Venise. Ce Concile fut composé de cinquante Evêques, en y comprenant le Pape: on y fit dix neuf Canons de discipline. Il est ordonné que le Métropolitain enverra à Rome dans les trois mois de sa consécration, pour exposer sa foi & demander le pallium; & jusques-là il n'exercera aucune fonction. L'Evêque élu sera consacré dans trois mois sous peine d'excommunication: après cinq mois il ne pourra plus être consacré, ni pour la même Eglise, ni pour une autre.

Charles le Chauve passe en Italie pour secourir le Pape

contre les Sarrasins, & meurt le 6 Octobre. Jean VIII. est obligé de traiter avec les infideles, & de se soumettre à leur payer un tribut de vingt-cinq mille marcs d'argent chaque année.

L'Evêque Athanase fait crever les ieux à Sergius son frere, Duc de Naples, qui entretenoit une alliance avec les Sarrasins, quoique le Pape l'eût excommunié pour ce sujet. Athanase se fit reconnoitre Duc de Naples à la place de son frere, & en donna avis au Pape, qui approuva son procédé, le louant d'avoir aimé Dieu plus que son frere, & d'avoir arraché, suivant le précepte de l'Evangile, son œil qui le scandalisoit. Quelle application de l'Ecriture, & quel éloge!

Lambert Duc de Spolete s'empare de la ville de Rome, & y commet de grandes violences, sous prétexte de faire prêter serment au Roi Carloman. Le Pape excommunie Lambert & ses complices, met l'Eglise de saint Pierre en interdit, & prend la résolution de passer en France, dans le dessein d'y assembler un Concile universel pour remédier aux maux de l'Eglise.

Assemblée & capitulaire de Quiercy.

878.

Avant de que sortir de Rome, Jean envoya à l'Empereur Basile, Paul Evêque d'Ancône & Eugene d'Ostie, avec la qualité de Légats. Il fit tenir en même tems au Patriarche Ignace une lettre, dans laquelle il le menaçoit d'excommunication, & même de déposition, si dans un tems qu'il lui marquoit, il ne retiroit de Bulgarie les Evêques & les Prêtres qu'il y avoit envoyés : il écrivoit dans le même sens aux Evêques Grecs & aux autres Clercs qui étoient en Bulgarie, les déclarant excommuniés, & les menaçant de déposition, si dans un mois ils ne sortoient du pays.

Lorsque le Pape fut arrivé en France, il convoqua un Concile à Troies, du consentement du Roi Louis le Begue, qui y assista, & y fut couronné. Il ne vint à ce Concile que vingt-six Evêques François; ensorte qu'il y en eut trente en tout, en y comprenant le Pape & trois Evêques Italiens qu'il avoit amenés avec lui. L'ouverture se fit le 11 Août dans l'Eglise cathédrale de Troies On y lut un discours du Pape adressé à tous les Princes & à tous les Prélats de la terre,

il exhortoit à compatir à l'injure que l'Eglise Romaine avoit soufferte de la part de Lambert & ses complices. A la seconde session, Rostaing Archevêque d'Arles, forma sa plainte contre les Evêques & les Prêtres qui passoient d'une Eglise à l'autre, & les maris qui abandonnoient leurs femmes pour en épouser d'autres de leur vivant. Tous les Evêques présenterent à la troisiéme un acte par lequel ils donnoient leur consentement à ce qui s'étoit passé à Rome contre le Duc Lambert. Hincmar de Laon, qui avoit été exilé & aveuglé depuis sa déposition, s'adressa au Pape pour obtenir son rétablissement. La quatriéme session fut employée à lire sept Canons dressés par le Pape, & qui furent confirmés par le Concile. Le premier porte, Que les Evêques seront traités avec toute sorte de respect par les Puissances séculieres; & personne ne sera assez hardi pour s'asseoir devant eux, s'ils ne l'ordonnent. Dans la cinquiéme session on fit un décret pour défendre aux laïques de quitter leurs femmes, & aux Evêques de quitter un moindre siége pour un plus grand. Dans la sixiéme le Pape prononça qu'Hedenulfe, ordonné à la place d'Hincmar, garderoit le siége de Laon; & que ce dernier pourroit, s'il vouloit, célébrer la Messe, & auroit pour sa subsistance une partie des revenus de l'Evêché : à quoi le Roi consentit. Formose Evêque de Porto, que le Pape avoit condamné & déposé dans un Concile tenu à Rome en 876, pour avoir quitté son Diocèse & désapprouvé l'élection de Charles le Chauve à l'Empire, fut condamné de nouveau dans ce Concile. En finissant, le Pape pria les Evêques de venir avec lui pour la défense de l'Eglise Romaine, avec tous leurs vassaux armés en guerre : il s'adressa de même au Roi, pour en obtenir du secours; mais il n'y eut qu'Agilmar de Clermont qui le suivit en Italie.

En Orient, Photius deposé & exilé depuis huit ans, rentra dans les bonnes graces de l'Empereur Basile. Ce Prince étoit de basse naissance. Photius composa un ouvrage où il lui supposoit les plus illustres ancêtres. Basile donna dans cette flatterie. Photius rappellé à la Cour, reprit plus de crédit qu'il n'en avoit avant sa disgrace; & dès-lors il recommença à faire les fonctions épiscopales. La mort du Patriarche saint Ignace, qui arriva le 24 Octobre, lui donna la facilité de se remettre en possession du siége de Constantinople. Cepen-

dant pour faire rentrer dans sa communion ceux qui lui re prochoient de n'avoir pas été rétabli par le Pape, il séduisi à force de présens les Légats envoyés de Rome pour l'affair de la Bulgarie, & les engagea à dire qu'ils étoient venu pour le déclarer Patriarche; en même tems il députa un apo crisiaire à Rome, chargé d'une lettre, où il disoit qu'on lu avoit fait violence pour rentrer dans le siége patriarchal Cette lettre qu'il fit souscrire aux Métropolitains par surprise, fut accompagnée d'une autre de l'Empereur en sa faveur.

879.

Le Pape Jean ayant reçu ces lettres, résolut de reconnoitre Photius pour Patriarche légitime : en conséquence il assembla un Concile, qui députa à Constantinople Pierre, Prêtre Cardinal, chargé d'absoudre Photius, a condition toutefois qu'il demanderoit pardon dans un Concile, rendroit au saint Siége la jurisdiction sur la Bulgarie, & qu'à l'avenir on observeroit les Canons touchant l'ordination des Néophytes. Le Pape vouloit ménager l'Empereur Basile, dont il espéroit du secours contre les Sarrasins qui ravageoient l'Italie. Lorsque le Cardinal Pierre fut arrivé, Photius assembla au mois de Novembre un Concile de trois cens quatre-vingt-trois Evêques, dont la premiére session se trouve sans date. Pierre Protonotaire de Constantinople ayant déclaré que les Légats apportoient au Concile des lettres du Pape, on les fit entrer par ordre de Photius, qui les embrassa en disant : « Que le „ Seigneur ait agréable la peine que vous avez prise; qu'il „ bénisse & sanctifie vos ames & vos corps; qu'il ait agréa- „ bles les soins de notre très-saint frere, collegue & pere spi- „ rituel le bienheureux Pape Jean. » Je ferai remarquer en passant que c'étoit la coutume de Photius de donner un grand air de piété à tout ce qu'il disoit. Après d'autres complimens Zacharie de Calcédoine expliqua le sujet de la convocation du Concile, en donnant des louanges outrées a Photius; les Légats présenterent les présens du Pape, & la session finit par les acclamations ordinaires, où Photius se trouve nommé avant le Pape Jean. Seconde session le 17 Novembre. On lit les lettres du Pape & des Patriarches orientaux. Celles du Pape avoient été altérées & tronquées en plusieurs endroits, sur-tout en ce qui concernoit la plainte du Pape sur ce que

tius avoit repris les fonctions épiscopales sa
int Siége ; l'ordre qu'il donnoit à Photius d
lon en plein Concile ; l'absolution qu'il lui ac
ndition de la restitution de la Bulgarie : les
es Patriarches contenoient leur consentement
ment de Photius. Troisiéme session le 19. Le L
ire la lettre du Pape aux Patriarches & aux E
ans de Constantinople, & l'instruction que
nt apportée de Rome. On a lieu de soupç
instruction, qui contient une abrogation ex
iles tenus contre Photius, avoit été altérée
ême que les lettres. La session finit par la lectu
riptions faites par les Evêques au bas de l'instruction.
riéme session le 24. Après qu'on eut lû une lettre en-
au Concile par Elie nouveau Patriarche de Jérusalem,
e autre du Patriarche d'Antioche à Photius, les Légats
ipe demanderent si le Concile étoit d'accord de tous les
es contenus dans la lettre du Pape à l'Empereur, qu'ils
soient à cinq. Sur le premier concernant la restitution
Bulgarie, les Evêques éluderent, en disant que cette
ion ne regardant que des limites, elle demandoit un
plus convenable. Le second & le troisiéme articles con-
ent la défense d'ordonner des Néophytes, & de tirer
autre Eglise le Patriarche de Constantinople : le Concile
de les approuver, se fondant sur ce que chaque siége
ses anciennes coutumes. Le quatriéme & le cinquiéme
es, qui regardoient la condamnation des Conciles tenus
e Photius, & l'excommunication de ceux qui ne vou-
point le reconnoître, passerent tout d'une voix. Le Lé-
erre proposa aux Evêques, en finissant, d'aller célébrer
e divin avec Photius : à quoi le Concile consentit. La
iéme session ne fut tenue que l'année suivante.

880.

te du Concile de Constantinople : cinquiéme session le
nvier. Sur la proposition qui en fut faite par Photius,
mmença par dire anathême à ceux qui ne reconnois-
pas le second Concile de Nicée pour le septiéme œcu-
que. On fit citer ensuite Métrophane de Smyrne, qui
it de reconnoître Photius : il répondit qu'une maladie

l'empêchoit d'aller au Concile ; sur cette réponse on
clara séparé de toute communion ecclésiastique, jusc
qu'il revînt à son Pasteur ; & on fit un Canon portai
tous ceux qui avoient été déposés ou anathématisés
Pape Jean, seroient traités par Photius comme soum
même censure, & que de même le Pape Jean regai
comme frappés de censures ceux que Photius auroit d
& anathématisés. Photius fit faire deux autres Canons
l'un porte que si un Evêque embrasse la vie monasti
ne pourra plus reprendre l'Episcopat ; l'autre pronon
thême contre tout laïque qui frapperoit ou emprisonne
Evêque. Après ces Canons on fit souscrire les actes du
cile. La sixiéme session se tint le 8 Mars dans le Pa
l'Empereur, qui y assista & y souscrivit les actes a
trois fils. Il proposa aux Evêques de publier la profes
foi de Nicée : Photius toujours plein d'artifices la fit li
qu'elle avoit été réformée à Constantinople, après
Concile s'écria : *Anathême à ceux qui ne confessent*
symbole commun de la foi. Ceci se faisoit contre l'Egl
tine, afin d'avoir occasion de condamner l'addition *Fi*
sous prétexte d'autoriser le symbole de Nicée. Dans
tiéme & derniére session on publia de nouveau la mên
fession de foi, & on répéta l'anathême contre quiconqu
roit en rien ôter ni ajouter. Procope de Césarée fit
un discours où les louanges ne furent pas épargnées
tius, jusqu'à le comparer à Jesus-Christ, & lui app
ces paroles de S. Paul : *Nous avons un Pontife qui a*
tré le Ciel. Tels sont les actes de ce Concile, si on
ajouter foi, sachant combien Photius étoit un habile &
faussaire.

On trouve à la fin de ces actes une lettre du Pape
Photius, dans laquelle il blâme avec les plus fortes expr
ceux qui avoient introduit l'addition *Filioque*, ma
toucher au fond de la doctrine touchant la procession du
Esprit. „ Ce qui n'a pas empêché les Grecs schismat
„ dit M. Fleury, de prendre avantage de cette lettre,
„ tout ce qui fut fait sur ce sujet au Concile de Ph
„ qu'ils tiennent pour vrai huitiéme Concile œcumé
„ ne comptant pour rien celui de l'an 869. «

Le Pape écrivit à l'Empereur Basile pour le remerc

quelques secours qu'il en avoit reçus ; il dit à la fin de sa lettre : „ Nous recevons ce que le Concile de Constantino„ ple a accordé par grace pour le retablissement du Patriarche „ Photius ; mais si nos Légats ont fait quelque chose contre „ nos ordres, nous ne le recevons point, & ne jugeons „ point qu'il ait aucun effet. « Il écrivit à Photius avec la même restriction, & ayant su depuis ce qui s'étoit passé, il le condamna, & envoya pour ce sujet à Constantinople le Diacre Martin, l'un de ses Légats au huitiéme Concile. L'Empereur retint ce Légat en prison pendant un mois, & ensuite il le renvoya à Rome, où il fut élu pour succéder à Jean VIII. peu après son retour.

Méthodius, Archevêque des Moraves, vient à Rome ; le Pape lui permet l'usage de la langue Sclavone dans les Offices divins. Méthodius eut quelque persécution à souffrir lorsqu'il fut de retour chez les Sclaves ; il en triompha par la ferveur de son zéle, & étendit ses conquêtes spirituelles par la conversion de Borivoï, Duc de Bohême.

Charles le Gros est couronné Empereur à Rome le jour de Noël, par le Pape Jean.

881.

Athanase de Naples, après avoir si cruellement maltraité son frere sous prétexte de l'alliance qu'il avoit faite avec les Sarrasins, étoit tombé dans la même faute, & partageoit le butin avec eux ; ce qui engagea le Pape à assembler un Concile au mois d'Avril, dans lequel il l'excommunia. Athanase demeura plus d'un an dans cet état ; mais enfin il envoya prier le Pape de lui donner l'absolution de cette censure, offrant de renoncer à l'alliance des Sarrasins : ce qui lui fut accordé.

On tint dans le même mois d'Avril un Concile à Fimes, Diocése de Reims, auquel l'Archevêque Hincmar présida. Il nous en reste huit articles ou Canons, dont le premier regarde la distinction des deux Puissances, les autres tendent à réprimer les pillages, & à rétablir l'ordre dans les Monasteres.

Les Normans firent de grands ravages cette année & la suivante dans tout l'Empire François, & brûlerent plusieurs monasteres, entr'autres ceux de Corbie, d'Inde, de Mal-

medy & de Stavelo. L'Italie n'étoit pas moins désolé
les Sarrasins, qui brûlerent le monastere de S. Vince
Volturne, après avoir pillé le trésor & tué les Moin

882.

Jean VIII meurt le 15 Décembre; Marin ou Ma
deuxiéme du nom, monte sur le saint Siége le 23 du 1
mois. Nous avons du Pape Jean VIII trois cens ving
tres, où l'on voit qu'il prodiguoit tellement les excom
cations, qu'elles passoient en formules. Il faisoit aussi 1
rer les pénitences en faveur des voyages de Rome.

Hincmar, Archevêque de Reims, meurt le 21 Déc
dans une grande vieillesse, à Epernay où il s'étoit réfug
approches des Normans, ayant emporté avec lui le co
S. Remi, & le trésor de l'Eglise. Il fut un des plus cé
Evêques de France, très-versé dans la science de l'Ec
& des Peres, & très-zélé pour la discipline de l'Eglis
défendit avec vigueur contre les Papes mêmes. Il a la
grand nombre d'écrits sur des matiéres de doctrine, c
cipline & de morale: on lui reproche d'avoir été plus
Canoniste que grand Théologien, & d'avoir donné des
ves de cruauté en faisant arracher les yeux à son
Hincmar Evêque de Laon, après l'avoir déposé dans le
cile de Douzi.

883.

Le Pape Marin condamne Photius, & rétablit Fo
Evêque de Porto, déposé par son prédécesseur.

884.

Mort du Pape Marin II, le 23 Février; Adrien III l
céde le 1 Mars.

Les Sarrasins détruisent le monastere du Mont-C
tuent plusieurs Moines & l'Abbé Berthaire, qui est h
comme martyr.

Capitulaire de Carloman.

885.

Adrien III meurt le 8 Juillet; Etienne V lui succéde
Adrien s'étoit déclaré contre Photius comme son prédéc

886.

s Normans qui continuoient toujours leurs conquêtes
urs ravages en France, viennent assiéger Paris. N'ayant
rendre cette ville, ils firent traîner leurs barques par
jusqu'au dessus de la ville; & les ayant remises à l'eau,
ntinuerent à remonter la riviére de Seine, entrerent dans
d'Yonne, pillerent & brûlerent une grande partie de
urgogne.
Empereur Basile Macédonien meurt au mois de Mars;
son fils, surnommé le Philosophe, lui succéde, & fait
tôt chasser Photius, qui est renfermé dans le monastere
rméniens. Etienne Syncelle, frere de l'Empereur, est
ur le Siége de Constantinople.
ndation de l'Abbaye de Casaure, *Casa aurea*, dans la
lle, par l'Empereur Louis.

887.

corps de S. Martin, qui étoit en dépôt depuis plus de
e ans à Auxerre où on l'avoit transféré par la crainte
Normans, est rapporté à Tours avec grande solemnité.
toit fait beaucoup de miracles à Auxerre pendant le sé-
de ces reliques; ce qui engagea les habitans à refuser de
re le dépôt lorsqu'il leur fut demandé. Les Citoyens de
rs eurent recours à Ingelger Comte d'Angers, qui assem-
les troupes & marcha à Auxerre, tandis qu'à Tours
hevêque Adalaude ordonna un jeûne d'une semaine en-
avec des priéres publiques pour le succès de l'entreprise.
lger fit sommer l'Evêque d'Auxerre de rendre le dépôt;
oi il acquiesça, après avoir consulté les Evêques d'Au-
& de Troies.

888.

n tint cette année deux Conciles sur la discipline ecclé-
ique; l'un à Mayence, qui fit vingt-six Canons tirés la
art des Conciles précédens. On défend aux Prêtres de
r avec quelque femme que ce soit, parcequ'il s'en étoit
ivé qui avoient eu des enfans de leurs propres sœurs.
tre Concile fut tenu à Metz, & fit treize Canons. Le
triéme porte qu'on ne doit rien prendre pour la sépulture.

889. 890.

Vers ce tems Alfrede, Roi d'Ouessex en Angleterr venir de France deux Moines célébres par leur scie leur vertu, nommés Grimbald & Jean. Le dessein grand Roi étoit de relever l'étude des lettres, total tombée en Angleterre depuis les incursions des Nor Il établit des écoles en divers lieux, & voulut cont par ses propres travaux à l'instruction de ses sujets. duisit du Latin le Pastoral de S. Grégoire, l'histoire d' & celle de Bede, dont il envoya des exemplaires à tc Siéges épiscopaux. Il étoit aussi fort zélé pour le réta ment de la discipline monastique, & il fonda deux mo res, celui d'Altenei pour des hommes, & celui de buri pour des filles.

891.

Mort du Pape Etienne V, le 7 Août, Formose E de Porto lui succéde le 19 Septembre. Le Prêtre S s'opposa à cette élection, & se fit élire lui-même ; n fut chassé de Rome, & se retira en Toscane. Formo le premier Evêque transféré d'un autre siége à celui de R Comme il étoit déja Evêque, il ne fut point ordonné ne reçut point de nouvelle imposition des mains : il fu lement intronisé. Etienne son prédécesseur avoit été co sur l'affaire de Photius par Stylien, Evêque de Néocel Formose reçut une députation de Constantinople tou cette affaire, avec une lettre du même Stylien adress Pape Etienne, à laquelle Formose répondit que la damnation de Photius devoit demeurer perpétuelle & vocable, & que ceux qu'il avoit ordonnés devoient êt çus à la communion des fidéles comme laïques, s'ils r noissoient leur faute. On ne trouve plus rien depuis cernant Photius ; ce qui fait juger qu'il mourut peu a M. Fleury trace en deux mots le portrait de ce fameux matique : *C'étoit*, dit il, *le plus grand esprit & le savant homme de son siécle ; c'étoit un parfait hypoc agissant en scélerat & parlant en saint.* Il nous rest lui plusieurs ouvrages considérables, dont les principaux sa Bibliotheque & son Nomocanon. La Bibliotheque

x cens quatre-vingts extraits, tant d'Historiens eccle- que de Théologiens, la plupart perdus, ce qui ouvrage précieux.

ɔmocanon est un recueil des Canons reçus dans irecque depuis ceux des Apôtres jusqu'au septiéme œcuménique, auxquels Photius n'a pas manqué de es Conciles. Nous avons aussi plusieurs de ses let- ın grand ouvrage qui contient la résolution de plu- ficultés sur l'Ecriture sainte.

892.

& Jean, Légats du Pape en France, assemblent le à Vienne par son ordre : on y fit plusieurs Canons s usurpations des biens de l'Eglise, les outrages faits cs, les fraudes contre les legs pieux, la disposi- Eglises par les séculiers, & les droits d'entrée qu'ils ıt des Prêtres.

893.

ut rapporter à ce tems la fondation de l'Abbaye : par S. Geraud, Comte de ce lieu. Il y fit venir des le Vabres

894.

e de Châlon sur Saône, le 1 Mai. Aurelien Arche- : Lyon y présida : il y est qualifié Primat de toute Gerfroy, Moine de Flavigny, soupconné d'avoir ıné Adalgaire, Evêque d'Autun, se présenta au Con- sa cause y fut examinée : comme il ne se présen- ıt d'accusateur, il fut ordonné que Gerfroy se pur- recevant la sainte communion pour témoignage de cence ; ce qu'il fit effectivement.

895.

e de vingt-deux Evêques à Tribur près de Mayence, le Mai. Le Roi Arnoul y assista avec tous les grands .oyaume ; il s'y trouva aussi plusieurs Abbés. Ce it cinquante-huit Canons : le dix-neuviéme défend :rer le vin sans eau ; mais on ordonne de mettre alice deux tiers de vin & un tiers d'eau. La plupart es Canons tendent principalement à réprimer les

violences, & l'impunité des crimes. En ce même
cile on cassa tous les priviléges des Papes & des Roi
l'érection de Hambourg en métropole, & pour son
avec Brême, qui fut réduit à un simple Evêché so
Cologne, du consentement du Pape Formose & d
Arnoul.

896.

Arnoul marche en Italie contre Guy, Duc de Sp
couronné Empereur par le Pape en 892. Guy prend la
Arnoul est couronné Empereur par Formose, qui
le 4 Avril suivant On ordonna a sa place Boniface
avoit été déposé du soudiaconat & ensuite de la pr
Comme il fut élu par une faction populaire, il est r
comme Antipape : il ne tint le Siége que quinze jou
mourut le 25 du même mois d'Avril. Etienne VI lu
céda le 2 Mai.

897.

Le Pape Etienne assemble un Concile à Rome pour
damnation de Formose. Il fit déterrer son corps, &
apporter au milieu de l'assemblée; on le mit dans l
Pontifical revêtu de ses ornemens, & on lui donna u
cat pour répondre en son nom. Alors Etienne parla
cadavre comme s'il eût été vivant : *Pourquoi,* lui
Evêque de Porto, as-tu porté ton ambition jusqu'à
per le siége de Rome? L'ayant condamné, on le dépoui
habits sacrés; on lui coupa trois doigts, & ensuite la
puis on le jetta dans le Tibre. Etienne déposa tous ceu
Formose avoit ordonnés & les ordonna de nouveau.
permit qu'Etienne fût puni de ses violences; il fut
lui-même, & mis dans une prison où on l'étrangla a
d'Août. Romain lui succéda le 17 Septembre.

898.

Romain meurt le 8 Février. Théodore II lui succ
12, & meurt le 3 Mars, après avoir rétabli les Cler
donnés par Formose, & avoir fait reporter solemnell
dans la sépulture des Pontifes, le corps de ce Pape qu
été trouvé par des pêcheurs. Théodore eut pour succ
Jean IX qui monta sur le saint Siége le 12 Mars, & ass

que, même à la mort. Par l'article dix, il est or-
que le Pape soit élu désormais dans l'assemblée des
& de tout le Clergé, sur la demande du Sénat &
le, & ensuite consacré solemnellement en présence
nmissaires de l'Empereur; & que personne ne soit
rdi pour exiger de lui des sermens nouvellement
: le tout afin que l'Eglise ne soit point scandalisée,
gnité de l'Empereur diminuée. L'article onze porte:
t aussi introduit une détestable coutume, qu'à la
du Pape on pille le Palais patriarchal, & le pillage
d par toute la ville de Rome & ses fauxbourgs, on
de même toutes les maisons épiscopales à la mort de
que; c'est pourquoi nous le défendons à l'avenir,
peine non-seulement des censures ecclésiastiques,
encore de l'indignation de l'Empereur. «

899.

: de S. Alfrede, Roi d'Angleterre. Il laissoit un grand
: d'écrits, dont six étoient de sa composition, en-
s des recueils de loix, des sentences, des paraboles,
té contre les mauvais Juges, & un autre intitulé *les
ntes fortunes des Rois*. Il avoit aussi traduit plusieurs

900.

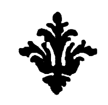
Après la mort de l'Empereur Arnoul, les Seigneurs & Evêques de Baviére élisent pour Roi Louis son fils : les I ques écrivent au Pape pour le prier de confirmer cette é tion, & s'excuser de ce qu'ils l'avoient faite sans sa j mission, attendu que les Païens coupoient le chemin d'It Ces Païens étoient les Hongrois, nouveaux Barbares ve du fond de la Scythie, qui avoient commencé à paro dans l'Empire François depuis l'an 889. L'Empereur Arı les avoit appellés à son secours pour soumettre le Du Moravie ; mais ils tournerent ensuite leurs armes contr Baviére, & de-là passerent en Italie, où ils défirent les C tiens sur la fin de 899, & brûlerent le Monastere de Noı tule après l'avoir pillé : Luitard, Evêque de Verceil, s'enfuyoit avec son trésor, fut pris & tué.

Mort du Pape Jean IX, le 21 Mars ; Benoît IV monte le S. Siége le 6 Avril.

En Espagne, le Roi Alphonse III ayant fait rebâtir à ı l'Eglise de S. Jacques à Compostelle, il s'y assembla le 6 un Concile de dix-sept Evêques pour en faire solemn ment la dédicace. Le 29 Novembre suivant, on célébra ı la même Eglise un Concile de huit Evêques, où Césaire A fut élu & sacré Archevêque de Tarragone : l'Archevêqu Narbonne s'y opposa avec les Evêques d'Espagne qui le connoissoient pour Métropolitain. Césaire appella au Paj

Assassinat de Foulques, Archevêque de Reims. On exc munie les assassins.

Commencemens de la conversion des Normans.



EMARQUES PARTICULIERES

Sur le neuviéme Siécle.

EMPIRE des Grecs se trouvoit réduit à des bornes étroites, d'un côté par les conquêtes des Musulmans, autre par celles des Scythes, entr'autres des Bulgares & Russes. Ces deux derniers peuples se firent Chrétiens, ; leur domination produisit à peu-près les mêmes effets)rient, que celle des autres Barbares Septentrionaux t produits en Occident. A l'égard des Musulmans, loin e convertir, ils vouloient étendre leurs conquêtes pour ;ir leur Religion. La Syrie étoit pleine de Nestoriens, & rpte d'Eutychéens. Les uns & les autres étoient ennemis Patriarches de Constantinople & des Empereurs qu'ils rdoient comme leurs persécuteurs. Les Musulmans pro- :nt de cette division, protégerent les hérétiques, & abais- ıt les Catholiques, qui leur étoient suspects à cause de attachement à l'Empereur de Constantinople. C'est ce fait que ces hérésies si anciennes subsistent encore, & les Chrétiens d'Orient ont des Evêques & des Patriar- de ces différentes sectes, Nestoriens, Eutychéens, & quites ou Impériaux.

ır ces divers moyens les Musulmans, sans détruire en- :ment le Christianisme, diminuerent extrêmement le ıbre des vrais Chrétiens, & les réduisirent à une grande ırance par la servitude & l'oppression, qui leur ôtoient ɔurage & les facilités d'étudier. Le changement de langue ıntribuoit. L'Arabe étant la langue des maitres, devint : de tout l'Orient, comme elle l'est encore. Le Grec ne conservé que chez les Melquites. Les Nestoriens faisoient fice en Syriaque, & les Eutychéens en Egyptien. Ainsi ıme tous les livres étoient en Grec, il fallut les traduire, apprendre cette langue, ce qui rendit les études beau- p plus difficiles. La persécution des Iconoclastes les avoit sque abolies, même dans l'Empire Grec; elles se renou- erent sous l'Empereur Basile par les soins de Photius;

mais les Ecrivains de ce tems-là sont fort au-dess ceux de l'ancienne Grece. Leur langage est assez pur leur style est affecté : ce ne sont que des lieux com de vaines déclamations, des reflexions inutiles. On vo eux pour le moins autant de goût pour les fables & perstitions, que chez les Latins.

On voit dans le cours du neuviéme siécle, plusieu pereurs d'Orient causer à l'Eglise des maux infinis. L Constantin scandalisa tout l'Empire par son mariage tere, & les désordres de ce Prince eurent par-tout d tateurs. Le zéle, ou plutôt la fureur avec laquelle l' reur Nicephore entreprit de faire approuver ce n scandaleux, est un nouveau mal qui fut suivi de be d'autres. La plupart des Evêques eurent la lâcheté prêter à tout. On traita la matiére des dispenses da Conciles ; & ces Conciles au lieu de fortifier la rég d'employer leur autorité à l'affermir, s'épuiserent e lités pour apprendre aux Grands jusqu'à quel degré permis de s'en écarter. Léon l'Arménien forme le de faire revivre l'erreur des Iconoclastes, & il parvient juguer presque tous les Evêques. On voit l'Empereur se promener avec les compagnons de ses débauches, des habits sacrés, & contrefaire même le redoutable fice. On ne peut retenir son étonnement & son in tion. Cependant le savant Photius, alors Patriarche de tantinople, le voyoit & le souffroit, comme on le procha au huitiéme Concile. Il étoit donc encore pl pie que l'Empereur. Car ce Prince étoit un jeune fou vent ivre, & toujours emporté par ses passions. Mai tius agissoit de sang-froid & par de profondes réfl C'étoit sans contredit le plus grand esprit & le plus homme du neuviéme siécle ; mais c'étoit aussi le pl minel. Il parloit en saint, & agissoit en scélérat. Il s' core distingué par une autre espéce d'impiété, don avoit point eu avant lui d'exemple dans l'Eglise : c'est poussé la flatterie jusqu'à canoniser des Princes qui n'a rien fait pour le mériter ; jusqu'à leur bâtir des E leur consacrer des Fêtes, comme il fit à Constanti ainé de l'Empereur Basile, imitant en ce point les a de l'idolâtrie.

nbition démesurée lui fit désirer le Siége de Conſ-
:. Par une ſuite d'intrigues & de violences, il fit
ſaint Patriarche Ignace, & uſurpa ſa place. Vou-
er l'Egliſe Grecque de l'Egliſe Latine, il s'appliqua
r tout ce qui pouvoit contribuer à élever le mur
n. Il s'attacha principalement à l'addition qui avoit
au Symbole. Il ne ſe contenta pas de blâmer l'addi-
:taqua même la doctrine qu'elle exprime. Il chercha
ans la diverſité des uſages des deux Egliſes, de
prétextes pour les diviſer. Il alléguoit les motifs
frivoles, pour autoriſer le ſchiſme qu'il vouloit
l oſoit même reprocher à l'Egliſe Latine le célibat
:s, lui faiſant un crime de ce qui faiſoit ſa gloire.
: hypocriſie de ce ſéducteur empêcha les Evêques
de le connoître pour ce qu'il étoit. Cependant il ſe
par bien des endroits; & un cœur véritablement
auroit point eu de peine à le connoître.
t-on ſe diſſimuler ſa cruauté, lorſqu'on voyoit de
niere il avoit fait traiter S. Ignace & ſes amis? On
t en entendre le récit ſans être ſaiſi d'horreur. Son
paroiſſoit dans le ſoin qu'il avoit de ſe faire des
dans tous les Ordres de l'Empire. Il écoutoit avec
froid qui étonne, les louanges exceſſives & impies,
artiſans lui donnerent dans le faux huitiéme Concile.
rie fut manifeſtée aux yeux de l'univers, & il falloit
'aveugler pour ne la pas reconnoître. Sans Photius,
reroit juſqu'où l'homme peut pouſſer l'impoſture,
avec quelques qualités eſtimables, les plus grandes
. Il avoit toute l'habileté & la hardieſſe d'un par-
aire, & nous avons vu l'uſage qu'il en fit dans ſon
ncile. L'ignorance qui regnoit alors, le peu de
:e qu'il y avoit entre les différentes Egliſes, la diver-
langues, l'état violent où étoient les Patriarches
x ſous les Muſulmans, tout cela contribuoit à em-
e découvrir les fourberies de Photius. Mais il avoit
nt de juſtes ſujets de ſoupçons contre ſa droiture,
inconcevable qu'aucun Evêque ne s'en ſoit défié. De
s Evêques qu'il avoit ordonnés & qu'il s'étoit atta-
n'y en eut pas un qui le quittât, même dans le
ſa diſgrace. Il ne faut pas s'étonner après cela, que

le schisme se soit étendu & se soit affermi, ni que les Pasteurs & les peuples se soient laissés entraîner. Ce qui avoit échappé à l'Arianisme, au Nestorianisme, à l'Eutychéisme, au Monothélisme, à l'hérésie des Iconoclastes & aux fureurs des Mahométans, a été submergé par le schisme.

Les biens des monasteres passerent entre les mains des Clercs & des Laïques dans l'Empire Grec comme en Occident; mais ce fut par une autre cause. On peut se souvenir combien les Iconoclastes étoient ennemis de la profession monastique & des efforts qu'ils firent pour l'anéantir, & pour détruire les monasteres : c'est ce qui porta les Empereurs & les Patriarches de Constantinople à en confier le soin à des Evêques ou à des Laïques puissans, chargés de conserver les revenus, retirer les biens aliénés, réparer les bâtimens, rassembler les Moines. On donna à ces Administrateurs le nom de *Charisticaires*. „ Mais de Protecteurs „ charitables, ils devinrent bien-tôt, dit M. Fleury, des „ maîtres intéressés qui traitoient les Moines en esclaves, s'attribuant presque tous les revenus, & transportant „ même à d'autres le droit qu'ils avoient sur les monasteres. «

L'Occident fut de même affligé de divers maux intérieurs & extérieurs. Aux incursions des Sarrasins qui avoient désolé la France dans le huitiéme siécle, succéderent dans le neuviéme celles des Normands ou Barbares du Nord, qui firent des ravages affreux dans l'Empire François. Le grand mal des Chrétiens étoit leur attachement aux biens temporels. L'avarice des Laïques avoit gagné dans le Clergé & dans les monasteres. Bien loin de regarder les richesses comme un obstacle à la piété, & de s'estimer heureux d'en être privé, on ne travailloit qu'à en acquérir; & l'on perdoit insensiblement de vue la fin & le but du Christianisme, qui consiste à dégager le cœur de tout autre amour, que de celui des biens invisibles & éternels. Dieu envoya des Barbares, pour dépouiller les Chrétiens de ces richesses dont ils abusoient, & pour les rappeller par ce châtiment à l'esprit primitif de leur Religion.

Les Normands n'entreprirent point de pervertir les Chrétiens, ni d'enlever leur Foi. Ils n'en vouloient qu'à leurs biens temporels, & travaillerent principalement à s'enrichir

ie les Normands punissoient ainsi les péchés des Chré-
la France & de l'Angleterre, les Sarrasins étoient
ient dont Dieu se servoit pour punir ceux des Chré-
talie. Ces Infideles, dans toutes leurs courses, pil-
s Eglises, brûloient les Monasteres, faisoient une
le captifs. Mais ce qu'il y avoit de plus affligeant
vrais enfans de Dieu, c'étoit de voir les maux in-
qui affligeoient les diverses parties de l'Eglise d'Oc-

ance, sous les deux premiéres Races de nos Rois,
'e long-tems après, la guerre ne se faisoit point par
ipes enrôlées & soudoyées, mais par ceux à qui les
& les Seigneurs avoient donné des terres; à la charge
r sous eux. Chacun savoit ce qu'il devoit fournir
es, de chevaux & d'armes, & il étoit obligé de les
la guerre quand le Roi le commandoit. Or comme
ès possédoient dès-lors de grandes terres, les Evê-
crurent engagés à se mettre à la tête de leurs vassaux,
les autres Seigneurs. Tous les biens ecclésiastiques
ue Diocèse, étoient encore administrés en commun
ir autorite; on n'en avoit distrait que les biens des

devinrent aux Evêques une grande source de distractions. Les Seigneurs avoient beaucoup de part aux affaires d'Etat, qui se traitoient ou dans les assemblées générales, ou dans les conseils particuliers des Princes ; & les Evêques y étoient plus utiles que les autres Seigneurs, parcequ'ils avoient plus d'étude & de lumieres. Il falloit donc être presque toujours en voyage. Car la Cour du Prince & les assemblées ou Parlemens n'avoient point alors de lieu fixe. Charlemagne étoit tantôt en deça, tantôt en delà du Rhin, tantôt en Italie, tantôt en Saxe ; aujourd'hui à Rome, dans trois mois à Aix-la-Chapelle. Il menoit toujours avec lui grand nombre d'Evêques suivis de leurs vassaux & de leurs domestiques. Quelle perte de tems ! quelle dissipation ! Quand pouvoient-ils trouver le tems nécessaire pour prêcher, pour étudier, pour examiner les besoins spirituels de leur troupeau ? Les Parlemens ou assemblées générales étoient en même tems des Conciles ; mais ce n'étoit plus ces Conciles établis si sagement par les Canons en chaque Province entre les Evêques voisins : c'étoit des Conciles nationaux de tout l'Empire François, où l'on voyoit les Evêques d'Italie, de Saxe & d'Aquitaine. Les Réglemens en étoient plus uniformes ; mais le peu de résidence des Evêques nuisoit fort à leur exécution. Ces assemblées étoient essentiellement Parlemens, & Conciles seulement par occasion, c'est-à-dire, que l'on profitoit de la rencontre d'un nombre d'Evêques pour traiter d'affaires Ecclésiastiques. De-là est venu ce mélange du temporel avec le spirituel, mélange qui a été si pernicieux à la Religion.

Jesus Christ a séparé les deux Puissances. Les Princes souverains n'ont point part au sacerdoce de la Loi nouvelle ; & les Evêques n'ont reçu aucun pouvoir sur les choses temporelles. Ils sont entiérement soumis aux Princes à cet égard ; comme pour le spirituel les Princes sont entiérement soumis aux Evêques. Voilà les maximes de la sainte antiquité. Elles étoient encore alléguées dans le neuviéme siécle, comme nous l'avons vu, par le Pape Nicolas I, que personne n'accuse d'avoir négligé les droits de son Siége.

Mais depuis que les Evêques se virent Seigneurs & admis dans le Conseil d'Etat, ils crurent avoir comme Evêques, ce qu'ils n'avoient que comme Seigneurs. Ils prétendirent *juger* les Rois, non-seulement dans le tribunal de la péni-

ance, mais même dans les Conciles ; & les Rois peu instruits de leurs droits, n'en disconvenoient pas. La cérémonie du sacre introduite depuis le milieu du huitiéme siécle, faisoit croire aux Evêques, qu'en mettant la couronne sur la tête du Roi, ils lui donnoient le Royaume de la part de Dieu. La pénitence de Louis le Débonnaire, après laquelle les Evêques qui la lui imposérent, prétendoient qu'il ne lui étoit plus permis de reprendre la dignité Royale, est un attentat qui a dû nous remplir d'étonnement. Saint Ambroise ne tira pas de telles conséquences de la pénitence de Théodose. Dira-t on que ce grand Saint manquoit de courage pour soutenir l'autorité de l'Eglise, ou qu'il étoit moins éclairé que les Evêques François du neuviéme siécle ? Saint Augustin refusoit de décider, si une guerre étoit légitime ou non. Il déclaroit nettement, qu'il ne vouloit point toucher cette matiére. C'est qu'il connoissoit parfaitement les bornes de ses devoirs, & ne vouloit pas faire un pas au-delà. Nos Evêques, bien plus hardis, se déclarerent contre Louis le Débonnaire pour ses enfans, & les animerent à cette guerre civile qui ruina l'Empire François. Les prétextes spécieux ne leur manquoient pas. Louis étoit un Prince foible, gouverné par sa seconde femme ; tout l'Empire étoit en désordre. Mais il falloit prévoir les conséquences, & ne pas prétendre mettre en Penitence un Souverain comme un simple Moine.

Les Papes croyant avoir autant d'autorité que les Evêques sur le temporel, entreprirent bien-tôt de régler les différends entre les Souverains, non par voie de médiation & d'intercession seulement, mais par autorité ; ce qui est réellement disposer des Couronnes. C'est ainsi qu'Adrien II défendit à Charles le Chauve de s'emparer du Royaume de Lothaire son neveu, & trouva fort mauvais qu'il s'en fût mis en possession malgré cette défense. Mais les Seigneurs François répondirent fortement aux reproches du Pape par la plume d'Hincmar. La conquête des Royaumes de ce monde, dirent-ils, se fait par la guerre & par les victoires, & non par l'excommunication du Pape & des Evêques. Le Pape ne peut être tout ensemble Roi & Evêque ; & il ne nous persuadera pas, que nous ne puissions arriver au Royaume du Ciel, qu'en recevant le Roi qu'il voudra nous donner sur la terre.

On croyoit dans les tems moins éclairés dont nous parlons, qu'être Evêque & Seigneur, valoit mieux qu'être Evêque simplement : mais on ne considéroit pas que le Seigneur nuit à l'Evêque, comme nous ne le voyons que trop encore à présent en Allemagne & en Pologne. Dans cette confusion des deux Puissances, les séculiers empiéterent de leur côté sur l'autorité ecclésiastique. Souvent les Seigneurs, sans la participation des Evêques, mettoient des Prêtres dans les Eglises qui dépendoient de leurs terres, & les Rois s'imaginoient quelquefois pouvoir disposer des Evêchés ; quoiqu'en même tems on recommandât dans les Conciles la liberté des élections, dont la forme s'observoit toujours.

Ce que nous avons dit des Evêques, doit s'entendre aussi des Abbés. Quoiqu'ils fussent tutulaires & par conséquent Moines ; car les commendes n'ont été introduites que dans les derniers siécles ; ils se trouverent Seigneurs, à cause des terres que possédoient les Monasteres. Ils avoient beaucoup de vassaux ; ils étoient souvent à la Cour, & étoient appellés au Conseil des Rois & aux Parlemens. On peut juger si dans une vie aussi dissipée, ces Abbés & les Moines qui les accompagnoient, pouvoient aisément observer leur régle. Combien leur absence devoit-elle causer de relâchement au Monastere, & leur retour de distraction ? Ces Abbés Seigneurs avoient besoin de richesses pour fournir à tant de voyages & de dépenses ; & ils se servoient de leur crédit pour se faire donner plusieurs Abbayes qu'ils gardoient sans le moindre scrupule. C'est dans le neuviéme siécle que cet abus a commencé à devenir commun.

Tel fut l'effet des richesses des Eglises. C'étoit un bien qu'il y eût des fonds destinés à la subsistance des Clercs qui servoient l'Eglise, à l'entretien des bâtimens, & sur-tout au soulagement des pauvres. Mais il eût été fort à souhaiter que les Evêques eussent toujours regardé ces biens comme un fardeau embarrassant, selon l'idée qu'en avoit saint Chrysostôme, & qu'ils eussent été aussi réservés que saint Augustin, à en acquérir de nouveaux. Les Evêques du neuviéme siécle n'étoient pas si désintéressés. Du tems de Charlemagne, on se plaignoit qu'ils s'efforçoient de persuader aux personnes simples de renoncer au monde, afin que l'Eglise profitât de leurs biens au préjudice des héritiers légitimes.

s hommes les plus éclairés du neuviéme siécle se sen-
t du malheur de leur tems. Voulant embrasser toutes
iences, ils n'en approfondissoient aucune, & ne sa-
t rien exactement. Ce qui leur manquoit le plus,
la critique pour distinguer les piéces fausses d'avec les
ibles. Quand on n'avoit pas les actes d'un Martyr pour
a jour de sa Fête, quelquefois on en composoit les plus
mblables, ou les plus merveilleux que l'on pouvoit;
r-là on s'imaginoit entretenir la piété des peuples. Ces
s légendes furent principalement fabriquées à l'occasion
ranslations de Reliques, si fréquentes dans le neuviéme

fut alors qu'on commença d'avoir une dévotion exces-
oour les Reliques. On travailloit avec passion à s'en pro-
. On n'y épargnoit ni soins, ni fatigues, ni dépenses;
personnes les plus éclairées s'en faisoient une affaire
ale. Ce zéle étoit poussé si loin, que l'on usoit de di-
artifices pour se les dérober les uns aux autres. Les
ains abusoient quelquefois de la simplicité des François,
ur donnant d'autres corps que ceux qu'ils demandoient,
our lesquels ils avoient offert de riches présens.
i faisoit aussi des titres, soit à la place des véritables
i avoit perdus, soit entiérement supposés, comme la
usse donation de Constantin, dont on ne doutoit pas en
ce au neuviéme siécle. Mais de toutes ces piéces fausses,
lus pernicieuses furent les décrétales, attribuées aux
s des quatre premiers siécles. Hincmar, tout canoniste
étoit, ne put jamais démêler cette fausseté. Il savoit
que ces décrétales étoient inconnues aux siécles précé-
, & c'est lui qui nous apprend quand elles commence-
à paroître: mais il n'avoit pas assez de critique pour
oir les preuves de supposition qu'elles renferment, quoi-
les soient très-sensibles. Il les alléguoit même, quand
lui étoient favorables.
usage d'appeller à Rome, sans avoir recours aux Métro-
ains & aux Conciles provinciaux, étoit déja très-fré-
it. Jusqu'au neuviéme siécle on voit peu d'exemples de
appellations, en vertu du canon du Concile de Sardique,
n'est de la part des Evêques des grands siéges qui n'a-
nt point d'autre supérieur que le Pape. Mais depuis que

les *fausses décrétales* furent connues, les appellations
tipliérent dans toute l'Eglise Latine, en conséquence
maxime répandue en plusieurs endroits de cet ouvrag
non-seulement tout Evêque, mais tout Prêtre, & en
ral toute personne qui se croit vexée, peut en toute oc
appeller directement au Pape. La collection où elles s
vent, & dont nous venons de parler, porte le nom
dore Mercator, qui paroit avoir été Espagnol; elle
pandue en France par Riculfe, Archevêque de Mayen
y trouve plusieurs lettres décrétales attribuées aux Pap
ment, Anaclet, Evariste, & aux autres jusqu'à S. Syl
mais elles contiennent plusieurs caractéres visibles de f
& sont remplies de maximes inconnues à toute l'ant
Cependant elles passerent pour vraies, à la faveur de
rance & du défaut de critique: l'imposture étoit gro
mais on trompoit des hommes grossiers.

Il paroit qu'on ne doutoit point non plus de la pré
donation de Constantin, si bien convaincue de faux
derniers siécles. Elle se trouve alléguée dans l'écrit
de Paris contre les Grecs, qui s'exprime ainsi: „ Ap
„ l'Empereur Constantin se fut fait Chrétien, il quitta
„ disant qu'il n'étoit pas convenable que deux Emp
„ l'un Prince de la terre, l'autre de l'Eglise, gouve
„ dans une même ville. C'est pourquoi il établit sa ré
„ à Constantinople, & soumit Rome & une grand
„ de diverses Provinces au siége apostolique: il l
„ Pontife Romain l'autorité royale, & en fit écrir
„ authentique, qui fut dès-lors répandu par-tout le m
Les Grecs donnerent dans la même erreur sur ce fi
prétendirent se servir de cette piéce supposée pour y
les prérogatives du siége de Constantinople.

L'abus de donner des Abbayes à des Laïques regn
bliquement; les Rois eux-mêmes les prenoient souve
eux: les Seigneurs se mettoient en possession des b
Monasteres sans autre formalité que la concession du
& ne laissoient qu'une petite partie du revenu à q
Moines qu'ils y souffroient pour la forme, & qui se rel
de plus en plus. C'est une des causes qui rendirent le
mes nécessaires en plusieurs lieux.

Un des effets de l'ignorance, est de rendre les h

t préférer un petit acceſſoire à l'eſſentiel de la Reli-
Quand un Evêque quittoit ſon Diocèſe pour aller de
nce ou de l'Angleterre à Rome ou à Jeruſalem ; quand
›bés ou des Moines quittoient leurs retraites ; quand
mmes, & même des Religieuſes, s'expoſoient à tous
·ils de ces grands voyages, il y avoit infiniment plus à
: qu'à gagner, & ces pélerinages devinrent une des
s de la ruine de la diſcipline ; auſſi s'en plaignoit-on
nmencement du neuviéme ſiécle.

›us dans la vénération des Reliques dégénera en ſuper-
, & conduiſit aux épreuves qui devinrent ſi commu-
& que le peuple ignorant appelloit *le jugement de*
Nous n'entrerons point dans le détail de toutes ces
ues ſuperſtitieuſes, il eſt étonnant qu'on n'ait pas com-
ue c'étoit tenter Dieu, que de vouloir l'obliger d'in-
ıir par un miracle aux tombeaux des Saints pour dé-
ir ce qui étoit caché.

Docteurs du neuviéme ſiécle n'avoient point la réſerve
diſcrétion des anciens Peres. Ils agitoient toutes les
ons qui leur venoient à l'eſprit, & en propoſoient ſou-
le très-indécentes. Ils ne connoiſſoient point cette no-

norablement les esclaves Chrétiens, tandis que leurs m:
parcequ'ils étoient Païens, étoient obligés de rester d
exposés à toutes sortes de mauvais traitemens : comm
Religion de Jesus-Christ ne laissoit pas chacun dans s
dition, & changeoit l'état extérieur de ceux qui l'en
sent. Ce trait montre le goût du siécle dont nous so
occupés.

On vit à Rome de tems en tems, des violences in
& des excès crians. On se rappelle comment fut traité le
Léon III. La maniere dont ce Pape se vengea n'est pas r
surprenante. Toute l'Eglise en fut scandalisée ; & l'Emp
Louis, quoique vraiment débonnaire, vouloit que le
en fit pénitence.

Les Capitulaires des Empereurs & les Ordonnance
Conciles, font voir combien il s'étoit introduit d'abus
l'Eglise. On fut obligé de réformer tous les états, les
ques, les Prêtres, les Chanoines, les Religieux, les
gieuses. Il fallut interdire au clergé la chasse, les je
hazard, ordonner la clôture aux Religieuses, & fair
réglemens pour rétablir le bon ordre dans les autres é

Les nouvelles Eglises de Saxe étoient très-foibles.
que ces hommes qui avoient été convertis l'épée à la m
n'avoient plus rien à craindre de l'Empereur, ils ret
noient à l'idolâtrie. Pour les fixer dans le Christianisme
fut obligé de les incorporer avec les François, en les fa
sortir de leur pays. Nous avons déja eu lieu de remarq
peu de succès de ces conversions forcées. Jesus-Christ
est la souveraine raison, n'a pas voulu que sa Religion s
blit par des moyens que tout imposteur peut employer.

Les François eurent beaucoup de zéle pour l'additio
mot *Filioque* faite au Symbole, laquelle devoit être
source de division entre les Grecs & les Latins. Il ne se
dirent point à la sage décision du Pape Léon III, qui re
noissoit, comme les François, la vérité exprimée par
parole, mais qui ne vouloit point, en l'ajoutant au Symb
donner aux Grecs un sujet de disputer sans fin & de s
parer de l'Eglise Latine. On doit aussi être surpris de voi
François tellement prévenus contre le septiéme Concile
néral, que rien n'étoit capable de leur faire recevoir ce C
cile. Leurs préjugés contre les Grecs, le peu de com

ſance qu'ils avoient de ce qui ſe paſſoit en Orient, l'ignorance de certains termes qu'ils prenoient dans un autre ſens, tout cela les arrêtoit & les empêchoit de ſe rendre aux ſollicitations du Pape, qui avoit confirmé ce Concile, lequel a depuis été reconnu par les François même comme vraiment œcuménique. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet événement, c'eſt qu'on n'a jamais été tenté de regarder les François, comme hérétiques ni comme ſéparés de l'Egliſe, quoiqu'ils refuſaſſent de recevoir un Concile général confirmé par le Pape. C'eſt que ce n'étoit de leur part qu'une erreur de fait, & qu'ils ne ſe ſéparoient pas. Il ne peut y avoir d'hérétiques ſans héréſie; & l'on ne ſauroit être retranché de l'Egliſe pour cauſe de doctrine, tant qu'on ne rompt pas l'unité, & qu'on n'enſeigne aucune erreur formellement condamnée par l'Egliſe.

Les guerres & les diviſions qui affligerent l'Empire François pendant le neuviéme ſiécle, donnerent lieu à toutes ſortes de déſordres, aux pillages, aux violences, au libertinage. Dieu avoit toujours le bras levé ſur ſon peuple, & néanmoins on ſe contentoit de former de bonnes réſolutions ſans les effectuer. La diſcipline s'affoibliſſoit, les abus ſe multiplioient, le Clergé tomboit dans l'ignorance. On n'apportoit aux maux que des remédes diſproportionnés. On ſe plaignoit dans les Conciles, que les Evêques ſe plaiſoient à converſer avec des laïques, & à manger avec eux plutôt qu'avec des Clercs. Leur exemple étoit ſuivi par les Abbés & les Abbeſſes, dont la conduite devenoit toute mondaine. Les Evêques s'abſentoient de leurs Diocèſes; & négligeoient l'eſſentiel, qui conſiſtoit à former un bon Clergé, à inſtruire ſolidement, & à faire obſerver les ſaints Canons.

Les Papes n'étoient preſque occupés que du temporel, & continuoient de s'attribuer une autorité ſans bornes. Nous en avons vu quelques-uns faire des fautes très-graves. Il employoient ſi ſouvent les cenſures & les excommunications, qu'elles paſſoient en formule. Jean VIII alla juſqu'à excommunier ceux qui lui avoient dérobé une écuelle. Ce Pape étoit un homme ſingulier, qui donnoit dans des excès de plus d'une eſpéce. La maniere dont Etienne VI traita le Pape Formoſe après ſa mort, paroît incompréhenſible. Juſqu'ici nous n'avions rien vu qui en approchât. Formoſe étoit le

premier Pape qui fût passé d'un autre Siége sur ce
Rome. Etienne punit une faute qui pouvoit être parc
ble, par un crime qui fait horreur.

On obligea Carloman, fils de Charles le Chauve, d'
dans le Clergé malgré lui. On lui donna de riches béné
dont il employa les revenus à exercer par-tout des viol
& à causer de grands désordres, avec une troupe de lil
qu'il s'étoit associés. Le Roi fut obligé de le faire dé
& ensuite il lui fit crever les yeux. C'est à quoi se te
cette entrée forcée dans le Clergé.

Dieu permit qu'il s'élevât dans le neuviéme siécl
ques disputes sur les matiéres de la Grace & de la Pr
nation, afin de manifester les dispositions de la p
des Chrétiens. Il paroit qu'on s'occupoit peu de ces
saintes, qui sont le trésor des Chrétiens & l'ame de
ligion.

La plupart des Docteurs du neuviéme siécle n'avoien
un assez bon goût pour s'attacher à étudier saint Augu
à prendre en tout pour guide un si grand maitre Ils
ginoient qu'il étoit beaucoup plus beau, de se jette
les matiéres d'érudition, où ils réussissoient encore ass
Quand on examine les ouvrages des Savans du neuvié
cle, on n'est point surpris qu'avec un pareil goût, il
négligé des ouvrages aussi profonds & aussi solides qu
de saint Augustin. Gothescalc, qui en avoit fait une
sérieuse, parut annoncer des nouveautés, quand il p
la prédestination & de la Grace, d'une maniere op
à l'orgueil de l'homme, & aux préjugés de la natu
rompue. Des hommes qui ne jugeoient de ces sublim
rités que sur ce qui leur paroissoit plus ou moins ra
ble, condamnerent la doctrine de ce Religieux sans b
d'examen. Rien ne prouve mieux ce que nous disons i
que les excès dans lesquels donna Raban, Archevê
Mayence, qui combattit le premier Gothescalc. H
qui fut ensuite le grand agent dans cette affaire, fav
Semipélagianisme, en voulant refuter la doctrine de G
calc.

La cruauté avec laquelle Gothescalc fut traité est
cevable. S'il employoit quelques expressions trop dur
s'il parloit avec trop peu de respect des personnes

étoient opposées, il falloit l'instruire & le reprendre, & non pas le faire déchirer de coups en présence du Roi & d'une assemblée d'Evêques. Comment ne s'est-il trouvé personne qui ait fait sentir combien ce procédé étoit odieux & cruel ? Gothescalc avoit appellé au saint Siége, du jugement si étrange que ses propres parties avoient porté contre lui. Qu'oppose-t-on à une démarche si réguliere ? Des voies de fait. On arrête celui qui étoit chargé de l'acte d'appel, & l'on met Gothescalc en prison. Nous ne voyons presque personne qui ait pris avec zéle la défense de ce Moine opprimé.

S. Prudence de Troyes rendit à l'Eglise un service important, en recueillant un grand nombre de passages de l'Ecriture & des Peres, pour rétablir la bonne doctrine sur la Grace & la Prédestination. Loup, Abbé de Ferriéres, seconda le zéle de ce S. Evêque : mais l'Eglise de Lyon se distingua avec beaucoup d'éclat dans cette affaire. Saint Remi qui en étoit le chef, eut la générosité de se plaindre hautement de la cruauté avec laquelle on avoit traité Gothescalc, & de déclarer que la doctrine que ce Religieux avoit enseignée touchant la Prédestination étoit véritable. Il étoit digne du successeur du grand Irenée, de se mettre à la tête des défenseurs d'une si sainte cause. Il convenoit que la plus illustre & la plus ancienne Eglise de France, que le sang de tant de Martyrs avoit arrosée, se distinguât dans une dispute où il s'agissoit des droits dont Dieu est le plus jaloux.

Le grand avantage que l'Eglise tira de cette contestation, fut d'avoir donné lieu d'examiner de quel poids étoit l'autorité de saint Augustin sur les matieres de la Grace & de la Prédestination. Elle eut la consolation de voir que tout le monde convint, que c'étoit à ce grand Docteur qu'il falloit s'en tenir sur ces questions ; que sa doctrine étoit celle de toute l'Eglise, & que l'on ne pouvoit que s'égarer, en suivant un autre guide que cet illustre Pere. C'étoit une leçon pour les siécles qui devoient suivre : malheur à ceux qui n'en ont pas profité.

Tels sont les maux qui firent gémir l'Eglise pendant le neuviéme siécle. il est tems de considérer des objets d'un genre très-différent.

Au commencement du neuviéme siécle on établit des éco-

les dans tout l'Empire François. Alcuin & Théodulphe avoient du zèle pour bannir l'ignorance. Ces établissemens furent une source de biens dont l'Eglise de France se ressentit long-tems. On ne se contenta pas de fonder de grandes écoles pour les Clercs dans les Eglises Cathédrales & dans les Monasteres; on en établit aussi de petites pour les enfans dans toutes les paroisses. On ne pouvoit gueres employer de meilleurs moyens pour procurer une veritable réforme, & pour remédier aux maux dont l'Eglise gémissoit. En donnant aux Ecclésiastiques & aux jeunes gens, tous les secours nécessaires pour se former & pour s'instruire, on posoit les fondemens d'un bien solide & durable. Pendant qu'on rétablissoit cette partie si importante de la discipline, saint Benoit d'Aniane travailloit à réformer les monasteres. Cette œuvre s'étendit considérablement, & fit changer de face à l'Eglise d'Occident. Les monasteres, ainsi réformés, devinrent des asiles sûrs, où se retiroient ceux qui vouloient s'occuper sérieusement de leur salut.

Charlemagne favorisoit tout bien, animoit les Evêques à remplir dignement tous leurs devoirs, réprimoit les méchans arrêtoit les scandales, publioit des Edits pour faire respecter la Religion & honorer la vertu. Nous avons vu tous les biens que ce grand Prince fit à l'Eglise, & combien il se servit de son autorité pour rétablir la discipline. Le Lecteur se rappelle combien il employoit de pieuses industries, pour engager les Evêques à étudier & à approfondir les vérités de la Religion. C'étoit le but qu'il se proposoit en leur demandant des éclaircissemens sur les matiéres les plus difficiles. Avec quelle bonté répondit-il à la requête par laquelle le peuple le pria de dispenser les Evêques & les Prêtres d'aller à la guerre, afin qu'ils ne fussent occupés que du sacré ministere! Le zèle du peuple dans cette occasion est aussi digne d'admiration, que la piété de l'Empereur. C'étoit un étrange abus de voir les Evêques & les Prêtres porter les armes & aller à la guerre. Il est inconcevable qu'ils n'en sentissent pas les horribles inconvéniens. Mais plus on s'étoit accoutumé à un tel abus, plus il étoit beau de voir les simples Fidéles en être touchés, & prendre des mesures efficaces pour le faire cesser. Ils ont le courage de présenter une requête à Charlemagne, non pour obtenir la diminution des

plus qu quelque faveur temporelle, mais pour délivrer Clergé d'une servitude, à laquelle les Evêques étoient mêmes insensibles.

Louis le Débonnaire marcha sur les traces d'un pere si meux. A son exemple, il fit venir de tous côtés les mai les plus habiles qu'il put découvrir, pour répandre la iere dans ses Etats, & y enseigner les lettres divines & aines. Il convoqua plusieurs Conciles, dans lesquels on força de remédier aux maux & de déraciner les abus. On les dissimuloit point : au contraire on en parloit avec ce, & l'on prenoit des moyens pour les détruire. On aroit publiquement que c'étoit en punition des péchés des rétiens, que Dieu avoit permis les ravages des Nords. Les Evêques renouvelloient les anciens Canons, & connoissoient les premiers coupables. Ceux qui vouloient e le bien, loin de trouver de l'opposition & d'en être versés, étoient soutenus & appuyés de la Puissance sécue & ecclésiastique. L'Empereur Louis publia des capiires, qui prouvent combien il désiroit de mettre la piété honneur dans son Royaume. Il envoyoit des commissaidans toutes les Provinces, pour s'informer de la maniere t les Evêques & les Magistrats remplissoient leurs fonc-s, & s'acquittoient de leurs devoirs à l'égard de ses Sujets. 'Eglise Gallicane possédoit dans le neuviéme siécle de ds Evêques, qui signalerent leur zèle dans la défense vérités de la Grace & de la Prédestination. On y tint ieurs Conciles particuliers où l'on foudroya le Sémigianisme, que des Ecrivains téméraires s'efforçoient de : reparoître sous une nouvelle forme. Saint Prudence de yes, saint Remi de Lyon, Loup, Abbé de Ferrieres, ufferent l'erreur qui employoit mille artifices pour s'iner dans l'Eglise, & firent des Ecrits solides pour inspirer Pasteurs & aux Fidéles une juste horreur de ces pro-s nouveautés. Les ennemis de la Grace vouloient affoi-l'autorité de saint Augustin, parceque ses ouvrages suffi- pour mettre en poudre toutes leurs vaines subtilités : s cette criminelle entreprise servit à les démasquer, & ne qu'accélérer leur condamnation. Les Evêques mêmes qui oient laissés affoiblir, & qui avoient peu étudié les admies ouvrages de cette grande lumiére de l'Eglise, con-

vinrent qu'ils étoient la régle dont il n'étoit pas permis de s'écarter; & que pour connoître les sentimens de l'Eglise, il suffisoit de savoir ce qu'avoit enseigné saint Augustin. Le zèle de saint Prudence alloit jusqu'à lui faire dire, en parlant de Scot Erigene, qu'il devroit avoir la langue coupée, pour avoir parlé de saint Augustin avec trop peu de respect.

L'Eglise avoit encore dans le neuviéme siécle le précieux avantage de la fecondité. Saint Ludger fonda de nouvelles Eglises dans la Saxe & dans la Westphalie. Il bâtit dans cette derniere Province un monastere de Chanoines, qui eut dans le siécle suivant le nom de Munster. De-là le saint Missionnaire instruisoit avec soin les Saxons, déracinoit l'idolâtrie, & convertissoit les peuples. Ayant été forcé de recevoir l'Ordination Episcopale, il continua de gouverner les cinq Cantons de Frise qu'il avoit convertis, & qui demeurerent unis à son Diocèse de Munster. Il avoit le don des miracles & celui de prophétie, & faisoit paroître dans sa conduite un zèle vraiment Apostolique. Heriold, Roi de Danemarck, se soumit à la Foi avec une multitude de Danois. Saint Anscaire fut l'Apôtre de ce Royaume, & y forma une école qui devint nombreuse en peu de tems. La lumiere de l'Evangile commença d'éclairer aussi les Peuples de la Suede, à qui l'heureuse nouvelle du salut n'avoit point encore été annoncée.

En Angleterre, saint Neot, proche parent du Roi, fit fleurir la vie monastique, forma un grand nombre de disciples & fit de très-grands biens. Le Roi Alfrede renouvella tout son Royaume, & entreprit de dissiper l'ignorance, de corriger les désordres, de répandre par-tout la lumiére & d'établir une solide réforme. Ce saint Roi brûloit de zèle pour le salut de ses Sujets, qu'il édifioit également par ses sages réglemens & par sa vie exemplaire. Affligé de voir l'Etat déplorable auquel étoit réduite l'Eglise d'Angleterre, il envoya de tous côtés chercher des hommes capables de l'aider à en réparer les ruines. Il étudioit lui-même, pour animer les autres par son exemple. Il fit traduire les livres les plus utiles, le Pastoral de saint Grégoire pour les Evêques & les Prêtres, l'histoire des premiers Chrétiens Anglois, pour rappeller ses sujets à la piété de leurs peres. Il composa lui-même des Cantiques pleins d'instructions solides. Sa sollicitude s'é-

it sur toutes les Eglises de son Royaume. Après tous avaux pour le bien de son peuple, son délassement con- t à faire de saintes lectures, & à demander à Dieu, dans iére, la force & la lumiére dont il avoit besoin pour lir tous ses devoirs.

voit en Espagne des biens d'un autre genre. La grace artyre fut accordée à un grand nombre de Chrétiens de ige, de tout sexe & de toute condition. Les Fidéles de oue se trouverent réduits au même état, où étoient es Chrétiens dans les premiers siécles. La persécution éprouvoient de la part des Musulmans, les tenoit en ie, & les obligeoit de se disposer à la mort par le dé- ment de toutes les choses de la terre, & par la prati- es bonnes œuvres. Plusieurs montrerent une foi & un ge admirable. Saint Euloge, qui a écrit leur histoire, i les animoit à souffrir & à mourir pour Jesus-Christ, ussi la gloire de remporter la couronne du martyre. Il : que l'Eglise eût encore beaucoup de force pour en- tant de Confesseurs & de Martyrs. Mais en remar- les heureux effets de la grace, la sincérité nous oblige uer qu'il auroit été à souhaiter que plusieurs de ces Martyrs eussent eu un peu plus de réserve & de discré- L'Eglise a toujours désiré que l'on ne se présentât pas -même aux persécuteurs : & dans les premiers siécles, roit promptement remédié à ce défaut, que l'on re- ue dans la plupart des Martyrs d'Espagne.

sœur du Roi des Bulgares, captive à Constantinople, t fait instruire de la Religion Chrétienne. A son retour ravailla à la conversion de son frere, & jetta des se- es qui fructifierent. Le Roi se fit baptiser, & appaisa 'olte que sa conversion avoit excitée. Il demanda un ue au Pape, qui ayant trop temporisé, fut cause que le s'adressa aux Grecs. Ils envoyerent aussi-tôt des Evêques la Bulgarie, qui demeura soumise au Patriarche de tantinople. Les Papes s'apperçurent de leur faute, mais u'il n'étoit plus tems d'y remédier. Les Bulgares qui 'ent ainsi le Rit Grec, étoient une espéce de Scythes chez a foi n'avoit point encore pu pénétrer. Les Russes, au- spéce de Scythes, reçurent aussi la Foi dans le neuviéme : par le moyen des *Sclaves leurs* voisins, qui avoient

depuis peu embrassé le Christianisme. On traduisit n
l'Ecriture sainte en langue Sclavone, afin de répandre
aisément la lumiere parmi ces peuples. Ils se soumirent
me les Bulgares aux Patriarches de Constantinople. L'E
de Russie, qui est devenue depuis si considérable, &
renferme depuis si long-tems le pays immense des M
vites, a été enveloppée dans le schisme de l'Orient.
terrible jugement de Dieu sur ces nations converties à l
dans le cours du neuviéme siécle ! Aucune n'a conser
titre auguste d'épouse de Jesus-Christ. Aussi faut-il av
que ces conversions étoient fort différentes de celle
se faisoient dans les beaux jours de l'Eglise.

L'Eglise d'Orient possédoit des hommes d'une émi
sainteté, qui lui rendirent les plus importans services, &
les souffrances attiroient sur elles une grande bénédict
& suspendirent les effets terribles de la colere de Dieu.
Platon, saint Théodore Studite, saint Théodore Grap
saint Théophane son frere, saint Méthodius, saint Ig
de Constantinople, étoient des Saints du premier ord
dignes des siécles Apostoliques. Ils s'opposoient aux
avec un grand courage, défendoient la vérité aux dé
de leur repos & de leur liberté, résistoient vigoureuse
aux volontés injustes des Empereurs, souffroient les
cruels supplices, plutôt que d'accorder à l'erreur un p
de terrein. Le démon fut contraint de céder.

L'hérésie des Iconoclastes, qui avoit déja été répri
dans le siécle précédent par l'Impératrice Irene, me
tutrice du jeune Constantin, fils de Léon Chazare, a
recommencé ses ravages dans ce siécle sous Léon l'Armén
sous Michel le Bégue & sous Théophile ; elle fut pros
de nouveau par l'Impératrice Théodora, mere & tutric
Michel, fils de Théophile. Alors la vérité triompha
ses défenseurs.

Quant à la discipline de ce tems, voici ce qu'on trouv
plus remarquable dans ce siécle. Jonas d'Orléans, dans
Livre de l'*Institution des Laïques*, exhorte à ne point d
rer la Confirmation ; ce qui prouve que dès-lors on la s
roit ordinairement du Baptême. Il dit que, suivant la
tume de l'Eglise, on confesse aux Prêtres les péchés *les
considérables*, pour être reconcilié à Dieu par leur minist

larius nous a laissé un abregé de l'office de la Messe
l'ordre Romain, où il marque que le Jeudi-saint on
ite plus *Gloria Patri*, & on ne sonne plus les cloches;
lure les deux jours suivans. On consacre les saintes
de trois sortes, le saint Crême, l'huile des Catéchu-
& celle des malades : on réserve le corps de notre Sei-
jour le lendemain : on fait un repas commun en mé-
le la Cène : on lave les pieds des Freres & le pavé de
, & on dépouille les autels : enfin, les pénitens reçoi-
bsolution. Le Vendredi-saint, il marque l'adoration
oix, & dit avoir appris de l'Archidiacre de Rome,
s l'Eglise où le Pape adoroit la croix, personne ne
nioit. (Cet usage est devenu universel aujourd'hui.)
edi-saint on ne disoit point de Messe, parcequ'elle
servée à la nuit suivante : le même jour l'Archidiacre
ne faisoit les *Agnus Dei* de cire & d'huile, que le
nissoit, & que l'on distribuoit au peuple à l'octave de
près la communion, pour les brûler & en parfumer
ons. On voit ici l'antiquité de toutes ces cérémonies
lise; car on les regardoit dès-lors comme très-an-

le *Traité des Offices divins*, par Valafrid Strabon,

deux ou trois fois, ou autant qu'ils jugeoient à propos : rapporte l'exemple du Pape S. Léon, qui disoit souvent ju qu'à neuf Messes en un jour : il ne blâme point ceux q communioient plusieurs fois chaque jour, assistant à plusie Messes, & ajoute que la Messe légitime est celle où il y a prêtre, le répondant, l'offrant & le communiant. En cas nécessité toute personne peut baptiser, même une femm & on peut baptiser par infusion. En Espagne, on faisoit l Rogations après la Pentecôte, pour ne pas jeûner dans tems Pascal.

Nous avons une instruction en dix-sept articles donn par Hincmar de Reims à ses Prêtres, dans laquelle il est d qu'après l'office du matin le Prêtre s'acquittera du servi qu'il doit, en chantant Prime, Tierce, Sexte & None, à charge cependant de les dire ensuite publiquement aux he res convenables, par lui-même s'il est possible, ou de l faire dire par d'autres Clercs. Ceci prouve que dès-lors récitation des Heures canoniales étoit comptée pour u obligation des Prêtres ; mais qu'ils pouvoient prévenir l heures, en les disant en particulier.

La discipline du jeûne étoit alors dans une grande vigueu Quoique le jeune incommodât Charlemagne, il gardoit exa tement ceux qui étoient prescrits par l'Eglise : seulement considération des Officiers qui mangeoient après lui, il ava çoit un peu son repas en ces jours, & le prenoit incon nent après Vêpres, à la huitiéme heure, c'est-à-dire, sur l deux heures après midi ; au lieu que l'usage étoit encore d' tendre jusqu'à la neuviéme heure, c'est-à-dire, jusqu'à tro heures. Un Evêque étant venu à la Cour pendant le Carêm fut scandalisé de ce que l'Empereur mangeoit trop tôt l jours de jeûne, & lui en fit des reproches. L'Empereur l' couta tranquillement, & lui dit : Votre avis est bon ; mais vous ordonne de ne rien prendre avant que mes Officie aient pris leur réfection. Or il y avoit cinq tables conséc tives : car les Princes & les Ducs servoient l'Empereur, ne mangeoient qu'après lui : les Comtes servoient les Duc après la table des Comtes étoit celle des Officiers de guerr & enfin celle des petits officiers du palais ; ensorte qu'il éto bien avant dans la nuit quand la derniere table étoit finie.

l'Evêque, qui fut obligé pendant quelques jours de ne ..ger qu'après tous les autres, reconnut bientôt que l'Em..eur avoit raiſon de prendre ſon repas les jours de jeûne ..les deux heures, & qu'il en uſoit ainſi par attention pour ..Officiers.

..Nous avons rapporté dans le cours de l'abrégé de ce ſiécle ..ucoup d'autres points importans de la diſcipline eccléſiaſti.. cléricale & monaſtique.







Excommunication à l'extinction des Cierges.

ABREGÉ
[C]HRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE
[E]CCLÉSIASTIQUE.

DIXIEME SIÈCLE.

Ann. 901. de l'Ere Chrétienne vulgaire.

CONCILE d'Oviédo en Espagne au mois d'Avril, pour l'érection de cette ville en métropole. Le Roi Alphonse qui avoit obtenu pour cette érection une lettre du Pape Jean IX, assista à ce Concile avec les mêmes dix-sept Evêques qui s'étoient assemblés à Compostelle l'année précédente.

[Lé]on, Empereur d'Orient, ayant passé à de quatriémes no[ces] qui étoient défendues chez les Grecs, Nicolas, Patriar[che de] le Constantinople, s'oppose à ce mariage, & est exilé.

902.

Fondation de l'Abbaye de ſaint Trutpert en Briſgau, p
Lutfrid Comte de Habsbourg.

903.

L'Egliſe de ſaint Martin de Tours eſt brûlée par les N
mans, qui continuoient leurs ravages en France.

Concile d'Angleterre pour l'érection de pluſieurs nouvea
Evêchés. Ce Concile, auquel le Roi Edouard aſſiſta,
pour Préſident l'Archevêque Plegmond, qui emporta le
cret à Rome pour le faire approuver par le Pape. A
retour il ordonna à Cantorberi ſept Evêques pour autant d
gliſes; ſavoir Vincheſtre, Cornouaille, Shirburn, Vel
Cridie en Devonshire, Merc & Dorceſtre.

Les horribles ſcandales que donnerent en ce tems au mo
Chrétien quelques ſucceſſeurs de S. Pierre, déſolerent
core plus l'Egliſe que ne pouvoient faire les ravages
nations barbares. Le Pape Benoît III meurt le 20 Octob
& laiſſe le S. Siége en proie aux violences de l'ambition &
intrigues de paſſions encore plus ſcandaleuſes. Trois Dar
Romaines, Théodora & ſes deux filles, Marozie & Th
dora, toutes trois fameuſes par leur beauté & par l'a
qu'elles en firent, s'étoient rendues comme maîtreſſes
Rome par le malheureux empire qu'elles avoient ſur
cœurs; elles diſpoſoient à leur gré du S. Siége en fav
de leurs amans. Scandale inoui! mais que la Provide
ſemble n'avoir permis que pour faire mieux ſentir comb
le reſpect pour la chaire de S. Pierre eſt profondément gr
dans le cœur des vrais Fidéles, puiſque ces excès n'en e
cerent pas les traces. A la place de Benoît III, on élit Léon
Deux mois après Chriſtophle envahit le S. Siége, en fai
empriſonner Léon V, qui mourut peu de tems après.

904.

Chriſtophle eſt chaſſé au bout de ſept mois par un uſur
teur qui fut Sergius III, plus ſcandaleux encore que ſon p
déceſſeur.

s :mes.	Antipapes & Hérétiques.	Princes Contemporains.	Savans & Illustres.
S.	Antipapes.	Empereurs d'Orient.	L'Empereur Léon le philosophe, 911. Outre ses discours dont nous avons parlé, il a laissé un traité de Tactique, c'est-à-dire, des ordres de bataille, où l'on voit que tous les jours soir & matin toute l'armée chantoit le *Trisagion* ; & que la veille du combat un Prêtre jettoit de l'eau bénite sur toutes les troupes.
V. 903.	Christofle, 904.	Léon le philosophe, 911.	
'. 903.	Francon, dit Boniface VII. 973.	Alexandre, 912.	
903.		Constantin IX. * } 960.	
:I. 905.	Philagathe, dit Jean XVI. 997.	Romain Lecapene } 948.	
911.		* seul jusqu'en 919 qu'il associa à l'Empire Romain Lecapene son beau-pere.	
II. 911.			
913.			
, 913.		Romain II. 963.	Notker, Moine de Saint-Gal, 912. Il a composé plusieurs hymnes & *Séquences* ou *Proses* pour la Messe, & un martyrologe.
914.		Nicephore Phocas, 969.	
. 914.		Jean Zimiscés, 975.	
928.		Basile III. } Constantin X. }	
I. 928.			Guillaume le Pieux, Duc d'Aquitaine, fondateur de Cluni, 927.
929.		Empereurs d'Occident.	
/II. 929.			
931.		Louis IV, 912.	Eutychius Patriarche d'Alexandrie, 940. Auteur d'un abrégé de l'histoire universelle depuis la création du monde : on y trouve la suite des Patriarches Melquites d'Alexandrie jusqu'à lui.
I. 931.		Conrad I. 919.	
936.		Henri I. 936.	
:I. 936.		Othon I. 973.	
939.		Othon II. 983.	
/III.		Othon III.	
e 939.		Rois d'Espagne.	
943.		Alphonse III. ou le Grand, 910.	
Mar- l.		Garcias, 913.	Saint Odon, Abbé de Cluni, 942. Il a écrit l'histoire de la Translation des Reliques de S. Martin, de Bourgogne à Tours, la vie de saint Gerand d'Aurillac, & autres ouvrages.
943.		Ordonio II. 923.	
946.		Froïla II. 924.	
II. 946.		Alphonse IV. 931.	
956.		Ramire II. 950.	
:II. 956.		Ordonio III. 955.	
964.		Sanche le Gros, 967.	
V. 964.		Ramire III. 982.	Siméon Métaphraste vivoit en 942. Il est fameux par
nois de 964.		Veremond II. 999.	
		Alphonse V.	

905.

Sergius III est ordonné Pape. Il approuva la procédure faite contre la mémoire de Formose par Etienne VI. Quelques auteurs ajoûtent qu'il fit déterrer son corps, contre lequel il commit beaucoup d'inhumanités.

906.

Les Normans s'établissent dans la Neustrie, & s'emparent de la Picardie & de la Champagne.

907.

L'Empereur Léon fait assembler à Constantinople un Concile, auquel présiderent les Legats du Pape Sergius : ceux des Patriarches d'Orient y assistoient aussi avec plusieurs Evêques de la dépendance de Constantinople, dont la plupart étoient gagnés par présens ou par promesses. Le mariage de l'Empereur fut autorisé par dispense, le Patriarche Nicolas déposé, & Euthymius mis à sa place.

Le Prêtre Auxilius publie ses écrits contre le Pape Sergius, pour soutenir la validité des ordinations faites par le Pape Formose.

908.

Le Pape Sergius fait rétablir de fond en comble l'Eglise de saint Jean de Latran, qui avoit été ruinée sous le Pape Etienne.

909.

Mort de sainte Richarde, Impératrice, épouse de Charles le Gros, & fondatrice des Chanoinesses d'Andelau, en Alsace.

Sinnaire, Comte d'Urgel, avoit été excommunié plusieurs fois, pour avoir soutenu a main armée, un nommé Selva qui s'étoit emparé de l'Evêché d'Urgel, alors dépendant de la Métropole de Narbonne. Mais l'usurpateur fut enfin chassé, & le Comte envoya prier les Prélats de la Province assemblés à Jonqueres au Diocèse de Maguelone (Montpellier) de lever l'excommunication portée à ce sujet contre sa personne. Les Peres du Concile permirent à A-

...ES ...IERES.	Antiquaires & Hérétiques.	Princes Contemporains.	Savans & Illustres.
: S.		*Rois de France.*	son recueil des vies des Saints, qu'il a cependant gâtées en voulant en ramener le style au goût de son siécle, qui n'étoit pas celui du vrai & du naturel, mais du brillant & du merveilleux.
II. 964. 965.		Charles le Simple, 929.	
V. 1 Mai, 965.		Raoul usurpe.	
III. 965.		Louis d'Outremer, 954.	
: 972.		Lothaire, 986.	
VI.		Louis le Fainéant, 987.	
e 972. 974.		*Troisiéme Race.*	Atton de Verceil vivoit en 956. Il a laissé des lettres sur divers points de discipline, un Capitulaire, & un Traité des souffrances de l'Eglise.
I. 974. 975.		Hugues Capet, 996.	
II. e 975.		Robert.	
984. V. 984. 985.		*Rois d'Angleterre.*	S. Gerard reformateur de l'Ordre de S. Benoît dans les Pays-Bas. 959.
7. 986. 996.		Edouard, 925.	Constantin Porphyrogenete, Empereur d'Orient. 960.
V. 996. 999.		Adelstan, 940.	
II. 999.		Edrede, 955.	S. Odon, Archevêque de Cantorberi, 961. Il a laissé des constitutions ecclésiastiques.
:HES ...s ...rie.		Eduin, 957.	
, 933. 940.		Edgar, 975.	Flodoard, Chanoine de Reims, 966. Auteur d'une histoire de l'Eglise de Reims, & d'une chronique.
...ve plus ...atriar- ...s d'A-		S. Edouard, 977.	
:HES ...es ...rie.		Etelrede II.	Luitprand, Evêque de Cremone, vivoit en 968. Il a écrit l'histoire de son tems, & des ambassades qu'il a faites en Orient.
902.		*Rois d'Ecosse.*	
14 ans.		Constantin III. 943.	Notger, Evêque de Liége, vivoit en 972. Il est auteur d'une histoire des Evêques de cette ville.
938.		Malcome, 958.	
: 940.		Indulphe, 967.	
rs 960.		Duphe, 972.	
, 962.		Culne, 976.	
		Kenet III. 984.	
		Crime, 993.	
		Malcome II.	
		Rois de Suéde.	
		Ingelde II. 907.	
		Eric VI. 926.	
		Eric VII. 940.	
		Eric VIII. 980.	
		Olaüs II.	
		Rois de Danemarc.	
		Herold VI, dont les prédécesseurs sont peu connus, 980.	
		Suenon.	

nuſte, Archevêque de Narbonne, Préſident, de lever la censure, & de l'abſoudre lui & ſa famille au nom du Concile, ſelon la formule ſuivante qu'ils lui preſcrivirent. Sa ſingularité doit lui donner place dans cet Abrégé. » Que toutes les bénédictions de l'ancien & du nouveau Teſtament, ſe répandent ſur vous, & que les malédictions que nous avons lancées contre vous, s'en éloignent. Soyez beni à la ville, & à la campagne ; benis ſoient vos enfans, les fruits de vos terres & de vos vignes. Que le Seigneur répande ſa bénédiction ſur vos greniers, ſur vos celliers, & ſur tous les ouvrages de vos mains. Qu'il ouvre pour vous ſes tréſors, & qu'il vous donne de la pluie à propos ; qu'il vous place toujours à la tête & jamais à la queue, afin que vous ayez le deſſus & non le deſſous. Bâtiſſez des maiſons & habitez-les long-tems ; plantez des vignes & goûtez-en les fruits ; ſemez peu & recueillez beaucoup. Que la nielle ne conſume ni vos moiſſons, ni les fruits de vos arbres. Enfin qu'étant parvenu à une heureuſe vieilleſſe, vous méritiez, par la grace de Dieu, d'arriver à la porte du Paradis, conduit par l'Archange S. Michel. »

Hervée, Archevêque de Reims, tient un Concile de ſa Province à Troli, au Diocèſe de Soiſſons. Il en fit l'ouverture par un diſcours très-pathétique & qui mérite d'être lu. On dreſſa quinze Canons fort diffus. Le onziéme porte : ,, Puiſque nous rendrons compte à Dieu de la conduite des Rois, c'eſt à votre Excellence, Seigneur Roi, que nous adreſſons ce diſcours ; en quoi nous uſons de l'autorité Epiſcopale, ſans oublier que la puiſſance Royale a été auſſi établie de Dieu. . . . En effet, comme la puiſſance Royale ſe ſoumet par Religion à l'autorité ſacerdotale, les devoirs de la piété obligent auſſi l'autorité ſacerdotale de ſe ſoumettre à la puiſſance Royale. » Ici les Peres citent les paroles du Pape Gélaſe à l'Empereur Anaſtaſe. Il eſt dit dans le troiſiéme, pour ce qui concerne l'état ou plutôt la chûte des Monaſteres, « Nous ne ſavons preſque qu'y faire ni qu'en dire. . . Toutes les Communautés, tant celles des Chanoines que celles des Moines & Religieuſes vivent ſans régle. L'indigence des maiſons, le libertinage des perſonnes qui y demeurent, ſont la ſource de ces déſordres. La pauvreté oblige les Moines à ſortir de leur cloître, pour vaquer malgré eux aux affaires

S ...CHES.	Antipapes & Hérétiques.	Princes Contemporains.	Savans & Illustres.
...HES ...r ...rie. 980. 981. ...HES ...e. 904. 932. 3 ans. autre- ...nne ; ...HES ...em. ...iége ne ...s tem- ...rasins. ...lement ...uelques ...HES ...tople. ...yftiq. 906. chaf- 911. ...bli en 925. 928. chaffé 931. ...que un ...e, 956 970. ...é 974. ...dite, 979. ...4 ans. ...ryfo- 995. 998.		**Pologne.** Les commencemens de cette monarchie font auffi très-peu connus. Miciflas, Duc, premier Chrétien, 999. Boleflas, premier Roi.	S. Ulric ou Udalric, Evêque d'Ausbourg, 973. Il a laiffé quelques fermons, & une lettre fur le célibat des Prêtres. Rathier de Verone, 974. Auteur de plufieurs ouvrages que nous avons, entr'autres un traité fur les Canons, & une lettre *du corps & du fang du Seigneur.* Edgar, Roi d'Angleterre, 975. Il a fait plufieurs conftitutions eccléfiaftiques. Severe, Egyptien, vivoit en 977. Il a écrit une hiftoire des Sarrafins, & de l'Eglife d'Alexandrie. S. Dunftan, Archevêque de Cantorberi, 988. Il eft auteur d'une concorde des régles. Sifinnius de Conftantinople, 998. Il a compofé un traité du mariage entre coufins. Suidas Grammairien. Auteur d'un Lexicon ou Dictionnaire, dans lequel on trouve beaucoup de fragmens fur les matiéres eccléfiaftiques : on croit qu'il vivoit vers ce dixiéme fiécle, ou même plutôt.

séculiéres, & nous pouvons dire que les pierres du sanct sont dispersées dans toutes les rues.

910.

Fondation de Cluni par Guillaume le Pieux, Duc d' taine & Comte d'Auvergne : il y mit pour premier Abbé Bernon qui avoit fondé de ses biens le monastere de G Diocèse de Lyon. Après son décès les Moines devoient le pouvoir d'élire, suivant la règle de S. Benoit, celu leur plairoit dans la même observance. On voit par la c de cette fondation que nous avons encore, qu'elle fut à condition qu'on bâtiroit à Cluni un Monastere en neur de S. Pierre & de S. Paul sous la régle de S. Be & que les Moines exerceroient tous les jours les œuv miséricorde, selon leur pouvoir, envers les pauvres, les gers & les pélerins. Le Duc Guillaume ajoutoit : „ I „ jour ils ne seront soumis ni à nous, ni à nos paren „ au Roi, ni à aucune puissance de la terre. « Et il pr çoit de grandes malédictions contre ceux qui voudroien pêcher l'effet de cette donation, y ajoutant dans le tem une amende de cent livres d'or. C'étoit une précaution c les désordres du tems. Cette donation fut passée à Bo le 11 Septembre.

Mort d'Alphonse le Grand Roi d'Espagne.

911.

Léon le Philosophe, Empereur d'Orient, meurt le 11 Ce Prince a laissé plusieurs écrits, entr'autres des ser pour différentes Fêtes. Ces discours ne sont que des déc tions de Sophiste, qui montrent plus de vanité que de aussi le surnom de Philosophe ne lui fut-il pas donné à de sa sagesse, car ses mœurs n'étoient pas édifiantes; parcequ'il se faisoit gloire d'aimer les lettres & la philoso Il avoit fort avancé les *Basiliques*, qui sont un abré Corps de Droit de Justinien & des Novelles, le tou dans un nouvel ordre, & rédigé en Grec. Il eut pour su seur son frere Alexandre, qui rappella aussi-tôt le Patri Nicolas, & fit chasser Euthymius. Ce Prince mourut le 7 912, après avoir donné pendant un régne si court des ma de beaucoup d'impiété. On dit qu'un jour il fit sacrifier

IV. Lab. tom. IX. Hard.

gleterre, pour de nouveaux
Pagi, ad annum, pag. 894.
venne, pour rétablir la mé-
Formose. Ibid.
Angleterre, pour le Roi E-
Anglic. tom. I.
gement sur les Chanoines
cent de Mâcon & les Moi-
Oyant. Lab. tom. IV. Hard.
manque in Regia.
Barcelone, sur la prétention
Evêque de Narbonne. Lab.
manque in Regia. Martène,
, tom. VII.
van en Ecosse, sur la disci-
glis. tom. I.
arbonne, contre l'Archevê-
al. Lab. tom. IX.
me, où l'on rétablit l'Evê-
ingres. Ibid.
Vienne, sur la discipline.
coll. nova, tom. VII.
aint-Tibery, contre l'Arche-
Narbonne. Lab. tom. IX.
. VI.
ienne, sur des différends en-
Hard. seul tom. VI.
Cesseron, Diocèse d'Agde.
l. tom. VI. pag. 23.
Soissons, sur la discipline.

910. D'Altheim, dans la Rhétie ou en Alsace. Pagi, & Burchard.
921. De Trosley; un mort absous.
922. De Coblentz, sur la discipline. Ibid.
923 ou 924. De Reims, sur Charles le Simple & Robert. Ibid. & Gall. Christ. tom. III. pag. 15.
924. De Trosley, en faveur de l'Evêque de Cambrai. Regia, &c.
925. De Tours, sur les Dixmes. Martène, in Thesauro tom. IV. & Hard. tom. VI.
926. De Charlieu, en faveur de cette Abbaye. Reg. tom. XXIV. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI.
—— De Duisburg, pour Bennon, Evêque de Mets. Ibid.
927. De Trosley, contre la pluralité des femmes. Ibid.
928. De Grâtlei en Angleterre, sur la discipline. Ibid. Anglic. tom. I.
931 ou 936. D'Altheim. Pagi, Mabill. Annal. tom. III. pag. 427.
932. D'Erford en Allemagne, sur la discipline.
—— De Ratisbonne, sur la discipline. Martène in nova coll. tom. VII.
933. De Château-Thierry en Champagne. Reg. tom. XXIV. Lab. tom IX. Hard. tom. VI.
935. De Fismes près Reims, sur la

idoles qui servoient d'ornement dans l'Hypodrome, en disant: *Hélas! quand les Romains adoroient ces dieux, ils étoient invincibles.* Constantin Porphyrogenete, fils de Léon, qui l'avoit associé a l'Empire dès l'année 910, continua a régner seul.

Mort du Pape Sergius III. le 6 Décembre; Anastase III. lui succéde.

912.

Les efforts qu'on avoit faits en France pour chasser les Normands ayant toujours été inutiles, le Roi Charles le Simple fit proposer à Rollon leur chef de lui abandonner les pays dont il s'étoit emparé en Neustrie, à condition qu'il embrasseroit le Christianisme. Rollon accepta la proposition, & fut baptisé cette année par Francon Archevêque de Rouen: ses Comtes, ses Chevaliers, & toute son armée reçurent aussi le baptême. Il épousa, suivant une autre condition du traité, la Princesse Gisle fille de Charles. Rollon tenoit en plein fief de la couronne le pays nommé depuis ce tems *Normandie*, & la Bretagne en arriere-fief. Quelques Auteurs prétendent qu'il est le fondateur de la cathédrale de Rouen; mais ils ne font point attention que l'Eglise de Notre Dame de Rouen est comptée entre celles auxquelles il donna une de ses terres dans le cours de sept jours après son baptême.

Rollon, avant son baptême, avoit fait hommage au Roi Charles pour la Normandie, qui lui étoit cédée. On lui représenta dans cette cérémonie, qu'il devoit se prosterner aux pieds de sa Majesté, & les lui baiser. Il répondit fierement qu'il ne baiseroit jamais les pieds de qui que ce fût. Pour ne pas rompre le traité, on consentit qu'un de ses Officiers s'en acquittât pour lui; mais cet homme en prenant le pied du Roi pour le baiser, le leva si haut qu'il fit tomber ce Prince à la renverse. D'anciens Auteurs rapportent que Rollon, en protestant qu'il ne baiseroit pas les pieds du Roi, jura en sa langue *Nesebigoth*, c'est a dire, *non*, *per Deum*; & que les François n'entendant pas ce langage, nommerent les Normands *Bigoths*, parcequ'il leur entendoient souvent dire ce mot, qui signifie *per Deum*. On croit que c'est de-là que le nom de *Bigot* nous est venu.

Rollon parut après sa conversion un Prince aussi aimable,

CONCILES
DIXIEME SIECLE.

n. XXIV. *Lab.* tom. IX. *Hard.*
. *Anglic.* tom. I.
Tournus (Trenorchianum),
ur de cette Abbaye. *Ibid.*
* *Constantinople*, contre Try-
véritable Patriarche. *Ibid.*
ine, sur les Evêques de Gi-
k d'Urgel. *Aguire*, tome III.
De *Fontanis*, Diocèse d'Elne,
iscipline. *Lab.* tom. IX. *Hard.*
.
Verdun, au sujet de l'Eglise de
Reg. tom. XXV. *Lab.* tom.
d. tom VI.
Narbonne, *Gall. Christ.* tom. VI.
3.
Asterga en Espagne, dont les
nt perdus.
De *Mouson*, sur la discipline.
m. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.*
I.
ngelheim, pour Artaud, Ar-
ue de Reims. *Ibid.*
mblée de S. Vincent de *Laon*,
le Comte Hugues. *Ibid.*
Treves, contre le Comte Hu-
l'on excommunie. *Ibid.*
Londres, sur la discipline. *Ibid.*
lic. tom. I.
u 949. De *Tournus*. *Gall. Christ.*
I. pag. 374.
De *Rome*, où l'on confirme les
es D'Ingelheim & de Treves.
De *Landaff*, sur les biens de
. *Ibid.* & *Anglic.* tom. I.
D'*Ausbourg*, sur la discipline.
om. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.*
VI.
De *Reims*, sur les biens de
. *Ibid.*
De *Ravenne*, sur les biens de
. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

De *Landaff*, sur un homicide.
om. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.*
VI. *Anglic.* tom. I.
e *Bourgogne*, sur les biens de
e. *Ibid.*
De *Brandford* en Angleterre,
s biens d'Eglise. *Angl.* tom. I.
. De *Meaux*, sur l'Eglise de
. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom.
Hard. tom. VI.

CONCILES
DU DIXIEME SIECLE.

963. * De *Rome*, pour l'Antipape Léon. *Ibid.*
— De *Constantinople*, sur le mariage de Nicephore Phocas, avec Theophane, veuve de Romain, Empereur d'Orient. *Ibid.*
964. De *Rome*, contre l'Antipape Léon. *Ibid.*
— De *Brandeford* en Angleterre, contre Eduin, frere d'Edgar. *Ibid.*
965. * De *Rome*, par l'Antipape Léon, contre le Pape Benoit V. *Ibid.*
— De *Cologne*, en faveur du Chapitre de S. Martin de Liége. *Martène collectio nova*, tom. VII.
967. De *Ravenne*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.
968. D'*Angleterre*, contre l'incontinence des Prêtres. *Ibid. Anglic.* t. I.
— De *Rome*, l'Evêché de Bénévent est érigé en Archevêché. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
971. De *Londres*, sur les privileges de l'Abbaye de Glaston. *Reg.* t. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. *Anglic.* tom. I.
— De *Compostelle* en Espagne: Voyez *Pagi*, *ad annum* 900.
972. Du *Mont-Sainte-Marie*, Diocèse de Reims, sur la réformation de l'Abbaye de Mouson. *Ibid.*
— D'*Ingelheim*, dont on ne trouve pas les actes. *Ibid.*
973. De *Marzaille*, sur les différends de plusieurs Evêques d'Italie. *Ibid.*
— De *Bath* en Angleterre: on y couronne Edgar. *Anglic.* tom. I.
— De *Modene*, sur des différends d'Evêques. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* IX. *Hard.* tom. VI.
975. De *Reims*, contre l'usurpateur de l'Evêché d'Amiens. *Ibid.*
— De *Constantinople*, contre le faux Patriarche Basile. *Reg.* t. XXV. *Lab.* tom. IX.
— De *Winchester*, en faveur des Moines. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. *Anglic.* tom. I.
977. De *Kitzington*, pour les pélerinages de dévotion. *Ibid. Anglic.* t. I.
— De *Ripoll* en Catalogne, Aguirre, tom. III.

aussi religieux qu'il avoit jusqu'alors paru terrible. Il s'appliqua à policer son nouvel Etat ; & comme les Normands ses sujets avoient été jusqu'alors accoutumés au pillage, il publia des loix très-sévères contre le vol. Elles furent si exactement observées, qu'on n'osoit même ramasser ce qu'on trouvoit, dans la crainte de passer pour l'avoir volé. En effet le Duc ayant un jour suspendu un de ses bracelets aux branches d'un chêne sous lequel il s'étoit reposé pendant une partie de la chasse ; & l'ayant oublié, ce bracelet y demeura trois ans, sans que personne osât l'enlever, tant on étoit persuadé que rien ne pouvoit échapper aux recherches & à la sévérité de Rollon. Son nom seul inspiroit tant de terreur, qu'il suffisoit de le reclamer quand on souffroit quelque violence, pour obliger ceux qui l'entendoient de courir sur un malfaiteur.

913. 914.

Le Pape Anastase III. meurt le 6 Juin 913. Landon lui succéde le 4 Décembre, & meurt le 25 Avril 914. Après lui Jean X. qui étoit Archevêque de Ravenne, fut élu Pape par le crédit de Théodora sœur de Marozie.

Concile où le Roi Charles fait excommunier ceux qui lui manquoient de fidélité. Il s'y trouva seize Méttopolitains : les actes en sont perdus. *Epist. Caroli ad Episc.*

915.

Hilduin protégé par Gilbert, que le Roi Charles avoit établi Duc de Lorraine, s'empare de l'Evêché de Tongres, c'est-à-dire de Liége, après la mort de l'Evêque Etienne; ensuite il se fait ordonner par Hériman de Cologne, sans demander l'agrément du Roi Charles. Le Pape Jean X. écrit une lettre à Hériman, où il lui parle ainsi : . . . . . . » Je suis obligé d'avertir votre fraternité de la faute qu'elle a faite en ordonnant Hilduin, qui n'avoit point été élu par le Clergé, ni approuvé par les laïques. Vous l'avez fait par la crainte du Duc Gilbert ; mais ignoriez vous que selon l'ancienne coutume, il n'appartient qu'au Roi, qui tient de Dieu sa couronne, de donner des Evêchés ? . . . . . Nous déclarons par avance que nous ne voulons en rien préjudicier aux droits *de Charles*, & que nous nous faisons au contraire un plaisir

CONCILES
DU DIXIEME SIECLE.

De *Caln*, contre les Moines en
t des Prêtres séculiers. *Anglic.*
I.
Ambretbir, dans le Diocèse de
hester. *Ibid. Angl.* tom. I.
De *Sens*, sur les biens de saint
le Vif. *Regia*, &c.
Ingelbeim en Allemagne. *Mabill.*
tom. VI. pag. 662. & *Gall.*
tom. III. pag. 511.
De *Landaff*, sur les mœurs.
. *coll.* tom. I.
De *Rome*, contre les Simonia-
Reg. XXV. *Lab.* IX. *Hard.* VI.
Charrov. Gall. Christ. tom. II.
De *Sens*, sur la discipline.
la *Chronique de S. Pierre le Vif.*
De *Landaff*, où l'on excommu-
Roi Arthmail. *Lab.* tom. IX.
De *Rome*, en faveur de S. Adel-
Evêque de Pragues. *Ibid.*
Carofé, Diocèse de Poitiers en
de ce Monastere. *Lab.* tom. IX.
VI. manque *in Regia.*
Reims: on élit Archevêque
l, fils de Lothaire. *Ibid.*
De *Narbonne*, contre les usur-
s des biens de l'Eglise. *Reg.*
XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* t. VI.
Senlis, pour Arnoul, Arche-
de Reims. *Ibid.*
Anse sur la Saône, entre Lyon
con, sur les biens de l'Abbaye
any. *Martène in Thesauro*, t. IV.
u *Puy*, *Gall. Christ.* tom. VI.
38.
De *Cantorberi*, sur la discipline.
. tom. I.
* De *Reims*, dans l'Abbaye de
e: on dépose Arnoul, & l'on
erbert. *Reg.* tom. XXV. *Lab.*
IX. *Hard.* tom. VI.
De *Rome*, canonisation de S.
d'Ausbourg. *Ibid.*
De *Narbonne*, contre les usur-
s des biens de l'Eglise.
Limoges.
Anse sur la discipline. *Martène*
. tom IV.
u *Puy*, *Gall. Christ.* t. VI. p. 618.
De *Mouson*, contre Gerbert,
vêque de Reims. *Lab.* tom. X.
tom. VI.

CONCILES
DU DIXIEME SIECLE.

— De *Reims*, contre Gerbert de
Reims. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX.
Hard. tom. VI.
— De *S. Denys*, sur les dixmes.
996. De *Rome*, sur les affaires de
l'Eglise. *Ibid.*
— Autre de *Rome*, sur les Electeurs
de l'Empire. *Ibid.* douteux.
997. De *Ravenne*, sur la discipline.
Ibid.
— De *Pavie*, contre Crescentius,
ennemi du Pape. *Ibid.*
— De *S. Denys*, sur les dixmes. *Lab.*
tom. IX. *Hard.* tom. VI. seuls.
— De *S. Paul de Cormery*, sur la disci-
pline. *Mabill. Annal.* tom. IV. p. 108.
998. De *Rome*, sur Robert, Roi de
France. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX.
Hard. tom. IV.
— Autre de *Rome*, sur la discipline.
Baluz. tom. VII. *Miscellan.*
999. De *Rome*, contre Giffet, Evê-
que de Mersbourg. *Regia*, &c.
1000. De *Poitiers*, sur la discipline.
Lab. tom. IX. *Hard.* tom. VI. seuls.

de maintenir l'éclat de sa couronne, & de confirmer l
où il est de nommer des Evêques dans toute l'étendue
Etats, comme ont fait les Rois ses prédécesseurs par l
rité des Papes qui nous ont précédés. » Le Pape écrivit e
formité au Roi Charles, une lettre où il dit : [Quant à c
osé le Duc Gilbert contre votre autorité, nous en avo
sensiblement affligés, parceque l'ancienne coutume est
cun Evêque ne soit ordonné qu'en vertu d'un ordre du
& que la noblesse du Royaume l'a ainsi jugé.] *Epist. Jo*
T. III Conc. Gallic. pag 575.

Assassinat d'Arnulfe Archevêque de Narbonne. Ce
qui avoit du zèle, étant en chemin pour se rendre à un
cile, fut attaqué par ses ennemis, qui lui créverent les
lui couperent la langue, le mutilerent honteusement,
laisserent ainsi couvert de son sang.

916. 917.

Les Hongrois, après avoir désolé la Franconie, la
ringe & la Saxe, vinrent cette année jusqu'à l'Abbaye de I
En 917 ils pénétrerent par l'Allemagne & la Saxe jus
Lorraine : à Brême ils massacrerent plusieurs Prêtres
pieds des autels, & emmenerent les autres en captivité
une partie du peuple.

Mort de S. Ratbod Evêque d'Utrecht.

918.

Vers ce tems l'Abbé Jean, après avoir réparé les bâti
du Mont-Cassin, assembla à Capoue une Communau
plus de cinquante Moines dans un monastere qu'il bâ
l'honneur de S. Benoit.

919.

Constantin Empereur d'Orient, associe à l'Empire, Ro
Lecapène son beau-pere.

920.

Romain fait assembler à Constantinople, dans le mo
Juillet, un Concile pour la réunion des Métropolitains &
Clercs divisés au sujet des Patriarches Nicolas & Euthym
On y fit un décret par lequel les quatriémes noces son
solument défendues ; les troisiémes sont assujéties à diffé

PAQUES Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.		PAQUES Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.	
ANN.	PAQ.	ANN.	PAQ.
901	12 Avril.	951	30 Mars.
902	28 Mars.	952	18 Avril.
903	17 Avril.	953	3 Avril.
904	8 Avril.	954	26 Mars.
905	31 Mars.	955	15 Avril.
906	13 Avril.	956	6 Avril.
907	5 Avril.	957	19 Avril.
908	27 Mars.	958	11 Avril.
909	16 Avril.	959	[illegible]
910	1 Avril.	960	[illegible]
911	21 Avril.	961	[illegible]
912	12 Avril.	962	[illegible]
913	28 Mars.	963	[illegible]
914	17 Avril.	964	[illegible]
915	9 Avril.	965	[illegible]
916	24 Mars.	966	[illegible]
917	13 Avril.	967	[illegible]
918	5 Avril.	968	[illegible]
919	25 Avril.	969	[illegible]
920	9 Avril.	970	27 [illegible]
921	1 Avril.	971	16 Avril.
922	21 Avril.	972	7 Avril.
923	6 Avril.	973	23 Mars.
924	28 Mars.	974	12 Avril.
925	17 Avril.	975	4 Avril.
926	2 Avril.	976	23 Avril.
927	25 Mars.	977	8 Avril.
928	13 Avril.	978	31 Mars.
929	5 Avril.	979	20 Avril.
930	18 Avril.	980	11 Avril.
931	10 Avril.	981	27 Mars.
932	1 Avril.	982	16 Avril.
933	14 Avril.	983	8 Avril.
934	6 Avril.	984	23 Mars.
935	29 Mars.	985	12 Avril.
936	17 Avril.	986	4 Avril.
937	2 Avril.	987	24 Avril.
938	22 Avril.	988	8 Avril.
939	14 Avril.	989	31 Mars.
940	29 Mars.	990	20 Avril.
941	18 Avril.	991	5 Avril.
942	10 Avril.	992	27 Mars.
943	26 Mars.	993	16 Avril.
944	14 Avril.	994	1 Avril.
945	6 Avril.	995	21 Avril.
946	22 Mars.	996	12 Avril.
947	11 Avril.	997	28 Mars.
948	2 Avril.	998	17 Avril.
949	22 Avril.	999	9 Avril.
950	7 Avril.	1000	31 Mars.

dégrés de pénitence, suivant l'âge de celui qui se rem
on doit avoir aussi égard s'il a des enfans, ou non : l
condes & même les premiéres noces sont déclarées suj
pénitence, si elles ont eu une mauvaise cause, comm
rapt ou de débauche précédente.

921.

Quelques Auteurs mettent sous cette année la conv
des Bohémiens.

Hervé Archevêque de Reims tient un Concile dans l
à la priére du Roi Charles, il donne l'absolution à u
gneur nommé Erlebaud, mort dans l'excommunication

922.

Concile de huit Evêques à Coblentz, assemblé par
des Rois Charles de France & Henri de Germanie. Il
en reste plusieurs Canons, dont le sixiéme porte q
Moines, avec les Eglises qui leur appartiennent, sero
tout soumis aux Evêques diocésains.

923.

Mort de Vaultier de Sens, dont il nous reste des
mens qui paroissent avoir été faits dans un Concile
province, & qui tendent particulierement à la réform
Religieuses. Voici ce qu'on y remarque. 1°. Les Abbés
Prieurs conventuels qui ne viendront pas au Concile,
ne s'excuseront pas, seront huit jours interdits de l'ent
l'Eglise. (C'est la premiére fois qu'on remarque dans u
le nom de *Prieur conventuel*. On nommoit ainsi les
rieurs des petits monasteres, nommés alors *Celles*, &
Prieurés.) 2°. Pour éviter les scandales que donnent le
ligieuses, on leur défend de recevoir chez elles des dé
& surtout les coffres des Clercs & des Laïques. [Il y
le texte, *de Monialibus nigris*, des Religieuses qui por
l'habit noir; ce qui montre qu'il y avoit alors des Rel
ses qui portoient l'habit d'une autre couleur. VIII. Les
pitres séculiers, surtout des cathédrales, seront aver
s'assembler pour prendre ensemble des mesures afin qu
fice divin se fasse d'une maniere convenable par eux
leurs Clercs, selon les facultés des Eglises. [On voit i

les Chanoines avoient des Clercs pour faire l'o & quelquefois pour eux.] XIII. Les Clercs qui font le métier de bouffons, seront tondu ques, ou bien par les Archidiacres, ou les Off par les Doyens de chrétienté; ou même ils seroi nent rasés, afin qu'il ne paroisse plus de vestige de cléricale. (C'est la premiére fois qu'on remarque me de *Doyens de chrétienté*, *Decani christianitatis.* Il y a dans le texte : *Clerici ribaldi, maximè qui vulgò dic ntur de familia goliæ. Ribaldus* signifie un débauché, u homme qui fréquente des femmes de mauvaise vie. Le P ôt de l'Hôtel, qui étoit chargé de r her & re punir ces sortes de personnes, étoit nommé pour ce sujet *Rex Ribaldorum.* Mais que signifie ce qu'on ajoute ici : *qui dicuntur de familia goliæ?* Vaultier parle des Clercs qui se faisoient bouffons & jongleurs : car dans d'autres Conciles on appelle ces Clercs *goliardos*, c'est-à-dire, comme on le trouve expliqué ailleurs, des bouffons & des jongleurs : il paroît même que c'est de *goliardus* que le mot *gaillard* nous est venu. *Golia* pouvoit être un fameux chef de bouffons.) XIV. Enfin Vaultier renouvelle un ancien statut d'un Concile de la province de Sens, par lequel il est ordonné que quand une terre a été mise en interdit pour le crime des Seigneurs & des Baillifs, on ne doit pas le lever jusqu'à ce qu'il ait été satisfait pour tous les dommages causés aux Prêtres des paroisses à l'occasion de l'interdit. [On dédommageoit les Curés des pertes qu'ils avoient faites par la cessation de leurs fonctions durant l'interdit.]

924. 925.

Concile de Reims, composé des Evêques de cette province, où l'on ordonne que ceux qui s'étoient trouvés à la bataille de Soissons donnée l'année précédente entre Charles le Simple & Robert fils de Robert le Fort, feroient pénitence pendant trois Carêmes, & jeûneroient pendant ces Carêmes, le Lundi, le Mercredi, le Vendredi au pain & à l'eau. On leur permet seulement de manger du sel avec leur pain. Comme on pouvoit racheter ces jeûnes rigoureux par quelques aumônes assez légères, il n'y avoit que les plus pauvres qui étoient contraints de les observer. M. Fleuri remarque que

ceci a beaucoup de rapport à ce qui fut ordonné en 841, après la bataille de Fontenai, donnée comme celle-ci entre François de part & d'autre.

Les Hongrois que Bérenger Roi d'Italie avoit appellés à son secours contre Raoul Duc de Bourgogne, ravagent la Lombardie, & entr'autres Pavie, où ils brûlent quarante-trois Eglises avec l'Evêque de la ville, & celui de Verceil, le 12 Mars 924. L'année suivante ils passerent en Baviére, & allerent jusqu'a l'Abbaye de S. Gal; mais les Moines avertis de ce qui devoit arriver, par une sainte recluse nommée Viborade qui en avoit eu révélation, s'étoient refugiés dans un château fort avec le trésor du monastere. Les Hongrois vinrent brûler ensuite l'Eglise du monastere de saint Magne, près de laquelle étoit la cellule de Viborade : ils trouverent cette sainte fille occupée à la priére, & la tuerent a coups de hache.

Hebert Comte de Vermandois fait élire Archevêque de Reims Hugues son fils, qui n'avoit pas encore cinq ans; le Pape Jean X. approuve cette élection, & commet Abbon Evêque de Soissons pour exercer les fonctions épiscopales dans l'Archevêché de Reims. Il faut se souvenir que c'étoit Jean X. qui occupoit le saint Siége. Le caractere de ce Pape intrus dans la chaire de S. Pierre par le crédit & l'amour d'une femme impudique, en augmentant le scandale, diminue la surprise.

926.

Bernon, premier Abbé de Cluni, donne sa démission en présence des Evêques voisins, & partage ses Abbayes entre Guy & Odon ses disciples, du consentement des Moines: il les fit élire tous deux & ordonner Abbés, pour en faire les fonctions après sa mort. On voit par ce partage, que Bernon ne pensoit point encore a former un corps de congrégation; & c'est Odon son successeur qui a proprement commencé celle qui depuis a pris le nom de Cluni.

927.

Concile de Duysbourg, où l'on excommunie les auteurs de l'attentat commis sur la personne de Bennon Evêque de Metz, auquel on avoit arraché les yeux & fait d'autres mau-

'aitemens, pour le mettre hors d'état d'exercer ses
ons. Bennon renonça volontairement à son siége, &
donna une Abbaye pour subsister.

928. 929. 930.

dation du monastere de Brogne par S. Gerard, qui
té Moine à Saint Denys.
Marquis de Toscane dominoit à Rome avec Marozie
voit épousée, quoique de son pere Adalbert elle eût eu
nommé Alberic. Marozie devenue jalouse du pouvoir
Pape Jean accordoit à Pierre son frere, engage Guy
oux à venir au palais de Latran, où il fait assassiner
aux yeux du Pape, qui est pris lui-même & mis dans
ison, où on l'étouffa le 2 Juillet, en lui mettant un
r sur la bouche. Son successeur fut Léon VI. qui mou-
20 Janvier 929. Estienne VII. lui succéda.
lente persécution en Bohême, excitée par Drahomire
de Vratislas, fils de Borivoi, premier Chrétien entre
ces de Bohême. Ludmille veuve de ce Prince & Vin-
son petit-fils, qui furent les victimes de la haine
Drahomire portoit aux Chrétiens, sont honorés comme
rs.

931.

rt du Pape Estienne VII. le 12 Mars. Marozie se servit
uvoir absolu qu'elle avoit à Rome avec Guy son époux,
faire élire Pape son fils Jean qu'elle avoit eu de Ser-
II. & qui outre le vice de sa naissance, n'étoit âgé que
ron vingt-cinq ans.
Reims le Comte Hebert s'étoit emparé de tout le tem-
de cette Eglise par l'autorité de Raoul Roi de Bourgo-
& logeoit même dans l'Evêché avec sa femme. Le Roi
ant de tous côtés des plaintes sur les malversations con-
les de ce Comte, vient assiéger Reims, qui se rend
trois semaines de siége. Il fait ordonner pour ce siége
ld Moine de S. Remi, qui est intronisé par les Evêques
province avec le consentement du Clergé & du peuple.

932.

enri fait assembler à Erford en Allemagne un Concile de

treize Evêques. On y fit cinq Canons, dont le dernier défend de s'imposer un jeûne sans la permission de l'Evêque, parceque c'étoit alors une superstition pour deviner.

933.

Ramire II. Roi d'Espagne fait crever les ieux à son frere Astolphe, qui vouloit reprendre la couronne qu'il avoit abdiquée en sa faveur, après avoir pris l'habit monastique.

Alberic fils de Marozie, se souleve contre Hugues son beau-pere, Roi de Lombardie, qui avoit épousé Marozie depuis la mort de Guy, dont il étoit frere utérin. Hugues prend la fuite. Alberic fait enfermer sa mere & le Pape Jean XI. son frere dans le château Saint-Ange. On dit que tandis qu'il le tenoit ainsi captif, il l'obligea d'accorder le *pallium* à Théophylacte Patriarche de Constantinople, & à ses successeurs à perpétuité. Théophylacte étoit fils de l'Empereur Romain Lecapène, & avoit succédé au Moine Tryphon, lequel avoit été ordonné en 928, mais pour un tems seulement, & jusqu'à ce que Théophylacte fût en âge de recevoir la dignité patriarchale qui lui étoit destinée. Tryphon fut déposé lorsque son tems fut expiré. (C'est le premier exemple remarquable de cet abus, nommé depuis *confidence*.

934.

Diminution de la puissance des Califes : division chez les Musulmans.

935.

Concile de Fimes près Reims, sur la discipline.

936.

Léon VII. succede le 14 Février au Pape Jean XI. mort le 5 du même mois. Léon fit ce qu'il put pour éviter le pontificat, & y fut élevé malgré lui. Il continua étant Pape sa maniere de vivre : il étoit appliqué à la priere & à la méditation des choses célestes ; affable, sage, agréable dans ses discours : il fut entierement occupé de ses devoirs.

Unni Archevêque de Brême meurt à Birca en Suéde, où étoit allé pour rétablir la Religion chrétienne, totalement

ée pendant les révolutions qui avoient troublé ce Royau-
epuis la mission de S. Anscaire. Unni avoit fait une
mission chez les Danois, & avoit converti Herold fils
ır Roi nommé Gourm. Pendant que l'Archevêque Unni
occupé en Suéde, Adaluard Evêque de Verdun prêchoit
les Sclaves.

s Sarrasins venus d'Afrique surprennent la ville de Gê-
& emportent sur leurs vaisseaux les trésors des Eglises
richesses de la ville, après en avoir tué tous les habi-
excepté les femmes & les enfans.

ndation du monastere de S. Pons en Languedoc, qui a
é naissance à la ville de ce nom.

937.

hon Roi de Germanie, voulant établir la Religion chré-
e chez les Sclaves voisins de l'Elbe, qu'il avoit vaincus,
ie la ville de Magdebourg, & y fonde un monastere dé-
S. Pierre, à S. Maurice & à S. Innocent : le premier
fut Annon, depuis Evêque de Vormes.

938.

rard Archevêque de Lorch, est fait Vicaire du Pape en
nagne.

939.

Pape Léon VII. meurt le 23 Août ; Estienne VIII. lui
:de le premier Septembre. Comme il étoit Allemand
aissance, les Romains le prirent en aversion, & lui
urerent tellement le visage, qu'il n'osoit paroître en
ic.

940.

ebert Comte de Vermandois, Hugues le Grand Comte
aris, & Guillaume Duc de Normandie viennent assiéger
ns, & obligent l'Archevêque Artaud à renoncer à l'ad-
istration de son Eglise.

941.

lebert & Hugues font assembler à Soissons les Evêques de
rovince de Reims, pour régler le gouvernement de cet
hevêché. Artaud, sommé de venir à ce Concile, déclara

qu'il défendoit aux Evêques sous peine d'excommunication d'ordonner un Archevêque de Reims de son vivant; ajoutant que s'ils le faisoient, il appelloit au saint Siége. Le Concile passa outre nonobstant cette protestation, & jugea qu'on devoit ordonner pour le siége de Reims Hugues fils du Comte Hebert, qui y avoit été destiné dès sa jeunesse. En conséquence les Evêques se transporterent à Reims, où ils firent l'ordination. Hugues avoit été ordonné Prêtre par Guy Evêque de Soissons, & n'avoit que vingt ans lorsqu'il fut fait Archevêque. Il envoya demander le *pallium* au Pape Estienne VIII. qui le lui accorda. Ses députés revinrent avec un Evêque nommé Damase, que le Pape envoyoit en France en qualité de Légat: il étoit chargé de lettres pour les Seigneurs de France & de Bourgogne, par lesquelles le Pape les menaçoit d'excommunication s'ils continuoient de faire la guerre au Roi Louis.

Saint Gerard réforme le monastere de S. Pierre de Gand, occupé depuis plus de cent ans par des Clercs séculiers, qu'il chassa à cause de leurs déréglemens. Saint Gerard réforma de même plusieurs autres monasteres de l'ordre de S. Benoît tant dans les Pays-Bas que dans la Picardie & sur le bas Rhin.

942.

Mort de S. Odon, second Abbé de Cluni. Entre les monasteres qu'il a réformés, on compte celui de Sarlat en Perigord, & celui de Tulle dans le Limosin, depuis érigés en Evêchés; S. Pierre-le-vif à Sens, S. Julien à Tours, Romans Moustier au diocèse de Lausane, Charlieu au diocèse de Mâcon, & Fleuri sur Loire, dont il fut mis en possession par ordre du Roi Raoul, nonobstant la résistance des anciens Moines, qui se défendirent à main armée. Odon étoit reconnu Abbé de toutes ces maisons, mais il mettoit en chacune un Abbé particulier, qui étoit comme son Vicaire. En Italie, où il avoit été mandé plusieurs fois par les Papes, pour accommoder les différends d'Alberic avec Hugues son beau-pere, il réforma le monastere de S. Paul de Rome, ceux de Soupenton, de Salerne, & de S. Augustin à Pavie, établissant par-tout la même observance qui se pratiquoit à Cluni. De son tems ce monastere reçut des donations si considérables,

r, qu'il en reste jusqu'à cent quatre-vingt-dix-huit chartes. Odon eût pour successeur Aimard, qui fut aussi très pour l'observance, & augmenta beaucoup le temporel, mme on voit dans les archives de Cluni par deux cens so-te-dix-huit chartes de son tems.

943.

Louis d'Outremer Roi de France, défait dans une bataille urmond Normand apostat, qui vouloit ramener les au-s à l'idolâtrie, & avoit conspiré contre Louis avec un i païen nommé Setric. Tourmond fut tué dans ce com-

Le Pape Estienne VIII. meurt le 15 Janvier; Marin ou rtin III. lui succede le 22.

944.

ette année Romain Lecapene, l'un des Empereurs d'Orient, apporter à Constantinople l'image miraculeuse d'Edesse. istoire de cette translation se trouve dans un discours at-bué à l'Empereur Constantin Porphyrogenete, où l'on voit ux traditions sur cette image : la premiére consistoit à dire 'un nommé Ananias Officier d'Abgar Roi d'Edesse, ayant témoin des miracles de Jesus-Christ dans un voyage 'il fit en Palestine, en rendit compte à son maître à son our. Abgar qui étoit affligé de lépre, écrivit à Jesus-Christ ur l'engager à venir demeurer à Edesse, espérant qu'il le ériroit. Ananias retourna en Judée chargé de cette lettre. sus-Christ fit réponse, promettant à Abgar de lui envoyer de ses disciples pour le guérir, & donna en même tems Ananias un linge sur lequel il avoit imprimé son image, en n servant pour s'essuyer le visage. L'autre tradition porte, e lorsque Jesus-Christ sua du sang avant sa passion, un de disciples lui donna ce linge, dont il s'essuya, & y impri-a son image, ensuite le donna à garder à S. Thomas, de i S. Thaddée le reçut & le porta à Edesse : le Roi Abgar it cette image sur sa tête, sur ses lévres, sur ses yeux & r tout son corps, & se trouva parfaitement guéri. L'Em-reur Constantin ajoute plusieurs autres circonstances qui roissent fabuleuses, & raconte un grand nombre de mi-cles arrivés à l'occasion de cette translation. L'Eglise Grec-

que en fait la fête au 16 Août, jour auquel l'image fut portée solemnellement à l'Eglise de sainte Sophie.

Estienne, l'un des fils de l'Empereur Romain Lecapene, le fait enlever & conduire dans l'isle Proté, où on l'oblige à prendre l'habit monastique après lui avoir coupé les cheveux. Romain mourut dans cette isle en 948, après avoir fait une confession publique & une pénitence édifiante.

945.

Constantin Porphyrogenete ayant découvert une conspiration formée contre lui par Estienne & Constantin fils de Romain, les fait arrêter le 15 Janvier, leur fait couper les cheveux comme à des Clercs, & les envoie en exil.

946.

Mort du Pape Marin ou Martin III. le 4 Août; Agapit second du nom lui succede le 9.

947.

Saint Odon est fait Archevêque de Cantorberi en Angleterre. Avant de prendre possession du siége, Odon embrassa la profession monastique, & envoya pour cet effet au monastere de Fleuri ou saint Benoit sur Loire, alors en grande réputation pour la régularité de l'observance, au lieu qu'elle étoit fort tombée en Angleterre : l'Abbé de Fleuri vint lui-même apporter l'habit monastique a Odon, qui commença aussi-tôt à s'appliquer a la réforme de l'ordre ecclésiastique. L'Angleterre commençoit aussi a recueillir les fruits des travaux de S. Dunstan, Abbé & fondateur du monastere de Glastemburi. Dunstan y rassembla un grand nombre de Moines, qui se distinguerent tellement par leur piété & par leur doctrine, sous la conduite de ce saint Abbé, qu'on tira ensuite de cette communauté un grand nombre d'Evêques & d'Abbés, qui contribuerent beaucoup au rétablissement de la Religion en Angleterre.

Concile de Verdun sur les prétendans à l'Eglise de Reims : cet Archevêché étoit toujours disputé par Hugues & par Artaud. L'Archevêque Hugues cité a ce Concile par deux Evêques, refusa d'y venir; on confirma à Artaud la possession

Reims, & on indiqua un autre Concile pour le

948.

: fut célébré à S. Pierre près de Mouson, par
evêque de Tréves, avec les Evêques de sa pro-
elques-uns de celle de Reims. On jugea que
t été appellé à deux Conciles auxquels il avoit
iir, devoit être privé de la communion & du
it de l'Eglise de Reims, jusqu'à ce qu'il vînt se
nt un Concile général.
:que de Bomarzo en Toscane, Légat du Pape,
Concile général à Ingelheim le 7 Juin, en pré-
uis & d'Othon. Le Légat y présidoit comme
ıte l'autorité du Pape, & il y avoit trente-deux
compris, avec un grand nombre d'Abbés, de
de Moines. Louis d'Outremer se leva, & du
: d'Othon, dans les états duquel il étoit, pro-
te au Concile contre Hugues Comte de Paris,
volté, & l'avoit chassé d'une partie de ses états.
que si on l'accusoit de quelque crime qui mé-
aitement, il étoit prêt à s'en purger, au juge-
ıcile, & suivant l'ordre du Roi Othon, ou par
gulier. On entendit ensuite les plaintes d'Artaud
ıssion de Hugues. Sigebolde Diacre de Reims
cile avec des lettres apportées de Rome, & déja
Concile de Mouson. Comme elles contenoient
ſetés, le Légat demanda qu'il fût jugé canoni-
le Concile prononça que comme calomniateur
déposé du diaconat, & envoyé en exil. Le se-
u Concile, Hugues fut excommunié comme
u siége de Reims. On traita de la discipline pen-
s suivans, & on dressa dix articles ou canons,
ort la plûpart aux affaires jugées dans ce Con-
me article porte, Qu'on jeûnera la grande Lita-
dire le jour de S. Marc, comme les Rogations:
e qu'on les jeûnoit encore.
le Tréves le 6 Septembre. Il y fut question des
avoient eu part à l'ordination de Hugues. Guy
se prosterna devant le Légat Marin & l'Archevê-

que Artaud, se déclarant coupable; & il fut absous: mais on excommunia Tetbaud d'Amiens & Yves de Senlis ordonnés par Hugues. On excommunia aussi le Comte Hugues son oncle, jusqu'à ce qu'il vint à résipiscence.

Othon ayant soumis les Danois, accorde la paix à leur Roi Herold, à condition qu'ils embrasseroient la Religion chrétienne. Le Jutland ou Danemarck de deça la mer fut divisé en trois Evêchés soumis à l'Archevêché de Hambourg; savoir, Slesvic, Ripen & Arhus. L'Archevêque Adaldagne qui avoit obtenu du Pape Agapit la confirmation des priviléges de l'Eglise de Hambourg, avec le pouvoir d'ordonner des Evêques tant pour le Danemarck que pour le reste du Nord, en ordonna trois cette année pour ces nouveaux Evêchés.

949.

Le Pape assemble un Concile à Rome dans l'Eglise de saint Pierre, où il confirme la condamnation de l'Archevêque Hugues & l'excommunication du Comte de Paris son oncle, prononcées au Concile d'Ingelheim & à celui de Tréves.

950. 951.

Othon soumet Boleslas Duc de Bohême, après une guerre de quatorze ans. Les Sclaves promirent de payer tribut, & de se faire Chrétiens. Le pays fut divisé en dix-huit cantons, qui embrasserent tous la foi Chrétienne, à la réserve de trois. On bâtit chez eux plusieurs nouvelles Eglises, & plusieurs monasteres d'hommes & de femmes.

952.

Concile d'Ausbourg le 7 Août. Il s'assembla par ordre de l'Empereur Othon, & fut composé de vingt-quatre Evêques tant de Germanie que du Royaume de Lombardie, dont Othon s'étoit rendu maître l'année précédente. On y fit onze Canons de discipline. Le premier défend à tous les Clercs depuis l'Evêque jusqu'au Soudiacre, de se marier ou d'user de leurs femmes, sous peine de déposition; & à tous les Clercs d'avoir chez eux des femmes sous-introduites. Le quatriéme permet à l'Evêque de faire fustiger & tondre ces femmes suspectes. Le onziéme veut que tous les Clercs étant

venus en âge de maturité, soient contraints, n[illegible] malgré eux, à garder la continence. Ce Concile étoit en même tems un Parlement; les Seigneurs de tous les Etats d'Othon y assisterent.

Fondation de l'Abbaye de S. Vannes de Verdun, qui est devenue chef de la Congrégation de ce nom.

953.

Le bienheureux Brunon frere de l'Empereur Othon est élu Archevêque de Cologne : ce saint Evêque étoit encore plus recommandable par sa vertu & sa doctrine, que par son illustre naissance. L'Empereur son frere, qui le respectoit beaucoup, lui ayant donné en même tems le gouvernement de la Lorraine, ses premiers soins furent de rétablir le bon ordre dans toutes les communautés & dans tous les lieux de sa dépendance.

954.

On met sous cette année un Concile de Ravenne pour les biens d'Eglise.

955.

Les Hongrois inondent l'Allemagne avec une armée innombrable, & ravagent la Baviére. La ville d'Ausbourg qui n'avoit que de foibles fortifications, est sauvée par la valeur de ses habitans qui firent une vigoureuse sortie pendant le siége, ayant à leur tête S. Udalric leur Evêque, qui n'avoit point d'autres armes que son étole. Les progrès des Hongrois sont arrêtés par une victoire signalée que l'Empereur Othon remporte sur eux le 10 Août : ce Prince fit vœu avant la bataille, de fonder un Evêché à Mersbourg, si Dieu lui donnoit la victoire, & se prépara au combat en recevant la communion de la main de S. Udalric son confesseur.

95[illegible].

Mort du Pape Agapit II. le 18 Mars : Octavien fils du Patrice Alberic, qui quoique Clerc avoit succédé à son pere en sa dignité & son autorité à Rome, fut élu Pape le 23 du même mois de Mars, & prit le nom de Jean XII. C'est le premier Pape qui ait changé de nom : Il n'avoit que dix-huit ans au plus lorsqu'il fut élu.

En Angleterre, Eduin successeur du Roi Edrede son oncle, mort en 955, envoya en exil le saint Abbé Dunstan, qui avoit essayé plusieurs fois de le corriger de ses déportemens. Dunstan poussa un jour la fermeté jusqu'à entrer dans une chambre où le Roi s'étoit enfermé avec une des femmes qu'il entretenoit, & le tira par force d'entre ses bras : le Roi excité par cette femme, qui vouloit tirer vengeance d'un si cruel affront, fit un édit pour ôter les biens à tous les monasteres, & envoya enlever S. Dunstan, qui passa en Flandre.

Helene Reine de Russie envoie des Ambassadeurs à Othon, pour lui demander un Evêque & des Prêtres.

957.

L'exil de S. Dunstan fut de peu de durée; car Eduin s'étant rendu insupportable par sa mauvaise conduite, fut chassé cette année, & son frere Edgar qui fut reconnu à sa place, rappella aussi-tôt le saint Abbé, & l'obligea d'accepter l'Evêché de Vorchestre & en même tems celui de Londres; se fondant sur ce que S. Jean avoit gouverné sept Eglises, & S. Paul avoit eu le soin de toutes. Le peu de lumieres qui régnoit alors, ne permettoit pas d'appercevoir que la mission extraordinaire des Apôtres ne peut être tirée à conséquence pour la conduite ordinaire de l'Eglise.

960.

L'Empereur Constantin Porphyrogenete meurt le 9 Novembre, & a pour successeur Romain son fils, qu'il avoit associé à l'Empire en 949, après la mort de Romain Lecapene son beau-pere, arrivée en 948.

961.

Le Pape Jean XII. excédé de la tyrannie de Bérenger, qui s'étoit fait couronner Roi d'Italie avec son fils Adalbert en 949, envoie deux Légats en Allemagne pour demander du secours à l'Empereur Othon, qui passe en Italie, & y est reçu sans résistance.

Libutius Moine de S. Alban de Maïence, ordonné en 949 Evêque des Russiens, meurt avant d'avoir pû partir pour sa mission. Adalbert Moine de S. Maximin de Tréves, est or-

donné à sa place, & passe en Russie, d'où ge de revenir l'année suivante sans avoir fait aucu s cette mission.

Mort de S. Odon de Cantorberi : S. Dunst uccede.

962.

La mort d'Artaud de Reims, arrivée l'année précédente, avoit relevé les espérances de Hugues son compétiteur, qui comptoit rentrer dans ce siége par la protect du Roi Lothaire successeur de Louis d'Outremer. On t sur ce sujet un Concile à Meaux, auquel assisterent ...ze Evêques des deux provinces de Reims & de Sens, dont l'Archevêque y présida. Il fut décidé qu'on consulteroit le Pape, qui déclara que Hugues avoit été excommunié tant par lui que par tout le Concile de Rome, & par un autre Concile tenu à Pavie : en conséquence on élut pour le siége de Reims Odalric, qui fut ordonné du consentement du Roi.

Othon vient à Rome, où le Pape le couronne Empereur, & lui prête serment de ne jamais renoncer à son obéïssance, & de ne donner aucun secours à Berenger ni à son fils Adalbert. Othon confirme les donations de Pepin & de Charlemagne, & y ajoute Rieti, Amiterne, & cinq autres villes de Lombardie. On trouve à la fin de cette donation la clause : *sauf en tout notre puissance, & celle de notre fils & de nos descendans.* Le même acte contient plusieurs réglemens touchant l'élection du Pape. Il y est dit que tout le Clergé & la Noblesse de Rome s'obligeront à la faire canoniquement, & que personne n'en troublera la liberté, sous peine d'exil. On ajoute qu'il y aura toujours des commissaires du Pape & de l'Empereur, qui lui rapporteront tous les ans comment les Ducs & les Juges rendent la justice : ils porteront premiérement au Pape les plaintes qu'ils recevront, & il choisira ou d'y faire remédier aussi-tôt, ou de souffrir qu'il y soit remédié par les commissaires de l'Empereur. Cet acte, dont l'original écrit en lettres d'or est gardé à Rome dans le château Saint Ange, a pour date le 13 Février 962. Dans le même tems l'Empereur obtint du Pape une bulle par laquelle il érigeoit Magdebourg en métropole, & le monastere de Mersbourg en siége épiscopal, en exécution du vœu de l'Empereur, mais cette bulle n'eut son exécution que six ans après.

K 4

963.

Jean XII. ne fut pas long-tems fidèle au serment qu'il avoit fait à l'Empereur : il envoya solliciter secrettement Adalbert de venir à Rome, lui promettant avec serment de l'aider dans cette entreprise. L'Empereur l'ayant appris, revient a Rome au mois de Novembre. Le Pape s'enfuit aussi-tôt, emportant avec lui la plus grande partie du trésor de l'Eglise Romaine.

Trois jours après l'arrivée de l'Empereur, on tint un grand Concile dans l'Eglise de S. Pierre, auquel il assista avec environ quarante Evêques : il y avoit aussi treize Cardinaux Prêtres, trois Cardinaux Diacres, plusieurs autres Clercs Officiers de l'Eglise Romaine, & quelques Seigneurs laïques, avec toute la milice des Romains. Dans la premiére session tenue le 6 Novembre, Benoit Cardinal Diacre lut au nom de tous les Prêtres & des Diacres un écrit, dans lequel le Pape Jean étoit accusé de plusieurs crimes, & d'avoir paru l'épée au côté portant un casque & la cuirasse. L'Empereur écrit au Pape, pour le prier de venir se justifier sur tous ces chefs. On rapporte une réponse adressée aux Evêques, par laquelle Jean les déclaroit excommuniés s'ils entreprenoient de faire un autre Pape. Elle fut lue dans la seconde session le 22 du même mois de Novembre, où l'on donna commission aux Cardinaux Adrien & Benoît de porter une secondre lettre au Pape au nom des Evêques du Concile; mais ils ne purent apprendre où il étoit. Le Concile s'étant assemblé une troisiéme fois, l'Empereur approuve la proposition de mettre à la place de Jean un homme capable de donner bon exemple: Les Evêques élisent Léon Protoscriniaire de l'Eglise Romaine, qui fut ordonné au mois de Décembre, du consentement de l'Empereur.

Romain le jeune Empereur d'Orient, meurt le 15 Mars; Nicéphore Phocas lui succede, & épouse Théophanie veuve de ce Prince. Polyeucte Patriarche de Constantinople, refuse l'entrée du sanctuaire au nouvel Empereur, jusqu'à ce qu'il eût reçu la pénitence qu'on imposoit en Orient à ceux qui contractoient de secondes noces.

964.

Jean XII. rentre à Rome, fait mutiler Jean Cardinal

e & Azon Protoſcriniaire, & aſſemble le 26 Février un
le dans lequel il dépoſe Léon & ſes ordinateurs, &
qui avoient reçu de lui l'ordination. Jean mourut peu
ce Concile : ſon pontificat avoit duré plus de huit ans,
paſſerent dans des troubles continuels. Les Auteurs
nporains ont accuſé ce Pape d'avoir vécu dans le plus
ux déréglement. Il mourut le 14 de Mai. Les Romains
t le 19, Benoît V. du nom, Cardinal Diacre de l'Egliſe
ine, auquel ils firent ſerment de ne le jamais abandon-
& de le défendre contre l'Empereur. Othon en fut ſi ir-
qu'il vint aſſiéger Rome, n'en laiſſant ſortir perſonne
mutiler de quelque membre : la ville fut ſerrée de ſi
que la famine contraignit les Romains à ſe rendre le
n : ils abandonnerent Benoît à l'Empereur, & reçurent
Pape Léon VIII. que Jean avoit dépoſé. Quelques-uns
nptent pour Antipape.

965.

n VIII. aſſemble dans l'Egliſe de Latran un Concile où
oſe Benoît V. du pontificat & de la prêtriſe, lui per-
it ſeulement de garder l'ordre de Diacre, à la charge
en exil. L'Empereur Othon aſſiſta à ce Concile avec
èques Romains, Italiens, Lorrains, Saxons, le Clergé
euple de Rome. Il nous en reſte un décret, par lequel
Léon avec tout le Clergé & le peuple de Rome ac-
& confirme à Othon & à ſes ſucceſſeurs la faculté de ſe
un ſucceſſeur pour le Royaume d'Italie, d'établir le
& de donner l'inveſtiture aux Evêques; enſorte qu'on
urra élire ni Patrice, ni Pape, ni Evêque ſans ſon con-
ient, le tout ſous peine d'excommunication, d'exil
uel, ou même de mort. Le même décret porte, que
l'exemple du Pape Adrien, qui accorda à Charlema-
ec la dignité de Patrice l'ordination du ſaint Siége &
titure des Evêques. Mais M. Fleury obſerve qu'il n'en
int fait mention dans les Auteurs de ce tems-là, quoi-
oit certain que depuis Charlemagne comme devant, le
itement des Empereurs étoit néceſſaire pour l'ordina-
u Pape.
n VIII. meurt vers le commencement d'Avril, & Be-
. le 5. Juillet ſuivant. Jean XIII. du nom, Evêque de

Narni, est élu le premier Octobre en présence des dépu de l'Empereur.

On rapporte à cette année la conversion de Micislas I de Pologne. Un grand nombre de ses sujets embrasseren Christianisme à son exemple. Leur premier Evêque, nom Jourdain, travailla beaucoup à l'établissement de la Relig dans ce pays.

Nouveaux ravages des Normands. Les Evêques de Fra cherchant un remède à des maux si pressans, s'assembler en Concile à Laon; & par une commune délibération, chargerent l'Evêque de Chartres de traiter avec Rich Duc de Normandie. L'Evêque envoya un Moine à ce Pri pour lui faire savoir qu'il desiroit avoir une conférence a lui, mais qu'il le prioit de lui envoyer quelqu'un de ses O ciers, pour le conduire en sûreté à Rouen; *de peur*, lui soit-il, *que vos diables & vos loups ne me mangent.* C expression fit rire le Duc, qui envoya un sauf conduit à vêque. Richard craignant d'avoir sur les bras toutes les f ces de la France & de la Germanie, avoit appellé à son cours les Normands du Nord. Fléchi par l'Evêque, il s' pliqua à gagner les chefs au Christianisme; un grand nom de ces barbares embrasserent la Foi.

966.

Othon vient en Italie, & fait rentrer à Rome le P Jean XIII. chassé par la faction de Pierre Préfet de la vi Othon fit pendre douze des principaux auteurs de la séditi & livra Pierre au Pape, qui le fit fouetter & promener la ville assis à rebours sur un âne, & l'envoya en exil.

Richard Duc de Normandie chasse les Chanoines qui servoient l'Eglise du Mont-Saint-Michel, parcequ'ils scan lisoient les peuples par leurs déréglemens, & il mit en l place des Moines pour y servir Dieu selon la régle de S Benoît.

Geoffroi surnommé *Grise-Gonelle*, Comte d'Ange chassa aussi les Chanoines de S. Aubin de cette ville, & y des Moines. *Grisea gonnella* signifie une tunique grise. G ou *gonella* signifie une jupe, une tunique longue: c'est po quoi dans les anciens Romans les habits des Chanoines & Moines sont souvent appellés des *gonnelles*.

967.

Empereur va à Ravenne, où le Pape assemble un Concile ois d'Avril : il nous en reste deux actes. Le premier rme la déposition de Hérolde Archevêque de Salzbourg, el on avoit fait perdre la vûe en punition de ses crimes ; te est souscrit par le Pape & par cinquante-six Evêques. Le d acte confirme l'érection de Magdebourg en métropole.

968.

premier Archevêque de Magdebourg fut S. Adalbert, voit été ordonné Evêque des Russiens. Il alla à Rome année pour recevoir le pallium, & obtint en même du Pape Jean XIII. plusieurs privileges : le Pape le déit le premier des Archevêques de Germanie, l'égalant ix des Gaules, c'est à-dire de Cologne, de Maïence & réves ; il lui donnoit rang entre les Evêques Cardinaux ome, avec pouvoir d'ordonner douze Prêtres, sept res & vingt-quatre Cardinaux, suivant l'usage de l'E- Romaine ; enfin il l'établissoit Métropolitain de toute tion des Sclaves au-delà des fleuves Elbe & Sala. Il or- a en même tems que l'on fonderoit des Evêchés dans illes de Cizi, Misni, Mersbourg, Brandebourg, Ha- rg & Potznam, dont les Evêques seroient suffragans du el Archevêque.

rs ce même tems Boleslas le Bon, Duc de Bohême, en- prier le Pape d'ériger un Evêché à Prague ; ce qui lui ccordé, à condition que les Bohémiens suivroient le rit i, comme ils l'ont suivi en effet. Le premier Evêque de ue fut Ditmar Moine de Saxe, qui fut ordonné par l'Ar- êque de Maïence.

ort de sainte Mathille mere de l'Empereur Othon, fon- ce des monasteres de Northruse, Quedlimbourg & en.

969.

an Zimiscés, appellé par l'Impératrice Théophanie, vient nstantinople, & fait tuer Nicéphore pendant qu'il dor-. Zimiscés fut reconnu Empereur ; mais le Patriarche eucte l'obligea d'exiler Théophanie, & de punir les

meurtriers de Nicéphore. Zimiscés rappella un grand
bre d'Evêques que son prédécesseur avoit éxilés pour
résisté au dessein qu'il avoit de faire une loi pour d
martyrs les soldats morts à la guerre : il en avoit fa
pour défendre aux Eglises d'accroitre leurs immeuble
une autre loi il avoit défendu qu'aucun Evêque fût
ordonné sans son ordre ; enfin il avoit retranché entièr
les pensions que les Empereurs avoient données aux
& aux maisons de piété. Toutes ces loix jointes à d
autres causes l'avoient rendu extrêmement odieux.

Concile de Rome où le Pape érige le siége de Bé
en Archevêché, à la priere de Pandolfe Seigneur d
ville & Prince de celle de Capoue, qu'il avoit aussi fait
en Archevêché l'année précédente. La bulle de l'érect
Bénevent est datée du 26 Mai, & fut souscrite par le
l'Empereur Othon & vingt-trois Evêques. Pendant qu'
étoit à Rome, un des Seigneurs de sa suite fut saisi
mon : on eut recours à la chaîne de saint Pierre, qu
mit autour du col, & il fut guéri. Ce miracle fit naît
contestation. Thierri Evêque de Metz, témoin du m
se saisit aussi-tôt de la chaîne, protestant qu'il ne la qu
point si on ne lui coupoit la main. L'Empereur, pour
ser le différend, obtint du Pape qu'on détacheroit un c
pour le donner à Thierri.

En Angleterre, S. Dunstan qui, comme nous l'avo
étoit monté sur le siége de Cantorberi en 961, convo
l'autorité du Pape un Concile général de tout le Ro
Le Roi Edgar qui y assistoit, adressa aux Evêques
cours touchant le déréglement du Clergé : il se plaign
tout de ce que les Clercs s'abandonnoient aux débau
tel point qu'on regardoit leurs maisons comme des li
fâmes, & des rendez-vous de farceurs. Le Roi adr
suite la parole à S. Dunstan, & le chargea conjoin
avec Ethelvolde de Vinchestre, & Oswald de Vorches
chasser des Eglises les Prêtres qui les deshonoroient p
vie honteuse, & d'en mettre à leur place de bien réglé
donnant à cet effet toute son autorité royale. On er
décret solemnel dans le Concile, & S. Dunstan char
l'exécution les deux Evêques que le Roi lui avoit m
Tous ces soins d'Edgar pour réformer les abus dont

l'Angleterre gémissoit, étoient l'effet de la promesse solemnelle qu'il en avoit faite à S. Dunstan, qui lui avoit imposé une pénitence de sept ans, en expiation d'un crime d'impureté. Le Roi la fit exactement, & l'on dut admirer également le zèle du saint Prélat, & l'humilité du Roi pénitent.

970. 971.

Réformation générale du Clergé d'Angleterre par saint Ethelvolde & saint Oswald. On met en plusieurs lieux des Moines à la place des Prêtres & des Chanoines : ces Moines étoient tirés, la plupart, des monasteres de Glastemburi & d'Abbendon, les seuls où la régularité fût parfaite en Angleterre.

972.

Concile d'Ingelheim contre Adalberon neveu de S. Udalric d'Ausbourg, qui s'ingéroit de porter le bâton pastoral du vivant de son oncle, sous prétexte que l'Empereur lui avoit promis de lui donner cet Evêché après sa mort. On prononça qu'Adalberon devoit être exclus pour toujours de l'épiscopat, à moins qu'il ne se soumit à jurer dans le Concile qu'il ne savoit point que ce fût une hérésie d'usurper la puissance de l'épiscopat en prenant le bâton. Le terme d'hérésie paroît devoir être entendu ici du mépris formel des Canons.

Mort du Pape Jean XIII. le 6 Septembre ; Benoît VI. lui succede le 22.

973.

Crescentius fils de la fameuse Théodora & du Pape Jean X. se saisit de la personne du Pape, l'enferme dans le château Saint-Ange, & fait élire un nommé Francon Diacre de l'Eglise Romaine, qui prend le nom de Boniface VII.

974. 975.

Mort de Rathier à Namur en 974. De Moine de Lobbe, il devint Evêque de Verone, ensuite de Liége, dont il fut dépossedé deux ans après. C'étoit un esprit inquiet ; il ne pouvoit se maintenir dans aucune place : la dureté de son caractere & la rigueur avec laquelle il exigeoit l'observance des régles canoniques, le rendirent odieux au Clergé & au

y rentrer ; ſaint Dunſtan, auteur de la réforme, préſida à ce Concile.

Zimiſcés, Empereur d'Orient, meurt empoiſonné le 4 Décembre, & a pour ſucceſſeur Baſile & Conſtantin, fils de Romain le jeune. Zimiſcés avoit fait frapper une monnoie ſur laquelle on voyoit l'image du Sauveur avec cette inſcription : *Jeſus-Chriſt Roi des Rois ;* on trouve encore quelques piéces de cette monnoie.

976.

Les Moines ſont perſécutés en Angleterre ; Alfier, Seigneur très-puiſſant, qui ſoutenoit les Clercs mécontens, renverſe les monaſteres établis par ſaint Ethelvolde, Evêque de Vincheſtre.

977.

Edouard II, Roi d'Angleterre, eſt aſſaſſiné par ordre de la Reine Elfride ſa belle-mere, qui vouloit faire regner ſon fils Ethelrede : il ſe fit pluſieurs miracles au tombeau d'Edouard, qui eſt honoré comme Martyr le jour de ſa mort 18 Mars.

979.

Fondation de l'Abbaye de ſaint Magloire près le Palais à Paris, par Hugues Capet, Duc de France & Comte de Paris, fils de Hugues le Grand.

980.

Suenon, fils d'Herold, Roi de Danemarck, engage les Danois à retourner à l'idolâtrie, & à ſe révolter contre ſon pere. Herold livre bataille aux révoltés, & reçoit une bleſſure dont il meurt quelque tems après. La cauſe de ſa mort le fait honorer comme martyr.

Saint Nil, Abbé Grec & fameux ſolitaire de Calabre, quitte ce pays à cauſe des courſes continuelles des Sarraſins, & vient au Mont-Caſſin avec ſes diſciples : l'Abbé Aligerne lui donna le monaſtere de S. Michel par ordre de Pandolfe, Prince de Capoue. Mais les richeſſes y ayant introduit le relâchement, ſaint Nil ſe retira dans une ſolitude proche de Freſcati, avec quelques-uns de ſes plus fidéles diſciples. Ils y bâtirent un Monaſtere qui ſubſiſte encore ſous le nom de

Grotta

a Ferrata. On y obſerve la régle de ſair
ſſe s'y dit en Grec, mais ſelon le rit des I

981.

:vêché de Mersbourg eſt ſupprimé, & réuni à
ilberſtat.

982.

nſécration & dédicace de l'Abbaye de Cluni.
rtyre des habitans de la ville de Simanca en Eſpagne ;
par les Sarraſins deux ans auparavant.

983.

leve publiquement le corps de ſaint Burchard, pre-
Evêque de Virsbourg : c'étoit alors la forme de la
iiſation.

984. 985. 986.

ort du Pape Benoît VII, le 10 Juillet ; Pierre, Evêque
vie lui ſuccéde le 19 Octobre, & prend le nom de
XIV. On croit qu'il quitta le ſien par reſpect pour ſaint
:. Sur la nouvelle de la mort de Benoît VII, l'Antipape
ace qui s'étoit retiré à Conſtantinople, revint en Italie,
à Rome à main armée, fit dépoſer le Pape Jean VII,
it reconnoître lui-même. Le Pape fut enfermé dans le
au S. Ange, où il mourut de faim & de miſere le 20
985. Boniface, auteur de cette violence, mourut
ment dans le mois de Décembre ſuivant : on le haïſſoit
ient, que ſon cadavre fut traîné nud dans la place pu-
:, après avoir été percé à coups de lance ; mais le
main matin quelques Clercs recueillirent ce corps, &
velirent. On élut enſuite Jean, Romain de naiſſance,
nt le ſaint Siége quatre mois ; mais il n'eſt pas compté,
qu'il mourut avant d'avoir été ſacré : enfin, on élut
XV, fils de Léon, Prêtre, qui fut ſacré le 25 Avril
.

987. 988.

ort de Louis V. Il eſt connu dans l'hiſtoire ſous le nom
ouis le Fainéant : *Ludovicus nihil fecit.* Mais il paroît

que la briéveté de son regne a plus contribué que son in lence, à lui faire donner ce surnom injurieux. Hugues pet monte sur le trône de France. En lui commence la tr siéme race de nos Rois. Il avoit été élu Roi par les Seigne du Royaume à Noyon, & il fut sacré à Reims par l'Arc vêque Adalberon.

Les Chrétiens persécutés en Danemarck par le Roi Suen reçurent vers ce tems beaucoup de consolation, par la nue de plusieurs saints Missionnaires. Poppon, Evêque Slesvic, y convertit par ses miracles un grand nombre Païens : Odincar l'ancien qui prêcha en Finlande, en Zela & en d'autres Provinces, y fit aussi de grands fruits. Od car le jeune son neveu fut ordonné Evêque pour ce pays Libentius, successeur d'Adaldagne de Brême, & mit siége à Ripen qu'il avoit fondé de son patrimoine : d'au saints personnages allerent jusqu'en Norvege, & y firent fieurs Chrétiens.

Fondation de la ville & du Monastere de Salse ou Sc dans le Diocèse de Strasbourg, par l'Impératrice Adélai

989.

On rapporte à cette année la conversion d'Ulodo Prince des Russes. Ce n'est que depuis son regne q compte la conversion entiére de cette nation; avant ce t la Religion y étoit assez mal affermie, & même les Chrét y souffrirent plusieurs persécutions.

Les Russes, qu'on nomme aussi Moscovites, ont jours gardé le rit Grec qu'ils avoient reçu de Constant ple dans le siécle précédent; ils comptent Ulodomir e leurs Saints, & le regardent comme l'Apôtre de leur nat

Concile tenu dans le monastere de Charroux. On trois Canons pour anathêmatiser ceux qui pilloient les ses, les biens des pauvres, & maltraitoient les Clercs.

990.

Saint Adelbert, Evêque de Prague, se fait Moine à R avec le consentement du Pape, après avoir renoncé à siége, à cause de l'indocilité de son peuple, & de la scandaleuse des Clercs.

Les Evêques de la Province de Reims s'assemblent à S

mettent en interdit les Eglises Cathédrales des villes
Reims & de Laon qui avoient été pillées, & prononcent
thême contre les auteurs & les complices de ce pillage.
ville de Reims avoit été prise par le Duc Charles, oncle
Louis le Fainéant, & son successeur légitime au trône.
oul, Archevêque de cette ville, fils naturel de Lothaire
: de Louis, se voyant soupçonné d'avoir fait livrer sa
: au Duc Charles, avoit publié de son côté un anathême
blable à celui prononcé par le Concile de Senlis; ce qui
npêcha point le Roi Hugues Capet d'entreprendre de le
e juger canoniquement dans un Concile, comme crimi-
de lèse-majesté.

991.

e Concile s'assembla le 27 Juillet de cette année dans
lise du monastere de S. Basle, à quatre lieues de Reims:
r trouva treize Evêques & plusieurs Abbés; la présidence
donnée à Seguin, Archevêque de Sens, comme le plus
ien; & Arnoul, Evêque d'Orléans, comme le plus savant
: plus éloquent Evêque des Gaules, fut chargé de con-
e la procédure du Concile, & de faire les propositions,
:-à-dire qu'il en fut le promoteur. Adalger, Prêtre de
ms, qui avoit ouvert les portes au Duc Charles par or-
de l'Archevêque déclara tout; offrant, si on ne l'en
roit, de faire faire l'épreuve par le feu, l'eau bouil-
:, où le fer chaud. Rainier, confident d'Arnoul, le
gea aussi: offrant de même de donner un homme qui
cheroit sur des fers rouges, pour preuve de la vérité
e qu'il avançoit. Sur ces dépositions on fit entrer l'Ar-
rêque Arnoul; & comme on lui eut permis de se retirer
le consulter qui il lui plairoit, il prit avec lui Seguin de
;, Arnoul d'Orléans, Brunon de Langres, & Gotes-
1 d'Amiens; & les ayant conduits dans une Chapelle, il
oua coupable du crime dont on l'accusoit; déclarant qu'il
loit renoncer à l'Episcopat, comme l'ayant exercé in-
nement. Les quatre Evêques firent leur rapport, & le
ncile prononça la déposition. Le lendemain le Roi Hu-
s étant venu au Concile, on y laissa entrer tout le peu-
, & Arnoul lut au milieu de l'assemblée l'acte de sa
nonciation. L'histoire de ce Concile a été écrite par Ger-

bert pour lors Abbé de Bobio, qui fut le successeur d'Arnoul dans le siége de Reims : quelques autres auteurs le rapportent différemment.

992.

Des gens mal intentionnés profitant de la profonde ignorance qui regnoit alors, avoient publié que lorsque la fête de l'Annonciation se rencontreroit avec le Vendredi Saint, la fin du monde arriveroit infailliblement. Cette rencontre arriva cette année : mais heureusement quelques hommes éclairés avoient travaillé à prévenir les peuples contre les mauvais effets de ces prédictions superstitieuses ; comme nous le voyons dans les écrits d'Abbon, Abbé de Fleuri, qui fut des premiers à combattre cette absurdité. Le même auteur nous apprend qu'il avoit entendu prêcher publiquement à Paris, qu'aussi-tôt après l'an 1000 l'Antechrist viendroit.

993.

Canonisation de saint Udalric d'Ausbourg, par le Pape Jean XV, dans un Concile qu'il tint à Rome le dernier Janvier. Lieutolfe, Evêque d'Ausbourg se leva au milieu de l'assemblée, & dit : » On lira, s'il vous plaît, devant vous „ l'écrit que j'ai entre les mains, de la vie & des miracles „ d'Udalric, jadis Evêque d'Ausbourg, afin que vous ordonniez ce qu'il vous plaira. « Après que cet écrit eut été lu, le Concile ordonna que la mémoire d'Udalric seroit honorée ; déclarant que le culte qu'on rend aux Saints & à leurs reliques retourne au Seigneur, & qu'il a pour but que nous soyons aidés par leurs priéres & par leurs mérites. La bulle qui en fut expédiée, est souscrite du Pape Jean, de cinq autres Evêques des environs de Rome, de neuf Prêtres Cardinaux & de trois Diacres : c'est le premier acte authentique qui nous reste de *Canonisation* faite par le Pape, quoiqu'on ne se servît pas encore de ce nom. On croit que ce fut dans ce même Concile, que le Pape cassa la déposition d'Arnoul de Reims & l'ordination de Gerbert, & qu'il interdit tous les Evêques qui y avoient eu part. Nous voyons par les lettres de Gerbert, que le Pape se plaignoit de ce qu'on n'avoit point entendu son jugement sur cette affaire. Gerbert ne se soumit point, & écrivit au contraire aux Evêques interdits,

les exhorter à continuer d'exercer leurs fonctions.
ncile de Saint-Denys en France, où l'on parle d'ôter
imes aux Laïques & aux Moines qui les possédoient,
les rendre aux Evêques. Cette proposition offense si fort
oines, qu'ils se soulevent avec leurs serfs, & obligent
vêques à s'enfuir sans avoir rien fait. Seguin, Archevê-
e Sens fuyant comme les autres, reçut un coup de
ée entre les épaules, & eut peine à se sauver, tout
rt de boue. Abbon, Evêque de Fleuri, accusé d'avoir
les Moines à cette violence, écrivit, pour s'en justi-
une apologie adressée au Roi. Les soupçons contre
a étoient fondés sur ce qu'il avoit donné occasion à un
différend entre les Evêques & les Moines. Arnoul
ans vouloit l'obliger à lui prêter serment, comme
assal à cause de son Abbaye de Fleuri; Abbon soutenoit
ntraire que son monastere ne dépendoit que du Roi
le temporel: cette querelle devint générale entre les
es & les Abbés, & fut même suivie de quelques voies
r.

us plaçons ici ce Concile. Quoiqu'on ne convienne pas
nnée, il faut certainement le mettre sous le regne de
es Capet qui mourut l'an 996. Rivesius s'est donc
pé, & le Pere Labbe qui le met en 997 se trompe aussi;
Gerbert de Reims n'étoit pas encore déposé; lorsqu'après
oncile il prenoit la défense d'Arnoul, Evêque d'Or-
. Il paroit même que cet Archevêque qui ne craignoit
le résister aux volontés du Roi Hugues, n'étoit pas en-
inquiété dans son Siége. C'est ce qui doit déterminer
porter ce Concile environ à l'an 993.

994.

int Mayeul, quatriéme Abbé de Cluni, meu[illegible] Mai.
Roi Hugues assista à ses funerailles, & fit de grands pré-
à son tombeau, où il se fit quantité de miracles: depuis
dressa un autel, & on leva le corps. Saint Mayeul avoit
rmé plusieurs monasteres, dont les plus connus sont
de Saint-Apollinaire, & du Ciel-d'or en Italie, & ceux
Marmoutier, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Benigne
Dijon, Fécamp, & Saint-Maur des Fossés en France. La
ration de ses vertus étoit telle, qu'on avoit voulu le

placer sur le siége Archiépiscopal de Besançon, & même ensuite sur le S. Siége comme nous l'avons dit: mais il résista avec persévérance aux vives instances qu'on lui fit à ce sujet. Il venoit par ordre du Roi Hugues pour réformer le monastere de S. Denys, lorsqu'il fut prévenu par la mort. La même année mourut saint Volfang de Ratisbonne, qui avoit fait revivre l'observance réguliére chez tous les Chanoines, les Moines & les Religieuses de son Diocèse.

995.

Le Pape envoie Légat en France Léon, Abbé de saint Alexis, chargé d'y tenir un Concile pour terminer l'affaire d'Arnoul de Reims. Il se tint à Mouson le 8 Juin: il ne s'y trouva que quatre Evêques. Gerbert qui y défendit sa cause par un discours plus éloquent que solide, obtint qu'on remît la décision à un autre Concile indiqué à Reims pour le premier Juillet. Le Concile de Mouson sembloit fini, quand des Evêques vinrent dire à Gerbert de la part du Légat, qu'il eût à s'abstenir de l'Office divin jusqu'au Concile de Reims. Il fit d'abord difficulté d'obéir, mais il céda aux rémontrances de Lieutolfe de Tréves. Le Concile de Reims ne se tint pas si-tôt. Tant que le Roi Hugues vécut, Gerbert demeura Archevêque de Reims, & Arnoul prisonnier à Orléans.

Reforme de beaucoup de Monasteres.

996.

Alberic, Evêque des Marses, qui vouloit s'emparer de l'Abbaye du Mont-Cassin, fait arracher les yeux à Manson, Abbé de ce monastere. Alberic ne jouit pas de son crime; car ceux qui lui apportoient les yeux de Manson, apprirent que cet Evêque étoit mort à la même heure que l'on arrachoit les yeux à l'Abbé.

Le Pape Jean XV étant mort le 3 Avril, Othon III, Roi de Germanie qui se trouvoit alors en Italie, fait élire le 19 Mai Brunon son neveu, âgé de vingt-quatre ans, qui prend le nom de Grégoire V, & couronne Othon Empereur le jour de l'Ascension.

997.

près le départ de l'Empereur, le Senateur Crescentius e le Pape Grégoire V, & fait élire Philagathe, Evêque laisance, Grec de Nation; qui prend le nom de Jean . A ces nouvelles l'Empereur repasse promptement en : pour châtier Crescentius, qui s'enferme dans le châ. S. Ange. Philagathe prit la fuite; mais il fut pris par les de l'Empereur, qui lui couperent la langue & le nez, i arracherent les yeux. En cet état, on le mit dans une n, d'où il fut tiré par ordre du Pape, qui le fit pro- :r par la ville de Rome assis à rebours sur un âne, il tenoit la queue entre ses mains. Le Pape tint en- un grand Concile à Pavie, où il excommunia Crescen-

artyre de S. Aldebert de Prague, le 23 Avril. Ce Pré- voit été obligé de retourner en Bohême en 994 par or- du Pape Jean XV, & à l'instante priére du Duc Bolesl. Il commença aussi-tôt à travailler à la conversion des grois voisins de la Bohême; il y envoya des Mission- :s, y alla lui-même, & baptisa le fils de leur Duc, el il donna le nom d'Etienne: mais il quitta son Eglise seconde fois, voyant qu'il n'y faisoit pas plus de fruit par le passé. Enfin son zèle ne lui permettant pas de eurer oisif, il passa en Prusse pour travailler à la con- on des idolâtres: à peine y fut-il arrivé, qu'il fut mas- : par quelques habitans, qui le percerent à coups de s.

998.

Empereur Othon III appréhendant de ne pouvoir se re maître du Château S. Ange où Crescentius s'étoit rmé, lui fait promettre sûreté. Crescentius sortit, mais pereur viola sa promesse, & lui fit couper la tête. Othon, : expier ce crime, fit nuds pieds le pélerinage de Rome Mont-Gargan, & passa le Carême de l'année suivante les exercices de la pénitence, portant le cilice, & cou- it sur une natte de jonc.

obert, successeur du Roi Hugues Capet son pere, mort 96, céde aux instances du Pape, qui menaçoit de jetter

un anathême sur tout le Royaume de France, si on ne rétablissoit Arnoul dans le siége de Reims. Gerbert, ainsi dépouillé, obtient de l'Empereur Othon l'Archevêché de Ravenne, où il assemble le 1 Mai un Concile de neuf Evêques ses suffragans. On y fit trois Canons, dont le premier condamne une mauvaise coutume introduite à la consécration des Evêques : un Soudiacre leur vendoit le corps de notre Seigneur, c'est-à-dire, l'hostie qu'ils recevoient en cette cérémonie.

Le Pape assemble un Concile de vingt-huit Evêques, où l'on ordonne que le Roi Robert quittera Berthe sa parente qu'il avoit épousée sans dispense, & qu'il fera sept ans de pénitence suivant les degrés prescrits par l'Eglise : le tout sous peine d'anathême. Archambaud de Tours qui leur avoit donné la bénédiction nuptiale, & tous les Evêques qui y avoient assisté, sont suspendus de la communion, jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au S. Siége. Le Concile dépose Etienne, Evêque du Puy en Vellay, qui avoit été élu par Guy son oncle & son prédécesseur, sans le consentement du Clergé & du peuple, & avoit été ordonné par deux Evêques seulement, qui n'étoient pas de la même Province. Dans ce Concile on ordonna le rétablissement de l'Evêché de Mersbourg.

Le Roi Robert ne satisfit à l'ordonnance du Concile que vers l'an 1000, ainsi il demeura excommunié. Pierre Damien, qui écrivoit soixante ans après, dit que la censure ecclésiastique fut si exactement observée, que personne ne vouloit avoir aucun commerce avec le Roi, excepté deux serviteurs pour les choses nécessaires à la vie ; encore jettoient-ils au feu tous les vases dont il s'étoit servi pour boire ou pour manger.

999.

Gregoire V meurt le 18 Février ; Othon fait élire Pape Gerbert de Ravenne, qui prend le nom de Sylvestre II. Comme les trois Siéges que Gerbert posséda successivement, commencent tous trois par la lettre *R*, il fit ce vers Latin qui contient en abrégé l'histoire de sa vie :

Transit ab R Gerbertus in R, post Papa viget R.

Gerbert est le premier François qui soit monté sur la chaire de S. Pierre. A sa priére l'Empereur donna le 7 Mai suivant, à l'Eglise de Verceil, la ville même de Verceil, son Comté & le Comté de sainte Agathe avec toute la puissance publique.

Othon érige en Archevêché la ville de Gnesne, alors capitale de Pologne, où reposoient les reliques de saint Adelbert de Prague : Il y met pour premier Archevêque Gaudence frere de ce saint Martyr, lui donnant pour suffragans les Evêques de Sals-Colberch, de Cracovie, & de Vrotisla ou Breslau en Silesie. Cette érection est marquée comme irréguliére par les auteurs du tems, attendu qu'elle fut faite sans le consentement de l'Evêque Diocésain & du Métropolitain.

Concile de Poitiers.

1000.

Saint Etienne, Duc de Hongrie, travailloit depuis plusieurs années à établir solidement le Christianisme dans ses Etats : ce ne fut qu'avec des peines & des soins infinis qu'il y réussit ; il essuya même une révolte presque générale de ses sujets. Ayant surmonté tous ces obstacles, il divisa ses Etats en dix Evêchés, dont il voulut que Strigonie fût la Métropole, & il y mit pour Archevêque Sebastien, Moine de grande vertu, tiré du monastere de S. Martin fondé par ce Prince en un lieu nommé le Mont-Sacré, où l'on croyoit que S. Martin alloit faire ses priéres lorsqu'il étoit en Pannonie. Le Duc Etienne envoya cette année à Rome pour obtenir la confirmation de ces nouveaux Evêchés. Le Pape y consentit, & lui accorda la couronne royale, y ajoutant une croix qui devoit être portée devant lui en signe de son Apostolat : *Car*, disoit le saint Pere, *je suis l'Apostolique ; mais il merite le nom d'Apôtre, puisqu'il a acquis un si grand peuple à Jesus Christ.* Depuis plusieurs siécles, on donnoit au Pape le titre d'*Apostolique*.

Othon III bâtit dans l'isle du Tibre un monastere en l'honneur de S. Adelbert de Prague : il a pris depuis le nom de saint Barthelemi. Othon leva le corps de Charlemagne qui reposoit dans l'Eglise d'Aix-la Chapelle. Comme cette Eglise avoit été pillée par les Normands, il n'y avoit plus sur le

tombeau de ce Prince aucune marque extérieure, qui le faire reconnoître. Après trois jours de jeûnes, on cr la terre, à l'endroit qui avoit été désigné en songe à l' pereur. On trouva dans un caveau fait exprès le corps Charlemagne entier & sans corruption, & dans l'état nous avons déja décrit. On le leva pour le montrer au j ple, & il parut d'une grandeur extraordinaire. Un (noine d'Aix-la-Chapelle, qui étoit fort grand & fort g voulut se mesurer avec lui. Il en prit la couronne & mit sur la tête; mais sa tête parut trop petite. Il me ensuite sa cuisse, avec celle de Charlemagne, laquel trouva plus grande que la sienne. L'Empereur fit place corps dans l'aîle droite de l'Eglise. Il se fit, dit-on, plusi miracles à ce nouveau tombeau.



REMARQUES PARTICULIERES

Sur le dixiéme Siécle.

L n'y eut dans ce siécle ni aucune hérésie nouvelle, ni au-n nouveau schisme, ni même aucune dispute éclatante : is divers autres maux continuérent d'affliger l'Eglise Orient & l'Eglise d'Occident. Dès le septiéme siécle, im-édiatement après les conquêtes des Musulmans dans l'O-nt, commencerent à s'obscurcir ces anciennes Eglises de lestine & de Syrie, autrefois si florissantes : le dixiéme cle acheve de nous faire perdre de vue l'Eglise même Egypte encore plus célébre. Depuis Eutychius Patriarche elquite d'Alexandrie qui vivoit dans ce tems, il ne s'est us trouvé d'Ecrivains qui nous ait marqué la succession s Evêques de ce grand Siége. L'histoire que ce Patriarche ous a laissée, est une preuve sensible de la décadence des udes : elle fait voir l'ignorance & le mauvais goût qui gnoient dans ce tems-là. On y trouve beaucoup de fables & rt peu d'exactitude, même dans les faits de ce siécle, où écrivoit. Les études s'affoiblirent aussi chez les Grecs, oique l'Empereur Léon le Philosophe & ses successeurs fa-risassent les sciences. Les Ecrivains Grecs du dixiéme sié- sont pleins de lieux communs & de vaines déclamations. exemple le plus frappant de ce mauvais goût, est celui Métaphraste, qui nous a tant gaté de Vies des Saints, us prétexte de les rendre plus agréables, selon le témoi-age de Psellus son admirateur. On voit combien l'amour s fables étoit dominant dans tout l'Empire Grec, par l'ex-ême vénération que l'on avoit pour l'image miraculeuse Edesse, dont l'Empereur Constantin Porphyrogenete a fait i même une histoire si étendue. On trouve à chaque page ns l'histoire Bizantine, des preuves du goût que les Grecs oient alors pour les superstitions. Il n'y a point d'Empe-ur qui monte sur le trône, ou qui en descende, sans quel-e prédiction ; il y a toujours quelque reclus dans une isle, meux par l'austérité de sa vie, qui promet l'Empire à un

grand Capitaine, & le nouvel Empereur le fait Evêq
Siége considérable : mais ces prétendus Prophetes
souvent des imposteurs.

La corruption des mœurs n'étoit pas moins étend
l'ignorance. L'Empereur Léon le Philosophe scandalis
l'Eglise, par un mariage contraire aux régles, & pa
tres désordres qui trouverent chez les Grands plusieu
tateurs. Cet Empereur qui se glorifioit du nom de *S*
montroit rien dans sa conduite, qui ne l'en rendit
digne. Il ne vouloit point être repris dans ses dérég
Il combloit d'honneurs les Evêques lâches & courti
le flattoient, tandis qu'il faisoit sentir tout le poids
indignation à ceux qui avoient le courage de lui mo
Loi de Dieu. Alexandre son successeur rendit justice
triarche Nicolas injustement exilé ; mais en même
déshonoroit la Religion & affligeoit l'Eglise par se
ches, dont les excès le conduisirent au tombeau.

La vie de Romain Lecapene ne fut gueres moins
leuse. Le crime de confidence qu'il fit commettre à un
ignorant, pour assurer le siége de Constantinople à
Théophylacte, est un mal d'un nouveau genre don
se vengea d'une maniére terrible, en abandonnant
Patriarche à la fureur de toutes ses passions. Quelle a
pour les gens de bien, de voir sur le premier siége d
un jeune homme qui vivoit dans le luxe & dans la m
qui fouloit aux pieds les loix les plus sacrées, qui
les Evêchés au plus offrant, & qui couvroit l'Eglise
minie par ses mœurs dissolues !

Romain le jeune empoisonna son pere Constantin
indignement sa mere & ses sœurs, & mourut fort jeu
cès d'intempérance. Nicéphore s'empara des biens
glise, & usurpa le droit de nommer les Evêques. C
de maux devoient causer à l'Eglise des Empereurs
ceux dont nous venons de parler !

On voit dans l'ambassade de l'Evêque Luitprand à C
tinople, combien les Grecs méprisoient les Roma
grand Constantin en se retirant à Constantinople, d
ils, y a amené toute la Noblesse de Rome, & n'a lai
Rome que la lie du peuple.

L'Empereur Nicéphore défendit de célébrer en l

saints Mysteres dans la Pouille & dans la Calabre, & y érigea de nouveaux Archevêchés, afin d'avoir moins de liaison avec Rome. C'est ainsi qu'on fomentoit le schisme dont le malheureux Photius avoit levé l'étendard. Quoiqu'on n'en vint point à une rupture ouverte, néanmoins les Grecs nourrissoient dans leurs cœurs un fond d'inimitié qui devoit naturellement éclater à la premiere occasion.

C'est dans ce siécle pour la premiére fois que nous voyons des Papes mener une vie scandaleuse & infâme. Nous aurions voulu pouvoir dissimuler l'opprobre dont le saint Siége fut couvert alors. Mais Dieu en permettant que les Papes tombassent dans une si profonde humiliation, a voulu instruire tous les siécles suivans, & leur inspirer une salutaire frayeur. Il a voulu nous apprendre qu'on peut réunir l'autorité la plus respectable & l'état le plus sacré, avec le cœur le plus corrompu & la vie la plus criminelle. Que l'on se rappelle avec quelle ardeur plusieurs des prédécesseurs de ces Papes dont nous parlons ont travaillé à acquérir une puissance séculiere & des richesses temporelles; combien ils ont employé d'artifices & de finesses pour parvenir à joindre la qualité de grands Seigneurs à celle de Pontifes; & l'on sera moins surpris de l'humiliation que nous déplorons ici. Il n'y a personne qui n'ait eu horreur des vices grossiers & charnels auxquels furent livrés plusieurs Papes du dixiéme siécle. Les plus grands adulateurs de la Cour de Rome n'en parlent pas moins fortement que nous : ils en concluent que des hommes si déréglés n'étoient point de véritables Papes, mais seulement d'indignes usurpateurs. Cette conséquence est fausse, elle a sa source dans l'erreur des Donatistes.

La brigue & la simonie ont souvent tenu lieu de vocation aux dignités ecclésiastiques : on a vu plusieurs Pasteurs qui après une entrée irréguliére dans l'épiscopat, ont donné des scandales de tout genre. Mais quelque grands qu'aient été ces scandales, quelques injustices que l'on puisse reprocher à ces indignes ministres, il faut toujours en revenir à ce grand principe, qui doit nous rassurer contre les maux que nous voyons pendant le dixiéme siécle, principalement à Rome : le Fils de Dieu promettant d'assister son Eglise jusqu'à la fin du monde, n'a point promis d'en fermer l'entrée aux méchans : au contraire il a prédit qu'elle seroit toujours mêlée

de bons & de méchans jusqu'à la derniére séparation.
pas promis la sainteté à tous les Pasteurs de son Eglise,
pas même à leur chef : il a seulement promis des pou
surnaturels à tous ceux qui entreroient dans le ministe
cré selon les formes qu'il a prescrites. Ainsi, comme de
tems il s'est trouvé des méchans, qui sans la conversi
cœur & les autres dispositions nécessaires ont reçu le
têmе & l'Eucharistie, il s'en est trouvé aussi qui ont
sans vocation l'imposition des mains, & n'en ont pas r
été Prêtres ou Evêques, quoiqu'ils l'aient été pour leur p
& souvent pour celle de leur troupeau. En un mot, Di
s'est point engagé à arrêter par des miracles les sacrilége
plus que les autres crimes. Il ne faut donc point faire
culté de reconnoître pour Papes légitimes ni Sergius
Jean X & les autres dont la vie scandaleuse a deshon
saint Siége, pourvu qu'ils aient été ordonnés dans les f
par des Evêques. Mais il faut convenir qu'il eût été plus
tageux à l'Eglise d'être toujours pauvre, que d'être ex
à de tels scandales : car c'étoit la puissance & les ric
temporelles qui servoient d'appas aux méchans, & q
portoient à s'emparer des dignités de l'Eglise.

L'indignité des Pasteurs n'a point interrompu la tra
des vérités dont le dépôt a été confié à l'Eglise. Dieu
mis que pendant le dixiéme siécle le siége de Rome fût
pli de sujets indignes par l'infamie de leur naissance o
leurs vices personnels ; mais il n'a pas permis que l'ind
des personnes nuisît à l'autorité du Siége. Ces tems d'ai
si malheureux n'ont point eu de schisme ; & ces Papes
prisables en eux-mêmes, ont été reconnus pour ch
toute l'Eglise, en Orient comme en Occident, & da
provinces du Nord les plus reculées. Les Archevêque
demandoient le pallium, & l'on s'adressoit à eux com
leurs prédécesseurs pour les translations d'Evêques, les
tions de nouvelles Eglises, les concessions des privi
« Sous ces indignes Papes, dit M. Fleuri, Rome ne l
„ pas d'être le centre de l'unité Catholique ».

Il n'y a point de tems où la simonie ait régné si ou
ment dans l'Eglise, que dans le dixiéme siécle. Les P
qui depuis long-tems s'étoient rendus maitres des élect
vendoient les Evêchés & les Abbayes à ceux qui leur

ianiime cette vertu angelique en avoit fait la gloire, apologistes de la Religion chrétienne la montroient s comme une des preuves les plus sensibles de son :. L'Eglise ayant donc toujours un grand nombre nes de l'un & de l'autre sexe qui se consacroient à la continence parfaite; rien n'étoit plus raison- de choisir ses principaux ministres dans cette por- ɔs pure du troupeau. L'Eglise étoit mieux servie par nes qui, dégagés des soins d'une famille, n'étoient tagés, & ne pensoient, comme dit S. Paul, qu'à ieu, s'appliquant entierement à la priere, à l'étude, ɔtion, aux œuvres de charité. Aussi avons-nous vû sainte discipline du célibat des Clercs supérieurs ɔurs observée dans l'Eglise: mais les Ecclésiastiques du dixieme siécle regardoient cette loi comme un lérable. Leurs fonctions étoient presque réduites à les Pseaumes qu'ils n'entendoient pas, & à pratiquer nonies extérieures dont ils ne connoissoient point vivant d'ailleurs comme le peuple, ils se persuade- nent qu'ils devoient aussi avoir des femmes; & la : des mauvais exemples leur fit regarder le célibat mpossible, & par conséquent la loi qui l'imposoit,

& les Ecclésiastiques continuerent d'aller à la guerre
chasse. Il n'y avoit plus de discipline dans les monaster
Chanoines, les Moines, les Religieuses vivoient,
les laïques, dans le désordre, & ne s'occupoient que
res temporelles. On ne voyoit presque plus de traces d
tianisme dans les Eglises du Nord; ce qui montre
l'on doit penser des conversions de ce moyen âge. E
toient pas plus solides que celle des Normands, qui
dixiéme siécle reçurent le Baptême pour exécuter u
de paix que l'on avoit fait avec eux à cette condition.

A peine les Normands eurent-ils cessé de châtier le
tiens, que Dieu envoya d'autres barbares pour révei
peuple par des châtimens temporels de toute espe
Hongrois parcoururent un grand nombre de provin
firent par-tout des maux sans nombre. Les Chrétiens
si étonnés de ce fléau, qu'ils s'imaginerent que la
monde approchoit, & que ces hommes qui leur paro
des monstres, étoient le Gog & le Magog prédits d
pocalypse. Les trésors temporels des Chrétiens leur
enlevés, les Eglises brûlées, & les Monasteres ruin
Sarrasins firent la même chose en Italie. Combien
timens si terribles auroient-ils dû porter les Chrétiens
trer en eux-mêmes & à remonter à la source des ma
l'Eglise gémissoit !

Le transport des Manichéens en Occident, est un
aura des suites épouvantables. Cette secte impie, aprè
ravagé l'Orient, se répandit dans tout l'Occident,
séduisit une infinité de personnes. On est surpris qu'
résie si infâme & si ridicule ait fait de si étonnans pr
mais il faut se rappeller ce que nous avons dit, que l
nichéens étoient pleins d'artifice, & qu'ils avoient u
singulier pour engager dans leurs filets ceux qui avo
témérité d'entrer en dispute avec eux. D'ailleurs une
de ténébres comme celle-là ne pouvoit manquer de pr
dans un siécle d'ignorance tel qu'étoit celui-ci.

Luitprand Evêque de Crémone, qui fut choisi pou
en ambassade à Constantinople, étoit, pour ne rien
plus, d'un mérite fort médiocre. Avant son épiscopat
Diacre de l'Eglise de Pavie, & il ne prend que cette
dans l'histoire qu'il écrivit à la priere de l'Evêque

s dont nous parlons.

ues Archevêque de Rouen, dont la vie fut si scanda- occupa paisiblement pendant cinquante ans un aussi siége, sans que l'on prit aucune mesure pour le dépo- pour délivrer l'Eglise d'un pareil opprobre. Hebert : d'Auxerre vivoit en grand Seigneur, ne s'occupoit la chasse & de toutes sortes de plaisirs. Il éleva dans :es de son Eglise deux forteresses qui firent dans la eaucoup de mal au pays.

›ert qui étoit un des plus savans hommes du dixiéme avoit beaucoup d'ambition, & passa successivement baye de Bobio au siége de Reims, à celui de Ravenne, n à celui de Rome. En général on se faisoit un jeu des tions. Nous avons entendu les Evêques faire leur con- publique dans le Concile de Trossé, & exposer, aussi- ıe Rathérius dans ses écrits, les maux dont l'Eglise étoit ée.

Moines les plus parfaits du dixiéme siécle l'étoient ›up moins que ceux qui vivoient dans les beaux jours glise. M. Fleuri en trouve deux causes, les richesses & des. Les anciens Moines n'étoient pas seulement pau- n particulier, ils l'étoient encore en commun. Ils ha-

munauté eſt une des plus ſubtiles illuſions de l'amour p
Si S. Odon & S. Maïeul & les autres premiers Abbés d
euſſent refuſé une partie des grands biens qu'on leur o
l'Egliſe en eût été plus édifiée, & leurs ſucceſſeurs en
gardé plus long-tems la régularité. Saint Nil de Cala
de tous les ſaints Moines du dixiéme ſiécle, celui qui
avoir mieux compris l'importance de la pauvreté i
tique.

En effet les grands revenus cauſent de grands embar
attirent des différends avec les voiſins. Ils obligent
citer des Juges & à chercher la protection des Puiſſ
ſouvent juſqu'à uſer de complaiſance & de flatterie.
périeurs & les procureurs qui travaillent ſous leurs o
ſont plus chargés d'affaires que de ſimples peres de fa
Il faut faire part à la Communauté, au moins de cel
ſont plus importantes : ainſi pluſieurs rentrent dans le
citudes du ſiécle auxquelles ils avoient renoncé; ſurt
ſupérieurs, qui devroient être des hommes tout ſpirit
tout intérieurs : d'ailleurs les grandes richeſſes atti
tentation des grandes dépenſes. Il faut bâtir une Egli
gnifique, l'orner & la meubler richement; Dieu, c
en ſera plus honoré : il faut faire des bâtimens ſpaci
ſolides pour une Communauté nombreuſe & perpétue
donner aux Moines toutes les commodités qui peuv
voriſer l'obſervance exacte de la régle. Cependant l'h
en ſouffre; il eſt naturel que tout cet extérieur groſſiſſ
que chaque Moine ſe forme de lui-même; & un jeune
me qui ſe voit tout d'un coup ſuperbement logé, q
qu'il a part à un revenu immenſe, & qui voit au-deſſ
lui pluſieurs autres hommes, eſt bien tenté de ſe croi
grand que quand il étoit dans le monde ſimple particul
peut-être de baſſe naiſſance.

Les études firent encore une grande différence en
anciens Moines & les modernes. Les anciens n'étu
que la morale chrétienne, par la méditation continu
l'Ecriture ſainte & par la pratique de toutes les vertu
toient de ſimples laïques qui travailloient de leurs ma
qui évitoient avec ſoin tout ce qui pouvoit les tirer d
curité qu'ils aimoient, & les manifeſter au monde,
l'oubli leur paroiſſoit avantageux. Nos Moines d'O

part aux plus grandes affaires de l'Eglise & de l'Etat.
e en profitoit, les biens augmentoient, les monasteres
plioient : mais la régularité en souffroit ; & des Abbés
és au-dehors, ne pouvoient avoir la même applica-
ur le dedans que S. Antoine & S. Pacôme, qui n'a-
point d'autres affaires, & qui ne quittoient jamais
litudes.
issons maintenant sous un seul point de vûe les sujets
solation que l'Eglise avoit au milieu des maux dont
it affligée.
gleterre eut dans le cours du dixiéme siécle plusieurs
eins de zèle pour la gloire de Dieu & le salut de leurs
Edouard le vieux, Aldestan, Edmond, Edred tra-
nt à procurer aux Eglises de bons Evêques, & à ar-
cours des désordres. Ils donnoient leur confiance à
i en étoient les plus dignes, & se servoient des conseils
s de bien pour l'avantage de la Religion. Le Roi Edui,
rrompu qu'il étoit, supportoit en plusieurs occasions les
rances les plus fortes que lui faisoient de saints Evê-
dgar qui lui succéda, crut que Dieu ne l'avoit élevé
rône que pour réparer les maux que son frere Edui
ait, rappeller les gens de bien qu'il avoit exilés, &

repentir l'Eglise qu'il avoit contristée par son incon
Le reste de sa vie fut employé à satisfaire la justice
par toutes sortes de bonnes œuvres. La Reine Elfric
jusqu'à sa mort le crime qu'elle avoit commis en fa
sassiner le jeune Edouard. L'Eglise honore plusieurs P
qui vécurent dans la plus grande piété. L'Angleterr
sentit pendant le dixiéme siécle de tout le bien qu'
avoit fait à la fin du neuviéme. On vit plusieurs Seig
mettre sous la conduite de S. Odon, & seconder le
Rois vertueux, qui s'appliquoient à humilier le vice
tre en honneur la vertu. Ces Seigneurs pratiquoien
ment tout le bien qu'ils connoissoient.

Turquetul neveu du Roi Edouard le vieux, se c
entre tous les autres. Il n'omit aucune des bonnes
que sa charge de Chancelier le mettoit en état de fair
avoir édifié toute l'Angleterre par sa justice & par sa
il l'édifia par sa retraite & par sa vie pénitente. Le
ché de sa grande piété, vouloit qu'il fût chargé
d'une Eglise; mais cet illustre Solitaire refusa persévér
le redoutable fardeau de l'épiscopat. On admiroit c
un homme qui avoit été élevé & avoit long-tems vé
délicatement, pouvoit mener une vie si austere &
fiée. Avant que de sortir de Londres, il fit crier par to
rues, que s'il avoit fait tort à quelqu'un, il le répar
donnant trois fois davantage. Il fit présent au Roi de
Terres dont il étoit Seigneur, & n'en réserva que
donna au monastere de Croisland qu'il rétablit. Nou
cru devoir faire attention à la retraite de Turquetul
qu'elle eut des suites très avantageuses pour l'Eglise
terre.

Quels biens ne firent point S. Odon Archevêque de
beri, & S. Dunstan son successeur! Dunstan fut le resta
de l'état monastique dans ce Royaume: il fit refleurir le
monastere de Glastemburi; il en fonda d'autres qu
une pépiniere de Saints, dont il se servit pour faire
gleterre une espece de renouvellement. Ses soins s'éte
à tout, & sa sollicitude étoit aussi universelle que les
Rien ne fut capable de lui faire adoucir les salutaires r
de la pénitence. On se rappelle avec quelle intrépidit
pondit aux lettres du Pape qu'un Seigneur excommuni

obtenues par argent, & par lesquelles le Pape ordonnoit à l'Archevêque de lever la censure. Aucun homme mortel, dit-il, ne m'empêchera jamais d'observer la loi de Dieu. Saint Ethelvolde Evêque de Vinchestre, & S. Oswald Evêque de Vorchestre, s'associerent à S. Dunstan pour travailler à rétablir la discipline.

L'Eglise d'Allemagne paroît avoir été la plus favorisée de Dieu dans le dixiéme siécle. Nous y avons vû des biens de toute espece. Henri l'Oiseleur avoit une sincere piété ; & ce fut à sa vertu que l'on attribua les grands avantages qu'il eut sur les Hongrois. Il étoit zélé pour la conversion des infidéles, & ne négligeoit rien p[illegible]er à ses Sujets la crainte de Dieu & l'amour de sa lo[illegible]roit les vertus de sainte Mathilde son épouse, con[illegible]a tout le bien que cette pieuse Reine faisoit, & s'e[illegible]mo[illegible]heureux de trouver en elle un modele de vertu auquel il a[illegible]oit humblement qu'il ne pouvoit atteindre. L'Empereur [illegible]hon le Grand, dont le régne fut si long & si glorieux, [illegible]-seulement marcha sur les traces du Roi Henri son pere, mais rendit encore à l'Eglise de plus importans services. Il ne se réjouissoit des victoires que Dieu lui fit remporter sur les Sclaves & sur les Danois, que parcequ'elles le mettoient en état d'étendre le régne de Jesus-Christ. La vie scandaleuse de plusieurs Papes l'affligeoit, mais ne diminuoit pas le respect qu'il avoit pour le sacerdoce dont ils étoient revêtus. Il alla au secours de l'Eglise d'Italie, dont les maux paroissoient montés à leur comble, & fit ce que les Papes auroient dû faire eux-mêmes, en prenant les mesures les plus efficaces pour arrêter le cours des désordres & corriger les abus les plus crians. L'Impératrice Edithe édifioit l'Eglise & l'Empire par la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Sainte Adelaïde, qu'Othon épousa après la mort de sainte Edithe, est encore plus célébre. On ne peut dire combien cette pieuse Princesse fut utile à l'Eglise, & avec quel zéle elle travailla pour ses intérêts.

Il y avoit en Allemagne un si grand nombre de personnes recommandables par leurs talens & par leurs vertus, que l'on y alloit de tous côtés pour recevoir la lumiere. Saint Brunon Archevêque de Cologne ne se servit de l'autorité que l'Empereur son frere lui donna, que pour former de bons établissemens, protéger les foibles, secourir les pauvres, [illegible]

mider les méchans, combler d'honneur les gens de bie
Bernouard s'acquitta de tous les devoirs de précepte
Prince, & mérita de devenir le modele de ceux qui
suite devoient être chargés d'un si important emplo
Adalbert premier Archevêque de Magdebourg, fut
célebre Apôtre des Sclaves. Il n'eut pas la consolatio
témoin du fruit de ses travaux; mais d'autres recu
bientôt ce qu'il avoit semé. Ayant été mis sur le siége c
debourg, il fut le pere de son peuple & le modele
Clergé. Quand il cessoit d'instruire son troupeau, il
les mains vers le ciel pour en attirer la bénédiction,
voit pouvoir seule rendre ses instructions efficaces.
de Prague devint toute chrétienne, & on y érigea
épiscopal. Saint Adalbert y travailla avec le zèle d'un
Ses travaux furent couronnés par le martyre. Saint
d'Ausbourg, S. Ratbod d'Utrecht, S. Volfang de Rati
furent aussi des Pasteurs dignes des premiers siécles.
par le zèle des Evêques d'Allemagne & des Empereu
l'Evangile pénétra dans les pays du Nord & dans la
Sainte Viborade, cette Vierge si admirable, joigne
vie la plus pure, la pénitence la plus rigoureuse. El
le don de prophétie, & elle reçut la grace du marty

En France, saint Geraud rétablit la discipline m
que. Il réforma dix-huit monasteres, entr'autres, sain
& saint Bavon de Gand, saint Martin de Tournai
Vaast d'Arras, saint Riquier, saint Bertin, saint C
saint Amand. Il mit aussi la régularité dans ceux d
Remi de Reims & de Mouson, & s'attira la haine de
séculiers qui s'étoient emparés de ces monasteres, &
pouvoient souffrir que ce saint homme les troubla
leurs désordres.

La fondation de Cluni est un bien qui aura de
suites. Saint Odon fut principalement suscité de Di
rétablir la piété en France. Saint Mayeul continua l
que saint Odon avoit commencée. Les Evêques & les G
bien loin de traverser ces saints réformateurs, les se
rent de tout leur pouvoir. On pouvoit faire le bie
seulement sans péril, mais même avec gloire de la p
Puissances. Saint Odon réforma le monastere d'Auril
Auvergne, formé depuis peu par S. Gérauld, ceux de

sur Loire, de Sarlat en Périgord & de Tulle en Limosin, depuis peu érigés en Evêchés, ceux de S. Pierre-le-Vif à Sens, de saint Julien à Tours, & plusieurs autres. Son zèle s'étendit même jusqu'en Italie, où il forma aussi plusieurs Communautés. Saint Mayeul fit refleurir la discipline dans un plus grand nombre encore que saint Odon. Ce fut afin d'être en état de faire de plus grands biens, qu'il ménagea l'amitié des Princes & des Seigneurs. En Italie, en France, en Allemagne, par-tout ce saint Abbé laissa des fruits durables de son zèle & de ses travaux. Il rétablit l'observance réguliére à Marmoutier, à saint Germain d'Auxerre, à saint Bénigne de Dijon, à Fescam, à saint Maur des Fossés près de Paris. Ce fut Bouchard, Comte de Paris, qui procura la réforme de ce dernier monastere, qui depuis a été longtems un Chapitre de Chanoines, jusqu'à ce que, de nos jours, ce Chapitre a été réuni à celui de saint Louis du Louvre.

Les Evêques de France assemblés à Troslé, firent une peinture véritable des maux de l'Eglise. Ils n'en dissimulerent aucun, & commencerent par faire une confession publique de leurs propres péchés. Ils apporterent les remédes les plus proportionnés à ces maux, rappellerent les anciens Canons, & firent paroître beaucoup de piété & un grand zéle pour le rétablissement de la discipline.

L'Espagne nous présente aussi des objets consolans. Un Roi de Navarre fonda un monastere où regna la régularité : Dulquite y gouverna près de deux cens Moines, & les conduisit à la perfection. Après lui l'Abbé Salvius continua le même bien. Saint Gennade, Evêque d'Astorga, rétablit plusieurs monasteres que les Sarrasins avoient ruinés, & y fit fleurir la Régle de S. Benoît. L'extrême rareté des livres dans un tems où l'on n'avoit point l'invention de l'imprimerie, & où il falloit prendre la peine de copier soi-même ou faire transcrire à grands frais, cette rareté, dis-je, n'empêchoit pas qu'on ne s'appliquât à la lecture des bons Ouvrages. On les faisoit passer d'un monastere dans un autre, & l'on faisoit usage des secours que l'on avoit ; au lieu que nous verrons dans les siécles postérieurs les secours se multiplier, sans que les Chrétiens se mettent en peine d'en profiter. La grace du martyre fut accordée à un grand nom-

bre de Chrétiens d'Espagne. Les Sarrasins les tinrent en prison pendant deux ans & demi Ils demeurerent fermes, bénirent Dieu au milieu de leurs souffrances, & obtinrent le grand don de mourir pour la Foi. Saint Rudesinde, Evêque de Dume, saint Froilan & saint Attilan furent des Evêques très-zèles pour la gloire de la Religion, & travaillerent de tout leur pouvoir à remédier aux abus dont ils étoient témoins.

En Italie, Dieu suscita deux admirables Solitaires qui releverent l'étendart de la pénitence; saint Romuald en Lombardie & saint Nil en Calabre. Ces deux hommes merveilleux prêcherent la pénitence plus encore par leurs exemples que par leurs discours. La réputation de leur sainteté se répandit dans toute l'Eglise, & beaucoup de personnes s'empresserent d'entrer dans la voie qu'ouvroient ces hommes extraordinaires. Ils firent de grands miracles & opérerent des conversions éclatantes. Nous parlerons ailleurs de saint Romuald qui appartient encore plus au onziéme siécle qu'au dixiéme.

Enfin on voit en Orient différens biens auxquels nous devons être attentifs. Plusieurs Patriarches de Constantinople étoient zélés pour la discipline. Nicolas le Mystique sacrifia tout à son devoir. Polyeucte avoit de la science, de la piété & du courage. Saint Nicon, Moine d'Arménie, travailla à rétablir la Religion dans l'isle de Crète que les Empereurs d'Orient reprirent sur les Musulmans. Ce saint homme exhortoit sans cesse les hommes à se convertir & à faire de dignes fruits de pénitence, & il réveilla les Chrétiens de leur assoupissement par l'éclat de sa vertu & la multitude de ses miracles. Saint Paul de Latre fut aussi destiné de Dieu pour la même œuvre dans l'Orient. Il eut un grand nombre de disciples qui profiterent de ses instructions & de son exemple; sa réputation s'étendoit jusqu'en Occident. Il fit des miracles très éclatans, qui avertissoient les Crétiens d'écouter un homme que Dieu mettoit en spectacle dans son Eglise. Saint Luc le jeune en fit aussi plusieurs pendant sa vie & après sa mort.

On tint dans les différentes parties de l'Eglise, des Conciles où l'on parloit fortement contre les maux & les abus, & où l'on s'appliquoit à prendre des moyens pour réta

discipline. Celle de la pénitence étoit toujours en vigueur. On trouvoit encore de grandes facilités, soit pour sortir de l'état du péché, soit pour s'affermir & s'avancer dans la justice. Ceux à qui le commerce du monde étoit trop dangereux, trouvoient de saints asiles où ils pouvoient se réfugier, & se mettre à l'abri de la corruption du siécle. Concluons, que si l'Eglise a éprouvé dans le dixiéme siécle des malheurs dont il n'y avoit point eu d'exemple dans ceux qui avoient précédé, elle jouissoit aussi de plusieurs sortes de biens d'un prix inestimable dont elle a eu la douleur de se voir privée dans les siécles qui l'ont suivi.

De tout ce que l'on a vu dans ces quatre siécles qui ont succédé aux six premiers, il résulte, selon la remarque de M. Fleury, que ces siécles, que l'on compte ordinairement pour les plus obscurs & les plus malheureux, ne l'ont pas été autant qu'on le croit, & ne se trouvent dépourvus ni de science, ni de vertu. Mais c'est qu'il faut chercher la Religion où elle étoit en chaque tems, & ne pas s'effrayer de voir le vice & l'ignorance même dans les plus grands Siéges.

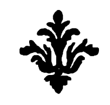
Dans le septiéme & le huitiéme siécles, la Religion s'affoiblit en France & en Italie; mais elle se fortifie en Angleterre: dans le neuviéme, elle refleurit en France; dans le dixiéme en Allemagne. Tandis qu'elle fait de si grandes pertes sous la domination des Musulmans en Orient, en Afrique, en Espagne, elle fait en récompense de nouvelles conquêtes en Saxe, en Danemarck, en Suéde, en Hongrie, en Pologne. Quoique ces missions ne soient pas aussi parfaites ni aussi florissantes que celles des premiers siécles, on y voit néanmoins reparoître les merveilles des premiers tems; ces peuples ont eu leurs Docteurs & leurs Martyrs, & les Eglises affligées d'Espagne & d'Orient, ont eu aussi les mêmes sujets de consolation.

Voici ce qu'on peut remarquer touchant la discipline. Il semble qu'on rendit les excommunications trop fréquentes, & qu'on les employoit quelquefois pour des sujets qui ne paroissoient pas mériter une peine si considérable. On voulut même les rendre plus terribles en ajoutant de nouvelles formules aux anciennes, & en y employant les noms de *Coré*, *Dathan* & *Abiron*, & celui de *Judas*, avec toutes les ma-

lédictions du Pseaume 108, qu'on accompagnoit de tinction des chandelles, & du son des cloches. Ce fut les dixiéme & onziéme siécles, que l'usage des peines e siastiques devint plus commun.

Le Pape Léon VII, dans une lettre où il répond aux sultations de Gerard, Archevéque de Lorc, dit en pa des Cor-Evéques, qu'ils ne doivent ni consacrer les Egl ni ordonner des Prêtres, ni donner la Confirmation. prouve qu'il y avoit encore alors des Cor-Evêques; mais il est plus fait aucune mention ni en Orient, ni en Occic depuis ce dixiéme siécle. On peut le regarder aussi co l'époque de l'anéantissement des fonctions des moindre dres; & on en trouve la raison dans le traité de Ra de Verone sur les Canons, où il se plaint de ce qu Clercs partageoient entr'eux, suivant leur volonté, le venus de l'Eglise, dont la distribution appartenoit o nairement à l'Evêque. Les Prêtres & les autres Clercs rieurs s'emparoient de tout le revenu, & réduisoien moindres Clercs à n'avoir pas de quoi vivre ni servi glise; de sorte que ceux-ci se voyant privés de la par leur appartenoit, abandonnoient leurs fonctions, & exerçoient plus jusqu'à ce qu'ils fussent élevés aux Ordre périeurs.

Les Moines héritoient encore de leurs parens; m n'en étoit pas de même des laïques, qui n'héritoient poi leurs parens Moines.




Epreuve de Pierre Ignée.

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE.

ONZIEME SIÈCLE.

Ann. 1001. de l'Ere Chrétienne vulgaire.



VERS ce tems il parut dans le Diocèse de Châlons un fanatique nommé *Leutard*, qui soutenoit qu'il ne falloit croire qu'une partie de ce que les Prophetes ont dit, & qu'il étoit inutile de donner les dimes. Il fut confondu par Gebouin Evêque de Châlons, & de désespoir il se précipita dans un puits. t en même tems à Ravenne un autre fanatique nommé *r*, Grammairien de profession, qui débitoit plusieurs es contraires à la foi, & soutenoit qu'il falloit croire

tout ce qui avoit été dit par les Poëtes. Il fut con
comme hérétique par l'Archevêque de Ravenne ; &
qu'il avoit infectés de son erreur en Italie, périrent pa
& par le feu. Une partie des Chrétiens d'Espagne
corrompus de même par des hérétiques sortis de l'
Sardaigne ; mais ils furent tous exterminés par le
tholiques. Ce débordement d'erreurs parut à quelq
être l'accomplissement de la prophétie de S. Jean, q
dans son Apocalypse, que Satan seroit lâché après mi

Conciles de Rome, de Polden, de Francfort & de
contre Villigise, Archevêque de Mayence, qui s'att
la jurisdiction sur un Monastere dépendant de l'Evê
Hildesheim. Le Légat Frideric, Cardinal Prêtre de
Romaine, présida au Concile de Polden. Ce Préla
en Allemagne revêtu des ornemens du Pape avec les c
enharnachés d'écarlate, pour montrer qu'il le représe

Richard, Duc de Normandie, chasse de l'Abbay
can les Chanoines séculiers qui s'en étoient empa
donne ce Monastere à Guillaume, Abbé de saint Ben
Dijon, qui y met des Moines de la congrégation de

1002.

Concile de Rome le 3 Décembre : l'Evêque Cor
nonce au monastere de S. Pierre de Perouse en fav
Pape, suivant le jugement du Concile.

Mort de l'Empereur Othon III. Saint Henri lui s

On tint vers l'an 1002 divers Concile, tant en Itali
France, pour rétablir l'uniformité de discipline. Il f
touchant les jeûnes, qu'on n'en indiqueroit aucu
l'Ascension & la Pentecôte, excepté celui de la vigi
Pentecôte. Cependant la veille de la Pentecôte n'es
encore un jour de jeûne dans plusieurs Eglises de Fra
voulut aussi obliger les Moines à renoncer à l'usag
étoient de chanter le *Te Deum* en Avent & en C
contre la pratique de l'Eglise Romaine. Les Abbés r
rent qu'ils suivroient l'Ordre & la Régle de S. Ben
prouvée par S. Grégoire le Grand, & les Evêques p
satisfaits de cette réponse. On agita encore dans ces
les, si on ne pourroit pas trouver un jour plus con
que le 25 de Mars, pour célébrer l'Annonciatio

PES
[illegible]ARCHES.

PES.

ſtre II.
1003.
XVII.
1003.
re 1003.
XVIII.
1004.
t 1009.
us IV.
re 1009.
t 1012.
t VIII.
t 1012.
t 1024.
XIX.
t 1024.
ibre 1033.
lt IX.
ibre 1033.
en 1044.
ire VI.
1045.
le 17 Dé-
1046.
ient II.
mb. 1046.
re 1047.
oit IX.
f en 1047.
, ou eſt
e 17 Juil-
1048.
iaſe II.
t 1048.
1048.
ſon IX.
ier 1049.
1054.
tor II.
l 1055.
et 1057.
nne IX.
1057.
1058.

ANTIPAPES & Hérétiques.

ANTIPAPES.

Grégoire, 1012.

Jean dit Sylveſtre III. 1044.

Jean, Evêque de Veletri, qui prit le nom de Benoît, 1058.

Cadalous dit Honorius II. 1061.

Guibert dit Clément III. 1080.

Albert, 1100.

Théodoric, 1100.

Maginulfe, 1100.

HERETIQUES.

Leutard & Vilgar fanatiques, vers 1001.

Gandulfe, 1025.

Berenger, 1050.

Héréſie des Inceſtueux, 1065.

Roſcelin, 1092.

PRINCES Contemporains.

EMPEREURS d'Orient.

Baſile III. } 1025.
Conſtantin X. } 1028.
Romain Argyre, 1034.
Michel IV. 1041.
Michel Calafate, 1042.
Conſtantin XI. 1054.
Théodora, 1056.
Michel VI. 1057.
Iſaac Comnene, 1059.
Conſtantin Ducas, 1067.
Romain Diogene, 1071.
Michel VII. 1078.
Nicephore Botaniate, 1081.
Alexis Comnene.

EMPEREURS d'Occident.

Othon III. 1002.
S. Henri, 1024.
Conrad II. 1039.
Henri III. 1056.
Henri IV.

Rois d'Eſpagne.

Alphonſe V. 1027.
Veremond III. 1037.
Ferdinand le Grand, 1065.
Sanche II. 1073.
Alphonſe VI.

Rois de France.

Robert, 1031
Henri I. 1060.
Philippe I.

SAVANS & Illuſtres.

Gerbert, Archevêque de Reims, puis de Ravenne, & enfin Pape, Sylveſtre II. 1003.
Il a laiſſé pluſieurs lettres & diſcours : on croit que c'eſt lui qui a introduit l'uſage du chiffre Arabe en France.

S. Abbon, Abbé de Fleuri, 1004.
Il a dédié aux Rois Hugues Capet & Robert ſon fils, un recueil des Canons, contenant les devoirs des Rois & ceux des ſujets pour affermir la nouvelle domination de ces Princes.

Aimoin, Moine de Fleuri, vivoit 1005.
Son principal ouvrage eſt une hiſtoire de France qu'on a attribuée à un autre Aimoin, Moine de S. Germain des Prés.

Heriger, Abbé de Lobbes, 1007.
Auteur d'un traité du corps & du ſang du Seigneur, & d'une hiſtoire des Evêques de Liége.

Gui d'Areze, Moine, vivoit en 1009.
Il eſt inventeur de la gamme, & des ſix notes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la* : ces ſyllabes ſont tirées des trois premiers vers de l'hymne *Ut queant laxis*. Guy écrivit une lettre ſur ſa nouvelle méthode, dans laquelle il dit ; *J'eſpere*

Vierge, parceque cette fête tomboit communément en Carême, & assez souvent dans la semaine Sainte, ou dans l'octave de Pâque. On proposa de suivre l'usage des Espagnols, qui la célébroient le 18 de Décembre. Mais tout bien pésé, on convint de s'en tenir à l'ancienne coutume. *Glab. Rodulf. liv. 3. chap. 3.*

On commence dans presque toute la France à réparer avec une sainte émulation, les anciennes Eglises, ou même à les abattre, pour en construire de plus magnifiques. En effet, on remarque que les Eglises Cathédrales & celles des principaux monasteres, furent la plupart rebâties au commencement de ce siécle. Ponce, Archevêque d'Arles, accorde des Indulgences à ceux qui contribuoient à la construction de l'Eglise de l'Abbaye de Montmayour, proche d'Arles. C'est ici un des plus anciens exemples des indulgences ou rémissions des peines canoniques accordées à ceux qui visiteront quelques Eglises, & qui y feront quelques aumônes.

1003.

Mort du Pape Sylvestre II, le 12 Mai : il fut enterré à S. Jean de Latran, où son corps fut trouvé en 1648, comme on rebâtissoit cette Eglise : il étoit dans un cercueil de marbre, revêtu d'habits pontificaux, la mitre en tête, les bras en croix, & il en sortit une odeur agréable ; mais si-tôt qu'il eut pris l'air, tout fut réduit en cendres, & il ne resta qu'une croix d'argent & l'anneau pastoral. Jean XVII, autrement nommé Sicco, lui succéda le 6 Juin, & mourut le 31 Octobre.

1004.

Jean XVIII, autrement nommé Fasan, monte sur le saint Siége le 19 Mars.

Rétablissement de l'Evêché de Mersbourg par l'Empereur saint Henri.

Abbon, Abbé de Fleuri, réforme le monastere de la Réole en Gascogne. Il s'excite à cette occasion une sédition des Gascons contre les François de la suite d'Abbon, qui reçut un coup de lance dont il mourut le même jour. Il est honoré comme martyr.

...S ...CHES.	ANTIPAPES & Heretiques.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
... S. II. ... 1058. 1061. ... II. ... 1061. 1073. VII. 1073. 1085. III. 1086. ... 1087. II. 1088. 1099. II. 1099. CHES *tes* *drie.* ... 1003. 1032. 1047. e, 1078. 1092. ...CHES ...*che.* connoît ...ues Pa- ...rs 1080. 1090. ...itte vers ...oo deux la prise ...ville par : les La- ...nt Ber-		*Rois d'Angleterre.* Etelrede II. 1016. Edmond, 1017. Canut le Grand, Roi de Danemarck, 1036. Haralde, 1040. Harde-Canut, 1042. Alfrede, 1043. S. Edouard III. 1066. Eralde, 1066. Guillaume le Conquerant, 1087. Guillaume le Roux, 1100. *Rois d'Ecosse.* Malcome II. 1023. Duncan I. 1030. Maccabet, 1047. Malcome, III. 1084. Duncan II. 1084. Edgar, 1095. Alexandre. *Rois de Suéde.* Olaüs II. 1019. Amund, 1035. Emundflamme, 1041. Hakon, 1059. Stenchil, 1061. Ingelde III. 1064. Haften, 1080. Philippe. *Rois de Danemarck.* Suenon. 1014. Canut le Grand, Roi d'Angleterre, 1036. Haralde, 1040. Harde-Canut, 1042.	*que ceux qui viendront après nous, prieront Dieu pour la rémission de nos péchés; puisqu'au lieu qu'en dix ans à peine pouvoit-on acquerir une science imparfaite du chant, nous faisons un chantre en un an, ou tout au plus en deux.* Effectivement, il est aisé de concevoir combien l'étude du chant devoit être difficile, avant qu'on eût l'usage de la gamme. S. Brunon, Apôtre de la Prusse, 1009. Ditmar, Evêque de Mesbourg, 1019. Il a écrit une histoire de son tems. Bouchard, Evêque de Vormes, 1026. Il a fait un grand recueil de canons, tiré des recueils précédens, dont il a copié les fautes. S. Romuald, fondadeur des Camaldules, 1027. S. Olaf, Roi de Norvege, 1028. Fulbert, Evêque de Chartres, 1028. Il a laissé des lettres & des sermons. Ademar ou Aimar, Moine de S. Cybar d'Angoulême, vers 1030. Auteur d'une chronique qui commence à l'année 829, & finit en 1029.

1005. 1006.

On célébra cette année un Concile en un lieu n
Trotmani, où entr'autres choses il fut ordonné qu'on
roit au pain, à l'eau & au sel, les veilles de S. Jean
tiste, de S. Pierre & de S. Laurent, le vendredi des q
temps avant Noël; & qu'on jeuneroit comme en Ca
la veille de l'Assomption, celles des Apôtres, & les q
temps. On voit par les réglemens de ce Concile avec
rigueur on gardoit les jeûnes ordinaires ordonnés par l'
On n'observoit pas avec moins de sévérité les jeûn
traordinaires qui étoient quelquefois indiqués en des c
ticuliers. Nous avons sur ce sujet dans les formule
ciennes, le Mandement d'un Evêque, pour ordonne
jours de jeûne suivant l'intention du Prince. Il ve
pendant ces trois jours, le peuple revêtu de cilices &
vert de cendres, se rende à l'Eglise en procession; qu
entendent la Messe pieds nuds; qu'on jeûne au pain se
du moins qu'on ne mange avec son pain que des lé
cruds & des fruits, sans boire de vin, mais on p
un peu de biére: *Inter formul. Alsat. form. 18.* &
ad cod.

La contagion nommée le *Feu Sacré* s'étant commu
dans le Limosin, & dans le reste de l'Aquitaine, A
Evêque de Limoges, crut devoir employer le même re
c'est-à-dire, trois jours de jeûne public. Ce Prélat, t
de l'extrême misere des habitans d'une bourgade de so
cèse, nommée Evau, leur permit de manger de la
pendant le Carême. Mais quand l'abondance fut rev
il les exhorta à faire un autre Carême, au lieu de ce
ils n'avoient point été en état d'observer l'abstinence
crite.

1007.

Concile de trente-cinq Evêques à Francfort le 1 N
bre, pour l'érection de l'Evêché de Bamberg faite
Pape à la priére de l'Empereur Henri. Ce Prince bâ
même tems deux monasteres dans cette ville; l'un de
noines, dédié à S. Etienne; l'autre de Moines, dédié
Michel & à Saint Benoit.

PA

[…]PES. […]ARCHES.

[…]ARCHES […]salem.

[…]ert, pré-
[…]atriarche
[…]és la pri-
Jérusalem
croisés,
1099.

[…]ARCHES […]antinople.

[…]II. 1019
[…] 1025.
1043.
[…]Cerularius
[…]en 1058.
[…]du Lichu-
1064.
[…]philin,
1077.
1082.
[…] Caridas,
vers 1084.
[…] le Gram-
[…]

ANTIPAPES & Hérétiques.

PRINCES Contemporains.

Rois de Danemarck.

Magnus, 1048.
Suenon II. 1074.
Heroïde VII. 1085.
S. Canut, 1085.
Olaüs, 1086.
Eric II.

Rois de Pologne.

Boleslas I. Roi, 1025.
Micislas II. 1034.

Interregne.

Casimir, 1058.
Boleslas II. 1079.
Ladislas.

Rois de Jérusalem.

Godefroi de Bouillon élu par les Seigneurs croisés en 1099. meurt en 1100.

Baudoin I.

SAVANS & Illustres.

Oderan, Moine de S. Pierre-le-Vif à Sens, vers 1033. Auteur d'une chronique qui finit en 1032.

S. Etienne, premier Roi & Apôtre de Hongrie, 1038.

Alexis, Patriarche de Constantinople, 1043. Il a fait plusieurs décrets sur les matiéres ecclésiastiques.

Glaber, Moine de Cluni, vivoit 1045. Il est auteur d'une histoire depuis l'an 980 jusqu'à son tems.

Herman surnommé *Contract*, Moine de Richenou en Suabe, 1054. Outre sa chronique des six âges du monde qui finit l'an 1054. on lui attribue divers autres livres d'histoire & de piété, avec le *Salve Regina*; l'*Alma redemptoris mater*; la prose *Veni, sancte Spiritus*, &c.

Alfane, Archevêque de Florence, vivoit en 1057. Il a laissé des poésies sur divers sujets de piété.

Michel Cerularius, Patriarche de Constantinople, 1058. Nous avons ses lettres & ses traités contre l'Eglise Romaine.

Saint Pierre Damien, Cardinal, 1072.

Hervé, Trésorier de S. Martin de Tours, fonde l'Al baye de Beaumont : Foulques, Comte d'Anjou, fonde ce de Beaulieu, & le Marquis Teudald celle de *Polirone* San-Benedetto, près Mantoue.

Réforme des Monasteres, par Richard de Verdun.

1008.

Robert, Roi de France, assemble en son Palais de Chel un Concile de treize Evêques, dont il nous reste une cha en faveur de l'Abbaye de S. Denis. Robert écrivit vers même tems une lettre menaçante à Leutheric, Arche que de Sens, qui étoit tombé dans une erreur touchant corps de notre Seigneur, & s'en servoit quelquefois po éprouver les coupables, suivant l'abus qui avoit cours ce tems là. On voit par la lettre du Roi, qu'on usoit al de paroles différentes des nôtres en administrant l'Euchariſt & qu'au lieu que nous disons : *Que le corps de notre Seign Jesus-Christ conserve votre ame pour la vie éternelle* ; disoit, *Que le corps de notre Seigneur Jesus-Christ soit p vous le salut de l'ame & du corps.*

1009.

Concile d'Enham en Angleterre : tous les Evêques & t les Seigneurs Anglois y furent appellés par ordre du I Ethelrede, & on y fit trente-deux Canons de discipline. l le deuxiéme, le Concile ordonne aux Prêtres de qui leurs femmes ; & on promet que ceux qui garderont fid ment la continence, seront traités comme des nobles. L continence étoit telle parmi les Prêtres Anglois, que q ques-uns avoient deux femmes ou plus ; & ce désordre a passé en coutume.

Saint Brunon, autrement nommé Boniface, ordonné chevêque pour la Prusse, souffre le martyre sur les con de la Russie, où il étoit allé faire une mission : il eut la coupée, & dix-huit des siens avec lui, le 14 Février.

Mort du Pape Jean XVIII, le 18 Juillet. De son t l'Eglise de Constantinople étoit unie à l'Eglise Romaine on récitoit à la Messe le nom de ce Pape avec ceux des tres Patriarches : il eut pour successeur Pierre, Evê d'Albane, qui prit le nom de Sergius IV.

...PES ...RIARCHES.	ANTIPAPES & Hérétiques.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
			Il a laissé un très grand nombre de lettres, & plus de soixante opuscules sur des matiéres de religion & de piété.
			Theophylacte, Archevêque d'Acride en Bulgarie, vivoit en 1070. Il est auteur d'un Commentaire sur le nouveau Testament, & sur quatre des petits Prophetes.
			Jean Xiphilin de Constantinople, 1077. Auteur de plusieurs décrets & de quelques homélies.
			S. Anselme de Luques, 1086. Il a écrit contre l'Antipape Guibert, a fait une collection de Canons, une explication des lamentations de Jérémie, & une des pseaumes.
			Lanfranc de Cantorberi, 1086. Il a laissé plusieurs lettres, un Commentaire sur saint Paul, & un traité contre Berenger.
			Pierre Ignée, Cardinal Evêque d'Albane, 1089.

1010.

Glaber, Moine de Cluni, raconte qu'on apprit ce
que le Prince de Babylone avoit fait abattre l'Eglis
Sépulchre à Jerusalem, à l'instigation des Juifs
avoient envoyé par un nommé Robert, qui couroit
en habit de pélerin, une lettre par laquelle ils m
ce Prince de le dépouiller de son Royaume, s'il r
soit cette Eglise. La nouvelle s'en étant répandue
tems, la haine publique éclata avec violence contre
chez tous les peuples Chrétiens, qui les chasserent
terres, & en firent périr un grand nombre par le
le feu. Plusieurs se tuérent de désespoir; d'autres
d'embrasser la foi Chrétienne. Robert qui avoit ét
de la lettre, fut condamné au feu à Orléans, où
été pris à son retour. Glaber ajoute que cinq ans
Juifs recommencerent à paroître, & se rétablirer
auparavant. La même année la mere du Prince de I
qui étoit Chrétienne, commença à rétablir l'Eglis
Sépulchre. Une multitude incroyable de gens de
allerent à Jerusalem, & donnerent de grandes som
contribuer à ce bâtiment.

1011.

Les Pirates Danois qui attaquoient l'Angleterr
quelques années, pillent & saccagent la ville de C
Tout ce qui s'y trouva d'habitans fut passé au fil
même les femmes & les enfans, tout le Clergé &
Moines; mais ils emmenerent Elfege, Archevêqu
ville, esperant l'obliger par les tourmens a leur
grosse somme pour sa rançon. Le saint Prélat résist
geusement, & demeura inébranlable; enfin ils l
le 19 Avril de l'année suivante. Il est honoré comme

1012.

Le Pape Sergius IV, meurt le 13 Juillet: Jean
de Porto lui succéde le 20, & prend le nom de Ben
Le saint Siége lui fut disputé par un nommé Grég
avoit été élu par une partie du peuple: Benoit fut

CONCILES DU ONZIEME SIECLE.

1001. De *Rome*, sur les plaintes de l'Evêque d'Hildesheim. *Reg.* t. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

1001. De *Tudert*, sur le même sujet, dont on n'a ni les actes, ni les Canons. *Hardouin* seul tom. VI.

1002. De *Rome*, sur l'exemption de l'Abbaye de Perouse. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. IV.

— Divers Conciles de *France*, sur les jeûnes de la Pentecôte, sur l'Hymne *Te Deum*, & autres matieres ecclésiastiques. *Ibid.*

1005. De *Dortmont*, ou *Trotmont*, sur la discipline, mais sans aucuns actes. *Hard.* tom. VI.

— De *Toulouse*. *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 31.

100. De *Francfort*, pour ériger l'Eglise de Bamberg en siége épiscopal. *Reg.* t. XXV. *Lab.* t. IX. *Hard.* t. VI.

1008. Du *Palais de Chelles* (*Kalence*), en présence du Roi Robert, en faveur de l'Abbaye de S. Denys. *Lab.* t. IX. *Hard.* t. VI. manque *in Regia*.

1009. De *Barcelone*, sur les donations faites à cette Eglise. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— D'*Enham* en Angleterre, sur la discipline ecclésiastique. *Ibid. Anglic.* tom. I.

1010 ou 1011. De *Poitiers*, *Gall. Christ.* tom. II. pag. 513.

1011. De *Bamberg*, sur les différends de quelques Evêques. *Reg.* &c.

1012. De *Leon* en Espagne, sur la discipline, sous le Roi Alphonse V. *Ibid.*

— De *Pavie*, sur la continence des Clercs. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*.

— *Abamense* en Angleterre, sur la discipline. *Lab.* tom. IX.

— De *Coblentz*, au sujet de l'Evêché de Metz. *Mabill. Ann.* tom. IV. p. 230.

1014. De *Ravenne*, contre ce qui s'étoit passé sous l'Archevêque Adelbert. *Lab.* tom. IX.

1015. De *Rome*, sur les immunités d'une Abbaye. *Ibid.*

— De *Reims*, sur les biens de l'Eglise, en faveur de l'Abbaye de Mouson. *Martène in Thesauro*, tom. IV.

1017. D'*Orleans*, contre deux hérétiques Manichéens, brûlés par ordre du Roi Robert. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*.

1020. D'*Airac*, Diocése d'Auxerre, en présence du Roi Robert. On y apporte des Reliques des Saints de divers endroits. *Ibid.*

— De *Pavie*, sur la discipline. *Lab.* tom. IX.

— De *Dijon*, de *Beaune* & de *Lyon*. Ces Conciles sont cités dans l'histoire des Evêques d'Auxerre.

Assemblée de *Toulouse*, contre quelques Enchanteurs.

1021. D'*Aix-la-Chapelle*, sur le Monastere de Borcet, *Gall. Christ.* t. III. pag. 656.

— De *Winchester*, pour confirmer l'exemption de l'Abbaye de S. Edmond. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI *Anglic.* tom. I.

1022. De *Seligenstad*, ou *Mayence*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Rodès*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 672.

D'*Orléans*, contre quelques hérétiques. *Ibid.* tom. II. pag. 39.

— De *Leyra* en Navarre, sur les privileges de l'Abbaye de S. Sauveur. *Aguirre*, tom. III.

1023. D'*Aix-la-Chapelle*, sur le différend de l'Archevêque de Cologne & de l'Evêque de Liége. *Reg.* t. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

— De *Mayence*, dans la cause du Comte Hamstein. *Ibid.*

De *Poitiers*, au sujet de S. Martial. *Pagi*, *ad hunc annum*.

1024. De *Paris*, sur le même sujet. *Pagi*, *ad hunc annum*

1025. Du *Puy*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 618.

— D'*Anse*, sur l'ordination des Moines de Cluny. *Lab.* tom. IX. *Hard.* t. VI.

D'*Arras*, sur la discipline. *Hard.* seul tom. VI.

1027. De *Francfort*, où l'on donne la tonsure cléricale à Godhard, frere de l'Empereur Conrard. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. seuls.

1027. D'*Elne*, en Roussillon, sur la discipline. *Hard.* tom. VI.

ſortir de Rome, & paſſa en Allemagne pour implor
ſecours de l'Empereur ſaint Henri.

En Eſpagne, le Roi Alphonſe V fait aſſembler un
cile national le 25 Juillet, dans la ville de Léon, ca
de ſon Royaume. Il nous en reſte ſept canons, qui rega
la plupart la conſervation du temporel des Egliſes, &
y voit qu'on les pilloit en Eſpagne comme ailleurs.

1013.

Vers ce tems les Sclaves d'entre l'Elbe & l'Eider re
cerent au Chriſtianiſme, & à l'obéiſſance des Saxons q
traitoient avec la derniere cruauté. Ces peuples pouſſé
déſeſpoir, prirent la réſolution de faire périr les Pr
& les autres Miniſtres des autels; ils brûlerent toute
Egliſes, & ne laiſſerent au-delà de l'Elbe aucune trac
Chriſtianiſme. Une multitude innombrable de Martyrs
frirent en cette occaſion. On remarque entr'autres ſoi
Prêtres de la ville d'Aldinbourg, auxquels les Sclaves
vrirent le crane en forme de croix, enſorte que leur
velle étoit à découvert: en cet état ils les promeneren
leurs villes les mains liées derriére le dos, les frapant
tourmentant juſqu'à la mort.

1014.

Le Pape Benoît VIII étoit rentré à Rome: le 22 Fé
de cette année il y donna la couronne impériale au
ſaint Henri & à ſainte Cunégonde ſon épouſe. Le M
Glaber rapporte que le Pape donna en même tems à l'
pereur une pomme d'or ornée de deux cercles de pierr
croiſés, avec une croix d'or plantée deſſus. La figur
la pomme étoit en uſage depuis long-tems pour repréſ
le monde; la croix qu'on y avoit ajoutée, figuroit l
ligion dont l'Empereur doit être le protecteur, & les
reries les vertus dont il doit être orné. Glaber dit au n
endroit: » Il paroît très-raiſonnable & très-bien établi,
„ de maintenir la paix, qu'aucun Prince ne prenne le
„ d'Empereur, ſinon celui que le Pape aura choiſi pou
„ mérite, & à qui il aura donné la marque de cette dign
C'eſt un témoignage de l'opinion du tems. Pendant que l'
pereur Henri étoit en Italie; il fonda un Evêché à Bo

e l'Eglise de saint Aignan.

Palithi, où se fait la récon- le l'Evêque de Mayence avec de Hildeshein. Ibid.
e Poitiers, sur les biens ecclé- . Martene, Thesauri, tom. IV.
e Limoges, sur l'Apostolat de l & sur la discipline. Reg. l. Lab. tom. IX. Hard. tome

Narbonne, en faveur de l'Ab- S. Martin du Mont-Canigou llon. Martène collectio nova, .

Bourges, sur l'Apostolat de S. : sur la discipline. Lab. tom. . tom. VI. manque in Regia.
eaulieu. près Limoges, dont is les actes. Ibid.
ribur, prés Mayence, sur le Carême. Ibid.
France. Il se tint divers Con- livers sujets. Ibid.
Compostelle, sur la discipline. . XXV. Lab. tom. IX. Hard.

De Narbonne, Gall. Christ. pag. 307.
oitiers, sur la Foi Catholique, onlei vation des biens ecclé- . Lab. tom. IX. Hard. t. VI.

1037. De Rome, sur l'exemption d'une Abbaye. Ibid.
1038. Assemblée des Evêques de la Gaule Narbonnoise, pour la Dédicace de l'Eglise de Gironne. Ibid.
1040. De Venise, sur la discipline. Hard. tome VI.
Assemblée des Evêques pour la dédicace de l'Eglise d'Urgel. Ibid.
—— Assemblée des Evêques pour la dédicace de l'Eglise de la Trinité de Vendôme. Ibid.
—— De Bourges, pour l'Abbaye de S. Sulpice. Gall. Christ. tom. II. p. 41.
—— De Vannes, sur la discipline. Reg. tom. XXV. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI.
1041. De Cesene en Italie, pour l'établissement d'une Communauté de Clercs. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI. manque in Regia. Ughellus, tom. II.
—— Divers Conciles des Gaules sur la paix du Royaume. Ibid.
De Tulugès en Roussillon, Gall. Christ. tom. VI. pag. 34.
1042. De S. Gilles. Ibid. tom. VI, pag. 34.
1043. De Narbonne, sur les biens de l'Abbaye de S. Michel de Cuxa en Roussillon Ibid. & Martène in Thesauro, tom. IV. manque in Regia.
Autre de Narbonne, de la même

& engagea le Pape à faire chanter le Symbole à la Messe solemnelle comme on le pratiquoit dans les autres Eglises d'Occident.

Concile de Ravenne le dernier Avril, pour remédier à plusieurs désordres commis dans cette Province pendant la vacance du siége. Ce même Concile fit défense aux Archiprêtres de donner au peuple la bénédiction ou la Confirmation par le saint Chrême ; fonctions réservées aux seuls Evêques.

1015.

Saint Henri réforme le monastere de Corbie en Saxe, tombé dans un grand relâchement. L'Abbé fut déposé, & on mit en prison seize des Moines les plus rebelles.

1016.

Des Sarrasins venus par mer en Italie s'étoient emparés de la Toscane, & menaçoient de pousser leurs conquêtes plus loin. Le Pape Benoit VIII l'ayant appris, assemble tous les Evêques & les défenseurs des Eglises ; & s'étant mis à leur tête attaque les ennemis, qui sont obligés de prendre la fuite. Le Pape avoit eu la précaution d'envoyer une grande multitude de barques, qui leur couperent le chemin à leur retour ; & ils furent tous tués jusqu'au dernier.

1017.

Canut le Grand, Roi de Danemarck, demeure seul maitre de l'Angleterre, après la mort d'Edmont, fils d'Ethelrede II.

1018. 1019.

On peut rapporter à ce tems la fondation du monastere de S. Benoit à Paderborn par S. Meinverc Evêque de cette ville : il y mit le corps d'un saint Felix qui lui avoit été donné par le Patriarche d'Aquilée. Pour s'assurer de la vérité de cette relique, S. Meinverc la fit mettre dans un grand feu, & le corps saint soutint cette épreuve jusqu'à trois fois sans être endommagé. On trouve dans les histoires de ce tems plusieurs autres exemples de cette épreuve des reliques par le feu.

CONCILES
DU ONZIEME SIECLE.

nt il fut élu. *Reg.* tom. XXV.
om. IX. *Hard.* tom. VI.
ſemblée des Evêques en l'Ab-
Arles en Rouſſillon, pour la
ce de ſon Egliſe. *Lab.* tom. IX.
om. VI. ſeuls.
Pavie, dont on n'a point les
bil.
Rome, ſur le rang des Evêques
enne, de Milan & d'Aquilée.

De *Rome*, contre les Simonia-
Reg. tom. XXV. *Lab.* IX. *Hard.*
I.
De *Sens*, pour confirmer la
on de l'Abbaye de Provins. *Ib.*
Mersbourg en Saxe.
Senlis, en faveur de S. Mé-
Soiſſons. *Martène in nova coll.*
'II.
De *Rome*, contre les Simo-
Reg. XXV. *Lab.* tom. IX.
ome VI.
Reims, ſur la diſcipline. *Reg.*
XV. *Lab.* IX. *Hard.* tom. VI.
Mayence, contre la Simonie.

Pavie, ſur la diſcipline. *Lab.*
. *Hard.* tom. VI. ſeuls.
Rouen, ſur la diſcipline. *Beſſin*
lus Norman.
Rome, mais l'année incertai-
. tom. IX. *Hard.* tom. VI.
D'*Avignon*. *Gall. Chriſt.* t. VI.
3.
Saint-Tiberi. *Ibid.* tom. VI.
.
Rome, pour la canoniſation
erard de Toul. *Mabill. Annal.*
. pag. 738.
Narbonne, pour les biens de
d'Arles en Rouſſillon.
Rouen, ſur la diſcipline. *Lab.*
. *Hard.* VI. ſeuls.
Rome, contre l'héréſie de Be-
Reg. tom. XXV. *Lab.* t. IX.
I.
Brionne en Normandie, con-
nger. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom.
que *in Regia.*
Verceil en Italie, contre Be-
Jean Erigene, dit Scot. *Reg.*
XV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* VI.

CONCILES
DU ONZIEME SIECLE.

—— De *Paris*, contre Berenger. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom VI. manque *in Regia.*

De *Coyace* dans le Diocéſe d'Oviedo en Eſpagne, ſur la diſcipline. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

—— De *Siponto* (Sipontinum), contre deux Archevêques Simoniaques. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

1051. De *Rome*, contre Grégoire de Verceil, adultere, & contre les Simoniaques. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.

1052. De *Limoges*, ſur l'ordination d'un Evêque. *Lab.* tom. IX.

—— De *Mantoue*, interrompu par des Evêques réfractaires. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

1053. De *Rome*, contre Berenger, & pour la canoniſation de S. Gerard, Evêque de Toul. *Reg.* t. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom VI.

- Aſſemblée de *S. Denys*, pour reconnoître les Reliques de ce Saint. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

1054. De *Narbonne*, ſur la diſcipline. *Ibid.*

—— De *Barcelonne*, pour les biens de cette Egliſe. *Ibid.*

De * *Conſtantinople*, contre l'Egliſe Romaine. *Hard.* ſeul tom. VI.

1055. De *Mayence*, où l'on élit le Pape Victor II. *Ibid.*

- D'*Autun*, ſur Robert, Duc de Bourgogne. *Mabil. Annal.* tom. IV. pag. 551.

-- De *Narbonne*, *Gall. Chriſt.* tom. VI. pag. 35.

—— De *Florence*, contre Beranger & contre les aliénations des biens de l'Egliſe. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* t. IX. *Hard.* tom. VI.

—— De *Lyon*, pour dépoſer pluſieurs Evêques. *Ibid.*

- - De *Tours*, contre Berenger. *Ibid.*

—— De *Cologne*, pour la réconciliation du Comte de Flandre avec Henri Roi de France. *Ibid.*

- - D'*Angers*, contre Berenger. *Pagi*, *ad hunc annum.*

1020.

Concile de Pavie le 1 Août : on y fit contre l'incon
des Clercs un décret qui fut souscrit par sept Evêque
comprenant le Pape Benoît qui y avoit présidé. Ce
fut confirmé par l'Empereur S. Henri, qui, à la pı
Pape, ajouta les peines temporelles aux défenses du (
Benoit étoit venu en Allemagne prier l'Empereur de
corder son secours contre les Grecs, qui avoient s
une partie de la Province de Benevent, pour en e
tribut qu'ils prétendoient être dû aux Empereurs d'
Saint Henri confirma à sa priére les donations de ses
cesseurs.

1022.

L'Empereur S. Henri passe en Italie à la tête d'u
sante armée, & reprend sur les Grecs la ville de B
& toutes les autres dont ils s'étoient emparés. Aribo
chevêque de Maïence, tint avec Vernehaire de Str
& ses autres suffragans, un Concile à Selingstad, le ı
dont les Réglemens sont au nombre de vingt : e
les dispositions les plus importantes. I. Tous les Cl
feront abstinence de chair & de sang, quatorze jou
la Nativité de S. Jean, & quinze jours avant Noël
bien que les veilles de l'Epiphanie, de toutes les fê
pôtre, de l'Assomption, de S. Laurent ; & la veille
fêtes ils ne feront qu'un repas. [L'abstinence & le j
la veille de l'Epiphanie sont remarquables.] II. (
crit le tems où l'on doit célébrer les jeûnes des
Temps. III. On ne se mariera point depuis le co
cement de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie,
puis la Septuagésime, jusqu'à l'octave de Paques
plus que les quatorze jours avant la S. Jean, & l
de jeûne ou les veilles des fêtes solemnelles. IV. I
tre qui a bu en Eté pendant la nuit, après le c
coq, ne célébrera point la Messe le lendemain.
en Hyver qu'il ait bu après le chant du coq, il s'ab
aussi de dire la Messe le jour suivant, a moins q
ait nécessité. [Comme il n'y avoit point encore alor
loges qui sonnassent l'heure pendant la nuit, on su

Gilles, en Languedoc, fur la trêve. *Lab.* tom. IX. *Hard.* nanque *in Regia.*
ndaff en Angleterre, où l'on nie la famille Royale, pour lté un Médecin, neveu de le Landaff. *Reg.* tom. XXV. IX. *Hard.* tom. VI.
mpostelle en Espagne, fur la . *Ibid.*
ilouse, en faveur de l'Abbaye . *Martène in Thesauro*, t. IV.
hâlons fur Saône, pour les s de Romans. *Ibid.*
e *Rome*, fur l'Evêché de Italie, Evêché qui ne fub- *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. tom. VI.
femblée de la Province de , à *Elne* en Rouffillon, pour ;e de fon Eglife. *Lab.* t. IX. 'I. feuls.
à *Barcelonne*, fur la difci- *l.*
rragoce, fur une ligue con- ures. *Aguir.* tom. III.
e *Sutri*, où on dépofe l'Anti- cit. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* *Hard.* tom. VI.
ome, Berenger y abjure fon our la troifiéme fois, &

abroge le rit Eccléfiaftique des Goths, pour adopter celui de Rome & pour transférer le Siége de Huefca à Jacca. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
— D'*Avignon*, fur l'Eglife de Sifteron. *Bouche*, *Hiftoire de Provence.*
1061. De *Benevent*, pour les droits de quelques Abbayes. *Reg.* t. XXV. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.
— * De *Basle* en Suiffe, qui prétendoit que le Pape devoit être Lombard. *Ibid.*
— De *Caen* en Normandie, fur la difcipline. *Beffin.*
— De *Rome*, fur la difcipline. *Pagi*, *ad hunc annum.*
— D'*Autun*, fur la difcipline. *Pagi*, *ad hunc annum.*
1062. De *Benevent*, en faveur de l'Abbaye de S. Vincent. *Reg.* t. XXV. *Lab.* t. IX. *Hard.* VI.
— D'*Osbori* en Allemagne, fur l'élection du Pape, fi le confentement de l'Empereur y étoit néceffaire. *Ibid.*
— * De *S. Jean de la Rocca* en Arragon, qui prétend que les Evêques d'Arragon foient tirés de ce monaftere. *Ibid.*
— De *Pavie* & de *Florence*, contre l'Antipape Cadalous.

que le chant du coq en Eté, marquoit minuit. Ainsi u
tre qui avoit bu après ce tems-là, ne pouvoit dire la
le lendemain. Mais en hyver que les nuits sont plus lon
on estimoit que le chant du coq ne marquoit pas to
le milieu de la nuit. Cependant, par respect pour le
fice, on jugeoit que dans le doute, celui qui avoit bu
le chant du coq, ne devoit pas dire la Messe le
demain sans nécessité.] V. Défenses à un Prêtre d
plus de trois Messes par jour. [Il y avoit alors des P
qui par dévotion célébroient jusqu'à cinq ou six Mess
jour; & il y avoit aussi des Laïques qui croyoien
voir communier à toutes les Messes qu'ils entendoi
VII. On se plaignit au Concile de quelques Prêtres
pour arrêter un incendie, jettoient dans le feu un cor
le Concile défend cet abus sous peine d'anathême. [C
noit toujours à Cluni un corporal dans un endroit
qué, afin, qu'on pût le trouver aisément en cas d'i
die.] VIII. Défenses à toutes personnes de porter
dans l'Eglise, si ce n'est l'Epée royale. X. Il y
des Laïques, particuliérement des femmes, qui to
jours faisoient réciter sur eux l'Evangile, *In principi
Verbum*, & qui faisoient dire tous les jours des Mess
ticuliéres, comme celle de la Trinité, de S. Michel
le Concile défend ces pratiques où il se méloit des
stitions. [Il n'est peut-être pas inutile d'avertir qu'
disoit point alors l'Evangile *in principio* à la fin de la M
XI. Dans les degrés de parenté, on ne doit pas
ter le frere & la sœur pour le premier degré, ain
font quelques-uns. C'est le neveu & la niéce, c'est-
le fils ou la fille du frere ou de la sœur, qui doiven
comptés les premiers, comme l'ont ordonné les a
Peres. [L'usage contraire a cependant prévalu.]

XV. Dans les jeûnes solemnels qui sont indiqué
quelqu'un veut racheter une des huit choses dont l'
est alors défendu, il doit nourrir ce jour-là un p
[On n'explique pas quelles sont les huit choses dont l
étoit interdit dans ces jeûnes solemnels; c'étoit app
ment de manger de la chair, des œufs, des laitage
boire du vin, de porter du linge, d'aller à cheval, d
ter des armes, & de prendre certains divertissem

NCILES
ZIEME SIECLE.

en Espagne, où l'on
Pape Alexandre II.
sur Arnoul Vicaire du
dre II.
ns sur Saône, Gall. Chr.
g. 443.
ai, Ibid. tom. III. p. 92.
toue, contre l'Antipape
en faveur du Pape Ale-
eg. tom. XXV. Lab. tom.
m. VI.
lonne, où l'on quitte les
monies des Chrétiens
prendre celles de Rome.

sous l'Archevêque An-
Barrens.
Rome, I & 2. contre les
c'est-à-dire contre les
s, qui vouloient comp-
de consanguinité par le
& non par le Droit Ca-
i.
, pour la réconciliation
de cette ville, avec le
rgogne. Lab. t. IX. Hard.
nque in Regia.
i Roussillon, pour la con-
la paix. Ibid.
Vestminster, près Londres,
riléges de cette Abbaye.
XV. Lab. tom. IX. Hard.
gl. tom. I.
ebonne en Normandie,
dition de Guillaume le
igleterre. Bessin in Conciliis

isch, pour les Dixmes des
édrales de la Gascogne.
d. t. VI. manque in Reg.
, autre que le précédent.
l. tom. V. pag. 13 & 14.
cuse, pour rétablir l'Evê-
oure. Labbe, &c.
Conciles tenus en Espagne,
r les cérémonies ecclésiast-
hrétiens Goths. Ibid.
onne en Espagne, sur la
Hard. seul. tom. VI.
rdeaux, en faveur de l'Ab-
Trinité de Vendôme. Mar-
uro tom. IV.
Mayence, sur la répudiation

CONCILES
DU ONZIEME SIECLE.

que l'Empereur Henri IV vouloit faire
de Berthe. Hard. tom. VI.
— De Rouen, pour l'Election d'un
Archevêque de cette ville. Bessin
conciliis Norman.
1070. De Leyra en Espagne, sur les
privilèges de cette Abbaye. Mabill.
Annal. tom. V. pag. 31.
— De Winchester, contre Stigand,
usurpateur du siége de Cantorbery.
Reg. tom. XXV. Lab. tom. IX. Hard.
tom. VI. Anglic. tom. I.
— De Rome, sur l'Abbaye de Visse-
grad. Pagi, ad hunc annum.
— D'Anse, sur une donation faite à
l'Abbaye de l'Isle-Barbe. Lab. tom. IX.
Hard. tom. VI. manque in Regia.
— De Windsor en Angleterre, sur la
dégradation de quelques Prélats. Ibid.
— De Normandie, sur la consécration
de Lanfranc, nommé Archevêque de
Cantorbery. Bessin in Conciliis Norman.
— De Londres, sous Lanfranc, pour
rétablir dans les villes les Siéges Epis-
copaux. Lab. tom. IX. Hard. tom. VI.
manque in Regia.
1071. De Pedredran en Angleterre,
pour la nomination de quelques Evê-
ques. Ibid. & Angl. tom. I.
— D'Autun. Gall. Christ. t. IV. p. 1062.
— De Mayence, contre Charles Evê-
que de Constance, accusé de Simonie
& de Sacrilége. Reg. tom. XXV. Lab.
tom. IX. Hard. tom. VI.
1072. D'Angleterre, où l'Archevê-
que de Cantorberi est déclaré Primat
de celui d'York. Ibid.
— De Rouen, sur la discipline. Ibid.
& Bessin in Concil. Norman.
— De Châlons sur Saône, en faveur
des Chanoines de Romans. Martene
in Thesauro, tom IV.
De Rome, sur l'Eglise de Milan.
Pagi, ad hunc annum.
1073. De la Guyenne, (Novem popu-
lania) sur diverses plaintes portées
vers le Pape. Ibid. (Peut-être le mê-
me que le suivant.)
— D'Orrea dans le Bigorre, pour
l'Abbaye de Simorra. Mabill. Annal.
tom. V. pag. 71.
— De Châlons sur Saône, Gall. Christ.
tom. IV. pag. 885.

XVI. Défenses d'aller à Rome sans la permission de l'Evêque ou de son Vicaire. XVII. Défenses aux Prêtres, sous peine d'anathême, de partager aux pénitens leur *carinne*, c'est-à-dire leur quarantaine. [C'étoit un jeûne de quarante jours au pain & à l'eau, qu'on imposoit aux pénitens; on défend aux Prêtres de le partager en plusieurs intervalles pour le rendre moins pénible.] Le Dix-huitiéme Canon est remarquable: comme quelques-uns, y dit le Concile, sont tellement aveuglés par leur folie, que lorsqu'ils sont coupables de quelque crime capital, ils refusent de recevoir la pénitence de leurs Prêtres, dans la confiance qu'ils ont que le Pape remet tous les péchés à ceux qui vont à Rome, le saint Concile a jugé que cette indulgence ne doit leur servir de rien; qu'ils doivent commencer par accomplir la pénitence que leurs Prêtres leur ont imposée, & alors s'ils veulent aller à Rome, ils en recevront la permission de leur Evêque, qui leur donnera des lettres pour le Pape.

On trouve à la fin de ce Concile, les priéres qu'on doit faire au commencement & à la fin de chaque session d'un synode.

Il se tint la même année un Concile à Aix-la-Chapelle, en présence de l'Empereur Henri, pour accommoder un différend entre Pilgrin, Archevêque de Cologne, & Durant Evêque de Liége, touchant le monastere de Burcitho que l'un & l'autre prétendoit être de son Diocèse. Durant avoit succédé à S. Vulbode, qui est honoré le 21 Avril. Ce dernier étoit un saint Evêque d'une taille & d'une grosseur presque gigantesques, ce qui l'obligeoit de manger beaucoup; mais en mangeant plus que les autres, il ne laissoit pas de se mortifier par l'abstinence.

Mort de S. Bernouard, Evêque d'Hildesheim.

1023.

Une femme venue d'Italie dans Orléans, y répandoit depuis 1021 les plus monstrueuses erreurs des Manichéens & des Gnostiques. Cette femme artificieuse s'attacha d'abord les principaux du Clergé par une apparence de piété, & affecta de les prendre pour ses Directeurs; mais quand elle eut gagné leur confiance, elle commença elle-même à les

CONCILES.
ONZIEME SIECLE.

De *Rouen*, fur la difcipline.

I. *Genés*, près Lucques, con-
Chanoines de Lucques. *Reg.*
XV. *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI.
Rome, pour la difcipline,
la Simonie & l'incontinence
rcs. *Ibid.*
l'*Angleterre*, où l'on dépofe
ent S. Ulftan. *Ibid.*
ou 71. De *S. Maixant*, où Be-
e rétracte. *Gall. Chrift.* t. II.
4. *Labbe*, &c. le mettent en

De *Rome*, fur la réformation
urs. *Regia*, &c.
Mayence, pour y publier le
de Rome de l'an 1074. *Ibid.*
74. *Mab. Annal.* t. V. p. 72.)
Benevent, en faveur de l'Ab-
fainte Sophie. *Ibid.*
ngleterre, fur les femmes &
ges, à qui la crainte avoit
ndre le voile de la Religion.
ngl. tom. I.
Londres, fur les mœurs du
Ibid. Anglic. tom. I.
Poitiers, contre Berenger.
n. X. *Hard.* tom. VI. manque
a. Le *Gall. Chrift.* tom. II.
65. le marque en 1073.
De *Winchefter*, contre l'incon-
des Chanoines. *Ibid. Anglic.*

Barg *Gall. Chrift.* tom. VI.

Cologne. *Ibid.* t. III. p. 669.
Winchefter, *Anglicana. collect.*

De *Wormes*, de *Mayence* & de
bt, contre le Pape Grégoire
eg. tom. XXV. *Lab.* tom. X.
om. VI.
Tribur, (Oppenheim) où l'on
l qu'il fut queftion de la dé-
n de l'Empereur Henri VI. *Ib.*
Rome, où Grégoire VII ex-
nie Henri IV. *Ibid.*
le *Pavie*, où l'on excommunie
ire VII. *Ibid.*
. D'*Anfe*, près Lyon, fur la
ine *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI.
Baluz. tom. VI. *Mifcellaneorum.*

CONCILES
DU ONZIEME SIECLE.

— D'*Autun*, fur la difcipline. *Hard.* tom. VI. & *Pagi.*
— D'*Auvergne*, ou de *Clermont*, fur la difcipline. *Baluz. Ibid.*
— De *Weftminfter*, fur cette Abbaye. *Anglic.* tom. I.
1078. De *Poitiers*, fur la difcipline. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
— De *Rome. Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. IX. *Hard.* tom. VI.
— Autre de *Rome*, contre les Simoniaques. *Ibid.*
— De *Rome*, où Berenger abjure. *Mab. in Anal.*
— De *Bourdeaux*, fur la difcipline. *Hard.* feul, tom. VI.
— De *Londres*, où l'on établit des Evêques en plufieurs villes. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
— De *Gironne* en Efpagne. *Hard.* feul tom. VI.
— De *Poitiers*, contre la Simonie.
1079. De *Rome*, où Berenger abjure fon héréfie pour la quatriéme fois. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. & *Martene in Thefauro*, t. IV.
— De la *Bretagne* Armorique en France, contre les dehors d'une fauffe pénitence. *Ibid.*
— De *Bourdeaux*, où Berenger s'explique fur fa créance. *Ibid.*
1080. De *Rome*, où l'on ex[illegible]nie les Partifans de Henri [illegible] tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *H*[illegible]
— De *Wertsbourg*, où l'E[illegible]r Henri IV eft reçu à la Communion de l'Eglife. *Ibid.*
— * De *Mayence*, en faveur de l'Empereur. *Ibid.*
— * De *Breffanon* ou *Brixen*: on élit l'Antipape Guibert. *Ibid.* & *Pagi.*
— De *Lyon*, contre Manaffés intrus dans l'Eglife de Reims. *Ibid.*
— De *Sens*, dont on n'a plus es actes. *Ibid.*
— De *Meaux*, où Arnoul eft fait Evêque de Soiffons. *Ibid.*
— D'*Avignon*, où Hugues eft fait Evêque de Grenoble. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.* (En 1079. *Mab. Ann.* tom. V. pag. 189.)

diriger, s'appliquant à corrompre les cœurs pour
les esprits ; & elle ne réussit que trop. Quand la pa
met de la partie, elle a bien tôt persuadé les err
plus absurdes. Cette Italienne forma donc à Orlé
secte infâme, dont le secret fit quelque tems la sure
principaux du Clergé étoient déja infectés de cette
gion, & rien ne paroissoit au-dehors, lorsque la Pro
permit que ces mysteres d'iniquité fussent dévoilés de
niére suivante. Un Seigneur Normand, nommé A
avoit chez lui un Clerc, appellé Hebert, qui étoit al
ver ses études à Orléans, où il se laissa corrompre.
tour en Normandie, il tâcha de gagner son maitre
veau parti. Celui-ci, plein de Religion, pria le Duc
II, de faire savoir au Roi Robert qu'il se formoit u
pernicieuse dans son Royaume. Le Roi chargea Aré
découvrir les hérétiques d'Orléans. Ce Seigneur s'étan
dans cette ville, il fut admis aux assemblées secr
hérétiques, qui, croyant s'être bien assurés de la
du Prosélite, lui découvrirent les mysteres les plus
de la secte. Il y avoit autant de corruption dans leurs
que d'impiété dans leur doctrine. Ils s'assembloient à
jours pendant la nuit, dans quelque maison écarté
tenant tous des lampes à la main, ils récitoient en
de Litanies, les noms des démons, jusqu'à ce q
quelques prestiges ou quelque supercherie, on vit
au milieu d'eux le démon sous la forme de quelque
Al[illegible]n éteignoit toutes les lumieres, & cha[illegible]
la[illegible]ere femme qu'il trouvoit sous sa main d[illegible]
bres, se livroit à la brutalité de sa passion, sans s'emb
si c'étoit sa mere ou sa sœur. Ils joignoient, dit-on, la
à l'infâmie. Ils prenoient un enfant né du comme
freux qu'ils avoient ensemble, & le brûloient dans
leurs assemblées. Ensuite ils en recueilloient les cend
respect, & en composoient une poudre dont ils f
prendre à leurs disciples pour les initier. Ils donnoien
de cette poudre en viatique à ceux qui étoient en da
mort ; c'est ce qu'ils nommoient le pain ou la no
céleste.

Aréfaste, bien instruit de ces iniquités, en inf
Roi qui se rendit à Orléans, fit prendre tous ces f

CON

...e. *Ibid.* & *Martene in Thes.*
& *Bessin in conciliis Norman.*
...rdeaux. *Gall. Christ.* tom. II.

...e *Rome*, contre l'Empereur
... tom. XXVI. *Lab.* tom. X.
... VI. & *Martene in collect.*

...*dun*, (Exoldunense) près
Lab. tom. X. *Hard.* tom. VI.
... *Carroffe* au Diocése de Poi-
...ntre Boson, Evêque de
...que l'on dépose. *Ibid.*
...aux, pour l'ordination de
Robert. *Ibid.*
...*l* (Oxella) près de Rouen,
...férend de l'Archevêque de
de l'Abbé de Fontenelle.

...e *Rome*, contre l'Empereur
l'Antipape Guibert. *Reg.* &c.
...de *Rome*, sur la discipline.

...*intes*, pour ordonner un
... cette ville, en la place de
...*ab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
... *Regia.*
...e *Rome*, contre l'Antipape
... Henri IV. *Reg.* &c.
... *Quedlinbourg*, contre Henri
...isans. *Ibid.*
... *Mayence*, pour l'Antipape
...*bid.*

qui avoit été fait contre l'Antipape Guibert & l'Empereur Henri. *Reg.* tom. XXV. *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI.

— De *Troye*, dans la Pouille, sur les divers dégrés de Parenté. *Ibid.*

— D'*Amalfi* ou *Melfe* dans la Pouille; sur la discipline. *Ibid.*

— De *Saintes*, pour donner un Archevêque à Bordeaux. *Lab.* tom. X. *Hard.* VI. manque *in Regia.*

1090. De *Narbonne*, en faveur de l'Abbaye de Grasse & contre la Simonie. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Baluz. in conciliis Gall. Narbon.* Le *Gall. Christ.* le marque en 1091. tom. VI. pag. 41.

— De *Toulouse*. *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 41.

De *Tolède*, mal qualifié Toulouse en quelques Collections, sur la discipline. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X.

— De *Beziers*, sur les biens de l'Eglise. *Martene in Thes.* tom. IV.

1091. De *Leon* en Espagne, pour suivre dans les Cérémonies le Rit de S. Isidore de Seville. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*

De *Rouen*, pour l'Election d'un Evêque de Séez. *Bessin.*

— De *Benevent*, sur la discipline, & contre l'Antipape Guibert. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI.

1092. De *Soissons*, contre le Tri-

de l'Eglise pour contenir le peuple, & l'empecher c
en piéces ces hérétiques. La Reine en les voyant
fut si indignée contre Etienne qui avoit été son Co
qu'elle lui creva un œil avec un baton qu'elle te
main. On les conduisit hors de la ville, & on al
grand feu dans une chaumiere qu'on leur montra
toute embrasée pour les intimider. Mais a cette vu
témoignoient que plus d'ardeur, & ils s'arrachoient c
de ceux qui les conduisoient pour s'y jetter d'eux
On les enferma dans cette cabane au nombre de tre
y entrerent avec joie, persuadés qu'ils en sortiroi
& saufs. Mais quand ils sentirent les atteintes du
s'écrierent que le démon les avoit trompés. On e
passion d'eux, & on courut ouvrir la porte pour
vrer, mais il étoit trop tard; ils avoient été suffoqu
instant. Parmi ces treize hérétiques qui furent brûl
avoit dix Chanoines de Sainte-Croix. Le Pere Lal
porte ce Concile d'Orléans à l'an 1017, sur la foi d
Rodulfe, qui en marque l'époque en disant: *Anno t*
vigesimo infra dictum millesimum; mais, 1°. cet H
n'est point exact dans les dates. 2°. Il faut certa
lire *supra millesimum*, & il paroit qu'il faut lire au

CONCILES
I ONZIEME SIECLE.

de sainte Helene. *Angl.* t. I.
De *Rome*, *Gall. Chrift.* t. III.
S. *in instrumentis.*
Bourdeaux. Ibid. tom. II. pag.

emblée des Evêques d'*Angle-*
our ordonner S. Anselme Ar-
ue de Cantorberi. *Anglic.* t. I.
De *Reims*, sur la discipline.
om. VI.
Brives, sur l'Abbaye de Mar-
s près Tours. *Ibid.*
Dol, sur le même sujet. *Reg.*
XVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom.

Poitiers. Gall. Christ. tom. II.
54.
Autun, sur la discipline. *Baluz.*
. *Miscellaneorum & Reg.* XXVI.

Roquingham en Angleterre, où
écide qu'Anselme, Archevê-
Cantorberi, ne sauroit sans
ntement du Roi demander le
au Pape Urbain III. que le Roi
pas encore reconnu. *Regia*,
XVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom.
glic. tome I.
Constance, sur la discipline. *Ib.*
De *Plaisance*, en Italie, contre
V. pour donner du secours à
reur d'Orient, &c. *Ibid.*
Clermont en Auvergne, sur la
ne, contre le Roi Philippe;
sade y est résolue. *Ibid.* En
all. Christ. tom. II. p. 354.
D'*Angleterre*, où l'on renvoie
e, Archevêque de Cantorberi,
voir soutenu le parti du Pape.
Limoges, pour la Croisade.
m. X. *Hard.* tom. VI. manque
a.
'*Auvergne*, pour établir une
ans le Royaume. *Martene Thes.*
I. En 1097. *Gall. Christ.* t. III.
95.
. De *Tours*, le Roi Philippe y
ous, & la Croisade résolue.
om. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.*
VI.
e *Rouen*, sur la discipline. *Lab.*
. *Hard.* tom. VI. & *Bessin in con-*
lerman. manque *in Regia.*

CONCILES
DU ONZIEME SIECLE

— De *Saintes*, sur les jeûnes de la veille des Fêtes des Apôtres, &c. *Ib.* En 1097. *Gall. Christ.* tom. II. p. 807.
— De *Nimes*, sur une donation faite à l'Abbaye de Cluni, & sur la discipline. *Ibid.* & *Baluz.* t. VII. *Miscell.*
— De *Clermont*, sur la discipline monastique. *Baluz*, tom. VII. *Miscell.*
1097. De *Bari*, sur la réunion des Grecs. *Reg*, tom. XXVI. *Lab.* t. X. *Hard.* tom. VI.
— D'*Irlande* : on demande qu'Anselme de Cantorberi, ordonne l'Evêque de Waterford. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque in *Regia. Angl.* t. I.
— De *Gironne*, pour la liberté Ecclésiastique. *Ibid.*
1098. De *Rome*, sur une trêve dans la cause de S. Anselme. *Reg.* t. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
— Autre de *Rome*, contre l'Antipape Guibert. *Ibid.* Pagi prétend qu'il n'y eut qu'un Concile à Rome cette année.
De *Bourdeaux*, dont on n'a point d'actes. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
— De *Lyon* à *Pierre-Encise. Gall. Chr.* tom. IV. pag. 107 & 888.
1099. De *Rome*, contre les Simoniaques & contre l'Antipape Guibert. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* X. tom. *Hard.* tom. VI.
— De *Jérusalem*, où l'on établit Patriarche de cette ville Théobert, en la place d'Arnoul, usurpateur. *Ibid.*
— De *S. Omer*, pour la conservation de la paix. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
— D'*Estampes*, sur la discipline. *Hard.* tom. VI. *Ex Yvone Carnot.*
1100. De *Valence*, contre Nérigaud Evêque d'Autun & Hugues Abbé de Flavigny, Simoniaques. *Ibid.*
— De *Poitiers*, sur la discipline & contre Philippe, Roi de France, qui avoit repris Bertrade. *Ibid.*
— D'*Anse. Gall. Christ.* tom. IV. pag. 308.

duli : il eſt au milieu des plus ru les montagnes de l'Ape dans le D océſe d'Areze ; mais c'eſt une plaine agréable, roſée de ſept fontaines. Saint Romuald y bâtit une E de S Sauveur, & cinq cellules ſéparées pour autant d'E tes, a qui il donna pour ſupérieur le vénérable Pierre. muald naquit vers l'an 952. Il étoit de l'illuſtre famill Ducs de Ravenne. S'étant abandonné à l'impureté dar premiére jeuneſſe, il fut touché de Dieu, & ſe retir monaſtere de S. Apollinaire de Claſſe, qu'il quitta trois après pour embraſſer la vie érémitique ſous la conduite nommé Marin, homme d'une grande pureté & remp vertu ; mais ſi dur envers ſon diſciple, qu'il lui don ſouvent des coups de baguette ſur la tête du cô é gau pour le corriger lorſqu'il liſoit mal. Le jeune Romuald, avoir long tems ſouffert, lui dit enfin : *Mon maître, fra moi, s'il vous plaît, du côté droit ; car je n'entends que plus de l'oreille gauche.* Marin admira ſa patience le traita plus doucement depuis. Saint Romuald donna même quelques tems a p ès, un exemple bien ſingulie ſévérité ; car ayant appris que Sergius ſon pere, qui s' fait Moine, avoit formé le deſſ in de retourner au ſi il alla le trouver dans ſon monaſtere ; & lui ayant mi pieds dans des en raves, il le chargea de fers, & le fr rudement juſqu'a ce qu'il l'eût fait revenir a ſa premier ſolution. L'Empereur O hon III, dans le voyage qu'il f Italie en 968, donna à S. Romuald l'Abbaye de Claſſe, il mit la réforme.

Prodige effrayant en Aquitaine, où l'on vit tomber pluie de ſang trois jours avant la S. Jean. Le Roi R conſulta ſur cet événement Gauſlin ſon frere naturel, Ar vêque de Bourges, & Fulbert, Evêque de Chartres. voit par leurs réponſes qu'on ne faiſoit nul dou e alors : ces prétendus prodiges n'annonçaſſent la colere du ciel.

1024.

Mort du Pape Benoit VIII, le 10 Juillet ; il eut pour ceſſeur Jean ſon frere, XIX du nom, qui étoit laïque publia qu'il avoit ache é les ſuffrages argent comptan ſcandale augmenta, lorſqu'on apprit que ce même Pape toit avec le Patriarche de Conſtantinople pour lui ve

PAQUES Rapportées aux années de Jesus-Christ.		PAQUES Rapportées aux années de Jesus-Christ.	
ANN.	PAQ.	ANN.	PAQ.
1001	13 Avril.	1051	31 Mars.
1002	5 Avril.	1052	19 Avril.
1003	28 Mars.	1053	11 Avril.
1004	16 Avril.	1054	3 Avril.
1005	1 Avril.	1055	16 Avril.
1006	21 Avril	1056	7 Avril.
1007	6 Avril.	1057	30 Mars.
1008	28 Mars.	1058	19 Avril.
1009	17 Avril.	1059	4 Avril.
1010	9 Avril.	1060	26 Mars
1011	25 Mars.	1061	15 Avril.
1012	13 Avril.	1062	31 Mars.
1013	5 Avril.	1063	20 Avril.
1014	25 Avril.	1064	11 Avril.
1015	10 Avril.	1065	27 Mars.
1016	1 Avril.	1066	15 Avril.
1017	21 Avril.	1067	8 Avril.
1018	6 Avril.	1068	23 Mars.
1019	29 Mars.	1069	12 Avril.
1020	17 Avril.	1070	4 Avril.
1021	2 Avril.	1071	24 Avril.
1022	25 Mars.	1072	8 Avril.
1023	14 Avril.	1073	31 Mars.
1024	5 Avril.	1074	20 Avril.
1025	18 Avril.	1075	5 Avril.
1026	10 Avril	1076	27 Mars.
1027	26 Mars.	1077	16 Avril.
1028	14 Avril.	1078	8 Avril.
1029	5 Avril.	1079	24 Mars.
1030	29 Mars.	1080	12 Avril.
1031	11 Avril	1081	4 Avril.
1032	2 Avril.	1082	24 Avril.
1033	22 Avril.	1083	9 Avril.
1034	14 Avril.	1084	31 Mars.
1035	30 Mars.	1085	20 Avril.
1036	18 Avril.	1086	5 Avril.
1037	10 Avril.	1087	28 Mars.
1038	26 Mars.	1088	16 Avril.
1039	15 Avril,	1089	1 Avril.
1040	6 Avril.	1090	21 Avril.
1041	22 Mars.	1091	13 Avril.
1042	11 Avril.	1092	28 Mars.
1043	3 Avril.	1093	17 Avril
1044	22 Avril.	1094	9 Avril.
1045	7 Avril.	1095	25 Mars.
1046	30 Mars.	1096	13 Avril.
1047	19 Avril.	1097	5 Avril.
1048	3 Avril.	1098	28 Mars.
1049	26 Mars.	1099	10 Avril.
1050	15 Avril.	1100	1 Avril.

le titre d'*œcuménique* ou d'*universel*; qualité que le
ches de Constantinople avoient souvent ambitio
que les Papes leur avoient constamment refusée. Po
ir, il envoya de concert avec l'Empereur, des
chargés de grands présens, esperant par ce moye
ter ce qu'il souhaitoit. Les Grecs proposerent le suje
voyage; & le bruit s'en étant répandu jusqu'en
cette nouveauté excita de grands murmures. Les
qui avoient cru faire réussir secrétement cette affair
obligés de retourner à Constantinople, sans avoi
obtenir.

L'Empereur S. Henri mourut le 14 Juillet de cet
année. Ce Prince avoit toujours eu un grand pench
la vie monastique. En 1014, il se fit aggréger à la
nauté de Cluni. Enfin, comme il entroit un jou
cloître de l'Abbaye de S. Vannes à Verdun, accom
Richard, Abbé de ce monastere, qu'il aimoit tend
il dit ces paroles du Psalmiste: *C'est ici mon repos p
jours, c'est l'habitation que j'ai choisie.* Richard,
siroit le contenter sans priver l'Empire d'un si bon
le fit venir au milieu de la Communauté; & après
fait promettre obéissance suivant la régle, il lui déc
le recevoit pour Moine, & lui ordonna comme son
de reprendre le gouvernement de l'Empire, à quoi
se soumit. Il avoit toujours gardé la continence, de
avec l'Impératrice sainte Cunégonde son épouse, q
moins fut accusée d'un mauvais commerce, dont el
tifia, suivant la coutume barbare de ce tems-là, e
sur des coutres de charrues rougis au feu.

1025.

Contestation en France sur l'Apostolat de S. Mart
donna lieu à plusieurs Conciles. Les Moines de Li
vouloient placer son nom dans les Litanies au rang
des Apôtres, & l'Evêque vouloit qu'il ne fût qu'au
Confesseurs. Le Roi fit tenir dans son Palais, l'an
vante, une conférence à ce sujet.

Translation des Reliques de S. Savinien & de S.
tien, Apôtres de Sens & Martyrs. Ces Reliques étoi
meurées cachées depuis l'année 940 dans des caverne

les avoit mises de peur des Païens; elles furent retrouvées en 1015. Le Roi Robert qui donnoit en toute occasion des marques de sa piété, les fit mettre dans une chasse ornée de pierreries, qu'il rapporta lui-même sur ses épaules avec le Prince Robert son fils. Cette translation se fit le 25 Août de cette année : un aveugle nommé Meinard, du village de Fontaines en Gâtinois, y recouvra la vûe.

Synode d'Arras, où Gerard Evêque de cette ville & de celle de Cambrai fait faire abjuration à plusieurs hérétiques qui avoient pour chef un nommé *Gandulfe* Italien. Ils faisoient profession d'une certaine justice par laquelle seule ils prétendoient qu'on étoit purifié : ils ne reconnoissoient dans l'Eglise aucun Sacrement utile au salut, & rejettoient tout culte extérieur.

Les Actes de ce Synode n'ont point été insérés dans les diverses éditions des Conciles, parcequ'on ne les avoit point encore donnés au public quand ces éditions ont été faites, excepté la derniere où Hardouin les a omis, quoiqu'il en fasse mention dans l'*index* qui est à la tête du VI Tome.

Concile de douze Evêques à Anse près Lyon : Gauslin, Evêque de Mâcon, y forme sa plainte contre Bouchard, Archevêque de Vienne, qui sans sa participation, & contre les Canons, avoit ordonné des Moines dans le monastere de Cluni, situé dans le Diocèse de Mâcon. Bouchard s'appuyoit sur un privilége accordé par l'Eglise Romaine au monastere de Cluni, qui fut même représenté au Concile par l'Abbé Odilon : mais les Evêques ayant fait lire les Canons, qui ordonnent que les Abbés & les Moines seront soumis à leur propre Evêque, jugerent que ce privilége y contrevenoit formellement, & le déclarerent nul.

Basile, l'un des Empereurs d'Orient, meurt au mois de Décembre.

1027.

Conrad, successeur de S. Henri, est couronné Empereur à Rome le 26 Mars, par le Pape Jean XIX. Deux Rois assisterent à ce couronnement; savoir, Rodolphe Roi de Bourgogne, & Canut Roi d'Angleterre & de Danemarck qui étoit venu à Rome pour accomplir un vœu. Il se plaignit au Pape de ce qu'on exigeoit des sommes immenses des Ar-

chevêques de ses Etats, lorsqu'ils venoient chercher *lium*; il fut résolu qu'on ne le feroit plus à l'avenir.

Synode d'Elne en Roussillon, le 16 Mai : on o que dans tout le comté du Roussillon personne n'att son ennemi depuis l'heure de None du Samedi ju Lundi à l'heure de Prime, pour rendre au Dimanche neur convenable. On y fit plusieurs autres réglemens les hostilités & les guerres particulières ; le tout sou d'excommunication, qui au bout de trois mois sero vertie en anathême.

Mort de S. Romuald le 19 Juin. Depuis qu'il avo brassé le vie érémitique, il fut souvent obligé de cl de demeure, parcequ'aussi-tôt qu'il s'étoit établi en q lieu, il s'y assembloit en peu de tems une grande Co nauté à laquelle il donnoit un Abbé, & il passoit ailleur en former une autre. Dieu lui donna dans les dernié nées de sa vie le don des larmes qu'il avoit long-te mandé, & celui de prévoir l'avenir. Ses vertus lui a acquis une telle autorité, que sa seule présence inti les pécheurs les plus endurcis : il s'en servoit sur-tou réprimer la simonie : elle regnoit alors si généralement sembloit que la plupart des Clercs ignorassent que ce crime.

A Constantinople, le Patriarche Alexis & les Evêqu se trouvoient à la Cour, tiennent un Concile, nommé *dus Endemousa:* Ils y font une constitution, par laqu reglent divers points de discipline. Cette constitution ré entr'autres abus celui de donner des monasteres même personnes mariées : il étoit porté si loin, qu'on don des hommes des monasteres de femmes, & a des fe des monasteres d'hommes.

1028.

Saint Olaf, Roi de Norvege, meurt le 29 Juillet I pliquoit a purger ses Etats des Magiciens & des En teurs, & n'y vouloit souffrir personne qui refusat faire Chrétien : il y réussit en grande partie ; mais que Magiciens le firent mourir sécrétement. Il est honoré co martyr. Olaf avoit épousé la fille d'Olaüs II, Roi de Su qui avoit aussi embrassé le Christianisme. Ce Prince é

:en un Siége épiscopal ; le premier qui l'occupa fut
ot, ordonné par Unuan, Archevêque de Bréme.
onstantin, Empereur d'Orient, meurt le 12 Novembre :
pour successeur Romain Argyre son gendre.
ncile tenu au monastere de Charroux contre de nou-
· Manichéens. Vers le même tems le Roi Robert fit
bler quelques autres Conciles pour établir la paix en-
s Seigneurs particuliers. Il en convoqua un en un lieu
né Verdun du territoire de Châlons sur Saône, & il
porter un grand nombre de reliques des villes voisines.
coutume de porter les reliques aux Conciles, com-
oit alors à s'établir. On espéroit par-là rendre ces as-
ées plus célébres, & y attirer le concours des peuples en
int leur dévotion. Les Canons de ces deux Conciles
perdus.
ort de S. Fulbert, Evêque de Chartres. Fleuri, Tome
pag. 486, dit que Fulbert mourut l'an 1029. Baillet
: la même faute. Il mourut la veille du Jeudi saint,
Avril, & par conséquent il n'est pas mort en 1029 ;
Pâque étoit cette année le 6 Avril, au lieu qu'il étoit
Avril en 1028.

1029.

semblée d'Orléans, pour la dédicace de l'Eglise de Saint
in batie par le Roi Robert.
oncile de Limoges au sujet de l'Apostolat de S. Mar-
Jean XIX, qu'on avoit consulté, s'appuyant sur des
s apocryphes, déclara qu'on pouvoit le nommer Apô-
& en faire l'office comme d'un Apôtre. Ce qui fut
pté par ce Concile.

1030.

Une des plus cruelles famines dont l'histoire fasse men-
n, désoloit alors le Royaume de France. Elle commença
1030, & dura trois ans. Les pluies presque continuelles,
séchèrent les grains & les autres fruits de la terre, de ve-
la maturité. Les saisons paroissoient tellement dérangées,
on croyoit que le monde alloit rentrer dans le cahos. La
ge de la faim fit commettre les plus horribles attentats.

Un auteur, témoin de ces horreurs, a eu soin ‹
instruire. Après avoir cherché envain quelque su
la nourriture ordinaire dans l'herbe des prairies, d
cines des arbres, on en vint jusqu'à déterrer le
humains pour s'en nourrir. Les hommes alloient,
dire, à la chasse des hommes. Ils s'attaquoient les
tres, non pour se voler, mais pour se manger. L
ries étoient moins sures encore que les grands ch
y trouvoit la mort en cherchant un asyle. Les
qui s'y retiroient dans l'espérance de trouver que
riture pour de l'argent, y étoient assassinés pou
nourriture aux autres. On prit près de Mâcon ‹
qui, faisant profession de loger les passans, en a
mangé quarante-huit, dont on trouva les osseme
maison. Il fut brûlé vif à Macon, par ordre d'Ott
de la Ville. Un autre porta encore plus loin l'aud
posa publiquement en vente de la chair humai
marché de Tournus; & il fut aussi condamné au
enterrer la chair humaine qu'il vendoit, mais ‹
affamé alla la deterrer pour s'en nourrir. Il fu
puni du même supplice. L'Eglise rendit alors volc
pauvres, ce qu'elle avoit reçu autrefois des rich
pouilla les autels, on vendit les vases sacrés. Com
ces largesses, le nombre & les besoins des pauvres ‹
& qu'il étoit impossible de pourvoir a tant de n
les Prélats crurent devoir préférer les Laboureurs
pliquerent à leur fournir quelque nourriture, de ‹
la terre ne demeurât sans culture.

La famine causa bien-tôt une si grande mortalit
vivans suffisoient a peine pour enterrer les morts
soit les corps à la campagne ou sur les grands ch
les endroits où ils étoient tombés de défaillance. (
Loups, dont ils devinrent la pature, prirent goût
humaine: ces cruels animaux vinrent ensuite a
hommes que la mort avoit épargnés, & qui s
voient point la force de se défendre. Le Seigneu
passion de son peuple, & après ces trois ans d
la moisson fut si abondante qu'elle surpassa la réco
années entiéres. *Glaber, Liv. III. & Hug. Fla*
Vird.

ıme de faire. VI. Celui qui sera ordonné Soudiamettra de n'avoir ni femme ni concubine. VII. Les cres, les Abbés, les Prevôts, les Chanoines, les , & tous ceux qui ont quelque charge dans l'Eglise, t la tonsure, c'est-à-dire, ajoute le Concile, qu'ils a barbe rasée & une couronne à la tête. XVI. Ceux dient leurs femmes pour d'autres causes que pour :, n'en épouseront pas d'autre du vivant de celle ıt répudiée ; mais ils se reconcilieront ensemble. ıon dont on rapporte les propres termes, semble ıpposer que ceux qui répudient leurs femmes pour , peuvent du vivant de ces femmes en épouser ; ce qui seroit contraire à la doctrine & à la pratil'Eglise ; mais on peut l'interpréter benignement. éfense à quiconque de marier sa fille à un Prêtre, ıcre, à un Soudiacre, ou à leur fils. XXIV. Les apostats demeureront excommuniés jusqu'à ce qu'ils ıs à résipiscence. Si les Abbés & les Moines ne veuıt les recevoir, ils pourront demeurer avec les ou en quelque Eglise, en gardant l'habit & l'abstionastiques.

ɔn quinze jours après ce Concile, il s'en tint un à



de Limoges, qui refusoient de promettre à leur Evê
par serment, la paix & la justice, comme il l'exigeoit :
excommunication é oit accompagnée de malédictions t
bles, & en même tems les Evêques jetterent à terre les
ges allumés qu'ils tenoient, & les éteignirent. Le peup
frémit d'horreur, & tous s'écriérent : *Ainsi Dieu ét*
la joie de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix
justice. Le lendemain 19 on lut les Canons du Conci
Bourges, qui furent acceptés par l'Evêque de Limog
l'exception du second qui ordonnoit de renouveller l'Eu
ristie tous les Dimanches : il apportoit pour raison que
sieurs Prêtres ne pouvant se rendre à leur Eglise tor
huit jours, il falloit modérer cet article, & ordonner
lement de la renouveller douze fois l'année, aux princi
Fêtes Il fut décidé que les Moines pouvoient quitte
monastere relâché, pour passer à un plus régulier ; &
pouvoit prêcher non seulement à la Cathédrale, mais
toutes les Eglises, pourvu que le Prédicateur Clerc ou M
eût au moins l'ordre de Lecteur. Enfin on prononça,
si un Evêque envoie son Diocésain au Pape, avec d
moins ou des lettres, pour recevoir la pénitence, co
on fait souvent pour les grands crimes, il est permis
pécheur de la recevoir ; mais il n'est loisible a person
recevoir du Pape la pénitence & l'absolution, sans le c
de son Evêque. Nous n'avons pas le reste des actes
Concile. On y voit plus de vigueur épiscopale, que de
noissances de l'Histoire ; car beaucoup de décisions y
appuyées de plusieurs faits apocryphes.

Mort du Roi Robert.

1032.

Assemblée des Evêques à Ripol en Catalogne, po
dédicace de cette Eglise.

1033.

L'Empereur Conrad passe en Italie pour soumettr
Romains, qui avoient chassé le Pape Jean XIX il fu
bi, mais il mourut le 6 Novembre suivant. On or'o
sa place Theophylacte son neveu, âgé d'environ douze
qui prit le nom de Benoit IX. Il fut élu a force d'ar
& déshonora le S. Siége par sa vie infame.

Concile d'Aquitaine & des Provinces d'Arles & de Lyon, ensuite du reste de la France. Le Pere Cossart rapporte ces Conciles à l'an 1031; mais puisqu'ils ne se tinrent qu'après la fin de la famine, il faut les rapporter a l'an 1033. Les Evêques profiterent de la conjoncture du malheur des tems pour corriger les désordres, & sur-tout pour empêcher les guerres presque continuelles entre les Seigneurs particuliers. Ce qu'on fit de plus considérable dans ces Conciles, c'est que pour apaiser la colere de Dieu, & en prévenir les fléaux, on s'accorda unanimement pour toujours, à s'abstenir de vin le Vendredi & de chair le Samedi, à moins qu'il n'arrivât en ce jour une grande Fête, ou qu'une maladie considérable n'obligeât de rompre l'abstinence. On dressa à ce sujet une ordonnance qui devoit être observée à perpétuité, & on régla que ceux qui ne pourroient pas l'observer, nourriroient ces jours-là trois pauvres. C'étoit un usage assez commun alors que ceux qui avoient des raisons légitimes de ne pas observer le jeûne ou l'abstinence, n'en étoient dispensés qu'à condition de nourrir plusieurs pauvres, autant de jours qu'ils auroient manqué au jeûne ou a l'abstinence. Si cette discipline étoit encore observée, que de pauvres profiteroient des infirmités ou de la délicatesse des riches !

1034.

Romain Argyre, Empereur de Constantinople, est étouffé le 11 Avril par les Emissaires d'un nommé Michel, changeur de son métier, dont l'Impératrice Zoé étoit devenue amoureuse : elle l'épousa, & le fit couronner Empereur. Michel avoit trois freres : l'un d'entr'eux nommé Jean s'empara de toute l'autorité, & poussa son ambition jusqu'a vouloir faire déposer le Patriarche Alexis pour se faire élire a sa place ; mais le Patriarche sut parer ce coup.

1035.

L'Empereur Michel tombe en démence : on traita cette maladie de possession du démon, & on l'attribua a la vengeance divine ; aussi bien qu'une grêle épouvantable & d'autres prétendus prodiges qui arriverent en même tems : car les Grecs les observoient curieusement. Il y eut une grande sécheresse, pour laquelle les freres de l'Empereur firent une

procession. Jean portoit la sainte image d'Edesse ; Domestique portoit la lettre de Jesus-Christ à Ab; Protovestiaire les langes sacrés. Le Patriarche Alexi: une procession avec son Clergé ; mais ses priéres ı point exaucées.

1036. 1037.

Conrad fait un second voyage en Italie pour app: révolte génerale des Vassaux contre leurs Seigneur: un Parlement à Pavie, où il fit justice à tous ceu: porterent des plaintes. On en fit de si grandes cont: bert, Archevéque de Milan, que l'Empereur le fi comme auteur de toute cette conjuration d'Italie.] trompa ses gardes, & revint à Milan ; il s'y fortifi une nouvelle conjuration contre l'Empereur lui mên les trois Evêques de Verceil, de Cremone, & de P Conrad en fut averti, fit arrêter les trois Evêques envoya en prison au-delà des Alpes. Vippon, Aute temporain, remarque que plusieurs trouverent qu'on eût condamné ces Evêques sans qu'ils eussent é canoniquement. A l'égard d'Héribert, le Pape, du tement de tous les Evêques, le frappa d'anathême, pereur donna l'Archevêché de Milan à un nommé . se ; mais il ne put le mettre en possession : Héribe des Milanois, s'y maintint jusqu'à la mort.

1038.

En Orient, l'Empereur Michel étant à Thessal reçut des plaintes des Ecclésiastiques contre le Métre Theophane, qui ne leur payoit pas la pension. Ce Prince ouvrir le trésor de l'Archevêque, dans lequel or trente-trois centaines d'or, c'est-à-dire mille trois ce: pesant. L'Empereur prit sur cette somme tout ce qui aux Clercs de cette Eglise, depuis la premiére année tificat de Theophane, & les fit payer : il distribua aux pauvres, chassa l'Archevêque de son siége, & ı place Promethée, qu'il chargea de lui faire une pen *voit par-là*, dit M. Fleury, *que l'Empereur Miche de bons intervalles.*

Mort de S. Etienne, premier Roi de Hongrie, & l

son Royaume. Il l'avoit mis sous la protection de la sainte Vierge, en l'honneur de laquelle il fit bâtir à Albe-Royale une magnifique Eglise qui ne devoit être soumise à aucun Evêque : on n'avoit point encore vu d'exemption semblable, & c'est une preuve que ce religieux Prince n'étoit pas assez instruit de la discipline ecclésiastique. Comme il ne laissoit point d'enfans, sa mort fut suivie des plus étranges révolutions.

Ferdinand I réunit le Royaume de Castille à celui de Navarre.

1039.

Fondation de la Congrégation de Vallombreuse, Ordre de S. Benoît, par S. Jean Gualbert. Outre les Moines, il reçut des Laïques qui menoient la même vie que les Moines, & n'en différoient que par l'habit : c'est le premier exemple que l'on trouve de *Freres-lais* ou *Convers*, distingués par état des *Moines du Chœur*, qui dès-lors étoient Clercs la plupart, ou propres à le devenir.

La Pologne étoit tombée dans l'anarchie depuis la mort du Roi Micislas, arrivée en 1034. Bretislas, Duc de Bohême, profitant de ces troubles, entra dans le pays, & prit les meilleures Villes, entr'autres celle de Gnesne dont il pilla l'Eglise qui étoit extrêmement riche. Les Evêques de Pologne en firent faire des plaintes à Rome par les députés qu'ils y envoyerent cette année. Le Pape ayant fait citer les accusés, ils promirent que ce qui avoit été pris seroit rendu : mais depuis ayant gagné les Cardinaux par présens, ils obtinrent l'absolution, sans faire aucune restitution.

Mort de l'Empereur Conrad. Henri III son fils est élu à sa place.

1040.

Les Polonois font une seconde députation à Rome, pour représenter au Pape le triste état de leur pays, & le besoin qu'ils avoient du Prince Casimir, fils de Micislas, pour être leur Roi. Ce Prince s'étoit retiré à Cluni, où il s'étoit fait Moine, & avoit reçu le Diaconat. Le cas étoit nouveau, & la demande extraordinaire : cependant, après avoir bien consulté, le Pape crut devoir l'accorder. Il dis-

pensa Casimir de ses vœux, lui permettant non-seulem de sortir du monastere, mais de se marier, à conditi que les Nobles de Pologne payeroient tous les ans au Sai Siége chacun un denier de redevance. On ne trouve ri de cette histoire toute singuliére qu'elle est, ni dans la v de saint Odilon, Abbé de Cluni, ni dans les anciens m numens de cette Abbaye; nous ne l'apprenons que par historiens de Pologne qui ont écrit long-tems après.

1041.

On assembla cette année divers Conciles en France, sujet de la paix qui y étoit désirée depuis si long-tem Comme on voyoit que les tentatives faites pour l'établi n'avoient pas eu grand succès; on se contenta d'y ordonn une trêve, qui devoit durer depuis le Mercredi au so jusqu'au Lundi matin, en vue des mysteres accomplis pe dant ces jours. Cette tréve fut nommée *la tréve de Dieu* & l'on crut qu'il l'avoit approuvée, par un grand nomb de punitions exemplaires sur ceux qui l'avoient violée: l Neustriens ne voulant pas s'y soumettre, furent frappés *la maladie des ardens*; c'étoit un feu qui leur dévoroit l entrailles.

En Orient, l'Empereur Michel meurt le 10 Décembr témoignant de grands sentimens de pénitence des crim qu'il avoit commis contre son prédécesseur. Lorsqu'il se v dangereusement malade, il se fit couper les cheveux, & pr l'habit monastique. Il est connu sous le nom de Michel P phlagonien. Zoé sa veuve adopta pour son fils un autre M chel, neveu du defunt, surnommé Calafate, parceque s pere étoit calfateur de navires. Zoé le fit couronner Emp reur; mais elle eut la précaution d'exiger un serment, qu ne feroit jamais rien que par son ordre.

1042.

Grandes révolutions à Constantinople. Michel étant ent en défiance de l'Impératrice Zoé, la relegue dans l'Isle d Prince: le peuple se souleve; Michel est réduit a s'enfer mer dans le monastere de Stude, où il prend l'habit mo nastique. On l'en tira par force; on lui creva les ieux, on le relégua dans un autre monastere. Zoé vouloit regne

seule

nais on l'obligea d'associer à l'Empire sa sœur Théo-
ui avoit été enfermée dans un monastere. Ce nou-
ngement ne dura pas long-tems ; Zoé chassa sa sœur
.de trois mois, & épousa Constantin Monomaque,
fit couronner le 12 Juin.

ace vers ce tems la fondation de l'Abbaye du Bec.

1044.

ile de Constance. Henri III, successeur de Conrad,
1 réglement pour établir une paix solide entre tous
s d'Allemagne.

alie, le Pape Benoît IX, devenu insupportable au
Romain par ses excès, est chassé de Rome vers le
: Mai : on met à sa place Jean, Evêque de Sabine,
iom de Sylvestre III. Il est regardé comme Antipape.
'entra à Rome, mais désespérant de s'y maintenir,
int de se retirer moyennant une certaine somme.

1045. 1046.

Gratien, Archiprêtre de l'Eglise Romaine, est or-
Pape le 28 Avril, & prend le nom de Grégoire VI.
e trouvant le temporel de son Eglise tellement dimi-
il ne lui restoit presque rien pour sa subsistance, pro-
ine excommunication contre ceux qui l'avoient usur-
: ne fait qu'irriter les coupables, qui viennent en
usqu'à Rome. Le Pape se voyant obligé d'employer
:, leve des troupes ; & s'étant saisi de l'Eglise de S.
il fait chasser ceux qui voloient les offrandes qu'on
'toit sur les tombeaux des Apôtres. Il retire plusieurs
de l'Eglise, & rétablit la sureté des chemins, qui
si remplis de voleurs, que les pélerins étoient obligés
embler en grandes troupes pour être les plus forts.
:onduite déplut aux Romains accoutumés au pillage ;
:toit menacé d'une nouvelle sédition ; lorsque le Roi
iagne Henri III arriva en Italie. Il fit célébrer un
e à la fin de l'année 1046 à Sutri près de Rome, où
: Grégoire VI abdiqua le Pontificat. A sa place on

élut Suidger, Evêque de Bamberg en Allemagne; p
ne se trouvoit personne dans l'Eglise Romaine di
remplir la premiére place. Le nouveau Pape prit le
Clément II, & fut sacré le jour de Noël. Le m
on couronna Empereur le Roi Henri, & Agnès so
Impératrice.

1047.

Concile de Rome, où l'on condamne celui qui
ordonné par un Simoniaque, sachant qu'il l'étoit
quarante jours de pénitence avant que de pouvoi
ses fonctions.

Mort du Pape Clément II le 9 Octobre; Benoît
tre dans le saint Siége.

Gerard, Beztrit & Buldi Evêques d'Hongrie, sont
sés le 24 Septembre par les Hongrois qui vouloien
le Paganisme. Le Duc André reconnu Roi cette r
née, établit enfin solidement la Religion dans ce
décernant la peine de mort contre ceux qui refuse
quitter le paganisme.

1048.

Benoit IX abdique ou est chassé le 17 Juillet. (
mourut Pénitent dans l'Abbaye de la Grotteferée
retira, & où on a trouvé son tombeau depuis peu
même de son abdication on couronna Pape Pop
que de Brixen, que l'Empereur avoit choisi en A
& envoyé à Rome, où il fut reçu avec honneur.
nom de Damase II, mais il ne posséda le saint
vingt-trois jours, & mourut le 8 Août. L'Emp
une diette à Wormes l'automne suivant, où on élut
d'une voix Brunon Evêque de Toul, qui étoit p
demanda trois jours pour délibérer; & les ayant
jeûne & en priéres, il déclara en présence des d
Rome, qu'il n'acceptoit le Pontificat qu'à conditio
le consentement du Clergé & du peuple Romain.
à Rome en habit de Pélerin; & ayant exposé au
qu'il s'en retourneroit volontiers, à moins que son
ne fût approuvée d'un consentement unanime; o

lit à ce discours que par des acclamations de joie, qui terminerent à accepter la Tiare.

1049.

nt Odilon Abbé de Cluni, successeur de S. Mayeul, t le 1 Janvier. Ce saint Abbé s'est rendu non-seule- célebre par son éminente piété, & par les autres vertus i pratiquées, mais encore par l'institution de la *commémo- tion generale des Trépassés.* Cette dévotion passa bien- d'autres Eglises, & devint enfin commune à toute se Catholique. On raconte diversement la révélation 'on dit y avoir donné occasion. Saint Odilon disoit, justifier sa douceur à pardonner les fautes de ses Reli- : *Que s'il avoit à être condamné, il aimoit mieux pour trop de bonté, que pour trop de sévérité.*

mon est inthronisé solemnellement à Rome le 12 Fé- , & prend le nom de Léon IX. Le 26 Mars suivant int un Concile, auquel il appella les Evêques d'Italie la Gaule. On y déclara nulles les ordinations des Simo- es ; ce qui causa ue grand tumulte : enfin, sur les re- ntations des Evêques & des Prêtres, le Pape ordonna s'en tiendroit au décret du Concile de 1047. Léon IX ensuite en Allemagne, & de-là en France, où il fit Octobre la dédicace de l'Eglise de S. Remi à Reims. ademain, il y célébra un Concile avec vingt Evêques, le cinquante Abbés & plusieurs autres Ecclésiastiques. âsse de S. Remi étoit placée sur l'Autel pour inspirer le respect aux assistans. Pierre, Diacre & Chancelier glise Romaine, fit l'ouverture de la session, en pro- : par ordre du Pape le sujet du Concile : savoir, la ie, les usurpations & exactions des Laïques ; les ma- incestueux & adulterins ; l'apostasie des Moines & leres qui renonçoient à leur habit & à leur profession ; t d'armes par les Clercs ; les pillages & les détentions es des pauvres ; la sodomie, & quelques héréfies qui oient en ces quartiers. Après cette proposition, il aver- Evêques, que sous peine d'anathême ils eussent a dé- si quelqu'un d'eux se sentoit coupable de simonie. Tous rgerent, à l'exception de l'Archevêque de Reims & de e Evêques ; & on remit l'examen de leur cause. Pierre

ayant fait ensuite la même admonition aux Abbés, plusi
n'oserent rien répondre. L'Abbé de Poitiers, contre les
Hugues Evêque de Langres forma de grandes plaint
n'ayant pu se justifier, fut déposé de sa dignité.
Hugues fut attaqué lui-même à la seconde session pa
Promoteur, qui l'accusa de plusieurs crimes. L'Evêque c
fessa qu'il avoit vendu les saints Ordres, & extorqué
somme d'argent par de mauvaises voies : il prit la fuit
même jour, & fut excommunié à la troisiéme session.
dique, Evêque de Nantes, y fut aussi privé des foncti
épiscopales, pour cause de simonie. Joffroi de Couta
& Hugues de Nevers, déclarerent que leurs parens avo
donné de l'argent pour obtenir ces Evêchés, mais à
insçu : on leur en fit faire serment, & on jugea qu'ils
toient point coupables. En cette même session l'Arch
que de Besançon déclara qu'ayant voulu prendre la pa
pour la défense de l'Evêque de Langres, il en avoit p
l'usage pour ce moment par miracle. Le Pape à ce t
s'attendrit jusqu'aux larmes, & s'écria : *S. Remi vit en*
Aussi-tôt, par son ordre tous les assistans se leverent
allerent avec lui chanter l'antienne de S. Remi, proste
devant son sépulchre. A la fin de la session on excomm
les Evêques qui n'avoient pas voulu venir au Concile
ceux qui craignant la venue du Pape, avoient engag
Roi à les emmener à la guerre avec lui, & on fit d
Canons pour la condamnation des abus dont le Promoteu
toit plaint dès l'entrée du Concile, après quoi le Pape co
dia l'assemblée. Parmi les priéres qu'on fit pour l'ouvertu
la troisiéme session, on chanta *Veni Creator*. C'est la prem
fois qu'on trouve une mention de cette hymne. L'Auteu
la vie de S. Hugues, assure que ce fut cet Abbé qui ord
le premier qu'on la chantât à Tierce, le jour de la Pentec
Le lendemain 6 Octobre le Pape ayant assemblé ce
restoit de Prélats, se rendit à l'Eglise, & fit célébre
Messe : puis il alla prendre le corps de S. Remi sur l'au
& le portant sur les épaules, le remit à sa place. Il ordo
en conséquence de cette nouvelle translation, qu'on c
breroit la fête de S. Remi le premier jour d'Octobre, com
on le pratique encore aujourd'hui.

Le Pape ayant repassé en Allemagne, y tient un C

quarante Evêques, dans lequel on défend de nou- simonie & les mariages des Prêtres ; abus qu'on te peine infinie à extirper. Adalbert Archevêque de urg, pour faire mieux observer ce réglement, ex- nie les concubines des Prêtres, & les chasse de sa

1050.

ile de Rome au mois d'Avril, où le Pape condamne premiere fois l'hérésie de *Berenger*, Archidiacre s, qui renouvelloit les erreurs de Jean Scot Erigene, ant que le Sacrement de l'Eucharistie n'étoit qu'une du corps & du sang de Jesus-Christ, & qu'il n'y as de changement dans la substance du pain & du t hérétique est regardé comme le chef des *Sacra- es* ; il combattoit aussi les mariages légitimes, & le des enfans. Comme son hérésie commençoit à se e, & que même Brunon Evêque d'Angers s'étoit laissé , le Pape la condamna de nouveau dans un Concile à Verceil au mois de Septembre : il y vint des s de divers pays ; mais Berenger n'y parut point, il y eût été appellé. On y lut le livre de Jean Scot t l'Eucharistie, qui fut condamné & brûlé.
rance, on fut si scandalisé des blasphêmes de Beren- ue le Roi Henri I fit assembler à Paris le 16 Octobre ncile, où il assista lui-même avec un grand nombre ues, de Clercs, & de nobles Laïques. Berenger y été mandé, mais il n'y vint point. On le condamna tout d'une voix, & on déclara que s'il ne se rétractoit s sectateurs, toute l'armée de France ayant le Clergé e en habit ecclésiastique, iroit les chercher quelque ils fussent, pour les obliger de se soumettre à la foi que, ou les punir de mort. Comme le Roi étoit e S. Martin de Tours, il donna ordre d'ôter à Be- le revenu qu'il tiroit en qualité de Chanoine de cette Berenger avoit alors un puissant adversaire en la per- de Lanfranc, savant Moine de l'Abbaye du Bec en die : comme ils avoient été en commerce de lettres, nc fut d'abord soupçonné d'avoir adopté la nouvelle ; mais il s'en justifia dans le Concile de Rome. Le

P 3

monastere du Bec avoit été fondé depuis quelque
par un Gentilhomme nommé Hellouin, qui en fu
mier Abbé.

Le Roi Ferdinand fait célébrer un Concile de neuf E
à Coyac, Diocèse d'Oviédo en Espagne : il nous
treize Canons, dont le sixiéme porte défense aux C
de loger ou de manger avec les Juifs.

Concile de Rouen, où l'on défend de briguer l'E
par des présens, de passer d'un petit Evêché à
grand, &c.

1051.

On rapporte à un Concile tenu à Rome après l
de Pâque, un décret du Pape Léon IX, portant
femmes qui, dans l'enceinte des murs de Rome, se
prostituées à des Prêtres, seroient à l'avenir adju
Palais de Latran comme esclaves ; ce qui fut depuis
aux autres Eglises. Vers le même tems, le Pape
Udon Primicier, pour être son successeur dans le
Toul qu'il avoit gardé jusqu'alors.

Saint Pierre Damien, Abbé de Font-Avellane, éc
tre l'erreur de ceux qui croyoient qu'il falloit réordo
Clercs que les Simoniaques avoient ordonnés gratui
Pierre Damien étoit un rigide censeur des mœurs
siécle ; il étoit depuis long tems en possession de
plus dures vérités aux Ecclésiastiques relâchés ou corr
Son livre fut reçu comme un oracle : on le nomma (
mus, c'est-à-dire *très-agréable*, à cause du plaisir
à ceux dont les ordinations étoient révoquées en dou

1052.

Le Pape & le Roi autorisent la fondation de l'Ab
la Chaise-Dieu en Auvergne. Le fondateur & le prem
fut Robert, né dans le même pays, & fils d'un Gerau
croit être de la famille de saint Geraud d'Auri
Chaise Dieu devint dans la suite chef d'un Ordre ou
congrégation de plusieurs monasteres, sous la R
saint Benoit.

Léon IX fait un voyage en Allemagne pour obt
secours de l'Empereur contre les Normans, qui depu

mans s'étoient établis en Italie, où ils commettoient de ds désordres, particuliérement contre les Eglises. Le : & l'Empereur célébrerent la fête de Noël à Wormes; ue dit la Messe solemnelle le jour de la Fête, & le lenin il fit officier Liupold, Archevêque de Mayence, eque c'étoit dans sa Province. Après la premiére orai le la Messe, un de ses Diacres chanta une Leçon. Comme sage étoit contraire à celui de Rome, le Pape lui en défendre de continuer: le Diacre refusa d'obéir, & n'en ta pas moins haut. Le Pape le fit appeller, & le dégrada e champ. Vers le tems du sacrifice, l'Archevêque s'assit son siége, & protesta que ni lui, ni aucun autre n'aeroit cet office, si on ne lui rendoit son Diacre. Le céda, le lui renvoya aussi-tôt revêtu de ses ornemens, Archevêque continua de célébrer.

1053.

n retournant en Italie, le Pape voulut tenir un Concile antoue; mais il en fut empêché par une violente sédi, excitée par la faction de quelques Evêques qui craient sa juste sévérité. Il arriva à Rome pendant le Carême, nt un Concile après Pâque, dont il ne nous reste qu'une e en faveur de Dominique, Patriarche de Grade, auent la nouvelle Aquilée, portant qu'elle sera reconnue ropole des deux Provinces d'Istrie & de Venetie, & que ché de Frioul sera renfermé dans la Lombardie. Cette estation duroit depuis long-tems.

: Pape marche contre les Normands, qui remportent sur une victoire complette le 18 Juin. Il attendoit l'événet du combat dans une petite ville voisine, où les Nords l'assiégerent: ne pouvant s'y défendre, il fut obligé s absoudre de l'excommunication prononcée contre eux, le se rendre lui-même. Ils le menerent avec respect à event, d'où il écrivit pour réfuter les nouveaux reproi des Grecs, contenus dans une lettre récemment écrite Michel Cerulaire, Patriarche de Constantinople, & par n Evêque d'Acride, Métropolitain de Bulgarie. Ils préloient montrer que Jesus-Christ, après avoir célébré cienne Pâque avec les azymes, institua la nouvelle avec pain levé, qu'ils soutenoient être le seul vrai pain: ils

reprochoient aussi aux Latins d'observer le Sabbat en Ca
parcequ'ils jeûnoient le Samedi, de manger du sang,
ne point chanter *Alleluia* en Carême.

Le Pape écrivit dans le même tems aux cinq Evêqu
restoient en Afrique sous la domination des Musulma
lui avoient demandé quel Métropolitain ils devoient r
noitre, attendu que Carthage avoit cessé d'être la Cap
& qu'elle étoit tombée en ruine depuis long-tems. Il
que l'Evêque de Carthage devoit toujours être regardé
me le Métropolitain de toute l'Afrique.

1054.

Léon IX meurt à Rome le 19 Avril; il y étoit arri
puis peu en litiére, accompagné d'une escorte consid
de Normands. Il avoit passé tout le tems de sa ca
dans les pratiques de la plus rigoureuse pénitence. L'
honore sa mémoire le jour de sa mort. Quelque tems
il avoit envoyé trois Légats a Constantinople. Ils furent
avec honneur par l'Empereur Constantin Monomaq
les avoit demandés au Pape, témoignant un grand d
rétablir l'union entre l'Eglise Grecque & la Latine. P
leur sejour, le Cardinal Humbert, l'un d'entr'eux, co
une ample réponse à la lettre du Patriarche Michel Cer
Sur les azymes, il fait voir que le mot Grec *artos*
quel il s'appuyoit, signifie également toute sorte de
azyme ou levé. Sur le reproche de manger du sang
viandes suffoquées, il dit que les Latins imposoient un
pénitence à quiconque en mangeoit, hors un péril e
de mourir de faim. Il purge les Latins des reproches
daïser à cause du jeûne du Samedi, en disant qu'ils trav
ce jour-là, comme les cinq autres jours. Enfin, sur l
luia, il dit que les Latins le chantent toute l'année, e
pendant les neuf semaines de pénitence.

Humbert répondit aussi à un autre écrit, compo
Nicetas Moine de Stude, qui soutenoit que les Latins
poient le jeûne en célébrant la Messe à l'heure de
pendant le Carême; au lieu que les Grecs les jours de
ne célébroient que la Messe appellée *des présanctifiés*
consacrer, & à l'heure de None, comme ils font e
Humbert dans sa réponse traite Nicetas de *Stercora*

n qu'on donnoit à ceux qui croyoient que l'Euchariſtie ſujette à la digeſtion & à toutes ſes ſuites comme les iens; ce qu'il ne paroît pas que Nicetas ait jamais dit: s Humbert tiroit cette conſéquence, de ce qu'il diſoit la communion rompt le jeûne. Nicetas ſoutenoit auſſi le iage des Prêtres; mais Humbert prouva que les Canons Concile de Trulle ſur leſquels il s'appuyoit, n'avoient ais été reçus par l'Egliſe Romaine. Nicetas ſe rétracta.

e Patriarche Michel refuſant opiniâtrement de parler aux ats, & même de les voir, ils vont à Sainte-Sophie le edi matin 16 Juillet, & mettent ſur le grand autel un d'excommunication en préſence du Clergé & du peuple: it ſortis auſſi-tôt, ils ſecouérent la pouſſiére de leurs ls, ſuivant l'Evangile, pour leur ſervir de témoignage, riant: *Que Dieu le voie, & qu'il juge.* L'excommunica- contenoit un parallele des erreurs des Grecs avec celles principaux hérétiques qu'on les accuſoit d'avoir ſuivis; finiſſoit par ces mots: *Michel Patriarche abuſif, néo- te revêtu de l'habit monaſtique par la ſeule crainte des imes, & diffamé pour pluſieurs crimes, & avec lui Léon Evêque d'Acride, & Conſtantin ſacellaire de Michel, a foulé de ſes pieds profanes le ſacrifice des Latins; eux & tous leurs ſectateurs ſoient anathêmes, avec les ioniaques, les hérétiques qui ont été nommés, & tous les res, & avec le Diable & ſes Anges, s'ils ne ſe convertiſ- t. Amen, amen, amen.* Ces héréſies imputées aux Grecs les Légats, n'étoient la plupart que des conſéquences es de leur doctrine ou de leur conduite; mais ils ne les uoient pas.

Les Légats prirent congé de l'Empereur peu de tems ès, & partirent chargés de préſens: mais ils revinrent bout de quelques jours, par ſon ordre & à la ſollici- ion de Michel, qui diſoit vouloir tenir un Concile avec x. Son deſſein étoit de les faire aſſommer par le peuple. Empereur l'ayant appris, défendit qu'on tint de Concile 'il n'y fût préſent; & comme Michel s'y oppoſoit abſolu- ent, il fit auſſi-tôt partir les Légats. Michel irrité d'avoir anqué ſon coup, excite contre l'Empereur une grande dition, & publie contre les Légats une excommunication mplie d'invectives.

Concile de Narbonne le 25 Août, pour la confirma de la tréve de Dieu : il s'y trouva dix Evêques, & un g nombre d'Abbés, de Clercs & de nobles Laïques. On dix-neuf Canons, dont le huitiéme porte, que les débit qui refusent de payer, seront excommuniés, & leurs l ses seront interdites, jusqu'à ce qu'ils satisfassent.

Constantin Monomaque, Empereur de Constantino meurt le 30 Novembre. Theodora sa belle-sœur fut re nue Impératrice : Zoé étoit morte avant son époux.

1055.

Gebehard, Evêque d'Eichstet, est élu Pape dans assemblée des Evêques tenue à Mayence en présence d'H brand Soudiacre de l'Eglise Romaine, chargé des pou du Clergé & du peuple de Rome. Il est inthronisé le Je saint 13 Avril, sous le nom de Victor II & tient à la Pe côte un grand Concile à Florence, pour la correctio plusieurs abus. Il envoie en France le Soudiacre Hildebr qui assemble à Lyon un Concile, où sept Evêques furent posés pour divers crimes. Le même Hildebrand & un (dinal nommé Gerard, aussi Légat du S. Siége, tinrent autre Concile à Tours, où Berenger & Lanfranc se tr verent. On donna à Berenger la liberté de défendre opinion; mais il fit son abjuration qu'il souscrivit : & Légats le croyant converti, le reçurent à la communio

Gervais Evêque du Mans, est transféré à l'Archev de Reims. Il aimoit passionnément la chasse, mais il ne tro ni forêts, ni bêtes fauves dans les plaines de Reims. P s'en consoler, il fit faire en bronze la figure d'un C qu'il plaça dans son Palais avec cette inscription :

Dum Cenomanorum saltus lustrare solebat
Gervasius, cervos tunc sufficienter habebat :
Hunc, memor ut patriæ sit semper, condidit ære.

C'est-à-dire, quand Gervais chassoit dans les forêts Maine, il trouvoit suffisamment des cerfs. Et c'est pou rappeller le souvenir de sa patrie, qu'il a fait fondre bronze celui-ci.

Normandie, le Duc Guillaume fait célébrer un Con-
ı Lifieux, où Manger Archevêque de Rouen, oncle de
ince, eſt dépoſé pour ſa vie ſcandaleuſe, & la diſſipa-
les biens de ſon Egliſe.

1056.

imbaud Archevêque d'Arles, & Ponce Archevêque
, Légats du S. Siége, aſſemblent à Toulouſe, le 13
mbre, un Concile où ſe trouvent dix huit Evêques. On
reize Canons, la plupart contre la ſimonie, pour être
vés dans les Provinces de Gaule & d'Eſpagne, où s'é-
ıit le pouvoir des Evêques de ce Concile.
npératrice Theodora meurt le 22 Août, après avoir
'é Empereur le Patrice Michel Strationique.

1057.

; affaires changérent bientôt de face à Conſtantinople.
ıuvel Empereur étant incapable de gouverner, il s'é-
pluſieurs révoltes contre lui. Iſaac Comnene eſt dé-
Empereur le 10 Juin. Ce Prince s'appliqua à réparer
ement des Finances; & pour cet effet il retrancha les
us de quelques monaſteres. Après avoir fait calculer ce
ıffiroit aux Moines, pour vivre ſuivant la pauvreté
avoient vouée, il leur ôta le ſurplus; & l'appliqua au
de l'Etat. Michel Cerulaire avoit beaucoup contribué
:ction de ce Prince; & il en devint ſi inſolent, qu'il
t continuellement des demandes exceſſives, & uſoit de
ces: il entreprit même de porter la chauſſure d'écar-
qui étoit une des marques de la dignité impériale, di-
qu'il n'y avoit que peu ou point de différence entre
ıire & le Sacerdoce. L'Empereur irrité l'exila dans l'iſle
oconeſe, où il mourut.
ırt du Pape Victor II le 28 Juillet: il avoit gardé ſon
ıé d'Eichſtet. Il eut pour ſucceſſeur le Chancelier Fri-
, qui fut élu le 2 Août, ſous le nom d'Etienne IX. Ce
tint auſſi-tôt pluſieurs Conciles, pour empêcher prin-
:ment les mariages des Prêtres & des Clercs, & les ma-
s inceſtueux entre les parens.
nt Pierre Damien eſt fait Evêque d'Oſtie, & premier
Cardinaux.

1058.

Etienne IX meurt le 29 Mars : il avoit ordonné av:
de mourir, qu'on ne fit point d'élection sans avoir pris
seil d'Hildebrand qui étoit allé en ambassade en Aller
mais Jean Evêque de Velletri s'empara du S. Siége,
le nom de Benoit. Il fut chassé dans le mois de Déc
Les Romains s'en étant rapportés au Soudiacre Hild
pour le choix d'un Pontife, il élut Pape Gerard Evê
Florence, dont l'élection fut confirmée par Henri I
d'Allemagne.

1059.

Le Pape élu assemble à Sutri les Evêques de Toscar
Lombardie, & de leur avis dépose l'Antipape Benoit
ensuite à Rome, où il fut mis dans le S. Siége par l
dinaux, suivant la coutume, le 13 Janvier, & fut
Nicolas II.

Il assemble à Rome, au mois d'Avril, un Concil
posé de cent treize Evêques. On y fit deux décrets &
Canons. Le premier décret porte en substance, que
venant à mourir, les Evêques Cardinaux traiteront
ble les premiers de l'élection ; qu'ils y appelleront en
Clercs Cardinaux, & enfin que le reste du Clergé &
ple y donnera son consentement : » On choisira (aj
„ décret) dans le sein de l'Eglise même, s'il s'y tr
„ sujet capable, sinon dans une autre, sauf l'honne
„ notre cher fils Henri, qui est maintenant Roi, & q
„ s'il plaît à Dieu, Empereur, comme nous lui avo
„ accordé ; & on rendra le même honneur à ses succ
„ à qui le S. Siége aura personnellement accordé le
„ droit. » Le second décret permet à ceux qui ont
donnés gratuitement par des Simoniaques, de de
dans les Ordres qu'ils ont reçus ; mais il est dit que
indulgence seulement, attendu le grand nombre de c
ont été ainsi ordonnés, qui ne permet pas d'observe
égard, la rigueur des Canons. Le troisiéme Canon
d'entendre la Messe d'un Prêtre que l'on sait certai
avoir une concubine. Le quatriéme porte, que les
qui ont gardé la continence, mangeront & couchero

au même lieu près des Egliſes pour leſquelles ils ont été ordonnés, & mettront en commun tout ce qui leur vient de l'Egliſe, s'étudiant à pratiquer la vie commune & apoſtolique; c'eſt-à dire, qu'ils vivront en Chanoines réguliers. En ce même Concile Berenger ſouſcrivit une nouvelle abjuration, & une profeſſion de foi, rédigée par le Cardinal Humbert; mais ſi-tôt qu'il fut hors du Concile, il écrivit contre cette profeſſion de foi, chargeant d'injures le Cardinal qui l'avoit dreſſée.

Le Pape paſſe dans la Pouille, où il reçoit les ſoumiſſions des Normands, qui lui reſtituent les domaines qu'ils avoient enlevés à l'Egliſe Romaine. Il leur donne l'abſolution de l'excommunication qu'ils avoient encourue, & fait un traité avec eux. Richard, l'un de leurs chefs, fut confirmé dans la Principauté de Capoue qu'il avoit conquiſe ſur les Lombards: Robert Guiſchard, autre chef, fut confirmé dans le Duché de Pouille & de Calabre dont il étoit auſſi en poſſeſſion, & dans ſes prétentions ſur la Sicile qu'il avoit commencé de conquérir ſur les Sarraſins. Robert promit au Pape une redevance annuelle, & ſe rendit ſon vaſſal: c'eſt l'origine du Royaume de Naples. Les Normands travaillerent auſſi-tôt à délivrer Rome des Seigneurs qui avoient des forteresses aux environs, & qui tyranniſoient cette ville depuis long-tems.

Légation de ſaint Pierre Damien, & d'Anſelme Evêque de Luques, à Milan. C'étoit une régle inviolable dans cette Egliſe, que pour tous les ordres, même pour l'Epiſcopat, il falloit, avant que de les recevoir, payer une certaine ſomme. Les Légats étoient chargés de réformer cet abus, auſſi-bien que l'incontinence des Clercs, qui n'y regnoit pas moins. Il s'éleva contr'eux une ſédition; on vint en armes au Palais Epiſcopal, on ſonna les cloches, & on fit entendre le ſon d'une grande trompe qui retentiſſoit par toute la ville, pour donner le ſignal de la révolte. Pour l'appaiſer, Pierre monta au jubé; & ayant avec peine obtenu ſilence, il eut le bonheur de calmer les eſprits; on convint même d'exécuter tout ce qu'il propoſeroit. Il obligea l'Archevêque Guy Vavaſeur, & le Clergé de Milan, à promettre par écrit & avec ſerment, d'abolir l'abus ſimoniaque dont il a été parlé. Il impoſa à Guy cent ans de pénitence, dont il lui taxa le

rachat par une somme d'argent, qu'il devoit payer chaque année. Tous les Clercs furent soumis aussi à différentes pénitences, suivant qu'ils étoient plus ou moins coupables.

L'Empereur Isaac Comnene renonce à l'Empire, & prend l'habit monastique : il avoit choisi pour son successeur Constantin Ducas, comme le plus capable de rétablir les affaires.

En France, le Roi Henri fait couronner Philippe son fils à Reims, le jour de la Pentecôte 23 Mai, par les mains de Gervais, Archevêque de cette ville. La formule du serment que ce Prince souscrivit, portoit qu'il conserveroit aux Evêques & à leurs Eglises leurs droits selon les Canons ; qu'il les défendroit comme il est du devoir d'un Roi, & rendroit justice au peuple selon les loix. Ayant lu ce serment, il le remit entre les mains de l'Archevêque, qui du consentement du Roi Henri, élut pour Roi le Prince son fils. Après lui deux Légats que le Pape avoit envoyés en France, donnerent leur suffrage : ce qui leur fut accordé par honneur ; car le consentement du Pape n'étoit point nécessaire, comme le porte expressément l'acte de ce couronnement. Ensuite les Archevêques, les Evêques & les Abbés donnerent leur voix; puis les Seigneurs, & enfin les simples Chevaliers, & tout le peuple, en criant trois fois : *Nous l'approuvons, nous le voulons*. C'est le premier sacre des Rois de la troisiéme race, dont nous ayons l'acte authentique.

1060.

Le Pape Nicolas fit tenir cette année deux Conciles dans les Gaules par son Légat Etienne, Prêtre Cardinal : l'un à Vienne, le dernier Janvier ; l'autre a Tours, le premier Mars. Ce qui nous reste de ces deux Conciles, est mot pour mot la même chose ; ce qui fait juger que les Canons qui leur sont attribués, n'étoient pas formés par délibération des Evêques, mais que le Légat les apportoit de Rome tout dressés. Ces Canons sont au nombre de dix, dont nous n'avons que les trois premiers : ils regardent la simonie & l'incontinence des Clercs, & ne font que renouveller ce qui avoit été tant de fois ordonné sur ce sujet.

On célébra aussi un Concile en Espagne, à Yacca en Arragon : neuf Evêques y assisterent avec le Roi & les Grands.

de suivre le rit Romain dans les priéres ecclé-
u lieu du rit Gothique.

1061.

'ape Nicolas II, le 25 Juin; il avoit gardé le
:ence pendant tout son Pontificat. Les Romains
n Allemagne, au jeune Roi Henri, un député,
ıns avoir pu avoir audience : enfin, après trois
ance, Hildebrand qui étoit devenu Archidiacre
omaine, tint conseil avec les Cardinaux, &
: Anselme Evêque de Luques, qui fut nommé
I. Cette élection fut désagréable à la Cour
& aux Evêques de Lombardie, qui étant la
niaques & Concubinaires, vouloient un hom-
le la condescendance pour leurs foiblesses. Ils
Allemagne, où l'on tint une diette générale à
ıne Roi y fut couronné de nouveau; & nommé
.omains : ensuite ils firent élire Cadalous Evê-
ne, sous le nom de Honorius II. Cadalous
ne concubinaire & simoniaque, comme on le
'eproches que lui en fit S. Pierre Damien dans
:ttre, qui finit par une menace en vers Latins,
er peut être ainsi rendu : *Je ne te trompe point,*
ans l'année. Mais l'événement ne confirma point
tie.

1062.

: Cadalous ayant amassé des troupes, vient se
'ant Rome, à l'improviste, le 14 Avril. Il eut
.ns un premier combat, où quantité de Ro-
: tués; mais Godefroi Duc de Toscane étant
le tems après, Cadalous se trouva tellement
ne put se sauver qu'à force de priéres & de
voit dans les écrits de Pierre Damien, que Ca-
ondamné, & déposé le 27 Octobre suivant, par
ques d'Allemagne & d'Italie en présence du Roi.
re prétendit sauver la prédiction qu'il avoit
ment, que Cadalous mourroit dans l'an, disant
ort à sa dignité & à son honneur.
tobre de cette année, mourut S. Dominique

furnommé *le cuiraſſé*, à cauſe d'une chemiſe de mai fer qu'il portoit continuellement, ne l'ôtant que p donner la diſcipline. Ce n'étoit pas ſeulement pour lui que Dominique ſe mortifioit ainſi ; c'étoit encore po quiter les pénitences des autres. Cet illuſtre Martyr de nitence ſembloit vouloir, à l'exemple du Sauveur, ſ ger de toutes les iniquités du peuple. On croyoit alo cent ans de pénitence pouvoient ſe racheter par vingt tiers accompagnés de diſcipline : trois mille coups v un ans de pénitence ; & les vingt Pſeautiers faiſoien cens mille coups à raiſon de mille coups pendant dix mes. Dominique accompliſſoit facilement en ſix jour pénitence de cent ans, & en acquittoit ainſi les pé Cette cruelle pénitence ne l'empêcha pas d'arriver grande vieilleſſe, mais elle lui avoit rendu la peau auſſ que celle d'un négre.

Vers ce tems S. Gotheſcalc, Prince des Sclaves d'a de l'Elbe, ramena ſa nation au Chriſtianiſme. Il fut ai cette entrepriſe par Adalbert Archevêque de Hambou ordonna des Evêques à Aldinbourg, à Meckelbourg, zebourg & ailleurs. La Religion recevoit auſſi un affermiſſement en Angleterre, par les ſoins du ſai Edouard. Harold, Roi de Norvége, exerçoit au co une cruelle tyrannie dans ſes Etats ; il abattit pluſieu ſes, & fit mourir dans les ſupplices un grand nom Chrétiens.

En Allemagne, ſaint Annon, Archevêque de Colo chargea du miniſtere à la priére des Seigneurs, après l d'Adalbert de Brême ; il procura auſſi-tôt des biens mais voyant qu'il s'oppoſoit en vain aux déréglem Jeune Roi Henri IV, il demanda peu de tems après à rer, & il l'obtint ſans peine.

1063.

Le Pape célebre à Rome un Concile, compoſé de cent Evêques. Les Moines de Valombreuſe y dén Pierre de Pavie, Evêque de Florence, comme héré ſimoniaque, déclarant qu'ils étoient prêts à entrer d feu pour le prouver. Le Pape ne voulut ni dépoſer l'E ni accorder aux Moines l'épreuve du feu. On fit en c

elle douze Canons qui regardent principalement la Simonie. Le quatriéme, que l'on croit être le fondement de l'institution des Chanoines réguliers, ordonne que les Prêtres & les Diacres continens embrasseront la vie commune, comme doivent faire des *Clercs Religieux*.

Légation de saint Pierre Damien en France : il fit tenir à Châlons sur Saône, un Concile, où le monastere de Cluni fut déclaré n'être point sujet à la jurisdiction de l'Evêque de Mâcon.

Il arriva aux Fêtes de la Pentecôte de cette année un grand scandale à Goslar en Saxe, à l'occasion d'une dispute pour la préséance entre l'Evêque de Hildesheim & l'Abbé de Fulde. L'Evêque avoit placé dans l'Eglise, des Gentilshommes bien armés, qui se jetterent sur les domestiques de l'Abbé, lorsqu'ils vinrent préparer son siége. Cette querelle dégénera à un combat furieux : plusieurs personnes furent massacrées jusques sur l'autel, sans que la présence ni les cris du jeune Roi Henri pussent arrêter les combattans ; il eut peine à se sauver lui-même, & fut obligé de percer la foule pour se retirer dans son Palais.

1064.

Concile de Mantoue, où le Pape Alexandre II se purge par serment de la simonie dont il étoit accusé, & se réconcilie avec les Evêques de Lombardie. Cadalous qui avoit été mandé à ce Concile, n'y parut point, & fut condamné tout d'une voix comme simoniaque. Il revint néanmoins secrétement à Rome ; Cencius fils du Préfet le reçut dans le Château S. Ange, où il demeura deux ans assiégé par les serviteurs du Pape Alexandre. Enfin, il en sortit pauvre & dénué de tout, ayant été obligé de se racheter de Cencius, en lui donnant trois cens livres d'argent : mais il ne cessa point jusqu'à sa mort de se porter pour Pape légitime.

1065.

La dévotion des pélerinages augmentoit tous les jours : une troupe de sept mille Pélerins partis d'Allemagne l'année précédente pour le voyage de Jerusalem, sous la conduite de Sigefroi, Archevêque de Mayence, & de trois autres Evêques, fut attaquée le jour du Vendredi saint 25 Mars de

cette année, par un parti de douze mille Arabes. fendirent vaillamment contre ces brigands ; & aya un village, ils s'y maintinrent jusqu'au matin du jo que : ils étoient sur le point de se rendre, lorsq vint un secours imprévu, de la part des Turcs é puis quelques tems dans ces contrées. On les fit sous escorte à Jerusalem où ils furent reçus par l che Sophrone, auquel ils donnerent une grande p richesses qu'ils avoient apportées, pour faire rebâtir ses que le Calife Haquem avoit ruinées.

Révolte des Sclaves païens contre leur Prince, thescalc ; il fut tué le 7 Juin. On fit mourir av Prêtre Ippon, qui fut tué sur l'autel : le Moine A plusieurs autres furent lapidés le 15 Juillet. Jean Ecossois, qui étoit venu prêcher en ce pays, eut la chée le 10 Novembre, après plusieurs tourmens. Sclaves, par une conspiration générale, retourn paganisme, & tuerent tous ceux qui demeurerent C C'est la troisiéme apostasie de cette nation ; car elle vertie à la foi, premiérement par Charlemagne, e Othon, & la troisiéme fois par Gothescalc.

Le Pape assemble deux Conciles à Rome, contre des *Incestueux*. On donna ce nom à ceux qui compter les degrés de parenté par le droit civil lequel chaque personne fait un degré ; au lieu que droit canonique il en faut deux : ensorte que les f selon les loix sont au second degré, ne sont qu'au selon les Canons.

Dédicace du monastere de Wesminster rebâti Edouard : elle se fit le 28 Décembre. Saint Edoua mort l'année suivante, Harold son beau-frere se fi ner ; mais il fut détrôné par Guillaume Duc de No qu'Edouard avoit institué son héritier. Guillaume Angleterre les mœurs & la langue Françoises, & fi mémoire de ses succès un monastere de S. Martin c le nom de S. Martin *le bel*, en Latin *de bello*. En Prince avoit fondé à Caën deux monasteres : l'un d dédié à S. Etienne, dont le célèbre Lanfranc fut le Abbé : l'autre de femmes, dédié à la sainte Trinité. de cette fondation fut que Guillaume avoit épousé

fille du Comte de Flandre, quoiqu'elle fût sa parente. Le Pape accorda dispense pour la validité de ce mariage, à condition que le Duc & la Duchesse fonderoient chacun un monastere. Ces deux Abbayes subsistent encore aujourd'hui.

1066.

Saint Arialde, Diacre de l'Eglise de Milan, est martyrisé le 17 Juin. Guy, Archevêque de cette ville, ayant oublié les promesses qu'il avoit faites à S. Pierre Damien en 1059, étoit tombé dans les mêmes crimes ; & ne pouvant souffrir les reproches qu'Arialde lui faisoit, il le fit prendre en trahison, & conduire dans des déserts inaccessibles au-delà du lac Majeur. La niéce de l'Archevêque craignant que ceux qui l'avoient pris, ne lui sauvassent la vie, envoya deux Clercs pour le tuer : ils lui arracherent la langue & les ieux, lui couperent le nez & les oreilles, & tous les membres l'un après l'autre.

1067.

Le Pape envoie deux Légats à Milan, pour y publier un nouveau décret contre la simonie & l'incontinence des Clercs. Il portoit entr'autres choses : » Quant aux Clercs & „ aux Laïques qui ont juré de s'employer de bonne foi à „ réprimer les désordres des Simoniaques & des Clercs in- „ continens, & sous ce prétexte ont brûlé, pillé, répandu „ du sang, & commis plusieurs violences, nous leur défen- „ dons absolument d'en user ainsi à l'avenir ; mais qu'ils se „ contentent de bien vivre & de dénoncer les coupables à „ l'Archevêque, aux Chanoines de cette Eglise, & aux Evê- „ ques suffragans. « Ceci fait voir qu'on avoit porté jusqu'à l'indiscrétion le zéle contre les Simoniaques & les Clercs scandaleux.

Le schisme continuoit à Florence contre l'Evêque Pierre ; une grande partie du Clergé & du peuple s'étoit séparé de sa communion, & les Moines de Vallombreuse persistoient à vouloir faire l'épreuve du feu pour prouver qu'il étoit Simoniaque. Le Pape étant venu en cette ville, vit le bois que les Moines avoient préparé pour cette épreuve ; mais il ne voulut pas alors recevoir cet examen, & se retira, laissant le Clergé & le peuple dans la même division. Enfin,

Clercs. Quand on vint à l'*Agnus Dei*, quatre Moine
cerent pour allumer les buchers : l'un portoit un
l'autre l'eau bénite, le troisiéme douze cierges bénis
més, & le quatriéme l'encensoir plein d'encens. L
Pierre ayant communié & achevé la Messe, ôta sa c
gardant ses autres ornemens ; & après qu'on eut lu
ditions auxquelles se faisoit l'épreuve, il s'approcha
chers déja réduits en charbons pour la plus grande
chemin d'entre-deux en étoit couvert. Alors, par
l'Abbé, il prononça cette oraison, qui tira les larmes
les assistans : *Seigneur Jesus-Christ, je vous suppl*
Pierre de Pavie a usurpé par simonie le siége de F
vous me secouriez en ce terrible jugement, & me p
de toute atteinte du feu, comme vous avez autref
servé les trois enfans dans la fournaise. Après que
assistans eurent dit *Amen*, il donna le baiser de p
freres ; & on demanda au peuple combien il vou
demeurât de tems dans le feu : le peuple répondit
firoit qu'il y passât gravement. Pierre faisant le sig
croix, & portant un crucifif sur lequel il arrêtoit sa
regarder le feu, il y entra gravement, nuds pieds
visage gai. On le perdit de vue tant qu'il fut entre
buchers ; mais on le vit bientôt paroître de l'autre
& sauf, sans que le feu eût fait la moindre impre
lui. Le vent de la flamme agitoit ses cheveux, soule
aube, & faisoit flotter son étole & son manipule : n
ne brûla, pas même le poil de ses jambes. Quand il
du feu, il voulut y rentrer ; mais le peuple l'arrêta
pressant tellement autour de lui pour baiser ses pie
habits, que les Clercs eurent de la peine à le retire

Ce récit que j'ai abrégé, est tiré de la lettre que

: & le Clergé de Florence écrivirent aussi-tôt au Pape Alexan-
e, le suppliant de les délivrer des Simoniaques. Le Pape
eut égard, & déposa de l'épiscopat Pierre de Pavie, qui
soumit à ce jugement, & se rendit Moine dans le même
onastere de Septime. Le Moine Pierre qui s'exposa au feu
ec tant de foi, étoit Florentin, de la famille des Aldo-
andins : il fut fait par la suite Cardinal Evêque d'Albane ;
le nom de Pierre *Ignée* ou *du feu*, en Latin *Igneus*, lui
:meura.

Mort de Constantin Ducas, Empereur d'Orient.

1068.

Romain Diogene monte sur le trône de Constantinople, premier Janvier.

Conciles de Leire & de Gironne en Espagne. On traita ins le premier de l'introduction du rit Romain au lieu du othique, ce qui ne put encore être exécuté. Dans le se-ond on confirma par l'autorité du Pape la tréve de Dieu, ius peine d'excommunication contre les infracteurs. Hu-ies le Blanc, Prêtre Cardinal, Légat du Pape Alexandre, sista à ces Conciles, & vint ensuite en Aquitaine, où il i assembla deux autres, l'un à Ausch, l'autre à Toulouse. utre les réglemens faits à Ausch, on ordonna que toutes s Eglises du pays paieroient à la Cathédrale le quart de urs dimes ; mais on accorda exemption à plusieurs Eglises. u Concile de Toulouse, composé d'onze Evêques, on traita : toutes les affaires des Eglises ; & par les jugemens qui irent rendus sur diverses accusations, on y extirpa la si-ionie.

1069.

Concile de Mayence, où Henri Roi d'Allemagne veut iire casser son mariage avec Berthe, sous prétexte qu'il 'avoit pu le consommer. Pierre Damien, envoié à ce Con-ile par le Pape Alexandre II, s'opposa vigoureusement à ette entreprise : tous les Seigneurs firent aussi de vives re-résentations. Henri se voyant ainsi pressé, rappella la Reine, : résolut cependant de vivre avec elle comme si elle n'eût oint été sa femme.

1070.

Le Pape envoie en Angleterre trois Légats, qui y [illegible]nent de nouveau le Roi Guillaume, le 4 Avril. Ces présiderent à un Concile célebré à Vinchestre par o[illegible] Roi & en sa présence Stigand Archevêque de Cant[illegible] fut déposé, comme convaincu d'avoir gardé l'Ev[illegible] Vinchestre avec cet Archevêché, d'avoir usurpé le Cantorberi du vivant de l'Archevêque Robert, & reçu le *pallium* de la part de l'Antipape Benoit. On aussi quelques-uns de ses Suffragans comme indig[illegible] quelques Abbés. A la Pentecôte, le Roi étant à W[illegible] fit tenir un autre Concile, auquel un des Légats Algeric Evêque de Sussex & plusieurs Abbés y furent [illegible] Le Roi Guillaume donna la plupart de ces prélatu[illegible] ecclésiastiques Normands. Lanfranc obtient le siége [illegible]torberi, la premiere place de l'Eglise d'Angleterre. commencé à écrire contre Berenger dès l'année 106[illegible]

1071.

Concile de douze Evêques à Mayence, le 15 Aoû[illegible] les nommé à l'Evêché de Constance, y fut accus[illegible]monie par les Clercs de cette Eglise, qui par cett[illegible] s'opposoient à ce qu'il fût sacré. Charles défendit sa cause avec chaleur; mais ensuite il remit l'anne[illegible] bâton pastoral entre les mains du Roi, disant qu'il loit point être Evêque de ceux qui ne vouloient poin[illegible]

Dédicace solemnelle de la nouvelle Eglise du Mon[illegible] par le Pape Alexandre II, le 1 Octobre. Presque Princes & les Prélats d'Italie y assisterent, avec une d'Abbés, de Moines & de Clercs. Le Pape avoit indulgence de tous les péchés confessés, à tous c[illegible] assisteroient à cette dédicace, ou qui viendroient à velle Eglise pendant l'octave; ce qui y attira une [illegible]fluence de peuple, que non-seulement le monaste[illegible] ville, mais toute la campagne des environs en étoit [illegible] L'Eglise du Mont-Cassin avoit été magnifiquement par l'Abbé Didier, sous lequel le nombre des Mo[illegible] cette Communauté s'augmenta jusqu'à près de deux

Romain Diogene, Empereur de Constantinople,

fait & pris par les Turcs Seljouquides, qui faiſoient tous les jours de nouvelles conquêtes ſur les Grecs. Le Céſar Jean Ducas fait déclarer Empereur Michel ſon neveu, fils aîné de Conſtantin Ducas. Romain ayant conclu un traité avec le Sultan des Turcs, revint à Conſtantinople, où il fut arrêté ; & on lui arracha les ieux avec tant de violence, que ſa tête enfla, les vers s'y mirent, & il mourut en peu de jours, béniſſant Dieu, & ſouffrant ſes maux avec une grande patience. Le Pape envoie un Légat au nouvel Empereur.

1072.

Concile de quinze Evêques à Vincheſtre. Hubert Légat du Pape y préſida : on y prit connoiſſance du différend entre Lanfranc de Cantorberi & Thomas, Archevêque d'Yorc. Ce dernier prétendoit que ſon Egliſe n'étoit point ſoumiſe à celle de Cantorberi ; mais le Concile prononça qu'il avoit été prouvé que l'Egliſe d'Yorc devoit être ſoumiſe à celle de Cantorberi, & obéir à ſon Archevêque comme Primat de toute la grande Bretagne. Cette affaire ne fut terminée qu'à la Pentecôte, à Windſor où on rédigea le décret du Concile.

Jean Archevêque de Rouen tint un Concile avec ſes Suffragans. On y fit vingt-quatre Canons. Le quatorziéme porte, que les mariages ne ſe feront ni en ſecret ni après dîner ; mais l'époux & l'épouſe étant à jeun, recevront à l'Egliſe la bénédiction du Prêtre auſſi à jeun : le vingt-uniéme, qu'on ne dînera point en Carême avant que l'heure de None ſoit paſſée, & que celle de Vêpres commence : le vingt deuxiéme ; qu'on ne commencera point l'Office avant None le Samedi ſaint, parcequ'il regarde la nuit de la réſurrection. Ces réglemens font croire qu'on commençoit à avancer le repas les jours de jeûne, & parconſéquent l'Office.

1073.

Concile d'Erford en Allemagne, le 10 Mars. On y oblige les Thuringiens à payer les dîmes à Adalbert Archevêque de Hambourg. Les Thuringiens s'étoient flattés que les Abbés de Fulde & de Herfeld feroient échouer cette entre-

priſe ; parcequ'ils avoient quantité d'Egliſes levant & une infinité de terres dans la Thuringe. Mais le avoit pris cette affaire fort à cœur, leur fit de ſi menaces, qu'ils furent obligés de ſe ſoumettre au tions qu'on voulut leur impoſer.

Mort du Pape Alexandre II, le 12 Avril. Il avo juſqu'à ſa mort l'Evêché de Luques en Toſcane. No quarante-cinq lettres de ce Pape, dans la plupart d on voit encore pluſieurs exemples de pénitences can Il eut pour ſucceſſeur l'Archidiacre Hildebrand, q long-tems avoit la principale autorité dans l'Egliſe R il ne fut ſacré que deux mois après ſon élection, p attendit le conſentement du Roi Henri. Il prit le Grégoire VII.

Saint Etienne de Thiers obtient du Pape une privilége pour la fondation d'un nouvel ordre mon ſuivant la regle de S. Benoit. Etienne ſe retira ſur tagne de Muret en Limouſin, & vécut cinquante ce déſert, appliqué au jeûne & à la priére. Per tems il lui vint pluſieurs diſciples ; & telle fut l'or l'ordre de Grammont.

1074.

Grégoire VII étoit extrêmement zélé pour la di & avoit formé de vaſtes projets pour la réform toute l'Egliſe. Pour en commencer l'exécution, i Concile à Rome pendant la premiére ſemaine de Il y défend de donner le nom de *Pape* aux Evêque ſe l'attribuer à lui ſeul. Avant ce tems, ce nom q *Pere*, ſe donnoit communément aux Evêques. décret contre les Clercs Simoniaques & Concubin régla pluſieurs affaires particuliéres de France, & mettre par écrit aux Evêques Eſpagnols qui ſe tro ce Concile, de recevoir l'Office Romain au lieu d rabique. Le décret du Concile de Rome fut porté magne par des Légats, qui demanderent la liberté un Concile ; mais les Allemands s'y oppoſerent, qu'ils n'accorderoient jamais la prérogative de ſe la ſider en Concile qu'au Pape en perſonne, Le Roi H avoit été accuſé à Rome, & excommunié pour avo

evêque en piéces avant qu'il prononcât cette détesta-
ntence. Le lendemain, le Concile se rassembla, mais
dissipé par les Thuringiens, qui y entrerent les armes
main, apprenant que l'Archevêque renouvelloit ses pré-
ns sur les décimes de leur Province. Altman, Evêque
sau, assembla aussi son Clergé, & fit lire les lettres
i étoient adressées par le Pape. La proposition fut aussi
çue qu'à Mayence; & peut-être le Prélat auroit été
pièces sur le champ, si les Seigneurs qui étoient pré-
n'eussent arrêté l'emportement de la multitude. Tel fut
:ès des Légats du Pape en Allemagne.

ıs voyons par les lettres de Grégoire VII, qu'il avoit
ès cette année la resolution d'aller en Orient, à la
de l'Empereur Michel, qui lui demandoit son secours
es Chrétiens orientaux, contre les fréquentes insultes
rrasins. Le Pape écrivit sur ce sujet au Roi Henri, &
laume Comte de Bourgogne, pour les exhorter à se
e avec lui dans cette entreprise: il écrivit deux lettres
ıbles, adressées à tous les fidéles. On voit ici le projet
:roisade, qui ne s'exécuta que vingt ans après.

ıcile de Rouen, où l'on condamne la rébellion des
's de Saint-Ouen contre l'Archevêque. Ce Concile fit

autorité que Dieu n'avoit jamais donnée à son siége Evêques ; & que son excommunication ne pouvoit em les François d'obéir au Roi. En effet, quand dans Philippe fut excommunié pour un autre sujet, les F ne cessèrent point, & avec raison, de le reconnoît Roi.

1075.

Gerauld, Cardinal, Evêque d'Ostie, Légat du célebre le 15 Janvier, à Poitiers, un Concile où l'o la matiére de l'Eucharistie. Berenger qui y étoit p pensa être tué.

Le Pape avoit indiqué un Concile à Rome pour miére semaine de Carême : il y vint des Evêques de bardie, de France & d'Allemagne, avec un grand bre d'Abbés, de Clercs & de Laïques. Entr'autres déc y furent faits, le Pape excommunia cinq domestic Roi Henri, par le conseil desquels il vendoit les Le Roi de France Philippe fut aussi menacé d'excomn tion, s'il ne donnoit assurance de sa correction aux l du Pape qui devoient aller en France. Liemar, Arch de Brême, qui s'étoit le plus opposé au Concile Légats avoient voulu assembler en Allemagne l'année dente, est suspendu. On confirme l'excommunicatic noncée par le Pape contre Robert Guischard Duc de P qui avoit envahi quelques terres de l'Eglise Romaine.

Au commencement d'Octobre, Sigefroi de Mayen un Concile, ou se trouva un Légat, chargé de faire ter le décret de 1074 ; mais les Clercs s'emporteren ment contre l'Archêveque, qu'il craignit plusieurs foi tué dans ce Concile : enfin, il résolut de ne plus se de cette réforme, & de laisser au Pape le [illegible] de l' ter par lui-même, dans le tems & de la maniere q plairoit.

Henri se brouille de nouveau avec le Pape, qui intimer par ses Légats un ordre de se rendre a Ron jour qu'il lui marquoit ; autrement, qu'il seroit exc nié ce jour même. Ce Prince, extrémement offensé d dénonciation, chasse les Légats, & indique une as des Evêques & des Abbés de ses Etats à Wormes p

23 Janvier suivant. Son dessein étoit de chercher avec eux le moyen de déposer le Pape, qui s'étoit attiré un grand nombre d'autres ennemis par une conduite si sévére. On avoit formé à Rome une conspiration, qui éclata la nuit de Noël. Le Pape étant à dire la Messe à sainte Marie-majeure, fut enlevé & blessé par une troupe de gens armés, conduits par Cencius fils du Préfet de Rome, qui le renferma dans une tour, comptant l'envoyer en Allemagne. Le bruit de cette violence s'étant répandu dans la ville, on cessa l'Office par toutes les Eglises, & on dépouilla les autels; on sonna les cloches & les trompettes pour assembler le peuple, qui alla escalader la tour, d'où on retira le Pape, & on le ramena à sainte Marie, où il acheva la Messe.

Concile national d'Angleterre à Londres; Lanfranc y présida. Comme l'usage des Conciles avoit été long-tems interrompu dans ce Royaume, on y renouvella les anciens Canons.

1076.

Hugues de Château-Thierry fonde à Soissons une Communauté considérable de Chanoines réguliers. Elle est connue sous le nom de l'Abbaye de saint Jean des Vignes: ce dernier nom lui vient d'un enclos de vignes que le fondateur lui donna dans le voisinage du monastere, peu de tems après son établissement.

L'Empereur Henri ne manqua pas de se trouver à Wormes au jour qu'il avoit marqué : les Evêques & les Abbés s'y rendirent aussi en très-grand nombre, de même que le Cardinal Hugues qui venoit d'être déposé à cause de ses mœurs déréglées : il apportoit avec lui une histoire fabuleuse de la vie du Pape, dans laquelle on le chargeoit de crimes inouis & incroyables. Sur le vû de cette piéce, les Prélats de l'assemblée déclarerent que Hildebrand ne pouvoit être Pape, & souscrivirent tous à sa condamnation. Ce décret fut porté en Italie par Roland Clerc de Parme, qui eut l'audace d'entrer au Concile que le Pape tenoit à Rome la premiere semaine de Carême, suivant la coutume, & lui présenta la lettre du Roi & du Concile de Wormes, le traitant en même tems d'usurpateur & de loup ravissant. Roland alloit payer cette témérité bien cher, si le Pape ne

ſe fût mis au-devant des coups qu'on vouloit lui port
ne lui eût ſauvé la vie en le couvrant de ſon corps. I
demain il fit lire dans le Concile ces lettres du Roi ;
l'avis des Evêques, il prononça contre lui l'excomm
ion & la dépoſition, en ces termes : *Saint Pierre*.
des Apôtres, écoutez votre ſerviteur. Vous m'êtes te
vous & la ſainte mere de Dieu, ſaint Paul votre j
tous les Saints, que l'Egliſe de Rome m'a obligé
moi à la gouverner. De la part de Dieu tout-puiſſant
Fils & Saint Eſprit, & par autorité, je défends à He
de l'Empereur Henri, de gouverner le Royaume
nique & l'Italie. J'abſous tous les Chrétiens du ſ
qu'ils lui ont prêté ou lui prêteront ; & je défends
perſonne de le ſervir comme Roi. Je charge Henri
thême en votre nom, afin que les peuples ſachent,
par expérience, que vous êtes Pierre, que ſur cett
le Fils du Dieu vivant a édifié ſon Egliſe, & que le
de l'Enfer ne prévaudront point contre elle. C'eſt
miére fois qu'une telle ſentence a été prononcée co
Souverain. Otton, Evêque de Frinſingue, Hiſtori
Catholique, & très-attaché aux Papes, qui écrive
le ſiécle ſuivant, en parle ainſi : *L'Empire fut d*
plus indigné de cette nouveauté, que jamais aupara
n'avoit vu de pareille ſentence publiée contre un E
Romain. Le Pape prononça dans ce Concile plusieur
excommunications, contre les Evêques auteurs ou f
de ce ſchiſme, & contre pluſieurs Laiques & Pr
deça les Monts, accuſés de divers autres crimes.

Henri s'apperçut bientôt des malheurs que ſon imp
alloit lui attirer. Un grand nombre de Seigneurs &
ques ſcandaliſés depuis long-tems de ſa mauvaiſe c
& de ſes injuſtices, s'aſſemblerent à Tribur le 16 O
réſolus de profiter d'une ſi belle occaſion de ſe do
autre Roi plus digne de les gouverner. Il envoya
fois à cette aſſemblée pour faire en ſorte de les ramen
obéiſſance ; mais il eut pour réponſe définitive, qu
rapporteroient au jugement du Pape, & que ſi par
il n'obtenoit pas ſon abſolution avant l'an & jour de
communication, il ſeroit à jamais déchu de la
Comme l'année de ſon excommunication étoit pré

chair. Il passa tout le jour sans manger jusqu'au soir, nt l'ordre du Pape; il passa de même le second & le ne jour : enfin le quatriéme jour le Pape permit qu'il sa présence; & après s'être expliqué avec lui, il con- : lui donner l'absolution à certaines conditions, dont cipales étoient, qu'il se présenteroit à la diette des ırs Allemands pour y répondre à leurs accusations, & gé par le Pape; qu'il ne prendroit jusqu'à ce tems marque de la dignité royale; & qu'il éloigneroit pour 's les Evêques dont les conseils lui avoient été préju- :s. Henri se soumit à toutes ces conditions; & le ıyant absous, il célébra la Messe en sa présence. Après sécration il le fit approcher de l'autel; & tenant à sa : corps de notre Seigneur, il rappella les crimes dont ce l'avoit accusé dans ses lettres, & ajouta : *Pour ute ombre de scandale, je veux que le corps de notre ır que je vais prendre, soit aujourd'hui une preuve ! innocence, & que Dieu me fasse mourir subitement, :is coupable.* Ayant ainsi parlé, il prit une partie de , & la consacra. Il dit ensuite au Roi : *Faites, s'il 'ait, mon fils, ce que vous m'avez vu faire... prenez utre partie de l'hostie, afin que cette preuve de votre*

tre pour Roi son fils encore enfant. Cette conspiration le force à rompre le traité qu'il venoit de faire avec le Pape. En Allemagne, les Seigneurs & les Evêques assemblés à Forchains le 17 Mars, élisent pour Roi Rodolphe, Duc de Suabe.

Mathilde, Comtesse de Toscane, fait donation à l'Eglise Romaine de tous ses Etats qui comprenoient la Toscane, & une grande partie de la Lombardie, s'en réservant l'usufruit pendant sa vie. Cette Princesse avoit beaucoup d'affection pour le Pape Grégoire; elle étoit presque toujours auprès de lui, & employoit toutes ses troupes pour le secourir. Ce fut un prétexte aux Clercs dont le Pape condamnoit les mariages sacriléges, pour oser entreprendre de ternir la réputation de Grégoire : mais il vivoit d'une maniére si irréprochable, que ces accusations ne trouverent aucune créance.

Concile d'Autun assemblé par Hugues, Evêque de Die, Légat du Pape : il s'y trouva plusieurs Evêques & plusieurs Abbés de France & de Bourgogne. On y jugea quelques Prélats accusés de simonie, ou d'avoir reçu l'investiture de la main du Roi.

1078.

Le même Légat assemble un Concile à Poitiers le 15 Janvier. On attribue à ce Concile dix Canons, dont le premier défend de recevoir les investitures des Laïques sous peine d'excommunication & d'interdit des Eglises; le second, d'avoir deux prélatures ou deux prébendes, c'est-à-dire, comme nous parlons aujourd'hui, deux bénéfices.

Grégoire VII célébra cette année deux Conciles à Rome. Le premier, pendant le Carême : il y assista environ cent Evêques. Il y fut résolu d'envoyer des Legats en Allemagne pour tenir une assemblée générale, & y rétablir la paix. Le décret du Concile ajoute une menace d'excommunication contre ceux qui s'opposeroient à cette commission des Légats; on y voit ces paroles remarquables : *Nous le lions par l'autorité apostolique, non-seulement quant à l'esprit, mais quant au corps, & lui ôtons toute la prospérité de cette vie, & la victoire à ses armes*. Le Pape excommunia tous les Normands qui pilloient les terres de saint Pierre,

n décret où il déclare qu'usant d'indulgence, il exe l'excommunication les femmes, les enfans, & les rs des excommuniés & ceux qui communiquent avec ignorance ou nécessité, ou avec ceux qui ont comié avec les excommuniés. Cette indulgence étoit nécesar les excommunications s'étendoient à l'infini, & ient impraticables à la rigueur.

re Concile de Rome fut célébré au mois de Novemhérétique Berenger qui étoit présent, donna une profession de foi, & obtint délai. On excommunia eur de Constantinople, Nicephore Botoniate, ren Italie comme usurpateur : il avoit fait déposer Ducas, & s'étoit fait proclamer le 25 Mars. Michel à la vie monastique ; & fut ordonné ensuite Métro d'Ephése ; mais il revint à la vie monastique. On quelques réglemens de discipline dans ce Concile de , qui est compté pour le cinquiéme du Pontificat de re VII. Le plus remarquable est celui qui défend à erc de prendre l'investiture d'un Evêché ou d'une auise, de la main d'un Prince ou d'un autre Laïque.

la fin de cette année, Hugues Duc de Bourgogne se oine à Cluni.

1079.

cile de Rome, sixiéme du pontificat de Grégoire, enger abjure de nouveau son erreur. Cette abjura: fut pas plus sincére que les précédentes. Ce Concile pendant le Carême, & fut composé de cent cinquante es.

tyre de S. Stanislas, Evêque de Cracovie en Pologne: ué le 8 Mai par le Roi Boleslas II, surnommé le Cruel, voit excommunié à cause de sa cruauté & de son icité.

ert, Soudiacre de l'Eglise Romaine, est envoyé Légat gleterre, avec ordre de demander au Roi Guillaume nquérant, qu'il prêtât serment de fidélité au Pape & uccesseurs : il étoit encore chargé de l'exhorter à être igneux d'envoyer à Rome le denier S. Pierre. Le Roi lit au Pape, qu'il avoit accordé l'un, & refusé l'autre : *au serment de fidélité*, dit ce Prince, *je n'ai voulu*

ni ne veux le faire, parceque je ne l'ai point promis,
ne trouve point que mes prédécesseurs l'aient fait aux v

1080.

Henri est vaincu par les Saxons, ayant à leur tête le
veau Roi Rodolphe. Jusques-là le Pape s'étoit tenu dan
espéce de neutralité entre ces deux Princes, parceque R
phe avoit été élu sans qu'on eût pris son conseil : mais
de ce que Henri avoit empêché l'assemblée qui devoit
nir en Allemagne, il l'excommunia derechef dans un
me Concile de Rome, & approuva l'élection de Rod
En ce même Concile le Pape confirma la sentence pron
contre Manassés de Reims, dans celui qui venoit d'ê
semblé à Lyon par le Légat Hugues de Die, & le dépo
espérance de pouvoir être rétabli.

Dix-neuf Evêques du parti du Roi Henri s'assemb
Mayence le jour de la Pentecôte. En vertu de leurs le
trente autres Evêques, & plusieurs Seigneurs d'Italie &
magne assemblés à Brixin dans le Tirol, déposent Hildel
& élisent Pape Guibert, Archevêque de Ravenne, e
munié pour avoir dépouillé son Eglise. Guibert passa en
revêtu des marques de la dignité Papale, & prit le n
Clement III.

Henri est défait une seconde fois dans une sanglan
taille donnée le 15 Octobre, où Rodolphe est tué. Le
envoie en Allemagne la formule du serment qu'il p
doit que le successeur de Rodolphe devoit lui prêter c
son vassal. Ce Pontife se réconcilie avec les Normand

Concile de Burgos en Espagne, où l'on reçoit l'
Romain.

En Angleterre, le Roi Guillaume fit célébrer un Co
auquel il assista avec les Seigneurs. On y fit treize Ca
le premier est pour maintenir la tréve de Dieu : le cinq
défend aux Evêques de condamner les Prêtres à l'am
cause de leurs femmes, parceque c'étoit un prétext
tolérer ce concubinage.

1081.

Henri passe en Italie au mois de Mars : il est excom
de nouveau par le Pape dans un huitiéme Concile de
Il marche vers Rome avec l'Antipape Clément, qu'il n

faire recevoir. Il est obligé de retourner en Lombardie, après avoir fait le dégat aux environs de cette ville.

En Orient, l'Empereur Nicephore Botoniate est chassé par Alexis Comnene, qui entre à Constantinople le 1 Avril. Cette ville fut pillée pendant tout le jour, & Nicephore se retira dans un monastere, où il prit l'habit. Alexis eut de si grands remords de ces violences, qu'il en fit une rigoureuse pénitence pendant quarante jours, avec tous ceux qui avoient eu part à la révolte.

Cosme, Patriarche de Constantinople, mal satisfait du gouvernement, quitte son Eglise le 8 Mai, & se retire dans un monastere.

En France, le Légat Hugues de Die tint à Meaux un Concile, dans lequel Ursion intrus dans le siége de Soissons fut déposé, & S. Arnoul réclus fut élu à sa place. Hugues avoit assemblé l'année précédente un Concile à Avignon, où Achard, usurpateur du siége d'Arles, avoit aussi été déposé, & Gibelin élu à sa place.

Concile d'Issoudun. Amat excommunia dans ce Concile les Chanoines de S. Martin de Tours, parcequ'ils avoient refusé de le recevoir en procession à son arrivée en cette ville.

Les Saxons & les autres Allemands de leur parti élisent pour Roi Herman, Seigneur de Luxembourg.

1082.

Henri rentre en Italie, & assiége Rome pendant tout l'été, sans pouvoir y entrer.

Bulle d'or de l'empereur Alexis, par laquelle il s'engage, lui & ses successeurs, à ne pouvoir toucher à l'avenir aux choses sacrées, sous quelque prétexte que ce soit. Alexis fit cette constitution pour appaiser le méeontentement général de ses sujets, indignés de ce qu'il avoit fait fondre l'argenterie de toutes les Eglises de l'Empire pour payer ses troupes. La nécessité étoit pressante, car les Finances se trouvoient épuisées; & Robert Guischard ayant passé la mer avec une grande flotte, venoit de prendre Duras en Epire, & de mettre en fuite, avec quinze mille hommes, Alexis, qui en avoit cent soixante & dix mille.

1083.

Concile de Rome, neuviéme du pontificat de Gr
au mois de Novembre. La question du Royaume d'
gne devoit être décidée dans ce Concile, & Hen
promis sureté à ceux que le Pape y avoit mandés
contre sa parole il fit arrêter les Députés d'Allema
qui empêcha le succès de cette assemblée.

Les Romains, à l'insçu du Pape, avoient juré à
l'été précédent, d'obliger le Pape à le couronner : l
étant échu, ils crurent avoir trouvé un expédient
dant à ce Prince de venir prendre la couronne, s
voulût satisfaire le Pape, ou non ; dans ce dernier
Pontife devoit lui descendre la couronne au bout d'u
du haut du Château S. Ange. Henri refusa l'un &
comme on devoit bien s'y attendre ; & les Romain
rendirent quittes de leur serment.

1084.

Henri gagne par argent le peuple de Rome,
dans le Palais de Latran avec l'Antipape Guibert, q
inthroniser. Le jour de Pâque, dernier de Mars, l'A
donne à Henri la couronne impériale. Le Pape s'
tiré dans le Château S. Ange, où il demeura assiégé
mois de Mai qu'il fut délivré par Robert Guischard,
Pouille. Après le départ de l'Empereur, les Evêqu
Marquis de Lombardie livrent bataille aux vassaux
thilde. L'avantage demeure à ces derniers, qui
horrible carnage des Lombards. Cette victoire affoil
sidérablement le parti des Schismatiques.

Vers la S. Jean de cette année, saint Bruno & se
pagnons commencerent à habiter la Chartreuse, lie
entouré de montagnes affreuses & de difficile accè
le voisinage de Grenoble, qui leur avoit été indi
Hugues, Evêque de cette ville. Par une charte du n
vant, Hugues défendit aux femmes de passer par
des freres de la Chartreuse, & à qui que ce fût d'y
d'y chasser, ou d'y mener paître des bestiaux. Sain
étoit né à Cologne, où il fut Chanoine de S. Cuni
alla ensuite à Reims, où il fut fait Chancelier & Ma

des Etudes : mais il quitta cette ville du tems de l'Ar-
êque Manassés, dont il ne pouvoit souffrir les dérégle-
s. Saint Bruno & ses Compagnons pratiquoient la vie
litique ; ses disciples furent nommés Chartreux, du
de leur premiére demeure.

1085.

hon, Légat du S. Siége, tient un Concile à Quedlim-
g après les Fêtes de Pâque, avec les Evêques & les
s qui reconnoissoient le Pape Grégoire. On y produisit
écrets des Peres, touchant la primauté du saint Siége.
i inférerent que le jugement du Pape n'est point sujet à
on, & que personne ne peut juger après lui ; ce que
le Concile approuva & confirma. On ordonna que qui-
ne auroit été excommunié, même injustement, par un
ue non déposé ni excommunié, ne pourroit être reçu
communion sans absolution ecclésiastique. A la fin du
ile, on prononça anathême avec les Chandelles arden-
contre l'Antipape Guibert, les Cardinaux & les Evê-
ses adhérens. Le Roi Herman qui assista à ce Concile,
lans sa souscription le titre de Roi des Romains.
ois semaines après, les Schismatiques en assemblerent
Mayence par ordre de Henri, qui y assista avec les
s de l'Antipape Clément. On confirma la déposition
égoire, & on prononça excommunication contre lui
ntre ceux qui le reconnoissoient.
égoire VII meurt le 21 Mai, à Salerne, où il s'étoit
. Ce Pape, né avec un grand courage, & élevé dans
cipline monastique la plus réguliére, avoit un zéle
: de purger l'Eglise des vices dont il la voyoit infectée.
oit souhaité les détruire entiérement, & faire regner
place les vertus éminentes qu'il pratiquoit lui-même :
es plus grands efforts pour y réussir ; & on ne peut que
r des éloges à un dessein si digne d'un chef de l'Eglise.
eût pas confondu la puissance spirituelle avec la tem-
e, & s'il eût su distinguer l'une & l'autre, comme elles
t en effet, il n'eût pas entrepris de déposer des Sou-
s dont la couronne ne reléve que de Dieu seul, &
à il eût épargné à l'Europe le spectacle sanglant de
e guerres qui ne faisoient qu'augmenter le mal qu'il

inséré dans le breviaire Romain, pour la fête de Gı
VII, un Office où l'on ose canoniser toute sa con
l'égard de l'Empereur Henri IV; mais cette légend
supprimée par les Parlemens, & la récitation en a
fendue, avec raison, par les Evêques de France.

Odon, Evêque de Bayeux, avoit envoyé de riches
aux Sénateurs Romains, s'étoit fait meubler un I
Rome, & se disposoit à partir pour l'Italie avec de
pes qu'il avoit gagnées. Son ambition étoit d'être Pap
laume le Conquérant, dont il étoit frere utérin, p
en Angleterre le Comté de Kent, & lorsque le R
dans son Duché de Normandie, il nommoit Odon
du Royaume. Ce Prélat y amassa par ses exactions d
mes immenses, dans le dessein d'acheter la Papauté. C
me, Roi d'Angleterre, qui étoit alors en Normandie
informé de ses préparatifs, repassa en diligence en
terre, & ayant assemblé son Conseil, à le tête duqu
l'Evêque de Bayeux, il parla ainsi: » Ecoutez avec at
ce que j'ai à vous dire, & donnez moi un conseil sa
J'avois laissé le Gouvernement de l'Angleterre à mo
Odon, avant mon départ pour la Normandie.... p
ce tems mon frere a dépouillé les Eglises de leurs bie

[illegible] mit la main sur lui & l'arrêta. Le Prélat cria : *Je Clerc & Ministre du Seigneur. Je ne peux être con[damn]é sans l'autorité du Pape.* Le Roi répondit : *Je ne [cond]amne ni le Clerc ni l'Evêque : je fais prisonnier mon [Com]te, & je lui demande raison de son administration.* [Il le] fit conduire dans le Château de Rouen, où il demeura [dan]s les fers jusqu'à la mort de ce Prince. Ainsi la prison [fut] le triste terme où aboutit l'ambition de ce Prélat.

1086.

[D]idier, Cardinal, Abbé du Mont-Cassin, est élu Pape le [...] Mai sous le nom de Victor III. Il refuse de consentir à [son é]lection, & se retire à son monastere.

1087.

L'Abbé Didier, ayant enfin accepté le Pontificat, est sa[cré] dans l'Eglise de S. Pierre, le 9 Mai. Le même jour les [Rel]iques de S. Nicolas, Evêque de Myre en Lycie, & Con[fess]eur, arriverent à Bari, ville maritime de la Pouille : [ces] Reliques avoient été enlevées par des Marchands de Bari, [dan]s un voyage qu'ils firent à Antioche. Les miracles qui [s'op]ererent à Bari, rendirent ce lieu un des plus célebres [pèle]rinages de la Chrétienté, & l'on fixa dès-lors au neuviéme [de] Mai la fête de cette translation.

[V]ictor III assemble, au mois d'Août, un Concile des [Evê]ques de la Pouille & de Calabre à Benevent : il prononce [la] déposition & l'anathême contre l'Antipape Guibert qui [vou]loit toujours se maintenir à Rome, & renouvelle le dé[cre]t contre les investitures. Il meurt le 16 Septembre.

[E]n Orient, l'Empereur Alexis fait tenir pendant le mois [de] Mai un Concile, où l'on fait une constitution, portant [qu']il est permis à l'Empereur d'ériger en Métropoles les Evê[ché]s & les Archevêchés, & de régler suivant sa volonté ce [qui] regarde l'élection & la disposition de ces Eglises, sans [pré]judice des anciens droits du Métropolitain sur l'Eglise [éle]vée à une nouvelle dignité.

[O]n rapporte à cette année le martyre de saint Canut, Roi [de] Danemarck, qui périt dans une sédition excitée à l'oc[cas]ion des dîmes qu'il vouloit obliger ses sujets de payer au [Cl]ergé. On le compte pour Martyr, parceque le zéle de

la Religion fut la cause de sa mort. Ce Prince avoit
veu du même nom que lui, qui est aussi honoré c
Martyr.

1088.

Victor III étant mort le 16 Septembre 1087, Od
élu, & prend le nom d'Urbain II. Il étoit François
de Châtillon sur Marne. Il avoit été Chanoine de R
Moine de Cluni, avant que d'être Evêque d'Ostie
nommé par les députés de l'Eglise Romaine & par l
ques assemblés à Terracine, parceque l'Antipape éto
jours maître de Rome.

Bulle du 15 Octobre, par laquelle le Pape accorde
matie dans tous les Royaumes des Espagnes, à Berna
chevêque de Tolède. Cette ville venoit d'être reconq
les Maures par le Roi Alphonse VI. Les paroles de l
font voir que le Pape supposoit que la primatie de
subsistoit avant l'invasion des Sarrasins; mais on n'en
rien dans l'histoire. Le Pape, pour appuyer le droit
nard, le fit son Légat en Espagne.

Berenger, si fameux par ses erreurs, mourut cette
Il étoit enfin rentré dans la communion de l'Eglise:
renoncé de bonne foi à ses erreurs, dans un Concil
bré à Bourdeaux l'an 1080, & avoit pratiqué la pé
pendant les huit derniéres années de sa vie.

Le Roi Herman mourut aussi, après avoir été aba
des Saxons. Le schisme s'affoiblissoit alors en Allemag
la réunion de plusieurs des principaux schismatiques.

1089.

Décrétale du 18 Avril, par laquelle le Pape perme
behard de Constance d'user d'indulgence à l'égard de
matiques, mais sans donner atteinte à l'ancienne disc
qui ne réhabilitoit jamais les Clercs criminels, quelqu
tence qu'ils eussent faite.

Les Romains ayant chassé Guibert, le Pape entre
me, & y assemble un Concile de cent quinze Evêqu
croit qu'on y confirma l'indulgence à l'égard des sch
ques.

Berenger, Evêque d'Ausone en Catalogne, obtie

Bulle datée du premier Juillet, pour le rétablissement de la ville de Terragone, tellement ruinée depuis l'invasion des Maures, que son Evêché avoit été uni à celui d'Ausone, & la Province soumise à la Métropole de Narbonne pendant quatre cens ans. Cette affaire eut des suites; & Berenger devint, comme il prétendoit, Archevêque de Terragone. C'est ce que l'on voit dans une bulle du 1 Juillet 1091.

Le Pape assemble, le 10 Septembre, un Concile de soixante-dix Evêques à Melfe dans la Pouille: on y publie seize Canons, qui ne font la plupart que confirmer ceux des Conciles précédens contre les investitures.

Une peste qu'on nommoit *le feu sacré*, se répand dans plusieurs Provinces de France. C'étoit comme un feu dévorant qui brûloit & consumoit avec de vives douleurs, les membres qui en étoient atteints. On invoqua S. Antoine pour cette contagion. Plusieurs personnes se consacrerent au service des malades pendant cette calamité, & telle fut l'origine de l'Ordre de S. Antoine.

1090.

Saint Bruno quitte la Cour de Rome; où il avoit été appellé par le Pape Urbain II qui vouloit prendre ses conseils; il se retire au Diocèse de Squillace en Calabre, où le Comte Roger lui donne à lui & à ses disciples une forêt avec une lieue d'étendue. S. Bruno vécut onze ans dans ce nouveau monastere, & y finit ses jours.

Henri entre en Lombardie, où il ravage les terres du Duc Guelfe, qui avoit épousé la Comtesse Mathilde.

Les Evêques de diverses Provinces s'assemblent en Concile à Toulouse, vers la Pentecôte, pour la correction de plusieurs abus: les Légats du S. Siége présiderent à ce Concile.

1091.

Concile de Benevent le 28 Mars, où le Pape réitere l'Anathême contre Guibert & ses conplices: on y fit quatre Canons. Le premier & le second portent, qu'on n'élira point d'Evêque qu'il ne soit dans les ordres sacrés, c'est-à-dire, la Prêtrise & le Diaconat: les Soudiacres ne seront élus Evêques que très-rarement, & par permission du Pape & du Métropolitain. Le quatriéme ordonne qu'aucun Laïque ne

mangera de la chair depuis le jour des Cendres : & ce jour-là tous Clercs, Laïques, hommes & femmes, recevront des cendres sur la tête : défense de contracter mariage depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte, & depuis l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie.

L'Empereur Henri prend Mantoue ; Guibert rentre à Rome.

En Espagne, on tint dans la ville de Léon un Concile, auquel Reinier, nouveau Légat du Pape, présida. On y résolut que les Offices ecclésiastiques seroient célebrés suivant la Régle de S. Isidore. On avoit déja établi l'Office Romain à la place du Mosarabe, par ordre du Roi Alphonse ; ce qui donna lieu à une grande contestation. Comme le Clergé & le peuple s'opposoient à ce changement, on convint de décider le différend par le duel. Le champion de l'Office de Tolède vainquit le Champion du Roi. Ce Prince demanda un second jugement ; & on convint de l'épreuve du feu, qui fut encore favorable à l'Office de Tolède, dont le livre s'éleva au-dessus des flammes, tandis que l'autre fut consumé. Mais le Roi ne se rendit pas, & ordonna que l'Office Gallican, qui étoit Romain, seroit reçu par-tout. C'est ce que rapporte Rodrigue, Archevêque de Tolède, qui vivoit cent cinquante ans après.

Ives, Chanoine régulier & Prévôt de l'Abbaye de saint Quentin, près Beauvais, est élu Evêque de Chartres après la déposition de Geoffroy par le Pape Urbain II. Ives fut sacré à Rome par ce Souverain Pontife. Il a été une des lumiéres de l'Eglise de France ; il s'est rendu recommandable par son érudition, sa piété & son zèle pour la discipline. Nous avons de lui un recueil de Canons, connu sous le nom de décret d'Ives de Chartres, & un grand nombre de lettres.

Naissance de S. Bernard.

Concile d'Estampes au sujet de l'Ordination d'Ives. On lui fit un crime d'avoir reçu l'Ordination du Pape, & on vouloit procéder à sa déposition ; il en appella au Pape, à qui il écrivit. Dans cette lettre (*Epist. 12.*) il lui conseille de nommer pour la France un Légat qui ne cherche que les intérêts de Jesus-Christ. » Je vois, dit-il, bien des choses qui se font contre l'ordre, surtout en ce qu'on souffre que

personnes qui ne servent pas l'Autel, vivent cependant l'Autel. Quand je tâche par mes avis, par mes reproches leur donner horreur de ce sacrilége, ils veulent rache- de moi les Autels, en nommant une personne pour les servir, ainsi que par une mauvaise coutume, ils les ra- toient de mes prédécesseurs. «

Pour entendre ce que dit Ives de Chartres, il faut expli- er en peu de mots en quoi consistoit l'abus dont il se plai- oit, & qu'on nommoit *rachat des Eglises* ou *des Autels*. paroît qu'on appelloit *Eglises*, les terres & les autres venus fixes des Eglises; & qu'on nommoit *Autels* les randes des Fidéles, & c'est en ce sens qu'on distinguoit elquefois le rachat *des Eglises* du rachat *des Autels*. Saint bon, dans une lettre, se plaignit des Evêques qui vou- ent faire cette distinction, prétendant que tous les Autels r appartenoient, c'est-à-dire toutes les offrandes. Quand Seigneurs Laïques, qui, dans les tems de trouble, avoient rpé les Eglises, c'est-à-dire les dixmes, les terres & au- s revenus des Eglises, voulurent les restituer, pour dé- arger leur conscience, la plupart les donnerent à divers nasteres. Mais comme tous ces biens avoient originaire- nt appartenu à l'Evêque qui étoit l'Œconome général des ns ecclésiastiques de son diocèse, & que d'ailleurs les Moi- s, par leur état, ne pouvoient desservir ces Eglises, sur- it les paroisses, ils les racheterent des Evêques, en leur nnant une certaine somme, & en mettant à leur place un caire ou Desservant: c'est ce qu'on nommoit *une personne*. où il arrivoit que l'un avoit les charges du bénéfice, & utre les revenus. Toutes les fois qu'on changeoit le Des- vant ou *la personne*, il falloit racheter de nouveau l'E- se en donnant une nouvelle somme à l'Evêque, à-peu-près mme dans les fiefs où l'on doit au Seigneur, dont ils rele- nt une nouvelle redevance toute les fois que le fief change possesseur. Ce rachat des Eglises & des Autels, fut pros- it comme Simoniaque par Urbain II au Concile de Cler- ont.

1092.

Concile de Compiegne, où fut condamnée l'erreur de *oscelin* Dialecticien fameux, qui disoit que les trois Per-

ſonnes divines étoient trois choſes ſéparées, c'eſt-à-dire, trois Dieux. Roſcelin comparut au Concile, & fut obligé d'abjurer; mais il ne laiſſa pas d'enſeigner enſuite ſes erreurs.

L'Egliſe de Piſe eſt érigée en Archevêché, par une Bulle du 22 Avril.

1093.

La Pape aſſemble le 11 Mars, à Troye dans la Pouille, un Conciſe de ſoixante-quinze Evêques. On y régla touchant les mariages contractés entre parens, que les Evêques feroient citer les parties juſqu'à trois fois: ſi deux ou trois hommes affirment par ſerment la parenté, ou ſi les parties en conviennent, on ordonnera la diſſolution du mariage; s'il n'y a point de preuves, l'Evêque prendra les parties à ſerment. Ceci peut faire croire que les traités de mariage ne ſubſiſtoient que dans la mémoire de ceux qui y avoient été préſens, & qu'on n'étoit point dans l'uſage de les rédiger par écrit.

Saint Anſelme, Abbé du Bec, élu Archevêque de Cantorberi le 6 Mars, prend poſſeſſion de cette Egliſe le 25 Septembre, après en avoir fait hommage au Roi, ſuivant la coutume, & l'exemple de Lanfranc ſon prédéceſſeur. Ce Prélat étoit mort dès l'année 1089. Mais Guillaume le Roux, fils & ſucceſſeur de Guillaume le Conquérant, avoit laiſſé cette Egliſe vacante pour profiter de ſes grands revenus. Il en uſoit de même à l'égard de toutes les autres Egliſes & des monaſteres. Enfin une griéve maladie dont il fut attaqué cette année, lui fit prendre la réſolution de remplir le ſiége de Cantorberi.

Sainte Marguerite, Reine d'Ecoſſe, meurt le 16 Novembre. Elle eſt principalement célébre par les Conciles que Malcome ſon époux fit aſſembler à ſa priére, pour abolir les reſtes de barbarie dans ſes Etats. L'Ecrivain de ſa vie, qui avoit été ſon Confeſſeur, dit que cette Princeſſe harangua ſouvent dans les Conciles, & qu'elle y fit ordonner entr'autres choſes, que le jeûne du Carême commenceroit le Mercredi des cendres, & non le Lundi ſuivant.

Alexis, Empereur de Conſtantinople, fait une conſtitution pour permettre à ceux qui ſeroient élus pour les Evê-

ès d'Orient, de garder leurs Abbayes, ou leurs autres néfices. C'est que ces Evêchés étoient occupés, ou dé-uillés de leurs revenus par les infidéles.
La plupart des Evêchés de Sicile furent rétablis cette an-e par le Comte Roger, qui avoit conquis presque toute tte isle sur les Sarrasins. Le Pape Urbain II sacra des Evê-es pour ces Eglises. Outre les Evêchés, le Comte Roger ablit plusieurs Monasteres, & en fonda de nouveaux, sui-nt les conseils du Pape Urbain, qui fut regardé comme Restaurateur des Eglises de Sicile.

1094.

Lambert est sacré Evêque d'Arras par le Pape Urbain, 19 Mars. Il y avoit près de cinq cens ans que l'Eglise de mbrai & celle d'Arras n'avoient qu'un Evêque ; c'est-à-e depuis S. Vast que S. Remi fit Evêque d'Arras, & qui levint aussi de Cambrai, après que Clovis eut soumis te ville à son obéissance.
Bulle du 5 Avril, qui ordonne à l'Evêque de Dol & aux res Evêques Bretons de reconnoître à l'avenir l'Eglise de urs pour leur Métropole.
Concile de Constance, où l'on ordonne que le jeûne des atre-Tems du mois de Mars se fera toujours la premiére aine de Carême, & celui de Juin la semaine de la Pen-ôte, comme nous l'observons encore. Jusques-là le tems ces jeûnes n'étoit pas réglé.
En France, le Roi Philippe avoit épousé Bertrade du int de la Reine Berthe son épouse ; sur la réponse du e, qui portoit qu'il ne pouvoit consentir à ce mariage, ioins qu'on n'eût examiné si ce Prince avoit eu des rai-s légitimes de répudier Berthe, Philippe fit assembler un icile qui se tint à Reims, & qui parut assez favorable à divorce. Le Pape qui s'y étoit attendu, avoit donné re à son Légat d'en tenir un à Autun, ville du Duché Bourgogne, & par conséquent où les Evêques devoient ir plus de liberté. Ce Concile s'assembla le 16 d'Octo-. On y renouvella l'excommunication contre l'Empereur ıri & contre l'Antipape Guibert, & on excommunia lippe, pour avoir épousé Bertrade du vivant de Berthe emme légitime. Ce Prince envoie des députés à Rome,

& obtient un délai, pendant lequel le Pape levoit la censure, & lui permettoit d'uſer de la couronne à ſon ordinaire. Pour entendre ce qui eſt dit ici d'uſer de la couronne, il faut ſavoir qu'en ce tems-là les Rois paroiſſoient aux jours de Fêtes ſolemnelles en habit royal avec la couronne en tête, & la recevoient de la main d'un Evêque.

Il y eut cette année une grande mortalité en Allemagne, principalement en Baviére : cette contagion procura la converſion d'un grand nombre de ſchiſmatiques, qui demeurerent tous très-fidéles au Pape.

1095.

Le Pape Urbain avoit tellement pris le deſſus, qu'il célébra cette année un Concile général à Plaiſance au milieu de la Lombardie & des ſchiſmatiques. Il s'y trouva deux cens Evêques d'Italie, de France, d'Allemagne, & d'autres Provinces, avec près de quatre mille Clercs, & plus de trente mille Laïques; enſorte qu'il fallut tenir les aſſemblées en pleine campagne. Ce Concile commença le 1 Mars, & dura ſept jours. L'Impératrice Praxede, épouſe de Henri, s'y plaignit des outrages & des infamies que ce Prince lui avoit fait ſouffrir en ſa perſonne; & les ayant confeſſés publiquement, le Pape la diſpenſa de la pénitence, attendu qu'elle n'y avoit point conſenti. L'héréſie de Berenger fut condamnée de nouveau, de même que celle des *Nicolaïtes* : on donnoit alors ce nom aux Prêtres & autres Clercs majeurs, qui prétendoient n'être pas obligés à la continence. Il vint à ce Concile des Ambaſſadeurs d'Alexis, Empereur de Conſtantinople, pour y demander le ſecours des Chrétiens contre les Infideles : le Pape l'ayant accordé, pluſieurs s'engagerent dès-lors par ſerment à faire ce voyage.

Le Roi Guillaume le Roux ordonne de reconnoître Urbain pour Pape légitime. Il ſe flattoit qu'il engageroit par-là le Légat Gautier, Evêque d'Albane, qui venoit d'arriver en Angleterre, à dépoſer S. Anſelme qui lui étoit devenu odieux; mais il fut trompé dans ſes eſpérances. Gautier étoit chargé d'un pallium pour Anſelme. Ce Prélat ayant refuſé de le recevoir de la main du Roi, le Légat l'apporta ſolemnellement à l'Egliſe Métropolitaine, le 10 Juin, & le *dépoſa* ſur l'autel, où Anſelme le prit.

Le Pape passe en France, où il tint un Concile à Cler-
mont en Auvergne le 18 Novembre. Il s'y trouva douze
chevêques, & plus de quatre-vingt-dix Abbés, sans compter
sieurs Théologiens & Canonistes ; c'est le Pape qui nous
prend. Nous n'avons que des sommaires de la plupart des
nons de ce Concile ; & de-là vient qu'ils sont rapportés
versement. Le XXVIII. défend de communier sans pren-
: séparément le corps & le sang, à moins qu'on ne le
se par néceſſité, ou par précaution (apparemment de
inte de répandre quelques gouttes du sang de Jesus-
rist.) Ce Canon proscrit l'usage de donner le corps du
gneur, trempé dans le sang, comme on faisoit dans l'E-
se Grecque, & au monastere de Cluni. L'usage de l'E-
se de Jérusalem étoit de ne donner la communion que sous
péce du pain ; & après la conquête de Jérusalem, cet
ge s'établit insensiblement dans les Eglises d'Occident. Le
IX. porte que si quelqu'un poursuivi par les ennemis ; se
ugie auprès de quelque croix sur les chemins, il doit y
uver un asile comme dans une Eglise. (C'étoit pour mé-
ger de ces asiles aux Voyageurs, qu'on avoit érigé d'espace
espace des croix sur les grands chemins.) On proscrivit
ns ce Concile ce qu'on appelloit le *rachat des Autels* ;
us avons expliqué en quoi il consistoit. On ordonna que
Eglises qui avoient été possédées pendant trente années
: les monasteres, ne pussent plus leur être ôtées & demeu-
sent libres de toutes redevances ; que dans les Eglises pa-
ssiales qui appartiennent aux Monasteres, il y eût un Chap-
lain nommé par l'Evêque sur la présentation des Moines,
ur gouverner le peuple, c'est-à-dire pour être Curé ; &
: son institution & sa déposition fussent entiérement à la
position de l'Evêque Diocésain. L'Evêque de Limoges
ndit cette Ordonnance du Concile aux Chanoines régu-
:s : il leur défendit de prendre le soin des ames & d'enten-
: les confessions.
La Primatie de Lyon fut une des principales affaires dont
traita au Concile de Clermont. Richer, Archevêque de
ns, refusoit de la reconnoître sous prétexte que le même
oit avoit été autrefois accordé à son Eglise. L'Archevê-
e de Lyon fit des plaintes au Concile de sa résistance, & le
pe somma Richer de se tenir prêt à répondre le lendemain.

Il ne put apporter aucune bonne raison ; cependant il persista dans le refus qu'il faisoit de se soumettre : on voulut bien lui accorder un délai de trois jours, au bout desquels il ne comparut point. Ses Suffragans obtinrent encore un délai d'un jour, promettant de se soumettre, s'ils ne pouvoient engager le Métropolitain à le faire. Enfin le sixiéme jour du Concile, comme l'Archevêque de Sens demandoit encore du tems, le Pape, avec l'approbation du Concile, déclara que l'Archevêque de Sens devoit obéissance à celui de Lyon comme à son Primat. Les Suffragans de Sens la lui promirent, chacun en son Particulier. On ne parla point de l'Archevêque de Tours, parcequ'il avoit depuis long-tems reconnu la Primatie de Lyon : celui de Rouen étoit absent. Hugues de Lyon, envoya les Evêques d'Autun & d'Arras sommer Richer de Sens de se soumettre à la décision du Concile ; il le refusa encore. C'est pourquoi le Pape lui interdit l'usage du *pallium*, & lui ôta toute autorité sur ses Suffragans, jusqu'à ce qu'il se fût soumis. Il porta la même Sentence contre l'Archevêque de Rouen, si dans trois mois il ne se soumettoit. Le Pape Urbain confirma ainsi la primatie accordée à l'Eglise de Lyon par Grégoire VII. L'acte de confirmation, est daté du Concile de Clermont, le premier de Décembre, l'an 1095.

De tous les autres actes du Concile de Clermont, le plus fameux est la publication de la Croisade. Le Pape fit un sermon pour exhorter les Fidéles à passer en Orient au secours des Chrétiens, opprimés par les Sarrasins qui étoient en possession de la Terre-sainte. Les assistans furent si touchés de ce discours du Pape, qu'ils s'écriérent tous : *Dieu le veut, Dieu le veut.* Sur quoi le Pape ordonna que tous ceux qui entreprendroient ce voyage, porteroient sur eux la figure de la croix : de-là leur est venu le nom de *Croisés*. Pour y encourager davantage, le Pape déclara que tous ceux qui auroient pris la croix étant pénitens, seroient dès-lors absous de tous leurs péchés, & dispensés des jeûnes & autres œuvres pénales. Adhemar, Evêque du Puy, fut choisi par le Concile pour conduire les Pélerins, avec les pouvoirs de Légat. La Croisade eut aussi un chef séculier ; savoir, Raimond, comte de Toulouse, qui prit la Croix avec plusieurs de ses Chevaliers.

ommencemens de Robert d'Arbrisselles.

1096.

e Pape continue à voyager en France, prêchant la
isade dans tous les lieux où il séjournoit. A Angers il
firme le 11 Février la fondation de l'Abbaye de Notre-
ne de la Rouë près de Craon, pour des Chanoines régu-
s, dont le premier Abbé fut le fameux Robert d'Arbris-
s, qui en étoit le fondateur. Robert avoit été Archi-
re de Rennes, & Ecolâtre à Angers; il étoit célébre
sa science & par l'austerité de sa vie. A Tours le Pape
t un Concile dans le mois de Mars, où furent confirmés
décrets de celui de Clermont. Ce Concile finit le qua-
me Dimanche de Carême par une procession solemnelle,
le Pape se couronna de palmes, suivant l'usage de Rome,
donna au Comte d'Anjou la rose d'or que les Papes bé-
soient ce jour-là. Ensuite il indiqua un autre Concile à
les; mais il fut célébré à Nîmes au commencement de
illet. Le Roi Philippe y fit satisfaction au Pape, & fut ab-
s de l'excommunication. Nous avons un décret de ce
ncile, qui maintient les Moines dans le droit d'exercer
fonctions sacerdotales, quoique demeurans dans leurs
onasteres, même à l'égard des séculiers. M. Fleuri ob-
ve que ceci paroissoit contraire aux anciennes maximes,
vant lesquelles les Moines devoient quitter leurs solitudes,
squ'ils étoient admis dans le Clergé. Le XIII. Canon de
Concile défend de marier les filles avant l'âge de douze
s. Le Pape rentre en Italie vers la fin de l'année, & célè-
e la fête de Noël à Rome. Cette Ville lui fut presque en-
rement soumise par les Croisés. Henri est chassé d'Italie
r les troupes de la Comtesse Mathilde.

Concile de Rouen qui indique les jours où on observera
qu'on appelloit la *tréve de Dieu*.

Le nombre des Croisés étoit déja si grand, qu'il en partit
tte année plus de deux cens soixante mille de France & d'Al-
nagne. La premiére troupe marchoit sous la conduite de
utier, qui fut suivi de près par Pierre l'Hermite dont
us parlerons plus bas : il conduisoit une troupe d'environ
arante mille hommes. Une troisiéme de quinze mille,
nduite par Godescalc, Prêtre Allemand, commit tant de

déſordres dans la Hongrie, que les peuples ſe r
entr'eux, & les taillerent en piéces. Enfin, il p
quatriéme troupe d'environ deux cens mille Croiſé
comme ils étoient ſans chef & ſans diſcipline, on
tôt de triſtes effets de la licence qui régnoit parn
ils ſe jetterent ſur les Juifs qu'ils trouverent dans
de leur paſſage, & les maſſacrerent tous, principal
Cologne & à Mayence. Les Juifs de Wormes ſe
eux-mêmes pour éviter de tomber entre les mains d
ſés. A Tréves, quelques uns de ces malheureux p
leurs enfans à coups de couteau, diſant qu'ils voul
envoyer dans le ſein d'Abraham, plutôt que de les
aux inſultes des Chrétiens; pluſieurs de leurs femme
cipiterent dans la riviére: les autres ſe firent bapti
éviter la mort, mais ils apoſtaſiérent l'année ſuivan

Les principaux Croiſés étoient Hugues, frere du
France; Robert Duc de Normandie, frere du Roi
terre; Etienne, Comte de Blois; Raimond, Co
Toulouſe; Godefroi, Duc de Lorraine, avec ſe
Baudoin & Euſtache: il y avoit auſſi un grand no
moindres Seigneurs, avec une infinité d'autre nob
quelques Evêques.

Voici ce qui détermina le Pape à cette entrep
ſaint Prêtre du Diocèſe d'Amiens, nommé Pierre,
nommé l'Hermite, parcequ'il menoit une vie ſolitair
eu la dévotion de faire le pélerinage de Jéruſalem,
ſiblement affligé de voir les ſaints lieux, profané
infidéles. Il en confera avec Siméon, Patriarche de Je
qui écrivit une lettre au Pape. Pierre s'engagea de l
& de parcourir enſuite toutes les cours des Prince
tiens pour les exciter à cette expédition. Il remit la
Pape, qui fut ſi touché de l'état déplorable de la Cl
en Orient, qu'il réſolut de faire ce qui dépendro
pour y apporter quelque remede. C'eſt à cette épo
faut placer l'établiſſement du petit Office de la Vie
Pape, pour implorer ſa protection, ordonna que le
réciteroient ce petit Office qui étoit en uſage parmi
mites, inſtitués par Pierre Damien. Le zéle de Pierr
mite, ſon déſintéreſſement, ſes mortifications, lui de
l'air & l'autorité d'un Prophete. C'étoit un petit

e phisionomie peu avantageuse, mais d'une éloquence
: & d'un courage héroïque. L'autorité de sa vie, don-
un nouveau poids à ses discours, & il n'avoit qu'à
:r pour persuader. Il marchoit nuds pieds, vêtu d'une
que de laine avec une cuculle. Il distribuoit aux pauvres
.umônes qu'on lui faisoit; ne mangeoit que du pain, ne
›it que de l'eau, mais sans affectation; car il mangeoit
quefois du poisson par complaisance. On le suivoit en
: dans tous les lieux, & on arrachoit des poils de son
:t pour les conserver comme des reliques.

1097.

:s Croisés mettent le siége devant la ville de Nicée en
ynie le 14 Mai, & la prennent par composition le 20
ı. Ils étoient alors au nombre de cent mille Cavaliers,
e six cens mille gens de pied, en y comprenant les fem-
qui avoient suivi les Croisés.
ır les traités que les Princes Croisés avoient faits avec
is, Empereur de Constantinople, il devoit leur four-
les troupes & des vivres, à condition qu'ils lui remet-
:nt les places de l'Empire qu'ils prendroient sur les infi-
s. Mais Alexis, craignant pour ses propres Etats, & mé-
ent d'ailleurs de ce que les Croisés avoient pillé les en-
ns de Constantinople, ne tint rien de ce qu'il leur avoit
nis : ainsi ils se crurent quittes de leurs engagemens;
›ntinuant leur route après la prise de Nicée, ils prirent
ıd nombre de places dans la Natolie, où ils mirent des
verneurs en leur nom.
ıudoin, frere du Duc Godefroi, se sépare de la grande
ée, & s'avance jusqu'à l'Euphrate : il est reconnu Prince
.esse, & y fonde un puissant Etat. La grande armée pé-
: en Syrie, où elle forme le siége d'Antioche.
e bienheureux Hildebert, est placé sur le siége du Mans.

1098.

›ndation de Citeaux par S. Robert, premier Abbé du
ıastere de Molesme, fondé en 1075, dans le Diocèse de
gres. Robert, poussé du desir d'observer plus exactement
Régle de S. Benoit, se retira cette année avec vingt-un
Moines les plus zélés, au lieu nommé en Latin *Cistercium*,

en François Cîteaux, dans le Diocèse de Châlons. L'Evêq
de cette ville lui donna le bâton pastoral en qualité d'Ab
& fit renouveller aux Moines leur vœu de stabilité pou
nouveau monastere.

La ville d'Antioche est prise par intelligence le 3 Ju
Les Turcs tenoient encore le Château : trois jours apr
arriva une armée immense, qui assiégea les Croisés
s'étoient renfermés dans la ville. Comme ils étoient
provisions, ils se virent réduits à manger les chevaux &
chameaux. Dans cette extrémité, ils furent délivrés pa
découverte de la sainte Lance qui fut trouvée dans l'Eg
de saint Pierre, suivant l'indication donnée par Pierre B
thelemi, Clerc Provençal, qui prétendoit avoir eu une
vélation. Cet événement rendit un tel courage aux Croisi
qu'ils repousserent les Turcs, sur lequel ils remporterent u
grande victoire le 28 Juin. L'Evêque du Pui s'appliqua au
tôt à rétablir le Christianisme à Antioche. Le Patriarc
Jean fut remis dans son siége avec honneur, & on étab
des Evêques dans les villes voisines qui avoient des Cat
drales. Quant à la seigneurie temporelle, elle demeur
Boëmont, fils de Robert Guischard, avec le titre de Princ

Bulle du 5 Juillet, par laquelle le Pape accorde au Com
Roger la légation héréditaire sur toute la Sicile. C'est
vertu de cette Bulle, que les Siciliens prétendent que l
Roi est Légat né du S. Siége, & en exerce l'autorité dans
qu'ils appellent le tribunal de *la Monarchie de Sicile*. M
ce droit leur est contesté par la Cour de Rome, qui sout
que si cette Bulle est vraie, elle a été révoquée dans
suite.

Le Pape assemble à Bari un Concile de cent quatre-ving
trois Evêques dans le mois d'Octobre. Saint Anselme
Cantorberi assistoit à ce Concile ; & par ordre du Pape,
y prouva contre les Grecs que le Saint-Esprit procéde du F
comme du Pere. Anselme étoit venu à Rome consulter
Pape sur le dessein où il étoit de quitter son siége, à cau
des vexations que le Roi Guillaume le Roux exerçoit cont
les Eglises d'Angleterre. Les Schismatiques avoient aussi ten
un Concile à Rome le 7 Août précédent, d'où il écrivirent
une lettre synodale pour ranimer leur parti mourant ; ma
elle fut sans effet.

gat Adémare, Evêque du Pui, meurt à Antioche
ems après le gain de la derniere bataille par les Croi-
roit une tendre dévotion à la ſainte Vierge, & on
'il compoſa en ſon honneur le *Salve Regina*, que
ns Auteurs nomment quelquefois l'*Antienne du Pui*,
na de Podio. (Les Hiſtoriens ne s'accordent pas ſur
de cette Antienne. Albéric dit que ce fut Ademare,
du Pui, & qu'il ſupplia les Moines de Cluni de l'ad-
lans leur Office. Durand l'attribue à Pierre, Evêque
poſtelle. D'autres en font honneur à Herman Con-

1099.

: Barthelemi voyant qu'on révoquoit en doute la vé-
la ſainte Lance, & de la révélation qu'il en avoit
:mande à ſe juſtifier par l'épreuve du feu. Cette
ſe fit le Samedi-ſaint 8 Avril : on alluma un bucher
à travers lequel Pierre Barthelemi paſſa en préſence
e peuple, tenant la ſainte Lance à ſa main ; mais
it quelques jours après, quoiqu'il ſe portât très-bien
int. Ainſi il demeura toujours incertain ſi la Lance
à Antioche étoit la même dont le côté de Jeſus-
voit été percé.
ipe tient à Rome un Concile, où cent cinquante
aſſiſtent : on y renouvelle ce qui avoit été fait dans
:dens contre les Simoniaques, les Schiſmatiques &
titures. Nous avons dix-huit Canons de ce Concile,
:élébré la troiſiéme ſemaine après Pâque.
lle de Jeruſalem eſt priſe par les Croiſés après cinq
; de ſiége, le Vendredi 15 Juillet, à trois heures
iidi. Ceci fut remarqué, comme étant le jour &
le la mort de Jeſus-Chriſt. On fit main-baſſe ſur les
dont la ville étoit pleine, & le maſſacre fut horri-
it nageoit dans le ſang, & les vainqueurs fatigués
ige en avoient horreur eux mêmes. Mais ce fut un
: touchant de voir avec quelle dévotion les Croiſés
it les ſaints lieux : ils marchoient nuds pieds, & bai-
es veſtiges des ſouffrances du Sauveur ; les larmes
oie leur faiſoit répandre, ſe mêloient avec celles des
ns délivrés, qui vinrent au-devant d'eux avec les Croix

& les Reliques, & les conduisirent dans l'Eglise du
cre, en chantant des hymnes & des cantiques spiritue

Huit jours après cette conquête les Seigneurs s'assi
rent, & élurent pour Roi de la ville & du pays, Go
de Bouillon, Duc de la basse-Lorraine, recommandal
sa valeur & sa piété. Ce Prince ne voulut jamais port
couronne d'or dans cette ville où Jesûs Christ avoit é
ronné d'épines. Dès les premiers jours de son regne
soin d'établir le service divin; il fonda un Chapitre d
noines dans l'Eglise du S. Sépulcre, & un autre dans l
du Temple : cette Eglise étoit la grande mosquée de
sulmans qui avoit été magnifiquement bâtie par Om
place de l'ancien temple des Juifs.

Mort du Pape Urbain II le 29 Juillet : le Cardinal I
fut élu pour lui succéder, sous le nom de Pascal II
Août suivant. Aussi-tôt on le revêtit de la chape d'éc
qui étoit alors un ornement particulier du Pape; car l
dinaux ne portoient encore que le violet : on lui mit
sur la tête; il monta à cheval, & fut conduit en ch
& avec une nombreuse suite, au Palais de Latran.
descendu de cheval à la porte méridionale de la basili
Sauveur, il fut mis dans le siége qui y étoit; puis il
au Palais, & vint à l'endroit où étoient deux siéges d'
Là on lui mit une ceinture où pendoient sept clefs
sceaux, signifiant les sept dons du Saint-Esprit, suiv
quels le Pape doit user du pouvoir d'ouvrir & de f
On le fit asseoir dans l'un & dans l'autre siége, &
mit en main une ferule ou bâton pastoral. Ces partic
sont rapportées par Pierre Pisan, auteur du tems. Le
main le Pape fut sacré à S. Pierre.

Concile de Jerusalem contre Arnoul, intrus dans c
par la protection du Duc de Normandie. Daimbert,
vêque de Pise, nouveau Légat pour la Croisade, est
triarche, & se fait donner par Godefroi la ville & la
resse de Jerusalem avec la ville de Joppé, prétenda
ce Prince avoit promis de les donner à Dieu. Le
Garnier qui y commandoit, refuse de reconnoitre le l
che pour Seigneur.

Fondation de Citeaux. Robert en prend possession l
Mars.

mmencemens du célèbre monaſtere de Fontevraud.
ction ſcandaleuſe de Jean, pour l'Evêché d'Orléans.
it un jeune Clerc efféminé, qu'on accuſoit publique-
de ſervir d'inſtrument à la paſſion des autres. Ses dé-
ıes étoient ſi publiques, qu'on l'appelloit *Flora*, du
d'une fameuſe courtiſane; on avoit compoſé ſur lui des
ſons laſcives, qu'il chantoit lui-même avec ſes compa-
s de débauche. Il fut élu Evêque par ordre du Roi, le
des Innocens, ce qui donna occaſion à quelqu'un de
le diſtique ſuivant:

Eligimus puerum, puerorum feſta colentes,
Non noſtrum morem, ſed Regis juſſa ſequentes.

1100.

nt Anſelme eſt rappellé en Angleterre par le Roi Henri,
ſſeur de Guillaume le Roux, qui avoit été tué à la
e. Ce Prélat refuſe de faire hommage au Roi, comme
rédéceſſeurs, & de recevoir de lui l'inveſtiture de l'Ar-
êché.
Antipape Guibert meurt vers le commencement d'Octo-
Cette mort n'éteignit pas le ſchiſme; ſon parti lui
itua Albert, qui fut pris par les Catholiques le jour
e de ſon élection. A ſa place les ſchiſmatiques élurent
doric, qui fut auſſi pris au bout de trois mois & demi.
ı ils élurent Maginulfe, qui fut chaſſé de Rome, &
rut en exil.
ncile de quatre-vingt Prélats à Poitiers le 18 Novem-
où Norgand, Evêque d'Autun, eſt dépoſé pour ſimonie
es Légats du ſaint Siége. On y fit ſeize Canons, dont
emier porte, qu'il n'y aura que les Evêques qui donne-
la tonſure aux Clercs, & les Abbés aux Moines: le
riéme, que l'Evêque ſeul bénira les ornemens ſacerdo-
& les vaſes ſacrés. Par le onze & le douze il eſt permis
Chanoines réguliers de baptiſer, prêcher, donner la
tence ou la ſépulture; mais ces fonctions ſont défen-
aux Moines. Le Roi de France Philippe & Bertrade
nt encore excommuniés dans ce Concile de Poitiers:
s il s'éleva tant de tumulte à ce ſujet, qu'un Clerc
S 3

eût la tête cassée d'un coup de pierre. Les Légats néanme demeurerent fermes, & ôterent même leurs mitres p montrer qu'ils ne craignoient point les pierres qui voloi de toute parts. Cette fermeté désarma les mécontens; l'excommunication fit une telle impression, que Philippe Bertrade étant venus à Sens quelque tems après, on toutes les Eglises fermées pendant leur séjour en cette vil & on ne les y admit à aucun acte de Religion.



[R]EMARQUES PARTICULIERES

Sur le onziéme Siécle.

[Le]s efforts que Photius avoit faits pour séparer l'Eglise [Grecq]ue d'avec l'Eglise Latine ne furent point sans effet. Ce [Sédu]cteur avoit persuadé à un grand nombre d'Evêques que [les La]tins avoient des torts considérables, & qu'ils erroient [sur l]e dogme & sur la discipline : il avoit travaillé à for[mer d]es hommes capables d'inspirer à d'autres le venin qu'il [leur a]voit communiqué. Après sa mort on tâcha d'éteindre [le feu] qu'il avoit allumé, & de remédier au mal qu'il avoit [fait;] mais c'étoit un feu caché sous la cendre, & qui de[voit], lorsqu'on s'y attendroit le moins, causer le plus fu[neste] embrasement : c'étoit un levain empoisonné qui fer[ment]oit, & qui après un certain tems, devoit aigrir & cor[romp]re toute la masse. On avoit peu étudié en Orient la ma[tiere] de l'unité de l'Eglise, même dans les plus beaux siécles. [C'est] ce qui donna une ouverture au démon, pour s'effor[cer] non pas seulement de détacher quelques Eglises par[ticul]iéres, mais de faire une rupture entiere entre les Grecs [& le]s Latins. Les lettres de Photius, qui paroissent si belles [& si] touchantes à ceux qui ne connoissent point le person[nage], étoient répandues par-tout : c'étoit un piége que le [dém]on tendoit. En admirant l'éloquence de ce Patriarche & [la sci]ence profonde qui paroît dans ses Ouvrages, plusieurs [prend]oient insensiblement son goût & son esprit. Michel Cé[rulai]re fut de ce nombre : il travailla à perfectionner l'œu[vre] que Photius avoit commencée, & renouvella au milieu [du o]nziéme siécle, l'entreprise formée deux cens ans aupa[rava]nt par celui qu'il regardoit comme un de ses plus illustres [préd]écesseurs. Il est très-important de considérer avec atten[tion] toutes les circonstances & les suites de ce grand & triste [évé]nement.

[D]epuis Photius jusqu'à Michel Cérulaire, les deux Eglises [éto]ient unies de communion ; mais on peut comparer pen[dan]t ces deux siécles, l'Eglise Grecque à un homme, qui

voulant rompre avec un ancien ami, attend l'occ
le faire avec bienséance, & cependant remplit cer
voirs extérieurs que la politesse prescrit, sans rien c
de la cordialité & de l'affection qui l'attachoit à l
Nous ne prétendons pas attribuer cette disposition à
Evêques & encore moins à tous les particuliers d
Grecque : mais il est certain que c'étoit la disposition d
grand nombre. Depuis long-tems les Patriarches de C
tinople prenoient le titre d'Evêque universel. Les Pap
voient contre cette prétention ; mais pour reprime
gueil, la plupart ne pouvoient avec vérité faire les mê
clarations que S. Grégoire, ni dire qu'eux-mêmes éto
éloignés de se donner ce titre. La mauvaise conduit
sieurs Papes, & les désordres qui regnoient depuis lo
en Italie, n'avoient pas peu contribué à augmenter l
que les Grecs avoient pour les Latins. Ainsi il falloi
chose pour renouveller les anciennes querelles, & pou
naître de nouvelles. Vers le milieu du onziéme siécl
IX qui étoit prisonnier des Normands, reçut une
Patriarche d'Antioche, qui reconnoissoit la prim
Pape, lui envoyoit sa profession de foi, & lui de
sa communion. Le Pape lui répondit avec amitié, &
un frere, mais en même-tems il l'exhorta à con
rang du siége d'Antioche contre les Patriarches de C
tinople. Il semble que ceux-ci ayant depuis tant de
premier rang en Orient, la prudence devoit empê
leur contester cette prérogative, sur-tout dans les
tances où l'on se trouvoit. De tems en tems on se
part & d'autre des choses désagréables, qui altér
charité & qui causoient beaucoup de réfroidissemen

Quoique cette disposition fût réciproque, on éto
moins fort éloigné en Occident de vouloir se diviser
ne pensoit à rien moins qu'à inquiéter les Grecs, lors
chel Cérulaire, de concert avec le Métropolitain d
rie, livra la premiere attaque. Le crédit étonnant qu'
les Patriarches de Constantinople, faisoit que tou
démarches étoient de grande conséquence. Il paroi
plan de Michel étoit tout formé, lorsqu'il écrivit à l'
de Trani cette fameuse lettre, qui ne respire que le
& la division, & qui fut la source malheureuse de t

x. Il commence par dire que la charité l'oblige de l'écrire. l artifice de la part de l'esprit de mensonge, d'attribuer ı motif aussi pur, un écrit dont le but étoit de détruire harité, & qui n'étoit dicté que par la haine, l'orgueil envie ! Il déclare que sa lettre est pour les Evêques & les res Latins, pour les Moines, les peuples & le Pape ne. L'attaque est donc générale. Les abus & les erreurs veut reprendre, regardent toute l'Eglise d'Occident. nment n'est-il point effrayé à la vue de l'éclat que fera ernicieux écrit ? Encore s'il s'agissoit de quelques points lamentaux, de quelques articles essentiels, peut-être que hel Cérulaire pourroit dire que le fond doit emporter rme; & l'importance de la matiére contribueroit à diuer la *témérité* de son entreprise. Mais toutes ses accuons se réduisent à reprocher aux Latins, de sacrifier avec ain azyme, de manger du sang, de ne point chanter *eluia* en Carême, de jeûner le Samedi pendant ce saint s. De telles accusations montrent dans ceux qui les inent, plus de desir de faire schisme, que de zéle pour curer le salut de leurs freres. Comment satisfaire jamais personnes qui paroissent disposées à chercher de nouveaux :extes de division, à mesure qu'on leur ôtera ceux qu'ils ient d'abord employés ? Qu'on ne s'imagine pas que les cs seront contens, quand on aura fait tout ce qu'ils ont ustice de demander ici. La fin de la lettre de Michel Céire ôte toute espérance de pouvoir se concilier ; car il lare que quand les Latins se seront réformés sur tous ces nts, il leur enverra un écrit qui contiendra des vérités s importantes. Ces dernieres paroles sont effroyables, & t voir un dessein déterminé de rompre l'unité, quelque se que l'on puisse faire pour éviter un si grand malheur. est important de remarquer de quel côté est venue la séation, & ce funeste cri, *Dividatur.* C'est le moyen de convaincre que c'est l'Eglise Grecque qui est coupable du me du schisme, qui est si grand, selon les Saints Peres, e le martyre même ne sauroit l'effacer.

Que l'Eglise eût été heureuse, si dans des circonstances si heuses, elle eût encore possédé un Cyprien, un Augustin, ces illustres Evéques d'Afrique, qui tendirent la main Donatistes, qui n'avoient que des pensées de paix avec

ceux qui en étoient les plus grands ennemis ; &
charité fut assez ardente, pour rallumer dans le
leurs freres ce feu sacré, dont on n'appercevoit pres
en eux la moindre étincelle ! Mais les tems étoient
Les maux étoient devenus plus grands & plus comn
les remédes plus foibles & plus rares. Le Cardinal H
qui étoit à Trani, lut la lettre de Michel Cérulaire
duisit en Latin, & la porta au Pape Léon IX. Ce Pa
de la piété ; mais il manqua de lumiere en cette o
& il employa un remède beaucoup plus propre à i
mal qu'à le guérir. La conduite des Grecs deman
extrême douceur, une patience invincible, une bon
patissante, une charité sans bornes. Il falloit se n
fait de la disposition où étoient les esprits en Orien
riger en conséquence ses actions & ses paroles. Mais
répondit aux Grecs par une lettre très-longue, c
mence par une véhémente déclamation contre ceux
bloient la paix. Il fait une énumération de tous l
qui ont accablé l'Eglise Grecque, & de toutes les p
tions des Patriarches de Constantinople. Etoit-il b
dent de rappeller des malheurs qui demandoient p
larmes que des reproches ? Et d'ailleurs ne donnoit-
lieu aux Grecs d'user de récrimination, comme il l'
tivement fait, en exposant aux yeux de toute la t
beaucoup de chaleur & d'exagération, les maux d
Latine, & les excès de différens genres dans lesq
sieurs Papes avoient donné ? Ce n'est pas tout. Léo
roit peut être dû, par condescendance, paroître o
droits les plus légitimes, pour ramener des furieu
cherchoient que des prétextes pour se séparer. Mais
d'être distrait, à l'égard de ses vrais droits, il s'en
de chimériques, & releva la fameuse donation de
tin, que tout le monde sait être une fable, préte
conséquence avoir la dignité & la puissance impér
tenir des prétentions si exorbitantes & si peu raiso
étoit-ce le moyen de convaincre les Grecs des vrai
gatives du saint Siége, dont ils étoient ennemis ?
les Grecs d'avoir mis une femme sur le Siége de
tinople : il avoue ensuite, qu'il ne le croit pas
donc au moins fort inutile d'en parler. Au reste, si

on IX est défectueuse par plusieurs endroits, elle con-
aussi des choses admirables, qui suffisent seules pour
ıtrer le tort & l'injustice des Grecs. Nous n'empêchons
Rome, dit le Pape, que les Grecs ne suivent les tra-
s de leurs Peres. Au contraire nous les y exhortons,
ue nous savons que la différence des coutumes selon
ıx & les tems, ne nuit point au salut, pourvu que l'on
ıi par la foi & par la charité. Ces paroles de Léon IX
gnes de saint Cyprien & de saint Augustin, & mettent
omme équitable en état de décider, lequel du Pape ou
triarche de Constantinople est schismatique.
n fit naître peu de tems après une occasion très-favo-
pour arrêter les progrès du mal en Orient. L'Empe-
Constantin Monomaque écrivit au Pape, & obligea le
che Michel Cérulaire d'écrire de son côté, pour
der à rétablir la paix entre les deux Eglises. Pouvoit-
irer rien de plus avantageux ? Avec quel empressement
ugustin auroit-il profité d'un moment si précieux ? Le
dans sa réponse à l'Empereur, paroit fort occupé dés
ands qui le tenoient prisonnier; il forme des projets de
; & demande la restitution des patrimoines que saint
possédé en Orient. Il envoya ensuite à Constantino-
Légats que l'Empereur reçut avec honneur, Ils furent
ée de connoître par eux-mêmes, combien l'esprit de
e avoit gagné par-tout. Convenoit-il d'irriter les Grecs
s en plus, en ne donnant au Patriarche Michel que le
'*Archevêque*, & en se conduisant à son égard avec une
ıe rigueur ? Mais le comble de l'imprudence, fut l'ex-
ınication que les Légats mirent sur l'autel, se retirant
: en secouant la poussiére de leurs pieds. Une telle ac-
ans de pareilles circonstances, est une faute qui paroît
ıpréhensible. Après ce procédé si étrange des Légats,
ecs ne garderent plus ni régle ni mesure. Il s'abandon-
: au schisme avec une ardeur incroyable, & s'aiderent
s les autres à s'enfoncer dans cet abîme. Ils crurent
ıction si téméraire des Légats du Pape, autorisoit tous
excès; & ils eurent assez peu d'équité, pour imputer
:e l'Eglise d'Occident, les fautes de quelques particuliers,
: n'autorisoit point dans ce qu'ils faisoient de contraire
égles de la prudence, de la justice & de la charité.

vues en Orient. Le Patriarche de Constantinople q
usurpé le titre d'*Evêque universel*, mérita de dév
séducteur universel. Le schisme qu'il alluma par-t
comme une horrible tempête, qui abbattit une inf
branches, & ôta à l'olivier qui, malgré une si grand
devoit toujours subsister, une partie considérable de s
& de sa dignité. Peu de personnes en Occident sentire
bien ce malheureux schisme étoit accablant pour
à qui il arrachoit une partie de ses entrailles. On y
core plus insensible en Orient. Le Patriarche d'Anti
gémit; mais il éleva bien foiblement sa voix, & il
sentoit qu'on laissât aux Occidentaux leurs usages, q
dition qu'ils abandonneroient leur doctrine sur la pro
du Saint-Esprit. Combien le jugement si terrible qu
exerçoit sur les Grecs, auroit-il dû inspirer aux La
salutaire frayeur! Avec quel tremblement auroient
envisager un retranchement, que les Peres des bea
de l'Eglise, auroient presque regardé comme imp
& que l'événement seul pouvoit rendre vraisemblab
saints Evêques d'Afrique du cinquéme siécle auroien
ce malheur avec des larmes de sang; mais les Evê
onziéme pensoient à tout autre chose. Ils étoient spe

des Grecs avec les Latins : mais nous verrons qu'on
nt jamais parvenir à en assurer le succès : elles ne ser-
it au contraire qu'à donner lieu à de nouvelles ruptures.
:union qui se fera au Concile de Lyon sous Grégoire X
les soins de l'Empereur Michel Paléologue dans le trei-
ie siécle, sera rompue dans le même siécle par l'Empe-
Andronic son fils. Celle qui sera faite de nouveau au
cile de Florence dans le quinziéme siécle par l'Empereur
i Paleologue & par les Députés qui se trouveront à ce
cile, sera presqu'aussi-tôt désavouée par le corps de la
on : en sorte que le schisme des Grecs présente quatre
ques principales : la premiére, sous Photius ; la seconde,
i Michel Cérulaire ; la troisiéme, après le Concile de
n ; & la quatriéme, après le Concile de Florence : c'est
nédiatement après cette quatriéme & derniére rupture,
le Seigneur fera tomber sur les Grecs le grand coup
es vengeances, en achevant d'éteindre l'Empire d'O-
it, & soumettant à la puissance des Turcs toute l'étendue
cet Empire. Souvenons-nous de cette parole d'Amos :
rès les crimes qu'Israël a commis trois & quatre fois,
ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre lui,
le Seigneur. C'est ainsi que le Seigneur a traité les Orien-
ix ; c'est-à-dire, d'abord les trois grands Patriarchats de
rusalem, d'Antioche & d'Alexandrie : à peine le Monothé-
ne qui étoit la quatriéme hérésie de l'Orient, avoit-il com-
:ncé de pervertir ces régions, lorsque Dieu y fit éclater
colére en les soumettant aux Sarrasins. Il traitera de même
Grecs : à peine leur quatriéme rupture aura-t-elle mis le
mble à leur schisme, qu'il fera éclater sur eux sa justice
i les soumettant aux Turcs. Comprenons donc quelle est
normité du crime que les Grecs commettent dans ce siécle,
iisqu'après avoir eu des suites si terribles, il sera puni d'une
aniére si éclatante : comprenons-le, & que leur exemple
ous instruise.

L'Orient est subjugué : le démon va désormais tourner
ous ses efforts contre l'Occident ; & le Pontificat de Gré-
oire VII devient dans ce siécle l'époque d'un nouveau scan-
lale, qui sera bientôt suivi de plusieurs autres. Dans les dix
remiers siécles, le démon a attaqué le corps de l'Eglise, en
'efforçant de lui enlever ses membres par les persécutions

des Païens, par la ſéduction des hérétiques & par la r
des ſchiſmatiques. Dans les ſiécles ſuivans, il va a
l'eſprit de l'Egliſe, en s'efforçant d'altérer ſa diſcip
l'exécution des fauſſes décrétales ; les mœurs de ſes
par la ceſſation des pénitences canoniques ; & s'il ét
ſible, ſon enſeignement même par la chûte des étude
ſiaſtiques. L'eſprit de domination répandu dans le
& ſpécialement dans la Cour de Rome depuis Gregoi
l'eſprit de pénitence oublié par les Fidéles, & pa
guides mêmes ; les ſubtilités de la dialectique intr
dans les études Théologiques, ſont trois nouvelles pl
vont cauſer les plus grands maux, tandis que l'héré
ſchiſme continueront leurs ravages. Mais Dieu ſera a
Egliſe juſqu'à la conſommation des ſiécles, & les p
l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. Demeuro
la vérité ; conſervons l'unité ; oppoſons à toutes les a
de l'ennemi le bouclier de la foi qui nous apprend à
ter le miniſtére évangelique, ſans approuver les é
ceux qui en ſont revêtus ; à marcher par la voie ét
l'Evangile, lors même que ceux qui devroient nou
duire, nous ouvrent la voie large du ſiécle ; à puiſer
noiſſance de la vérité dans les ſources pures de l'Ecr
de la Tradition, & non dans les vaines ſubtilités d'u
lectique ſéduiſante & trompeuſe ; & nous *triompherc*
de tous les ſcandales du monde *par la foi.*

Pendant que Michel Cérulaire s'efforçoit de faire
l'Egliſe d'Orient dans le ſchiſme, Berenger travailloi
rompre celle d'Occident par l'héréſie. Ce ſéducteur r
avec ſoin ce que Jean Scot Erigéne avoit ſemé deux
auparavant. Il le loua comme un homme dont on
point aſſez connu le mérite, & profita des travau

faire revivre ces livres, en les faisant valoir
Ouvrages d'un Pere de l'Eglise. Il profite pour
.vais état des études, & de l'oubli où étoit tombé
t passé deux siécles auparavant.
: Chartres s'étoit apperçu que les routes com-
ient point du goût de Berenger; que cet homme
s différens excès, & embrassoit des opinions sin-
lui recommanda avec larmes, de ne jamais s'é-
emin battu dans lequel avoient marché les Pe-
puiser toujours dans le grand canal de la Tra-
s ces sages avis furent inutiles, & Berenger
paroître son penchant pour de profanes & dan-
ıveautés. Il avouoit souvent sans détour, qu'il
le Sacrement de l'Autel avec d'autres yeux que le
s Chrétiens. Hugues, Evêque de Langres lui re-
ɔir dit devant lui ces étonnantes paroles. Elles
:ules pour le convaincre d'impiété; car le plus
eur ne doit point avoir d'autre foi que le plus
re les Fideles. Il connoît mieux les preuves sur
ıaque dogme est appuyé: mais sa foi doit être
: la science, quand elle véritable, ne doit servir
'e plus soumis.
'paré les voyes à Berenger; & celui-ci les pré-
ılvinistes, qui viendront à leur tour recueillir
nger aura semé. Les Calvinistes iront beaucoup
e Berenger; mais il trouveront dans ses Ecrits
toutes leurs héréfies, & ils ne feront que le
Berenger regardoit comme une petite difficulté,
. claire & précise que l'Eglise universelle faisoit
changement de la substance du pain en la sub-
ɔrps de Jesus-Christ Il s'élevoit au-dessus d'une
ıucun hérétique n'avoit jamais osé mépriser. On
Ecrits qu'il avoit dans l'esprit le principe perni-
:s Sociniens ont établi depuis, qu'il ne faut rien
e qui nous paroît raisonnable. Il ne cessoit d'op-
ıisonnemens à un mystere, qui est par excellence
de Foi, & devant lequel toute raison humaine
: & se confondre. S'il resta dans l'Eglise, c'est
t former un parti assez nombreux pour s'en sé-
u'il n'a pu faire, les Calvinistes l'on fait depuis.

Il est étonnant qu'à l'égard d'un hérétique si dan
on ait usé d'une condescendance si excessive. Sans
lui faisoit faire de nouvelles abjurations, après lel
retournoit toujours à son erreur, & trouvoit le r
la répandre de nouveau. Si l'on eût été sévére,
l'eût absolument retranché après son premier parj
l'eût mis hors d'état de nuire & d'infecter les Fidél

L'un des principaux avantages que l'Eglise ait
disputes contre Berenger, c'est que ces disputes o
lieu d'exposer clairement & sans la moindre équiv
dogme que des Ecrivains téméraires s'étoient efforc
curcir, & que de dangereux hérétiques devoient c
quelques siécles après, en employant mille subtilit
nues à Berenger. Ce ne furent plus seulement des
particuliers qui déclarerent quelle étoit leur foi & qu
celle de l'Eglise; ce fut l'Eglise elle-même qui parla
Conciles, & qui prescrivit ce que l'on devoit cro
être Catholique. Berenger nioit que la chair de Jesi
fût réelle & véritable dans l'Eucharistie; & par
nécessaire, il nioit que ce fût celle qui est née de
Vierge. L'Eglise opposa à ces deux erreurs deu
constantes : l'une, que la vraie chair de Jesus-C
réellement dans l'Eucharistie; l'autre, que cette
celle qu'il a prise dans le sein de la sainte Vierge.
fession de Foi qui fut prescrite à Berenger, devint
tous les Catholiques. L'Eglise étoit en possession
Foi avant Scot & avant Berenger. La date de leur
tion est connue. Les Calvinistes qui viendront ap
pourront pas remonter plus haut. Il suffira pour les
dre de rappeller la profession de Foi que l'Eglise e
Berenger, lorsqu'il manifesta son impiété.

L'esprit d'erreur fut alors réprimé, & la vérité tri
mais l'esprit de domination se répandoit de toute
commença de faire de grands ravages. Nous ne
rien faire de mieux, que de profiter des réflexions sol
fait M. Fleuri sur l'abus des censures & sur l'entre
Grégoire VII. On ne s'éloigna jamais plus, dit ce j
auteur, de l'ancienne modération dans l'usage des c
que dans le onziéme siécle. Les Evêques ne consic
point l'effet des censures, mais seulement leur po

neur du droit. Ils ne voyoient pas que ces foudres
ielles, bien loin de coriger les pécheurs qui n'en sont
timidés, ne font que les endurcir, & leur donner oc-
de commettre de nouveaux crimes ; qu'on attire le
rand de tous les maux, qui est le schisme, & qu'on
ne l'Eglise à force de prodiguer ses armes. Les Papes
rent encore plus loin que les autres l'usage des censu-
à cause de l'autorité de leur Siége, très-grande en elle-
, & étendue au-delà des anciennes bornes par les
s décrétales. Mais Grégoire VII surpassa tous ses pré-
eurs. On est effrayé quand on voit dans les lettres de
pe les censures pleuvoir, pour ainsi dire, de tous côtés
ne multitude d'Evêques déposés par tout, en Lombar-
en France, en Allemagne. Le plus grand mal, c'est
voulut soutenir les peines spirituelles par les temporelles
étoient pas de sa compétence. Les Papes avoient com-
é plus de deux cens ans auparavant de vouloir régler
itorité les droits des Couronnes. Grégoire VII suivit
ouvelles maximes, & prétendit même que comme
il étoit en droit de déposer les Souverains rebelles à
e. Il fonda cette étonnante prétention sur l'excommu-
on. On doit éviter les excommuniés, & n'avoir aucun
merce avec eux ; donc un Prince excommunié doit être
onné de tout le monde, & on ne doit plus lui obéir.
égoire VII mit cette maxime en pratique, & en tira
les conséquences. Il apprend que Henri IV, Roi d'Al-
gne, commet toutes sortes de crimes : il le cite à Rome
rendre compte de sa conduite. Ce Prince ne comparoît
après plusieurs monitions, le Pape l'excommunie. Le
néprise la censure. Le Pape, en conséquence, le dé-
déchu de la Royauté, absout ses Sujets du serment de
té, leur défend de lui obéir, & leur ordonne d'élire un
Roi. Qu'en arrivera-t-il ? des séditions & des guerres
s dans l'Etat, des schismes dans l'Eglise. D'ailleurs, selon
oire VII, un Roi déposé n'est plus un Roi : s'il conti-
onc de se dire Roi, c'est un tyran, c'est-à-dire un en-
public, que chacun peut attaquer. Qu'il se trouve un
que, qui se persuade que rien n'est plus glorieux, que
livrer sa patrie ; la vie de ce prétendu tyran sera exposée
price de ce furieux, qui croira faire une action héroïque,

& gagner la couronne du martyre. Ce n'est point ·
crainte chimérique, & il n'y en a eu malheureusem
trop d'exemples dans les derniers siécles. Dieu a per
suites affreuses des fausses opinions sur l'excommuni
pour en faire sentir le danger.

Revenons donc aux maximes de la sage antiquité. l
verain peut être excommunié comme un particulie
la prudence ne permet presque jamais d'user de ce dr
posé le cas, qui doit être très-rare, ce droit appart
à l'Evêque aussi bien qu'au Pape, & les effets n'en
que spirituels. C'est-à-dire, qu'il ne seroit plus p
Prince excommunié de participer aux Sacremens,
dans l'Eglise, de prier avec les Fidéles, ni aux Fidéle
cer avec lui aucun acte de Religion : mais ses suje
roient pas moins obligés de lui obéir en tout ce qu
roit pas contraire à la loi de Dieu. Jesus-Christ est
former le monde en convertissant les cœurs, sans ri
ger dans l'ordre extérieur des choses humaines. Ses
& leurs successeurs ont suivi le même plan, & ont
recommandé aux particuliers d'obéir aux Magistra
Princes; & aux esclaves, d'être soumis à leurs r
bons ou mauvais, Chrétiens ou infidéles. Ce n'est
plus de mille ans, qu'on s'est avisé de former un r
systême, & d'ériger le Pape en Monarque souverain, s
à tous les Souverains même par rapport au tempo
enfin s'il a le pouvoir de les établir & de les dépo
quelque cas & avec quelque formalité que ce soit, p
sance directe ou indirecte ; il faut le dire sans détou
seul véritablement Souverain; & pendant mille ans,
a ignoré ou négligé ses droits.

Le Pape Grégoire VII se laissa encore entrainer
nion où plusieurs étoient que Dieu devoit faire é
justice en cette vie. De-là vient que dans ses let
promet à ceux qui seront fidéles à S. Pierre la pr
temporelle, en attendant la vie éternelle ; & menac
belles de la perte de l'une & de l'autre. Dans la seco
tence d'excommunication contre le Roi Henri, il pr
Pierre d'ôter a ce Prince la force des armes & la vi
& témoigne de ne pas douter que l'événement ne s
traire à ce Roi. Il s'imaginoit que Dieu exauceroit sa

il semble que Dieu ait voulu confondre la témérité de
prophétie. Quelques mois après, il se donna une san-
: bataille où Rodolphe fut tué, & le Roi Henri, tout
ımunié qu'il étoit, survécut au Prince que le Pape
ıoit. Ainsi la maxime que Grégoire supposoit vraie,
rnoit contre lui-même; à juger par les événemens;
ıe il paroissoit consentir qu'on le fit, on devoit en con-
que sa conduite n'étoit pas agréable à Dieu. Bien loin
rriger le Roi Henri, il ne fit que lui donner occasion
mmettre de nouveaux crimes; il excita des guerres
:s qui mirent en feu l'Allemagne & l'Italie; il attira un
ıe funeste dans l'Eglise; il fut lui-même assiégé dans
, obligé ensuite d'en sortir & d'aller enfin mourir en
Salerne. Ne pouvoit-on pas lui dire; si vous disposez
'ospérités temporelles, que ne vous les donnez-vous à
nême? Si vous n'en disposez pas, pourquoi les pro-
:-vous aux autres? Choisissez entre le personnage
:re ou de Conquérant. Le premier a une grandeur &
ıissance toute intérieure & toute spirituelle: il est au-
ı tout environné de foiblesses, & se trouve souvent
lieu des souffrances. Le second a besoin de tout ce
ıppe les sens, d'armées, de trésors pour les entretenir;
tout l'éclat extérieur, capable d'inspirer à ses sujets
nte & le respect. Vous ne pouvez allier deux états si
:s, ni vous faire honneur des souffrances que vous atti-
.es entreprises injustes & mal concertées.
goire VII ne doutoit pas que toutes ses entreprises ne
: très-agréables à Dieu, & par conséquent fondées sur
:ice & sur la vérité. Néanmoins les maximes qui lui
ent de régles & qui le dirigeoient dans ces sortes d'af-
, sont également contraires à l'Ecriture & à la Tradi-
Ces faux principes que Grégoire VII regardoit comme
:rités certaines, sont d'autant plus pernicieux, qu'ils
ıttent directement le plan que Jesus-Christ a formé
blissant son Eglise, qui est un Royaume tout spirituel;
tendent à jetter le trouble & la confusion dans les
ımes; qu'ils rendent la Religion Chrétienne odieuse
ouverains, & qu'ils mettent un obstacle presqu'invin-
à la conversion des nations infidéles, ou séparées de

dans les différentes portions de l'Eglise ; & ce n'est guei
France que l'on a vu des réclamations autentiques &
tuelles en faveur de la vérité sur ce point. Non-sei
les Papes n'ont pas abandonné les erreurs de Grégoi
mais au contraire ils s'en sont déclarés les ardens défe
& nous avons vu que la Cour de Rome a voulu ca
de notre tems cette fausse doctrine, en décernant u
public à Grégoire VII, & en lui faisant un mérite
plus intolérables excès. Dieu a permis ce malheur
rendre les Fidèles attentifs à l'étrange obscurcissi
que peuvent éprouver dans l'Eglise des vérités tré
cieuses.

La discipline de l'Eglise alloit toujours en dépériss
les mœurs se corrompoient de plus en plus. Les
cantonnés dans leurs châteaux, ne venoient plus aux
blées publiques recevoir les instructions des Evêques
contentoient d'assister à des Messes particuliéres qu
soient dans des Chapelles domestiques. Ils prétendoi
blir & destituer à leur gré les Curés de leurs vass
souvent ils s'attribuoient les dixmes & les autres reve
Eglises. Les Evêques ne pouvoient corriger ces Prêtı
tegés par les Seigneurs eux-mêmes, ni visiter leurs D

bien policé accorde-t on certains jours, où il soit libre particuliers de se venger ? N'est-il pas étonnant qu'il allu tant de Conciles, & tant d'ordonnances des Souve- s pour procurer un remede si singulier, & qui suppo- les Chrétiens abandonnés à des excès qui deshonorent nanité ? Rien ne montre mieux jusqu'où la violence portée, que l'horrible scandale arrivé dans l'Eglise de iar.

: Clergé & les Moines continuent de porter les armes. pouvons nous penser des autres, lorsque nous voyons 'ape aussi pieux que Léon IX marcher contre les Nor- .ds à la tête d'une armée, refuser des propositions de que lui font les ennemis, & recevoir pour grossir ses ipes tous les scélérats des autres Royaumes ? Avant Léon Benoît VIII avoit assemblé tous les Evêques & les dé- èurs des Eglises, & leur avoit ordonné de venir avec ittaquer les Sarrasins. Il en fit un carnage horrible ; il la cruauté de faire trancher la tête à leur Reine, & è réserver l'ornement d'or & de pierreries qu'elle por- sur sa tête. Une telle conduite étoit-elle propre à : respecter le Christianisme, & s'accordoit-elle avec l'es- de l'Evangile ? Ce même Pape appella les Normands r l'aider a chasser les Grecs d'Italie. Rien n'étoit plus ible d'augmenter les dispositions schismatiques des Grecs. Pape plus saint & plus éclairé auroit sans doute sacrifié s les intérêts temporels, plutôt que d'attirer tous les ix spirituels qui furent la suite du schisme.

.'Eglise de Rome étoit dans l'état le plus déplorable. On cerçoit impunément les plus grandes violences. Le saint ge étoit donné au plus offrant. Jean IX, élu à force 'gent, fut chassé & ensuite rétabli. On fit Pape, après nort, un enfant de douze ans, qui quelques années après ndalisa toute l'Eglise par ses meurtres & ses rapines. Pour ever cette Eglise, la premiere de toutes, on fut obligé appeller des Allemands, mieux instruits que les Romains, it l'ignorance étoit extrême.

.'incontinence du Clergé & les actions les plus abominables ient si communes, & le nombre des coupables si grand, il n'étoit plus possible de les traiter à la rigueur. On se ivient comment furent reçus les Décrets du Concile de

de Christianisme en Italie. L'ignorance étoit si grand[e]
n'étoit pas extraordinaire de trouver des Evêques & [au-]
tres qui sussent à peine lire. Pierre Damien cons[entit à]
recevoir l'Antipape Benoit, supposé qu'il fût capabl[e d'ex-]
pliquer quelques versets des Pseaumes. Ce qu'il y a[voit de]
plus triste, c'est que l'ignorance régnoit si paisiblemen[t que]
personne ne s'en plaignoit, & ne proposoit aucun mo[yen de]
faire revivre les études.

L'Empereur Henri IV scandalisa toute l'Eglise par [sa vie]
déréglée & dissolue. Il remplissoit l'Allemagne d'u[n...]
Evêques, mettant en place ceux qui lui donnoient plu[s d'ar-]
gent. Philippe, Roi de France, faisoit aussi cet i[nfâme]
trafic. Grégoire VII vouloit le priver de sa couronne[, mais]
il ne trouva pas les Evêques de France disposés à [entrer]
dans son projet. Ce Pape fait une triste peinture des [désor-]
dres qui régnoient en France. Peut-être les exagere[-t-il.]
Mais quand on en retrancheroit la moitié, il en re[steroit]
assez pour faire juger combien l'état de ce Royaume [étoit]
déplorable. L'excès auquel se porta le Roi de Pologn[e, qui]
tua de sa main l'Evêque de Cracovie qui l'avoit excom[munié,]
fait voir avec quelle réserve on doit employer le rem[ede de]
l'excommunication à l'égard des Rois. Il semble qu

Concile de Nicée, ont enseigné que les Evêques pouv
nger de siége, pourvu qu'ils ne le fissent point par ambi
discours montroit la plaie irréparable que les fausses dé
es avoient faite à la discipline de l'Eglise, en détrui
régles les plus saintes, par des autorités que l'on cro
s anciennes.

Les Moines furent utiles à l'Allemagne, même pour
temporel, par le travail de leurs mains. Ils commen
nt à défricher les vastes forêts qui couvroient tout le pa
r leur industrie & leur sage économie, les terres ont é
ltivées, les serfs qui les habitoient se sont multipliés, l
onasteres ont produit des villes considérables, & leurs dé
ndances sont dévenues des Provinces. Mais, comme le re
rque fort judicieusement M. Fleuri, ce soin du tempore
pas été avantageux au spirituel dans ces Eglises naissan-
. On s'est trop pressé de les enrichir, sur-tout par l'exac-
n des dimes. Ce fut le sujet de la révolte de la Turinge
ntre l'Archevêque de Maïence, de celle de Pologne, de
le de Danemarck, qui fut cause du martyre du Roi saint
nut. On devoit avoir plus d'égard à la foiblesse de ces
uveaux Chrétiens, & craindre de leur rendre la Religion
euse. On devoit craindre sur-tout de trop enrichir les mo-
teres; & les Moines devoient être effrayés à la vue des
enus immenses dont ils jouissoient. On se souvient de
épense prodigieuse que fit l'Abbé Didier a la Dédicace
n Eglise du Mont-Cassin. Quand je me représente, dit
leuri, l'Abbé Didier occupé pendant plusieurs années à
magnifiquement l'Eglise de son Monastere, faisant ve-
our l'orner des colonnes & des marbres de Rome &
Ouvriers de Constantinople; & que d'un autre côté je
présente S. Pacôme sous ses cabanes de roseaux, tout
ué à prier & a former l'intérieur de ses Moines, il
nble que ce dernier alloit bien plus droit au but, &
eu étoit beaucoup plus honoré chez lui.

efois dans les Offices de Eglise on se servoit de la
la plus usitée dans chaque pays, c'est-à-dire du Latin
it l'Occident, du Grec dans tout l'Orient, excepté
inces les plus reculées, comme la Thébaïde où l'on
Egyptien, la haute Syrie où l'on parloit Syriaque.
éniens ont toujours été en possession de faire l'Office

divin en leur langue. Si les Nations étoient mêlées
dans les Eglises des interprêtes pour expliquer le
Ce fut Grégoire VII qui commença le premier à
de célébrer l'Office divin en langue vulgaire. Grég
roit apparemment, dit M. Fleuri, ce qui s'étoit
Jean VIII deux cens ans auparavant; & que ce P
avoit fait la même défense à l'égard de la langue
la leva avec connoissance de cause. Nous avons vu
ajoute le même Auteur, que dans la plus saine A
les siécles les plus éclairés, on lisoit l'Ecriture & o
les divins Offices dans la langue la plus usitée en ch
On peut donc marquer sous Grégoire VII le comm
de ces sortes de défenses. Vratislas, Roi de B
avoit demandé la permission de faire célébrer l'O
en langue Sclavone; mais le Pape la refusa absolum
défendons, ajouta-il, par l'autorité de S. Pierr
vos Sujets demandent imprudemment, & nous v
nons de résister de toutes vos forces à cette vain
Malgré cette défense de Grégoire VII, l'usage
en quelques lieux, & les Sclavons font encore à
bliquement l'Office en leur langue dans leur Egl
Jérôme.

Les épreuves superstitieuses, qui sont si contrair
mandement qui nous défend de tenter Dieu, éto
cien mal que l'ignorance entretenoit, & qui d
commun pendant l'onziéme siécle. Si Dieu faisoit
miracles, ce n'étoit point pour justifier les épreuves
manifester l'innocence de ceux qui étoient injuste
sés, comme il fit à l'égard de sainte Cunégonde, ou
trer la juste horreur que l'on devoit avoir de cert
dres que la coutume paroissoit autoriser. Nous en
porté un exemple éclatant, qui est celui de Pierr
miracle que Dieu fit en faveur de ce Moine, n'a
le schisme avec l'Evêque de Florence, ni l'épreu
glise a depuis condamnée. On ne sauroit trop le
n'autorisoit que la juste horreur que les Fidéles
la simonie, qui étoit un mal si commun. On av
tenter Dieu, & on n'auroit certainement pas d
Nous ne pouvons en douter, depuis le jugement
a porté de toutes ces épreuves. Mais Dieu avoit

[redacted]

té des intentions & à la simplicité du peuple, au zéle & foi des Moines. Il leur accorda cette faveur & cette olation, afin d'apprendre à tout le monde, que la si-ie est un crime si déteſtable, que Dieu ſe déclaroit par niracles pour ceux qui la combattoient, lors même que un zéle peu éclairé, ils employoient pour défendre une onne cauſe, des moyens illégitimes. On auroit eu tort irer d'autres conſéquences de ces miracles.

u reſte, lorſque l'Egliſe a condamné les épreuves, elle pas fait dépendre ſa déciſion de la diſcuſſion de toutes nerveilles qui s'y opéroient, quel que fût l'agent qui toit l'auteur ; il ſuffiſoit que ces pratiques fuſſent con-es à la loi qui défend de tenter Dieu. Par cette conduite, liſe nous apprend que nous ne devons jamais entrepren-de juſtifier des actions qui ſeroient contraires aux ſaintes es de la morale Chrétienne, ſous prétexte que des mi-es que l'on feroit valoir comme très-grands, paroîtroient oriſer ces ſortes d'actions.

'abus des pélerinages continua pendant le onziéme ſiécle, en préſente un des plus fameux qui ait jamais été fait. vit ſe mettre en marche ſept mille perſonnes, dont plu-rs étoient d'un rang diſtingué, & qui avoient à leur tête lques-uns des principaux Evêques d'Allemagne. Ils forme-t le projet ſingulier d'aller en proceſſion à Jéruſalem, & porter tout ce qu'ils pouvoient avoir de plus riche & de s magnifique, s'imaginant que ce pompeux & ridicule lage, feroit admirer l'Egliſe dans tous les pays par où oit paſſer cette proceſſion bizarre. Quel fruit réel ces êques retirerent-ils de ce pélerinage ? N'eſt-il pas étonnant ils ſe ſoient expoſés eux & tant de perſonnes qui les ac-npagnoient à la diſſipation d'un ſi long voyage, à des idens de toute eſpéce, ſans être arrêtés par l'obligation veiller ſur leurs troupeaux, & de remplir tous les de-irs de leur miniſtere ? Un événement tel que celui que nous nons de rappeller, eſt très-propre à faire connoître quel it le goût des tems dont nous parlons, & à fournir au cteur la matiere de bien des réflexions.

Nous avons vu que les trois déſordres que les Saints de nziéme ſiécle combattirent avec plus de zéle, furent la nonie, les violences des Seigneurs & l'incontinence des

Clercs. L'ignorance de l'ancienne diſcipline fit que
méprit dans l'application des remédes. Les pénitenc
noniques conſervoient encore quelque vigueur à la
onziéme ſiécle ; & loin de ſe plaindre qu'elles fuſſent
ſives, on ſe plaignoit de certaines nouvelles regles ſan
rité, qui en avoient fort diminué la ſalutaire rigueu
on s'étoit imaginé que chaque péché de même eſpé
ritoit ſa pénitence; que ſi un homicide, par exempl
voit être expié par une pénitence de dix ans, il fallo
ans pour dix homicides, ce qui rendoit les pénitenc
poſſibles & les Canons ridicules. Auſſi n'étoit-ce pa
que l'entendoient les Anciens. Le nombre des péchés d
me eſpéce influoit ſur la rigueur de la pénitence, qu
toujours ſoumiſe à la diſcrétion des Evêques : mai
elle ſe meſuroit à proportion de la vie des hommes,
n'obligeoit même à faire pénitence juſqu'à la mort, qu
les crimes les plus énormes.

Depuis que l'on eut rendu les pénitences impoſſibles à
de les multiplier, il fallut venir à des compenſations &
eſtimations, telles qu'on les voit dans le décret de Bu
& dans les écrits de Pierre Damien. C'étoit des Pſea
des génuflexions, des coups de diſcipline, des aumône
pélerinages, toutes actions que l'on peut faire ſans ſe
vertir. Ainſi celui qui en récitant un grand nombre de
mes & en ſe flagellant, croyoit racheter en peu de jou
ſieurs années de pénitence, n'en retiroit point le frui
produiſoient les pénitences Canoniques, qui étoit d'e
& de fortifier les ſentimens de componction par de lo
& fréquentes réflexions, & de détruire les mauvaiſes
tudes, en demeurant long-tems éloigné des occaſions,
tiquant long-tems les vertus contraires. C'eſt ce que n
ſoient pas des génuflexions ou des priéres vocales. Les
tences acquitées par d'autres, le faiſoient encore beau
moins ; & les diſciplines qu'un bon Moine ſe donnoit
un pécheur, n'étoient pas pour ce pécheur des péni
médecinales. Le péché n'eſt pas comme une dette pécun
que tout autre peut payer à la décharge du débiteur,
quelque monnoie que ce ſoit ; c'eſt une maladie danger
qu'il faut guérir en la perſonne même du malade.

Nous ne trouvons point d'exemples de flagellation

naires avant le onziéme siécle. Saint Pierre Damien fut lui qui les recommandoit davantage; & S. Dominique *le uirassé* poussa ce nouveau genre de pénitence à un excès qui roitroit incroyable, si nous n'avions pour garant Pierre amien son directeur & son ami, qui a cru devoir en laisr le détail à la postérité, dans une lettre qu'il adressa au pe Alexandre II. Il ne se passoit guere de jours, dit Pierre amien, que Dominique ne récitât deux fois le Pseautier ut entier, & cette récitation étoit accompagnée de la flallation. En Carême & dans le tems de *la pénitence de cent* is, il disoit trois Pseautiers, & se flagelloit à proportion. oici ce que c'étoit que la pénitence de cent ans. Trois mille ups faisoient un an de pénitence. On se donnoit mille coups ndant le chant de dix Pseaumes. Le Pseautier qui est comsé de cent cinquante Pseaumes, & pendant lequel on se nnoit quinze mille coups, faisoit cinq années de pénince. Il falloit donc vingt Pseautiers, & trois cens mille ups, pour faire la pénitence de cent ans. Dominique l'acmplissoit ordinairement en moins de six jours; & ce qui i étoit particulier, c'est qu'il savoit agir également des ux mains tout à la fois, sans néanmoins compter ce doule coup pour deux. Il y eut un Carême pendant lequel il fit ne pénitence de mille ans avec la permission de son Supéeur, qui se croyoit obligé d'accorder ces excès à son zèle à ses instances. A l'exemple de ce pénitent si extraordiaire, l'usage de la discipline s'établit tellement dans le pays ù il étoit, que non-seulement les hommes, mais les femes nobles vouloient se la donner. Au lieu d'inventer de ouveaux moyens de se mortifier, qui pouvoient être sujets de grands inconvéniens; que n'employoit-on ceux dont on étoit servi dans les beaux siécles de l'Eglise, & que ne maroit-on sur les traces des Anciens, qui savoient allier le us grand zéle pour les intérêts de Dieu offensé par le ché, avec la plus parfaite discrétion?

L'origine des Croisades furent les pélerinages à la Terreinte, devenus fréquens depuis le regne de Constantin, après ue la vraie Croix fut trouvée & les Lieux saints rétablis. n y venoit des Provinces les plus reculées de l'Empire Roain. Cette liberté continua pendant trois cens ans, malgré chûte de l'Empire d'Occident: parceque les Royaumes qui

Lieux saints fussent au pouvoir des ennemis du Ch
me. Plusieurs siécles néanmoins se passerent, avant
fit aucune entreprise pour s'en rendre maitre. C
que dans le onziéme siécle, que les Chrétiens d'(
s'unirent pour cela. Grégoire VII, homme de co
capable de former de vastes projets, en conçut le
dessein. Il excita les Princes à s'armer contre les T
venoient de s'établir en Asie; & il étoit déja sûr
quante mille hommes, à la tête desquels il pretenc
cher. Mais des affaires plus pressantes l'empêchere
cuter ce projet, qui le fut peu après par Urbain
avoit eu peu de tems auparavant des préludes à ces
ses. Nous en avons montré un exemple dans cette
procession d'Allemands, qui firent voir de quoi il
capables.

M. Fleuri pense qu'outre les principaux motifs,
les chemins aux pélerinages & de secourir les (
d'Orient, les Papes Grégoire & Urbain avoient (
mettre pour toujours l'Italie à couvert des insultes
rasins, & de les affoiblir en Espagne, où leur pui
effet a toujours diminué depuis les Croisades. Enfi
II fit entrevoir dans un de ses sermons, un au

aît mis alors en question, si cette guerre étoit juste.
s les Chrétiens d'Orient & d'Occident le supposoient.
ain, quoique très-touché des lettres que lui apporta
re l'Ermite à son retour de Jérusalem, ne se chargea
seul de la résolution de la Croisade. Il voulut qu'elle fût
nnée dans un Concile très-nombreux. On y demeura si
adé de la volonté de Dieu, que l'on en fit le cri de
re : *Deus lo volt*, (*Dieu le veut.*)
our en venir à l'exécution, & mettre les peuples en
vement, le grand ressort fut l'indulgence pleniere ; &
ut alors qu'elle commença. Les armées s'étant assem-
s & mises en marche, l'exécution ne répondit pas aux
ntions du Pape Urbain & du Concile de Clermont. Il y
t alors peu de discipline dans nos armées ; mais il y en
encore infiniment moins dans celles des Croisés, com-
es de volontaires de diverses nations, & conduites par
chefs indépendans les uns des autres, sans qu'aucun eût
ommandement général, excepté le Légat du Pape, chef
peu capable de contenir de pareilles troupes. Aussi les
sés n'attendirent pas pour exercer les actes d'hostilité,
s fussent sur les terres des infidéles. Pierre l'Ermite par-
vec quinze mille hommes si mal disciplinés, qu'ils ne
rent pas la Hongrie, & y furent taillés en piéces. Une
pe de deux cens mille marchoit sans ordre & sans chef,
: donnoit toutes sortes de licence. Il s'y trouvoit des
nes habillées en hommes, & les plus grandes abomina-
s s'y commettoient impunément. Ils s'aviserent de se jet-
ur les Juifs qu'ils rencontrerent, dans toutes les villes
ls passoient, & d'en faire un massacre effroyable. Le sang
es malheureux couloit à Cologne, à Maïence, à Spire, à
mes. Quand on vit les Croisés approcher de Tréves, les
s prirent leurs enfans & les égorgerent eux-mêmes, di-
qu'ils aimoient mieux les envoyer dans le sein d'Abra-
, que de les exposer aux insultes des Chrétiens. Les
nes se précipitoient dans la riviere, pour éviter la fu-
de ces Croisés, qui se disposoient à la guerre sainte
outes ces horreurs. Trente ans auparavant, plusieurs
étiens avoient eu aussi l'étrange dévotion de faire périr
uifs ; mais le Pape Alexandre II écrivit aux Evêques de
ce, pour les féliciter de ce qu'ils avoient protégé les Juifs,

disant que c'étoit une impiété, de vouloir exterminer un peuple sur lequel Dieu avoit des vues de miséricorde, & qu'il vouloit laisser vivre dispersé par toute la terre.

Les autres Croisés ne se conduisoient pas mieux que ceux dont nous venons de parler. Ils pilloient par-tout sur leur passage, portoient la désolation chez les Hongrois, chez les Bulgares, chez les Grecs, quoique tous ces peuples fussent Chrétiens. Ils massacroient tous ceux qui vouloient s'opposer à leurs violences. Il périssoit un grand nombre de Croisés en ces occasions; & leur nombre se trouva considérablement diminué, quand ils arriverent en Asie. Ils s'affoiblirent encore en partageant leurs troupes pour conserver diverses conquêtes, Nicée, Antioche, Edesse, au lieu de réserver tout pour celle de Jérusalem, qui étoit le but de leur entreprise. Ils y arriverent enfin, l'assiégerent & la prirent par un succès qui tient du miracle; car il n'étoit pas naturel que malgré tant d'obstacles, une entreprise si mal conduite eût une si heureuse fin. Peut-être Dieu l'accorda-t-il à quelques vertueux Chevaliers, qui n'avoient que de bonnes intentions, & qui n'exécutoient cette entreprise que par un esprit de Religion, comme Godefroi de Bouillon; de même à peu près que Dieu accordoit des miracles au milieu des épreuves. Mais les Chrétiens gâterent cette victoire par la maniere dont ils en userent, passant tous les Musulmans au fil de l'épée, & remplissant Jérusalem de sang & de carnage. Espéroient-ils donc les exterminer, & abolir cette Religion avec ce grand Empire qui s'étendoit depuis l'Espagne jusqu'aux Indes? Et quelle idée vouloient-ils que les infideles pussent concevoir de la Religion Chrétienne? Saladin, quand il reprit Jérusalem, en usa bien plus humainement, & sut bien reprocher aux Chrétiens la barbarie de leurs peres. Mais encore, quel fut le fruit de cette entreprise, qui avoit ébranlé & épuisé toute l'Europe? Il se réduisit à former le le Royaume de Jérusalem que l'on déféra au bon Godefroi, sur le refus des plus grands Seigneurs de la Croisade, qui ayant accompli leur vœu, se presserent de retourner chacun chez eux. Or on ne trouvera guere dans l'histoire un plus petit Royaume, soit pour l'étendue du pays, soit pour la durée; car il ne dura que quatre-vingt-dix ans, & ne comprenoit que Jerusalem & quelques villages d'alentour,

:ore étoient ils habités de Musulmans ou de Chrétiens
ıys, peu affectionnés aux Francs. Ainsi le nouveau Roi
uvoit compter pour sujets que le peu qui lui restoit de
:s, c'est-à-dire trois cens Cavaliers & deux mille hom-
'infanterie ; c'est à quoi se réduisit cette conquête tant
e par les Historiens & par les Poëtes : & il est étonnant
ait persévéré deux cens ans dans le dessein de la con-
: ou de la rétablir. A ces réflexions si judicieuses de M.
i sur les Croisades, nous en ajouterons d'autres dans
ıziéme siécle. Nous terminerons les réflexions sur le
me par la considération des biens qui étoient alors dans
fférentes portions de l'Eglise.
ıus avons vu des Princes d'une piété admirable, l'Em-
r saint Henri en Allemagne, le Roi Robert en France,
Etienne en Hongrie, saint Edouard en Angleterre, saint
en Norvege, S. Canut en Danemarck, & Guillaume
ınd en Aquitaine. Ces Souverains avoient une vertu
: & un zéle très-pur pour les intérêts de Dieu & la
fication de leur Sujets. L'Empereur saint Henri garda
le mariage la continence parfaite, & Dieu voulut ma-
er une si sublime vertu par une multitude de miracles.
'ince si vertueux employa son autorité à donner à l'Alle-
e des Evêques d'un mérite distingué, étant persuadé
ne pouvoit rendre à l'Eglise de plus importans services,
lui procurant des Pasteurs capables d'édifier & d'ins-
, Saint Etienne étoit plutôt l'Apôtre que le Roi de Hon-
Quel agréable spectacle de voir un Prince encore fort
travailler infatigablement pour adoucir la férocité de
:uple, & à en faire des hommes, dans la vue d'en faire
e de véritables Chrétiens ! Il savoit conserver la noble
:é d'un Souverain, & montrer en même tems la ten-
ɔllicitude d'un Pasteur. Il dirigeoit toutes ses démar-
vers Dieu : c'étoit à lui seul qu'il vouloit plaire ; & son
e ambition étoit de faire regner sa loi dans tous les
ı. Il attiroit de tous côtés des Missionnaires pleins de
: de lumiére, qu'il animoit par ses exhortations, &
outenoit de son autorité : il s'appliquoit à rendre leurs
ɑtions efficaces par ses jeûnes, par ses larmes & par
ieres. Souvent on le voyoit prosterné sur le pavé de
:e, implorant pour lui & pour ses Sujets la divine misé-



pas dissimulé les fautes si considérables qu'il a faites :
'équité veut que l'on remarque aussi ce qu'il avoit de
t d'estimable.

Comte Roger, après s'être rendu maître de la Sicile,
ccupa que des moyens de témoigner à Dieu sa recon-
nce, de la protection qu'il lui avoit accordée dans
entreprise. Il commença donc à rendre la justice, à
ir les pauvres, à réparer les Eglises, & à remédier
aux qu'avoit produits la domination des infidéles,
voient été maîtres de ce pays pendant plus de deux
ns. Il s'appliqua sur-tout à rétablir les Evêchés. Il
aussi des monasteres, & fit de bons réglemens par
nseils du Pape Urbain, qui le seconda avec tant de
qu'il fut regardé comme le Restaurateur de l'Eglise de

avoit de grands Evêques dans les différentes parties de
e. Saint Héribert de Cologne, saint Aufrid d'Utrecht,
Elfege de Cantorberi, saint Meinverc de Paderborn.
rnier étoit très-riche avant d'être fait Evêque, & ce
qui enrichit son Eglise. Il visitoit souvent son Diocèse;
lquefois il alloit seul par les villages déguisé en Mar-
pour mieux connoitre l'état des peuples. Il eut grand
es études & de l'instruction de la jeunesse, & laissa
ui dans son Eglise une école très-florissante. Bouchard,
e de Vormes, joignoit à la science beaucoup de piété,
me que Fulbert Evêque de Chartres. En Hongrie,
Gerard trouvoit le moyen d'allier la vie solitaire avec
Episcopale. En Saxe, Eid réunissoit en sa personne tou-
vertus d'un véritable Pasteur. Il n'accepta l'Evéché de
n, que pour gagner des ames à Dieu. Quoiqu'il fût
& riche, il donna un illustre exemple de la pauvreté
lique. Il menoit une vie très-austere, & étoit con-
ement occupé à prêcher, & administrer les Sacremens.
istoriens remarquent qu'il consacra plusieurs Eglises
it sans dire la Messe; & qu'une profonde humilité &
inte frayeur le portoient à la célébrer rarement. L'idée
voit du Sacerdoce, l'empêchoit d'imposer légérement
ins, & faisoit qu'il ordonnoit peu de Clercs. Ses lar-
ontinuelles lui avoient affoibli la vue. Il mena pendant
trois ans une vie très-laborieuse, qui n'étoit pas ap-

ricorde. Dieu voulut éprouver ce Prince si accompli
épreuves les plus terribles, auxquelles il n'opposa jam
la patience & la soumission. Quel bonheur, pour ui
d'ailleurs si malheureux, de nous présenter de si be
jets ! L'Impératrice sainte Cunégonde, & Gisele R
Hongrie, contribuoient de tout leur pouvoir aux
biens que faisoient les Princes leurs époux.

Ainsi l'esprit de Dieu qui s'étoit retiré d'un si gran
bre de Pasteurs, & qui avoit abandonné plusieurs Pa
plus honteux déréglemens, prenoit plaisir de répar
faveurs sur ceux qui paroissoient les plus éloignés de l
Chrétienne, & dont l'état sembloit presque être in
tible avec la sainteté de l'Evangile. Cet Esprit tout-
pouvoit-il donner une preuve plus éclatante de la sou
liberté avec laquelle il souffle où il veut, qu'en allai
cher jusques sur le trône les cœurs qu'il vouloit so
au joug de Jesus-Christ ? Quelle consolation pour l'
plongée alors dans l'amertume, de voir naitre tant d
au milieu du faste des grandeurs humaines ! Quel s
que celui de ces Justes uniquement touchés des bea
visibles, malgré l'éclat si séduisant du Diadême ! N'
pas un grand miracle de la grace, d'élever ainsi à u
nente piété, des hommes environnés des plus gra
rils, & de changer pour eux les obstacles mêmes en
moyens de salut ?

L'Eglise possédoit en la personne de Léon IX u
qui avoit de grandes qualités. Il fit des fautes ; m
aussi beaucoup de bien. Il travailloit sans cesse à la r
du Clergé, il assembloit des Conciles, condamnoit
nie, & déposoit ceux qui en étoient coupables. Dan
vers voyages, il s'appliquoit à rétablir par-tout la dis
& à remédier aux abus. Sa conduite particuliére ré

s pas dissimulé les fautes si considérables qu'il a faites : s l'équité veut que l'on remarque aussi ce qu'il avoit de & d'estimable.

e Comte Roger, après s'être rendu maître de la Sicile, 'occupa que des moyens de témoigner à Dieu sa reconsance, de la protection qu'il lui avoit accordée dans e entreprise. Il commença donc à rendre la justice, à urir les pauvres, à réparer les Eglises, & à remédier maux qu'avoit produits la domination des infidéles, avoient été maîtres de ce pays pendant plus de deux s ans. Il s'appliqua sur-tout à rétablir les Evêchés. Il la aussi des monasteres, & fit de bons réglemens par conseils du Pape Urbain, qui le seconda avec tant de , qu'il fut regardé comme le Restaurateur de l'Eglise de le.

y avoit de grands Evêques dans les différentes parties de lise. Saint Héribert de Cologne, saint Aufrid d'Utrecht, t Elfege de Cantorberi, saint Meinverc de Paderborn. dernier étoit très-riche avant d'être fait Evêque, & ce lui qui enrichit son Eglise. Il visitoit souvent son Diocèse; uelquefois il alloit seul par les villages déguisé en Marid pour mieux connoître l'état des peuples. Il eut grand des études & de l'instruction de la jeunesse, & laissa s lui dans son Eglise une école très-florissante. Bouchard, que de Vormes, joignoit à la science beaucoup de piété, nême que Fulbert Evêque de Chartres. En Hongrie, Gerard trouvoit le moyen d'allier la vie solitaire avec e Episcopale. En Saxe, Eid réunissoit en sa personne tou-:s vertus d'un véritable Pasteur. Il n'accepta l'Evêché de cin, que pour gagner des ames à Dieu. Quoiqu'il fût e & riche, il donna un illustre exemple de la pauvreté gélique. Il menoit une vie très-austere, & étoit con-:llement occupé à prêcher, & administrer les Sacremens. Historiens remarquent qu'il consacra plusieurs Eglises ent sans dire la Messe ; & qu'une profonde humilité & sainte frayeur le portoient à la célébrer rarement. L'idée avoit du Sacerdoce, l'empêchoit d'imposer légérement nains, & faisoit qu'il ordonnoit peu de Clercs. Ses lar-continuelles lui avoient affoibli la vue. Il mena pendant t-trois ans une vie très-laborieuse, qui n'étoit pas ap-

la diſcipline. Il corrigeoit les abus, & il remédioit a
qu'il pouvoit guérir. Saint Anſelme, Evêque de Ca
avoit les plus grandes vertus, ſans avoir aucun de
ſi communs aux hommes du onziéme ſiécle. Il tra
fatigablement à faire fleurir la Religion en Anglet
eut le courage de reprendre le Roi Guillaume le
ſes déſordres & de ſes injuſtices. Etant tombé dan
grace, il ſut garder le ſage tempérament de dem
déle au Pape & au Roi, ce qui étoit alors l'effet d'
ſageſſe. Il fut lâchement abandonné par les Evêques
pouvoient rien refuſer au Roi : mais les Seigneur
montrerent plus de droiture & de générosité, & té
rent librement le reſpect qu'ils avoient pour Anſel
dant le ſéjour que ce ſaint Evêque fit en France & e
il édifia tout le monde, & ſe conduiſit en tout co
digne miniſtre de Jeſus-Chriſt.

Saint Arnoul renonça au ſiécle dans le tems que t
bloit devoir l'y attacher. L'éclat de ſa naiſſance &
qu'il s'étoit acquiſe dans les armes, lui promettoie
brillante fortune. Tout d'un coup la grace lui fit
néant de tous les biens viſibles, & lui inſpira la n
bition de rechercher ceux qui ſont ſolides & durable

ut l'avoir pour Evêque. Sa vie étoit un modéle pour tous 'asteurs : mais après quelques années, succombant à la eur qu'il ressentoit à la vue des maux de l'Eglise, & pé- d'affliction du peu de zéle & de courage des autres ques, qui n'osoient s'opposer aux désordres publics, il arna dans sa retraite, & mourut sur la cendre & cou- d'un cilice.

n autre saint Evêque de même nom, éclairoit & édi- l'Eglise de France dans le même siécle. Elevé malgré ir le Siége de Gap, Arnoul avoit eu dès l'enfance la rité & la sagesse d'un vieillard, & n'avoit montré d'au- passion que celle de chercher la compagnie des gens de . Son Episcopat fut plein de toutes sortes de bonnes œu- . Il s'opposa comme un mur d'airain à l'injustice & au ment des saintes loix de l'Eglise. Sa fermeté lui coûta ras qu'un malheureux lui coupa, étant irrité de ce que int Evêque l'avoit excommunié.

n tint pendant le cours du onziéme siécle dans toutes arties de l'Eglise, un très grand nombre de Conciles, apporter de salutaires remédes aux maux dont l'Eglise issoit. On y rappella les anciens Canons ; & les gens de eurent, comme auparavant, la liberté & le courage élever hautement contre tous les abus. La Puissance sé- re s'unissoit à la spirituelle pour arrêter le cours des dé- res. Au milieu de cette inondation de maux dont l'Eglise laignoit dans tant de Conciles, la foi étoit pure. Nous s vu avec quelle promptitude on condamna Berenger s Manichéens. Le célebre Lanfranc défendit le dogme Eucharistie avec beaucoup de zéle & de lumiere.

a réforma plusieurs monasteres, & l'on en fonda de eaux, dans lesquels on établit une exacte discipline : le Fécamp & plusieurs autres. Saint Romuald travailla fruit à la conversion des pécheurs, & reveilla les tiens de leur assoupissement par sa pénitence extraordi- . Il établit diverses maisons, où l'on vit refleurir la & la ferveur des beaux siécles de l'Eglise. La France uisit de saints Abbés, que l'on peut regarder comme estaurateurs de la discipline monastique : Saint Odilon luni, Guillaume de saint Benigne de Dijon, Richard erdun, Enguerran de saint Riquier. Guillaume de Dijon

toit plus de vingt, dont il avoit pris la conduite
des Evêques & des Princes.

Saint Robert, Fondateur de l'Abbaye de la Ch
travailloit à convertir les pécheurs, & à inspirer
tiens l'esprit de pénitence dont il étoit animé. L
qu'il fit lui attirerent des disciples, qui l'obligere
un monastere. Il en fut le premier Abbé, & j
jusqu'à trois cens Moines. La Chaise-Dieu devi
suite le chef-lieu d'un grande Congrégation de pl
nasteres sous la régle de S. Benoît, d'où sortirei
personnages illustres.

Guillaume, Abbé d'Hirsauge, rétablit la disc
nastique en Allemagne. Il fonda ou rétablit quinz
res, & forma plusieurs disciples qui furent ensuit
Evêques. Altman, Evêque de Passau, soutint l
en Allemagne avec un grand zéle, & souffrit d
persécutions. Il fonda trois Communautés de Ch
guliers. Plusieurs Laïques dans ce même Royaum
serent la vie commune, renoncerent au monde,
nerent, eux & leurs biens, au service des Co
régulières de Clercs & de Moines, pour vivr
conduite. Ils furent blâmés par ceux qui trouvoi

int Thibaut de Provins fut un exemple illustre de ce que t la grace sur un cœur que Dieu veut se soumettre. Qu'il it consolant pour l'Eglise au milieu de son affliction, de r un jeune Seigneur renoncer tout d'un coup à toutes les ndeurs & les délices du siécle, pour porter le joug de is-Christ, & se consacrer à la retraite & à la pénitence ! minente sainteté de cet admirable Solitaire fit impression ses parens, & sur beaucoup de personnes distinguées par r naissance, qui voulurent imiter un si beau modéle. Dieu orda à Thibaut le don des miracles pendant sa vie & après nort. Ce même don fut accordé à S. Ariald, Diacre de glise de Milan, qui étoit d'une noblesse distinguée, & frere n Marquis, dignité rare en ce tems là. Ce saint Diacre nbattit dix ans contre les Simoniaques & les Clercs inntinens, particuliérement contre l'Archevêque Gui, qui le arrêter. Deux Clercs se saisirent de lui, lui couperent les ux oreilles., ensuite le nez avec la levre d'en haut, & lui acherent les yeux. Ils le mutilerent encore d'une maniere s honteuse, & enfin lui arracherent la langue par dessous menton. On ne lui entendit proférer que ces paroles : Je us rends graces, ô Jesus-Christ, de m'avoir fait aujourd'hui onneur de me mettre au nombre de vos Martyrs. Brunon, i prit le nom de Boniface, alla prêcher en Prusse, & enite en Russie, où il souffrit le martyre avec dix-huit comgnons. Ce saint Evêque s'étoit préparé à sa mission par e vie très-pure, & par la pratique de toutes les vertus.

La Religion s'etendit en Hongrie, en Pologne & en Norge. Les Rois, bien loin de s'y opposer, appelloient de us côtés de saints Missionnaires. Le Roi Guillaume le Conérant, fit revivre les Lettres en Angleterre, & refleurir la eligion. Pour procurer ce grand bien à son Royaume, il servit du célébre Lanfranc, qui entra avec zéle dans ses eux desseins. Hugues, fils du Roi Robert & premier Duc : Bourgogne de la maison de France, touché du desir de n salut, quitta le monde & se retira à Cluni, excité par xemple de Simon, Comte de Crespi en Valois, un des plus iissans Seigneurs de France, qui, la veille de ses noces, voit persuadé à sa future épouse de se consacrer à Dieu. endant les trois ans que Hugues avoit gouverné ses Etats,

auftere. Ses jeûnes & les veilles sembloient excéder ces ordinaires de la nature. Ses habits étoient pau aumônes immenses, & ses priéres continuelles. Sai guerite, Reine d'Ecosse, fit honorer Dieu dans Le Roi Malcolme son époux rétablit par ses conseil pline ecclésiastique, & fit tenir des Conciles où l' des abus très-anciens. La priére & les bonnes œu plissoient toute la vie de cette Reine vraiment ne. En Espagne, Alfonse VI rendit à l'Eglise des considérables. Dans le dessein qu'il avoit de fonder nasteres, il fit venir des Moines de celui de Cl continuoit de posséder de grands hommes & de l'Eglise d'excellens sujets. Ives de Chartres dont leróns dans le douziéme siécle, s'étoit déja acquis, du onziéme, une grande réputation, par sa scien son zéle vraiment Episcopal.

Saint Jean Gualbert contribua à faire sortir du un grand nombre de personnes. Il établit un ordr ligieux, qui servirent Dieu avec beaucoup de régu de ferveur, & édifierent l'Eglise par la vie pénite embrasserent. Ce saint homme s'éleva avec force c deux plus grands maux de son tems, la simonie & l

exhortoit infatigablement tout le monde à appaiser la
lere de Dieu, faisoit une pénitence étonnante, & avoit
ijours à la bouche ces paroles : *Kyrie, eleison ;* Seigneur,
ez pitié de nous. Il se fit à son tombeau un très-grand
mbre de miracles.

Enfin, pendant le onziéme siécle, qui d'ailleurs produisit
it de maux, l'Eglise eut la force d'enfanter un nouveau
uple de Saints par le ministere de l'illustre saint Bruno. La
issance de l'Ordre des Chartreux fut pour l'Eglise un bien
i eut les plus heureuses suites. Ces Solitaires étoient plutôt
s Anges que des hommes, selon l'expression de S. Pierre
Blois. On vit reparoître dans leurs affreux déserts, les
erveilles que l'on avoit autrefois admirées dans les solitudes
Scété & de la Thébaïde. Il sembloit que la vraie piété
mbattue & affoiblie par le déluge de maux dont nous avons
t une si triste peinture, se fût refugiée dans ces saintes
raites, comme dans un port assuré & un sanctuaire inac-
sible aux méchans. On admiroit dans les exercices péni-
s & laborieux de cette troupe de pénitens, l'excellence
la Religion Chrétienne, & la toute-puissance de la grace
Jesus-Christ, qui formoit des hommes si intérieurs & si
faits. Ils s'ensevelissoient tout vivans dans les lieux les plus
agréables à la nature, & ils choisissoient les déserts où ils
uvoient vivre plus pauvres & plus inconnus aux hommes.
n'avoient d'autre ambition que de s'immoler sous les ieux
Dieu par un martyre aussi long que leur vie, & de brûler
sa présence par le feu d'une ardente charité. Séparés de
te la corruption du siécle, ils s'entretenoient seuls avec
eu, & se purifioient sans cesse par la priére & par la péni-
ce. Nous aurons soin de faire connoître dans la suite ce
it Ordre des Chartreux, qui a conservé plus long-tems
aucun autre son esprit primitif, & qui a compris, qu'afin
ne pas perdre son trésor, il devoit le cacher & en confier
garde à l'humilité

La célebre maison de Cîteaux fut fondée à la fin du on-
ne siécle. Mais nous croyons devoir renvoyer au douzié-
, le commencement & le progrès de cette œuvre de bé-
iction qui produisit dans l'Eglise une espéce de renouvelle-
nt par les travaux de S. Bernard.

Plusieurs dévotions nouvelles prirent naissance en c
ci. On ne trouve point de siécle où la longue psalm
été plus en regne : comme on le voit par l'usage des
treux & des autres Ordres de ce tems-là. Les Moines d
rendirent fréquent l'Office des Morts, & le petit O
la sainte Vierge. Le Dimanche de l'octave de la Pen
on faisoit aussi à Cluni l'Office de la sainte Trinité, qui
encore alors qu'une dévotion particuliére, & qui devi
la suite celle de toute l'Eglise. A proportion des Offic
multiplia les Messes & les autels. Les Chapelles dom
étoient sans nombre ; chaque Seigneur vouloit avoir l
dans l'enclos de son château, pour n'être pas privé d
ces & de la Messe, quand la guerre ne lui permettoi
sortir. Cette multitude des Offices diminuoit le tem
tude & du travail dans les monasteres : & le nombr
dérable d'Eglises & de Chapelles qu'on bâtissoit, fi
s'écarta de l'ancien usage d'éloigner les Eglises des bâ
profanes & du bruit des lieux fréquentés.

On trouve dans les écrits de Pierre Damien un d
plusieurs autres dévotions qui furent établies dans ce
comme le Samedi consacré en l'honneur de la sainte V
le Vendredi à la Croix, & le Lundi aux Anges. Il ren
de leur institution, & les loue toutes en particulier
celle pour laquelle il paroit le plus zélé, est l'usage
gellations volontaires, dont on ne trouve point d'e
avant ce tems. Les premiéres qu'on rapporte sont de
Abbé de Pomposie, mort en 1046, & de S. Poppo
de Stavelles, mort en 1048. Les Moines du Mont
avoient embrassé cette pratique avec le jeûne du Ve
à la persuasion de Pierre Damien ; & à leur exempl
dévotion s'étendit non-seulement aux monasteres de l
servance, mais encore aux villes & aux villages. Ce
quelques-uns, au Mont-Cassin, s'éleverent en plein C
contre la pratique des flagellations. Celui qui s'y op
plus, fut le Cardinal Etienne qui avoit été Moine du
Cassin, & il défendit d'y pratiquer davantage cette pé
Pierre Damien écrivit sur ce sujet à la Communauté
soutenir l'usage des flagellations volontaires, qui d
core dans beaucoup d'Ordres religieux.

On travailla efficacement à réformer les monasteres, prin-ipalement en France, où l'on établit tant de nouveaux insti-its, dont plusieurs n'étoient que des réformes des Anciens. Le rétablissement des lieux consacrés à Dieu, étoit la dé-otion dominante des premieres années de ce siécle, prin-ipalement en France & en Italie. On éleva un grand nom-re de temples magnifiques, & l'on renouvella presque tou-s les Eglises Cathédrales. On rebâtit les monasteres & les ratoires des campagnes; on chercha par-tout des Reliques rec grand soin, & l'on employa, pour les orner, les joyaux s plus précieux, comme nous voyons encore dans les tré-rs des anciennes Eglises. Enfin, on fit de grandes fonda-ons; mais plusieurs n'étoient que des restitutions de dixmes, d'autres biens d'Eglise usurpés pendant les désordres.

On peut recueillir des lettres de Fulbert, Evêque de Chartres, elques traits de l'ancienne discipline. Un Seigneur nommé iard, consulta Fulbert sur l'usage établi en plusieurs Eglises, donner à un Prêtre à son Ordination, une hostie consa-e qu'il devoit consumer pendant quarante jours, en pre-nt chaque jour une particule. Fulbert qui croyoit cet usage néral dans toutes les Eglises, parcequ'il l'étoit dans la ovince où il avoit pris naissance, fut surpris de la question inard. Il raconte qu'un Prêtre ayant reçu à son Ordina-n, l'hostie de la main de l'Evêque, l'enveloppa dans un rchemin destiné à cet usage, qu'il ouvroit tous les jours célébrant la Messe, & en prenoit une particule; qu'un ır, après avoir dit la Messe, il oublia, en pliant les orne-ns & le corporal, le parchemin où étoit l'hostie; & que lendemain à l'heure de la Messe, il ne le trouva plus, elque recherche qu'il en fit. Il fut extrêmement affligé, l'Evêque informé de l'événement ordonna à tous les Freres faire pénitence pour ce Prêtre, & il lui en imposa une vére pour expier sa négligence. Fulbert en prit occasion demander à cet Evêque, s'il ne seroit pas mieux de con-mer l'hostie, le premier ou le second jour, vu le péril de garder si long-tems, & qu'il y a peu de Prêtres capables en prendre un si grand soin. Il répondit qu'on les obligeoit prendre de cette hostie pendant quarante jours, afin de faire souvenir des quarante jours durant lesquels Jesus-

par le Prêtre, sont changés en un seul & même
Jesus-Christ par la vertu sécréte de la même puiss
opére ; mais que comme on peut dire en quelque
le corps de Jesus-Christ né de la Vierge & attaché à
est différent du corps de Jesus-Christ résuscité ; de
pain consacré le jour de l'Ordination & réservé pa
tres, peut, ce semble, avoir une signification parti
différente de celle du pain consacré tous les jours.
mier pouvant signifier le Corps du Seigneur résu
placé dans le Ciel, qui conséquemment ne meurt
second, Jesus-Christ qui meurt & résuscite pour
montre à nous & se donne en noûrriture. (Dans u
fical cité par le Pere Morin, il est marqué que l'Ev
a été ordonné, reçoit une hostie, dont il doit gar
se communier pendant quarante jours après son Or
Dans un autre ancien Pontifical, on prescrit aux P
communier de l'hostie qu'ils ont reçue de l'Evêque,
les quarante jours qui suivent leur ordination, en
des quarante jours que Jesus-Christ a conversé
Disciples.)

Fulbert ne vouloit pas qu'on dît la Messe, sans q
deux ou trois assistans, afin que le Prêtre pût dire

mens qui lui sont propres, en disant : Je vous rends le 'é de Portier, &c. ensuite vous lui donnerez la bénédic- par cette Formule : Que la bénédiction de Dieu le Pere, ils, & le Saint-Esprit descende sur vous, afin que vous z confirmé dans l'Ordre sacerdotal, & que vous of- t le sacrifice pour les péchés du peuple.



[redacted]





S.t Bernard prêchant la Cr......

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

DOUZIEME SIÈCLE.

Ann. 1101. de l'Ere Chrétienne vulgaire.



GRANDE contestation entre Henri, Roi d'Angleterre & S. Anselme de Cantorberi, sur les Investitures. On envoie à ce sujet des Députés au Pape : ils étoient chargés de l'engager à se relâcher sur cet article, & de lui représenter que, s'il y persistoit, il étoit à craindre que S. Anselme ne fût obligé de quitter l'Angleterre, & que le Royaume ne se retirât de l'obéissance du S. Siége.

1102.

Concile de Rome au mois de Mars, où l'on d
formule de serment contre les schismatiques. Le Pa
renouvelle l'excommunication prononcée contre l'E
Henri par Grégoire VII & Urbain II. Les Députés
terre apporterent des lettres du Pape au Roi, qui
les laisser voir : saint Anselme montra celles que le
écrivoit. Elles étoient contraires aux Investitures q
vouloit maintenir. Le retour des Députés ayant o
une assemblée des Evêques & des Seigneurs, le sai
en profita pour tenir un Concile national à Londres
il présida. On y fit plusieurs réglemens, dont il ne n
que les sommaires, en vingt-neuf articles. Le dix-
porte défense aux Abbés de faire des Chevaliers,
dire, de leur donner la bénédiction solemnelle co
Evêques. Dans le vingt-troisiéme, on défend au
Laïques de laisser croître leurs cheveux, à cause de
ches infâmes des jeunes gens, contre lesquelles on p
anathême.

Thiemon, Archevêque de Salsbourb, est pris pa
sulmans, & souffre le martyre le 28 Septembre.

La Comtesse Mathilde renouvelle la donation qu'e
faite à l'Eglise Romaine.

1103.

Lunden, alors capitale du Danemarck, est érigé
chevêché par le Pape Pascal II, & donnée pour M
aux trois Royaumes de Danemarck, de Suéde, &
vége.

Henri, Roi d'Angleterre, envoie de nouveaux
à Rome pour tâcher de fléchir le Pape, qui étoit
ferme sur l'article des investitures, nonobstant les
des Anglois. Saint Anselme y alla aussi à la sollicit
Roi; mais il eut la précaution de déclarer qu'il ne
deroit rien au Pape, qui pût nuire a la liberté des
Les Députés n'eurent point une réponse favorable;
Anselme jugea à propos de rester en France pour év
dignation du Roi.

[redacted]

PAPES & PATRIARCHES.

PAPES.

Pascal II.
...vier 1118.
Gelase II.
...vier 1118.
...vier 1119.
...lixte II.
...vier 1119.
...cemb. 1124.
...norius II.
...cembre 1124.
...vier 1130.
...nocent II.
...vier 1130.
...temb. 1143.
...lestin II.
...temb. 1143.
1144.
...cius II.
... 1144.
...rier 1145.
...ene III.
...ier 1145.
...t 1153.
...stase IV.
...t 1153.
...mbre 1154.
...ien IV.
...mbre 1154.
...mb. 1159.
...ndre III.
...mbre 1159.
1181.
...ius III.
...mbre 1181.
...emb. 1185.
...ain III.
...mb. 1185.
...bre 1187.
...ire VIII.
...bre 1187.
...mb. 1187.
...ent III.
...mb. 1187.
1191.

ANTIPAPES & Hérétiques.

ANTIPAPES.

Maurice Bourdin, dit Gregoire VIII. 1118.

Pierre de Léon dit Anaclet, 1130.

Grégoire, dit Victor, 1138.

Octavien, dit Victor II. 1159.

Gui de Crême, dit Pascal III. 1164.

Jean, Abbé de Strum, dit Calixte III. 1168.

Lando Sitino, dit Innocent III. 1178.

HERETIQUES.

Tanquelin *ou* Tanquelme, 1105.

Manassès, 1105.

Pierre de Bruis, 1105.

Henri, 1105.

Basile chef des Bogomiles, 1110.

Arnaud de Bresse, 1139.

Abélard, 1140.

Les Albigeois, 1147.

Eon, 1148.

Gilbert de la Porée, 1148.

PRINCES Contemporains.

EMPEREURS *d'Orient.*

Alexis Comnene, 1118.

Jean Comnene, 1143.

Manuel Comnene, 1180.

Alexis Comnene II. 1183.

Andronic, 1185.

Isaac Lange, déthrôné en 1195.

Alexis Lange.

EMPEREURS *d'Occident.*

Henri IV. 1106.
Henri V. 1125.
Lothaire II. 1138.
Conrad III. 1152.
Fréderic I. 1190.
Henri VI. 1198.
Philippe.

Rois d'Espagne.

Alphonse VI. 1109.

Alphonse VII. 1137.

Alphonse VIII. 1157.

Sanche III. 1158.

Ferdinand II. 1175.

Alphonse IX.

Rois de France.

Philippe I. 1108.
Louis VI, dit le Gros, 1137.
Louis VII, dit le Jeune, 1180.
Philippe II, dit Auguste.

SAVANS & Illustres.

S. Bruno, fondateur des Chartreux, 1101.

S. Anselme, Archevêque de Cantorberi, 1109.

S. Robert, Abbé de Molesme, fondateur de Cîteaux, 1110.

Sigebert de Gemblours, 1113. Auteur d'une Chronique.

Odon *ou* Oudard, Abbé de S. Martin de Tournai, puis Evêque de Cambrai, 1113. Auteur d'une exposition des Canons de la Messe. Il étoit Dialecticien fameux, & suivoit la doctrine de Boëce, soutenant que l'objet de cet art sont les choses, & non pas les paroles, comme prétendoient quelques modernes, qui se vantoient de suivre Porphyre & Aristote. Ces deux sectes porterent depuis les noms de *Réalistes* & de *Nominaux*.

Ives de Chartres, 1115.

S. Godefroi, Evêque d'Amiens, 1115.

Léon de Marsique, Cardinal, Evêque d'Ostie, 1115. Il a écrit la Chronique du Mont-Cassin.

Robert d'Arbrisselles, fondateur de Fontevraud, 1116.

1104.

Concile de Baugenci.

Concile de dix Evêques à Paris le 2 Décembre. lippe & Bertrade sont absous par Lambert d'Arras du saint Siége, après avoir fait serment de renon commerce criminel, & de ne se trouver ensemble sence de témoins non suspects. Le Roi vint à c nuds pieds, avec de grandes démonstrations d'hun avoit tenu sur cette affaire deux autres Conciles c cette année par Richard, Légat du S. Siége: m put y convenir des conditions de l'absolution. Ph prit encore Bertrade, & l'on croit que le Pape app fin ce mariage.

Henri, fils de l'Empereur Henri IV, se révo son pere. Il est reconnu Roi des Saxons, sous l Henri V.

Concile à Troyes, dont les actes ne sont pas ven nous. Hubert, Evêque de Senlis, s'y justifie du Simonie. Les Députés de l'Eglise d'Amiens viennen ser qu'on avoit élu d'un consentement unanime, G Abbé de Nogent, pour Evêque de la ville. Le Siége étoit vacant par l'abdication de Gervin qui, pour nitence de ses péchés, se retira à Marmoutier. Il a tems gardé l'Abbaye de saint Riquier avec l'Evêché & il ne fut ni bon Abbé, ni bon Evêque.

1105.

Concile de Northus en Turinge le 19 Mai, où donne la déposition de ceux qui avoient été ordonn schismatiques, & l'exhumation de ceux qui étoie dans le schisme. Le nouveau Roi Henri V avoit in Concile par le Conseil de Rothard, Archevêque de

Assemblée de Mayence, où l'Empereur Henri est renoncer au Royaume & à l'Empire en faveur de qui l'avoit fait arrêter à Binghen. Richard, Evê bane, & Gebehard de Constance, Légat du Pape ment l'élection de Henri V par l'imposition des n *tout cela se fit licitement ou non, c'est ce que nous dons pas*, dit Otton de Frisingue.

...PES ...IARCHES.

...PES.

...tin III. 1191.
...r 1198.
...ent III.
...r 1198.

...RCHES
...bites
...andrie.

1102.
1129.
1146.
1146.
1167.
1189.

...RCHES
...oche.

premier
...he La-
1135.
...époſé en
1140.
1187.

... Balſa-

...RCHES
...ſalem.

..., pre-
...triarche
1107.
1112.
1118.
1128.
1130.
..., 1144.
1157.
1180.
..., 1191.
...rmite.

...CHES
...tinople.

... Gram-
1111

ANTIPAPES & Hérétiques.

HERETIQUES.

Demetrius, 1166.

Les Poblicains *ou* Publicains, 1167.

Les Cathares, *ou* Patarins, 1184.

Pierre Valdo, chef des Vaudois, 1184.

PRINCES Contemporains.

Rois d'Angleterre.

Henri I. 1135.
Etienne, 1154.
Henri II. 1189.
Richard I. 1199.
Jean, dit Sans-terre.

Rois d'Ecoſſe.

Alexandre I. 1114.
David I. 1143.
Malcome IV. 1165.
Guillaume.

Rois de Suéde.

Philippe, 1110.
Ingelde IV. 1129.
Ragnald, 1140.
Suercher, 1160.
S. Eric, 1161.
Charles VII. 1168.
Canut, 1192.
Suercher II.

Rois de Danemarck.

Eric III. 1102.
Nicolas, 1135.
Eric IV. 1138.
Eric V. 1147.
Suenon & Canut, 1155.
Valdemar I. 1182.
Canut VI.

Rois de Pologne.

Ladiſlas, 1102.
Boleſlas III. 1139.
Ladiſlas II. 1146.
Boleſlas IV. 1173.
Miciſlas, 1178.
Caſimir II. 1195.
Leſcus.

SAVANS & Illuſtres.

S. Etienne de Thiers fondateur de l'ordre de Grandmont, 1124.

Guibert, Abbé de Nogent, 1124. Ses œuvres ont été publiées en 1651 par Dom Luc d'Acheri. On y trouve, 1°. un excellent traité de la prédication; 2°. pluſieurs autres traités utiles & curieux; 3°. une hiſtoire des premiéres Croiſades: *Geſta Dei per Francos.* 4°. Un traité ſingulier *des Reliques des Saints*, à l'occaſion d'une dent de Jeſus-Chriſt, que les Moines de S. Medard de Soiſſons prétendoient avoir. On trouvera ce que dit Guibert ſur la guériſon des écrouelles, en 1124, tems de ſa mort. Cet article y ſera un peu au long, & mieux placé qu'ici.

Alger, Moine de Cluni, 1131. Il s'eſt rendu célebre par un traité de l'Euchariſtie contre les diverſes erreurs introduites juſqu'alors ſur cet auguſte Sacrement, & qu'on a renouvellées depuis.

Hildebert, Archevêque de Tours, 1133. Nous avons de lui cent trente lettres, cent quarante ſermons, grand nombre de poëſies, & quelques autres ouvrages. Il eſt le pre-

& souvent l'amorce de la séduction ; les femmes se
honorées d'être les victimes de la passion de ce faux
Il abusoit des filles en présence de leurs meres, &
mes en présence de leurs maris, sans que les unes
tres parussent le trouver mauvais. Après avoir prê
cret, il parut en public escorté de trois mille homi
qui le suivoient par-tout. Quand il prêchoit, il leur f
ter un étendart, & ses Gardes avoient l'épée nue. Il
pour un Dieu, prétendant avoir reçu la plénitude
Saint. Il donnoit aux malades de l'eau dans laquell
baigné. Les peuples séduits donnoient de grandes som
imposteur. Pour les augmenter, il eut recours à un f
aussi impie qu'insensé. Prêchant un jour à une granc
peuple, il fit mettre à côté de lui un tableau de la sain
& mettant sa main sur celle de la sainte Vierge, i
pudence de dire à la Mere de Dieu : *Vierge Mari*
prends aujourd'hui pour mon épouse ; & se tourn
vers le peuple : *Voilà*, dit-il, *que j'ai épouse*
Vierge ; c'est à vous à fournir aux frais des j
& des noces. En même tems ayant fait placer
l'image, deux troncs, l'un à droite & l'autre à gau

...es

:s
le.
oi-
34.
,
43.
ab-
46.
osé
147.
lon
151.
lia-
155.
rge,
167.
ole,
175.
1177.
etire
1183.
ere,
1186.
anés,
1190.
sé en
1191.
éposé
1194.
ailin,
1198.
re.

ANTIPAPES & Hérétiques.

PRINCES Contemporains.

Rois de Jérusalem.

Baudoin I. 1118.
Baudoin II. 1131.
Foulques, 1141.
Baudoin III. 1162.
Amauri, 1173.
Baudoin IV. 1185.
Baudoin V. 1186.
Gui de Lusignan.

Jerusalem fut reprise par les infidéles, en 1187.

Rois de Portugal.

Alphonse I. proclamé Roi de Portugal, 1139. meurt en 1185.
Sanche I.

SAVANS & Illustres.

mier qui ait employé le terme de *Transsubstantiation*.

S. Norbert, Archevêque de Magdebourg, fondateur de l'ordre de Prémontré, 1134.

Rupert *ou* Robert, Abbé de Duits, 1135. Son premier ouvrage fut celui des divins Offices écrits en 1111. Il fit ensuite des commentaires sur l'Ecriture, suivant un dessein qu'il s'étoit proposé de rapporter tout ce qu'elle contient, aux œuvres des trois personnes de la sainte Trinité.

Guigues le vénérable, Prieur des Chartreux, 1136.

Saint Otton de Bamberg, Apôtre de la Pomeranie, 1139.

Pierre Abélard, Moine de S. Denys, & ensuite de Cluni, 1142.

Hugues, Prieur de S. Victor, 1142. C'étoit un des plus grands Théologiens de son tems; & quelques-uns l'ont nommé *la langue de S. Augustin*, parce qu'il avoit particuliérement étudié les écrits de ce Pere. Ses écrits sont des traités de piété & des sermons; un abrégé de géographie, un d'histoire universelle, & un d'histoire naturelle; son principal ouvrage est le traité des Sacremens.

voulut aussi devenir chef de parti. Il s'associa d
pagnons qu'il nomma ses Apôtres, & il leur donn
me avec eux, qu'il appella Marie. Tanquelin
Rome, après s'être revêtu d'un habit de Moine.
tour, il fut pris par l'Archevêque de Cologne,
dans les prisons avec Manassès. Le premier s'éch
prison, mais il fut tué peu de tems après par u
On découvrit à Ivois, au Diocèse de Trèves
hérétiques qui enseignoient presque les mêmes e
des conventicules secrets. Un autre hérétique nor
de Bruis infectoit la Provence de diverses erreu
toit plusieurs personnes à se faire rebaptiser : il vo
ôtât les croix des Temples ; il enseignoit qu'on
pas dire la Messe.

Un imposteur nommé *Henri*, profita de l'abs
debert, Evêque du Mans, pour pervertir son D
un extérieur de piété, il avoit séduit l'Evêque q
donné la permission de prêcher. Henri & ses dis
toient à la main de grands bâtons terminés par u
fer, & marchoient nuds pieds, même dans l'hyv
sous les dehors spécieux d'une vie pénitente, cach
honteux désordres. Il étoit jeune, bien fait ; &
une grande éloquence une voix de tonnerre. Il p
tr'autres choses, que les femmes qui n'avoient pas
tement, devoient, pour expier leurs péchés, se
toutes nues dans l'Eglise, & brûler ensuite leurs h
leurs cheveux. Alors Henri les revêtoit de nouv
qu'il achetoit de l'argent qu'on lui apportoit de t
Ces femmes croyoient que par cette cérémonie
gement extérieur, tous leurs péchés étoient effac
tre point de sa morale, étoit qu'on ne devoit ni
recevoir de dot pour se marier, & qu'il falloit p
cier si la femme qu'on vouloit épouser, avoit
ou non. Cette doctrine lui attacha toutes les femm
chées, & toutes les filles qui n'ayant point de dot,
cependant se marier ; il leur trouva des maris, &
de tems un grand nombre de ces alliances. Pour c
bliquement ces mariages, il vouloit que l'époux
fussent entiérement nuds ; & après la cérémon
donnoit quelques vils habits.

PAPES PATRIARCHES.	ANTIPAPES & Hérétiques.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
			S. Malachie d'Irlande, 1148.
			Suger, Abbé de saint Denis, & Ministre d'Etat, 1151. Nous avons ses lettres & son histoire.

Saint Bernard, 1153.

Pierre le vénérable, Abbé de Cluni, 1156.

Othon, Evêque de Frisingue, 1158. Auteur d'une Chronique qui va jusqu'en 1146. Elle a été continuée par Othon de S. Blaise jusqu'à 1190.

Gratien, Moine Bénédictin de S. Félix de Boulogne. 1160. Auteur d'une célébre collection des décrets des Papes & des Conciles, qui fait la premiére partie du corps du Droit canonique; il intitula cet ouvrage: *La concorde des Canons discordans*, parcequ'il y rapporte plusieurs autorités qui paroissent opposées, & qu'il s'efforce de concilier.

Pierre Lombard, Evêque de Paris, 1164. Il est connu sous le nom de *Maitre des sentences*, à cause de l'ouvrage qu'il a composé sous ce titre. C'est un recueil de passages des Peres, dont il concilie les contradictions apparentes, à-peuprès comme Gratien dans son décret.

S. Godric, fameux hermite Anglois, 1170.

Lambert le Begue, fondateur des Beguines, 1177.

Sainte Hildegarde, 1180.

Jean de Sarisberi, Evêque de Chartres, 1180. Auteur d'un ouvrage intitulé *Policratique*, dans lequel il blâme les amusemens des Grands, qui se livroient alors aux bouffons, aux magiciens, aux devins & aux Astrologues. Son *Métalogique* est une apologie de la bonne Dialectique Il a laissé trois cent lettres.

Pierre Comestor, ou le Mangeur, 1198. Son histoire scholastique contient la suite de l'histoire sainte, depuis le commencement de la Genése, jusqu'à la fin des actes des Apôtres, tirée des textes de l'Ecriture & des gloses, avec quelques incidens de l'histoire profane.

1106.

Bulle du 25 Avril pour la confirmation de la fondation
Fontevraud, faite par Robert d'Arbriſſelles.

Concile de Poitiers le 26 Mai, où le Légat Brunon, Ev
que de Segni, prêche la croiſade. Bohemond, Prince d'A
tioche, qui étoit venu ſolliciter du ſecours contre les infid
les, aſſiſtoit à ce Concile.

L'Empereur Henri IV meurt le 7 Août. Cette mort ét
gnit le ſchiſme, & fit changer de deſſein au Pape, qui s'éto
mis en chemin pour l'Allemagne. Pendant ce voyage il ti
un Concile à Florence, où l'on diſputa beaucoup cont
l'Evêque du lieu, qui diſoit que l'Antechriſt étoit né. Ma
la nouveauté du ſujet attira une ſi grande foule de peupl
que le tumulte empêcha qu'on ne pût ni décider la queſtio
ni terminer le Concile. Le Pape célébra auſſi un Concile
Guaſtalla le 22 Octobre : il y fut ordonné que la Provin
entiére d'Emilie ne ſeroit plus ſoumiſe à la Métropole
Ravenne.

Le Pape paſſe en France. » Le ſujet de ce voyage éto
„ pour conſulter le Prince Louis déſigné Roi (c'eſt Lo
„ le Gros) & l'Egliſe Gallicane, ſur quelques difficult
„ touchant l'Inveſtiture eccléſiaſtique, qui lui étoient fai
„ par le Roi Henri, Prince inhumain, qui avoit cruell
„ ment perſécuté l'Empereur Henri ſon pere, & le tena
„ en priſon l'avoit forcé, à ce que l'on diſoit, à lui céd
„ le Royaume, & les ornemens impériaux. « Ce ſont l
paroles de l'Abbé Suger, auteur du tems.

Saint Anſelme retourne en Angleterre, après avoir
une entrevue au Bec avec le Roi d'Angleterre qui fit ce
année la conquête de la Normandie. Ce Prince décharg
les Egliſes du cens que Guillaume le Roux leur avoit impoſ
il abolit une taxe qu'il avoit miſe lui-même ſur les Cure
& promit la reſtitution des biens de l'Egliſe de Cantorbe
Avant l'entrevue, Anſelme avoit reçu des lettres du Pap
par leſquelles il lui donnoit pouvoir d'abſoudre ceux q
avoient reçu les inveſtitures, ou ordonné ceux qui les avoie
reçues, & fait hommage au Roi : il lui permet auſſi d'ordo
ner ceux qui recevroient les prélatures ſans inveſtiture, qu
qu'ils fiſſent hommage au Roi.

CONCILES.
DU DOUZIEME SIECLE.

)1. De *Milan*, contre l'Archevê-
le Milan, Simoniaque. *Reg.* tom.
I. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
De *Windsor*, sur l'Eglise de Nor-
. *Angl.* tom. I.
)2. De *Latran*, ou de *Rome*, con-
'Empereur Henri IV. *Ibid.*
De *Londres* I. sur la discipline.

De *Londres* II. pour réformer la
pline. *Ibid.*
)3. De *Rome*, où l'on maintient
hevêque de Milan dans son siége,
que réputé Simoniaque. *Reg.*
XXVI. *Lab.* tom. IX. *Hard.* t. VI.
De *Marseille*, au sujet de Cluni:
ius in Thesauro, tom. IV.
De *Londres*, sur les Investitures.
ic. tom. I.
4. De *Troyes*; l'Evêque de Senlis
stifie du crime de Simonie. *Reg.*
XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI.
De *Latran* ou de *Rome*, dans le-
on excommunie les fauteurs des
stitures laïques. *Lab.* tom. X.
tom. VI. manque *in Regia.*
De *Beaugenci*, sur la Loire, dans
use de Philippe Roi de France
Bertrade. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.*
X. manque *in Hard.*
De *Fussel* en Espagne, sur les li-
des Diocèses de Burgos & d'Os-
Dans *Hard.* seul, tom. VI.
)5. De *Rome*, contre les Investi-
Eadmer, liv. IV. *Hist.*
De *Florence*, contre l'Evêque de
ville, qui prétendoit que l'Ante-
étoit déja né. *Reg.* tom. XXVI.
tom. X. *Hard.* tom VI.
De *Quedlimbourg*, pour la réfor-
on des moeurs. *Ibid.*
Assemblée de *Mayence*, où Henri
démet de l'Empire qu'il remet
fils Henri V. *Ibid.*
De *Reims*, pour donner un Evê-
Cambrai; *Mab. Annal.* tom. V.
480, & *Gall. Christ.* tom. III.
2?3.
De *Paris*, où l'on absout Philippe
le France & Bertrade. *Lab.* t. X.
tom. VI. manque *in Regia.*
)6 De *Poitiers*, pour envoyer du
urs en Palestine. *Ibid.*

CONCILES.
DU DOUZIEME SIECLE.

—— De *Guastella*, contre les Investi-
tures. *Ibid.* & *Martene*, *Thes.* tom. IV.
· De *Lisieux*, pour la paix de Nor-
mandie. *Ibid.* & *Bessin.*
1107. De *Jérusalem*, pour le Patriar-
che Daibert *Reg.* tom. XXVI. *Lab.*
tom. X. *Hard.* tom. VI.
—— De *Londres*, contre les Investitu-
res des Laïques. *Ibid.* *Anglic.* tom. I.
- De *Troyes*, sur la discipline & con-
tre les Simoniaques. *Ibid.* *Martène
collectio nova*, tom. VII. *Pagi ad hunc
annum.*
—— Assemblée des Evêques à l'*Abbaye
de Fleury*, sur la Loire, pour y rece-
voir le Corps de S. Benoît. *Lab.* t. X.
Hard. tom. VI. manque *in Regia.*
1108. De *Londres*, contre l'inconti-
nence des Clercs. *Ibid.* *Anglic.* t. I.
—— De *Rouen*, sur les nécessités de
l'Eglise. *Hard.* tom. VI.
—— De *Benevent*, contre les Investi-
tures des Laïques. *Reg.* tom. XXVI.
Lab tom. X. *Hard.* VI.
1109. De *Londres*, sur l'Archevêque
d'Yorch. *Ibid.* *Aglic.* tom. I.
—— De *Reims*, dans la cause de Go-
defroi, Evêque d'Amiens. *Ibid.*
—— De *Loudun*, pour l'Eglise de
Tornus. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
seuls.
—— De *Poitiers*, où Robert d'Arbrissel
soumet à l'Evêque de Poitiers les
nouveeux monasteres de son nouvel
Ordre. *Jean de la Mainferme*, *Clypeus
Fontebrald.* in-8°. tom. I. pag. 128-129.
1110. De *Rome* ou de *Latran*, en fa-
veur de l'autorité Episcopale. *L.* &c.
De *Clermont*, pour l'Eglise de
Mauriac. *Ibid.*
—— De *Flrury*, sur le même sujet. *Ib.*
- De *Toulouse*, dont les Actes sont
perdus. *Ibid.*
1111. De *Jérusalem*, contre les In-
vestitures & contre l'Empereur Henri
Reg. tom. XXVI. *Lab.* tom. X. *Hard.*
tom. VI.
· De *Latran* ou de *Rome* sur le même
sujet. *Ibid.*
1112. De *Vienne*, en Dauphiné, sur
le même sujet. *Ibid.* & *Mart. in collect.*
t. VII. *Mab. Ann.* t. V. pag. 569.
—— D'*Anse* contre les Investitures.

1107.

Conférence de Châlons entre le Pape & les Ambaſſ
de Henri V touchant les Inveſtitures. Les Ambaſſadeı
tenoient que l'Empereur étoit en droit de donner par l
& l'anneau, l'inveſtiture des *régales*; c'eſt-à-dire de
temporels & des droits que l'Egliſe poſſéde par con
des Souverains. La diſpute fut ſi vive, qu'au rapp
Suger, les Allemands s'emporterent juſqu'a dire : *Ce
pas ici, mais à Rome, que cette queſtion ſe décide
à coups d'épée.* Ainſi finit la conférence. Le Pape
Troyes, où il célebra un Concile vers l'Aſcenſion. S
cipale intention étoit d'exciter au voyage de la Terre-
& d'affermir la tréve de Dieu. Ce Concile rétablit
berté des élections, & confirma la condamnation
veſtitures.

Aſſemblée des Evêques & des Seigneurs à Lond
mois d'Août, où l'on convient de ſe conformer à ce
Pape avoit réglé, en accordant que les Evêques no
ment conſacrés, rendiſſent au Roi les hommages, &
dant ſeulement qu'ils reçuſſent l'inveſtiture par la cr
l'anneau. Le Roi ſe ſoumit à cette déciſion en préſence
ſeime ; & par ſon Conſeil & celui des Seigneurs, il
des Paſteurs aux Egliſes d'Angleterre, qui preſque to
étoient privées depuis long-tems.

Concile de Jéruſalem, où l'on dépoſe du Patri
Ebremar intrus par la protection du Roi Beaudoin, ſ
ſeur de Godefroi de Bouillon. Le Légat Gibelin, Ar
que d'Arles, eſt élu Patriarche, après la mort de Dai

1108.

Concile de Londres, le 24 Mai. On y fit dix Canc
portent entr'autres choſes, que les Prêtres qui ne vo
point garder la continence, ſeront interdits de toutes
tions, privés de leurs bénéfices, & déclarés infam
que ceux qui auront quitté leurs femmes, ſeront in
pendant quarante jours pour faire pénitence.

Louis le Gros eſt ſacré à Sens le 2 Août, par l'Ar
que Daimbert. La cérémonie étoit à peine achevée
arriva des députés de l'Egliſe de Reims avec des lettre

CONCILES
DU DOUZIEME SIECLE.

, tom. X. *Hard.* tome VI. seuls.
·D'*Aix* en Provence, sur la disci-
Martene Thesauro, tom IV
D'*Usneach* en Irlande, sur les
Anglic. tom. I.
113 De *Benevent*, en faveur de
bbaye du Mont-Cassin. *Reg.* tom.
VI. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
114. De *Beauvais*, contre l'Empe-
r Henri V. *Ibid.*
De *Ceperano*, dans la Campagne
Rome (Ciperanum) pour casser
vœux monastiques faits par vio-
ce. *Ibid.*
De *Windsor* en Angleterre, pour
ection de Raoul, Archevêque de
ntorberi. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom.
manque *in Regia.*
·De *Dalone* en Limosin. *Mab. Ann.*
t. V. pag. 595.
De *Palentia* en Espagne, où l'on
lit un Evêque pour le siége de
'o. *Hard.* seul tom VI.
De *Compostelle*, sur la Jurisdiction.
d. seul, tom. VI.
D'*Elne* en Roussillon, sur le dif-
nd qui étoit entre les Abbayes de
lichel de Cuxa & d'Arles. *Mart.*
hesauro, tom. IV.
115. De *Syrie* ou de *Palestine*, pour
éposition d'Arnoul, Patriarche de
isalem. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.*
. X. *Hard.* tom. VI.
De *Troyes*, dans la Pouille, pour
aix & la tréve. *Ibid.*
De *Reims*, contre Henri V. Em-
eur & pour obliger Godefroi Evê-
d'Amiens à rentrer dans son Dio-
:. *Ibid.*
De *S. Gilles. Gall. Christ.* tom. VI.
187.
De *Soissons*, sur le même sujet.
. tom. X. *Hard.* tom. VI. seuls.
De *Cologne*, contre Henri V. *Ibid.*
De *Châlons* sur Marne, contre
nri V. *Ibid.*
De *Tornus*, (Trenorciense) sur
différends des Eglises de S Jean
e S. Etienne de Besançon. *Ibid.*
De *Dijon*, sur le même sujet. *Pagi*
unc annum.
D'*Oviedo*, en Espagne, sur la dis-
ine. *Hard.* seul t. tom. VI.

1116. De *Cologne*: Henri V est ex-
communié. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.*
tom. X. *Hard.* tom. VI.
—— De *Cologne*, sur l'Archevêque de
Mayence. *Usperg. in Chron*
--- De *Latran*, où l'on confirme ce-
lui de l'an 1111. *Ibid.*
---- De *Rome*, qui permet à l'Abbé du
Mont-Cassin de se nommer l'Abbé des
Abbés. *Ibid.*
—— De *Salisbery* en Angleterre. *Lab.*
tom. X. *Hard.* tom. VI. seuls.
--- De *Londres*, sur diverses matiéres
Ecclésiastiques. *Ibid.*
1117. De *Tornus*, en faveur de l'E-
glise de S. Etienne de Dijon *Ibid.*
——— De *Dijon*; *Gall. Christ.* tom. IV.
pag. 681.
—— De *Milan. Pagi*, *ad hunc annum.*
—— De *Benevent*, contre l'Antipape
Burdin. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.* tom.
X. *Hard.* tom VI.
1118. De *Capoue. Reg* tom. XXVI.
Lab. tom. X. *Hard.* tom. VI.
De *Cologne*, contre Henri V. *Ibid.*
—— De *Fristar*, contre Henri V. *Ibid.*
—— De *Rouen*, pour la discipline.
Lab. tom. X. *Hard.* t. VI. *Bessin* seuls.
De *Toulouse*, pour une Croisade
en Espagne, &c. *Ibid*
—— D'*Angoulême*, pour la Confirma-
tion de quelques Evêques *Ibid.*
1119. De *Vienne*, dont il ne reste
point d'Actes. *Reg* tom XXVI. *Lab.*
tom. IX. *Hard* tom. VI.
—— De *Toulouse*, Pierre de Bruis li-
vré au bras séculier & brûlé, & sur
la discipline. *Ibid.* mais les Canons
manquent *in Regia.*
---- De *Reims*, contre les Investitu-
res, la Simonie & l'Empereur Henri
V. *Lab.* tom X. *Hard.* tom. VI man-
que *in Regia.*
—— De *Rome*, *Ibid.*
—— De *Rouen*, contre l'incontinence
des Prêtres *Ibid.*
---- De *Benevent*, contre les voleurs.
Ibid.
—— De *Beauvais*, sur la discipline.
Ibid.
1120. De *Napoli*, en Samarie, sur
la discipline. *Reg.* tom. XXVI. *Lab.*
tom. X. *Hard.* tom. VI.

tant opposition au sacre. Ils disoient que le droit d
ronner le Roi pour la premiére fois appartenoit à
de Reims, à laquelle cette prérogative avoit été ac
par Clovis, quand S. Remi le baptisa. Mais étant ven
tard, ils furent contraints de s'en retourner sans av
tenu ce qu'ils demandoient.

1109.

Robert, Comte de Flandres, étant allé célébrer la
Noël à saint Omer, il s'y rendit un grand nombre
gneurs & de Prélats. Godefroi, Evêque d'Amiens,
ce nombre, & le Comte le pria de dire la Messe de
Il le fit: mais quand les Seigneurs vinrent à l'offrand
voulut pas recevoir les offrandes de tous ceux qui po
des cheveux longs. Ces Courtisans murmurerent de l'
qu'on leur faisoit, & demanderent quel étoit cet Evê
agissoit avec tant d'autorité dans un Diocèse étranger.
ils surent que c'étoit Godefroi, Evêque d'Amiens,
voulurent pas se priver de la bénédiction d'un si sai
que. Ils se mirent sur le champ à couper leurs cheve
Pour entendre ceci, il faut se souvenir, qu'on re
alors comme un luxe efféminé, dans les Laïques, d
ter les cheveux longs. Le Concile de Rouen en 1096
ordonné que personne ne portât les cheveux longs.
selme fit le même réglement dans un Concile de Lo
& il ordonna que tous les Laïques portassent les che
courts, qu'une partie de l'oreille fût découverte. Sai
selme marque dans une lettre, qu'il étoit défendu à ce
portoient les cheveux longs, d'entrer dans l'Eglise
que s'il y entroient, il n'étoit pas ordonné aux Prê
cesser l'Office. Serlon, Evêque de Seez, étant allé t
à Carentan, Henri, Roi d'Angleterre, lorsque ce Pr
préparoit à la conquête de la Normandie, fut scand
voir la plupart des Seigneurs Anglois porter de longs c
comme des femmes. Il fit un sermon pathétique co
luxe, & finit en exhortant le Roi à donner l'exempl
sujets. L'Evêque, aussi-tôt, tira de sa manche un
de ciseaux & alla lui couper les cheveux, & ensui
Courtisans. Ainsi le zéle de S. Godefroi, contre ce
portoient de cheveux longs, étoit autorisé par la disc

CONCILES DU DOUZIEME SIECLE.

De *Soissons*, contre Abailard. *Lab.* . X. *Hard.* tom VI.
De *Nantes*, sur l'Abbaye de Marsiers, *Mabill. Annal.* t. VI. p. 52.
21. De *Quedlinbourg*, sur l'état de pire & les Investitures. *Reg.* &c.
22. De *Worms*, sur les Investitu- *Ibid.*
De *Rome*, en faveur du Montin. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* t. X. l. tom. VI.
De LATRAN, neuviéme Concile éral, sous le Pape Calixte II, r le recouvrement de la Terre te & sur la discipline. *Ibid.* & *in Collectione*, tom. VII.
De *Glocester*, pour faire un Arvêque de Cantorberi, *Anglic* t. I.
23. De *Rome*, le Pape & l'Emur se reconcilient.
De *Bourges*, *Simeon de Dunelm de Angl.* tom. I.
24. De *Toulouse*, sur les Sacremens. l. l'indique tom. XI.
Divers Conciles, de *Chartres*, *mont*, *Beauvais*. En 1123. *il. Annal.* tom. VI. p. 99 & 646, *Gall. Christ.* tom. III. pag. 261.
De *Vienne* en Dauphiné, *Martene auri*, tom. IV.
125. De *Narbonne*, *Gall. Christ.* . VI. pag. 619.
126. De *Londres* ou *Westminster*, sur formation des mœurs. *Reg.* tom. VII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *l.* tom. I.
De *Rochebourough* en Ecosse, pour aix de l'Eglise. *Angl.* tom. I.
127. De *Nantes*, sur la discipline. . tom. X. *Hard.* tom. VI. seuls.
De *Londres*, sur les mœurs. *Reg.* . XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* . VI. *Angl.* tom. I.
D'*Orleans*, sur la discipline, *Pagi*, *annum.* pag. 1126.
De *Nantes*, sur le mariage entre ens.
128. De *Troyes*: on donne l'habit c aux Templiers. *Ibid.*
De *Ravenne*, Archevêque de Ve- & d'Aquilée deposés. *Ibid.*
De *Rouen*, sur la discipline. *Bessin Concilia Normanniæ.*

— De *Dol* en Bretagne. *Baluz.* t. I. *Miscellan.*
— De *Bordeaux*, *Baluz.* tom. I. *Miscellan.*
1129. De *Paris*, sur le Prieuré d'Argenteuil. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
— D'*Orléans*: on en ignore le sujet. *Ibid.*
— De *Toulouse*, contre les Hérétiques. *Ibid.*
— De *Londres*, *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Anglic.* tom. I.
— De *Placentia*, Merida donnée à l'Eglise de Compostelle.
— De *Châlons*, contre Henri, Evêque de Verdun. *Pagi*, *ad hunc annum.*
— De *Narbonne*, *Gall. Christ.* tome VI. pag. 48.
— De *Reims*, douteux. *Ibid.* t. III. pag. 86.
1130. De *Wirtzbourg*, contre l'Antipape Anaclet. *Pagi*, *ad hunc annum.*
— De *Clermont*, sur la discipline, *Baluz.* tom. VII. *Misc.* Le *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 48. le met en 1129.
Du *Puy* & d'*Etampes*, contre l'Antipape Anaclet *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
1131. De *Reims*, contre l'Antipape Anaclet. *Ibid.* mais manquent *in Regia* les Canons sur la discipline.
— De *Liége*, en faveur d'Otton, Evêque d'Halberstadt, & contre l'Antipape Anaclet. *Ibid.*
De *Mayence*, contre Brunon, Evêque de Strasbourg. *Ibid.*
1132. De *Cressi*, près Narbonne. *Lab.* tom. IX. *App.*
De *Placentia*, contre l'Antipape Anaclet *Ibid.*
De *Reims*, en faveur de Marmoutier. *Mart. Thesauri*, tom IV.
— De *Thionville*, en faveur du Chapitre de S. Dié en Lorraine. *Martene Thesauri*, tom. IV.
— De *Londres*, pour la paix de l'Eglise. *Anglic.* tom. I.
1133. De *Jouarre*. *Reg.* t. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Pagi*, *ad ann.* 1135.
— De *Northampton* en Angleterre. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

avoit écrit à Thomas, élu Archevêque d'Yorc, de lui promettre obéissance comme ses prédéce lui déclarer qu'il l'interdisoit de toutes fonction jusqu'à ce qu'il le satisfît. Le Roi tenant sa coı Londres, le 13 Juin suivant, fit juger cette al Evêques; Thomas fut obligé de se soumettre selme a laissé plus de quatre cens lettres & plus ges dogmatiques & moraux, dont les princi livre *de la conception virginale & du péché* c traités de la procession du Saint-Esprit, de la libre arbitre, de la chute du Diable, & celu corde de la préscience de Dieu avec la prédesti libre arbitre.

Cette même année mourut S. Hugues qui gou dre de Cluni depuis soixante ans. Cet Ordre fut au plus haut point de sa splendeur, dont il c décheoir depuis sa mort. Il avoit fait bâtir par l d'Alphonse VI, Roi de Castille, l'Eglise qui su à Cluni.

1110.

Concile de Latran le 7 Mars, où Pascal II re décrets contre les Investitures.

[redacted]

CONCILES
DU DOUZIEME SIECLE.

De *Redon* en Espagne ; il n'en reste
un acte.
- De *Pise*, contre l'Antipape Ana-
. *Ibid.*
De *Narbonne*, sur les courses des
ssins en Roussillon. *Lab.* tom. X.
d. tom. VI. manque *in Regia.*
· De *Montpellier. Gall. Christ.* t. IV.
. 49.
135. De *Nantes*, en faveur de
ques monasteres.
- De *Latran*, dans le *Gall. Christ.*
e I. pag. 9.
136. D'*Antioche*, contre Radulphe.
le, &c.
· De *Jerusalem*, sur les Arméniens.
.
- De *Burgos* en Espagne, *Hard.*
l, tom. VI.
De *Westminster*, pour élire un Evê-
de Londres. *Anglic.* tom. I.
137. D'*Herford* en Angleterre. *Angl.*
. I.
- De *Valladolid* en Espagne. *Reg.*
. XXVII. *Lab.* t. IX. *Hard.* t. VI.
De *Bourdeaux*, sur la discipline.
ne in coll. tom. VII.
138. De *Londres*, sur la discipline.
. tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.*
. VI. mais *in Regia* manquent les
ons. *Angl.* tom. I.
De *Westminster*, sur la discipline.
gl. tome I.
De *Northampton*, sur la discipline.
l. mais d'autres le rapportent à l'an
3. *Angl.* tome I.
- De *Karlel* en Ecosse. *Angl.* tom. I.
Autre de *Westminster*, sur le Cano-
tion de S. Edward. *Angl.* tom. I.
139. De LATRAN. dixiéme Con-
Général assemblé par Innocent II.
tre l'Antipape Anaclet & pour la
servation des biens Ecclésiasti-
s. *Reg.* tom. XXVII. &c. *Martene*
faurs, tom. IV.
- De *Winchester*, pour l'immunité
Eglises. *Ibid.*
- D'*Uzès. Gall. Christ.* tom. VI.
. 440.
140. De *Sens*, contre Pierre Abai-
l. *Reg.* XXVII. &c.
- De *Narbonne. Gall. Christ.* tom. VI.
e 316.

CONCILES
DU DOUZIEME SIECLE.

— De *Constantinople*, contre quelques hérétiques. *Allatius de Consensione Eccles. Graec. & Lat.* Lib. II. cap. 11.
—— De *Veroli*, Campagne de Rome (Verulense), sur l'obéissance ecclésiastique. *Hard.* seul, tom. VI. *Mabill. in Diar. Italico*, tom. I.
1141. De *Londres. Anglic.* tom. I.
1142. De *Winchester*, pour la liberté du Roi Etienne. *Reg.* t. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
—— De *Westminster*, sur les plaintes du Roi Henri. *Angl.* tome I.
—— D'*Antioche*, contre le Patriarche Radulphe. *Ibid.*
--- - De *Lagni*, sur les différends de l'Evêque d'Arras & de l'Abbaye de Marchienne. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
—— De *Westminster*, où le Roi Etienne se plaint des vexations de son peuple. *Ibid.*
1143. De *Jérusalem*, contre les Arméniens. *Hard.* seul, tom. VI.
—— De *Constantinople*, où l'on dépose deux Evêques ordonnés contre les Canons, & contre les Bogomiles. *Ib.*
-- De *Londres*, *Reg.* t. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Angl.* tom. I.
De *Winchester*, sur l'Eglise de Cantorberi, *Lab.* tom. X. *Hard.* t. VI, manque *in Regia. Angl.* tome I.
1145. Assemblée de *Bourges*: on indique le Concile de Vezelay. *Ibid.*
1146. De *Vezelay*, en Bourgogne, pour la Croisade contre les Turcs. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.
Assemblée en *Baviere*, pour le même sujet.
—— De *Laon* en Picardie, pour le même sujet.
De *Chartres*, pour le même sujet. *Ibid.*
— De *Tarragone*, dont nous n'avons pas les Actes. *Lab.* X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia.*
1147. De *Reims*, sur Gilbert de la Porrée. *Gall. Christ.* tom. II. p. 1467.
D'*Etampes*, sur la Croisade. *Lab.* tom. X. *Hard.* VI.
- De *Paris*, contre Gilbert Porretan ou Porrée, Evêque de Poitiers.

L'Eglise de Bethléem est érigée en Evêché, à la soll
tion de Beaudoin, Roi de Jerusalem.

IIII.

Henri V passe en Italie pour s'y faire couronner E
reur, & fait régler les conditions de son couronnemei
son traité du 5 Février, dont les principales clauses éto
qu'il renonceroit aux Investitures, & que le Pape ren
roit aux Régales.

L'Empereur est reçu à Rome, le 12 Février. Le D
Pierre, dans la chronique du Mont-Cassin, dit que le
envoya au-devant de l'Empereur des Acolythes avec des
deliers, des croix, des personnes portant des aigles
lions, des loups, des dragons : *Cereostatos, stauroph
aquiliferos, leoniferos, lupiferos & draconarios.* Les
mains avoient pour étendarts, dans leurs armes, la f
de ces animaux, sur-tout de l'aigle, du dragon & du
Dans les processions solemnelles, on portoit commun
à la suite de la croix, la figure d'un dragon, ou de
qu'autre monstre, symbole du Démon, dont la cr
triomphé. On voit par les anciennes coutumes du mon
de Fleuri, qu'on allumoit du feu dans la gueule du dr
lorsqu'on le portoit en procession ; car on y marque
doit porter une chandelle allumée dans une lanterne
præsto sit ignis, si extinguatur, qui in ore draconis port
Cet usage subsistoit au commencement de ce siécle à An
Dans les processions générales de la Cathédrale, on p
au bout de deux longs bâtons, deux têtes de Dragon
peuple les appelloit *Papoires*, parceque ceux qui les
toient, au moyen d'une ficelle, faisoient remuer sans
la machoire inférieure de ces têtes. Cet usage, qui do
lieu à la dissipation & aux scandales, fut aboli avec
coup de peine par M. Sabbatier, Evêque.

A cette réception de l'Empereur dans Rome, il y
encore cent Religieuses portant des flambeaux, avec
multitude infinie de peuple portant des palmes, des ram
& des fleurs. Le Roi se prosterna & baisa les pieds du
puis ils s'embrasserent trois fois ; & étant entrés dans l'I
de saint Pierre, le Pape demanda que le Roi renonçâ
Investitures, suivant sa promesse : mais ce Prince ét

[redacted]

CONCILES
U DOUZIEME SIECLE.

tom. XXVII. Lab. tom. X. Hard. VI.
De Constantinople, contre les Bo-ilea. Hard. seul, tom. VI.
48. De Reims, contre Gilbert de orée, & sur la discipline. Ibid. Iarsene Thesauri, tom. IV.
De Tréves, où le Pape permet à e Hildegarde de mettre par écrit révélations. Reg. tom. XXVII. . X. Hard. tom. IV.
De Lincoping en Suéde, pour l'é-lement de l'Evêché de Lunden Archevêché. Lab. tom. X. Hard. . IV. manque in Regia.
49. De Bordeaux, Gall. Christ. . II. page 911.
D'Erford, sur la discipline. Mabil. . tom. VI. page 465.
51. De Beaugence, où l'on casse le age de Louis le Jeune, Roi de ice, & d'Eleonor. Reg. t. XXVII. tom. X. Hard. tom. VI. Gall. t. II. page 813 le met en 1154.
De Londres, sur la discipline. Baluz. . VII. Miscellaneorum & Lab. t. X. t. VI. manque in Regia. Anglic. . I.
D'Hibernie, où l'on établit qua-Métropolitains pour l'Irlande. Lab. . X. manque in Regia. Angl t. I.
De Reims, Gall. Christ. tom. III. 675.
52. De Tréves, en faveur du Cha-e de Remiremont en Lorraine. tene in Collectione, tom. VII.
De Milfort en Irlande. Pagi, ad annum.
54. De Londres, où l'on confirme les Loix d'Angleterre, tant Ec-iastiques que Politiques. Lab. t. X. d. seuls. Angl. tom. I.
De Soissons, sur la paix de l'Etat.
De Constantinople, contre quel-s Prêtres d'Antioche, qui étoient s l'erreur. Hard. seul, tom. VI.
155. De Valladolid, Provincial. i, ad hunc annum.
157. De Northampton, Angl. t. I.
De Chester, sur l'exécution de lques Abbayes. Lab. tom. X. Hard. n. VI. manque in Regia.

CONCILES
DU DOUZIEME SIECLE.

— De Reims, sur la discipline. Martene Collect. nova, tom. VII.
1158. De Waterford en Irlande, sur l'arrivée des Anglois dans cette Isle. Lab. tom. X. Hard. tom. VI. manque in Regia, in Angl. tome I.
— De Rostomas en Irlande, sur la discipline. Ibid. Angl. tome I.
De Reims, sur un différend de l'Evêque de Laon. Ibid.
1159. D'Ambrun. Gall. Christ. t. III, page 1073.
— De Pavie. Ibid. tom III. p. 678, peut-être le suivant.
1160. * De Pavie, de l'Antipape Victor. Reg. tom. XXVII. Lab. t. X. Hard. tom. VI.
— De Nazareth en Palestine, où les Orientaux reconnoissent la Primatie du Siége Apostolique de Rome. Lab. tom. X. Hard. tom. VI. seuls.
1161. * De Lodi en Italie, pour l'Antipape Victor. Reg. tom. XXVII. Lab. tom. X. Hard. tom. VI.
— D'Oxfort, contre les erreurs des Vaudois. Lab. tom. X. Hard. t. VI. manque in Reg. & in Angl.
— De Toulouse, pour le Pape Alexandre III. Lab. tom. X. Hard. tom. VI. seuls. Le Gall. Christ. tome VI. page 752, le met en 1160.
— De New-Market en Angleterre, contre l'Antipape Victor. Reg. tome XXVII. Lab. tom. X. Hard. tom. VI. Angl. tom. I.
— De Beauvais, contre le même Ibid.
— De Toulouse, contre l'Antipape Victor. Lab. tome X.
1162. De Londres; Thomas Becquet est élu Archevêque de Cant. Ibid.
— De Montpellier, contre l'Antipape Victor. Lab. tom. X. Hard. tom. VI. seuls.
1163. De Tours, même sujet. Reg. tom. XXVII. Lab. tom. X. Hard. VI. & Martene Thesauri, tom. IV.
— De Clermont, contre l'Antipape.
1164. De Clarendon, où l'on établit des maximes conformes au droit d'Angleterre, qui sont désaprouvées par le Pape. Angl. tom. VI.
De * Northampton, contre saint Thomas de Cantorberi, que l'on con-

Le Pape eſt mis en liberté le 13 Avril, aprè
forcé de couronner l'Empereur, & de lui acc
bulle pour la conceſſion des Inveſtitures. Cette
eſt blâmée par les Cardinaux & pluſieurs autres P
s'aſſemblent à Rome, & font un décret contre
ſa bulle.

1112.

Pour prévenir le ſchiſme dont l'Egliſe étoit
le Pape aſſemble dans l'Egliſe de Latran, le 18
Concile de cent Evêques. Le Pape ayant dit q
au jugement de l'aſſemblée la correction de l'écrit
fait par contrainte, le Concile le déclara nul. Dar
Concile célebré à Vienne le 16 Septembre ſuivant
écrit fut auſſi déclaré nul, & on excommunia l'
Henri qui l'avoit extorqué. On y fit un décret
entr'autres choſes : *Nous jugeons, ſuivant l'a*
l'Egliſe Romaine, que l'inveſtiture des Evêchés
bayes, &c. reçues de la main laïque, eſt une héréſ
Chartres écrivit contre ce ſentiment.

Gaudri, Evêque de Laon, eſt maſſacré le 2

CONCILES DU DOUZIEME SIECLE.

[illegible], parcequ'il n'obfervoit pas ce qu'il avoit figné au Concile de Clarendon. *Ibid. Anglic.* tome I.

— De *Reims*, pour fécourir la Paleftine. *Pagi*, *ad hunc annum.*

[illegible] De *Lombez*. *Gall. Chrift.* t. VI. page 54.

1166.* De *Wirtsbourg* en Allemagne, pour l'Antipape Pafchal. *Pagi.*

— De *Conftantinople*, fur des calomnies avancées par quelques Théologiens. *Hardouin* feul, tome VI.

— D'*Oxford*, contre les Vaudois. *Angl.* tom. I.

1167. * Affemblée de *Chinon* en France, fur le différend d'Henri II, Roi d'Angleterre, & de S. Thomas de Cantorberi. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*. *Pagi.*

— D'*Angleterre*, où les Evêques veulent pourfuivre S. Thomas de Cantorberi devant le Pape. *Ibid. Pagi.*

— De *S. Felix* en Lauragais, affemblé par Niquinta, prétendu Pape des Albigeois. *Le P. Bourges*, *Hiftoire de Carcaffonne*, page 541.

— De *Latran*, où l'Empereur Fréderic eft excommunié. *Reg.* t. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

— De *Pelicience* ou *S. Felix de Caraman*, Diocéfe de Touloufe. *Gal. Chrift.* tom. VI. pag. 876.

1168. De *Lavaur*. *Ibid.* tom. I. pag. 1269.

—* De *Conftantinople*, où le Schifme des Grecs eft entiérement formé. *Hard.* feul, tom. VI.

1170. De *Paris*, contre une propofition de Pierre Lombard. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. feuls.

— Affemblée des Evêques, pour la dédicace de l'Eglife de S. Amant de *Boife*. *Ibid.*

— D'*Angoulême*, fur une donation faite à cette Eglife. *Ibid.*

— De *Londres*. *Angl.* tome I.

1171. D'*Armach* en Irlande, fur la difcipline. *Ibid. Angl.* tome I.

1172. De *Caffel* en Irlandes, pour la difcipline. *Ibid. Angl.* tome I.

— D'*Avranches*, où Henri II, Roi d'Angleterre, eft abfous de l'affaffinat de S. Thomas de Cantorberi. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. & *Beffin in Concil. Norman.*

1173. De *Weftminfter*, pour un Archevêque à Cantorberi. *Angl.* tom. I.

— De *Caen*, fur Henri II, Roi d'Angleterre. *Beffin.*

1175. De *Londres* ou *Weftminfter*, fur la difcipline. *Reg.* tom XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. *Angl.* tom. I.

— De *Windfor* en Angleterre, où le Roi d'Irlande fe foumet au Roi d'Angleterre. *Lab.* tom. X *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*. *Angl.* tome I.

1176. De *Dublin* en Irlande. *Anglic.* tome I.

— De *Northampton*, où l'Eglife d'Ecoffe fe fépare de celle d'Angleterre. *Ibid. Angl.* tome I.

— De *Weftminfter*, où l'on termine le différend des Archevêques de Cantorberi & d'Yorck. *Ibid. Angl.* tom. I.

— De *Lombez*, contre les Albigeois. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

— D'*Albi*. *Gall. Chrift.* tom. II, pag. 1180.

1177. De *Northampton*, fur la difcipline & la Jurifdiction Eccléfiaftique. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. manque *in Regia*. *Angl.* tome I.

— De *Londres* ou *Weftminfter*, fur la guerre des Rois de Caftille & de Navarre. *Ibid. Anglic.* tome I.

— D'*Edimbourg* ou *d'Ecoffe*, on fufpend un Evêque. *Ibid. Angl.* tom. I.

— De *Venife*, pour régler l'accommodement du Pape Alexandre III & de l'Empereur Fréderic. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI.

1178. De *Touloufe* contre les Albigeois.

— De *Hohenaw* en Allemagne, fans actes. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom, VI. feuls.

1179. De LATRAN, onziéme Concile Général, affemblé par le Pape Alexandre III contre les Vaudois & Albigeois, & contre les Schifmatiques ordonnés par l'Antipape Victor III. *Reg.* tom. XXVII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. VI. & *Martene in collect.* tom. VII.

1182. De *Caen*, pour maintenir la

elle avoit été accordée par le Roi, le 18 Avril de cette année.

Saint Vital fonde le Monastere de Savigny en Normandie, depuis chef de Congrégation. Vital donna à la nouvelle Communauté la régle de S. Benoît avec quelques constitutions particuliéres, & ils prirent l'habit gris.

1113.

Fondation de l'Abbaye de Tiron au Perche, par Bernard, auparavant Abbé de S. Cyprien de Poitiers, Ordre de saint Benoît. Ce monastere devint aussi chef d'une grande Congrégation.

Secte de Manichéens, découverte à Soissons.

Saint Bernard, âgé de vingt-deux ans, se fait Moine à Cîteaux avec trente de ses compagnons: de ce nombre, étoient ses six freres, & Gaudri son oncle, Seigneur de Touillon. Bernard avoit le don de la parole; & ses discours avoient une telle énergie, que le seul moyen d'éviter de se laisser persuader, étoit d'éviter de l'entendre. Pour soulager la maison de Citeaux dont la Communauté devenoit trop nombreuse; Savari, Comte de Châlons, fonde l'Abbaye de la Ferté, premiére fille de Citeaux.

Dans le même tems commença l'Abbaye de Saint-Victor de Paris, par les soins de Guillaume de Champeaux, le plus fameux Docteur de ce tems. Cette fondation fut confirmée par le Pape l'année suivante.

Le Pape Pascal II, érige l'Ordre militaire de S. Jean de Jerusalem.

L'Ordre de Valombreuse, établi en France.

1114.

Concile de Ceperan au mois d'Octobre, où l'on dépose Landulfe, Archevêque de Benevent, qui avoit excité une sédition contre le Connétable, que le Pape avoit mis en cette ville. En ce même Concile, on permet à l'Archevêque de Cosence de quitter l'habit monastique, qu'il avoit pris malgré lui.

L'Empereur Henri est excommunié dans un Concile assemblé à Beauvais le 6 Décembre, par Conon, Légat du S. Siége. On y fit de grandes plaintes contre Thomas, Seigneur de

CONCILES DU DOUZIEME SIECLE.

t en Angleterre & en Normandie.
is, *in conciliis Norman.*
De *Marleberg*. *Angl.* tome I.
De *Seign*, où l'on canonise l'Evê-
: S. Bruno. *Pagi*, *ad annum.* 1125.
83. D'*Angleterre* & de *Dublin*, en
ande. *Anglic.* tome I.
84. De *Windsor*. *Anglic.* tome I.
De *Verone* en Italie, pour recon-
r ceux qui avoient été ordonnés
les Antipapes. *Lab.* tom. X. *Hard.*
. VI. manque *in Regia.*
D'*Aquilee*, contre les Incendiaires
s Sacriléges. *Ibid.*
85. De *Londres.* Voyez *Pagi*, *ad annum.*
86. De *Paris*, pour la Croisade.
tom. XXVIII. *Lab.* tom. X.
. tom. VI.
le *Charron*, sur la discipline. *Lab.*
X. *Hard.* t. VI. manque *in Reg.*
D'*Egenesham*. *Angl*, tom. I.
D'*Irlande* ou *Dublin.* sur la disci-
:. *Ibid.*
De *Mouson*, sur le Schisme de
'es. *Pagi*, *ad hunc annum.*
87. De *Parme*, contre les violen-
les Laïques, faites à des Ecclé-
ques. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* X.
Hard. tom. VI.
3. Assemblée de *Gisors*, pour la
nciliation des Rois de France &
gleterre, & les faire croiser. *Lab.*
X. *Hard.* tom. IV. seuls.
Assemblée du *Mans*, où les Evê-
& les Seigneurs d'Angleterre dé-
nt de donner du secours pour la
e-Sainte. *Ibid.*
De *Lancisk*, en Pologne, Décime
la guerre Sainte. *Ibid.*
D'*Angleterre*, à *Guntington*, dans
orthampton, pour les levées né-
ires à la terre Sainte. *Ibid.* *Angl.*
I.
De *Paris*, pour le même sujet.
tom XXVIII. *Lab.* tom. X. *Hard.*
VI.
89. De *Rouen*, sur la discipline.
seul, tom. VI. & *Bessin.*
De *Pipewel* en Angleterre, sur
ques differends entre les Evê-
. *Reg*, tom. XXVIII. *Lab.* t. X.
, tom. VI. *Anglic.* tome I.

CONCILES DU DOUZIEME SIECLE.

— De *Cracovie* en Pologne, pour la guerre Sainte. *Ibid.*
De *Cantorberi*, *Angl.* tom. I.
1190. De *Westminster*, & de *Glocester*. *Anglic.* tom. I.
De *Rouen*, pour la Croisade. *Pagi*, *ad hunc annum*.
1191. De *Londres*, pour un Archevêque à Cantorberi. *Reg.* &c.
1193. De *Cantorberi.* *Ibid.*
1195. D'*Yorck* en Angleterre, sur la réformation. *Ibid* *Angl.* tom. I.
— De *Montpellier*, sur la discipline, & pour déterminer la guerre contre les Sarrasins. *Lab.* t. X. *Hard.* t. VI. manque *in Regia.*
1196. De *Paris*, sur le mariage de Philippe Auguste. *Ibid*
1197. De *Lancisk*, sur l'incontinence des Clercs & les mariages. *Ibid.*
1198. De *Sens*, contre les Publicains, espéce d'Albigeois. *Ibid.*
1199. De *Westminster*. *Angl.* tom. I.
— Assemblée pour la paix en France. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* t. X. *Hard.* tom. VI.
— De *Dioclée* en Dalmatie, sur la discipline. *Ibid.*
— De *Dijon* & de *Vienne*, sur le mariage de Philippe Auguste. *Martene Thesauri*, tom. IV.
1200. De *Londres*, sur les mœurs. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. X. *Hard.* tom. V. *Angl.* tom. I.
— De *Nivelle*, sur l'Interdit de France. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. V. seuls.
— De *Dijon.* *Gall. Christ.* tom. IV. pag. 684. peut-être le même que celui de 1199.

Marle, qui désoloit plusieurs Diocèses par ses pillages, & exerçoit des cruautés inouies. Le Légat l'excommunia, quoiqu'absent, le déclarant infâme, déchu de l'ordre de Chevalerie & de toute dignité.

Fondation de l'Abbaye de Pontigny, Diocèse d'Auxerre, seconde Fille de Cîteaux. Thibaut, Comte de Champagne, est regardé comme le premier Fondateur de cette Abbaye.

1115

Cette année furent fondées les deux autres Filles de Cîteaux; savoir, Clairvaux & Morimond, toutes deux dans le Diocèse de Langres. Saint Bernard fut le premier Abbé de Clairvaux, dont la pauvreté étoit si grande dans ces commencemens, que les Moines étoient souvent réduits à faire leur potage avec des feuilles de hêtre, & de mêler dans leur pain de l'orge, du millet & de la vesce. Un Religieux étranger, à qui on avoit servi un de ces pains dans la chambre des hôtes, en fut touché jusqu'aux larmes, & l'emporta secrétement pour le montrer aux autres Religieux.

Assemblée d'Ouestminster le 17 Septembre, où le Légat Anselme fait lire une lettre du Pape, par laquelle il menaçoit les Anglois d'excommunication, parce qu'ils n'envoyoient point les Evêques à Rome pour faire confirmer leur élection, & terminoient leurs affaires, quoique le jugement définitif en fût réservé au Saint Siége; sur quoi il cite deux fausses décrétales. Il s'y plaignoit aussi de ce qu'ils célébroient des Conciles sans sa participation, & faisoient des translations d'Evêques sans son autorité. Le Roi envoie des Députés à Rome, pour s'expliquer sur tous ces chefs.

Mort de Saint Godefroi, Evêque d'Amiens. Il étoit parti de cette ville pour aller conférer de quelques affaires avec l'Evêque de Reims. Il tomba malade en chemin, fut transporté au Monastere de Saint Crêpin, près Soissons, où il fut inhumé dans le Chapitre. Joscelin, Evêque de Soissons, le transféra vingt-trois ans aprés dans l'Eglise de Saint Crépin. On n'a point encore découvert son tombeau, quoique les Moines de Saint Crêpin ayent fait des recherches pour le trouver.

Fondation de la Chartreuse des Portes, Diocèse de Lyon.

Ives, Evêque de Chartres, mourut à la fin de cette année,

PAQUES
...ntées aux années de
JESUS-CHRIST.

	PAQ.
	21 Avril.
	6 Avril.
	29 Mars.
	17 Avril.
	9 Avril.
	25 Mars.
	14 Avril.
	5 Avril.
	25 Avril.
	10 Avril.
	2 Avril.
	21 Avril.
	6 Avril.
	29 Mars.
	18 Avril.
	2 Avril.
	25 Mars.
	14 Avril.
	30 Mars.
	18 Avril.
	10 Avril.
	26 Mars.
	15 Avril.
	6 Avril.
	29 Mars.
	11 Avril.
	3 Avril.
	22 Avril.
	14 Avril.
	30 Mars.
	19 Avril.
	10 Avril.
	26 Mars.
	15 Avril.
	7 Avril.
	22 Mars.
	11 Avril.
	3 Avril.
	23 Avril.
	7 Avril.
	30 Mars.
	19 Avril.
	4 Avril.
	26 Mars.
	15 Avril.
	31 Mars.
	20 Avril.
	11 Avril.
	3 Avril.
	16 Avril.

PAQUES
Rapportées aux années de
JESUS-CHRIST.

ANN.	PAQ.
1151	8 Avril.
1152	30 Mars.
1153	19 Avril.
1154	4 Avril.
1155	27 Mars.
1156	15 Avril.
1157	31 Mars.
1158	20 Avril.
1159	12 Avril.
1160	27 Mars.
1161	16 Avril.
1162	8 Avril.
1163	24 Mars.
1164	12 Avril.
1165	4 Avril.
1166	24 Avril.
1167	9 Avril.
1168	31 Mars.
1169	20 Avril.
1170	5 Avril.
1171	28 Mars.
172	16 Avril.
117	8 Avril.
1174	24 Mars.
1175	13 Avril.
1176	14 Avril.
1177	24 Avril.
1178	9 Avril.
1179	1 Avril.
180	20 Avril.
181	5 Avril.
1182	28 Mars.
1183	17 Avril.
1184	1 Avril.
1185	21 Avril.
1186	13 Avril.
1187	29 Mars.
1188	17 Avril.
1189	9 Avril.
1190	25 Mars.
1191	14 Avril.
1192	5 Avril.
1193	28 Mars.
1194	10 Avril.
1195	2 Avril.
1196	21 Avril.
1197	6 Avril.
1198	29 Mars.
1199	18 Avril.
1200	9 Avril.

l'Auteur. Nous avons aussi de lui vingt-quatre Ser[...] lettres sont précieuses par les faits & les décisio[...] contiennent.

1116

Robert d'Arbrisselles meurt le 25 Fevrier, en sainteté. Sentant sa fin approcher, il assembla les [...] leur dit : *Mes enfans, je vous demande si vous vo[...] vérer dans votre résolution, & obéir aux Servantes [...] Christ, puisque vous savez que je leur ai soumis [...] maisons que j'ai bâties.* Ils lui promirent tous de [...] réglement, quoique nouveau & singulier ; & de co[...] eux, il choisit pour premiere Abbesse de Fontev[...] veuve noble, nommée Pétronille de Craon de [...] Avant que de la nommer, il consulta les Evêques, p[...] s'il pouvoit en établir une qui eût été mariée avan[...] trée en religion : (Pétronille étoit dans ce cas). *Je* [...] dit-il, *que, d'un côté, il paroîtroit plus convenable* [...] *une Vierge pour cette dignité ; mais une Vierge q*[...] *jours été élevée dans le cloître, & qui ne sait que les p*[...] *pourra-t elle vaquer aux affaires du dehors ? C'est* [...] *je crois qu'il faut laisser Marie s'adonner à la c*[...]

ivant qu'il écrivit sa vie, il y avoit déja cent maisons de te Congrégation.
.'intention de Robert, en soumettant les hommes aux s par son institut, étoit de le distinguer des autres. Il llut que les Religieux de Fontevraud fussent soumis aux ligieuses, les regardassent comme leurs meres, & se dévoilent à leur service, à l'exemple de Saint Jean qui reçut lre de Jesus-Christ de regarder la Sainte Vierge comme nere. Mais la Mere de Dieu devoit être le modele des iigieuses de Fontevraud, & S. Jean celui des Religieux. ns cette vue, Robert voulut que toutes les Eglises de son dre fussent dédiées à la Sainte Vierge, avec un oratoire en onneur de Saint Jean.
Concile de Latran le 6 Mars, où le Pape confirme celui l'année 1111, & infirme la translation de Pierre Grossolan l'Evêché de Savone à l'Archevêché de Milan. Ce Prélat oit été accusé de simonie par Liprand, Prêtre de Milan, de ceux qui avoient soutenu avec le plus de zèle le parti Martyr Saint Arialde contre les Simoniaques & les Clercs icubinaires, qui pour ce sujet lui avoient coupé le nez & oreilles. Pour prouver la simonie de Grossolan, Liprand l'épreuve du feu, en passant entre deux buchers allumés, nme Pierre Ignée avoit fait à Florence, & en sortit deme sain & sauf: mais le Pape désapprouva cette action, squ'elle vint à sa connoissance.

1117.

L'Empereur Henri V vient à Rome, & marie sa fille rthe avec Ptolomée, Chef d'un parti qui s'étoit formé atre le Pape. Henri étoit dès l'année précédente en Italie, il étoit venu recueillir la succession de la Comtesse Mathilde. Il ne paroit pas qu'on eût égard alors aux donations tes par cette Princesse, ni que le Pape Pascal eût fait aune diligence à ce sujet.
Concile de Benevent au mois d'Avril, où le Pape excommunie Bourdin, Archevêque de Brague, par lequel Henri toit fait couronner solemnellement en l'absence du Pape.
Dalone, Abbaye, est fondée au Diocèse de Limoges par :raud de la Salle, saint personnage qui prêchoit alors la nitence en Aquitaine, où il fonda plusieurs autres Monas-

teres. Dalone devint Chef d'une Congrégation; mais dans la suite cette Abbaye avec ses Filles embrassa l'observance de Cîteaux.

S. Bernard commence à devenir célébre par ses miracles. Commencemens d'Abailard.

1118.

Pascal II meurt le 18 Janvier. Jean de Gaëte, Cardinal, Chancelier de l'Eglise Romaine, est élu le 25, & prend le nom de Gelase II. Sur cette nouvelle, l'Empereur Henri marche vers Rome dans le dessein de faire élire un autre Pape, si Gelase ne confirmoit le traité extorqué de Pascal son prédécesseur. Gelase prend la fuite, & se retire à Gaëte sa patrie, où il est sacré vers la fin de Février. L'Empereur choisit Bourdin, Archevêque de Brague, & le fait élire le 24 Mars, sous le nom de Grégoire VIII. Ils sont excommuniés l'un & l'autre dans un Concile assemblé à Capoue par le Pape.

Concile de Toulouse, où l'on conclut le voyage d'Espagne pour le secours d'Alphonse, Roi d'Arragon, contre les Mores; le Pape accorde indulgence à ceux qui, après avoir reçu la pénitence, mourroient dans cette entreprise.

En Orient, l'Empereur Alexis meurt le 25 Août. Ce Prince s'appliqua vers la fin de son regne à convertir les Pauliciens que l'Empereur Jean Zimisquès avoit transportés d'Asie en Thrace, aux environs de Philippopolis. Alexis fit passer ceux qui se convertirent, dans une Ville qu'il fonda de nouveau : il eut pour successeur son fils Jean Comnène.

Concile de Rouen, dans lequel on traita de quelques affaires concernant les Eglises d'Angleterre & de Normandie.

Concile d'Angoulême, pour confirmer l'Election de l'Archevêque de Tours.

1119.

Gelase II meurt le 29 Janvier à Cluni, & y est enterré. Il eut pour successeur Gui, Archevêque de Vienne, qui fut élu le premier Février : il prit le nom de Calixte II, & fut couronné solemnellement à Vienne le Dimanche 9 du même mois, par Lambert, Evêque d'Ostie, & par plusieurs au-

Prélats. En attendant la célébration d'un grand Con-
ndiqué à Reims pour procurer la paix entre l'Eglise &
›ire, le Pape en assembla un à Toulouse le 13 Juin. On
dix Canons, dont le plus remarquable est le troisiéme,
n en ces termes : „ Quant à ceux qui, feignant une
parence de religion, condamnent le Sacrement du Corps
du Sang de notre Seigneur, le Baptême des enfans, le
:erdoce, les autres Ordres ecclésiastiques, & les ma-
ges légitimes, nous les chassons de l'Eglise comme héré-
ues, & ordonnons qu'ils soient réprimés par les Puis-
ces séculieres ". Ces hérétiques étoient des Manichéens,
iteurs de *Pierre de Bruis*, qui prêchoit alors en Dau-
:, d'où il passa ensuite en Provence, & dans la Pro-
: de Narbonne : on les nomme *Petrobrussiens* du nom de
chef.

Concile de Reims commença le 10 Octobre ; il y vint
ie Archevêques & plus de deux cents Evêques d'Italie,
ermanie, de Gaule, d'Espagne, de Bretagne, d'Angle-
, & des autres Isles de l'Océan. Il fut interrompu par
oyage que le Pape fit à Mouson, où il eut une confé-
: avec l'Empereur ; mais ce Prince ne voulut rien ter-
r. A la derniere séance tenue le 30 Octobre, on apporta
'e-vingt-sept cierges allumés, qui furent distribués aux
ues & aux Abbés. On leur ordonna de se lever tous
les cierges à la main, & on lut les noms de plusieurs
›nnes que le Pape s'étoit proposé d'excommunier solem-
nent, dont les deux premieres étoient l'Empereur Henri
intipape Bourdin. Ensuite le Pape donna sa bénédiction ;
in se retira, & ainsi finit ce Concile, dont il nous reste
décrets. Le premier est contre la simonie, le second
:e les investitures des Evêchés & des Abbayes, le troi-
: contre les usurpateurs des biens d'Eglise : le quatriéme
id de laisser les Bénéfices comme par droit héréditaire,
rien exiger pour le Baptême, les saintes Huiles, la sé-
re, la visite ou l'onction des malades : le cinquiéme est
la continence des Clercs. On y fit aussi un décret pour
:rvation de la tréve de Dieu.

itrevue du Pape & du Roi d'Angleterre à Gisors. Le Roi
é par le Pape qui vouloit l'obliger à restituer la Nor-
lie, dont il avoit dépouillé Robert son frere aîné, s'en

excuse, prétendant avoir fait cette entreprise pour le
la Religion, qui étoit négligée dans cette Province
le gouvernement de son frere. En cette conférence i
du Pape la confirmation de toutes les coutumes que
son pere avoit établies en Angleterre & en Norman
principalement de ne lui point envoyer de Légat, s
demandoit, pour quelque affaire qui ne pût être t
par les Evêques de son Royaume. Le Pape de son
mandoit le rétablissement de l'Archevêque d'Yorc,
d'absoudre le Roi du serment qu'il avoit fait de n
rétablir ce Prélat. Mais ce Prince, après avoir pris
envoya porter au Pape cette réponse : *Il ne convie
à ma dignité que je reçoive l'absolution que vous
Quelle foi ajoutera-t-on aux sermens, si l'on voit
exemple, qu'ils puissent être si facilement anéantis
absolution ?*

Bulle du 23 Décembre, par laquelle le Pape conf
réglemens de Citeaux ; on croit que ce sont ceux de
titution nommée *la Carte de charité*, qui fut faite
née. Elle défend les priviléges contraires à l'institut
donne que tous les Abbés viendront au Chapitre gé
se tiendra tous les ans. L'Ordre de Citeaux est le pre
ait établi ces Chapitres généraux, ils ont depuis
modele à tous les autres.

Synode de Rome contre les Prêtres concubinaire
froi, Archevêque de Rouen, de retour du Concile de
tint ce Synode, pour y notifier les Canons de ce Co
nommément celui qui défendoit aux Prêtres d'avoir
cubines. Quand le Prélat eut déclaré à ses Prêtres, c
interdisoit tout commerce avec leurs femmes, so
d'anathême, il s'éleva un grand murmure, & les P
plaignirent de la pesanteur du joug qu'on leur impose
chevêque, qui étoit Breton, n'aimoit pas les Norm
n'en étoit pas aimé. C'étoit un Prélat brusque, &
vouloit point être contredit. Un jeune Prêtre, non
selme, ayant osé lui répliquer, il le fit enlever du Sy
trainer en prison. Comme les autres en murmuroient,
comme un furieux de l'Eglise où se tenoit le Synode,
ses domestiques & ses satellites, qui, armés de b
d'épées, frapperent tous les Prêtres, & dissiperent le

Curés se sauverent comme ils purent. Après cette expé-
n, l'Archevêque alla réconcilier l'Eglise polluée par le
des Prêtres qu'il avoit fait verser. On se plaignit au Roi
i de cette violence; mais les affaires qui l'occupoient
, l'empêcherent d'en faire justice. Ce procédé de l'Ar-
que, tout irrégulier qu'il étoit, fut plus efficace que
nons pour intimider les Prêtres concubinaires.

1120.

lle du 26 Février, par laquelle le Pape accorde à l'Eglise
ienne la primatie sur les sept Provinces de Vienne,
ges, Bordeaux, Ausch, Narbonne, Aix & Embrun, &
Archevêché de Tarantaise. Comme l'Archevêque de
ges & celui de Narbonne avoient déja le titre de Pri-
l'Archevêque de Vienne en prit occasion de se qualifier
t des Primats, comme il fait encore : mais sa prima-
: demeurée un simple titre sans effet.
ndation de l'Ordre de Prémontré au Diocèse de Laon,
int Norbert, Seigneur Allemand, Chanoine de Santen,
uis Archevêque de Magdebourg. Il donna à ses Disci-
i régle de Saint Augustin, & l'habit blanc qui étoit celui
ercs, mais tout de laine & sans linge : ils gardoient un
: perpétuel, & jeûnoient en tout tems, ne faisant qu'un
par jour.
non de Préneste, Légat du Saint Siége, assemble à
'ais un Concile de douze Evêques le 18 Octobre. Nous
ons de ce Concile, que ce qui regarde la canonisation
nt Arnoul de Soissons. On tint aussi cette année un Con-
Naplouse, ou Naples de Palestine, qui est l'ancienne
ie, à l'occasion de la famine qui affligeoit le Royaume
usalem : on y fit vingt-cinq Canons, qui ne sont pas
jusqu'à nous.

1121.

ncile de Soissons. Le Docteur *Abélard*, après qu'on eut
de l'entendre, & de lui montrer ses erreurs, comme
plaignit dans ce Concile, fut condamné à brûler son
de la *Trinité* Ensuite on lui fit lire le Symbole de Saint
ase par forme de profession de foi; ce qui lui parut si
iant, qu'il accompagna cette lecture de beaucoup de

larmes, de soupirs & de sanglots. Enfin il fut livré à l'A
de Saint Médard de Soissons, pour être enfermé dan
Monastere.

Le Pape forme le siége de Sutri, ou l'Antipape Bo
s'étoit retiré. Les habitans le livrent aux Soldats du P
qui l'amenent à Rome monté à rebours sur un chamea
couvert d'une peau de mouton toute sanglante : ils voule
imiter par dérision l'entrée du Pape, dans laquelle il
ordinairement monté sur un grand cheval, & portoit la c
d'écarlate. Bourdin fut mis en prison, où il mourut.

1122.

Assemblée de Vormes au mois de Septembre, où l'on
clut la paix entre l'Eglise & l'Empire. L'Empereur renoı
donner les investitures par l'anneau & la crosse : le Pap
accorde de donner l'investiture des Régales par le sce
Les deux écrits qui contenoient ce traité, furent lus & é
gés dans une plaine près du Rhin, à cause de la nomb
assemblée. L'Evêque d'Ostie, l'un des Légats que le
avoit envoyés à Vormes, célébra la Messe, où il reçut l
pereur au baiser de paix, & lui donna la communion
Légats donnerent aussi l'absolution à toute l'armée de l'
pereur, qui de son côté envoya aussi une ambassade &
présens au Pape.

Godefroi, Comte de Capenberg en Vestphalie, se
Chanoine régulier suivant le nouvel institut de Prémon
& en fonde une maison à Capenberg.

1123.

Le Pape assemble pendant le Carême un Concile géné
Rome, dans l'Eglise de Latran. On le compte pour le
viéme Concile œcuménique, premier de Latran. Il s'y tr
plus de trois cents Evêques & plus de six cents Abbés.
nous en reste que les Canons au nombre de vingt-deux
dernier défend aux Abbés & aux Moines d'administr
pénitence publiquement, de visiter les malades, fair
onctions, & chanter des Messes publiques.

1124.

Saint Norbert est appellé à Anvers, où il met des

[redacted]

ioines de son institut dans l'Eglise de Saint Michel. Cette rille étoit alors infectée d'une hérésie publiée par un Laïque iommé *Tanquelin* ou *Tanquelme*, dont nous avons parlé plus haut.

Mort de Saint Estienne de Thiers, fils du Vicomte de cette ville en Auvergne. Dès l'âge de trente ans, il s'étoit retiré à Muret dans le Limosin ; & plusieurs années après, la réputation de sa vertu lui avoit attiré des Disciples qui formerent un nouvel Ordre sous sa conduite. Après sa mort, se voyant nquiété par les Moines d'Ambazar, qui prétendoient que Muret leur appartenoit, ils emporterent le corps de leur saint Fondateur, qui étoit leur seul bien, & se transporterent à un ieu nommé Grandmont, dont l'Ordre a pris le nom.

Calixte II meurt le 12 Décembre. Ce Pape avoit érigé Compostelle en Archevêché en l'honneur de Saint Jacques ; y transféra le siége & la dignité de Lerida, ruinée par les Mores depuis quatre cents ans. Il accorda aux Religieux du Monastere de Tournus le privilége de dire à la Messe, le our de l'Annonciation, le *Gloria in excelsis*. Apparemment ue, pendant le Carême, on ne le chantoit pas, même es jours de Fêtes. Il eut pour successeur Lambert, Evêque d'Ostie, élu le 21 Décembre sous le nom d'Honorius II.

Mort de Guibert, Abbé de Nogent. Il est le plus ancien auteur qu'on trouve avoir fait mention du don de guérir les crouelles, accordé aux Rois de France. Voici comme il en arle : *Que dirai-je du miracle journalier que nous voyons pérer au Roi Louis notre maître* (Louis le Gros) *? J'ai u ceux qui ont les écrouelles à la gorge ou ailleurs*, *venir ar troupes pour se faire toucher de lui. Je voulus les empêher : mais par sa bonté naturelle, il leur tendoit la main, t faisoit sur eux le signe de la croix avec beaucoup d'humilité. Son pere Philippe* (premier) *a fait pendant quelque ems le même miracle, mais il a perdu ce don par je ne sais uel accident.... Je sais bien que le Roi d'Angleterre n'a ien fait de semblable.* Les Rois d'Angleterre ne touchoient oint alors les malades. Ils n'ont cru avoir ce droit que depuis qu'ils ont entrepris de se porter pour Rois de France. On prétend que le Roi de France, en touchant, dit ces paroes : *Le Roi te touche, Dieu te guérisse.* On lit le passage que nous venons de citer, dans l'histoire de la premiére croi-

ſade, en trois Livres intitulés : *Geſta Dei per Fr*
Guibert entreprit ſon Traité des Reliques, à l'o d'une dent de notre Seigneur, que les Moines de S. Mé Soiſſons ſe vantoient de poſſéder. Il croit que c'eſt un Relique. Il parle avec liberté de toutes les ſupercherie à l'occaſion des Reliques, & même pour accréditer tendus Saints dont on avoit intérêt d'établir le culte qu'il a vu avec horreur que, dans la vie de Saint de Dol, on parle d'un Abbé à qui on donne dans ce le nom de Saint Pyron, & que cependant on y marq ce prétendu Saint, s'étant enivré, tomba dans un pu s'y noya. Il faut, dit-il, reſpecter les vrais miracles, déteſter les miracles contrefaits, & punir ſévérement teurs de ces fourberies. J'ai vu, continue-t-il, & j'a de le rapporter, qu'un jeune homme étant mort un V ſaint, dans un Village près Beauvais, appartenant à u célébre, on commença à révérer ce mort comme un à raiſon de la ſainteté du jour dans lequel il étoit mo Payſans des environs vinrent en foule à ſon tombeau ap leurs offrandes, & faire brûler des cierges. On y venoit en pélerinage du fond de la Bretagne. L'Abbé charm que ſes Moines de la multitude des offrandes, ſouffrit ſuppoſât des miracles, & qu'on en contrefit pour d gent. On vit des ſurdités feintes, des folies affectée doigts recourbés exprès dans la paume de la main, de crochus & attachés aux cuiſſes, &c. & on donnoit to pour de vrais miracles.

1125.

Saint Othon, Evêque de Bamberg, va prêcher la Poméranie, dont il convertit tous les habitans, & leur le Baptême par immerſion. Othon fit cette ſainte entr à la priere de Boleſlas, Duc de Pologne, qui venoit de juguer la Poméranie. Ce Prince établit un ſiége épiſco Vollin.

Le Cardinal Jean de Crême, envoyé en Angleterre Pape Honorius, aſſemble un Concile de vingt-deux Ev à Londres le 9 Septembre. On y fit dix-ſept Canons ne font que confirmer les anciens. Ce Légat avoit été r long-tems en Normandie par le Roi Henri; mais il lui

[redacted]

it enfin de passer en Angleterre, où il fut reçu avec hon-
:ur.

Le Pape excommunie & dépose Pons, usurpateur de l'Ab-
iye de Cluni ; ce qui met fin à un schisme scandaleux qui
roit duré pendant toute l'année. Pons avoit eu autrefois
Abbaye de Cluni, qu'il quitta ensuite par caprice. Voulant
rentrer cette année pendant l'absence de l'Abbé Pierre, qui
roit été élu à sa place, il leva des troupes, ravagea les Châ-
aux & les Fermes du Monastere, & obligea les Moines à
ui prêter serment de fidélité ; mais ils l'abandonnerent tous
rès le jugement du Pape. Il en mourut de chagrin.

Il s'éleva cette année une dispute entre les Chanoines
guliers & les Moines sur la perfection de leur état. Un
hanoine régulier de Saint Jean de Sens s'étant fait Moine
u Prieuré de la Charité sur Loire, ses Supérieurs le rede-
manderent aux Moines, qui refuserent de le rendre, & ac-
compagnerent leur refus de termes durs dont les Chanoines
urent offensés. Un Anonyme écrivit à ce sujet la Lettre sui-
ante au Prieur de la Charité. Cette Lettre fort sage mérite
'être ici rapportée. *Epist. canon. ap. Mabill. in Append.*
T. 5, annal. p. 677.

[On m'a dit que vous aviez reçu un des Freres de l'Eglise
le Saint Jean de Sens, que vous lui aviez donné la Cuculle,
& que l'Abbé ayant redemandé sa brebis, vous lui aviez ré-
pondu en termes fort durs & peu convenables à des Servi-
teurs de Jesus-Christ. Si vous, ou plutôt ceux qui sont avec
vous, dites que votre vie est plus parfaite, & par conséquent
qu'il est permis à tout homme de choisir le meilleur, sou-
venez-vous de ce que Jesus-Christ a répondu à ses Apôtres,
qui disputoient entre eux quel étoit le plus grand. Nous
disputons comme eux. L'un dit : Je suis le meilleur. Non,
répond l'autre, vous ne l'êtes pas ; c'est moi qui le suis. Vous
vous glorifiez de votre habit noir, & vous méprisez mon
habit blanc. Le noir, dites-vous, est le symbole de l'humi-
lité ; & moi je dis que le blanc est le symbole de la pureté.
Vous vous glorifiez de votre humilité, & plût à Dieu que
vous vous en glorifiassiez dans le Seigneur : votre humilité
ne seroit pas pour vous un motif d'orgueil..... Les Moines
disent : Nous sommes les meilleurs... Non, disent les Cha-
noines ; c'est nous... Et moi je vous dis : Ce n'est ni vous,

ni nous ; car nous sommes tous mauvais... Hono les uns les autres, & n'exaltons pas notre état, pou celui des autres. Pour moi, quand on me deman j'en pense ; si je suis Chanoine, je dis que les Moi mieux : si je suis Moine, je dis que les Chanoines leurs. Telle est la régle de la charité chrétienne].

Il seroit à souhaiter quelle eût été mieux obse seulement entre les Chanoines & les Moines, ma entre les divers Ordres religieux, & même entre noines réguliers.

1126.

Contestation entre l'Ordre de Cluni & celui de touchant l'observation de la régle de Saint Benoît deux Ordres font profession. Saint Bernard, Abbé vaux, & Pierre, Abbé de Cluni, écrivent chacun logie pour leur Ordre.

Bulle du 16 Février pour la confirmation de l'i Saint Norbert & des huit Abbayes qui étoient déja outre Prémontré. C'est la premiere Bulle en faveur de Prémontré, quoiqu'il eût déja été approuvé par Gelase & Calixte.

1127.

Le Pape envoie au Mont-Cassin le Cardinal Matt fait élire Seignoret à la place de l'Abbé Oderise dép Pape. Les Moines avoient d'abord élu le Doyen Nic le Pape déposa aussi, pour avoir dépouillé l'Eglise d tère, pour se soutenir contre Oderise qui l'attaquo armée. Les Moines se soumirent, & élurent Seign vant l'intention du Pape, qui vint lui donner la bé abbatiale au Mont-Cassin ; mais ils l'empêcherent le serment que le Pape vouloit exiger contre la co ce Monastere.

En Orient, on établit un Archevêque Latin à Tyr Chrétiens avoient conquis le 29 Juin 1124.

1128.

Concile de Rouen. On y fit quelques Canons c déréglemens des Ecclésiastiques, & sur les dixme

mnant que ce Concile dont Orderic Vital nous a conservé
actes, ait été omis dans les collections générales des
nciles
Concile de treize Evêques à Troyes le 13 Janvier : le Car-
al Matthieu, Légat, y présida. On y donne une régle par
rit à l'Ordre des Templiers. Il avoit commencé à Jerusa-
n en 1118 Quelques Chevaliers se dévouerent au service
la Religion entre les mains du Patriarche, promettant de
vre perpétuellemement dans la chasteté, l'obéissance & la
avreté, à l'exemple des Chanoines. Comme ils n'avoient
Eglise ni habitation certaine, le Roi de Jerusalem leur
nna un logement dans le Palais qu'il avoit près le Temple :
-là leur vint le nom de Templiers. Le premier devoir qui
ur fut imposé par les Evêques, étoit de garder les chemins
ntre les voleurs, pour la sûreté des Pélerins. Ils n'étoient
core que neuf, lorsque deux d'entre eux furent envoyés en
ccident, pour exciter les peuples à venir au secours de la
erre-sainte. A leur tête étoit Hugues, maître de cette nou-
lle milice, qui assista au Concile de Troyes, où il fut dé-
lé que leur régle seroit rédigée par écrit sous l'autorité
ı Pape & du Patriache de Jerusalem ; on en donna la com-
ission à Saint Bernard, qui étoit présent au Concile. Nous
'ons cette régle divisée en soixante-douze articles, mais
nt plusieurs ont été ajoutés depuis l'accroissement de l'Or-
e. Elle enjoint aux Chevaliers d'entendre l'Office tout en-
er, du jour & de la nuit ; leur permettant néanmoins d'y
ppléer en récitant un certain nombre de *Pater*, lorsque le
rvice militaire les empêchera d'y assister : elle leur ordonne
e faire abstinence les Lundis & Mercredis, outre les Ven-
redis & les Samedis, & leur défend la chasse ; mais on leur
rdonne de tuer les lions, lorsqu'ils en trouvent.

On leur recommande d'avoir les cheveux courts, de ne
oint porter la barbe & les moustaches trop longues. Il y a
lans le texte : *In barba & in grennioribus*. Quelques Auteurs
ensent que *grenniores* signifient *moustaches grenons*.

M. Fleuri dit que l'*Ordre des Templiers est le premier de*
ous les Ordres militaires. Il se trompe, puisque Paschal II
voit approuvé quinze ans auparavant l'Ordre militaire des
Chevaliers de l'Hôpital de Saint Jean de Jerusalem, dits au-
ourd'hui Chevaliers de Malthe, & qu'avant la Bulle de ce

Pape, ces Chevaliers possédoient déja en France pl
Commanderies ou Maisons.

1129.

Réunion du Monastere d'Argenteuil à celui de S.
Cette Maison étoit alors une Abbaye de filles, qui éto
petit nombre, & ne menoient pas une vie fort réguli
fut ordonné dans un Concile auquel présida le Cardin
thieu, qu'on mettroit des Moines à leur place; ce
exécuté; & on la donna aux Bénédictins, à la pourl
l'Abbé Suger, qui prouva que l'Abbaye d'Argenteuil a
originairement donnée au Monastère de Saint-Den
Religieuses qui furent renvoyées, avoient pour Pri
fameuse Héloïse, femme d'Abélard; elle se retira avc
ques-unes de ses compagnes à un Oratoire qu'il ve
fonder sous le nom de Paraclet, daus le Diocèse de
Elles y vécurent d'abord dans une grande pauvreté
Héloïse sut attirer les bienfaits des Prélats & des Se
du voisinage par son esprit & sa douceur: le Paracle
en peu de tems une Abbaye de Filles considérable,
elle l'est encore.

Concile de Châlons sur Marne, pour examiner les
du peuple de Verdun contre l'Evêque de cette ville.

1130.

Le Pape Honorius II meurt le 14 Février. Les Ca
se divisent; les uns élisent le Cardinal Grégoire sous
d'Innocent II; les autres le Cardinal Pierre de Léo
puissant à Rome par son crédit & par ses richesses, qu
le nom d'Anaclet, & oblige Innocent II à sortir de
Roger, Comte de Sicile, embrasse le parti d'Anacle
en reconnoissance, lui donne le titre de Roi de cette

En France, le Roi Louis le Gros fait célébrer un
à Estampes, pour examiner lequel des deux prétendu
étoit élu le plus canoniquement; & l'on convient
rapporter à l'avis de Saint Bernard. Le saint Abbé
cette commission en tremblant; & ayant soigneuseme
miné l'affaire, il déclara qu'Innocent II ayant été élu
mier par le plus grand nombre & la plus saine par
Cardinaux, il devoit être reconnu Pape; toute l'ass

ıdit. L'Allemagne & l'Angleterre reconnoissent Innoc-

:ent II est reçu en France par le Roi, qui va au-de-
lui avec la Reine & les Princes ses enfans.

1131.

ile de Liége le 23 Mars, où le Pape rétablit Otton
ıerstat déposé par Honorius. Lothaire, Ro. des Ro-
successeur de Henri V, avoit déja reconnu innocent
ape ; il le reçut a Liége avec respect & lui servit
: quand il descendit de cheval. Lothaire voulant pro-
'occasion, renouvella la demande des investitures. Les
ıs furent fachés de cette proposition, mais ... autorité
: Bernard, qui prit la parole pour les Romains ...
au Roi.
ape revenu en France, célébra ... Pâques ...
s. Il y fit un festin avec ceux de ...
· servit d'abord un agneau ...
; comme les anciens ; le reste ...
sage du tems.
oin de Bourg, Roi de Jerusalem ...
:.
:ile de Reims au mois d'Octobre, où ...
est solemnellement approuvé ...
nunié. Ce Concile, qui dura ... quinze jours,
npolé de treize Archevêques ...
vêques, avec un grand nombre d'Abbés ... &
ines François, Allemands, Anglois & Espagnols ...
a dix-sept Canons. Le sixiéme défend aux Moines &
anoines réguliers de se faire Avocats ou Médecins ...
t remarquer que les Clercs séculiers ne sont pas ... à
t compris dans cette défense. Le douzième ... ils
tes & les tournois, ... qu'on y ... or-
les corps & des ames. Cette défense fut ... les
la suite, mais on n'en ... aucun effet ... grande
le continua d'être ... messe de
dans le ... Concile ... fenêtres
... , Milanois,
... excepter l'Arche-
... vives instances,

Clovis à son baptême, & qu'il avoit reçue de la Ange. C'est ainsi qu'en parle l'Auteur du tems.

Concile de Mayence. Brunon, Evêque de Stra contraint de renoncer à son Evêché.

Vers cette année, il régnoit à Paris une mal gieuse & mortelle, que les Médecins nommoie Pour faire cesser ce fléau, il fut arrêté, à la tienne I, Evêque de cette ville, que la châsse o les reliques de Sainte Genevieve, seroit transpo nellement en l'Eglise de Notre-Dame. En effet, procession tous les malades furent guéris à la trois. En mémoire de cet événement, on éleva tre-Dame une Eglise, sous l'invocation de *Saint des Ardens*; & le Pape ordonna qu'on en célébr tous les ans le 26 Novembre. Cette Eglise a été récemment.

Le Pape Innocent II, étant à Reims, confirm mite nommé Aibert la permission d'entendre les de ceux qui venoient le visiter. Ce bon homme deux ans sans manger de pain, & vingt-deux an Il ne mangea pendant tout ce tems que des her l'eau, qui lui servoient de boisson & de nourrit tous les jours deux Messes, l'une pour les vivans, les morts. Il récitoit aussi tous les jours cent cir *Maria.* C'est un des premiers exemples qu'o l'usage de multiplier cette priere pour honor Vierge. Outre cela, il chantoit les Vigiles des M leçons, & disoit à chaque Nocturne cinquant Ainsi il récitoit tout le pseautier dans les trois N

1132.

Le Pape quitte la France, après avoir imposé d'argent pour les frais de son voyage. En passa il confirma les priviléges de ce Monastere; ma tems il accorda à Saint Bernard, tant pour sa Clairvaux, que pour tout l'Ordre de Citeaux, u vilége portant exemption des dixmes pour tout qu'ils faisoient valoir : ce qui causa de grands di tre les Moines de Citeaux & les autres, particulie de Cluni.

La ville de Gênes est érigée en Archevêché. Saint Bernard
oit de refuser cet Evêché, qui lui avoit été offert par les
nois en reconnoissance d'un accommodement qu'il avoit
curé entre eux & les Pisans.

. 1133.

Lothaire est couronné Empereur à Rome par le Pape, le
Juin. Cette cérémonie fut faite dans l'Eglise du Sauveur
atran, parce que l'Antipape Anaclet étoit maître de celle
Saint Pierre. Le dessein de l'Empereur étoit de le soumet-
; mais son armée ne se trouvant pas assez forte pour
ndre le Château Saint-Ange, & attaquer le Roi Roger qui
soutenoit, il se vit obligé de retourner en Allemagne. Le
pe fut réduit à sortir de Rome une seconde fois, & se re-
a à Pise.
Assassinat de Thomas, Prieur de Saint Victor de Paris, par
neveux de Thibauld Nothier, Archidiacre de Paris. Con-
e de Jouarre, convoqué au sujet de cet assassinat.

1134.

Mort de Saint Norbert.
Concile de Pise, où l'on excommunie de nouveau l'Anti-
pe & ses fauteurs, & on dépose Alexandre, usurpateur de
vêché de Liége. Une partie des Prélats qui avoient assisté
ce Concile, furent attaqués à leur retour en passant par le
iocèse de Lune en Toscane; plusieurs furent blessés, d'au-
es furent pris & enfermés dans les Châteaux voisins.
Saint Bernard est envoyé à Milan avec deux Cardinaux,
our réconcilier cette Eglise qui demandoit à se réunir après
voir suivi le schisme de l'Antipape Anaclet. Saint Bernard
t un si grand nombre de miracles, pendant son séjour à
ilan, que le peuple s'estimoit heureux d'arracher des poils
e ses habits pour servir de remede aux malades: ils appor-
oient du pain & de l'eau, qu'ils lui faisoient bénir, & les
ardoient comme des choses sacrées: la foule étoit si grande
sa porte depuis le matin jusqu'au soir, que la foiblesse de
on corps ne pouvant y résister, il se mettoit aux fenêtres
our se montrer, & donner sa bénédiction. Les Milanois,
voulant le garder chez eux, le presserent d'accepter l'Arche-
vêché de Milan; mais il résista à leurs plus vives instances.

Z 3

de même qu'à celles des habitans de Langres, d
& de Reims, qui désiroient ardemment de l'avoi
teur. De Milan, il passa par ordre du Pape à Pavi
mone, pour pacifier la Lombardie.

1135.

Guillaume IX, Duc d'Aquitaine, qui étoit le se
schisme en-deçà des Alpes, se convertit par les e
de S. Bernard. Guillaume avoit été entraîné dans
par Gérard, Evêque d'Angoulême, qui mourut
peu après la conversion du Prince. On le trouva
son lit, le corps excessivement enflé : ce qui f
comme une punition de Dieu. Ses neveux l'enter
une Eglise, d'où l'Evêque de Chartres le fit tire
ailleurs.

1136.

Fondation de l'Abbaye de Salvanès, Ordre de C
Diocèse de Lavaur.

Mort de Guigues le Vénérable, Prieur des Ch
Auteur du recueil des usages de ce saint Ordre.

1137.

L'Empereur, qui étoit passé en Italie avec une a
sidérable pour soumettre les rébelles & les schis
prend plusieurs villes sur le Roi Roger. Différen
Prince & le Pape au sujet de la ville de Salerne & du
Pouille : ils conviennent de donner ensemble l'éten
Duché au Comte Rainulfe, choisi par le Pape du
ment de l'Empereur.

Schisme au Mont-Cassin, qui finit par la dép
l'Abbé Rainald, qui avoit suivi le parti de Roger
reur fait élire à sa place Guibald, Abbé de Stavelo
donne l'investiture par le sceptre, & lui fait prêt
de fidélité par Rainulfe, Duc de Pouille, Robert,
Capoue, & les autres Seigneurs d'alentour.

1138.

Mort de l'Antipape Anaclet le 7 Janvier. Les Car
son parti élurent au mois de Mars suivant, Grégoi

Cardinal, qu'ils nommerent Victor. Leur intention n'étoit pas de perpétuer le schisme, mais de gagner du tems, afin de se réconcilier plus avantageusemeut avec le Pape Innocent. En effet, le prétendu Pape Victor se soumit le 13 Mai, après quoi Innocent rentra à Rome

Concile de dix-huit Evêques à Londres, le 33 Décembre. Alberic, Légat du Saint Siége pour l'Angleterre & l'Ecosse, y présida : on y fit dix-sept Canons, dont la plupart sont tirés des derniers Conciles précédens.

1139.

Le Pape, dans le dessein de pacifier les troubles causés par le schisme, avoit indiqué à Rome un Concile général, qui s'assembla dans le Palais de Latran le 8 Avril de cette année, & fut composé d'environ mille Evêques. On le compte pour le dixiéme Concile général. On y fit trente Canons. Le vingt-huitiéme défend aux Chanoines, sous peine d'anathême, d'exclure de l'élection de l'Evêque *les hommes religieux*. On vouloit par ce Canon réprimer l'entreprise des Chanoines des Eglises cathédrales, qui s'attribuoient à eux seuls l'élection des Evêques, à l'exclusion non-seulement des Laïques, mais des Curés & de tout le Clergé seculier & régulier. On condamna en ce Concile les erreurs d'*Arnaud de Bresse*, simple Lecteur, & autrefois Disciple d'Abélard. Il déclamoit contre le Clergé, soutenant qu'il n'y avoit point de salut pour les Ecclésiastiques qui avoient des biens en propriété, pour les Evêques qui avoient des Seigneuries, ni pour les Moines qui possédoient des immeubles ; & que le Clergé devoit vivre des dixmes & des oblations volontaires du peuple. Un Auteur contemporain rapportant la harangue que le Pape prononça à l'ouverture de ce Concile, lui fait dire entre autres choses : *Vous savez que Rome est la capitale du monde ; que l'on reçoit les dignités ecclésiastiques par la permission du Pontife Romain, comme par droit de fief, & qu'on ne peut les posséder légitimement sans sa permission.* On n'avoit point encore vu cette comparaison des dignités ecclésiastiques avec les fiefs. On voit ici le germe d'une opinion qu'on voudra donner par la suite comme une vérité : que tous les Evêques ne sont que les Subdélégués du Pape. Opinion condamnée par l'institution de Jesus-Christ, par la Tradition, par l'Eglise.

L..

qui dit publiquement dans la Préface de la Messe des A|
en parlant de leur institution : *Quos operis tui Vica*
dem (gregi tuo) contulisti præesse Pastores. Or, les I
sont leurs successeurs, & par conséquent sur la terre
caires de Jesus-Christ, parmi lesquels le Pape est le
& le chef ministériel de l'Eglise.

Après le Concile, le Pape marcha contre le Roi
qui soutenoit encore le schisme, & venoit de subju
meilleure partie de la Pouille. Le Pape fut pris le 10
& amené au Roi. Ce Prince, pour gagner l'amitié
tife, lui demanda aussi-tôt la paix dans les termes
soumis. Ils firent un traité le 25, dont les principaux
étoient que le Pape accordoit à Roger le Royaume d
à un de ses fils le Duché de Pouille, & à l'autre la pri
de Capoue, à la charge de l'hommage lige & d'un c
nuel, comme on le voit par la Bulle que le Pape f
dier. C'est ainsi que Roger se fit confirmer le titre qu
reçu de l'Antipape Anaclet. C'est le premier titre du
me de Sicile, qui depuis a pris son nom de la ville de

Concile de Vinchestre en Angleterre le 29 Août,
traite de la détention de plusieurs Prélats que le R
fait emprisonner, sans les avoir fait juger canoniq
Presque tous les Evêques d'Angleterre assisterent à
cile.

Saint Malachie, Evêque de Doune en Irlande,
Rome, où le Pape le charge de la légation pour ce R
Malachie y étoit regardé comme un Apôtre, à cause
qu'il s'étoit donnés pour le rétablissement de la Religi
que tombée dans l'oubli. Il vainquit la dureté de ce
& rétablit la di[illegible]pline, la fréquentation des Eglises
des Sacremens, les mariages légitimes. C'est Saint I
avec lequel il avoit fait amitié en passant en France,
apprend toutes ces particularités ; il raconte en d
grand nombre de ses miracles.

1140.

Concile de Sens le 3 Juin, où l'on condamne les
d'Abélard. Ce Docteur avoit fait une espece de déf
Bernard, & l'avoit fait inviter à venir au Concile
où il prétendoit défendre plusieurs propositions ha

[redacted]

que le Saint Abbé blâmoit comme hérétiques. L'assemblée fut auguste ; le Roi de France Louis le Jeune y assista avec les Comte de Champagne & de Nevers, & un grand nombre de Prélats. On s'attendoit qu'Abélard soutiendroit sa cause avec ce feu & cette subtilité d'esprit qui lui avoient acquis tant de réputation ; mais aussi-tôt que le Promoteur eut commencé à lire les propositions que Saint Bernard avoit déférées au Concile, Abélard déclara qu'il appelloit au Saint Siége, & se retira, au grand étonnement de tout le monde. Nonobstant cet appel, le Concile condamna les propositions, mais sans condamner la personne d'Abélard, par respect pour le Saint Siége auquel il avoit appellé.

On rapporte à ce tems la fameuse Lettre de Saint Bernard aux Chanoines de Lyon, touchant la Fête de la Conception de la Sainte Vierge nouvellement introduite chez eux. Il paroît blâmer cette dévotion comme une nouveauté sans fondement ; mais il déclare en même tems que sur cette question, & sur toutes les autres de pareille nature, il soumet son sentiment au jugement de l'Eglise Romaine

On rapporte aussi à cette année deux Conciles célèbres en Orient. Le premier, qui s'assembla au mois de Mai à Constantinople, condamna les écrits d'un nommé *Constantin Chrysomale*, comme contenant plusieurs hérésies manifestes. Le second, convoqué par Albéric, Evêque d'Ostie, Légat du S. Siége, s'assembla à Antioche le dernier Novembre. Raoul, Patriarche Latin de cette ville, accusé d'être entré irrégulierement dans ce siége, & d'être simoniaque & incontinent, y fut déposé, & ensuite emprisonné par ordre du Prince d'Antioche.

1141.

Grand trouble en France, à l'occasion du siége de Bourges. Le Roi ayant refusé de consentir à l'élection de Pierre de la Chastre, que le Pape avoit fait élire à la place de l'Archevêque Albèric mort l'année précédente, le Pape met toute la France en interdit. Thibault, Comte de Champagne, prend la protection de l'Archevêque Pierre, & s'attire l'indignation du Roi, qui porte la guerre en Champagne : la ville de Vitri est brûlée avec une grande multitude de peuple de tout sexe & de tout âge.

1142.

Abélard étoit parti pour Rome après le Concile de
dans le dessein d'y soutenir son appel ; mais ayant ap
chemin que le Pape l'avoit condamné, il se retira a
sous la conduite de l'Abbé Pierre le Vénérable, & y n
cette année, après avoir édifié cette Communauté p
humilité & sa pénitence. Nous avons une apologie qu'i
vit pendant cette retraite, où il désavoue tout ce qu'
avoir écrit de mauvais, & donne une confession de foi
lique sur tous les articles condamnés dans ses écrits.

Abélard fut un des plus savans hommes de son siècl
malheureux que coupable, ses talens supérieurs l'exp
aux traits de l'envie ; & il eut quelquefois à combattre
des rivaux trop puissans pour n'en être point accablé.
livré à la dialectique, il ne fut pas toujours en garde co
vivacité de son imagination. On ne peut nier qu'il n'ait
quelques erreurs. Avec moins d'éclat & plus de douce
l'eût fait convenir plutôt de ses écarts. Il les désavoua
mort fut précieuse aux yeux de Dieu, selon le rapp
Pierre le Vénérable.

Mort de Hugues de Saint Victor de Paris.

1143.

Jean Comnène, Empereur d'Orient, meurt le 8
après avoir nommé pour son successeur, Manuel, le
de ses deux fils. Plusieurs années avant sa mort, cet Em
avoit remporté sur les Perses une victoire, à l'occasion
quelle il fit à Constantinople une entrée triomphante, s
la coutume des anciens Romains. Mais il ne monta
dans le char triomphal ; il y plaça une image de la Sainte
à laquelle il croyoit devoir sa victoire, & il marchoit
blement à pied portant une croix devant le char. Il nou
une constitution de ce Prince contre ceux qui pillo
Eglises après la mort des Evêques : on voit par-là q
abus régnoit en Orient comme en Occident.

Mort du Pape Innocent II le 24 Septembre : le Ca
Guy de Castel lui succede le 26 sous le nom de Célest
On rapporte un serment qu'Innocent II faisoit prête
Avocats, par lequel il paroit qu'il y avoit alors à Rom

[redacted]

Juges & des Avocats gagés par le Pape, à la charge d'exercer leurs fonctions gratuitement.

1144.

Céleftin II ne tint le Saint Siége que cinq mois, & mourut le 9 Mars de cette année. Dès le lendemain on élut le Cardinal Gerard, qui prit le nom de Lucius II.

Bulle du 15 Mai, par laquelle le Pape, en confirmant celle d'Urbain II, ordonne que l'Evêque de Dol & tous les autres Prélats de Bretagne feront déformais foumis à l'Eglife de Tours comme à leur métropole. Ainfi fut terminé ce grand différend qui duroit depuis fi long-tems.

Le Saint Siége avoit alors un dangereux ennemi en la perfonne d'Arnaud de Breffe, dont la doctrine n'alloit pas à moins qu'à faire détrôner les Papes, qu'il traitoit d'ufurpateurs. Quoique cet hérétique eût été chaffé d'Italie après le Concile de Latran, il entretenoit toujours un parti fi puiffant à Rome, qu'on y vit éclater une fédition dès la fin du pontificat d'Innocent II. Les Romains prétendant réduire le Pape à fe contenter, pour fa fubfiftance, des dimes & des oblations, s'affemblerent au Capitole, & rétablirent le Sénat aboli depuis long-tems. Cette année ils ajouterent un Patrice à ces Sénateurs, & donnerent cette dignité à Jourdain, fils de Pierre de Léon, fe foumettant à lui comme à leur Prince.

1145.

Cette révolte s'augmenta après la mort du Pape Lucius II, arrivée le 25 Février de cette année. On élut le 27 Bernard de Pife, Abbé de Saint Anaftafe, qui fut nommé Eugène III. Mais les Romains voulant l'obliger de confirmer l'établiffement du nouveau Sénat, il prit le parti de fortir de Rome. Arnaud de Breffe y vint pendant fon abfence, & excita fi bien les féditieux par fes difcours, qu'ils abolirent la dignité de Préfet de Rome; & après avoir obligé les principaux citoyens à fe foumettre au Patrice, ils abattirent & pillerent les maifons des Cardinaux & des autres Eccléfiaftiques.

Le Pape rentre à Rome au mois de Décembre, après avoir foumis les rebelles par le fecours des Tiburtins, anciens ennemis des Romains.

1146.

Anselme, Abbé de Saint Vincent de Laon, est sacré l
de Tournai, a Rome le 10 Mars, par le Pape Euge
Les Tournaisiens sollicitoient les Papes depuis cinqua
pour obtenir un Evéque. Anselme fut reçu sans oppo
& depuis ce tems l'Evéché de Tournai est demeuré sé
celui de Noyon, après lui avoir été joint pendant si
ans, depuis le tems de Saint Médard.

Publication de la seconde Croisade. Voici quelle
l'occasion. Le Pape avoit reçu l'année précédente des
tés des Evéques d'Arménie, qui venoient le consulter s
différends avec les Grecs, & en méme tems lui de
du secours contre les infidelles qui en 1144 s'étoient e
de la ville d'Edesse, dont ils avoient massacré les habi
étoient tous Chrétiens. Le Pape manda ces tristes no
au Roi Louis le Jeune, qui prit aussi-tôt la résolutio
croiser, & de mener une armée au secours des C
d'Orient. Pour cet effet, il assembla le 21 Mars de c
née un grand Parlement à Vezelai en Bourgogne. Sa
nard y fut chargé par le Roi de prêcher la Croisad
Pape lui avoit écrit sur le même sujet. Comme il ne
voit point à Vezelai de lieu assez grand pour cette ass
on dressa en pleine campagne un échafaud, sur lequel
Abbé monta avec le Roi. Il précha fortement; le R
aussi sur le même sujet. On lut la Lettre du Pape; &
côtés on s'écria pour demander des croix. On en av
paré un bon nombre, qui fut bientôt distribué; &
il ne suffisoit pas, Bernard y suppléa en mettant son
piéces. Avec le Roi, se croiserent la Reine Aliénore o
nore son épouse, & grand nombre de Seigneurs. En
le succès des prédications de Saint Bernard fut si gra
écrivit au Pape Eugène : *Vous avez commandé, j'*
& votre autorité a rendu mon obéïssance féconde : le
& les Châteaux deviennent déserts, & l'on voit
des veuves dont les maris sont vivans. On vouloit
le saint Abbé d'être le chef de la Croisade, mais
absolument..

Saint Bernard alla aussi prêcher en Allemagne :
Conrad, plusieurs Princes de sa Cour, & une gran

de de peuple prirent la croix par ses exhortations. La
›art des Allemands n'entendoient pas la langue de Saint
nard, mais il leur parloit d'une maniere bien efficace,
les miracles qui accompagnoient toujours ses prédications
:e pays. Nous en avons une relation exacte, écrite par
lippe, Archidiacre de Liége, qui suivit le Saint dans ce
age, & se rendit ensuite Moine à Clairvaux.

1147.

;oncile de Constantinople le 26 Février, où Cosme, Pa-
rche de cette ville, est déposé à cause de son opiniâtreté
ıutenir un Moine nommé Niphon, condamné & enfermé
x ans auparavant, par Sentence synodale, comme héréti-
Bogomile.
.e Pape Eugène, fatigué par les séditions des Romains,
nt en France : il réforme le Chapitre séculier de Sainte
ıevieve à Paris, & met des Chanoines réguliers tirés de
ıt Victor, à la place des anciens Chanoines. Suger, Abbé
Saint Denis, & Régent du Royaume, vint les prendre
nombre de douze avec Odon, qui devoit en être Abbé,
es conduisit processionnellement de Saint Victor à Sainte
ıevieve, le 24 d'Août.
ılberic d'Ostie est envoyé en qualité de Légat en Périgord
'n Languedoc, contre les *Albigeois* & les *Henriciens*, hé-
ques qui infectoient ces Provinces de leurs erreurs. Les
igeois prirent leur nom de la ville d'Albi, où ils étoient
plus grand nombre. Le fond de leur doctrine étoit le
nichéisme mêlé de quelques autres erreurs. Les Henri-
ıs étoient Sectateurs d'un Moine apostat nommé *Henri*,
t nous avons parlé sous l'année 1105. Il avoit ajouté quel-
s nouvelles erreurs à celles de Pierre de Bruis dont il
ıit été disciple. Ce Pierre de Bruis fut condamné au feu
.e année à Saint-Gilles par les Catholiques, pour avoir
lé des croix. Le Légat Alberic étoit accompagné en ce
age par Geoffroi de Chartres & par Saint Bernard, qui
vertit un grand nombre de ces hérétiques.
'oici ce qui se passa à l'égard de la Croisade. Le Roi Con-
partit le 29 Mai à la tête de soixante-dix mille hommes
'mes, & d'une multitude innombrable de gens de pied, &
sa route par la Hongrie, la Bulgarie & la Thrace. Les

autres Allemands croisés, qui avoient été destinés pour l'Espagne, étoient partis dès le 27 Avril : ils mirent le siége le 28 Juin devant la ville de Lisbonne, alors occupée par les Mores, & la prirent par composition le 21 Octobre. Ce fut tout le fruit de cette partie de la Croisade. Louis le Jeune de son côté partit le 29 Juin à la tête de quatre-vingt mille hommes, après avoir été, suivant la coutume, à Saint Denis, prier les saints Martyrs, & recevoir le bourdon de pélerin & l'oriflamme.

Ces armées immenses d'Allemands & de François donnerent une terrible alarme à l'Empereur Manuel, & aux Grecs naturellement soupçonneux. *Il n'y avoit malice que ce Prince ne fît aux Croisés, & n'ordonnât de leur faire, pour servir d'exemple à leurs descendans, & les détourner de venir sur les terres de l'Empire Grec.* C'est ce qu'en dit Nicetas, Auteur Grec lui-même. L'armée Allemande fut la premiere victime des inquiétudes de Manuel. Conrad ayant résolu d'aller assiéger Icone, se fit conduire par des Grecs que ce Prince lui avoit donnés pour guides ; mais sous prétexte de prendre le plus court chemin, ils le menerent par des routes détournées, & ayant engagé son armée dans des lieux stériles & impraticables, ils prirent la fuite pendant la nuit. Le Sultan d'Icone, averti par l'Empereur Manuel, vint fondre sur les Allemands pesamment armés, & affamés ainsi que leurs chevaux ? il en fit un si grand carnage, qu'il resta à peine la dixiéme partie de cette grande armée.

1148.

Les Croisés n'eurent pas un meilleur succès cette année : les deux Rois, après avoir été visiter les saints lieux a Jerusalem, vinrent former le siége de Damas, qu'ils furent obligés de lever, parce que les vivres leur manquerent. Rebutés de ces contre-tems, Conrad reprit aussi-tôt le chemin de l'Allemagne ; Louis resta en Syrie le reste de l'année, & fit à Jerusalem la Pâque de l'année suivante 1149, après quoi il revint en France.

Il y avoit encore une autre branche de la Croisade : les Saxons s'étoient croisés contre les Païens du Nord. Cette entreprise fut commencée avec chaleur ; on attaqua les Païens en divers endroits, principalement les Sclaves : on

[redacted]

rta la terreur par-tout, on fit le dégât & on brûla plu-
urs villes ; mais les Princes Allemands les plus voisins
ant fait réflexion, qu'en ruinant ce pays ils perdroient
s tributs qu'ils avoient coutume d'en tirer, ils se réfroi-
rent tout-à-coup, & firent la paix, à condition que les
claves recevroient la Religion chrétienne, & relâcheroient
s Danois qu'ils avoient pris dans leurs courses. Les Sclaves
rent autant de promesses qu'on voulut en exiger, & n'en
nrent aucune.

En France, le Pape Eugène assemble à Reims un grand
oncile, qui commença le 22 Mars. On compte jusqu'à
nze cents Prélats qui y assisterent, entre lesquels étoient
hibaut de Cantorberi, Primat d'Angleterre, & Raimond
e Tolede, Primat d'Espagne, qui s'y plaignit, de la part du
oi de Castille son maitre, de ce que le Pape Eugène avoit
ccordé le titre de Roi à Alphonse Henriquès, Duc de Por-
ugal, au préjudice de la Couronne de Castille : mais le
ape écrivit au Roi, & accommoda cette affaire. Au Con-
ile fut amené un Gentilhomme Breton nommé *Eon*, hom-
le sans lettres, qui se disoit le Fils de Dieu, & le Juge
es vivans & des morts, sur l'allusion grossiere de son nom
vec le mot *Eum* dans cette conclusion des exorcismes,
er eum qui judicaturus est. On ne sera pas étonné qu'un
nsensé ait pu s'abuser lui-même jusqu'à ce point ; mais ce
ui paroîtra sans doute surprenant, c'est que cet insensé ait
rouvé un grand nombre de sectateurs, dont plusieurs furent
vrés au bras séculier, & se laisserent brûler plutôt que de
enoncer à cette extravagance. A l'égard d'Eon, Suger, Abbé
e Saint Denis, qui avoit été chargé de la Régence pendant
absence du Roi, le fit enfermer, suivant le jugement du
oncile, dans une étroite prison, où ce malheureux mourut
eu de tems après.

Le Concile fit plusieurs Canons, répétés la plupart des
onciles précédens, & qui sont rapportés diversement dans
s exemplaires que nous en avons. Voici ce qu'on y trouve
e plus remarquable. On ordonne aux Evêques & aux Clercs
éviter dans leurs habits la variété des couleurs, les décou-
ures & les ornemens superflus. Saint Bernard avoit fait de
randes plaintes contre cet abus. Défenses aux Laïques de
osséder les dixmes ecclésiastiques, soit qu'ils les ayent re-

de *Gilbert de la Porée*, Evêque de Poitiers, qu'il a
examinée dans un Concile assemblé à Paris le 20
l'année précédente. Gilbert avoit avancé plusieurs
tions erronées sur la Trinité. Il disoit que l'essence
n'est pas Dieu ; que les propriétés des Personnes di
sont pas les personnes mêmes ; que les personnes di
sont attribut en aucune proposition ; enfin, que l
divine ne s'est point incarnée, mais seulement la
du Fils. Après qu'on eut disputé sur tous ces artic
lesquels S. Bernard pressa vivement l'Evêque de Poi
survint une contestation entre les Prélats François &
dinaux, parceque ces derniers prétendoient juger se
Gilbert renonça à ses erreurs en présence de tout le C

Au même Concile de Reims se trouva Serlon, q
Abbé de Savigni, pour demander l'union de sa Cong
à celle de Citeaux. La Congrégation de Savigni ét
posée alors, outre les Maisons de filles, de trente-
bayes, parmi lesquelles on compte celle de la Mai
de la Trappe, fondée au Diocèse de Seès en 1140,
devenue si célèbre par sa réforme dans le dernier
par les exemples de piété & de pénitence qu'elle n
donner. Le Pape confirma cette union par une Bul

[redacted]

reprit le chemin d'Italie, & arriva heureusement à Rome.

La ville de Drontheim en Norvege est érigée en métropole par le Cardinal Nicolas, Evêque d'Albane, Légat du Saint Siége. Jusqu'alors la Norvege avoit été soumise à la métropole de Lunden en Danemarck.

1149.

Henri, Moine de Clairvaux, frere du Roi Louis le Jeune, est fait Evêque de Beauvais.

Réforme du Chapitre séculier de Saint Corneille de Compiègne; on y substitue des Religieux Bénédictins.

1150.

Apologie de Saint Bernard pour la Croisade, dont on lui imputoit les mauvais succès; parce que c'étoit lui principalement qui l'avoit prêchée. Il inséra cette apologie au commencement du second Livre de son Traité de la Considération, qu'il écrivit cette année.

1151.

Vers ce tems, Saint Henri, Evêque d'Upsal, fut tué en Finlande, où il travailloit à l'établissement du Christianisme par ordre d'Eric, Roi de Suède, qui avoit fait la conquête de ce pays. Il est honoré comme martyr.

Suger meurt le 13 Janvier. Il étoit dans la soixante-dixiéme année de son âge, la soixantiéme de son entrée en religion, & la vingt-neuviéme depuis qu'il avoit été élevé à l'Abbaye de Saint Denis. Le Roi honora de ses larmes ses funérailles auxquelles il assista. Suger méritoit cet honneur; il fut un des plus grands Ministres qu'ait eu la monarchie Françoise.

1152.

Concile de Beaugenci le 18 Mars, où le mariage de Louis le Jeune avec Eléonore est déclaré nul du consentement des Parties, pour cause de parenté.

En Irlande, Jean Paperon, Cardinal-Legat, assemble un Concile vers la fin de Septembre, dans le nouveau Monastere de Millefond, Ordre de Citeaux, fondé par Saint Malachie. Les Evêques, les Abbés & tous les Ordres de l'Etat

assisterent à ce Concile, & de leur consentement
quatre Archevêques, à Armach, à Dublin, à (
Tooram, & on leur assigna des Suffragans.

1153.

Le Pape Eugene III meurt le 8 Juillet : Conra
de Sabine est élu le lendemain sous le nom d'A
Saint Bernard suivit de près le Pape Eugene son
mourut le 20 Août au retour d'un voyage qu'il
faire à Metz, où il s'étoit rendu quoique malade
paiser un grand différend survenu entre les habita
ville & les Seigneurs voisins. Il y réussit à son ordi
d'hommes ont joui d'une aussi grande considérati
saint Abbé ; il étoit l'oracle de son siècle. Le tem
diminué de la haute estime qu'on avoit conçu
pendant sa vie : la doctrine, le zèle & la piété
dans ses écrits, le font regarder comme le dernie
de l'Eglise. Nous avons de lui des Sermons, de
doctrine & de spiritualité, & un grand nombre
Il avoit fondé ou aggrégé à son Ordre soixante-
masteres, en France, en Espagne, dans les Pays-B
gleterre, en Irlande, en Savoye, en Italie, en Alle
Suède, en Hongrie, en Dannemarc : mais en c
les fondations faites par les Abbayes dépendante
vaux, on en compte jusqu'à cent soixante, & pl

1154.

Bulle du 31 Octobre, pour la conservation des
de l'Ordre des Freres hospitaliers de S. Jean de
connus aujourd'hui sous le nom de Chevaliers
Cet Ordre avoit commencé dès le tems où la vill
salem étoit encore en la puissance des infidelles.
chands d'Amalfi en Italie obtinrent la permissio
vis-à-vis l'Eglise du saint Sépulchre un Monastere
lerins Latins pussent trouver l'hospitalité. Les M
gnirent ensuite un hôpital pour les pauvres & le
lequel fut dédié à S. Jean l'aumônier, & étoit so
tion de l'Abbé. Après la conquête des François, c
liers commencerent par se soustraire à la juris
l'Abbé, & ensuite ils obtinrent du Pape d'être exem

jurisdiction du Patriarche, & de ne point payer de dix-
Ce sont ces priviléges qu'Anastase IV confirme par sa
, dans laquelle il permet aussi aux Freres de recevoir
Clercs pour faire l'Office divin & administrer les Sacre-
, & des Laïques de condition libre pour le service des
res. Telles sont les trois sortes de personnes qui compo-
'Ordre de S. Jean de Jérusalem; les freres Chevaliers,
lercs, & les freres Servans.
ort d'Anastase IV, le 2 Décembre; Nicolas, Evêque
ane, lui succéde le lendemain, & prend le nom
rien IV.

1155.

Cardinal Gerard est attaqué & blessé à Rome par quel-
séditieux excités par Arnaud de Bresse, qui se mainte-
toujours dans cette ville sous la protection des nou-
x Sénateurs. Le Pape met la ville en interdit, & oblige
énateurs à chasser Arnaud & ses sectateurs. Ce séditieux
e entre les mains de Fréderic Barberousse, Roi des
ains, qui étoit venu en Italie pour se faire couronner
ereur. Ce Prince le remet aux envoyés du Pape, qui
nent à Rome, où le Préfet le fait brûler publiquement,
it jetter ses cendres dans le Tibre.
trevue du Pape & du Roi Fréderic, où l'on traite des
itions du couronnement. Il y eut contestation sur le cé-
onial : le Pape refusoit de recevoir Fréderic au baiser de
, parcequ'il n'étoit point venu lui tenir l'étrier, selon la
ıme de ses prédécesseurs qui avoient toujours rendu
onneur aux Papes par respect pour les saints Apôtres.
t jours se passerent en diverses conférences sur ce sujet:
le Roi ayant consulté les vieux Seigneurs qui avoient
mpagné l'Empereur Lothaire à l'entrevue du Pape Inno-
II. il fut résolu qu'il feroit fonction d'Ecuyer auprès du
; ce qui fut exécuté le lendemain, à la vue de toute
ée. Il lui tint l'étrier pendant la longueur d'un jet de
e : le Pape le reçut au baiser de paix, & lui donna en-
la couronne Impériale dans l'Eglise de saint Pierre,
Juin.

1156.

: Pape donne l'Irlande au Roi d'Angleterre, qui la lui

avoit fait demander à condition d'y rétablir le Christi
dans sa pureté, & de payer à S. Pierre un denier pa
chaque maison. Cette demande & cette concession si
nantes étoient fondées sur le droit que l'Eglise de Ro
tendoit avoir sur toutes les Isles; comme il paroît par
de cette concession, où le Pape Adrien dit : *Il n'est p*
teux que l'Irlande & toutes les Isles qui ont reçu
Chrétienne n'appartiennent à l'Eglise de Rome.

» Cette année la Robbe de notre Sauveur fut trou
„ monastere d'Argenteuil près de Paris : elle étoit san
„ ture & de couleur roussâtre. Les lettres qui furen
„ vées avec cet habit, marquoient que la glorieuse m
„ Jesus-Christ le lui avoit fait comme il étoit enc
„ fant. « Ce sont les paroles de Robert, Abbé du M
Michel, auteur du tems. Le monastere d'Argenteuil co
précieusement cette relique. Dans le même tems on
vrit à Cologne plusieurs tombeaux avec leurs inscrip
portant que c'étoit de sainte Ursule, Vierge & mart
de ses compagnes.

Mort de Pierre le Vénérable, Abbé de Cluni, Au
plusieurs traités dogmatiques, entr'autres contre le
& contre l'Alcoran. Il a laissé aussi des lettres fort inté
tes. Ce fut le dernier homme célèbre de l'Ordre de
qui tomba depuis dans une grande obscurité. Du t
l'Abbé Pierre, cet Ordre étoit composé de plus de tro
maisons, & il y en avoit deux mille qui en dépendoi

1157.

Différend entre le Pape & l'Empereur Fréderic, à
sion d'une lettre où le Pape disoit, parlant à ce P
„ Vous devez vous remettre devant les yeux com
„ sainte Eglise Romaine votre mere vous reçut agréab
„ l'autre année, & comme *elle vous conféra* de bon
„ *la couronne Impériale.* Ce n'est pas que nous nous
„ tions d'avoir en tout rempli vos desirs ; au contrai
„ vous aviez reçu de notre main de plus grands *bénéfice*
„ nous en réjouirions, &c. « Le Pape appaisa l'Em
par une autre lettre, où il lui expliquoit qu'il avoit en
le terme bénéfice, *beneficium*, pour signifier un bie

suivant l'usage commun de la langue Latine, & non pour signifier un fief, suivant l'usage particulier de ce tems là, & qu'il n'avoit point voulu dire que l'Empereur fût son Vassal. Il expliquoit de même cette expression : Nous vous avons conféré la couronne, *contulimus*; déclarant qu'il n'avoit voulu dire autre chose, sinon, *Nous vous l'avons imposée.*

1158.

Assemblée de Roncailles, où Fréderic fait examiner quels étoient les droits régaliens qui lui appartenoient en Lombardie comme Empereur. Après cet examen tous les Evêques & les Seigneurs de Lombardie renoncerent publiquement à ces droits entre les mains de l'Empereur; mais il en confirma la possession à tous ceux qui purent en montrer des titres valables. Il s'en trouva d'usurpés pour trente mille marcs d'argent de revenu annuel. En cette même assemblée l'Empereur fit une loi en faveur de l'école de Bologne, qui étoit déja célébre. C'est la premiere loi qu'on trouve en ces derniers siécles pour établir les priviléges des Etudians.

Cette année on établit en Espagne un nouvel Ordre militaire. Le bruit s'étoit répandu qu'une grande armée d'Arabes venoit attaquer la petite ville de Calatrave en Castille, & le Roi Sanche II se trouvoit embarrassé comment on pourroit pourvoir à sa défense. Raimond, Abbé de Fitere, Ordre de Citeaux, qui se trouvoit alors auprès de ce Prince, fut conseillé de demander cette ville, & il l'obtint. Cette démarche étonna bien des gens; mais la suite en fut heureuse. Jean, Archevêque de Toléde, ayant fait prêcher que ceux qui iroient au secours de Calatrave, obtiendroient le pardon de tous leurs péchés, Raimond fut bientôt en état de la défendre : mais les Arabes ne l'attaquerent point; & ceux qui étoient venus au secours, se rangerent sous l'Ordre de Citeaux avec un habit plus convenable aux exercices militaires, & se mirent à faire des courses sur les Arabes. Tels furent les commencemens de l'Ordre de Calatrave, qui fut confirmé en 1164 par le Pape Alexandre III. L'indulgence pleniére accordée en cette occasion par l'Archevêque de Toléde, est regardée comme la premiére qui ait été donnée par un autre Evêque que le Pape.

1159.

L'affaire des régales de Lombardie, jointe à quelques autres sujets de mécontentement de part & d'autre, avoit fait naître une nouvelle querelle entre Adrien IV & Fréderic; & on travailloit à une négociation, lorsque ce Pape mourut le 1 Septembre de cette année. Sa mort fut suivie d'un schisme. La plus grande partie des Cardinaux élurent le Cardinal Roland Chancelier, sous le nom d'Alexandre III, les autres élurent le Cardinal Octavien qu'ils nommerent Victor III.

Lettres-Patentes par lesquelles le Roi Louis le Jeune donne aux Religieuses d'Hiéres la Chévecerie de l'Eglise de Paris, pour en jouir toutes les fois que le siége seroit vacant. C'est le premier titre où il soit fait mention expresse de la régale du Roi de France.

Mort de S. Etienne, fondateur du monastere d'Obazine, Diocèse de Limoges. Ce monastere en produisit plusieurs autres, qui furent tous unis à l'Ordre de Citeaux, du vivant de S. Etienne.

1160.

Concile de Pavie le 5 Février, où le Pape Alexandre est condamné par contumace, & l'élection de Victor confirmée. Ce Concile s'étoit assemblé par ordre de Fréderic, qui avoit fait citer les deux contendans; mais Alexandre avoit un juste sujet de n'y point aller, parceque l'Empereur s'étoit manifestement déclaré contre lui avant cette assemblée. En France au contraire, de même qu'en Angleterre & en Palestine, on se déclara pour lui.

1161.

Alexandre fut encore plus solemnellement reconnu dans un Concile de cent Prélats tant Evêques qu'Abbés, assemblé cette année à Toulouse par ordre des Rois de France & d'Angleterre qui y assisterent. Il y avoit aussi des envoyés de l'Empereur & du Roi d'Espagne, avec des Légats des deux Prétendans à la papauté. L'Antipape Victor, de son côté, en assembla un à Lodi, où l'Empereur assista, & fit confirmer de nouveau son élection.

Saint Eric, Roi de Suéde, qui avoit procuré la conversion

des Finlandois, est tué le 18 Mai : l'Eglise l'honore comme Martyr.

1162.

L'Empereur prend la ville de Milan le 1 Mars, la ruine, & fait abattre les Eglises. Il y en avoit une dédiée à saint Eustorge, où l'on prétendit avoir trouvé les corps des trois Mages qui vinrent à Bethléem adorer Jesus-Christ enfant, & que l'on croyoit dès-lors avoir été des Rois. On ne voit point comment ces corps étoient venus à Milan, & il n'en est fait aucune mention jusqu'à cette découverte. Quoi qu'il en soit, l'Empereur les donna à Reinold son Chancelier, Archevêque de Cologne, qui les fit transferer en cette ville. On célebre à Cologne cette translation des trois Rois le 12 Juillet.

Le Pape passe en France, où par la sollicitation du Comte de Champagne, qui s'étoit laissé gagner par l'Empereur, le Roi veut l'engager à venir à une conférence avec l'Antipape. Le Pape refusa d'y aller ; mais le Roi se rendit à saint Jean de Laune où la conférence avoit été indiquée ; & n'y ayant point trouvé l'Empereur qui devoit s'y rendre aussitôt, il s'en retourna charmé d'avoir trouvé cette occasion de dégager sa parole. Quelque tems après, le Roi de France & le Roi d'Angleterre se trouverent ensemble à Couci sur la Loire, & y reçurent le Pape avec l'honneur convenable : ils le conduisirent même à sa tente marchant à côté de lui, & tenant à droite & à gauche la bride de son cheval.

1163.

Concile de Tours, le 19 Mai : il s'y trouva avec le Pape dix-sept Cardinaux, cent vingt-quatre Evêques, & quatre cens quatorze Abbés. On y fit dix Canons, dont le quatriéme est contre les nouveaux Manichéens ou Albigeois : cette secte s'étoit étendue jusqu'en Angleterre, où on en prit plusieurs en 1160, qui furent condamnés dans un Concile, & fouettés & marqués au front par ordre du Roi. Le sixiéme Canon défend de rien exiger pour l'entrée en Religion. Le huitiéme, ne défend pas absolument aux Religieux d'étudier la Médecine & le Droit civil : ce qu'il leur interdit, c'est de s'y

l'Evêché de Paris. Celui-ci fut ainsi nommé de la v
étoit né, au Diocèse d'Orléans. Il se fit une rou
élevation du sein de la pauvreté la plus abjecte, où
trouvé par sa naissance. Archidiacre dans l'Eglise d
s'y acquit une si haute estime qu'il fut un des trois
tôt le premier des trois à qui le Clergé se remit de
nation d'un Evêque, dont la contradiction des suf
permettoit pas de convenir après la mort de Pierre I
Maurice s'étant assuré que ses deux collegues ne le
roient pas sur celui qu'il nommeroit: *Je ne connoi*
ni les consciences ni les intentions des autres; ma
me connoître moi-même, & pouvoir me répondre,
prends le gouvernement de ce Diocèse, je ne cherch
travaillerai, avec la grace du Seigneur, qu'à l
ner avec sagesse. Je me donne ma voix, l'élection
Maurice répara bien l'irrégularité de la forme de c
tion par son gouvernement. Une de ses plus bel
prises, fut la construction de sa Cathédrale, dont A
III posa la premiére pierre. Il est vrai que le desse
passe pour plus ancien d'environ trois siécles, mai
roit pas moins glorieux pour lui de l'avoir ressu
d'avoir osé exécuter ce qui avoit effrayé ou arrêté
décesseurs, sous plus de quinze Rois de France. L
mens portent qu'il la bâtit depuis les fondemens. Il
sans doute des sommes immenses pour cet édifice,

[redacted]

Eglise. L'Usurier se méfia d'un conseil qu'il crut intéressé, & consulta Pierre le Chantre : *Non*, lui dit Pierre, *l'Evêque pour cette fois ne vous a point donné un bon avis. Cherchez plutôt un Crieur public : faites annoncer par la ville que vous êtes disposé à satisfaire quiconque aura été lésé par vos exactions, & restituez tous les intérêts que vous en avez tirés au-delà de l'argent prêté.* L'Usurier obéit, restitua ce qu'il devoit, & revint en rendre compte à Pierre le Chantre qui lui dit : *Allez, maintenant, vous êtes en sureté de conscience, & vos aumônes seront bien placées.*

Assemblée de Clarendon en Angleterre au mois de Janvier, où le Roi Henri II veut faire approuver par le Clergé les coutumes royales d'Angleterre. Saint Thomas, Archevêque de Cantorberi, refuse d'approuver ces coutumes, qu'il s'imaginoit être contraires aux immunités du Clergé, & s'attire par ce refus l'indignation du Roi, dont il étoit auparavant le plus cher favori. Les fausses décrétales avoient bien changé les idées du Clergé. Thomas Bequet étoit Chancelier d'Angleterre, lorsque le Roi lui donna l'Archevêché de Cantorberi en 1162.

Mort de l'Antipape Victor, le 22 Avril : les schismatiques élisent à sa place le Cardinal Guy de Crême, sous le nom de Pascal III.

Concile de Northampton le 8 Octobre, assemblé par ordre du Roi d'Angleterre, qui veut y faire juger l'Archevêque de Cantorberi comme coupable de trahison & de parjure. Cette accusation étoit fondée sur ce que Thomas avoit effectivement promis d'approuver les coutumes; mais il s'en étoit répenti ensuite, croyant la cause de l'Eglise intéressée en cette affaire. Ce Prélat se voyant abandonné par presque tous les Evêques, & sachant d'ailleurs qu'on en vouloit à sa vie, en appelle au Pape, & se retire en France, où il est bien reçu par le Souverain Pontife & par le Roi Louis le Jeune, qui avoit alors des intérêts contraires à ceux de Henri. Ce Prince écrit au Roi d'Angleterre une lettre où il dit : *Je ne veux point perdre l'ancien droit de ma couronne ; la France a de tout tems été en possession de protéger les innocens opprimés, & de donner retraite à ceux qui sont exilés pour la justice.*

Concile de Reims, où l'on resout de secourir la Terre

ſainte. En exécution de ce que le Pape avoit ord
de ce Concile, on fit une collecte de deniers pe
ans en Angleterre & en France. C'eſt le premie
de ces levées pour la Terre-ſainte.

1165.

Aſſemblée d'Aix-la-Chapelle pour la canoniſatio
lemagne. L'Empereur Fréderic qui avoit conv
aſſemblée, fit exhumer le corps, comme cela ſe
alors pour les canoniſations, & il en fit expédie
d'or. On prétend même qu'il mit le corps de Ch
dans une châſſe d'or ornée de pierreries, & q
mença dès-lors à en célébrer la fête à Aix-la-Cha
le conſentement de l'Archevêque de Cologne. Qu
eſpéce de canoniſation eût été faite ſous l'autorit
tipape, les Papes légitimes ne s'y ſont point oppoſé
tolerée, mais ils ne l'ont jamais établie dans l'Egli
ſelle. Par un Edit du Roi Louis XI, il étoit c
célébrer tous les ans la Fête de ſaint Charlem
peine de la vie. Cela n'a point empéché d'ôter
des derniéres éditions du Breviaire de Paris. I
aſſez ſinguliére, c'eſt que tous les ans, à Mets,
un ſervice ſolemnel pour le repos de ſon ame, p
dans quelques Egliſes on en fait l'office comme d'

L'Empereur Fréderic faiſoit toujours les plus gra
pour ſoutenir le ſchiſme : dans le deſſein de l'affer
tage, il exigea des Evêques de ſes Etats un ſer
jamais reconnoitre d'autres Papes que le prétend
& ſes ſucceſſeurs.

Le Pape retourne à Rome, où il étoit deſiré
mort de l'Antipape Victor. Il donne la légation d'
à ſaint Thomas de Cantorberi : cette novelle je
dans ce Royaume.

1166.

Conférence de Chinon, où le Roi d'Angleterr
réſolution d'appeller au Pape pour ſuſpendre les cen
ſaint Thomas le menaçoit. Ce Prélat condamne
ment les coutumes d'Angleterre, dans l'Egliſe de
le jour de la Pentecôte 12 Juin, & excommunie

ient la main sur les biens de l'Eglise de Cantorberi.
le de Londres, où les Evêques assemblés par ordre du
iterjettent appel à son exemple.

Italie, le Pape se voyoit menacé d'un nouvel orage:
ereur Fréderic, après avoir pris plusieurs villes, pa-
it disposé à venir attaquer Rome, où il prétendoit éta-
Antipape Pascal. Dans ces circonstances, le Pape reçut
voyé de Manuel, Empereur de Constantinople, qui
t de lui donner du secours contre Fréderic, & même
ocurer la réunion de l'Eglise Grecque avec la Latine,
'u que le Pape lui rendit la couronne impériale, qui
partenoit de droit, disoit-il, plutôt qu'à Fréderic Alle-
. Quoique ces promesses parussent de difficile exécution,
e, de l'avis des Cardinaux, fit passer en Orient l'Evê-
'Ostie & un Cardinal, avec le Sebaste Jourdain, envoyé
mpereur Manuel. Ce Prince avoit publié au mois de
précédent une constitution touchant les fêtes auxquelles
bunaux de Justice devoient cesser: parmi ces fêtes on
it que l'Eglise Latine ne célébroit pas encore, & qu'elle
ies depuis: savoir, la Présentation de la Vierge, sa
ption, sainte Anne, & la transfiguration de notre
ur. Mais, comme l'observe M. Fleuri, de ce que les
célébroient dès-lors la fête de la Conception de la sainte
e, il n'en faut pas conclure qu'ils croyoient la Con-
n immaculée, puisqu'ils célébroient aussi la Conception
Jean-Baptiste le 23 Septembre.

même Empereur fit tenir cette année un grand Concile
nstantinople, où fut condamnée l'erreur d'un nommé
trius, qui soutenoit qu'on ne peut dire que le Fils de
est moindre que son Pere, contre cette parole expresse
sus-Christ: *Le Pere est plus grand que moi*; laquelle,
les interprétations des saints Peres, doit être entendue
1 humanité, dans laquelle il a souffert.

1167.

deric, après avoir remporté une grande victoire sur
omains, vient assiéger Rome, & prend l'Eglise de saint
', dont il met l'Antipape Pascal en possession le 30 Juillet.
pe, appréhendant une révolte des Romains qui com-
ient à écouter les prépositions de l'Empereur, se retire

à Benevent. La mortalité se met dans l'armée de F
& l'oblige de s'éloigner de Rome. Cet événeme
gardé par quelques-uns comme une punition de D
Fréderic étoit depuis long-tems excommunié par
qui même avoit délié ses sujets du serment de fidéli
Guillaume de Pavie & Otton, Cardinaux, vie
Normandie avec la qualité de Légats, pour accom
différend du Roi d'Angleterre avec l'Archevêque d
beri. Conférences de Gisors & d'Argentan, où l'e
mine rien. Gilbert, Evêque de Londres, propose
lation au nom du Royaume & du Clergé; les Légi
nent à l'Archevêque de déférer à cet appel, lui
de la part du Pape de jetter en Angleterre aucun in
excommunication. Ce Prélat écrit au Pape & au
naux, pour se plaindre de la conduite des Légats

On découvre un grand nombre de Manichéens en
le Peuple les nommoit *Poplicains* ou *Publicains*, n
croit être venu de celui de *Pauliciens*. On en tro
le même tems à Vezelai en Bourgogne; où sept
furent brûlés, pour n'avoir pas voulu renonce
hérésie.

1168.

Fréderic voyant les villes de Lombardie révolté
lui, & ne sachant comment se tirer d'Italie, fein
loir quitter le schisme. Il change presqu'aussi tôt
tion, ayant obtenu un passage par les Etats du
Maurienne. Après son départ les Lombards fonde
d'Alexandrie à l'entrée de leur pays, pour s'oppo
tour des Allemands: ce nom lui fut donné en l'h
Pape Alexandre, auquel même il la donnerent en
l'année suivante. Les Impériaux la nommerent
Alexandrie de la Paille, quoiqu'elle eut, dès la
année, quinze mille hommes portant les armes.
jourd'hui une ville considérable dans le Duché de

L'Antipape Pascal meurt à Rome le 20 Septem
parti élit à sa place Jean, Abbé de Strum, sous
Calixte III.

Vers ce tems le Pape reçoit une seconde amb
l'Empereur Manuel, qui le pressoit d'acquiescer à sa

[redacted]

ıant l'Empire, lui offrant même de grandes fommes
:nt. Le Pape, par le confeil des Cardinaux, renvoie
ıaffadeur avec tout l'argent qu'il avoit apporté.
lle du 4 Novembre, par laquelle le Pape foumet à
ıque de Rofchild, l'ifle de Rugen nouvellement conquife
aldemar, Roi de Danemarck, qui avoit obligé les
ans à embraffer le Chriftianifme. L'ifle de Rugen faifoit
: de l'Etat des Sclaves.

1169.

nt Thomas emploie les cenfures eccléfiaftiques, &
ie des lettres de tous côtés, par lefquelles il fufpend &
nmunie tous ceux qui agiffoient contre les prétendus
s de l'Eglife, qu'il défendoit. Le Pape envoie deux
:es pour traiter de la paix : on tient plufieurs conféren-
ıuffi infructueufes que les premiéres. Ordonnance du
d'Angleterre, portant que fi on trouve en ce Royaume
ıu'un chargé des lettres du Pape ou de l'Archevêque,
ınt interdit, il fera puni comme traître : défenfe d'ap-
: au Pape ou à l'Archevêque, & de payer le denier faint
e. Thomas renouvelle les cenfures. Il fait écrire au
, & à fon Nonce, par fes co-exilés, qui, dans l'une &
l'autre lettre, maltraitent fort la cour de Rome & la
ɔarent *à la caverne du Lion, autour de laquelle on*
ıit que les pas des animaux qui y vont, mais aucun
ux qui en reviennent. Lib. 5. Epift. 22, 23. Thomas,
une autre lettre écrite par lui-même au Cardinal Albert,
ıignoit en ces termes : *Je ne fai comment la caufe de*
Je traite tous les jours dans la cour de Rome, de ma-
que Barabbas y foit renvoyé abfous, & Jefus-Chrift
fié; car c'eft par l'autorité de cette Cour, que la per-
ion de l'Eglife a déja duré plus de fix ans. Lib 5.
. 2. Si ces expreffions paroiffent dures, il faut fe fouvenir,
:'eft un Saint qui parle, & qui, plein de refpect pour le
ége, croyoit pouvoir fe plaindre de la Cour de Rome.

1170.

: Roi d'Angleterre ayant appris que l'Archevêque de
en & l'Evêque de Nevers avoient reçu pouvoir & ordre
'ape de mettre fes Etats en interdit, s'il ne s'accordoit

dans quarante jours avec l'Archevêque, prend la r(
de se réconcilier avec ce Prélat, ce qui s'exécute le 2:
Les Conditions étoient que le Roi restitueroit à l'A
que l'Eglise de Cantorberi, & les terres de sa dépend
qu'il répareroit l'entreprise du sacre du Roi son f
que le Roi avoit fait faire cette cérémonie par l'Arc
d'Yorc, contre la défense du Pape, & au préjudic
glise de Cantorberi. Le Prélat avoit pris cette affai
à cœur, qu'en s'embarquant pour l'Angleterre, il y
les lettres du Pape portant suspense contre l'Arc
d'Yorc, & contre tous les Evêques qui avoient a
sacre du jeune Roi. Mais cette action ralluma to
mosité du Roi : il entra à cette nouvelle dans un f
emportement, que quatre Chevaliers de sa chambre
lui rendre un grand service s'ils le délivroient de l'A
que, formerent aussi-tôt le dessein de l'assassiner. Il
dirent secrétement à Cantorberi, où ils massacreren
lat dans son Eglise, le Mardi 29 Décembre. Il est
comme martyr.

Ordre de saint Julien du Poirier en Espagne, inst
Gomés-Fernand, approuvé par le Pape Alexandre
1177, sous la régle de S. Benoît.

1171.

Le Roi d'Angleterre envoie au Pape, pour se just
soupçons qu'on avoit pu prendre contre lui à l'occ
ce qui s'étoit passé à Cantorberi. Le Pape prononce
munication contre les meurtriers du saint Archevê
envoie deux Légats pour s'assurer de la soumission (

Conciles de Cassel & d'Armach en Irlande, sur l
pline. Le sixiéme Canon du Concile de Cassel port
tous les fidéles étant malades feront testament en
de leur Confesseur & des voisins, & diviseront le
en trois parties ; une pour leurs enfans, l'autre p
femme, & la troisiéme pour leurs funerailles. L'Ev
Lismor présida à ce Concile en qualité de Légat.

En Orient, Saladin, Sultan d'Egypte, ordonne qu
nir les Chrétiens & les Juifs seroient incapables des
publics. Ce réglement fut regardé comme une rude p
tion ; plusieurs Chrétiens aimerent mieux renonce

[redacted]

Religion, qu'à leurs emplois. Saladin obligea aussi les Chrétiens à se distinguer par leur habit ; le portant plus court que les Musulmans, avec une ceinture par-dessus, & quelque différence au turban.

1172.

Les Légats donnent l'absolution au Roi d'Angleterre dans l'Abbaye de Souvigni près Avranches, le 22 Mai. On étoit convenu que ce Prince déclareroit avec serment qu'il n'avoit ni su ni commandé la mort de l'Archevêque de Cantorberi ; qu'il s'obligeroit à casser les coutumes illicites qu'il avoit introduites dans ses Etats ; qu'il permettroit les appellations au S. Siége, & rendroit les biens de l'Eglise de Cantorberi. Il se soumit à tout, & en fit serment sur les saints Evangiles. Les Légats le menerent en suite, de son bon gré, hors de la porte de l'Eglise, où il reçut l'absolution à genoux. Le jeune Roi Henri son fils qui étoit présent, fit le même serment.

Ces deux Princes assisterent à un Concile général de Normandie, qui s'assembla à Avranches le 27 Septembre, & auquel les Légats présiderent. On y publia douze Canons. Le sixiéme porte, Qu'on obligera les Curés des Paroisses d'avoir un Vicaire, lorsque la Paroisse sera en état de fournir à son entretien : le dixiéme, Que les Clercs n'auront point de charges dans les jurisdictions séculiéres, sous peine d'être exclus des bénéfices : le douziéme, Que le mari ou la femme ne pourra entrer en Religion, l'autre demeurant dans le siécle, s'ils n'ont passé l'âge d'user de leur mariage. On vouloit défendre aux Prêtres de rien recevoir pour les mariages & les baptêmes, & pour l'absolution des excommunications, mais les Evêques de Normandie ne voulurent jamais recevoir ce décret.

1173.

Le Prince des Assassins envoie un Ambassadeur au Roi de Jérusalem Amauri ; promettant de se faire baptiser, si les Templiers vouloient remettre le tribut que ses sujets leur payoient. L'envoyé fut bien reçu du Roi, mais à son retour il fut tué par les Templiers. Ces Religieux, aussi-bien que les Hospitaliers, avoient tellement dégéneré depuis environ

ſoixante ans qu'ils étoient inſtitués, que les écriv
tiens & Mahométans, d'ailleurs peu conforme
jugemens, s'accordent à les dépeindre comme les
chans de tous les hommes. Dans leurs brigandages
gnoient pas plus les Chrétiens que les infidéles, ave
ils ne gardoient ni traité ni parole. Les Aſſaſſir
eſt ici parlé, étoient des Muſulmans d'une ſect
liére. Le Juif Benjamin, dans la relation de ſes
les place proche du Mont-Liban, & dit qu'ils s'ét
dus terribles en tous lieux, parcequ'ils tuoient le
trahiſon. Comme ils n'avoient ordinairement d'au
qu'un poignard, on les nomma en Arabe *Haſſaſſ*
nous avons fait le nom d'*Aſſaſſins*. Les hiſtoriens o
leur chef, *le Vieux de la montagne*, traduiſant litt
le titre qu'on lui donnoit en Arabe.

Saint Thomas de Cantorberi eſt canoniſé.

1174.

Pénitence du Roi d'Angleterre Henri II. Ce Prin
ſes enfans révoltés contre lui, & étoit menacé de
Etats de deça la mer. On regardoit ces malheu
une punition divine de la perſécution qu'il avoit fa
Thomas de Cantorberi. Pour expier cette faute,
ſolut d'aller à Cantorberi faire ſatisfaction au ſain
Il y arriva le Vendredi 12 Juillet, marchant nuds
revêtu d'une mauvaiſe tunique de laine. Lorſqu'il f
tombeau, il s'y tint proſterné, recevant des coups
de la main de tous les Evêques & Abbés qui étoien
& de tous les Moines de la Communauté l'un apr
il demeura ainſi proſterné pendant tout le jour
ſuivante, priant avec ferveur & ſans prendre auc
riture. Une ſemblable humiliation, exigée d'un S
n'eſt certainement point ſelon l'eſprit de la Religic
fera jamais honneur à ſes Miniſtres. Saint Ambroi
commencé par examiner juſqu'à quel point le Roi
pable; il lui auroit impoſé une ſatisfaction, mais
ment il ne l'auroit pas fait fouetter. Les Evêque
firent, à l'égard de Henri, ce que les Evêques
avoient déja fait à Louis le Débonnaire. Les uns &
s'oublierent beaucoup. Il eſt à croire que ces deux

it les seuls dans la suite des siécles. Le lendemain au : du jour, Henri entendit la Messe en l'honneur du e saint Thomas. Cette pénitence si humble eut sa récom- ; le Roi d'Angleterre vit cette même année la paix lie dans tous ses Etats.

rs ce tems, Lambert le Begue, Prêtre de Liége, rassla en communauté des femmes & des filles à qui il avoit adé de vivre en continence : elles furent nommées *ines*, du surnom de Lambert. Cette institution subsiste :e dans les Pays-Bas, où l'on voit plusieurs Commu- :s de personnes du sexe, qui sans engagement de voeu :tuel, vivent ensemble, s'appliquant à la priére & au il.

nt Bernard est canonisé par le Pape Alexandre, vingt près sa mort.

1175.

Archevêque Richard, successeur de S. Thomas dans le de Cantorberi, assemble un Concile de ses Suffragans le :ai, où l'on fait dix-neuf Canons. Le quinziéme porte, on n'ajoutera point d'autre préface à la Messe, outre les qui sont en usage dans l'Eglise ; ce sont les mêmes que disons encore. Le seiziéme défend de donner l'Eucha- trempée, sous prétexte de rendre la communion plus olette : ceci paroît prouver que c'étoit dès-lors l'usage us commun de ne prendre que l'espéce du pain.

Pape érige la nouvelle ville d'Alexandrie en Evêché. ille du 15 Juillet pour la confirmation du nouvel Ordre aire de S. Jacques en Espagne, composé de Clercs & hevaliers. Parmi ces derniers les uns gardoient le céli- les autres étoient mariés, & leurs femmes étoient otées pour soeurs de l'Ordre. Le but de ces nouveaux valiers étoit de combattre les Sarrasins, tant pour ga- r les Chrétiens de leurs incursions, que pour les attirer nêmes à la Religion Chrétienne.

1176.

oncile de Londres le 14 Mars, assemblé par le Cardinal ues, Légat, où les Archevêques de Cantorberi & d'Yorc viennent de s'en rapporter à l'arbitrage de l'Archevêque

de Rouen & des Evêques de France sur leurs différends.

Concile de Lembez près Albi, pour la condamnation de plusieurs Manichéens, qui se faisoient nommer les Bons hommes.

L'Empereur Fréderic est battu par les Milanois : cette défaite qui assuroit la liberté des villes de Lombardie, & ruinoit sa puissance en Italie, le détermine à faire la paix avec le Pape.

Pierre Comestor publia cette année son histoire scholastique, qui contient la suite de l'histoire sainte depuis le commencement de la Genése jusqu'à la fin des actes des Apôtres. Cet ouvrage est mêlé de gloses & d'incidens de l'histoire profane : il a été regardé pendant trois cens ans comme le corps de la Théologie positive. Pierre Comestor, après avoir été Chancelier de l'Eglise de Paris, se retira à l'Abbaye de S. Victor, où il mourut en 1179, après avoir legué ses biens aux Eglises & aux pauvres.

1177.

Le Pape & l'Empereur se rendent à Venise, où la paix est jurée solemnellement le 1 Août. L'Empereur abandonne l'Antipape, & reçoit l'absolution des censures, de même que les Evêques & les Seigneurs Allemands qui avoient suivi le schisme. Le Pape eut soin de faire comprendre dans ce traité le Roi de Sicile & les Lombards, dont le secours lui avoit été très-utile pour se soutenir contre l'Empereur. Pendant que le Pape étoit à Venise, il écrivit à un Roi des Indes qui professoit le Christianisme, & témoignoit vouloir ne suivre d'autre foi que celle du S. Siége. La lettre est datée du 28 Septembre ; & le Roi auquel elle est adressée, est nommé *le Prête-Jean*, suivant les historiens Anglois qui la rapportent.

Concile général d'Irlande à Dublin, assemblé par le Cardinal Vivien, Légat.

1178.

Le Cardinal Pierre, Légat en France, & plusieurs autres Prélats accompagnés de quelques Seigneurs, visitent le Comté de Toulouse & le Diocèse d'Albi, qui étoient infectés de l'hérésie des nouveaux Manichéens. Pierre Moran, chef des

:tiques de Toulouse, abjure publiquement, & se soumet pénitence : Bernard & Raimond, chefs de ceux qui ent dans le Diocèse d'Albi, ayant refusé d'abjurer, sont ommuniés & chassés du pays.

e Pape Alexandre rentre à Rome le 12 Mars, après avoir jurer aux Romains qu'ils restitueroient les droits régaux dont ils s'étoient emparés, & que les Sénateurs à leurs :ions rendroient foi & hommage au Pape. Le 29 Août ant, l'Antipape Calixte abjura aussi le schisme, qui pa-oit ainsi totalement fini, lorsque quelques Schismati- ; élurent encore pour Antipape Lando Sitino de la famille Frangipanes, qu'ils nommerent Innocent III. Le Pape que un Concile général à Rome pour le premier Di-che de Carême de l'année suivante.

1179.

e Concile s'assemble dans l'Eglise de Latran : la premiére on se tient le 5 Mars ; la seconde le 14, & la troisiéme du même mois. Ce Concile n'eut que ces trois sessions. y trouva trois cens deux Evêques, entre lesquels étoient ieurs Prélats Latins d'Orient. Nectaire, Abbé des Ca- y assista pour les Grecs. On y fit 27 Canons, dont le nier porte, Que si dans l'élection du Pape les Cardinaux accordent pas assez pour la faire unanimement, celui aura les deux tiers des voix, sera reconnu pour Pape. roisiéme, Que personne ne sera élu Evêque, qu'il n'ait :e ans accomplis ; & qu'on ne pourra être pourvu des es bénéfices à charge d'ames, qu'on n'ait atteint l'âge de t-cinq ans. Le cinquiéme, Que si un Evêque ordonne rêtre ou Diacre sans lui assigner un *titre* certain dont isse subsister, il lui donnera de quoi vivre jusqu'à ce lui assigne un revenu ecclésiastique, à moins que le c ne puisse subsister de son patrimoine ; c'est le premier on qui parle de patrimoine au lieu de titre ecclésiastique. uitiéme ordonne que les bénéfices vacans seront conférés six mois ; autrement le Chapitre suppléera à la négli- :e de l'Evêque, l'Evêque à celle du Chapitre, & le ropolitain à celle de l'un & de l'autre. Le dixiéme nd à un Religieux d'avoir un pécule, si ce n'est pour rcice de son obédience. Le treiziéme est contre la plu-

ralité des bénéfices. Le quatorziéme fait défenses aux Laïques de transférer à d'autres Laïques les dixmes qu'ils possédent, au péril de leurs ames. (C'est sur ce fondement que l'on conserve aux Laïques les dixmes dont on juge qu'ils étoient en possession dès le tems de ce Concile, & que l'on nomme, *dixmes inféodées.*) Le Concile ordonne dans le vingt-cinquiéme Canon, que par-tout où les lépreux seront en assez grand nombre vivant en commun, pour avoir une Eglise, un cimetiére & un Prêtre particulier, on ne fasse point difficulté de le leur permettre ; & il les exempte de donner la dîme des fruits de leurs jardins, & des bestiaux qu'ils nourrissent. C'est la premiére constitution touchant les léproseries. Ce Concile est compté pour le dixiéme Concile général, troisiéme de Latran.

1180.

L'Antipape Lando est pris par le Pape, & se soumet ; ce qui met fin au schisme.

Manuel Comnène, Empereur de Constantinople, meurt le 24 Septembre. Quelque tems avant sa mort il avoit obligé les Evêques à ôter du catéchisme des Grecs un article portant *anathême au Dieu de Mahomet, qui n'engendre point & qui n'est point engendré ;* les Prélats convinrent qu'on mettroit seulement : *Anathême à Mahomet, à toute sa doctrine, & à sa secte,* pour satisfaire l'Empereur qui croyoit que les Musulmans qui voudroient se convertir, seroient scandalisés de voir une malédiction prononcée contre Dieu, de quelque maniére que ce fût. Ce Prince fut en relation avec plusieurs Papes, & il se regardoit comme étant dans la communion de l'Eglise de Rome ; ainsi. comme l'observe M. Fleuri, on ne peut pas dire que de son tems le schisme des Grecs fut entiérement consommé. Manuel eut pour successeur son fils Alexis Comnène.

1181.

Le Cardinal Henri, Légat en Bourgogne, marche à la tête d'une grande armée contre les Albigeois ; il prend le Château de Lavaur, & oblige Roger de Beziers & plusieurs autres Seigneurs à abjurer l'hérésie.

Mort du Pape Alexandre III, le 30 Août. Ce Pape étoit

très-sçavant dans l'Ecriture-sainte, les Canons & les Loix Romaines : ce fut lui qui réserva au Pape seul la canonisation des Saints, & depuis les Evêques n'ont plus fait usage de leur ancien droit à cet égard. Hubaut, Evêque d'Ostie, est élu pour lui succéder le 1 Septembre, sous le nom de Lucius III. A cette élection on commença à exécuter le décret du Concile de Latran, qui demande les deux tiers des suffrages : les Cardinaux commencerent aussi à réduire à eux seuls le droit d'élire le Pape, à l'exclusion du Clergé & du peuple.

1182.

L'Eglise Cathédrale de Paris bâtie par les soins de Maurice de Sulli, Evêque de cette ville, fut achevée cette année, pour la plus grande partie. Ce superbe édifice avoit été commencé plusieurs annéès auparavant, sous le regne de Louis le Jeune, & sous le Pontificat d'Alexandre III, qui en posa la premiere pierre.

Philippe Auguste, Roi de France, chasse tous les Juifs de ses Etats. Ils s'étoient rendus odieux par les usures sans bornes qu'ils exerçoient à l'égard des Chrétiens ; il couroit aussi un bruit qu'ils étoient dans l'usage de crucifier un enfant tous les ans au tems de Pâque, par mépris des Chrétiens. On trouve dans les Auteurs du tems grand nombre d'histoires de ces enfans crucifiés, en différents Royaumes ; mais plusieurs Historiens ont justifié les Juifs d'une partie de ces imputations. L'année suivante le Roi fit dédier leurs Synagogues, pour les changer en Eglises.

Etrange révolution à Constantinople. Andronic, Gouverneur du Pont, appellé par le peuple qui desiroit le voir à la tête des affaires pendant le bas âge de l'Empereur Alexis, vient camper près de cette ville, & y fait entrer une partie de ses troupes avec ordre de faire main-basse sur tous les Latins. Comme ils avoient été avertis du mauvais dessein des Grecs, une partie prit la fuite & s'embarqua : ceux qui ne purent s'enfuir, furent tués & brûlés dans leurs maisons & dans les Eglises, ou vendus pour l'esclavage : on remarqua à la honte des Prêtres Grecs & des Moines, qu'ils étoient les plus ardens à exciter le massacre. Les Latins qui s'étoient échapés, ravagent par représailles toutes les côtes & les villes maritimes, faisant le tour de l'Hellespont, depuis l'embou-

chure de la mer Noire, jusqu'à celle de la Méditerranée.

Vers ce tems Aimeri, troisiéme Patriarche Latin d'Antioche, réunit les Maronites à l'Eglise Romaine. Cette nation qui habitoit sur le Mont-Liban & aux environs, étoit dans l'hérésie des Monothélites, condamnée au sixiéme Concile général en 681.

1183.

Bulle du 5 Février, par laquelle le Pape érige en Archevêché la ville de Montreal en Sicile. Cette ville avoit pris naissance en 1174 par la fondation d'un monastere de Bénédictins. Guillaume, second Abbé, en fut le premier Archevêque.

On découvre à Arras plusieurs Manichéens, qui sont condamnés au feu par Guillaume, Archevêque de Reims, & par Philippe, Comte de Flandre.

En Orient, Andronic oblige l'Empereur Alexis de l'associer à l'Empire, & le fait étrangler ensuite.

1184.

La Pape Lucius, fatigué de plusieurs révoltes des Romains, se retire a Verone, où il assemble un grand Concile le 1 Août. L'Empereur Fréderic; qui se trouvoit en Italie, y assista; & de concert avec ce Prince, le Pape fit contre les nouvelles hérésies une longue constitution, où l'on voit le concours des deux Puissances pour l'extirpation des hérésies. On y entrevoit aussi l'origine de *l'Inquisition contre les hérétiques*, en ce que cette constitution ordonne aux Evêque de s'informer par eux-mémes ou par commissaires, des personnes suspectes d'hérésie, suivant la commune renommée & les dénonciations particuliéres: elle distingue les dégrés de *suspects, convaincus, pénitens & relaps*, suivant lesquels les peines sont différentes: enfin, on y voit qu'après que l'Eglise a employé contre les coupables les peines spirituelles, elle les abandonne au bras séculier, pour exercer contr'eux les peines temporelles.

Les principaux hérétiques dont parle cette constitution, sont les *Cathares* ou *Patarins*, qui sont les mêmes que les nouveaux Manichéens; & les *Humiliès* ou *Pauvres de Lyon*, plus connus sous le nom de *Vaudois*: leur secte commença

en 1160, à cette occasion. Plusieurs notables Bourgeois étant assemblés à Lyon, un d'eux mourut subitement en leur présence : *Pierre Valdo*, qui étoit de cette compagnie, fut tellement frappé de cet accident, qu'il distribua aussi-tôt aux pauvres une grande somme d'argent ; ce qui en attira quantité à sa suite. Il les exhorta à embrasser la pauvreté volontaire, à l'imitation de Jesus-Christ & des Apôtres ; & comme il étoit un peu lettré, il leur expliquoit le texte du nouveau Testament en langue vulgaire. Les Ecclésiastiques l'accuserent de témérité, & voulurent l'empêcher d'instruire : mais il méprisa leurs réprimandes, & continua d'enseigner. Ses sectateurs furent nommés Vaudois, du nom de leur maître ; on les nomma aussi *Leonistes*, à cause de la ville de Lyon, ou *Sabatés* & *Insabatés*, à cause d'une chaussure singuliére qu'ils portoient. On ne voit pas qu'ils eussent d'autre erreur dans ces commencemens, que l'estime de la pauvreté oisive, & le mépris de l'autorité du Clergé. Il avoit paru en Lombardie des *Humiliés* dont le Pape avoit approuvé l'association, leur permettant même de prêcher avec le consentement des Evêques. Ce n'est pas de ceux-là qu'il faut entendre le décret du Pape Lucius.

1185.

Héraclius, Patriarche de Jérusalem, Arnaud, Maître des Templiers, & Roger, Maître des Hospitaliers, viennent en Europe solliciter du secours pour le Royaume de Jérusalem, menacé de sa ruine par les progrès de Saladin. Ce conquérant après avoir éteint en Egypte les Califes Fatimites, se rendit maître de l'Arabie, de la Syrie, & de la Mésopotamie, ensorte que les places qui restoient aux Chrétiens se trouvoient enfermées dans ses Etats.

Guillaume, Roi de Sicile, prend, sur les Grecs, Duras & Thessalonique. Ces villes sont reprises peu de tems après par Isaac l'Ange, qui est proclamé Empereur à Constantinople, & abandonne Andronic à la fureur du peuple irrité par ses cruautés. Ce malheureux usurpateur périt après avoir souffert pendant plusieurs jours toutes sortes d'outrages & & de tourmens.

Mort du Pape Lucius III, le 24 Novembre. Hubert Crivelli, Cardinal & Archevêque de Milan, lui succéde le

lendemain, & prend le nom d'Urbain III. Il garda l'Archevêché de Milan jusqu'à sa mort.

1186.

Contestation entre le Pape & l'Empereur Fréderic, touchant les terres données à l'Eglise Romaine par la Comtesse Mathilde, & la dépouille des Evêques après leur mort, que l'Empereur prétendoit lui appartenir.

Meinard, Chanoine de Sigebert, ordonné Evêque pour la Livonie où il étoit allé travailler à la conversion des Idolâtres, établit son siége à Riga, capitale du pays.

1187.

Saladin, irrité de l'infraction d'une tréve que les Princes Latins avoient faite avec lui, entre dans le Royaume de Jerusalem à la tête de cinquante mille hommes, & remporte une sanglante victoire sur les Chrétiens : Guy de Lusignan, Roi de Jerusalem, est fait prisonnier, & la vraie Croix est prise par les Infidéles. Saladin, profitant de sa victoire, se saisit d'un grand nombre de places, & vient enfin assiéger Jerusalem, qui se rend par capitulation le 2 Octobre, après quatorze jours de siége. C'est ainsi que Jerusalem retomba sous la puissance des Infidéles, après avoir été sous celle des Chrétiens Latins pendant quatre-vingt-huit ans. Ils furent les seuls qui en sortirent ; les Chrétiens Syriens, Géorgiens, Arméniens & Grecs y resterent. Saladin fit changer toutes les Eglises en mosquées, excepté celle du S. Sépulcre, & permit comme auparavant, de visiter les saints lieux, pourvu que l'on y vint sans armes, & qu'on payât certains droits.

Ces tristes nouvelles furent bientôt répandues en Italie : le Pape Urbain III en mourut de chagrin le 19 du même mois d'Octobre : il eut pour successeur le Cardinal Albert, qui fut nommé Grégoire VIII, & mourut le 15 Décembre suivant, après avoir écrit une lettre circulaire pour animer les Fidéles au recouvrement de la Terre-sainte, & ordonné à ce sujet des jeûnes & des abstinences certains jours de la semaine pendant cinq années. Paul Cardinal, Evêque de Palestrine, lui succéde sous le nom de Clement III.

1188.

's Rois de France & d'Angleterre se croisent pour le re-
rement de la Terre-sainte, & levent un impôt pour
:nir aux frais de ce voyage. On donna à cette taxe le
de *Dîme-Saladine*, parcequ'elle étoit du dixiéme du
ıu de chaque particulier. Les Ecclésiastiques la payerent
ne les Laïques; les seuls croisés & quelques Ordres
'eux en furent exemps. L'Empereur Frederic & le Duc
ıabe son fils prennent aussi la croix.

1189.

lition contre les Juifs à Londres, & en plusieurs au-
villes d'Angleterre; ceux d'Yorc se tuent eux-mêmes
ı crainte des Chrétiens. Concile de Pipevel à la mi-Sep-
re, assemblé par le Roi Richard I pour remplir les
:s vacantes. Ce Prince avoit succédé à Henri II son
mort le 6 Juillet précédent, d'une maladie causée par
agrin de voir ses enfans révoltés contre lui : il leur
a sa malédiction avant de mourir, & ne voulut jamais
voquer, quelqu'instance que lui en pussent faire les
ıes & les autres personnes pieuses.
ıchim, Abbé de Curace, Ordre de Cîteaux, fonde le
stere de Flore dans la Calabre, au Royaume de Naples.
ıit une observance plus réguliére que celle de Cîteaux,
te maison devint chef d'une Congrégation particuliére.
ɔé Joachim étoit célebre par sa vertu & ses écrits, &
t pour avoir le don de prophétie.
ıthier, Archevêque de Rouen, assemble un Concile
éme de Février 1189; l'année alors ne commençoit
:ès Pâques. On y fit 32 Canons, dont voici les plus re-
ıables. I. On ordonne que les Eglises suffragantes, sui-
dans les Leçons & la Psalmodie, l'usage de la Métro-
III. On ne doit point porter de jour ou de nuit, le
du Seigneur sans luminaire, sans croix & sans eau-
:, ni sans la présence d'un Prêtre, à moins que les
:s ne soient nécessairement détenus ailleurs. IV. Il est
du à un Clerc, de quelque Ordre qu'il soit dans le
é, d'avoir chez lui une servante. V. Les Prêtres & les
s doivent avoir de larges couronnes, & les cheveux

coupés décemment en long; sous peine pour ceux qui ont des bénéfices, d'être déclarés suspens; & pour ceux qui n'en n'ont pas, d'être déchus du privilége des Clercs. XII. Les Archidiacres, dans leurs visites, n'auront point avec eux plus de six ou sept chevaux; ils ne seront point à charge à leurs hôtes; & quand ils seront obligés de manger chez de pauvres Ecclésiastiques, ils feront partager la dépense à cinq ou six Bénéficiers voisins. XIV. On n'empêchera point par censures la liberté de se défendre en Justice, quand la citation est légitime. XV. Les testamens des Ecclésiastiques seront inviolablement observés; & les biens de ceux qui meurent sans avoir testé, seront employés par l'Evêque à des œuvres pies. XVI. Permis aux Clercs qui meurent après Pâque, de disposer aussi dans leurs testamens des fruits de leurs bénéfices qu'ils auroient perçus en Automne. XIX. Défenses aux Clercs & aux Moines de donner les dixmes & d'autres bénéfices à ferme à des Laïques.

1190.

L'Empereur Frederic qui étoit parti pour la troisiéme Croisade dès l'année précédente, prend d'assaut la ville de Cogni, capitale du Sultan d'Icone, après avoir battu deux fois les Turcs. Il passa ensuite sur les frontiéres d'Arménie pour se rendre à la Terre-sainte; mais il eut le malheur de se noyer dans une petite riviére où la chaleur l'avoit invité à se baigner. Son fils Fréderic, Duc de Suabe, prend la conduite de l'armée, & meurt devant Acre six mois après son pere.

Philippe Auguste & Richard I s'embarquent pour la troisiéme Croisade. Gautier, Archevêque de Rouen, qui devoit accompagner le Roi Richard en ce voyage, assembla son Concile provincial avant de partir, le 11 Février. Le Roi Philippe laissa le gouvernement du Royaume à la Reine sa mere, & à son oncle l'Archevêque de Reims, & fit une ordonnance qui porte entr'autres choses : » Si une prébende „ ou autre bénéfice vient à vaquer pendant que la Régale „ sera en notre main, la Reine & l'Archevêque les confére„ront à des hommes vertueux & lettrés. « C'est le premier témoignage exprès du droit de conférer les bénéfices en régale. Il est marqué aussi dans cette ordonnance, que les Egli-

ses avoient coutume de donner au Roi des secours d'argent en certaines occasions.

1191.

Mort du Pape Clément III, le 25 Mars ; le Cardinal Hiacynte lui succède, sous le nom de Célestin III.

Henri VI, fils de Fréderic, vient se faire couronner Empereur à Rome, le 15 Avril. Roger d'Hoveden, Auteur Anglois, contemporain, rapportant la cérémonie de ce couronnement, dit que le Pape étant assis dans sa chaire pontificale, poussa du pied la couronne impériale qu'il avoit mise sur les dégrés de son siége, & la fit tomber à terre, pour montrer qu'il avoit le droit de déposer l'Empereur s'il le méritoit ; & que les Cardinaux la prirent ensuite, & la mirent sur la tête de l'Empereur.

La ville d'Acre se rend aux Croisés le 13 Juillet. Cette ville, qui est l'ancienne Ptolémaïs, fut depuis la plus importante place des Latins en Palestine. Les principales conditions de la capitulation étoient la restitution de la vraie Croix prise à la journée de Tiberiade, & la délivrance des captifs Chrétiens. Le Roi de France se contenta de cet exploit : se trouvant malade, & d'ailleurs mal satisfait du Roi d'Angleterre, avec lequel il avoit eu plusieurs différends, il se rembarqua. Richard resté seul, est attaqué par Saladin, il défait le Sultan, quoique l'armée de ce Prince fût beaucoup plus forte que celle des Anglois.

1192.

Bulle du 3 Février pour la confirmation du nouvel Ordre militaire des Chevaliers Teutoniques, institué par les Allemands pendant le siége d'Acre, à l'imitation des Templiers & des Hospitaliers de S. Jean.

Saint Albert, Evêque de Liége, est assassiné le 24 Novembre. Comme il y avoit eu partage lors de son élection, l'Empereur Henri VI, qui prétendoit qu'en pareil cas l'élection étoit caduque & lui appartenoit, avoit donné l'investiture à un autre, & ne cessoit de persécuter Albert ; il parut même approuver le meurtre du S. Evêque, qui fut regardé comme martyr de la liberté de l'Eglise.

Le Roi Richard, instruit des troubles excités en Angle-

terre à l'occasion de son absence, quitte l'Orient après avoir fait une tréve de trois ans avec Saladin : il est pris à son retour par Léopold, Duc d'Autriche, qu'il avoit sensiblement offensé pendant le siége d'Acre.

1193.

Religieux du Val des Choux en Bourgogne, institués par Viard, frere Convers de la Chartreuse de Louvigni au Diocèse de Langres.

Concile de Compiégne, où Philippe Auguste fait déclarer nul son mariage avec Ingerburge, sous prétexte de parenté. Les Juges n'y prirent avis que de l'inclination du Prince ; *l'air seul de Paris en fit des chiens muets, qui n'oserent pas même abboyer.* C'est l'expression peu délicate d'un Historien contemporain.

1194.

Le Pape dénonce le Duc Léopold excommunié, s'il ne restituoit la rançon qu'il avoit exigée du Roi Richard. Léopold n'en voulut rien faire, & demeura excommunié ; à quoi on attribua tous les malheurs qui lui arriverent cette année : son Duché fut ravagé par les incendies, les inondations & la contagion ; enfin s'étant griévement blessé en tombant de cheval, il se soumit & mourut, après avoir reçu l'absolution des censures.

1195.

Isaac l'Ange, Empereur de Constantinople, est chassé le 10 Avril par son frere Alexis, qui lui fait arracher les yeux, & prend le surnom de Comnène.

Concile d'Yorc, le 14 Juin. Hubert de Cantorberi y présidoit en qualité de Légat. On y publia douze Canons, dont le second porte, Que le Prêtre n'imposera point pour pénitence de faire dire des Messes, & se contentera pour rétribution de ce qui lui sera offert à la Messe, sans faire aucune convention. Le quatriéme porte, Qu'un Diacre ne baptisera, ne donnera le corps de Jesus-Christ, ou n'imposera la pénitence qu'en cas d'extrême nécessité. Le Docteur Michel, chargé de la légation d'Espagne, célébra aussi un

oncile en paſſant à Montpellier, au mois de Décembre. omme il y avoit des Albigeois en pluſieurs endroits de la ovince ; le Concile, entr'autres réglemens, laiſſe à la ſcrétion des Evêques d'uſer des interdits comme ils le juront à propos, de peur que les interdits généraux & de ngue durée ne donnent occaſion à ces hérétiques de ſéduire s ſimples.
Le VIIIe décret de ce Concile, cite une conſtitution du pe Nicolas, prononçant anathême contre ceux qui maliteront les pelérins, & ceux qu'il nomme *Orateurs d'un int*, tant-Clercs que Moines. Ce ſont apparemment les uêteurs envoyés de côté & d'autre avec des Reliques. XIVe recommande aux Eccléſiaſtiques de porter la tonre, d'avoir des habits modeſtes & fermés, ſans galons or ou d'argent ; de ne point jouer aux jeux de hazard. XVIe revient aux habits fermés, qu'il preſcrit indifféremnt aux Clercs & aux Laïques, contre une ſorte d'ouverre dont il dit : *Inciſas veſtes, ſive linguatas ab inferiori rte non habeant.* Les modes pour s'habiller étoient alors us fantaſques que jamais. Hommes & femmes ſe plaiſoient porter des étoffes ajuſtées avec je ne ſai quels plis, & argées de certaines figures qui donnoient la forme d'un onſtre ou d'un diable. Les femmes avoient des robes d'une ngueur demeſurée, & les laiſſoient trainer en queue de ſernt. Soit que les bonnes mœurs en ſouffriſſent, ſoit que ce t vanité, le Concile invective contre ces uſages bizares. XVIIe retranche la ſuperfluité & le luxe des tables. On marque que ſoit chair, ſoit poiſſon, il faut que les Eccléſtiques, ſur-tout, ſe contentent de deux mets ; ſi ce n'eſt l'en gibier ou autres préſens, ils aient reçu quelque choſe l'ils puiſſent y ajouter.
Le Pape ayant appris la mort de Saladin & la diviſion qui toit élevée entre ſes enfans & ſon frere, fait prêcher une uvelle Croiſade.

1196.

Il caſſe la ſentence du Concile de Compiégne, & fait dédre à Philippe de contracter un autre mariage. Ce Prince ouſe Agnès de Meranie, fille du Duc de Dalmatie ; nonobant la défenſe du Pape.

1197.

Les Croisés Allemands gagnent une bataille près de Sidon, & reprennent plusieurs villes : la nouvelle des divisions survenues en Allemagne après la mort de l'Empereur Henri VI, les rappelle dans leur pays.

1198.

Mort du Pape Célestin III, le 8 Janvier ; le Cardinal Lothaire lui succéde le même jour, sous le nom d'Innocent III. Pour réprimer la vénalité qui regnoit dans la Cour de Rome, il défend à tous les Officiers de rien exiger, excepté les Scripteurs & les Scelleurs, dont il fixe les salaires.

Manichéens découvers en Nivernois : Terric leur chef est brûlé. Commissaires renvoyés par le Pape en Gascogne pour la recherche des hérétiques, avec ordre aux Princes & aux Seigneurs de leur prêter main-forte, sous peine d'excommunication. Ces Commissaires envoyés contre les hérétiques, étoient ce qu'on a nommés depuis *Inquisiteurs*.

Rainiers, Moine de Cîteaux, envoyé par le Pape pour rompre le mariage d'Alphonse, Roi de Leon, qui avoit épousé la fille d'Alphose, Roi de Castille, son cousin-germain, prononce excommunication contre ce Prince, & met son Royaume en interdit.

Bulle du 27 Décembre, portant confirmation de l'Ordre de la sainte Trinité pour la rédemption des Captifs, nouvellement institué par S. Jean de Matha, Prêtre Provençal, par un saint Hermite nommé Felix de Valois. La premiére Régle de cet Ordre fut dressée par l'Evêque de Paris, & par l'Abbé de S. Victor, commis par Innocent III, qui l'approuva. Elle étoit très-austere ; elle ne leur permettoit jamais l'usage du poisson ; ils ne pouvoient manger de la viande que les Dimanches, encore falloit-il qu'elle leur fût donnée par aumône. Ils ne pouvoient aussi se servir que d'ânes dans leurs voyages, d'où vient qu'on les appella *les Freres aux ânes*. Ils obtinrent d'Urbain IV que leur Régle fût revue ; on en ôta tout ce qu'il y avoit d'extraordinaire : ce qui fut approuvé par Clement IV. Selon cette Régle, on ne doit rien exiger pour la réception des Novices qu'on ne peut ad-

re qu'à l'âge de vingt ans; s'ils offrent cependant quelque e d'eux-mêmes, on peut l'accepter. Leurs habits seront line blanche, & chacun d'eux pourra avoir une pellice es hauts-de-chausses qu'ils ne quitteront point pendant la Ils coucheront dans des draps de laine, n'auront point t de plumes tandis qu'ils se porteront bien. Ils pourront ndant avoir un oreillier. Quand on leur donnera quel- sommes d'argent pour quelque usage particulier, on en 'era toujours la troisiéme partie du consentement du do- ir, on l'appliquera au rachat des Captifs, sans quoi e recevra rien. On réservera à la même fin, la troi- partie de tous les biens. La célébration de l'Office sera conforme aux usages de S. Victor, si ce n'est qu'en tant on ne fera pas les pauses si longues. Les Freres Lais raseront point. L'Ordre des Trinitaires fit en peu de de grands progrès en France, en Lombardie, en Es- e, & même au-delà de la mer : le Moine Alberic qui 'oit quarante ans après, dit qu'ils avoient déjà jusqu'à cens maisons, entre lesquelles étoit celle de saint Ma- in, nommée auparavant l'Aumônerie de saint Benoît, eur fut donnée par le Chapitre de l'Eglise de Paris. C'est cette maison que leur est venu en France le nom de *Ma-ins.*

Pape donne la croix aux Cardinaux Soffrid & Pierre de ouë, & les envoie prêcher la Croisade.

rs ce tems, Foulques, Curé de Neuilli sur Marne, à lieues de Paris, reçoit mission du Pape pour prêcher oisade.

Cardinal Soffrid va à Venise & en Lombardie. Le Duc enise & le Marquis de Monferrat se croisent avec une de multitude de peuple.

1199.

France, Thibaut V, Comte de Champagne, Louis, te de Blois, & plusieurs Seigneurs prennent la croix par thortations du Cardinal de Capouë. Le Pape Innocent ésiroit si ardemment de procurer du secours à la Terre- e, qu'il avoit équipé un vaisseau à ses frais pour l'en- r en Orient : il avoit ordonné aussi que le Clergé paye- le quarantiéme de tous ses revenus ecclésiastiques, & il

bits pontificaux, & qu'ils nommoient *l'Evêque d*
ou plus honnêtement *le Seigneur de la Fête*. Apr
fait officier, & lui avoir servi dans l'Eglise un gr
mêlé de chants & de danses, tous les Clercs déguis
qués, le conduisoient par la ville, monté sur un ch
amusoient le peuple par des farces, souvent fort lic
Eudes de Sulli, Evêque de Paris, engagea le Léga
de porter un Mandement qui étoit addressé à lui &
cipaux Dignitaires du Chapitre, & qui fut ensuite p
l'autorité de l'Eveque avec défense, sous peine d'a
de célébrer la fête des Foux. Eudes de Sulli, en p
Mandement, y joignit sa propre ordonnance sur l
de célébrer dorénavant la fête de la Circoncision.
dit qu'on allât chercher hors de l'Eglise, en pro
avec chant, l'Officiant principal. Il prescrivit de n
ter plus de cinq fois, au *Magnificat*, le Verset
potentes de sede. C'est qu'à la fête des Foux, on fais
le bas Clergé dans les hautes Stalles, & que par un
allusion, on excitoit alors un effroyable vacarme,
que ceux qui étoient dans les hautes Stalles, des
dans les basses. La manie de la fête des Foux, ne
dissipée pour toujours. Il est certain qu'en 1444, e

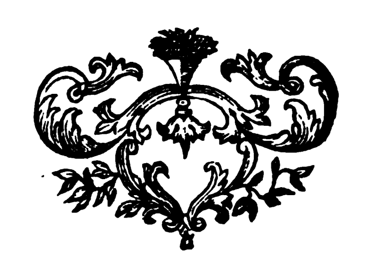
ontre les Catholiques. Pierre s'attira la haine de ces
ques, par le zéle avec lequel il les recherchoit pour
ir : il est honoré comme martyr par l'Eglise d'Orviéte.
'ape ordonne par une sentence rendue en plein con-
le 21 Juin, que l'Eglise de Dol sera toujours sou-
celle de Tours, sans que l'Evêque de Dol puisse
à l'usage du *Pallium*. Lucius II avoit jugé cette af-
1144, mais il avoit permis à l'Evêque de Dol de con-
le *Pallium*; ce qui donna lieu ensuite à de nouvelles
ations. Depuis la sentence d'Innocent III, l'Eglise de
toujours été soumise à celle de Tours, avec tous les
Evêchés de Bretagne. Le Pape casse plusieurs transla-
'Evêques faites sans avoir obtenu sa dispense.

1200.

'e de Capouë étoit encore chargé d'une affaire im-
e; c'étoit d'obliger le Roi Philippe à quitter Agnès,
prendre Ingerburge : il y avoit travaillé infructueuse-
oute l'année précédente, & avoit tenu deux Conciles
et, l'un à Dijon, l'autre à Vienne en Dauphiné.
à la mi-Janvier de cette année, il publia la sentence
it sur le Royaume, prononcée par le Pape. Le Roi
i irrité, qu'il chassa les Evêques & les autres Clercs
s demeures, & confisqua leurs biens. L'interdit étoit
avec une extrême rigueur, les Eglises étoient fer-
& les corps morts demeuroient sans sépulture : Le
ariant son fils Louis, fut obligé de faire célébrer ce
: sur les terres du Roi d'Angleterre entre Vernon &
Les choses demeurerent en cet état pendant huit mois,
desquels le Roi, après avoir pris l'avis des Seigneurs
'rélats, consentit à reprendre Ingerburge, & éloigna
Le Cardinal Octavien, envoyé à la place de Pierre
oue, léve l'interdit le 28 Septembre.
elle entre le Prévôt de Paris & les Ecoliers de cette
a l'occasion de laquelle le Roi fait une ordonnance,
:oit entr'autres dispositions : » Notre Prévôt ni nos
Juges n'arrêteront point un écolier pour crime; ou
arrêtent, ils le rendront à la Justice ecclésiastique :
as est grave, notre Justice prendra connoissance de
e deviendra l'écolier; mais elle ne mettra la main

„ pour aucun crime sur le Chef de l'école de Paris. „ c
celui qu'on a depuis appellé *Recteur*. Cette ordonnanc
faite à Bétisi ; c'est la plus ancienne qui se trouve pour exe
ter les écoliers, comme Clercs, de la Justice séculiére.

Concile général d'Angleterre à Londres : on y publie
torze articles ou Canons, dont le second défend à un P
dé célébrer deux fois la Messe en un jour, sinon en ca
néceſſité ; & alors il ne fera point l'ablution du calice, &
servera celle des doigts pour la prendre après la seco
Messe. On place ici l'institution de l'Ordre du Val des E
liers, qui fut approuvé en 1218.



EMARQUES PARTICULIERES

Sur le douziéme Siécle.

?RE's que l'esprit de ténébres eut ravagé l'Orient par les
les hérésies qu'il y avoit fait naître dans l'intervalle des
remiers siécles, il entreprit de ravager de même l'Occi-
par les différentes erreurs qu'il y a semées successive-
depuis le dixiéme siécle jusqu'à nos jours. Mais l'hé-
va prendre maintenant une nouvelle forme. Les erreurs
nt ravagé l'Orient, attaquoient la personne même de
-Christ, mais ne blessoient communément à chaque
qu'un seul Dogme. Ainsi l'on vit Jesus-Christ attaqué
rd dans sa Divinité par les Ariens; & ensuite dans son
anité, successivement, par les Nestoriens qui distin-
nt en lui deux personnes; par les Eutychéens, qui con-
ient ses deux natures; par les Monothélites, qui mé-
issoient la distinction de ses volontés & de ses opéra-
; par les Iconoclastes même, qui brisoient & effaçoient
euses représentations de sa personne & de ses mysteres.
tenant ce n'est plus contre un seul dogme, mais tou-
contre plusieurs; ce n'est plus directement contre
-Christ, mais plutôt contre l'Eglise, que le démon va
r ses attaques par les erreurs qu'il va susciter; soit con-
Hiérarchie, & contre sa discipline; soit contre ses
nens, & contre ses pratiques; soit contre ses Dogmes,
Foi, sur la Grace, sur la Justification; soit enfin con-
Morale, c'est-à dire sur les régles des Mœurs, sur le
e des Œuvres, sur l'étendue du précepte de la Charité.
érésies qui ont ravagé l'Orient, causoient toujours
branlemens qui s'étendoient dans toute cette vaste ré-
& dont on ressentit même quelques secousses dans
dent. Les erreurs qui depuis ont ravagé l'Occident, ne
jamais ébranlé en entier; mais elles secouent & bou-
ent successivement toutes ses différentes parties. C'est
a qui consume tantôt une région & tantôt une autre.
ncendie commença par quelques étincelles du Mani-

l'an 1022 on découvrit a Orléans quelques hérétiques doctrine étoit au fond le Manichéisme : & dès-lo trouva quelques autres a Toulouse. Cent ans après, dire, dans le douziéme siécle, le Pape Calixte II tin louse un Concile où fut fait un Canon exprès co nouveaux Manichéens, qui continuoient de se répa France, & qui condamnoient spécialement le Sace les autres Ordres Ecclésiastiques. Ce Canon fut confi le second Concile général de Latran sous Innocent gene III envoya a Toulouse le Légat Alberic pour s' a l'hérétique Henri, chef de ces nouveaux Sectaire Bernard accompagna le Légat : la ville la plus infe nouveaux Dogmes étoit Albi, d'où vint ensuite a c tiques le nom d'*Albigeois*. Leur condamnation fut vellée par le troisiéme Concile de Latran. Le Pape tint a Verone un Concile où il condamna les Pau Lyon, qui furent depuis connus sous le nom de *V* du nom de leur chef Pierre Valdo : leur erreur fut l'estime de la pauvreté oisive & le mépris de l'auto Clergé. Il est bien remarquable que cet esprit d'indépe se perpétua dans les Sectes suivantes, c'est-à-dire, Viclefites & les Hussites, les Luthériens & les Calv

:s, dont on vit les suites funestes s'étendre & se
:r dans ce siécle. Une des plus grandes plaies qu'elles
ites à l'Eglise, c'est d'avoir étendu à l'infini les
u Pape. On n'entendoit parler que d'appellations
te l'Eglise Latine. Saint Bernard qui ignoroit la fauſ-
:es décrétales & de la donation de Constantin, ne
pas d'être effrayé à la vue des maux que produi-
ıus ces appels sans régle & sans mesure. La descrip-
il fait des Romains de son tems est affreuse. Ce qu'il
de la Cour de Rome, nous fait voir combien ce
Droit avoit été préjudiciable au saint Siége, en pa-
étendre son autorité. Ce grand homme, si ennemi
;ération, nous représente le Consistoire des Cardi-
omme un Parlement ou un Tribunal souverain, oc-
uger des procès depuis le matin jusqu'au soir; & le
i y présidoit, tellement accablé d'affaires, qu'à peine
un moment pour respirer. La Cour de Rome étoit
Avocats, de Solliciteurs, de plaideurs passionnés,
ıx, intéressés, cherchant à se surprendre l'un l'autre,
richir au dépens d'autrui. Comment un Pape chargé
l'affaires, pouvoit-il trouver du tems pour la priére,
tude des saintes Ecritures, pour la prédication & les
evoirs essentiels de l'Episcopat? On s'imaginoit sans
i procurer un grand avantage & faire valoir sa pri-
Mais il falloit donc qu'on eût entiérement perdu de
toire de l'Eglise, la conduite des plus grands Papes,
;les observées pendant les six premiers siécles.
:gles défendoient que les Evêques, & sur-tout leur
ussent détournés de leurs fonctions spirituelles & es-
; & elles prescrivoient que chacun demeurât fixe
;lise où Dieu l'avoit placé, continuellement appliqué
re & à sanctifier son troupeau. Peut-on comparer,
leuri, à des biens si solides, le triste avantage de
: Pape terrible par toute la terre, & de faire venir
de tout côtés les Evêques & les Clercs, soit par la
des censures, soit par l'espérance des graces? Il est
cette foule de Prélats & d'autres étrangers que di-
érêts attiroient à Rome, y apportoit de grandes ri-
& que son peuple s'engraissoit aux dépens de tous les
mais il seroit honteux de parler d'un tel avantage,

noiſſance des Canons que dans ce Recueil. Gratie même enchéri ſur les fauſſes décrétales, en ſouten le Pape n'étoit point ſoumis aux Canons. Ainſi il ſ dans l'Egliſe une idée confuſe, que la puiſſance du Pa ſans bornes. Les maux que produiſit le Décret de G font voir ſenſiblement l'importance de la critique, plupart des Scolaſtiques mépriſoient comme un amu vain & frivole. La pareſſe détournoit d'une étude & pénible. Mais cette étude eſt néceſſaire pour s'aſſ la vérité des faits. On ne la trouvera jamais par le ſ ſonnement ; & cependant de ces faits dépend ſouven la conduite de la vie. On eſt tombé dans des incon terribles, pour avoir ajouté foi à des piéces fauſſes. leurs on s'eſt accoutumé à recevoir ſans diſcernement ſortes d'hiſtoires ; & de-là ſont venues tant de Lé fabuleuſes, tant de faux miracles, tant de viſions ri & de prétendues révélations.

De tous les changemens arrivés dans la diſcipline, en a aucun qui ait plus décrié l'Egliſe parmi ſes enn que la rigueur exercée contre les hérétiques & les aut communiés. Quelque grand que ſoit le mal qu'on veu quitter, dit ſaint Auguſtin, & le bien qu'on veut fai

s. Mais ne pouvoit-on pas le punir autrement qu'en
it brûler vif ? Il ne paroît pas même qu'on se soit
a peine de l'instruire. Nous ne voyons pas dans les
du douziéme siécle, ni même dans saint Bernard,
vit deux lettres à cet sujet, les raisons par lesquelles
:oit ses erreurs ; on alléguoit toujours la fameuse do-
le Constantin. La peine ordinaire des hérétiques Ma-
s, nommés *Cathares*, *Patarins*, *Albigeois*, étoit
:ls faisoient sans cesse de nouveaux progrès ; & après
é chassés d'une Province, ils se répandoient dans une
.a rigueur dont on usoit à leur égard, n'étoit pas pro-
: ramener. Il falloit de l'instruction & de la lumière,
érir un mal qui avoit sa source dans l'ignorance &
éreté. Mais on trouvoit qu'il étoit plus court de brû-
omme, que de le convaincre & de l'instruire. Les
ations dont plusieurs de ces hérétiques étoient cou-
méritoient sans doute l'attention & la sévérité des
ats : mais ce n'étoit pas aux Ecclésiastiques à pour-
eur mort. On avoit également oublié en Orient l'an-
louceur de l'Eglise. Les Manichéens que l'Empereur
omnène découvrit à Constantinople, furent condam-
:eu par le Patriarche & par le Clergé.
utre grand abus du douziéme siécle, est l'affoiblisse-
e la discipline de la pénitence. On imposa des amen-
uniaires, que l'on exigeoit avant de donner l'abso-
& pourvu qu'elles fussent payées, on étoit fort in-
sur tout le reste. On voit avec quelle force saint Hu-
Lincolne s'éleva contre cet abus. On ne sentoit plus,
autrefois, de quelle importance il étoit de s'assurer
longues épreuves de la conversion du cœur, qui
but des pénitences Canoniques. D'ailleurs les œuvres
:oires s'éloignoient de plus en plus de la salutaire sévé-
: anciens Canons, que l'on ne proposoit plus aux Con-
que comme des exemples propres à les diriger, &
mme des régles qu'ils étoient indispensablement obli-
bserver. On supposoit faussement que la nature étoit
e, & que les corps n'avoient plus la même force
ipporter les jeûnes & les autres austérités.
ıorance des Princes Latins, qui savoient à peine lire,
toit à croire tout ce que leur disoient les Clercs dont

ils prenoient conseil, & qui puisoient tous dans la même source; c'est-à-dire dans le Décret de Gratien. Aussi on ne vit aucun Prince se plaindre de l'usage que l'on faisoit de la fameuse allégorie des deux glaives. Les nouvelles maximes de Grégoire VII faisoient d'étranges progrès, comme on le voit, non-seulement par le décret de Gratien; mais aussi par les écrits de Jean de Sarisberi. Une preuve que ce grand mal avoit sa source dans l'ignorance, c'est que chez les Grecs, où chacun étudioit l'Ecriture, les Peres, les anciens Canons, on conservoit l'ancienne doctrine sur la distinction des deux Puissances. On n'y connoissoit point les fausses décrétales fabriquées en Occident, & écrites en latin. On voyoit en Orient des maux & des abus de différens genres; mais on n'y trouvoit point l'abus dont nous parlons: on y observoit l'ancienne discipline, & l'on y suivoit les Canons compris dans l'ancien Code de l'Eglise Grecque. Les Orientaux étoient même fort scandalisés de voir les Evêques d'Occident posséder des Seigneuries; & pour les défendre, lever des troupes, les conduire en personne; & porter les armes.

On ne sauroit croire combien cette fausse maxime de la puissance de l'Eglise sur le temporel, fut pernicieuse dans ses conséquences, ni combien elle eut des suites funestes. Un Prince est occupé de prévenir des séditions contre sa personne & son Etat. Il travaille à le défendre contre les ennemis du dehors, & a profiter des occasions de l'agrandir. Pour cet effet il faut lever & entretenir des troupes, fortifier des places, amasser des trésors pour fournir a tant de dépenses. Il faut avoir des correspondances avec les Princes voisins, faire des traités de commerce & d'alliance. Un Politique trouve ces occupations grandes & sérieuses: les fonctions ecclésiastiques lui paroissent en comparaison de celles de Prince, petites & frivoles. Chanter dans une Eglise, pratiquer des cérémonies, faire un catéchisme, lui semblent des occupations dont le premier venu est capable. L'important, selon lui, & le solide est de maintenir sa puissance & d'affoiblir ses ennemis. Il regarde la priére, la lecture & la méditation de l'Ecriture sainte comme plus propres a occuper un Moine qu'un homme d'Etat, & il n'a jamais de tems a y donner. Nous avons vu combien S. Bernard craignoit que l'accablement des affaires n'empêchât le Pape Eugene de

faire les réflexions nécessaires sur ses devoirs & sur lui-même, & qu'il ne tombât enfin dans l'endurcissement.

Peut-être croirons-nous qu'un Evêque Prince se réservera les fonctions spirituelles, & se déchargera sur quelque laïque du gouvernement de son Etat. Mais il s'en gardera bien, de peur que ce laïque ne devienne le véritable Prince. Il abandonnera plutôt à d'autres le spirituel, parce qu'il ne craint rien d'un Grand-Vicaire, d'un Evêque suffragant. Il leur laissera volontiers l'étude de la Théologie & des Canons, la prédication, le soin des ames, dont il se fera tout au plus rendre un compte général. Nous savons comment sont gouvernés les Diocèses de ces Prélats si puissans d'Allemagne & de Pologne. Cet exemple montre combien les anciens étoient sages, & combien l'union de la puissance temporelle avec la spirituelle, étoit nuisible à la Religion, & l'Etat. Pour la Religion qui est l'objet dans lequel nous nous renfermons, il est évident qu'elle étoit mieux soutenue par des Evêques purement Evêques & uniquement occupés du spirituel, comme S. Ambroise & S. Augustin. La Théologie étoit traitée plus sérieusement & plus noblement par ces Pasteurs si occupés, que par des Docteurs oisifs, qui ne cherchoient qu'à subtiliser, & à rencherir les uns sur les autres par de nouvelles questions.

Les Peres n'écrivoient sur la Théologie, que quand il s'élevoit des erreurs qu'ils étoient obligés de combattre. Ils entroient, autant qu'il leur étoit possible, dans le détail de l'instruction des Catéchumenes, de la conversion des pécheurs, & de la conduite des pénitens. Ils étoient les arbitres charitables, & les médiateurs de la paix entre toutes les personnes divisées. C'étoit à eux que demandoient conseil, ceux qui vouloient avancer dans la piété, comme nous le voyons dans leurs lettres. Il est vrai qu'il n'y avoit que des biens spirituels à attendre de ces saints Evêques, & qu'ils ne faisoient la fortune de personne : mais c'étoit encore un grand avantage pour la Religion.

La puissance spirituelle du Pape s'étant fort étendue par les conséquences tirées des fausses décrétales, il fut obligé de commettre à d'autres ses pouvoirs. De-là vinrent les Légations, qui commencerent dans le douziéme siécle à être si fréquentes. Il y avoit des Légats nés, qui s'attribuoient cette prérogative par la dignité de leurs siéges ; & ceux qui ve-

noient de Rome, se nommoient Légats *à latere*, pour marquer que le Pape les envoyoit d'auprès de sa personne. Le Pape avoit plus de confiance dans ceux qu'il avoit eu longtems auprès de lui : mais ceux qui avoient toujours été sur les lieux, étoient plus en état de juger & de terminer les affaires. On n'en recevoit point en Angleterre, non plus qu'en France, qui n'eussent été demandés par le Roi. Les Evêques n'aimoient pas à se voir présider par des Evêques étrangers. Mais ce qui rendoit les Légats *à latere* plus odieux, c'étoit le faste, le luxe, l'avarice. Par-tout où ils passoient, ils se faisoient défrayer magnifiquement, & ruinoient les Eglises & les monasteres. Ce n'est pas tout : il falloit encore leur faire de riches présens; saint Bernard parle avec admiration d'un Légat désintéressé. Il paroît certain que ce sont les fréquentes Légations qui ont procuré un rang si distingué aux Cardinaux de l'Eglise de Rome : car chaque Eglise avoit les siens, c'est-à-dire les Prêtres & les Diacres attachés à certains titres. Mais comme on voyoit que ces Légats avoient dans les Conciles qu'ils convoquoient, le rang au-dessus même des Patriarches, on s'accoutuma à joindre au titre même de *Cardinal Romain*, l'idée d'une dignité qui ne cédoit qu'à celle du Pape. L'habit de cérémonie des Cardinaux, confirmoit cette pensée. La chape & le chapeau étoient l'habit de voyage qui convenoit aux Légats. Le rouge étoit la couleur du Pape, & c'étoit pour le mieux représenter que les Légats la portoient.

C'est à ces Légations si fréquentes, qu'il faut attribuer un des plus grands changemens qu'ait souffert la discipline de l'Eglise, c'est-à-dire, la cessation des Conciles Provinciaux, & la diminution de l'autorité des Métropolitains. Ce bel ordre si sagement établi dès la naissance de l'Eglise, & si utilement pratiqué pendant tant de siécles, devoit-il donc être renversé sans délibération, sans examen, sans connoissance de cause? Mais quelle raison auroit-on pu en alléguer? Des Légats étrangers, qui ne connoissoient ni les mœurs ni la langue des pays, & qui n'y étoient qu'en passant, étoient-ils plus propres que les Pasteurs ordinaires, à y juger les affaires & à y rétablir la discipline? Les Evêques & les Métropolitains ignoroient tellement leurs droits, qu'ils recherchoient avec empressement les pouvoirs de Légats. Il sembloit qu'ils

ıvoient plus rien par eux-mêmes, ſi l'autorité du Pape ſoutenoit. Il en eſt de même à proportion des Sou-s, qui étoient forcés de rendre au Pape des honneurs, ıous avons honte maintenant. Nous ne voyons encore ɔp, dit M. Fleuri, les ſuites funeſtes de ces anciens res. Les héréſies qui déchirent l'Egliſe depuis plus de 'ens ans, l'ignorance & la ſuperſtition qui regnent dans ırs pays Catholiques, la corruption de la Morale par ıvelles maximes, en ſont des effets trop ſenſibles. Il le de connoître la ſource d'où ſont venus de ſi grands

;liſe fut diviſée dans le douziéme ſiécle par des ſchiſ-ıi eurent de terribles ſuites. L'Antipape Anaclet avoit ıi un parti très-nombreux: & ce ne fut qu'après plu-années que le Pape Innocent II fut reconnu univer-nt. Que de maux pendant tout ce tems-là! Le ſchiſme ıtipape Victor ne fit pas moins gémir l'Egliſe. Son ıt ſi conſidérable, qu'il fut reconnu par le Concile de qui étoit très-nombreux. Il eſt fort remarquable que iſmes ne ſont devenus ſi fréquens à Rome, que de-prodigieux accroiſſement de la puiſſance du Pape. On : dire combien ces grands ſchiſmes, qui déchiroient 'Egliſe, occaſionnoient de crimes, & combien ils ent de mortelles atteintes à la diſcipline.

ᵓapes furent ſouvent obligés de quitter Rome depuis éme ſiécle, ſoit à cauſe des révoltes des Romains, pouvoient s'accoutumer à les reconnoître pour Sei-, ſoit par les ſchiſmes des Antipapes. Ils réſidoient s villes voiſines, & toute leur Cour les y ſuivoit. ıe voyons pas qu'avant ce tems-là on parlât de *Cour*, gnifier la ſuite du Pape ou d'un autre Evêque: ce ıt paru trop profane. Quelquefois les Papes ne pou-pas même demeurer en Italie; & alors ils ſe refu-en France, comme firent dans le douziéme ſiécle ıt II & Alexandre III; car jamais les Papes perſécutés ouvé d'aſile plus aſſuré. Et comme dans cette eſpéce ls ne jouiſſoient pas de leurs revenus, ils étoient de ſubſiſter par la libéralité des Rois, ou par les con-ns volontaires du Clergé. Ainſi prirent naiſſance les d'argent, que les Papes demanderent ſouvent enſuite

aux' Princes & aux Eglises, soit pour soutenir leurs guerres, soit pour d'autres causes ; & qui, ayant commencé par des secours charitables, dégénérerent en exactions forcées. Quelle différence entre cette conduite & celle de saint Grégoire le Grand, qui répandoit tant d'aumônes dans les Provinces ; du Pape saint Denis, qui assistoit jusqu'en Cappadoce les Eglises affligées ; & pour remonter encore plus haut, du Pape saint Soter, à qui saint Denis de Corinthe rend un si glorieux témoignage, des libéralités qu'il exerçoit envers les Eglises de la Grece ! On avoit bien oublié dans le douziéme siécle, la noble indépendance de la pauvreté Chrétienne, & cette maxime du Sauveur : *Qu'on est plus heureux de donner que de recevoir.*

Outre les schismes qui partageoient toute l'Eglise, il y en eut de particuliers à Cluni & au Mont-Cassin ; & les richesses temporelles en furent l'occasion. On ne peut s'empêcher de remarquer beaucoup d'imprudence dans le zéle de quelques-uns des hommes célébres du douziéme siécle. Convenoit-il, par exemple, que Robert d'Arbrisselles menât dans les lieux écartés une troupe d'hommes & de femmes sous prétexte de pénitence ? Comment personne ne fit-il sentir combien étoit singulier le plan du gouvernement de l'Ordre de Fontevraud ?

Nous pouvons bien placer parmi les maux de l'Eglise les désordres des Templiers, nouvelle espéce de Religieux, inconnus à l'antiquité. Jusqu'ici on s'étoit contenté de croire la profession des armes permise aux Chrétiens, & compatible avec le salut ; mais on n'avoit point encore eu la pensée d'en faire un état de perfection, & d'y joindre les trois vœux essentiels à la vie religieuse. En effet, l'observation de ces vœux demande de grandes précautions, la retraite, le recueillement, la priére, la méditation des vérités éternelles. Comment allier l'exercice continuel de ces saintes pratiques avec la vie militaire, toute d'action & de mouvement, où l'on est continuellement exposé aux tentations les plus dangereuses ? Aussi la ferveur de ces Chevaliers ne dura pas long-tems. Cinquante ans après leur institution, ils passoient parmi les Chrétiens & les Mahométans pour les plus méchans de tous les hommes. Quelle honte pour des Chrétiens, de voir un Sultan leur reprocher leur perfidie &

cruauté, & leur dire que la Religion de Mahomet
'e plus d'humanité & de modération a ceux qui la pro-
t! Les Hospitaliers de Jerusalem se conduisirent si mal
urs commencemens, que le Patriarche alla trouver le
, pour se plaindre d'eux, & de l'abus énorme qu'ils fai-
: des étranges priviléges qu'ils avoient reçus de Rome.
il ne fut pas écouté, parceque les Hospitaliers avoient
:s devans, & avoient gagné leur cause d'avance par les
's & riches présens qu'ils avoient faits.
:n n'égale la cruauté que les Grecs exercerent à l'égard
.atins qui demeuroient à Constantinople. L'esprit de
ne dont ils étoient depuis si long-tems animés, méri-
ue Dieu les abandonnât à un excès de fureur, dont
fidéles auroient eu honte. Les Latins n'auroient dû op-
que la patience à la barbarie des Grecs : mais ils leur
rent peu à près la pareille, & les traiterent avec la
e inhumanité. Auroit-on jamais cru que des Chrétiens
ıt prendre ainsi plaisir à s'égorger les uns les autres?
les premiers siécles de l'Eglise, les mœurs des Chré-
attiroient dans son sein les infidéles : dans le douziéme,
'iolence & leur corruption éloignoient du Christianisme
que l'on invitoit à l'embrasser. Un Prince infidéle dit
ıt Otton de Bamberg : Nous ne voulons pas d'une Re-
ı, dont des scélérats font profession. Le Payen qui
it ainsi, ne savoit pas que l'Eglise renfermoit dans son
ın grand nombre de Justes & de Saints; qu'elle con-
ıoit tous les méchans qu'elle étoit forcée d'y porter; &
:es méchans étoient l'objet de sa douleur, de ses gémis-
ıs & de ses larmes.
gnorance contribuoit beaucoup à ces excès : & c'est
l'ignorance & le mauvais goût, qui donnerent quelque
; aux subtilités d'Abailard & de Gilbert de la Porrée,
quelques opinions dangereuses, qui se répandirent dans
ême tems & qui ont fait depuis du progrès. La peinture
aint Bernard fait dans ses écrts des mœurs du Clergé,
; vœux ardens qu'il adressoit à Dieu pour la réforma-
de l'Eglise, peuvent nous donner une idée des maux
elle étoit affligée. Ce grand homme, ce Saint si mer-
eux, ce Docteur si éclairé & si rempli de l'Esprit de
ı, y déplore des maux dont il étoit témoin. Personne ne

ſera peut-être aſſez téméraire, pour accuſer ſon zéle d'indiſcretion & d'amertume.

C'eſt dans le douziéme ſiécle, qu'on a commencé d'employer dans l'étude de la Théologie une nouvelle méthode, qui eſt celle des Scholaſtiques, laquelle nous eſt venue des Arabes ou Muſulmans. Il y a des perſonnes qui ſoutiennent que cette nouvelle méthode eſt préférable à celle des Peres. Mais il eſt difficile de ſe perſuader que juſqu'au douziéme ſiécle, on ait ignoré dans l'Egliſe la meilleure méthode d'enſeigner la doctrine Chrétienne. Il eſt vrai que la plupart des Anciens n'ont pas entrepris de faire un corps entier de Théologie, comme ont fait Hugues de ſaint Victor, Hildebert de Tours, Robert Pullus, & tant d'autres à leur exemple. Mais ils n'ont pas laiſſé de nous donner dans quelques-uns de leurs Ouvrages, le plan entier des vérités de la Religion; comme ſaint Auguſtin, qui dans ſon Enchiridion ou Manuel, montre tout ce que l'on doit croire; & dans le livre de la Doctrine Chrétienne, la maniére de l'enſeigner. Nous voyons encore l'abrégé de toute la doctrine Chrétienne, dans les expoſitions du Symbole, & les Catécheſes; & l'abrégé de la Morale, dans quelques autres Traités, comme dans le Pédagogue de Clément d'Alexandrie.

L'effet le plus ſenſible de la méthode des Scholaſtiques, en donnant chacun leur cours entier de Théologie, eſt d'avoir rempli le monde d'une infinité de volumes, qui demeurent en repos dans les grandes Bibliothéques, parcequ'ils n'attirent les lecteurs ni par l'utilité, ni par l'agrément. Ils ſe ſont propoſés pour modéle la méthode des Géométres: ils devoient donc établir des principes auſſi inconteſtables que les axiomes de la Géométrie, c'eſt-à-dire en matiére Théologique, des paſſages formels de l'Ecriture, ou des propoſitions évidentes par la lumiere naturelle. Mais la plupart des Scholaſtiques ont ſouvent poſé pour principes des axiomes d'une mauvaiſe Philoſophie, ou des autorités peu reſpectables. Ils ont auſſi voulu imiter le ſtyle ſec & uniforme des Géométres. Il eſt vrai que le ſtyle dogmatique doit être ſimple, & qu'on doit ſur-tout y chercher la clarté & la préciſion; mais cette ſimplicité ne doit point être dépourvue de grace & de nobleſſe; le bas & le rampant ne ſont jamais bons à rien. Comment les Docteurs du douziéme ſiécle ont-ils pu s'imaginer que

ıéthode devoit être préférée à celle des ſaints Peres, xpliquoient naturellement, comme on fait en conver-, & qui employoient les figures propres à perſuader & her ceux qui les écoutoient ? Comment n'ont-ils pas is que les figures & les tours ingénieux épargnent oup de paroles ; & que ſouvent par un mot bien placé, vient ou on détourne une objection, qui occuperoit ems ? Ne devoit-on compter pour rien d'éviter l'ennui égoût, inſéparables d'un ſtyle ſec, décharné & toujours même ton ? Eſt-il eſſentiel aux études ſérieuſes, d'être es & déſagréables ? Et ne devoit-on pas ſentir que le de la perfection, étoit de mêler, en inſtruiſant, l'a-e à l'utile ? C'eſt cette dureté du ſtyle Scholaſtique, bute tant de jeunes gens, & leur rend l'étude odieuſe toute leur vie, après qu'ils ont paſſé quelques années à r ce langage, & à diſputer ſur des queſtions abſtraites ls ne voyoient pas l'utilité. Quelle différence entre ces urs qui ont introduit dans l'Egliſe la Scholaſtique, & nts Peres, qui à la ſolidité des penſées joignoient la eſſe des tours, & l'agrément des expreſſions ; qui ne oient jamais des queſtions frivoles & puériles, mais s fortes objections des hérétiques de leur tems ; qui ne oient point leurs diſciples de doutes & d'opinions, e vérités certaines ; qui ſavoient mettre de l'onction s dans les matieres les plus abſtraites ! Qu'il eſt triſte méthode ſi admirable & ſi digne de la Religion Chré-, ait été abandonnée, & qu'on lui ait préféré celle des ſtiques ! L'époque d'un changement ſi remarquable eſt u douziéme ſiécle.

Croiſades font une partie conſidérable de l'hiſtoire de pendant le douziéme ſiécle, & ſont une des princi-ources du changement de la diſcipline. On en a vu mmencement dans le onziéme ſiécle ; il faut maintenant ſidérer le progrès. Les Papes, & ceux qui par leur ordre oient la Croiſade, ne ceſſoient de la repréſenter à la ſſe & aux peuples comme le meilleur moyen d'aſſu-ır ſalut. Il faut, diſoit-on, venger la cauſe de Jeſus-, & retirer d'entre les mains des infidéles, cette terre t ſon héritage, acquis au prix de ſon ſang, & qu'il a s à ſon peuple. Il a donné ſa vie pour vous ; n'eſt-il

pas juſte que vous donniez la vôtre pour lui ? Pouvez-vous demeurer en repos dans vos maiſons, tandis que ſes ennemis blaſphêment ſon ſaint Nom, profanent ſon Temple & les lieux qu'il a honorés de ſa préſence viſible, par le culte abominable de Mahomet, & inſultent aux Fidéles qui n'ont pas le courage de les en chaſſer ? Que repondrez vous a Dieu au jour du jugement, quand il vous reprochera d'avoir préféré à ſa gloire, vos plaiſirs & votre commodité particuliére, & d'avoir négligé un moyen ſi facile d'expier vos péchés, & de gagner la couronne du martyre ? Voilà ce que les Papes dans leurs Lettres, & les Prédicateurs dans leurs Sermons, repréſentoient avec les expreſſions les plus pathétiques.

Aujourd'hui, dit M. Fleuri, que les eſprits ne ſont plus échauffés ſur cette matiere, & que nous la conſidérons de ſang froid, nous ne trouvons dans ces diſcours ni ſolidité, ni juſteſſe de raiſonnement. On vouloit venger la cauſe de Jeſus-Chriſt ; mais ce qui le déshonore véritablement, c'eſt la vie corrompue des mauvais Chrétiens, comme étoient la plupart des Croiſés, beaucoup plus que la profanation des créatures inſenſibles, des batimens conſacrés en ſon nom, & des lieux qui nous rappellent la mémoire de ce qu'il a ſouffert pour nous. Quelque reſpect qui ſoit dû à ces ſaints Lieux, ſa Religion n'y eſt pas attachée : il nous l'a déclaré lui-même, en diſant : *Que le tems étoit venu, où Dieu ne ſeroit plus adoré ni à Jeruſalem, ni à Samarie, mais par* toute la terre, *en eſprit & en vérité.* C'eſt une équivoque d'appeller la Paleſtine, *l'héritage du Seigneur & la Terre promiſe à ſon peuple :* ces expreſſions ne convenoient qu'à l'ancien Teſtament dans le ſens littéral, & ne peuvent être appliquées au Nouveau que dans le ſens figuré. L'héritage que Jeſus-Chriſt s'eſt acquis par ſon ſang, eſt ſon Egliſe, raſſemblée de toutes les Nations ; & la terre qu'il lui a promiſe, eſt la Patrie céleſte. Nous devons être diſpoſés à donner notre vie pour lui : mais c'eſt en ſouffrant toutes ſortes de perſécutions, de tourmens, & la mort même, plutôt que de l'offenſer & de perdre ſa grace. Il ne nous a pas commandé d'expoſer notre vie, en attaquant les infidéles les armes à la main.

Ces réflexions nous conduiſent à l'examen de la grande queſtion

question que l'on a coutume de proposer au sujet des Croisades. Ces entreprises étoient-elles légitimes, ou illégitimes? Etoient-elles conformes ou contraires à la loi de Dieu? En un mot, la guerre dans laquelle les Princes Chrétiens s'engageoient en attaquant les infidéles, étoit-elle juste ou injuste? Nous n'avons ni les lumieres, ni l'autorité nécessaire pour décider une question si délicate, & sur laquelle les Sçavans sont partagés. Il suffira d'exposer les raisons des uns & des autres, sans oser même trop insister sur celui des deux sentimens qui nous paroît le mieux fondé.

Ceux qui soutiennent que l'entreprise des Croisés étoit injuste, raisonnent ainsi: Il s'étoit passé plus de cinq cens ans, depuis que les Musulmans avoient conquis la Palestine, jusqu'à la premiére Croisade. Quelle horrible confusion verra-t-on dans le monde; s'il est permis de contester à un Souverain un pays dont il est depuis si long-temps en possession? Les Musulmans avoient d'abord été des usurpateurs: mais si cinq siécles ne suffisoient pas pour les rendre légitimes possesseurs, quel Prince pourra se promettre qu'on le laissera tranquille sur le Trône? Est-il permis de remonter aux premiers tems où un peuple s'est rendu maître d'un pays, où une famille s'est emparée d'une Couronne? Si une longue possession est un titre insuffisant pour faire regarder comme injustes les entreprises que l'on forme contr'eux, il faut s'attendre à voir des troubles & des séditions s'élever dans tous les Royaumes; ou du moins chaque Souverain se croira en droit d'attaquer son voisin, sous prétexte de la différence de Religion, ou d'une ancienne usurpation faite par ses ancêtres. Si les Princes Chrétiens s'imaginoient être en droit d'attaquer les Musulmans, parcequ'ils avoient autrefois usurpé la Palestine: comment ne voyoient ils pas qu'on auroit pu leur opposer les mêmes raisons; & qu'en contestant aux infidéles un pays dont ils étoient maîtres depuis plusieurs siécles, ils ébranloient eux-mêmes leur propre autorité.

Si l'on prétend qu'il étoit permis d'attaquer les Musulmans, parceque c'étoit des infidéles, & qu'ils étoient ennemis déclarés du Christianisme, il est aisé de répondre, disent ceux dont nous exposons le sentiment, que la différence de Religion n'est pas une raison suffisante pour faire la guerre. Les Chrétiens qui vivoient sous la domination des Musulmans, ne

der cette terre pour la consacrer à la Religion, étoit déréglé dans ces Princes? Il est vrai que la Palestine ne devoit point être regardée, comme remplissant les grandes promesses de l'Ecriture, touchant l'héritage acquis par Jesus Christ. Il est vrai encore qu'une terre temporelle n'est pas dans un sens propre le véritable héritage des Chrétiens. Mais il n'en est pas moins certain, que la piété Chrétienne porte à regarder avec respect, une terre sanctifiée par la présence de Jesus-Christ, & dans laquelle il a opéré ses plus grands Mysteres. Un cœur fidéle ne sauroit se dépouiller des sentimens de vénération, qu'il a naturellement pour ces saints Lieux. Etoit-il donc défendu à des Princes Chrétiens, de reprendre par la voie des armes cette terre si privilégiée? Dieu leur défendoit-il de faire une conquête de cette espéce? Peut-on se le persuader, quand on voit une foule de miracles autoriser saint Bernard dans la prédication des Croisades?

Si le droit des Princes Chrétiens sur la Terre-sainte a quelque chose de douteux, ce doute ne doit-il pas se lever par l'autorité des miracles? Au contraire, en autorisant les Croisades, (quant au fond, & non par rapport à tous les abus qu'on y joignit), il semble, que Dieu ait voulu accorder aux Princes Chrétiens, la permission de retirer la Judée des mains des infidéles; faire cesser par-là les cruelles guerres qu'ils se faisoient les uns aux autres; tourner leurs armes vers un objet tout différent, & en faveur duquel la piété même mettoit une exception particuliére. Car la conquête de la Terre-sainte ne doit pas tirer à conséquence pour toutes les autres guerres, où les Princes veulent envahir les Etats les uns des autres. On ne peut douter que la longue possession d'une couronne & d'un certain pays, ne donne un titre légitime, & ne doive arrêter les entreprises des autres Princes, qui voudroient troubler l'ordre & la paix que la divine Providence a établie. Mais encore une fois, le desir de reprendre sur les infidéles la Terre-sainte, est un cas singulier, & où l'autorité des miracles jointes au zéle d'un des plus grands Docteurs de l'Eglise, nous porte à juger de l'entreprise par des vues différentes. On voit par les actes qui nous restent de ces tems-là, que c'étoit par le titre particulier de terre sanctifiée par Jesus-Christ & arrosée de son sang, que l'on vou-

rentrer en possession de la Judée. C'est cette vue, disent
x dont nous exposons le sentiment, que Dieu n'a point
damnée, & qu'il a même approuvée. Le mauvais suc-
des Croisades a seulement fait voir que les Chrétiens
oient pas dignes de chasser des saints Lieux les Musulmans;
que les Lieux les plus sacrés, comme le Calvaire, le tom-
u de Jesus-Christ, & les autres, sont moins profanés
des hommes étrangers à la Religion, que par les Chré-
s mêmes qui déshonorent cette Religion par leurs cri-
s.

Quelque jugement que l'on porte, & quelque sentiment
l'on ait sur les Croisades, on ne peut s'empêcher d'ado-
la profondeur des jugemens de Dieu dans un événement
surprenant. Qui ne se seroit attendu que la Croisade prê-
e par saint Bernard, auroit eu un heureux succès, en
tant que Dieu paroissoit l'autoriser par des miracles écla-
s? Combien saint Bernard même, qui étoit si éclairé &
s un commerce si intime avec Dieu, fut-il étonné & af-
é, lorsqu'il apprit le malheureux succès d'une guerre,
s laquelle la gloire de Jesus-Christ paroissoit intéressée?
s on étudiera ce grand événement, plus on aura lieu d'ad-
rer combien les voies de Dieu sont élevées au-dessus de nos
sées, & combien ses vues sont impénétrables & ses des-
s incompréhensibles.

L'affaire des investitures fut encore une des principales
rces des maux qui affligerent l'Eglise dans ce siécle. Il est
nnant que cette affaire ait causé tant de troubles dans
glise. Il paroît que pendant toute cette dispute, si longue
si vive, on ne s'entendoit pas assez, & que la plupart de
s les raisonnemens rouloient sur des équivoques. Les Pa-
s & les Evêques avoient raison de soutenir la liberté des
ctions. Mais les Princes, en donnant la crosse à l'Evêque
à l'Abbé, supposoient toujours l'élection canonique. Ils
prétendoient pas par cette cérémonie donner à l'Evêque la
issance spirituelle, qu'il ne devoit recevoir qu'à son sacre;
is ils vouloient seulement le mettre en possession des fiefs
des autres biens temporels qui relevoient de leur couronne.
a auroit épargné à l'Eglise une infinité de maux, si l'on eût
ité les équivoques, & si cette affaire eût été mise dans un
rtain degré de clarté. Mais outre l'ignorance qui regnoit

alors, la confusion des droits des deux Puissances, qui étoit un mal déja ancien, empêchoit qu'on ne fixât assez nettement ce qui appartenoit à l'une & à l'autre. Il paroît que la plus forte raison qui portoit les Rois à ne vouloir pas renoncer aux investitures, étoit la crainte que la puissance Ecclésiastique déja si redoutable, qui s'étoit attribué tant de droits qui paroissent n'appartenir qu'à la puissance séculière, ne voulût enfin soustraire à l'autorité Royale le temporel des Eglises. D'un autre côté, le Pape & les Evêques vouloient abolir cette cérémonie des investitures, parcequ'ils appréhendoient, avec raison, qu'insensiblement les Princes ne se rendissent maitres des élections, & n'abusassent, pour mettre l'Eglise en servitude, d'une cérémonie qui dans son origine avoit un objet fort différent. Ce qui est arrivé dans les siécles suivans, n'a que trop justifié les allarmes des Papes & des Evêques.

L'Eglise d'Angleterre fut une de celles qui furent plus troublées par la malheureuse affaire dont nous venons de parler. Cette dispute empêcha saint Anselme de faire ce qui étoit nécessaire pour remédier aux maux dont les gens de bien gémissoient. Ces maux étoient si invétérés, qu'il ne fut pas possible de les guérir, lors même que saint Anselme se fut reconcilié avec le Roi Henri, & que ce saint Evêque se vit appuyé de l'autorité Royale, dans les moyens qu'il prenoit pour arrêter le cours des désordres. La mort de ce grand homme replongea cette Eglise dans des malheurs beaucoup plus grands que ceux dont elle avoit été auparavant affligée. Henri laissa le siége de Cantorberi vacant pendant plusieurs années, afin de profiter de ses revenus. Quand cette Eglise eut un Pasteur, son état ne fut pas plus heureux. La jalousie qui divisa les Archevêques d'Yorc & de Cantorberi, causa des troubles qui firent un grand tort à la discipline.

La persécution qu'Henri II fit souffrir à saint Thomas, eut des suites encore beaucoup plus funestes. Que ne devoit-on point attendre d'un Prélat si saint & si zélé pour les intérêts de l'Eglise? les gens de bien pouvoient espérer que l'Eglise d'Angleterre changeroit de face sous l'épiscopat d'un homme qui étoit au dessus de toutes les craintes & de toutes les espérances humaines. Mais le demon arrêta tout le bien qu'auroit fait ce saint Pasteur, en lui suscitant toutes

s traverses qui l'obligerent de se retirer en France.

Nous ne prétendons point justifier l'attachement que saint Thomas avoit pour tous les priviléges de l'Eglise d'Angleterre. La cause pour laquelle on le fit mourir, n'étoit point aussi glorieuse que celle pour laquelle les saints défenseurs de la foi ont versé leur sang: cette remarque doit avoir lieu dans l'article des maux de l'Eglise. Mais ce défaut de lumieres, qui n'étoit point particulier à ce saint Evêque, devoit il lui attirer une si cruelle persécution, sur-tout de la part d'un Prince qui se dégrada lui-même depuis par les basses soumissions qu'il fit à la Cour de Rome. Henri, contre lequel il s'est élevé, n'exigeoit rien de lui qui fût contraire à la Religion; ne contestoit aucune des vérités qu'elle propose, & n'étoit engagé dans aucune des erreurs qu'elle condamne; mais se croyant avec raison établi de Dieu pour gouverner ses Etats, & voulant assurer la paix & la tranquillité parmi ses Sujets, à quoi il ne pouvoit réussir, s'il n'empêchoit ceux qui dépendoient de lui, de sortir de ses Etats sans sa permission, s'il ne veilloit à ce qu'ils n'eussent à son insçu aucune communication avec une Puissance étrangere, & s'il ne réprimoit les excès contraires au repos public, auxquels les Clercs ne se laissoient que trop souvent aller. Le corps de Thomas fut mis dans une châsse exposée à la vénération des Fidéles, cinquante ans après sa mort; & on disputoit encore alors de son salut dans les Ecoles de l'Université de Paris. On auroit pu se borner à disputer sur sa qualité de martyr. Ce n'est pas ce qu'a souffert un homme, dit S. Augustin, qui lui fait mériter le titre de Martyr, mais la cause pour laquelle il a souffert: *Martyrem facit non pœna, sed causa. La vie fait un saint dans l'Ordre des Confesseurs; la cause de la mort en fait un dans l'Ordre des Martyrs*, dit Pierre de Blois, *dans le Canon Episcopal.* Sur ce principe, on peut dire, à proprement parler, qu'il n'est pas mort pour la justice, *pro justitia.*

La guerre civile qui s'alluma ensuite entre le Roi & ses enfans, fut regardée comme une punition divine du meurtre de saint Thomas. Le Roi voyant que les Ecossois prenoient contre lui le parti de ses enfans, s'adressa au Pape Alexandre III, & souffrit que Pierre de Blois qui lui servoit de Sécrétaire, déclarât en son nom, que le Royaume

d'Angleterre étoit de la jurisdiction du Pape. Est-il étonnant que S. Thomas de Cantorberi n'ait point assez connu l'étendue de la puissance temporelle, puisqu'Henri II lui-même en certaines occasions soumettoit au saint Siége sa Couronne, & donnoit lieu à plusieurs de douter de son indépendance? Dans la guerre civile dont nous parlons, on vit des horreurs qui paroissent sans exemple. Les Ecossois & les peuples du pays de Galles exercerent en Angleterre des cruautés inouies. Ils massacroient les Prêtres jusques sur les Autels, ouvroient les femmes enceintes, & en tiroient les enfans avec la pointe de leurs lances. La vengeance divine qui éclatoit dans cet événement, poursuivit jusqu'à la mort le pere & les enfans. Le jeune Henri s'efforça plusieurs fois de surprendre le Roi son pere, fit contre lui la guerre dans le Limosin, & tomba malade de chagrin de n'avoir pu réussir dans ses mauvais desseins. Le Pere donna à ses enfans sa malédiction, qu'il ne fut pas possible de lui faire révoquer. Ces Princes paroissoient mourir avec de grands sentimens de pénitence; ce qui montre qu'au milieu des désordres qui regnoient alors, la Religion se faisoit encore respecter des méchans, & que les Chrétiens étoient très-éloignés de cette extinction de Foi que nous aurons lieu de remarquer dans les siécles postérieurs.

Le regne de Richard présente des objets aussi tristes & aussi affligeans que ceux dont nous venons de parler. Le jour même de son sacre, on vit Londres remplie du sang des Juifs que les Anglois massacrerent. Le feu qui brûla leurs maisons, servit de réjouissance aux Chrétiens, qui réduisirent les Juifs à un affreux désespoir. Ils se vengerent des usures & des rapines de ce malheureux peuple, en exerçant contre lui un honteux brigandage, & en commettant les plus horribles injustices. Les Anglois se préparoient ainsi à la Croisade, & leur Roi Richard s'y disposoit de son côté, en faisant des dignités ecclésiastiques un commerce indigne qui lui procura des sommes immenses. Ce Prince ne péchoit point par ignorance; car il sut bien faire aux Romains des reproches très-vifs, & qui n'étoient que trop fondés, sur leur insatiable avarice.

Le Christianisme étoit en Irlande dans l'état le plus déplorable. Le peuple étoit féroce & barbare. L'ignorance &

s superstitions y regnoient paisiblement. On n'y voyoit resque plus aucune trace de Religion. Le siége d'Armach, apitale du pays, étoit occupé par une même famille deuis deux cens ans. Souvent des Laïques s'en emparoient jusqu'à ce qu'il y eût des Clercs de cette race. On multiplioit u l'on abolissoit les Evêchés sans régle & sans raison. La iscipline y étoit entiérement inconnue, & les pratiques exrieures de la Religion, les plus essentielles, étoient négligées. En Italie les Papes n'étoient presque occupés que d'affaires temporelles. La Comtesse Mathilde renouvella la donation u'elle leur avoit faite de tous ses biens. Quand on fait attenion aux suites qu'ont eues les richesses temporelles de l'Elise, on ne peut que s'affliger de les voir augmenter. Nous vons vu à quoi aboutirent les démêlés des Papes avec l'Empereur Henri IV. Le Pape Pascal II favorisa & anima le fils le ce Prince, dans l'entreprise criminelle qu'il forma de étrôner son pere, & le Légat obligea l'Empereur à se conesser indigne de la couronne Impériale. Combien cette maœuvre est-elle étonnante & contraire à toutes les loix! On ne pouvoit presque élire un Pape sans qu'il y eût des factions & des séditions, qui souvent produisoient un schisme. L'Empereur Alexis envoyoit de tems en tems à Rome: il paroît même qu'il étoit Catholique. Comment ne profitat-on pas d'une occasion si favorable, pour tâcher de ramener les Grecs! Mais le soin & l'application des Papes & des Evêques étoient comme absorbés par les affaires temporelles, & on les voyoit fort peu occupés des vrais intérêts de l'Eglise.

Un horrible scandale éclata dans l'Eglise de Laon, où l'Evêque Gaudri fut accusé d'être l'auteur d'un assassinat commis par son frere dans l'Eglise Cathédrale, & où le peuple se souleva ensuite contre cet Evêque, & le massacra. Cette émeute fut portée à un tel excès, que l'Eglise Cathédrale fut brûlée & la ville exposée au pillage. C'est dans ce siécle que commencerent entre la France & l'Angleterre ces guerres qui ont continué jusqu'au quinziéme siécle. La France se vit aussi attaquée par l'Empereur Henri V. Les Ecclésiastiques mêmes prirent part à cette guerre, & l'Abbé Suger s'y trouva. Le meurtre de l'Evêque d'Orléans, & l'assassinat du bienheureux Thomas, Prieur de S. Victor, sont encore

des ſcandales très-affligeans. Dieu fit éclater ſa colere ſur la Capitale de ce Royaume par la maladie des Ardens. Le ſiége de Bourges devint l'occaſion d'un démêlé entre Louis VII & le Pape Innocent II, qui lança un interdit ſur le Royaume, en ſorte que la France étoit menacée d'un ſchiſme. Philippe Auguſte répudia Ingelburge, & prit une autre épouſe : ce qui attira ſur ſon Royaume un nouvel interdit qui eut les ſuites les plus fâcheuſes.

L'Empereur Henri IV ſoutint opiniâtrement les Schiſmatiques, & voulut faire élire un ſucceſſeur à l'Antipape Clément III. Il en fut puni par la révolte de ſon fils Henri ; cette révolte cauſa de grands troubles dans l'Allemagne. Le Clergé de Liége fut obligé de s'oppoſer aux entrepriſes ſéditieuſes du Pape Paſcal II contre l'Empereur. Ce Prince ſe vit forcé de renoncer à la Couronne, que la Cour de Rome lui enlevoit pour la donner à ſon fils. Après ſa mort, ſon fils Henri V, voulant s'aſſurer le droit des inveſtitures, ſe ſouleva contre le Pape, & le fit arrêter : ce fut un nouveau ſujet de troubles & de diviſions dans l'Allemagne & dans l'Italie : enfin la maiſon de Franconie qui regnoit depuis cent ans en Allemagne, fut éteinte dans la perſonne de ce Prince. Il s'éleva de nouveaux démêlés entre l'Empereur Frideric Barberouſſe & les Romains : Frideric prit le parti de l'Antipape Victor ; mais la défaite de ſon armée l'obligea de ſe réconcilier avec Alexandre III. Henri VI exerça de grandes cruautés, & ſa mort fut ſuivie d'une double élection qui occaſionna de grands malheurs.

La mort d'Alfonſe IV, Roi de Caſtille, fut auſſi l'occaſion des troubles qui s'éleverent dans l'Eſpagne, où Alfonſe d'Arragon prit le titre de Roi de Caſtille ſous le nom d'Alfonſe VII pendant le bas âge d'Alphonſe VIII, héritier légitime. Celui-ci ſe plaignit de ce que le Pape Eugène III avoit accordé le titre de Roi de Portugal à Alphonſe Henriquès au préjudice de la Couronne de Caſtille. Dans l'Eſpagne, commencerent en ce ſiécle deux ordres militaires, celui de Calatrave & celui de ſaint Jacques.

Mais après avoir expoſé cette longue ſuite de maux qui affligerent l'Egliſe dans ce ſiécle, & dont la vue portoit ſaint Bernard à former des vœux ſi ardens pour la réformation, il eſt tems de tourner l'attention du Lecteur vers un ſpecta-

& plus consolant, en mettant sous ses yeux les biens dont l'Eglise jouissoit encore alors.

L'Angleterre eut trois Evêques d'un mérite extraordinaire, saint Thomas de Cantorberi, saint Guillaume d'Yorc, & saint Hugues de Lincoln. Saint Thomas réunissoit en sa personne toutes les vertus Episcopales dans le plus éminent degré. Il étoit plein de zèle pour la gloire de Dieu : il travailloit à rétablir la discipline & à réformer tous les états, après avoir commencé la réformation par sa propre maison. Il joignoit une fermeté & un courage inébranlable à une piété tendre & à une admirable simplicité. Il possédoit toutes les qualités d'un défenseur de la Foi, & il sacrifia tout au moindre de ses devoirs. Que n'eût point fait ce grand Evêque pour une cause plus importante, puisqu'il aima mieux tout souffrir, que de céder la moindre chose aux Puissances du siécle, dans une affaire qui ne regardoit pas la Foi? S'il a montré tant de magnanimité pour maintenir quelques droits temporels de l'Eglise, & quelques immunités qu'on n'auroit pas entrepris de défendre dans des siécles plus éclairés, avec quelle intrépidité auroit-il combattu pour conserver à l'Eglise sa doctrine & sa Foi ? Quelle leçon pour ceux qui doivent dans la suite défendre les plus précieux dogmes de la Religion & les vérités qui en sont l'ame !

Saint Hugues de Lincoln avoit une piété plus éclairée que la plupart des bons Evêques de son tems. Il corrigea l'abus des amendes pécuniaires, & s'appliqua à faire imposer aux pécheurs des pénitences vraiment médecinales & satisfactoires. Ce saint Evêque ignoroit l'art de ménager les Grands, & il s'opposoit à toute injustice, avec une liberté qui le rendoit redoutable au Roi même. Son exemple est une preuve de ce que peut un Evêque dont la sainteté est connue. Si tous les Prélats, disoit le Roi Richard, à ses Courtisans, ressembloient à celui-ci, ils nous feroient trembler. Quel aveu dans la bouche d'un Prince qui étoit si absolu !

Il y avoit dans l'Eglise de France plus de biens que dans aucune autre pendant le douziéme siécle. Louis VI & Louis VII étoient pleins de zèle pour la gloire de Dieu, édifioient tous leurs Sujets par leur piété, & employoient leur autorité à soutenir les intérêts de la Religion & à protéger les gens de

bien. Ces Rois véritablement Chrétiens favorisoient
saints établissemens, qui produisirent alors en Fr
espéce de renouvellement.

L'Ordre de Citeaux fut pour l'Eglise une source de
tions. On ne peut lire sans être rempli d'admiration,
des premiers habitans de ce désert. La piété que Dieu l
muniquoit avec tant d'abondance, montre bien que
n'étoit pas racourci, & qu'il étoit assez puissant p
rer dans un tems si malheureux, des merveilles a
tantes que celles des plus beaux siécles. Quelle co
pour l'Eglise au milieu de ses maux, de voir se fo
Maison, qui devoit être le berceau de tant de saint
teres! Quels hommes que saint Robert, saint Eti
les autres Fondateurs de ce saint Ordre! Ceux qui
piété tendre & solide, ne peuvent se rappeller
l'esprit de Citeaux dans son premier âge, sans s'a
ce qu'un si beau spectacle a duré si peu.

Fontevraud, Tiron, Savigni, furent dans leu
des pépinieres de saints pénitens. Chacun s'empres
brasser la vie pauvre & austere, à laquelle exhor
Fondateurs de ces établissemens. Il y eut dans la s
son de Fontevraud, jusqu'à trois mille personnes
seul desir de se sanctifier y avoit attirées. Ce fut
odeur que répandit cet Ordre dans ses commencem
engagea les Rois & les Princes à lui faire des prés
dérables. Bernard de Tiron se voyant injustement c
à Rome, eut le courage de citer le Pape Pascal II &
seil au jugement de Dieu. Bien loin de punir cette l
le Pape lui offrit la dignité de Cardinal, qu'il re
trait est fort honorable pour ce Pape, & mont
vérité & la justice pouvoient encore se faire écouter
Bernard vit dans sa Communauté de Tiron jusqu'à
Moines, trois ans après sa fondation. En peu de t
maison devint chef d'une très-nombreuse Congrég
Moines vivoient dans une extrême pauvreté, travai
leurs mains en silence, & pratiquoient les plus gran
rités. L'Angleterre & l'Ecosse voulurent posséder
uns de ces Moines dont la vie étoit si pénitente.
les honoroient, & les combloient de biens. Loui
voulut que les Abbés de Tiron fussent parains de se

ilieu du douziéme siécle on comptoit plus de deux cens
sons de cette Congrégation. Saint Vital, Instituteur de
gni, travailloit avec succès à la conversion des pécheurs.
t par-tout beaucoup de fruit. Il fonda près de trente Ab-
:s par les libéralités des Seigneurs, qui sécondoient ses
:es entreprises. Il fit de grands miracles, & parut dans
e sa conduite animé de l'esprit de Dieu.
'orbert édifia l'Allemagne & la France par sa conversion
tante, par le zèle avec lequel il prêcha par-tout la pé-
nce, par la fondation de l'Ordre de Prémontré, & par
délité à remplir tous les devoirs de l'Episcopat, lors-
y eut été élevé malgré lui. Cet homme merveilleux fut
:té de Dieu pour reveiller les Chrétiens de leur profond
apissement : il leva l'étendart de la pénitence, sous lequel
multitude d'Ecclésiastiques & de Laïques se rangerent.
olitude de Prémontré devint un jardin délicieux, qui
luisoit en abondance toutes sortes de fruits spirituels.
Justice & la piété s'y étoient réfugiées ; & ceux qui vou-
it sincérement travailler à leur salut, y trouvoient un
: assuré.
n admiroit à Grandmont les mêmes effets de la Grace.
t Etienne, Instituteur de cet Ordre, vécut cinquante ans
l'affreux désert de Muret, servant Dieu nuit & jour
les priéres, les jeûnes & les austérités. Etant ensuite
: à Grandmont, il y forma un grand nombre de Justes,
conduisit à la plus haute perfection. La pauvreté étoit
trésor, & la plus profonde retraite leurs délices. On
noît l'esprit qui animoit ces pieux Solitaires, par la frayeur
leur causerent les miracles par lesquels Dieu manifestoit
inteté de leur illustre Fondateur, & par la priére si ex-
rdinaire qu'ils lui firent, de ne point leur enlever par ses
icles le trésor de la vie pauvre & retirée, dont il leur
t inspiré l'amour.
lais la grande merveille du douziéme siécle, c'est saint
nard. Cet illustre Saint a été un de ces hommes extra-
naires que Dieu donne de tems en tems à son Eglise,
pour la défendre contre les hérétiques, & les schisma-
es, soit pour instruire les Fidéles par leurs discours &
leurs écrits, soit pour les édifier par la sainteté de leurs
ons. Tout cela se trouve dans saint Bernard. Il semble

en effet que Dieu ait voulu renfermer dans ce grand homme les divers dons de sa grace qu'il a répandus dans les autres, & qu'il a partagés entre les plus célébres Peres de l'Eglise. On le regarde comme le dernier d'entr'eux par rapport au tems où il a vécu; mais il a paru animé de l'esprit des anciens; afin que la sublimité de son génie, la solidité de sa doctrine, la sainteté de sa conduite & la discrétion de son zéle, étant plus proches des derniers siécles, fussent opposées aux fausses lumiéres, aux dévotions peu réglées, & aux erreurs qui s'introduiroient après lui. Il a été la langue de l'Eglise dans ses combats contre les hérétiques; il a éteint les schismes; il a été plein de zèle pour soutenir les droits de la Grace de Jesus-Christ. Lorsque les Evêques ont eu à soutenir la liberté de l'Eglise, ils ont eu recours à lui pour la défendre devant les Princes; & de son tems il n'y a point eu de grandes affaires, dans laquelle on ne l'ait choisi ou désiré pour conseil ou pour arbitre. Dieu voulant employer saint Bernard dans les plus importantes entreprises, & lui donner du crédit & de l'autorité sur les Puissances Ecclésiastiques & séculiéres, lui accorda le don de miracles dans un degré fort éminent.

Rien n'est plus capable de nous donner une idée de la sublime vertu de saint Bernard, que la perfection à laquelle il avoit conduit les Religieux de Clairvaux. Cette sainte vallée étoit l'objet de l'admiration des Anges & des hommes. Les Solitaires qui la peuploient, tenoient beaucoup plus au ciel qu'à la terre, & faisoient reparoître les anciens prodiges de grace, qu'avoient présentés au monde les siécles les plus heureux. Quel bonheur pour l'Eglise de France, d'avoir enfanté tant de Saints, dans un tems où la piété devenoit de jour en jour plus rare; & d'avoir ouvert tant de surs aziles, à ceux qui s'occupoient sérieusement de leur salut, & qui vouloient se mettre à l'abri de la corruption du siécle!

On voit par les Ecrits du vénérable Guigues, en quel état étoit l'Ordre des Chartreux: leur pauvreté, leur désintéressement, leurs mortifications, leur attention à ne point introduire chez eux de sujets foibles, leur humilité, leur amour pour la solitude; les précautions qu'ils prenoient pour n'être connus que de Dieu seul, pour prévenir le relâchement, & empêcher que l'ambition, les richesses, l'oisiveté, & les au-

ftes des Monastères ne pénétrassent dans ceux qu'ils ont.

: Gilbert de Sempringam forma en Angleterre une gation qui édifia tout ce Royaume, & il eut l'humi- la faire entrer dans l'Ordre de Cîteaux, ne voulant tribuer la qualité de Chef ou Fondateur d'Ordre. Saint : d'Obasine donna le même exemple d'humilité. On le pays & les commencemens de la vie d'un autre Solitaire, qui est saint Guillaume de Malaval. Il étoit en Toscane, & se fixa auprès de Sienne, dans un lieu depuis *Malaval* à cause de sa stérilité. Peu après sa il s'y forma une Congrégation de Moines sous la règle : Benoît. L'Ordre des Trinitaires fut de même utile à ; & les premiers qui y entrerent, avoient un vrai pour soulager les Chrétiens qui étoient en captivité Infidèles.

las, Duc de Pologne, s'étant rendu maître de la Po- :, qui est au Nord de l'Allemagne, s'appliqua à la Chrétienne. Il invita les Evêques & les Prêtres voisins iller à cette bonne œuvre; mais chacun préférant son ux fatigues d'une mission qui paroissoit si périlleuse, a saint Otton, Evêque de Bamberg, disposé à entrer pieux desseins. Cet Evêque si accompli, devint l'A- : la Poméranie, & y fit de grands fruits. Le Roi de arck attaqua l'isle de Rugen, aussi dans le dessein d'y le Christianisme. Il y avoit long-tems que dans les s, on joignoit les armes matérielles aux spirituelles. ice des Rugiens demanda le Baptême dès qu'il fut de la Religion Chrétienne, & exhorta ses Sujets à on exemple. Il prêchoit lui-même ce peuple farouche, amener par la raison ou par les menaces à embrasser stianisme. De toute la nation des Sclaves, les Rugiens toient demeurés jusques alors dans les ténèbres de ie; leur habitation dans une Isle étant d'un accès , & ayant effrayé ceux qui auroient pu y porter l'E- . Les Maronites dispersés sur le Mont-Liban & aux is, se réunirent à l'Eglise Catholique, & renoncè- Monothélisme. Ces conquêtes que fit l'Eglise dans le ne siécle, la dédommageoient en quelque sorte, des que les schismes & les hérésies lui causerent.

Il y avoit dans les différentes parties de l'Eglise, de saints Evêques qui s'appliquoient à réformer les abus, à corriger les désordres, & à instruire solidement les peuples. Saint Norbert de Magdebourg, saint Hugues de Grenoble, saint Malachie d'Irlande, saint Anthelme de Bellai, saint Pierre de Tarantaise, saint Godefroi d'Amiens, saint Laurent de Dublin, saint Gardin de Milan, saint Ives de Chartres. Ces dignes Pasteurs menoient une vie plus capable encore que leurs discours, de faire impression sur les peuples. Dieu augmenta leur autorité par le don des miracles qu'il communiquoit à plusieurs d'entr'eux. Ce don fut aussi accordé à sainte Hildegarde, à saint Homobon de Cremone, & à d'autres Saints, qui faisoient la consolation de l'Eglise dans le douziéme siécle. Saint Godric, Ermite en Angleterre, avoit le don de Prophétie, & pratiquoit des mortifications étonnantes. Il guérissoit aussi les malades, & découvroit les plus secrétes pensées des cœurs.

Il se tint un très grand nombre de Conciles dans le douziéme siécle. On s'efforçoit de rétablir la discipline: on faisoit un humble aveu des maux de l'Eglise, & l'on étoit infiniment éloigné de désaprouver ceux qui en faisoient connoitre la grandeur & l'étendue. Il y eut trois Conciles généraux, le neuviéme, le dixiéme & l'onziéme, tous trois de Latran. On n'y dissimuloit aucun des abus, & l'on y rappelloit toujours les saintes régles.

Dieu opéra des conversions éclatantes qui firent admirer la toute-puissance de sa Grace. L'Abbé Suger qui avoit mené une vie mondaine, qui avoit été plus courtisan que Religieux, & qui avoit scandalisé l'Eglise par son faste & sa conduite séculiére, se convertit & réforma son Abbaye de saint Denis. Pons de Laraze donna un exemple mémorable de pénitence, & consola autant l'Eglise par sa conversion & la sainteté de sa vie, qu'il l'avoit affligée par ses désordres. Guillaume, Duc d'Aquitaine, céda aux menaces de saint Bernard, & suivit en tout ses conseils. Le Pape Eugène III mit à sainte Geneviéve des Chanoines de S. Victor, pour réformer cette Abbaye qui étoit dérégleé.

Enfin la piété étoit encore en honneur. Les saints Ecclésiastiques étoient respectés, & on les recherchoit pour les élever aux premiéres places; les établissemens les plus utiles

se

oient ſans contradiction. Les Princes & les Seigneurs
ſoient le bien, & ſecondoient les ſerviteurs de Dieu
treprenoient quelque œuvre avantageuſe à la Religion.
qui vouloient ſe ſanctifier, trouvoient de grandes faci-
: de puiſſans moyens de ſalut. L'état monaſtique, bien
e déshonorer l'Egliſe, faiſoit ſa reſſource & ſa con-
n.
minons ces remarques par le détail de quelques uſages
iliers à ce ſiécle. Nous pouvons nous en inſtruire dans
aité des uſages & coutumes de Cluni, compoſé ſous
vernement de ſaint Hugues par un de ſes Religieux,
é Uldaric. La pſalmodie étoit fort longue & preſque
uelle. La longueur des Leçons de l'Ecriture, n'étoit
éterminée. Celui qui chantoit une Leçon, la termi-
quand il le jugeoit à propos. Cependant quand il la
trop courte, il en étoit repris au Chapitre. Depuis
ſe du Jeudi ſaint, juſqu'à celle du Samedi ſaint, on
noit pas les cloches, mais on frappoit ſur une planche
donner le ſignal. Le Vendredi ſaint, on aſſiſtoit à
e, nuds pieds. Uldaric remarque que dans l'*Exultet*
nedi Saint, l'Abbé avoit fait effacer ces mots : *O! Fe-
lpa*, parceque ſelon lui ils donnoient à entendre que
hé d'Adam étoit néceſſaire. Le Dimanche de l'Octave
Pentecôte, y étoit déja ſpécialement conſacré en
eur de la ſainte Trinité. A la Purification, on béniſſoit
s les cierges. On béniſſoit auſſi dans la ſaiſon les pre-
raiſins mûrs : on les préſentoit pour ce ſujet au Prê-
ndant le Canon de la Meſſe, à ces paroles : *Per quem
nnia, Domine, ſemper bona creas.* (Nous obſerverons
: c'étoit la coutume de préſenter dans ce moment, les
les grains, le raiſin, &c. qu'on vouloit faire bénir,
t à ces choſes préſentées pour bénir, que ſe rappor-
ins l'origine, le pronom *hæc*, qui devroit ſe trouver
d'hui en lettres rouges & entre deux crochets, dans
iſſels, pour marquer qu'on ne devroit le prononcer
pareil cas.) On ceſſoit à la Septuagéſime de chanter
ia. Dans les tems où le ſilence étoit commandé dans
naſteres, on ſuppléoit à la parole par pluſieurs ſignes
: ſe faire entendre, & l'Auteur les explique en détail.
l un Religieux avoit ſcandaliſé les Séculiers par quel-

que faute, on obligeoit celui qui l'avoit commise à demeurer à la porte de l'Eglise en dehors, avec un Domestique qui avertissoit ceux qui entroient dans l'Eglise, du sujet pour lequel ce Religieux avoit été mis en pénitence. Pour empêcher les Moines de s'endormir à l'Office de la nuit, un Moine faisoit le tour des formes avec une lanterne; & quand il voyoit quelqu'un qui paroissoit dormir, il lui présentoit la lumiére de la lanterne devant les yeux, & s'il ne s'éveilloit pas, il la laissoit devant lui. Alors on l'éveilloit, & celui-ci étoit obligé de porter la lanterne à son tour, jusqu'a ce qu'il trouvât aussi quelqu'un endormi devant qui il laissât la lanterne.

Il y avoit à Cluni deux cuisines, sans parler de celle des Infirmeries. Dans la premiére, on ne préparoit jamais que des féves & des légumes, dont l'assaisonnement le plus délicat, étoit un coulis de graisse de lard. Et comme il ne falloit pas beaucoup d'habileté pour cela, les Moines en semaine en étoient les Cuisiniers. Dans l'autre cuisine, on préparoit le poisson quand on en servoit a la Communauté, & on avoit des serviteurs pour Cuisiniers. On accordoit le bain aux Moines deux fois l'an.

On lavoit tous les jours les Calices & les burettes avant que de s'en servir. On tenoit toujours un corporal au coin de l'Autel, afin qu'en cas d'incendie, on pût aisément le trouver, & s'en servir pour arrêter le feu. Car, dit Uldaric, plusieurs sont persuadés qu'un corporal qu'on tient étendu contre le feu, a beaucoup de pouvoir pour l'éteindre. (On a vu cependant que le Concile de Selingstat défendit de jetter un corporal dans le feu pour arrêter un incendie.)

A la Messe solemnelle il y avoit un Ministre près du Célébrant avec un éventail pour écarter les mouches du sacrifice & du Prêtre. On consacroit les Dimanches, cinq hosties sur l'Autel. Le Prêtre prenoit celle du milieu pour lui & pour le Diacre. Les autres hosties étoient divisées pour en communier les Moines. Les jours ouvriers on portoit au refectoire des hosties offertes & non consacrées qu'on donnoit a ceux qui n'avoient pas communié, comme un supplément de la communion.

On faisoit à Cluni beaucoup d'aumônes. Uldaric marque que l'année qu'il écrivoit son Traité, on avoit fait l'aumône

ſix-ſept mille pauvres, & qu'on avoit diſtribué deux cens
iquante jambons. Tout ce qui reſtoit du repas des Moi-
s, étoit donné aux pauvres; on ne donnoit le reſte du
n que les jours de jeûnes. Quand un Moine étoit mort,
donnoit pendant trente jours aux pauvres ſa portion, &
faiſoit la même choſe tous les ans, le jour de ſon anniver-
re. On donnoit aux pauvres la dîme de tous les préſens
i étoient faits à l'Egliſe.
Rien n'eſt plus remarquable que le ſoin avec lequel on fai-
t les hoſties. Le tems deſtiné pour cela étoit avant Noël
avant Pâques. On prenoit le meilleur froment, & quel-
e pur qu'il fût, on le choiſiſſoit grain à grain; on le la-
it, & enſuite on le mettoit dans un ſac propre, & deſtiné
iquement à cet uſage. On en chargeoit un ſerviteur,
nme de bien, qui alloit le faire moudre : il commençoit
laver les meules & les entourer de courtines; il ſe revê-
t enſuite d'une aube, & ſe couvroit la tête d'un amict.
rès avoir lavé le ſac, il y paſſoit pluſieurs fois la farine.
ois Prêtres ou Diacres, avec un Convers, étoient enſuite
rgés de faire les hoſties. Après s'être lavé le viſage & les
ins, ils ſe revêtoient d'aubes, & ſe couvroient la tête avec
amicts deſtinés à cet uſage. L'un d'eux faiſoit la pâte
une table fort nette; & ne ſe ſervoit que d'eau froide,
n que les hoſties fuſſent plus blanches. Les deux autres
moient les hoſties ſur le feu, & le feu étoit fait de bois
, choiſi & préparé pour cet uſage : pendant ce travail,
tre Moines chantoient les Heures Canoniales, ou le petit
ice de la ſainte Vierge. Ils mangeoient ce jour-là à la ſe-
nde table, & on leur donnoit une portion extraordi-
re, & du vin de liqueur.
Les Prêtres ou les Diacres pouvoient ſeuls laver les cor-
aux. Ils les lavoient d'abord pluſieurs fois dans des vaſes
irain, qui ne ſervoient qu'à cela. Enſuite on leur don-
it une leſſive légére, & on les plongeoit dans de l'eau où
avoit détrempé une farine très-fine. On les ſuſpendoit à
e corde qui avoit été lavée, & qu'on conſervoit dans une
urſe pour cet uſage. Pendant qu'ils ſéchoient, on les gar-
it avec ſoin pour empêcher les mouches de s'y arrêter.
détail montre bien quel reſpect on avoit pour tout ce qui
ichoit le Corps de Notre Seigneur. Quelle pureté d'ame

doit-on suppoſer dans ces Religieux qui étoient ſi ſcrupuleux ſur cette pureté extérieure ! Cet expoſé ſi édifiant doit être une leçon toujours ſubſiſtante pour les Miniſtres des Autels.

L'uſage d'adorer & d'élever l'Hoſtie avant la conſécration du Calice, paroît s'être établi vers ce tems ; & on peut croire qu'il a été introduit pour empêcher qu'on ne doutât à l'avenir de la converſion du pain au Corps de notre Seigneur avant celle du vin, contre l'opinion de quelques Docteurs qui croyoient que la conſécration des deux eſpéces étoit indiviſible, & que le pain n'étoit changé au Corps de Jeſus-Chriſt qu'après la conſécration du vin. Avant ce tems on ne montroit l'Hoſtie au peuple, qu'en l'élevant ſur le Calice, à ces mots *Omnis honor & gloria*, avant le *Pater*. D'où vient encore l'uſage qui s'eſt perpétué d'avertir alors les aſſiſtans par le ſon d'une clochette ; & celui de ſe tourner debout, à ce moment vers l'Autel pour adorer ; ce que pratiquent encore aujourd'hui les Chanoines de S. Benoît de Paris. Le Cardinal Gui Paré, Légat en Allemagne, ordonna pendant ſon ſéjour à Cologne en 1201, que quand on leveroit l'Hoſtie à la Meſſe, tout le peuple ſe proſterneroit dans l'Egliſe au ſon de la clochette (*pour demander miſéricorde*) juſqu'à la conſécration du Calice. Il ordonna encore que quand on porteroit le ſaint Sacrement aux malades, le ſonneur ou un écolier marcheroit devant le Prêtre, & ſonneroit une clochette pour avertir le peuple d'adorer Jeſus-Chriſt dans les rues & dans les maiſons. De-là ſont venues ces deux pieuſes coutumes.

C'étoit une dévotion du tems, de s'adreſſer au Confeſſeur ou au Supérieur Eccléſiaſtique du lieu où une perſonne étoit décédée, à l'effet d'en obtenir une abſolution pour le défunt. Elle conſiſtoit dans une proteſtation par écrit, où le Supérieur déclaroit qu'il avoit abſous & qu'il abſolvoit encore un tel de ſes péchés. On attachoit cet écrit au tombeau du défunt. Nous avons celle d'Abélard envoyée à Héloïſe par Pierre le Vénérable, Abbé de Cluni, conçue en ces termes : » Moi „ Pierre, Abbé de Cluni, qui ai reçu Pierre Abélard au „ nombre de mes Religieux.... je déclare que par l'autorité „ de Dieu tout-puiſſant, & de tous les Saints, je l'abſous „ de tous ſes péchés, en vertu du droit que me donne ma „ charge. *Requieſcat in pace.* «

Nous avons une lettre du Pape Paſcal II à l'Abbé de Cluni, où il ordonne de donner les deux eſpèces de la Communion ſéparément, & non le pain trempé dans le vin comme on faiſoit à Cluni. Il excepte les enfans & les malades, qui ne pouvoient avaler le pain, ce qui prouve qu'on communioit encore les enfans.

Ce ſiécle a vu naître les premiers *Rabins* fameux. Depuis les paraphraſes Chaldaïques composées vers le tems de Jeſus-Chriſt, & le Thalmud achevé environ cinq cens ans après, les Juifs n'ont que cinq ou ſix livres écrits avant l'an mil de Jeſus-Chriſt. C'eſt depuis ce tems que les études ſe ſont renouvellées chez eux, & qu'ils ont composé tous ces livres qui forment leurs Bibliothéques. Un de leurs premiers auteurs eſt Rabbi Nathan, qui mourut à Rome l'an 1106. Il eſt auteur du livre *Arouc*, qui eſt un Dictionnaire pour expliquer les mots difficiles du Thalmud. Enſuite vint Abraham Aben Ezra, Eſpagnol, qui s'appliqua à interprêter l'Ecriture ſelon le ſens littéral & grammatical; il mourut à Rhodes en 1174. Du même tems vivoit en France Salomon Jarchi, qui commenta toute la Bible & preſque tout le Thalmud: ſes notes, avec celles d'Aben Ezra, rempliſſent les marges des Bibles Rabiniques. Mais le plus fameux de tous les Rabins eſt Rambam, natif de Cordoue, qui fut diſciple du célèbre Averroës. Il appliqua la Philoſophie d'Ariſtote à l'explication de l'Ecriture; ce qui lui attira grand nombre d'adverſaires, dont le plus animé étoit Rabi Salomon de Montpellier: mais il fut ſoutenu par d'autres ſçavans Juifs, particuliérement à Narbonne; ce qui produiſit une eſpéce de guerre civile entre les Synagogues, qui s'excommunioient réciproquement, & ce ſchiſme dura quarante ans. Entre un grand nombre de livres que Rambam a composés, il y en a deux fort célèbres: le premier intitulé *Jadhazâca*, comprend toute la doctrine du Thalmud, c'eſt-à dire la Juriſprudence civile & canonique des Juifs, diſtribuée par ordre, & expliquée clairement en pur Hébreu. L'autre ouvrage intitulé *Moré Nevochim*, eſt une clef pour entendre les paſſages difficiles de l'Ecriture, par la diſtinction des divers ſens.

Ec 2




Susception de la S.te Couronne d'Epine.

ABREGE CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

TREIZIEME SIÈCLE.

Ann 1201. de l'Ere Chrétienne vulgaire.



L'ALLEMAGNE étoit divisée depuis la mort de Henri VI entre deux Princes qui prétendoient à l'Empire ; Philippe de Suabe & Othon de Saxe. Le Pape Innocent III, qui n'avoit point encore pris de parti, se déclara cette année en faveur d'Othon. Entre les lettres qu'il écrivit sur ce sujet, les plus ...rquables sont deux réponses données en plein consis..., où l'on voit qu'il se déclara pour Othon à cause de ...chement que lui & ses ancêtres avoient témoigné pour

le ſaint Siége : on y voit auſſi qu'Innocent prétendoit que la déciſion de cette affaire appartenoit principalement & finalement au ſaint Siége ; *principalement*, diſoit-il, *parcequ'il a transféré l'Empire d'Orient en Occident ; finalement, parcequ'il donne la Couronne Impériale.* Cette prétention trouva bien des contradicteurs en Allemagne.

Concile de Soiſſons ſur l'affaire du mariage du Roi Philippe avec Ingerburge. Ce Concile ſe tint pendant le Carême : le Roi, s'appuyant toujours ſur le prétexte de parenté, eſpéroit y faire caſſer ſon mariage ; mais étant averti que le Cardinal Jean de S. Paul, que le Pape avoit aſſocié à Octavien pour la déciſion de cette affaire, étoit réſolu de prononcer en faveur du mariage, il partit de grand matin emmenant Ingerburge avec lui, & fit dire aux Prélats qu'il la tenoit pour ſa femme, & ne vouloit point en être ſéparé : ainſi finit le Concile. Le Roi ayant par ce moyen éludé le jugement, enferma Ingerburge au Château d'Eſtampes.

Un Chevalier nommé Evraud eſt brûlé à Nevers, comme convaincu de tenir l'héréſie des *Bulgares*. On donnoit ce nom aux nouveaux Manichéens.

Bulle du 2 Novembre, par laquelle le Pape, à la priére du Roi Philippe I, légitime des enfans que ce Prince avoit eus d'Agnès. Le Pape, dans cette Bulle, apporte pour motif la bonne foi dans laquelle ce mariage paroiſſoit avoir été contracté, attendu la Sentence du Concile de Reims ; il reconnoit que le Roi auroit pu lui-même, comme ſouverain, légitimer ſes enfans, & que c'eſt volontairement qu'il s'eſt ſoumis ſur cet article à la juriſdiction du ſaint Siége : il finit en marquant nettement la diſtinction des deux Puiſſances.

Commencement de l'Ordre du Val des Ecoliers.

1202.

Quatriéme Croiſade. Le peuple y fut principalement excité par les prédications de Foulques, Curé de Neuilli ſur Marne, homme preſque ſans lettres, mais dont l'éloquence naturelle faiſoit plus d'impreſſion que les diſcours étudiés de ce tems-là, qui étoient pleins de diviſions, de ſoudiviſions, de lieux communs & d'allégories. Foulques avoit converti par ſes exhortations un grand nombre de femmes

8
HES.

8.
I.
1216.
II.
1216.
1227.
X.
1227.
1241.
V.
1241.
1241.
V,
1243.
1254.
V.
1254.
1261.
.
261.
1264.
V.
1265.
1268.
I.
1271.
1276.
V.
276.
276.
276.
276.
XI.
1276.
277.
I.
277.
280.
.
1281.
1285.
V.
1285.
287.
V.
1298.
1298.

ANTIPAPES & Hérétiques.

ANTIPAPES.

Amauri, 1210.

Les Stadings, 1232.

Jacob, chef des Pastoureaux, 1241.

Les Flagellans, 1259.

Les Apostoliques, 1287.

Les Bizoques, ou Fratricelles, 1296.

Segarelle, chef des Apostoliques, 1300.

PRINCES Contemporains.

EMPEREURS d'Orient.

Alexis Lange, chassé en 1203.

Alexis IV. détrôné en 1204.

Alexis Ducas, surnommé Murzuphle, chassé par les Latins en 1204.

EMPEREURS Latins d'Orient, résidens à Constantinople.

Baudouin, 1205.
Henri, 1216.
Pierre de Courtenai, 1220.

Robert de Courtenai, 1229.

Baudouin II. 1261.

EMPEREURS Grecs d'Orient résidens à Nicée.

Théodore Lascaris, 1222.

Jean Ducas, 1255.

Théodore Lascaris second du nom, 1259.

Jean Lascaris, 1259.

Michel Paleologue reprend Constantinople en 1261, & met fin à l'Empire des Latins, meurt en 1282.
Andronic, II.

SAVANS & Illustres.

L'Abbé Joachim, fondateur de la Congrégation de Flores, 1202. Il a laissé grand nombre d'écrits dont ceux-ci sont imprimés: la concorde de l'ancien & du nouveau Testament; un Traité intitulé *le Pseautier a dix cordes*, & des Commentaires sur les Prophetes & sur l'Apocalipse, dans lesquels il a mêlé plusieurs prédictions touchant les Empereurs & les Rois de Sicile, dont quelques-unes sont assez conformes aux événemens.

Saint Jean de Matha, fondateur de l'Ordre de la Trinité, 1213.

Théodore Balsamon, Patriarche d'Antioche, 1214. Il a fait l'exposition du Nomocanon de Photius, & a commenté toutes les parties du droit canonique des Grecs. Il a laissé aussi une réponse à une consultation sur les Patriarches, où il dit que le Pape de l'ancienne Rome a été retranché des Eglises; ce qui paroît être la premiére preuve de l'entiére consommation du schisme des Grecs.

Le Pape Innocent III. 1216.

Etienne de Langton, Chancelier de l'Eglise de Paris, 1228. Auteur de plusieurs

débauchées ; & pour leur assurer une retraite, il procura la fondation de l'Abbaye Saint-Antoine à Paris, sous la régle de Citeaux. Pour exciter davantage à la Croisade, il avoit commencé par se croiser lui-même ; mais il mourut avant le départ. La flotte des Croisés François & Venitiens part de Venise, le 8 Octobre : au lieu de passer en Syrie, ils vont prendre la ville de Zara en Esclavonie, qui avoit été enlevée aux Vénitiens par le Roi de Hongrie. Le Pape ayant été informé de ce projet, avoit défendu de l'exécuter : les François lui firent satisfaction ; mais on ne put persuader pour lors aux Vénitiens de demander l'absolution, ils ne la demanderent qu'en 1204, & l'obtinrent du Légat Pierre de Capouë, mais sans avoir fait aucune satisfaction. Pendant que les Croisés étoient encore à Zara, ils firent un traité avec le jeune Alexis Lange, fils d'Isaac Lange, détrôné par son frere en 1195, & s'engagerent de le mettre sur le trône de Constantinople. Le Pape fit encore des efforts pour empêcher cette nouvelle entreprise ; mais les Croisés passerent outre, nonobstant sa défense : Ils paroissoient avoir oublié la Terre-sainte & leurs sermens ; la Croisade n'étoit presque plus qu'un prétexte pour chercher des avantures.

1203.

Les Croisés prennent Constantinople d'assaut le 18 Juillet, après six jours de siége. L'Empereur Alexis s'enfuit ; son frere Isaac est tiré de prison, & le jeune Alexis couronné Empereur. Ce Prince écrit au Pape, & lui promet de réduire l'Eglise orientale sous l'obéissance du S. Siége : les Croisés avoient exigé de lui beaucoup d'autres promesses, qu'il ne tint pas mieux que celle-ci.

Le Pape envoie Jean son Chapelain en Bulgarie, avec la qualité de Légat, à la priére du Roi Joannice, qui témoignoit vouloir se soumettre au S. Siége, & recevoir de lui la couronne. Le dessein de ce Prince étoit d'affermir sa puissance contre les Grecs. Les Bulgares, après avoir été soumis aux Grecs pendant plus de cent cinquante ans, s'étoient révoltés sous le regne d'Isaac Lange.

Différend entre le Pape & le Roi Philippe-Auguste. Le Pape vouloit se rendre arbitre de la paix entre ce Prince & Jean, Roi d'Angleterre. Il écrivit l'année suivante une lettre

…PES …RIARCHES.

…PES.

…lestin V.
…et 1294.
…e le 13 Dé-
… suivant,
…ai 1296.
…face VIII.
…emb. 1294.

…IARCHES
…cobites
…exandrie.

1206.
vaq. 20 ans.
monte sur
…e en 1235.
au bout
…nois.
vaque 8 ans.
…se, 1262.
… chassé,
1262.
1293.
…ose, 1300.

…IARCHES
…ntioche.

…ore Balsa-
…, 1214.
…, 1229.
1234.
1242.
…n, 1268.
…s la perte de
…sainte ce pa-
…, de même
de Jerusa-
…Alexandrie
…stantinople,
…t plus pour
…s qu'un titre
Papes ont
…e tems d au-
…t chaque na-
…étienne pré-
…re son Pa-
de sorte que
… même ville.

ANTIPAPES & Herétiques.

PRINCES Contemporains.

EMPEREURS *d'Occident.*

Philippe, 1208.
Othon IV. 1218.
Frederic II. 1250.
Troubles & interregne.
Rodolphe d'Hasbourg tige de la maison d'Autriche, 1291.
Adolphe de Nassau, 1298.
Albert I.

Rois d'Espagne.

Alphonse IX. 1214.
Henri I. 1217.
Ferdinand III *Saint.* 1252.
Alphonse X. 1284.
Sanche IV. 1295.
Ferdinand IV.

Rois de France.

Philippe II. dit Auguste, 1223.
Louis VIII. 1226.
Louis IX, dit S. Louis, 1270.
Philippe III, dit le Hardi, 1285.
Philippe IV, dit le Bel.

Rois d'Angleterre.

Jean dit Sans-terre, 1216.
Henri III. 1273.
Edouard I.

Rois d'Ecosse.

Guillaume, 1214.
Alexandre II. 1249.

SAVANS & Illustres.

Commentaires sur l'Ecriture sainte, & de quelques constitutions synodales.

S. Antoine de Pade, ou Padoue, 1231. Il a laissé des Sermons, des Commentaires sur l'Ecriture, & une Concordance morale. Ses prédications étoient tellement goutées de son tems, qu'il étoit souvent obligé de prêcher en pleine campagne.

Jacques de Vitri, Cardinal, 1240. Ses principaux ouvrages sont l'Histoire orientale depuis Mahomet jusqu'en 1229. & l'Histoire occidentale, où il depeint l'état de l'Eglise Latine de son tems.

Alexandre de Halès, de l'Ordre des Freres Mineurs, 1245. Sa somme de Théologie est le plus grand corps d'ouvrage qui eût encore paru sur cette matiére. Il a fait des commentaires sur toute l'Ecriture sainte & sur le Maîtres des sentences.

Vincent de Beauvais, Dominicain, 1256. Il a fait un ample extrait de tous les Auteurs sacrés & profanes qu'il avoit lus; pour faciliter les études, en rassemblant dans un seul corps tout ce qui lui paroissoit le plus utile. Il appella cet ouvrage

aux Evêques de France, dans laquelle on voit qu'il se fon-
doit sur le péché qui pouvoit accompagner la guerre fait
injustement : c'est la fameuse Décrétale *Novit*.

L'Abbé de Casemaire, Légat, ayant travaillé inutilemen
un an entier à faire la paix entre les deux Rois, assembl
un Concile à Meaux. Les Evêques de France prennent l
résolution de consulter le Pape même, auquel ils appellent;
de peur que l'Abbé de Casemaire ne procédât cependan
en sa qualité de Légat.

Fondation du monastere de Trebnits près de Breslau, pa
Henri, Duc de Silésie & de Pologne. Il fit cette fondatio
à la persuasion de sainte Hedvige son épouse. Quelques an-
nées après ils embrasserent de concert la continence, pa
vœu, avec la bénédiction solemnelle de l'Evêque. Ils vécu-
rent en Religieux, sans en avoir fait profession ; & le Du
laissa croître sa barbe, comme les Freres Convers des mo-
nasteres ; c'est ce qui l'a fait nommer *Henri le barbu*.

1204.

Matthieu de Montmorenci fonde l'Abbaye de Port-Roya
près de Chevreuse, à six lieues de Paris.

Les affaires avoient bien changé de face en peu de tems
Constantinople : les Croisés, ennuyés des remises & de l
mauvaise foi du jeune Alexis, lui avoient déclaré la guerre
Les nouveaux désordres qu'elle attira, irriterent les Grec
qui se révolterent sous la conduite d'Alexis Ducas, surnom-
mé Murzuphle : le jeune Alexis fut pris & étranglé, & Mur-
zuphle couronné. Sur cet événement les Croisés s'assemblen
avec les Evêques, le Clergé de l'armée, & ceux qui avoien
les ordres du Pape : on décide que la guerre est juste, si o
l'entreprend dans le dessein de remettre le pays sous l'obéis-
sance du saint Siége. On assiége Constantinople, qui est pri
par escalade le 12 Avril de cette année : la ville fut pillée san
résistance. Le soldat, devenu insolent par la victoire, n'épar-
gna rien, pas même les Eglises : les saintes images, le
Reliques, & ce qu'il y a de plus auguste dans la Religio
fut profané, si on en croit Nicetas, auteur Grec, témoi
oculaire : cependant il est certain que le Légat Pierre d
Capouë, & les Evêques firent recueillir avec soin la plu
grande partie des Reliques prises en ce pillage ; elles furen

E S. ...RCHES.	*Antipapes & Hérétiques.*	PRINCES *Contemporains.*	SAVANS *& Illustres.*
il y a ...*ourd'hui* *Patriar-* *l'un est* ...*e Armé-* ...*e Copte,* ...*estorien.* ...CHES ...*alem.* ...mite, 1214. 1215. 1239. 1255. ...ntaleon ...n 1261. ...n d'Ur- ..., 1272. ...e Len- 1278. 1288. ...s Ana- 1291. le der- ...che La- ...rusalem en Pa- ...ranvil- ...sé par ...oniface ... donna ...rchat à CHES ...*inople.* ...tere, se 1205. ...rise de ...iople. ...torien, ... Grec Nicée, ... 1215. Ireni- 1221. ... 1226.		*Rois d'Ecosse.* Alexandre III. 1286. *Interrégne.* Jean Bailleul. *Rois de Suéde.* Suercher II. 1211. Eric X. 1218. Jean I. 1223. Eric XI. 1250. Valdemar, 1276. Magnus, 1290. Birger. *Rois de Danemarck.* Canut VI. 1202. Valdemar II. 1241. Eric VI. 1250. Abel, 1252. Christophe, 1259. Eric VII. 1286. Eric VIII. *Rois de Pologne.* Lescus V. 1203. Ladislas III. 1226. Boleslas V. 1279. Lescus VI. 1289. Primislas, 1296. Ladislas IV, déposé en 1300. Vinceslas, Roi de Bohême. *Rois de Portugal.* Sanche I. 1212. Alphonse II. 1223.	*le grand miroir.* Il y mit au nombre des histoires sérieuses, au même rang de César & de Suetone, l'histoire de Charlemagne sous le nom de l'*Archevêque Turpin*, fabriquée dans le siécle précédent. S. Pierre Nolasque, fondateur de l'Ordre de la Mérci, 1256. Matthieu Paris, Bénédictin Anglais, 1259. Auteur d'une histoire depuis le commencement du monde jusqu'en 1259. Quelques-uns croient qu'il n'est auteur que de la seconde partie qui commence au régne de Guillaume le Conquerant. Hugues de S. Cher, Cardinal, 1263. Auteur d'une Concordance de tous les mots de la Bible. Henri de Suze, Cardinal, Evêque d'Ostie, 1271. Il est auteur d'une somme du Droit canonique & civil, qu'on appelle communément *la somme dorée*; il a fait aussi un commentaire sur les décrétales, par ordre du Pape Alexandre IV. Ses ouvrages sont fort estimés par les Canonistes. Robert Sorbon, ou de Sorbonne, vers 1271.

partagées entre les Croisés, & se répandirent depuis en d
férentes Eglises d'Occident. L'Abbaye de S. Denis eut u
partie considérable de la vraie Croix : & l'Eglise d'Ami
le chef de saint Jean-Baptiste, qui consiste dans les os
la face depuis le haut du front jusqu'à la bouche. Aprè
prise de Constantinople, les Croisés y mirent pour Em
reur Baudouin, Comte de Flandres, qui fut couronné
lemnellement à sainte Sophie le 17 Mai. Ainsi commença
Orient l'Empire des Latins. Le Pape approuva cette co
quête par une lettre circulaire adressée aux Evêques de Fran
où il dit : *Dieu voulant consoler son Eglise par la réun
des schismatiques, a fait passer l'Empire des Grecs, su
bes, superstitieux & désobéissans, aux Latins humbl
pieux, catholiques & soumis.*

Il accorda cette année la couronne royale à trois Prin
qui la lui avoient demandée. Joannice, Roi des Bulga
& des Valaques, la reçut de la main du Cardinal Léo
Légat, qui établit le rit Romain en ce pays. Primislas, u
tiéme Duc de Bohême, la reçut de la main d'Otho
Empereur élu. Pierre II, Roi d'Arragon voulut la re
voir du Pape lui-même à Rome, où il vint exprès.
anciens Roi d'Arragon ne se faisoient point couronn
mais quand ils se marioient, ou qu'ils avoient atteint l'
de vingt-cinq ans, on les faisoit Chevaliers, & alors ils p
noient le titre de Roi. Pierre II fut le premier qui se fit
crer ; il rendit en même tems son Royaume tributaire
saint Siége, ce qui excita de grands murmures de la p
de ses sujets.

Le Pape Innocent fonde à Rome à ses dépens un Hôp
pour les malades & pour les pauvres ; il y met pour le se
des Religieux de la même observance que ceux de l'Hô
tal du Saint-Esprit, établi depuis peu à Montpellier pa
Comte Gui, qui en fut le premier maître, & auquel le P
avoit déja accordé la confirmation de son Ordre.

1205.

Albert, Evêque de Riga en Livonie, institue un Or
militaire de Christ, pour la défense des nouveaux Chrét
contre les Payens, qui étoient encore en grand nombre d
ce pays. Ces nouveaux Chevaliers portoient une croix

S
CHES.

HES
tople.

arito-
1227.
plius,
1239.
1239.
1254.
ine sa
1260.
d'E-
1261.
abli,
é &
1264.
l. re-
1266.
eposé
1275.
, don-
iission
1283.
1298.
tabli,
1283.
Chy-
le sa
1289.
lonne
n en
1293.

HES
. P.

orosi-
1211.

4 ans.

1226.
1232.
Plai-
1253.
Justi-

ble est
Grecs,
1261.

ANTIPAPES
& Hérétiques.

PRINCES
Contemporains.

Rois de Portugal.

Sanche II. 1246.
Alphonse III. 1279.
Denis.

SAVANS
& Illustres.

Il a laissé trois écrits. Le premier intitulé, *de la conscience*, roule sur une comparaison perpétuelle de l'examen des Etudians avec le Jugement de Dieu. La comparaison est si bien suivie, qu'on y peut voir qu'elle étoit alors la maniére dont le Chancelier examinoit ceux qui devoient être licenciés; le second est un traité de la Confession; le troisiéme est intitulé, *le chemin du Paradis.*

Guillaume de Saint-Amour, 1272. Ses ouvrages intitulés *de Publicano & Pharisæo*, & *Collectiones sacræ Scripturæ*, tendent comme son livre des Périls des derniers tems, à décrier les Religieux mendians.

S. Thomas d'Aquin, 1274.

S. Bonaventure, 1274.

Saint Raimond de Pegnafort, Dominicain, 1275.

Frere Martin Polonois, Archevêque de Gnesne, Dominicain, 1278. Auteur d'une Chronique depuis Jesus-Christ jusqu'à l'an 1271, connue sous le nom de *Chronique Martinienne.*

Albert le Grand, Evêque de Ratisbonne, Dominicain, 1280. Ses ouvrages sont en si grand

leurs manteaux, & une épée. Peu après cet Ordre aux Chevaliers Teutoniques.

Le Pape approuve solemnellement la prise de Const ple, après avoir murement déliberé de cette affaire a Cardinaux & les Evêques, & promet l'indulgence de l sade à ceux qui iroient fortifier l'Empire de Constar pour faciliter le recouvrement de la Terre-sainte.

En Angleterre, Hubert, Archevêque de Cantorberi mort, les Moines de la Cathédrale, qui prétendoien droit d'élire seuls l'Archevêque de cette ville, font u ble élection. Cette affaire eut de longues & facheuse On voit dans le recit de cette élection, qu'on obs Cantorberi la cérémonie de mettre d'abord sur l'aut que élu, comme on le pratique encore à Rome. H étant déja Archevêque & *Grand Justicier*, avoit Chancelier d'Angleterre; & comme il s'applaudissoit amis de cette nouvelle dignité, qui lui paroissoit u avantage, un Gentilhomme lui dit : *Seigneur, si v sideriez bien votre ministere, vous ne devriez point v poser une telle servitude; nous avons bien vû un Ch devenir Archevêque, mais nous n'avons jamais qu'un Archevêque soit devenu Chancelier.*

1206.

Concordat passé le 17 Mars entre Thomas Morosi mier Patriarche Latin de Constantinople, & le Prince qui avoit été nommé Régent de l'Empire pendant la d de l'Empereur Baudouin son frere, pris l'année pré par les Bulgares. Par ce concordat qui fut confirm Pape, on accorde aux Eglises la quinziéme partie les domaines hors des murs de Constantinople, p récompenser de ceux qu'elles possédoient sous la dom des Grecs. Le Pape écrit au Patriarche de Constan qui l'avoit consulté sur divers articles, une lettre quelle il permet de conférer plusieurs Evêchés a un personne, à cause du trop grand nombre d'Evêch y avoit en ces quartiers. Tel fut le commencem unions personnelles de bénéfices pour la vie du titul Patriarche Grec de Constantinople résidoit alors à où s'établit cette année un nouvel Empereur Grec.

P

Papes & Patriarches.	Antipapes & Hérétiques.	Princes Contemporains.	Savans & Illustres.
			nombre, que le recueil est de 21 volumes *in-folio*. Henri de Gand, Docteur de Paris, 1292. On l'a surnommé *le Docteur solemnel*. Il reste de lui plusieurs écrits, dont le plus fameux est le Catalogue des Ecrivains ecclésiastiques. Guillaume Duranti, Evêque de Mende, 1296. Il a fait le Rational des Offices divins, & le *Speculum Juris*, ce qui lui a fait donner le surnom de *Speculator*. Pierre-Jean d'Olivé, Cordelier, 1297. Auteur d'un Commentaire sur l'Apocalyse, où l'on a trouvé quelques erreurs. Jean Veccus, Patriarche Grec de Constantinople, 1298. Il a laissé grand nombre d'écrits, la plupart sur la procession du Saint-Esprit & l'union des Eglises. Jacques de Voragine, Archevêque de Gênes, Dominicain, 1298. Son recueil des vies des Saints a été si estimé dans son tems, qu'on le nommoit *la Légende dorée*; mais il est tombé depuis dans un grand mépris, à cause de la grande quantité de fables qu'il contient. Nous avons aussi de lui une Chronique de Gênes & de ses Evêques.

Théodore Lascaris, qui avoit épousé Anne, fille de l'E
pereur Alexis Lange, & qui par-là prétendoit à l'Empire.

Conférences de Montreal & de Pamiers en Langued
contre les hérétiques Vaudois & Albigeois. Le Pape a
envoyé ses Légats pour travailler à la conversion des h
tiques dont cette Province étoit infectée. Dégoûtés du
de succès de leurs travaux, ils étoient sur le point de ren
cer à leur légation, lorsqu'il leur vint un secours inop
Diego de Azebez, Evêque d'Osma en Castille, passant
Montpellier, se joignit à eux, & les engagea par son ex
ple à renvoyer leurs valets, leurs chevaux, & le rest
leurs équipages, que les hérétiques ne cessoient de leu
procher. Cette mission prit dès-lors une nouvelle face
on en vit les premiers fruits à la conférence de Pami
où le chef des Vaudois abjura entre les mains de l'Evê
d'Osma. A cette conférence, assistoit Domingue ou Do
nique, Chanoine régulier & Souprieur de la Cathéd
d'Osma, qui fut dans la suite chef de cette mission, & I
tuteur de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

1207.

Assemblée de Viterbe, le 24 Septembre, où le Pape
donne que tout hérétique Patarin, qui sera trouvé da
patrimoine de S. Pierre, sera aussi-tôt pris & livré
Cour séculiére pour être puni selon les loix.

1208.

Le bienheureux Pierre de Castelnau, l'un des Légats p
la mission de Languedoc, est tué par ordre de Raimo
Comte de Toulouse, excommunié depuis long-tems à c
de la protection qu'il donnoit aux hérétiques dans sa P
vince. Le Pape renouvelle l'excommunication contre
Prince, & fait publier la Croisade contre les hérétique
Languedoc.

En Angleterre, le Roi Jean, irrité de ce que le Pape a
avoir cassé la double élection des Moines de Cantorbe
avoit sacré Etienne de Langton pour ce siége sans son c
sentement, fait chasser les Moines de Cantorberi, & s'e
pare des biens de l'Archevêché. Le Pape l'ayant appr
met toute l'Angleterre en interdit.

CONCILES. TREIZIEME SIECLE.

1. De *Soissons*, sur le mariage de ppe, Roi de France. *Lab.* t. XI. tom. VI. manque *in Regia.*
De *Paris*, contre Elgaud, Vau- *Ibid.*
De *Perth*, en Ecosse sur la réform on du Clergé. *Ibid. Anglic.* t. I.
12. De *Londres*, sur la discipline.

13. D'*Ecosse*, sur la célébration du manche. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* XI. *Hard.* tom. VI.
14. De *Meaux*, sur la paix entre les de France & d'Angleterre. *Lab.* XI. *Hard.* tom. VI. manque *in*
15. D'*Arles*, sur la discipline. *Chr.* tom. I. pag. 565.
D'*Antioche*, contre le Roi d'Ar- e. *Raynaldi ad an.* 1210.
16. De *Perth. Anglic.* tom. I.
De *Lambeth* & de *S. Albans. Ibid.*
De *Rading* en Angleterre, sans *Anglic.* tom. I.
17. De *Narbonne. Gall. Christ.* tom. pag. 61.
De *Londres* & d'*Oxfort. Angl.* t. I.
18. De la *Prov. de Narbonne*, sur lbigeois. *Labbe*, &c. *ut supr.*
19. De *Montil*, (Montilliense) la Province de Narbonne, où mpose une Pénitence au Comte oulouse, Protecteur des Albi- s. *Ibid.*
D'*Avignon*, sur la foi & la disci- . *Ibid.*
De *Paris*, contre les erreurs d'A- i. *Ibid.*
10. D'*Avignon*, contre les Albi- . *Ibid.*
De *S. Gilles*, contre Raymond, te de Toulouse. *Lab.* tom. XI.
De *Londres. Angl. collect.* tom. I.
D'*Arles*, sur les propositions fai- nutilement à Raymond, Comte oulouse, pour son absolution. tom. XI. *Hard.* tom. VI.
Assemblée de *Narbonne*, dans la des Comtes de Toulouse & de . *Ibid.*
De *Rome*, l'Empereur Othon dé- . *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. *Hard.* tom. VI.

CONCILES. DU TREIZIEME SIECLE.

1211. De *Northampton*, sur la discipline. *Angl.* tom. I.
— De *Perth*, en Ecosse. *Angl.* t. I.
1212. De *Paris*, sur la discipline, pour les différens ordres de l'Eglise. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VI. *Mart. collect.* tom. VII. manque *in Reg.*
— Assemblée de *Pamiers*, où les Evêques & les Grands se soumettent à Simon, Comte de Montfort. *Ibid.*
— De *Narbonne*, *Gall. Christ.* t. VI. pag. 61.
— De *Lavaur. Ibid.* tom. VI. page 444.
1213. *Albanense*, S. Albans. *Angl.* tom. I.
— De *Londres*, de *Westminster* & de *Rading. Angl.* tom. I.
— De *Lavaur*, dans la cause de Pierre, Roi d'Arragon, Protecteur de Raymond, Comte de Toulouse. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VI.
— De *Muret* en Languedoc, où l'on prend les moyens d'appaiser Pierre, Roi d'Arragon. *Ibid.*
1214. De *Dunstable* en Angleterre, où l'on appelle du Légat au Pape. *Ibid. Angl.* tom. I.
— De *Londres*, le Roi Jean absous. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VI. *Angl.* tom. I.
— De *Montpellier*, sur la discipline. *Baluz. Conc. Gall. Narbon.*
— De *Rouen*, sur la discipline ecclésiastique. *Bessin.*
1215. De *Bourdeaux. Gall. Chr.* t. II. pag. 862.
— De *Montpellier*, Simon, Comte de Montfort y est déclaré Comte Souverain des Terres dont il avoit chassé les Albigeois. *Baluz.*
— D'*Espagne*, sur la discipline. *Martène Thesauri*, tom. IV.
— De LATRAN: douziéme Concile Général, sous le Pape Innocent III & l'Empereur Frédéric II, contre les erreurs des Albigeois & de l'Abbé Joachim. C'est le premier Concile où l'on trouve le terme de Transubstantiation, quoiqu'il soit en des Auteurs cent ans avant ce Concile. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

guer des Croisés pour la Terre-sainte, qui la port
l'épaule. La ville de Beziers est prise & brûlee le 2
sept mille personnes sont tuées dans l'Eglise, où elles
réfugiées. Les habitans de Carcassonne sont reçus à
sition, à la charge de tout abandonner & de sor
en chemise, ce qui est exécuté le 15 Août. Les Cro
nent la Seigneurie de leurs conquêtes à Simon, C
Montfort, qui devient leur chef. Il condamne au
hérétiques, dont l'un témoignoit vouloir se conver
parle sincérement, disoit le Comte, *ce feu lui servi
l'expiation de ses péchés; s'il ment, il souffrira
de son imposture*

Concile de vingt-quatre Evêques à Avignon, le 6
bre. On y fit vingt-un Canons, qui regardent les m
hérétiques.

Othon étant demeuré sans compétiteurs, depuis la
Philippe de Suabe, arrivée l'année précédente, est co
Empereur par le Pape le 27 Septembre dans l'Eglise
Pierre de Rome. Une des conditions de ce couron
étoit, que l'Empereur rendroit au saint Siége les te
la Comtesse Mathilde. Le Prince refusant d'exécute
promesse, les affaires s'aigrirent à tel point, que l

CONCILES
TREIZIEME SIECLE.

. De *Bristol*, sur la discipline.
om. I.
. De *Melun*, sur la discipline.
m. XXVIII. *Lab.* t. XI. *Hard.*
I.
De *Toulouse*, sur la discipline.
Collectionis, tom. VII.
. De *Canterberi*, Translation du
de S. Thomas. *Angl.* I.
e *Durham*, sur la discipline.
om. I.
Maguelone. Gall. Christ. t. VI,
63.
De *Perth*, en Ecosse. *Anglic.*
.
. De *Canterberi* & d'*Oxfort*, sur
pline. *Angl.* tom. I.
e *Salisbery*, sur la discipline.
m. XI.
u *Puy. Gall. Christ.* tom. VI.
30.
. De *Rouen*: on reçoit le Con-
énéral de Latran. *Hard.* seul,
II. *Martene Thesauri* tom. IV.

e *Toulon. Gall. Christ.* tom. I.
46.
e *Paris*, contre les Albigeois.
m. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
. De *Paris*, dans la cause de
nd, Comte de Toulouse, Pro-
des Albigeois. *Ibid.* & *Baluz.*
Gall. Narbon.
Montpellier, sur le même sujet.
: *Baluz. in Conc.*
1225. Trois Conciles de *Paris*,
Albigeois & sur les différends
France avec l'Angleterre. *Lab.*
I. *Hard.* tom. VII. seuls.
. De *Beziers*, *Gall. Christ.* tom.
.3, 477.
: *Mayence. Ibid.* t. III. p. 690.
e *Melun*, sur la Jurisdiction Ec-
tique. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII.
e *Bourges*, où l'on rend à Ray-
, Chef des Albigeois, le Comté
oulouse. *Ibid.*
'*Allemagne*, contre la Simonie.

e *S. Quentin*, sur les Reliques
Saint *Rayn. ad hunc annum.*
e *Lunaris* & de *Westminster*, sur
ipline. *Angl.* tom. I

CONCILES
DU TREIZIEME SIECLE.

— D'*Ecosse. Angl.* tome I.
1226. Deux Conciles de *Paris*, contre les Albigeois. *Lab.* tome X. *Hard.* tom. VII.
— De *Cremone*, sur l'extirpation des hérésies en Italie & sur les Croisades de la Terre-Sainte. *Ibid.*
De *Liege*, contre les freres de l'Empereur Fréderic, qui avoient tué l'Archevêque de Cologne. *Ibid.*
— De *Foix*, où l'on absout d'hérésie Bernard, Comte de Foix, qui feint de faire pénitence. *Ibid.*
— De *Westminster*: le Pape y fait demander le revenu de deux prébendes dans chaque Cathédrale, & de deux places Monachales dans chaque Abbaye. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. *Angl.* t. I.
— De *Narbonne*. *Gall. Christ.* t. VI. page 543.
1227. De *Narbonne*, contre Raymond, Comte de Toulouse. *Lab.* tome XI. *Hard.* tom. VII. manque *in Regia.*
— De *Tréves*, sur la discipline. *Martene in Collectione*, tom. VII.
1228. De *Rome*, contre l'Empereur Fréderic II. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII. seuls.
— De l'Assemblée de *Bassege*, continuée à *Meaux*, terminée à *Paris*, où Raymond, Comte de Toulouse, est admis à la Communion & rentre en grace avec S. Louis, Roi de France. *Ibid.*
— De *Bourges*, où l'Archevêque de cette ville est suspendu de sa Jurisdiction de Métropolitain. *Ibid.*
1229. De *Toulouse*, contre les Hérétiques & sur la discipline. *Ibid.*
— D'*Orange*, pour admettre à la pénitence les Albigeois, où ceux qui sont suspects d'hérésie. *Ibid.*
— De *Lerida. Aguirre*, tome III.
— De *Tarrazona*, en Arragone, sur le mariage de Jean, Roi d'Arragon & de Léonore de Castille. *Ibid.*
— De *Westminster. Angl.* tom. I.
— De *Tarragone*, où il se tint plusieurs Conciles dans ces tems. *Hard.* seul, tom. VII.
1230. De *France*, sur les guerres du

de sa relation : » Sur le Mont-Carmel est la caverne d'Elie „ où étoit autrefois un grand Monastere, comme on voit „ par les restes des bâtimens ; mais il a été ruiné par le tems, „ & par les incursions des ennemis. Il y a quelques années „ qu'un Moine Prêtre & portant des cheveux blancs, vint „ de Calabre & s'établit en ce lieu par une révélation du „ Prophête Elie ; il fit une petite clôture dans les ruines du „ monastere, y bâtit une tour & une petite Eglise, & assembla environ dix freres, avec lesquels il habite maintenant „ ce saint lieu. « Gunther, dans la relation du voyage de Martin, Abbé de Parphis près Basle, en rend un semblable témoignage. La régle qu'Albert donna à ces Ermites, contient seize articles, où l'on voit qu'ils ne mangeoient jamais de viande, & qu'ils jeûnoient depuis l'Exaltation de sainte Croix jusqu'à Pâques. Albert leur recommande particuliérement le travail continuel, & le silence. Les Carmes se répandirent depuis dans toute l'Eglise Latine : leur régle fut approuvée en 1226 par le Pape Honorius III.

Mort de S. Guillaume, Archevêque de Bourges. Il étoit de la famille de Nevers, & avoit été Abbé de Chailli, ordre de Cîteaux. Il trouva dans son Eglise deux mauvaises coutumes ; l'une d'exiger une amende des excommuniés lorsqu'on leur donnoit l'absolution ; l'autre, de poursuivre par les armes ceux sur lesquels la crainte des censures ne faisoit pas assez d'impression. Le saint Archevêque eut recours à des moyens plus conformes à la douceur vraiment pastorale. Quand il donnoit l'absolution aux excommuniés, il leur faisoit donner caution de payer l'amende ; & pour les retenir dans le devoir, il les menaçoit souvent de l'exiger, mais il ne l'exigeoit jamais. A l'égard des pécheurs endurcis, il les exhortoit, jeûnoit & prioit pour eux. Il fut canonisé en 1218.

1210.

Le Pape approuve de vive voix la régle de saint François. Ce Saint étoit né à Assise en Ombrie l'an 1182, il fut nommé Jean au baptême ; mais depuis on lui donna le surnom de François à cause de la facilité avec laquelle il avoit appris la langue Françoise, nécessaire alors aux Italiens pour le commerce auquel son pere le destinoit. Son attrait pour la

CONCILES DU TREIZIEME SIECLE.

...amme. *Raynardi ad hunc annum.*
1231. De *Reims*, tenu à *S. Quentin*, sur la discipline & dans la cause de ...on, Evêque de Beauvais. *Hard.* tom. VII.
-- De *Albanense*, S. Albans en Angleterre, *Angl.* t. I.
-- De *Rouen*, sur la discipline. *Hard.* tom. VII. *Martene Thesauri*, tom. ... *Bessin in Conciliis Norman.*
-- De *Château-Gontier*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. ...
-- De *S. Quentin*, de *Laon* & de ..., en faveur de Milon, Evêque de Beauvais. *Ibid.*
-- De *Tours*, sur la discipline.
1232. De *Melun*, contre Raymond, Comte de Toulouse. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom, VII.
1233. De *Beziers*, contre les hérétiques Albigeois. *Ibid.*
* De *Nymphée*, en Bythinie, pour la réunion des Grecs & des Latins. ... Mais sans succès.
-- De *Mayence*, contre une sorte de Manichéens ou Albigeois, nommés Stadings de la ville de Stade en Allemagne. *Ibid.*
-- De *Terragone*, sur la discipline. *Mart. Collect. nova*, tom. VII.
1234. De *Rome* ou de *Spolette*, pour l'expédition de la Terre-sainte. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
-- D'*Arles*, en Provence, sur la discipline, & l'on y reçoit le Concile général de Latran de 1215. *Lab.* tom. ... *Hard.* tom. VII. seuls.
* De *Mayence*, où l'on donne l'absolution aux Stadings sans aucune ... version. *Ibid.*
1235. De *Narbonne*, où l'on prend des mesures pour détruire l'hérésie des Albigeois. *Ibid.*
-- De *Sleswig*, en Danemarck, sur la discipline. *Olaus Mag. Hist. Got. l.* 19.
-- De *Reims*, à *S. Quentin*, en Vermandois, sur la liberté des Eglises; qui occasiona une Assemblée à Me... *Ibid.*
-- De *Reims* à *Compiegne*, pour des remontrances au Roi. *Ibid.*
-- De *Reims*, à *Senlis*. *Ibid.*
1236. D'*Arles*, sur la discipline. *Gall. Christ.* tom. I. page 568.
-- De *Reims*, à *S. Quentin*, pour les immunités. *Lab.* tom. XI. *Hard.* t. VII.
-- De *Tours*, sur la discipline. *Ibid.*
1237. De *Londres*, pour la réformation des mœurs. *Ibid. Angl.* t. I.
1238. De *Londres*. *Angl.* tom. I.
-- De *Cognac*, en Angoumois, sur la discipline. *Lab.* tom. XI, *Hard.* tome VII.
-- De *Trèves*, sur la discipline. *Mart. Collectionis*, tom. VII. *Thes.* tom. VI.
1239. De *Sens*, sur la discipline. *Martene Collectionis*, tom. VII.
-- De *Londres*. *Anglic.* tom. I.
-- De *Tours*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
-- De *Reims*, à *S. Quentin*, pour les immunités de l'Eglise. *Ibid.*
-- D'*Edimbourg*. *Anglic.* tom. I.
-- De *Terragone*, sur la discipline. *Aguirre*, tom. III.
1240. De *Rome*. *Gall. Christ.* tome IV. page 995.
-- De *Terragone*, sur l'Archevêque de Tolède. *Aguirre*, tome III.
-- Assemblée de *Paris* : on y condamne des propositions erronées.
-- De *Worcester*, en Angleterre. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
-- De *Metz*, contre l'Empereur Fréderic.
-- De *Senlis*, pour accorder au Pape des secours d'argent. *Ibid.*
-- De *Reading* & de *Northampton*. *Anglic.* tom. I.
-- De *Valence*, en Espagne, sur la discipline. *Martene Thes.* tom. IV.
1241. D'*Oxfort*. *Anglic.* tom. I.
1242. De *Perth* en Ecosse. *Ibid.*
-- De *Terragone*, contre les Vaudois. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
-- De *Laval* au Maine, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
1243. De *Beziers*. *Christ. Gall.* tome VI. page 234.
1244. De *Terragone*, sur la discipline, *Aguirre*, tom III. *Mart. Thes.* tom. IV.

piété lui fit quitter la maison paternelle pour se retirer à l'Eglise de S. Damien, voisine d'Assise : il la répara à ses dépens, ayant vendu pour cet effet le peu qu'il possédoit. Cette conduite lui attira de rudes traitemens de la part de son pere ; mais il n'en fut que plus excité à suivre ses pieux desseins. Ayant entendu un jour lire à la Messe l'endroit de l'Evangile où notre Seigneur dit à ses Apôtres : *Ne portez ni or, ni argent, ni autre monnoie dans votre bourse, ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni scandales, ni bâtons*, il exécuta sur le champ ce qu'il venoit d'entendre : il quitta ses souliers, son bâton & sa besace ; & ne gardant qu'une tunique, il ôta sa ceinture de cuir pour s'en faire une de corde. François, ainsi dénué de tout, trouva des imitateurs ; son exemple toucha plusieurs de ceux qui le connoissoient ; & il avoit déja grand nombre de disciples, lorsqu'Innocent III approuva sa régle.

Le Comte de Toulouse est excommunié de nouveau, pour avoir manqué à l'exécution des promesses qu'il avoit faites de chasser de ses Etats les hérétiques & les brigands. Simon de Montfort prend Minerbe au Diocèse de Carcassone ; ce lieu étoit rempli d'hérétiques qu'on essaya de convertir : mais comme ils demeuroient obstinés, le Comte de Montfort fit prendre cent quarante de ceux qu'ils appelloient *parfaits* : on prépara un grand feu où ces malheureux allerent se précipiter d'eux-mêmes ; tous les autres abjurerent l'hérésie. On brûla en même tems à Paris d'autres hérétiques qui soutenoient que le regne du Pere & du Fils étoit passé, & qu'en ce tems commençoit le regne du Saint-Esprit, qui pouvoit sauver par l'infusion intérieure de sa grace sans aucun acte extérieur ; & qu'ainsi la Confession, le Baptême, l'Eucharistie & les autres Sacremens ne devoient plus avoir lieu : ils traitoient le Pape d'Antechrist, & les Prélats de membres de l'Antechrist. On découvrit qu'un Clerc nommé *Amauri*, qui avoit enseigné à Paris la logique & les autres arts libéraux, avoit été l'auteur de cette secte ; sa mémoire fut condamnée. On reconnut en même tems que les ouvrages de métaphysique d'Aristote, apportés depuis peu de Constantinople & traduits du Grec en Latin, avoient donné occasion à cette hérésie ; ainsi le Concile qui se tenoit alors à Paris, ordonna de les brûler tous, & défendit sous peine

CONCILES
[DU] TREIZIEME SIECLE.

[D]e *Rochester* & de *Londres* sur la [discip]line, &c. *Anglic.* tom. I.
De *Narbonne. Gall. Christ.* tom. [p]age 70.
[124]5. *Othomense*, en Danemarck, [contr]e les Usurpateurs des biens de [l'Egli]se. *Hard.* seul, tom. VII.
De LYON, treiziéme Concile [géné]ral, sous Innocent IV. pour [l'exp]édition de la Terre-sainte: on [y fai]t déposer l'Empereur Fréderic, [&] on y accorde le Chapeau rouge [aux C]ardinaux. *Reg.* tom. XVIII. *Lab.* XI. *Hard.* tom. VII.
[124]6. De *Lanciski* en Pologne, con[tre C]onrad, Duc de Mazovie, Usur[pateu]r des biens de l'Eglise. *Lab.* XI. *Hard.* tome VII. seuls.
D'*Arles*, sur la discipline. *Ibid.* l'indique., tom. XI.
[D]e *Beziers*, pour l'extirpation de [l'héré]sie. *Ibid.*
De *Londres. Anglic.* tom. I.
De *Lerida*, en Espagne, où l'on [absou]t le Roi d'Arragon, excommu[nié p]our avoir fait couper la langue [à l'Ev]êque de Gironne. *Hard.* seul, VII. *Aguirre*, tom. III. *Marca*
[D]e *Terragone. Aguirre*, tom. III.
[124]7. De *Terragone*, sur la discipline. [Marte]ne *Thesauri*, tom. IV.
[124]8. De *Terragone*, sur la discipline. [Marte]ne. *Ibid.*
De *Paris*, sur la discipline. *Mart.* [Coll]? tom. VII.
De *Schenningea*, en Suede, con[tre le] mariage des Prêtres. *Lab.* tom. [XI. H]ard. tom. VII. manque *in Reg.*
De *Valence* en Dauphiné, sur la [discipline] & les Immunités. *Ibid.*
De *Breslau* en Silésie, où l'on ac[corde] au Pape la cinquiéme partie [des r]evenus Ecclésiastiques de Polo[gne.] *Ibid.*
D'*Embrun. Gall. Christ.* tome III. 1070.
[125]o. D'*Oxford*, sur la liberté des [Chap]elles Royales. *Angl.* tom. I.
[125]1. De *Lille*, Province d'Arles. tome XXVIII. *Lab.* tome XI. [Hard]. tome VII.
De *Provins*, sur l'excommunica-tion. *Martene Collectionis* tome VII.
— De *Reims.*
— De *Narbonne*, *Gall. Christ.* tom. VI. pag. 685.
1252. De *Sens*, pour obliger le Comte Thibault de Champagne à restituer les biens de l'Eglise. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
— De *Londres. Anglic.* tom. I.
Yorck, sur la discipline. *Lab.* tome XI.
1253. De *Ravenne*, pour les Immunités des Eglises. *Ibid.*
— De *Paris*, sur le Chapitre de Chartres. *Martene Collectionis*, t. VII.
— De *Saumur*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
— De *Châteaugontier*, sur la Discipline. *Reg.* XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
— De *Terragone*, sur la discipline. *Aguirre*, tome III.
1254. D'*Albi*, sur l'extirpation de l'hérésie. *Reg.* &c.
— De *Coignac*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI.
1255. De *Paris*, sur l'assassinat du Chantre de l'Eglise de Chartres. *Ibid.* & *Martene Collectionis*, tom. VII.
— De *Bourdeaux*, sur la discipline. *Reg.* tome XXVIII. *Lab.* tome XI. *Hard.* tom. VII.
— De *Beziers*, pour l'extirpation de l'hérésie des Albigeois & sur la réformation des mœurs. *Ibid.* & *Baluz. in Conciliis Gal. Narbonensis.* Le *Gall. Christ.* t. VI. p. 888, le met en 1256.
— De *Norwic* & de *Londres*, sur le revenu des Eglises, &c. *Angl.* tom. I.
1256. De *Compiegne*, *Gall. Christ.* tome III, page 89, *in instrumentis.*
— De *S. Quentin. Ibid.* tome III, page 332.
- - De *Westminster*, *Angl.* tom. I.
- - De *Durham*, sur la discipline. *Lab.* tome XI.
De *Sens*, sur l'homicide d'un Ecclésiastique. *Mart. Collect.* tom. VII.
1257. De *Lerida*, pour les Priviléges des Evêques. *Aguirre*, tome III.
- De *Ponteaudemer*, en Normandie, sur la discipline. *Bessin.*

d'excommunication de les transcrire, de les lire, ou de les retenir. Il condamna de même au feu les livres d'un docteur nommé David, & les livres François de Théologie.

1211.

La guerre contre les Albigeois s'allume de plus en plus; on prend la ville de Lavaur & le Château de Casser : un grand nombre d'hérétiques opiniâtres sont tués ou blessés par les Pélerins croisés. Après ces expéditions, Simon de Montfort reçut un renfort considérable, par l'arrivée du Comte de Bar en Lorraine suivi d'un grand nombre de noblesse Allemande : avec ce secours il tenta de prendre Toulouse, mais inutilement.

Saint François obtient des Bénédictins l'Eglise de Notre-Dame de la Portioncule près Assise, qu'il avoit autrefois réparée. Ce fut la premiére maison & la source de l'Ordre des Freres Mineurs. Il va prêcher : il fonde plusieurs Couvens, dont les plus considérables furent ceux de Cortone, de Pise & de Boulogne.

Le Pape dépose l'Empereur Othon & le Roi d'Angleterre.

1212.

Othon ayant appris que les Allemands révoltés contre lui avoient élu pour Empereur Fréderic, Roi de Sicile, auquel il faisoit la guerre en Italie, repasse en Allemagne : Fréderic le suit, l'oblige de se retirer en Saxe, & se fait prêter le serment de fidélité par les Seigneurs.

Le Pape publie la Croisade pour déposseder le Roi d'Angleterre; il écrit en particulier au Roi Philippe-Auguste, auquel il donne le Royaume d'Angleterre pour lui & ses successeurs, afin de l'engager à cette entreprise.

Robert de Courçon ou Corceon, Cardinal Légat, assemble un Concile à Paris; on y publia plusieurs constitutions, dont voici les plus remarquables. I Défense aux Clercs séculiers de s'entretenir dans l'Eglise hors du Chœur, pendant l'Office, & de sortir de la Messe après l'Evangile. II. On retranche la mauvaise coutume établie dans certaines Eglises, de donner la rétribution ordinaire a ceux qui assistoient au commencement & à la fin de l'Office, & qui alloient se promener dans l'intervalle. IV. Tous les Ecclésiastiques qui seu

CONCILES
[D]U TREIZIEME SIECLE.

[D]e *Reims* à *Compiegne*. *Gal. Chr.* [t.] III. page 332.
[D]e *Danemarck*, pour les Evêques [du R]oyaume. *Lab.* tom. XI. *Hard.* [tom.] VII. seuls.
[—] De *Londres*, & de *Cantorberi*, [sur l]a discipline. *Angl.* tom. I.
[D]e *Lanciski*, contre Boleslas, [duc] de Silésie, qui tenoit prisonnier [l'Evê]que de Breslau. *Lab.* tom. XI. [*Hard.*] tom. VII.
[124]8. De *Montpellier*, sur la liberté [de l'E]glise. *Lab.* tom. XI.
[—] De *Merton*, en Angleterre, pour [conser]ver les dixmes accordées au [Clergé] . *Ibid.* & *Anglic.* tom. I.
[— D]e *Ruffec*, sur la discipline. *Ibid.*
[—] De *Ravenne*, sur les Ordres de [S. D]ominique & S. François. *Ibid.*
[— D]'*Oxford*. *Anglic.* tom. I.
[12]9. D'*Ecosse*. *Ibid.*
[12]0. De *Cologne*, sur la discipline. [*Lab.*] tom. XI.
[— D]e *Coignac* (Copriniacum) sur [la dis]cipline. *Ibid.*
[—] De *Paris*, pour s'opposer aux [Usu]res. *Lab.* tom. XI.
[— D]'*Arles*, contre l'Abbé Joachim [& sur] la discipline. *Lab.* t. XI. *Hard.* [tom.] VII.
[— D]e *Cypre*. *Hard.* seul, tom. VII.
[— D]e *Bordeaux*, pour s'opposer aux [Usu]res. *Mart. Coll.* tom. VII.
[126]1. De *Lambeth*, sur la discipline. [*Lab.* t]om. XI. *Hard.* tom. VII. *Angl.* [tom.] I.
[— D]e *Londres*, *Anglic.* tom. I.
[— De P]*ontanum*. *Ibid.*
[— O]n tint plusieurs Conciles, pour [s'opp]oser aux courses des Tartares, [comme] à *Londres*, à *Beverlac*, à *Mayence* [& ail]leurs.
[— D]e *Mayence*.
[—] De *Constantinople*: on y dépose [injust]ement le patriarche Arsenius, [*Pachy*]*mer*. Lib. III.
[126]2. De *Coignac*, sur la discipline. [*Lab.* t]om. XI. *Hard.* tom. VII.
[126]3. De *Bourges*, *Gall. Christ.* tom. [II. p]ag. 70, douteux.
[— D]e *Clermont*. *Ibid.* tom. II. p. 340.
[— D]e *Paris*, pour secourir la Terre-[Sainte]. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

CONCILES
DU TREIZIEME SIECLE.

— De *Viterbe*, le Pape Urbain accorde le Royaume de Sicile à Charles d'Anjou, frere de S. Louis. *S. Antonin*, Hist. 3e. part. tit. 19.
— De *Bourdeaux*, sur les Rits Ecclésiastiques. *Lab.* tom: XI.
1264. De *Nantes*, sur la discipline. *Ibid.*
— De *Paris*, contre les juremens & les blasphêmes. *Ibid.*
— De *Boulogne* sur mer, pour Henri, Roi d'Angleterre. *Ibid.*
1265. De *Londres*, où l'on excommunie les ennemis du Roi. *Ibid.*
— De *Northampton*. *Angl.* tom. I.
1266. De *Cologne*, sur la réformation des mœurs. *Ibid.*
— De *Terragone*, sur la discipline. *Martene Collect.* tom VII.
— De *Monluçon*. *Gall. Christ.* tome II. page 71.
1267. De *Seden* (Sedenense) Province d'Arles. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
— De *Seines* en Dauphiné, sur la discipline. *Martene Thesauri*, tom. IV.
— De *Pontaudemer* en Normandie, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. & *Bessin in Conciliis Norman.* manque *in Regia*.
— De *Northampton*, où l'on excommunie les ennemis du Roi d'Angleterre Henri III. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. manque *in Regia*.
— De *Breslau*, en Silésie, pour accorder quelques secours aux Chrétiens de la Terre-Sainte. *Ibid.*
— De *Vienne* en Autriche, sur la réformation. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. Lambecius en donne quelques corrections.
1268. De *Château-Gontier*, sur la discipline. *Ibid.*
— De *Perth*, en Ecosse. *Angl.* t. I.
1269. De *Cantorberi*. *Ibid.*
— D'*Angers*, sur la correction des mœurs. *Regia*, &c. *ut suprà.*
— De *Sens*. *Ibid.*
— De *Belleville*, *Gall. Christ.* t. IV. page 611,
— De *Montpellier*. *Gall. Christ.* t. VI. page 391.
1270. De *Ravenne*, contre les Usur-

dans les Ordres sacrés, ne pourront avoir de servantes, sous peine d'excommunication qu'ils encourront, s'ils en ont quelqu'une, sans se montrer fidéles à la renvoyer dans quarante jours après en avoir été avertis. On prescrit la même chose aux Bénéficiers, sous peine d'être suspendus de leurs bénéfices. V. Chaque Clerc obéira à son Evêque, & ne se confessera point à d'autres sans sa permission. VII & IX. On défend de recevoir, sans lettres de l'Evêque, les Prédicateurs qui viennent faire la quête ; & de mettre la prédication à ferme dans un certain district. X. On ne donnera point la sépulture ou l'Eucharistie à un Laïque, Paroissien d'un autre, sur-tout à Pâque. XI. Défense aux Prélats d'obliger les Laïques à leur léguer de l'argent pour dire des anniversaires de Messes, ou de s'engager à en dire un si grand nombre, qu'ils soient contraints pour les acquitter de louer d'autres Prêtres, ou d'en trafiquer. On défend aussi de dire des Messes séches pour les morts. XII. Aucun Prêtre ne confessera dans la Paroisse sans ordre du Curé, ou de son Supérieur, excepté en cas de nécessité. Ici le Curé est nommé, *le propre Prêtre*. XIV. Défenses de vendre les doyennés ruraux. XV. Les Archidiacres n'obligeront point à racheter le droit de visites où ils en doivent faire.

La seconde partie des Statuts du Concile, regarde les Religieux. II. Défense de recevoir personne en Religion, avant l'âge de dix-huit ans. III. Les Evêques doivent veiller à ce qu'il n'y ait dans les cloitres aucune issue secrete qui puisse y favoriser les mauvais desseins. VI. Dès qu'un sujet est digne, on n'alléguera point pour l'exclure, la raison ou le prétexte qu'il est étranger, ou d'un pays peu agréable au commun des Freres. XI. On veut que les Religieux, dans leurs voyages, soient tellement pourvus du nécessaire, qu'ils ne soient point contraints de mendier à la honte du Seigneur & à celle de leur Ordre. XXI. Chaque Religieux aura son lit séparé. XXIII. Loin d'autoriser les sermens qu'on faisoit dans quelques Monasteres de ne point prêter des livres, on ordonne qu'il y en ait toujours à l'usage des gens de dehors, qui en auroient besoin. XXVI. On ne donnera point de Prieuré à vie. XXVII. On n'exigera rien de ceux qui entrent dans la Communauté, à titre de nourriture & de vêtement.

CONCILES
DU TREIZIEME SIECLE.

rs de l'Evêché de Cesenne.
De *Compiegne*, contre les Usurrs des biens de l'Eglise. *Ibid.*
D'*Avignon*, sur la discipline.
t. De S. *Quentin*, sur la disci-
Reg. tom. XXVIII. *Lab.* t. XI.
tom. VIII.
De *Noyon*, sur la discipline.
e *Beziers*, *Gall. Christ.* t. VI.
338.
2. De *Cantorberi*, & de *Norwick*.
tome I.
e *Narbonne*, *Gall. Christ.* t. VI.
108.
3. De *Rennes*, sur la discipline,
om. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
4. DE LYON : XIVe. Concile
al, sous Grégoire X, contre les
rs des Grecs, pour la réunion
ur la Terre-Sainte. *Reg.* tom.
III. *Lab.* tom. XI. *Hard.* t. VII.
ne coll. tom. VII.
De *Saltzbourg*, où l'on reçoit le
ile de Lyon. *Ibid.*
De *Narbonne*, & de *Beziers*. t.
age 80.
5. d'*Arles*, sur la discipline. *Lab.*
XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
e *Perth*, en Ecosse, sur la dis-
e. *Angl.* tom. I.
5. De *Durham*, sur les Immuni-
cléfiastiques. *Ibid.*
De *Saumur*, sur l'Abbé de S.
nt.
e *Saumur*, sur la discipline. *Lab.*
XI. *Hard.* tom. VII.
e *Bourges*, sur la discipline Ec-
stique. *Ibid.*
e *Tribur*, sur la discipline. *Lam-*
'*Aschaffenburg*.
7. De *Beziers*, *Gall. Christ.* tom.
age 447.
De *Narbonne*. *Ibid.* t. VI. p. 195.
e *Compiegne*, sur les Chantres
athédrales. *Lab.* tom. XI. *Hard.*
VII.
e *Constantinople*, pour l'extinc-
lu Schisme. *Ibid.*
' De *Constantinople*, par les Schis-
ues. *Pachimer*, lib. V.
De *Constantinople*, où l'on ex-
iunie ceux qui rejetteront l'u-

CONCILES
DU TREIZIEME SIECLE.

nion de l'Eglise Grecque avec la Romaine. *Ibid.*

1278. De *Langeais*, sur la discipline. *Ibidem.*

— D'*Aurillac*, contre les exemptions. *Martene Thesauri*, tom. IV.

— De *Windesort*, en Angleterre, sur la discipline. *Anglic.* tom. I.

1279. De *Beziers*, pour la tenue d'un Parlement. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. *Baluz. Conc. Gall. Narbon.*

— De *Londres*. *Angl.* tom. I.

— D'*Auseb*, sur les droits de l'Eglise de Bazas. *Ibid.*

De *Pontaudemer*, sur la discipline. *Ibidem* & *Bessin.*

— D'*Avignon*, sur la Croisade & les Privilèges des Religieux. *Ibid.*

— De *Reding*, sur la discipline & les Etudes d'Oxfort. *Ibid.* *Angl.* t. I.

— De *Bude*, sur la discipline, & qui fut interrompu par Ladislas, Roi de Hongrie. *Ibid.*

— D'*Angers*, sur la discipline. *Ibid.*

— De *Terragone*, pour canoniser S. Raymond de Pegnafort. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* t. VII.

1280. De *Narbonne*. *Gall. Christ.* tome VI, pag. 630.

— De *Cologne*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

— De *Lambeth*, sur la discipline ecclésiastique. *Ibid.* & *Anglic.* tom. I.

— De *Beziers*, sur la Métropole de Narbonne. *Ibid.* & *Baluz. Conc. Gall. Narbon.* En 1281. *Gal. Christ.* tom. VI. page 148.

— De *Constantinople*, sur la Procession du Saint-Esprit. *Ibid.*

— De *Ravennes*, dont on n'a point les actes. *Ibid.*

— De *Saintes*, sur diverses matières ecclésiastiques. *Ibid.*

— De *Poitiers*, sur la discipline. *Ib.*

— De *Noyon*, sur la discipline. *Hard.* seul, tom. VII.

— De *Sens*, sur quelques violences faites dans une Eglise du Diocèse de Chartres. *Martene Coll. Tom.* VII.

— De *Perth*. *Angl.* tom. I.

1281. De *Saltzbourg*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

démarches, leurs paroles. II. Tant qu'ils seront e ils n'entendront pas Matines dans leur lit. III. Ils ol aux grandes solemnités, & prêcheront ou feront IV. On leur défend la chasse, les fourures précieuses de hazard. V. On fera à leur table quelque sainte le moins au commencement & à la fin. VII. Ils résider quemment dans leurs Siéges, sur-tout aux grandes pendant le Carême. VIII. On leur lira deux fois publiquement, la profession de foi qu'ils ont fait sacre, une fois dans leur synode, & une fois en Cha Que leurs Officiers soient désintéressés & modestes : cile nomme parmi ceux-ci un Camérier, un Boutei Panetier, un Cuisinier, un Maréchal, un Portier néchal ; à quoi il ajoute des Officiaux qui adminis délement & gratuitement la Justice.

Dans ce Concile le Cardinal de Corceon fit un ré pour les Ecoles de Paris. Il est daté du mois d'Aoû voit qu'il étoit défendu d'enseigner les arts à Paris av de vingt un ans, & la Théologie avant trente-cinq ordonne d'expliquer ordinairement dans les Ecoles la tique d'Aristote ; mais on défend d'y lire sa métaphy sa physique.

CONCILES
[T]REIZIEME SIECLE.

e *Lambeth*, sur la discipline &
[libe]rté des Eglises. *Lab.* tom. XI.
tom. VII. manque *in Regia.*
. tome I.
. D'*Avignon*, sur la discipline.

De *Saintes*, sur la discipline. *Ib.*
e *Tours*, sur la discipline. *Ibid.*
De *Terragone*, sur la discipline.
ne Thesauri, tom. IV. & *Coll.*
VII.
De *Bourges*. *Gall. Christ.* tom. II.
73.
4. De *Paris*, sur la discipline,
il ne reste aucun acte. *Lab.* tom.
Hard. tom. VII. manque *in Reg.*
De *Nîmes*, sur les Sacremens &
[disc]ipline. *Ibid.*
e *Poitiers*, sur la discipline. *Ibid.*
De *Constantinople*, par les Schis-
[matiq]ues. *Rayn. ad hunc annum.*
e *Melfe*, sur la particule *Filio-*
Martene Coll. nov. tom. VII.
5. De *Lanciski*, sur les Immuni-
[tés d]e l'Eglise. *Lab.* tom. XI. *Hard.*
VII. seuls.
De *Macon*. Le *Gall. Christ.* tom.
[p]age 613, le marque en 1286.
De *Constantinople*, *Hard.* seul,
VII.
De *Riez* en Provence, sur la dis-
[cipli]ne. *Mart. Thesauri*, tom. IV.
6. De *Ravenne*, sur les mœurs.
tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI.
tom. VII.
e *Bourges*, contre les exemp-
. *Martene Thes.* tom. IV.
7. D'*Oxfort*, sur la discipline,
[us]ages & les fêtes de l'Eglise. *Lab.*
XI. *Hard.* tom. VII. manque *in*
. *Angl.* tom. I.
e *Reims*, en faveur des Domi-
[nicai]ns & Franciscains. *Ibid.*
e *Wirsbourg* : on refuse au Pape
l'Empereur les contributions
demandent. *Reg.* tom. XXVIII.
tom. XI. *Hard.* tom. VII.
e *Milan*, sur la discipline. *Ibid.*
me VIII. *Muratori.*
e *Reims*. *Martene Thes.* tom. IV.
8. De *Lille*, de la Province
[...]s, sur la discipline. *Lab.* t. XI.
t. VII. manque *in Regia.*

CONCILES
DU TREIZIEME SIECLE.

1289. De *Chester* (Cistrense) sur la discipline. *Ibid.*

— De *Vienne* en Dauphiné, sur la discipline. *Ibid.*

1290. De *Nougario*, Diocèse d'Ausch, contre les Usurpateurs des biens Ecclésiastiques. *Ibid.*

— De *Paris*, sur la discipline, dont on n'a point les actes. *Ibid.*

— D'*Ambrun* en Dauphiné, sur la discipline. *Martene Thes.* tom. IV. En 1289. *Gall. Christ.* tom. III, pag. 1163.

— De *S. Léonard le Noblat* (Nobiliacum), Diocèse de Limoges, sur les revenus Ecclésiastiques. *Mart. Thes.* tome IV.

1291. De *Terragone*, sur la discipline. *Martene in collect. nov.* tom. VII.

— De *Lyon*, *Gall. Christ.* tom. III, page 222.

— De *Saltzbourg*, pour réunir les Templiers & les Chevaliers Teutoniques. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.

— De *Londres*, pour chasser les Juifs d'Angleterre. *Ibid. Anglic.* tome I.

— De *Milan*, pour secourir les Chrétiens de la Terre-Sainte. *Ibid.*

1292. D'*Aschaffenbourg*, en Allemagne, pour la discipline. *Ibid.*

— De *Lyon*, pour la discipline.

— De *Terragone*, sur la discipline. *Martene Thesauri*, tom. IV.

— De *Chester*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.

1294. De *Saumur*, sur la discipline. *Ibid.*

— D'*Aurillac* ; même sujet. *Martene Thesauri*, tom. IV.

— De *Beziers*. *Gall. Christ.* tom. VI. page 83.

— De *Pons*, près *Saintes*, pour accorder une Décime à Philippe le Bel. *Ibid.* tome II. page 1076.

1295. De *Clermont* en Auvergne. *Martene Thesauri*, tom. IV.

— De *Beziers*. *Gall. Christ.* tom. VI. page 83.

1296. De *Paris*. *Ibid.* t. II. p. 284.

1297. De *Londres*, contre les Usurpateurs des biens Ecclésiastiques. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. manque *in Regia. Angl.* tome I.

lorſqu'il entroit dans quelque ville où il étoit connu, on ſonnoit les cloches, le Clergé & le peuple venoient au-devant de lui, chantant des cantiques & jettant des rameaux ſur ſon paſſage.

Les Chrétiens remportent une victoire mémorable ſur les Mores d'Eſpagne le 16 Juillet, dans la plaine nommé Las Navas de Toloſa. On prétend qu'il reſta cent mille infidèles ſur la place, & qu'on en fit environ deux cens mille priſonniers. Le Pape Innocent III avoit publié une Croiſade, qui fut d'un grand ſecours aux Chrétiens d'Eſpagne. On vit à cette bataille le Roi d'Arragon & de Navarre, l'Archevêque de Tolède qui faiſoit porter ſa croix devant lui, l'Archevêque de Narbonne, & pluſieurs autres Prélats, avec un grand nombre de Clercs, qui chanterent le *Te Deum*, en action de graces, ſur le champ de bataille.

1213.

Bulle du 19 Avril pour la convocation d'un Concile univerſel indiqué au mois de Novembre 1215. Autre Bulle du mois de Juin pour la publication d'une nouvelle Croiſade.

En Angleterre, le Roi Jean, apprenant que Philippe-Auguſte armoit puiſſamment contre lui en conſéquence du don du Pape, ſe fait abſoudre de l'excommunication, & rend ſes Royaumes d'Angleterre & d'Irlande tributaires & feudataires du S. Siége. Le Pape ayant reçu les lettres par leſquelles le Roi l'informoit de cette ſoumiſſion, lui fit une réponſe, où il diſoit : *Vous poſſedez maintenant votre Royaume d'une maniere plus excellente qu'auparavant, puiſqu'il eſt devenu un Royaume ſacerdotal, ſuivant les paroles de de l'Ecriture*. On prétend qu'en même tems que ce Prince traitoit avec le Pape, il rechercha ſecrétement l'alliance du Roi de Maroc, & lui envoya même des députés chargés d'une lettre par laquelle il lui offroit de ſe rendre ſon vaſſal & d'embraſſer ſa Religion. Mais cette honteuſe démarche lui réuſſit mal. Lorſque les députés furent admis à l'audience du Roi de Maroc, ils le trouverent occupé à lire. Ce Prince s'étant fait expliquer la lettre, leur dit après quelques momens de réflexion : *Je liſois un livre grec d'un ſage Chrétien nommé Paul, dont les actions & les paroles me plaiſent fort ; mais ce qui m'en déplait, c'eſt qu'il quitta la Religion*

CONCILES
[T]REIZIEME SIECLE.

CONCILES
DU TREIZIEME SIECLE.

Lyon, contre les Princes qui
des impositions sur le Clergé.
n. XXVIII. Lab. tom. XI.
De Saintes, sur la discipline.
n. XI. Hard. tom. VII. seuls.
De Rouen, sur la discipline.

Beziers, sur la discipline. Ibid.
Hard. tom. VII.
Lyon & d'Anse. Gall. Christ.
. pages 408 & 267.
Macon. Ibid. tom. IV. p. 408.
Toulon, sur la fin du siecle.
m. I. page 748.
De Melun, sur les mœurs.
n. XI. Hard. tom. VII. seuls.
Merton, en Angleterre, sur
pline. Ibid. Angl. tom. I.
Cologne, sur la discipline. Lab.
. Hard. tom. VII. seuls.
Bayeux & d'Ausch, sur la
ne. Ibid.

au secours du Comte de Toulouse son beau frere, y a

1214.

Concile de Duneſtaple aſſemblé par Etienne de La Archevêque de Cantorberi : on y appelle au Pape de prise du Légat Nicolas, Evêque de Tuſculum, qui doit diſpoſer des Egliſes vacantes au préjudice de l' vêque. A Conſtantinople, les Grecs obligent l'Emp faire rouvrir leurs Egliſes, que le Cardinal Pélage, avoit fait fermer pour les contraindre à ſe ſoumettre torité de l'Egliſe Romaine.

Fondation de l'Abbaye de la Victoire, près Senli Philippe Auguſte, en mémoire des avantages qu'i porta cette année ſur l'Empereur Othon & ſur le Ro gleterre.

Concile de Londres le 29 Juin, où le Légat Nicol l'interdit jetté ſur l'Angleterre, après avoir reglé le mes que le Roi devoit payer à l'Archevêque de Cant & aux autres Prélats, pour les dommages qu'ils a ſoufferts : c'étoit la diſcuſſion de cette affaire qui ave tardé la levée de l'interdit depuis l'abſolution du R Prince voyoit diminuer ſon autorité de jour en jou

QUES ...ux années de ... Christ.	PAQUES Rapportées aux années de Jesus-Christ.	
Paq.	Ann.	Paq.
.....25 Mars.	1251	16 Avril.
.....14 Avril.	1252	31 Mars.
.....6 Avril.	1253	20 Avril.
.....25 Avril.	1254	12 Avril.
.....10 Avril	1255	28 Mars.
.....2 Avril.	1256	16 Avril.
.....22 Avril.	1257	8 Avril.
.....6 Avril.	1258	24 Mars.
.....25 Mars.	1259	13 Avril.
.....18 Avril	1260	4 Avril.
.....3 Avril.	1261	24 Avril.
.....25 Mars.	1262	9 Avril.
.....14 Avril.	1263	1 Avril.
.....30 Mars.	1264	20 Avril.
.....19 Avril.	1265	5 Avril.
.....10 Avril.	1266	28 Mars.
.....26 Mars.	1267	17 Avril.
.....15 Avril.	1268	8 Avril.
..... 7 Avril.	1269	24 Mars.
.....29 Mars.	1270	13 Avril.
.....11 Avril.	1271	5 Avril.
..... 3 Avril.	1272	24 Avril.
.....23 Avril.	1273	9 Avril.
.....14 Avril.	1274	1 Avril.
.....30 Mars.	1275	14 Avril.
.....19 Avril	1276	5 Avril.
.....11 Avril.	1277	28 Mars.
....26 Avril.	1278	17 Avril.
.....15 Avril.	1279	2 Avril.
.....7 Avril.	1280	12 Avril.
....23 Mars.	1281	13 Avril.
.....11 Avril.	1282	28 Mars.
.....3 Avril.	1283	18 Avril.
.....23 Avril.	1284	9 Avril.
.....8 Avril.	1285	25 Mars.
.....30 Mars.	1286	14 Avril.
.....19 Avril.	1287	6 Avril.
.....4 Avril.	1288	28 Mars.
.....27 Mars.	1289	10 Avril.
.....15 Avril.	1290	2 Avril.
.....31 Mars.	1291	22 Avril.
.... 20 Avril.	1292	6 Avril.
.....12 Avril.	1293	29 Mars.
.....3 Avril.	1294	18 Avril.
.....16 Avril.	1295	3 Avril.
.....8 Avril.	1296	25 Mars.
.....31 Mars.	1297	14 Avril.
.....19 Avril.	1298	6 Avril.
.....4 Avril.	1299	19 Avril.
.....27 Mars.	1300	10 Avril.

ce procédé ne fit que les aigrir. Louis, fils de Philippe guste, fut appellé en Angleterre, & se fit couronner à l dres ; mais il fut obligé de s'en retourner après avoi mourir de douleur le malheureux Roi Jean. Les Anglois toujours fait valoir depuis, comme loix fondamentale l'Etat, ces libertés tant contestées. Le Roi Jean avoit de une charte particuliére pour l'article qui regardoit la lib des élections, tant dans les Eglises Cathédrales que dan conventuelles, elle fut confirmée par une Bulle du Pap

Le Comte Baudoin est pendu par ordre de Raimo Comte de Toulouse son frere. Ce fut le Comte de Foix fit l'exécution, aidé de son fils & d'un autre Chevalier.

1215.

Le Comte de Montfort avoit continué ses conquête puis la bataille de Muret : pour lui en assurer la posses le Légat Pierre de Benevent assembla à Montpellier, commencement de cette année, un Concile de trente-t Evêques, auquel assisterent les Barons du pays ; on y fit rante six Canons, dont plusieurs sont pour réprimer le des Ecclésiastiques & des Religieux. Les sept premiers cernent les Evêques, les Bénéficiers & les autres mem du Clergé, à qui le Concile prescrit une forme d'habits ples & modestes. On y recommande aux Evêques l'h long & le rochet. On y interdit aux Bénéficiers, les s de cheval & les éperons dorés, les étoffes d'une couleur vive, comme le rouge & le verd, les robes ouverte à manches pendantes ; l'anneau & quelques autres orne qui ressentoient la molesse du siécle ; & s'ils vont quelqu à la chasse, on leur défend d'avoir chez eux des oiseau proie, ou d'en porter à la main. Le huitiéme défend Chapitres de recevoir des laïques pour Chanoines ou C freres, & de leur donner *la Prébende*, ou distribution c nicale du pain & du vin. Nous voyons un reste de cet u en quelques Eglises, qui comptent entre leurs Chanoine Rois ou des Seigneurs.

On y ordonne aux Chanoines réguliers de porter de g des couronnes, & aux Moines de *très-grandes* : ensorte pour ceux-ci le cercle des cheveux ait la largeur de deux de trois doigts. Leur chaussure doit être haute & fer

noines réguliers ne paroîtront jamais sans surplis. es Prieurés fourniront suffisamment à la subsistance Religieux, on en formera une Communauté; quand ourniront pas, on fera une union de plusieurs Prieu- proscrit les associations & les confrairies qui s'éta- : sans la permission du Seigneur du lieu ou de l'Evê-

ncile général indiqué pour cette année par le Pape t III, s'assembla dans l'Eglise patriarchale de Latran ovembre, & dura tout le reste du mois. Il s'y trouva cens douze Evêques, & plus de huit cens, tant Abbés urs : il y avoit aussi des Ambassadeurs des principaux de l'Europe. Ce qui nous reste d'authentique de ce , sont ses décrets compris en soixante-dix Chapitres ns. On y trouve le terme de *Transsubstantiation*, lise a consacré depuis dans le Concile de Trente, nifier le changement qui s'opére de la substance du du vin en la substance du corps & du sang de Jesus- à la Messe, en vertu des paroles de la consécration; le mot de consubstantiel a été employé par le Concile e, pour exprimer l'unité & l'identité de substance du Dieu avec le Pere Eternel. Dans le second, on con- un traité de l'Abbé Joachim, sur la Trinité; on y ne aussi la doctrine d'Amauri. Le Troisiéme porte x qui auront été convaincus d'hérésie, seront aban- aux puissances séculiéres pour recevoir la punition ible. Le quatriéme ordonne en faveur des Chrétiens : Latins qui habitent dans les mêmes lieux, que les ; établiront des hommes capables pour célébrer à nation l'Office Divin, lui administrer les Sacremens, uire chacune selon son rit & en sa langue : le Concile le rang & les prérogatives des quatre Patriarches, celui de Constantinople le premier; ce que le Pape volontiers, puisque Constantinople étoit au pouvoir ins. Le huitiéme régle la maniére dont le Supérieur océder pour la punition des crimes : ce Canon est ieux, & a depuis servi de fondement à toute la pro- criminelle même des tribunaux séculiers. Dans le : & le onziéme on voit l'origine du *Pénitencier* & *ologal* dans les Eglises Métropolitaines. Le Concile

ordonne dans le douziéme Canon, que dans chaque Royaume ou Province, les Abbés ou les Prieurs qui n'ont point coutume de tenir de Chapitres généraux, en tiendront tous les trois ans. Dans le treiziéme, on défend d'établir de nouveaux Ordres Religieux, de peur que leur trop grande diversité n'apporte de la confusion dans l'Eglise : il y est dit que quiconque voudra entrer en Religion, embrassera une de celles qui sont approuvées. La suite fera voir que ce réglement fut mal observé. Le dix-huitiéme défend aux Prêtres, aux Diacres & aux Soudiacres de faire les opérations de chirurgie (c'est que la médecine n'étoit exercée que par des Clercs) : il porte aussi défense de faire aucune bénédiction sur l'eau & sur le fer chaud pour les épreuves superstitieuses: ce qui prouve qu'elles n'étoient pas encore entiérement abolies. Le vingt & uniéme ordonne que chaque fidéle, étant arrivé à l'âge de discrétion, confessera seul à son propre Prêtre (c'est-à-dire à son Curé) tous ses péchés au moins une fois l'an, & recevra aussi au moins a Pâque le Sacrement de l'Eucharistie : c'est le premier Canon qui ait ordonné généralement la confession sacramentelle ; & il y en avoit une raison particuliére a cause des erreurs des Vaudois & des Albigeois touchant le Sacrement de Pénitence. Le vingt deuxiéme ordonne aux Médecins, sous peine d'être exclus de l'entrée de l'Eglise, d'exhorter les malades a appeller un Confesseur avant que de leur ordonner aucun reméde. Le vingtquatriéme déclare nulle toute autre forme d'élection que celle par scrutin ou par compromis, si ce n'est que tous s'accordassent à nommer un sujet comme par inspiration. Dans le cinquantiéme, le Concile restreint la parenté au quatriéme degré pour être un empéchement au mariage : on comptoit auparavant la parenté jusqu'au septiéme degré. Le même Canon restreint l'empéchement pour cause d'affinité, seulement à celle qui se contracte entre le mari & les parens de sa femme, & réciproquement. Dans le Canon suivant, on ordonne que les mariages avant d'être contractés seront annoncés publiquement par les Prêtres dans les Eglises, avec un terme dans lequel on puisse proposer les empéchemens légitimes : c'est la *publication des bans*. Le soixante & deuxiéme restreint les indulgences que quelques Prélats accordoient sans choix, & qui faisoient mépriser les clefs de l'Eglise.

Ce Concile est compté pour le douziéme œcuménique, quatriéme de Latran, ses décrets sont fameux chez les Canonistes, & ont servi de fondement à la discipline qui s'est observée depuis. Comme le Pape y présidoit, tous les décrets sont en son nom ; mais en quelques-uns on ajoute la clause, *avec l'approbation du saint Concile*. Après les Canons suit un décret particulier touchant la Croisade que le Pape ne perdoit pas de vue : le rendez-vous est marqué au premier Juin 1217 & on ordonne une paix ou tréve pour quatre ans entre tous ceux qui sont en guerre.

On traita aussi en ce Concile de l'affaire des Albigeois : Raimond, Comte de Toulouse, y vint demander la restitution de ses Etats, dont il avoit été dépouillé par les Croisés. Mais le Pape, avec l'approbation de la plus grande partie du Concile, donna sa sentence par laquelle il ordonnoit que le Comte Raimond, sous lequel la foi & la paix n'avoient jamais pu être gardées dans le pays, en seroit exclus pour toujours, & demeureroit en quelqu'autre lieu convenable pour faire pénitence, avec une pension de quatre cens marcs d'argent.

On ne sait quelle ferveur saisit une multitude d'enfans pour courir tumultuairement à la Terre-Sainte. François & Allemands, ils s'étoient répandus & ameutés de tous côtés. Ils étourdissoient tout le monde du chant d'un cantique dont le refrain étoit : *Seigneur Jesus, rendez-nous votre Croix*. Ils partirent résolument au nombre de vingt mille, sans qu'on pût les retenir. Comme ils marchoient sans chef, sans provisions, sans connoissance, leur témérité eut l'issue qu'elle devoit avoir. La plupart périrent de faim sur les grands chemins & dans les forêts. Il y en eut qui s'embarquerent & firent naufrage ; d'autres furent vendus, par des Chrétiens mêmes aux Sarrasins, & quelques-uns de ceux-là verserent leur sang pour la foi. Les moins maltraités en furent quittes pour bien des dangers avec l'humiliant, aveu qu'ils firent à leur retour, d'avoir pris pour vocation divine, l'envi de voir le pays, & le petit feu d'une dévotion puérile.

Innocent III soutient Jean Sans-terre, plus brouillé que jamais avec ses Sujets. Les Anglois, au désespoir par les violences du Roi Jean, avoient choisi pour le remplacer le Prince Louis, fils de Philippe Auguste. Les Officiers du

Pape avoient déja excommunié quelques Seigneurs Franç
qui étoient débarqués à Londres. La qualité de *Vassal* (
Pape, que le Pape & son Légat affectoient d'employer
parlant du Roi d'Angleterre, choqua extrêmement, & av
raison, tous les François. Le Pape se plaignit amérem
de Louis & de Philippe. Etant allé à Pérouse, il apprit
passage du Prince Louis en Angleterre. Plein de coler
cette nouvelle, il fit un discours au Clergé & au peuple
sur ce texte d'Ezéchiel, *Glaive, glaive, sors du fourea & aiguise-toi pour tuer & pour éclater*, il parla contre Lo
avec une sorte de fureur qui altéra sa santé, & il lança l'e
communication contre le Roi & son Royaume. Il fa
avouer qu'Innocent n'avoit point dans ce moment l'esprit
Chef, dont il étoit le premier Vicaire. Tel étoit l'effet
systême si contraire à l'Ecriture & à la Tradition, & cepe
dant adopté dès-lors par la Cour de Rome, que tous l
Rois sont ses vassaux, & qu'elle peut disposer de toutes l
couronnes.

1216.

Saint François envoie un grand nombre de ses comp
gnons prêcher en divers Royaumes. La mission d'Allemag
n'eut point de succès, parceque ses Freres venant d'Itali
on les soupçonnoit d'être du nombre des hérétiques qu'
contraignoit alors d'en sortir.

Mort d'Innocent III le 16 Juillet. Les Contemporains o
parlé de lui fort diversement, comme cela arrive souve
à l'égard des hommes célèbres qui ont également mérité
louange & le blâme; on ne voit que leurs défauts ou leu
vertus suivant les divers intérêts dont on est dominé s
même. Quelques Ecrivains ont accusé ce Pape d'avoir é
ambitieux & insatiable d'argent; mais cette accusation e
démentie par les larmes qu'il versa lorsqu'il fut forcé d'a
cepter le Pontificat, & par le zéle avec lequel il réprim
la vénalité qui rendoit la Cour de Rome odieuse depu
long-tems. Dès sa jeunesse il s'étoit fait admirer par ses t
lens; & aussi tôt qu'il fut Pape, il les employa à rétablir
bon ordre & à faire regner la justice. Il la rendoit toujou
par lui-même dans des consistoires publics, dont il rétab
l'usage, & qui attirerent alors à Rome bien des causes c

res. Il est certain qu'Innocent III avoit les mêmes vertus e Grégoire VII. Il est fâcheux qu'on soit obligé de lui rocher les mêmes défauts. Outre ses lettres, qui sont en s grand nombre, il nous reste de lui des sermons, des ités de pié é & d'autres écrits, dont quelques uns ne sont s encore imprimés. Il est auteur de la belle prose *Veni, ncte Spiritus*. On lui attribue encore *Stabat Mater doosa*, &c.

Le Cardinal Concio Savelli lui succéde le 18 sous le nom Honorius III, il approuve l'Ordre des Freres Prêcheurs, r deux Bulles du 22 Décembre. Saint Dominique, de ncert avec ses compagnons, avoit embrassé la régle de nt Augustin, pour se conformer au décret du Concile de tran; mais il y ajouta quelques pratiques plus austeres. On it par une des Bulles dont nous venons de parler, que Freres Prêcheurs, dans leur premiére institution, n'éent ni mendians, ni exempts de la Jurisdiction des Ornaires, mais Chanoines réguliers; ainsi le Pape en apprount leur institut, ne faisoit en effet rien de contraire au cret du Concile de Latran. Foulques, Evêque de Touise, leur donna cette année la premiére Eglise fondée en onneur de saint Romain dans la ville de Toulouse; l'ane suivante ils obtinrent de l'Université de Paris l'Eglise Jacques, d'où leur est venu le nom de Jacobins par toute France: on les nomme aussi Dominicains, du nom de ir Instituteur.

1217.

André, Roi de Hongrie, fut le seul Roi qui passa en lestine cette année, qui avoit été marquée pour le départ s Croisés; encore n'y demeura-t-il que trois mois, au ut desquels il se crut libre de retourner en son Royaume, int accompli son vœu. Quelques Croisés Allemands conits par Guillaume, Comte de Hollande, prennent le Châu d'Alcaçar en Portugal, sur les Sarrasins.

1218.

Progrès de l'Ordre des Dominicains ou Freres Prêcheurs. nt Dominique fonde des monasteres à Bologne, à Mad & à Segovie.

Mort de l'Empereur Othon IV.

1219.

L'Ordre des Freres Mineurs ſe multiplioit alors
dement, qu'il s'en trouva plus de cinq mille au p
Chapitre général que S. François tint cette année pré
ſiſe. Les monaſteres de filles de ſon inſtitut ſe multip
de même. Peu après ce Chapitre, S. François obtint d
Honorius III une Bulle en faveur de ſon Ordre;
datée du 11 Juin. Pluſieurs Freres le prioient d'obt
privilége en vertu duquel ils puſſent prêcher par-tou
leur plairoit, même ſans la permiſſion des Evêques
il leur répondit: *Dieu veut que nous gagnions les Sup
par l'humilité & le reſpect, & les peuples par la p
par les bons exemples; votre privilége ſingulier d
de n'avoir point de priviléges.* Le ſaint homme refu
de gouverner les Couvens de filles qu'on avoit fon
ſa régle, ſans ſa participation; parcequ'il appréhend
la réputation & la vertu de ſes Freres n'en reçuſſent q
atteinte. *Je crains*, diſoit-il, *qu'en même tems qu
nous a ôté les femmes, le démon ne nous ait proc
ſœurs.*

Les Croiſés prennent Damiete en Egypte le 5 Nov
après neuf mois de ſiége. Saint François étoit venu a
des Croiſés dans le deſſein d'aller chez les Sarraſin
leur prêcher l'Evangile, comme il le fit effectivemen
le Sultan Meledin, auquel il s'adreſſa, le congédi
honneur, après l'avoir gardé quelque jours auprès
les Croiſés furent obligés de rendre Damiete en 1221

Saint Dominique reçoit le don des miracles: il re
pluſieurs morts, & délivre une poſſédée.

1220.

Berard de Corbe, Pierre de ſaint Geminien, Adju
curſe & Othon, Freres Mineurs envoyés par S. Fra
ſouffrent le martyre à Maroc le 16 Janvier. Ce fut
de Maroc qui leur trancha la tête de ſa main, irrité
qu'ils avoient oſé revenir prêcher devant lui, quoiq
eût fait congédier pluſieurs fois.

remier Chapitre général des Freres Prêcheurs à Bologne
7 Mai, où l'on donne à saint Dominique la qualité de
tre général de l'Ordre. Il fut résolu dans ce Chapitre,
les Freres Prêcheurs embrasseroient la pauvreté parfaite,
ieu qu'auparavant ils avoient des revenus, mais sans avoir
ien fonds. On arrêta aussi qu'à l'avenir on établiroit des
initeurs, qui, pendant le Chapitre, auroient tout pou-
même sur le Général.
:éderic, Roi de Sicile, reçoit la couronne impériale à
ne le 22 Novembre; il prit en même tems la croix pour
oyage de la Terre-Sainte, & publia une constitution pour
onservation de la liberté de l'Eglise. Elle porte entr'au-
dispositions, que quiconque poursuivra une personne
ésiastique devant un juge séculier, soit au civil, soit au
inel, perdra son droit, & le juge sa jurisdiction. Frédé-
ivoit été couronné Roi des Romains à Aix-la-Chapelle
1215. Othon, son compétiteur pour l'Empire, étoit
t en 1218.

1221.

ommencement du tiers ordre de S. François. Ce Saint
obligé de l'instituer, pour satisfaire la ferveur d'une mul-
le de peuple qui s'attachoit à lui dans les villes où il prê-
t. Saint François voulut par cette institution leur pro-
r le moyen de mener une vie semblable à celle des
gieux, sans en pratiquer cependant toute l'austérité, &
quitter leurs maisons. On ne trouve plus les constitu-
s de ce tiers-ordre, telles que S. François les écrivit lui-
ie, mais telles que le Pape Nicolas IV les fit rédiger
inte-huit ans après.
ort de S. Dominique à Bologne le 6 Août; il se fait
:urs miracles à son tombeau. Il avoit fait élire au Cha-
général tenu cette année huit Provinciaux, pour gou-
er les Freres déja répandus en autant de Provinces: sa-
, l'Espagne, la France, la Lombardie, la Romagne,
ovence, l'Allemagne, la Hongrie & l'Angleterre.
aniel, Ministre des Freres Mineurs ou Franciscains en Ca-
, & six autres Freres, sont condamnés à avoir la tête tran-
à Ceuta en Afrique, où ils étoient allés prêcher la foi.
aissance de saint Bonaventure.

1222.

Le bienheureux Jourdain eſt élu Maître général de l'O dre des Freres Prêcheurs, pour remplacer ſaint Dominiq On rapporte de lui pluſieurs paroles remarquables. Comm on lui demandoit un jour pourquoi il entroit dans ſon O dre moins de Théologiens qu d'autres ſçavans, il répondi *C'eſt que les Théologiens ayant toujours la parole de Di ſous les yeux, en ſont ordinairement moins touchés que l autres ; ils reſſemblent à un Sacriſtain ſi accoutumé à paſ devant l'autel, qu'il ne le ſalue plus.*

Concile général d'Angleterre a Oxford, le 11 Juin : on fit quarante-neuf Canons conformes à ceux du dernier Co cile de Latran, avec quelques autres réglemens. On fait da le huitiéme le dénombrement des Fétes qui doivent ê chomées, entr'autres toutes celles de la Vierge, excepté Conception que l'on n'oblige point de célébrer : enſui vient le dénombrement des jeûnes, où l'on marque que l' jeûnera la derniére ſemaine avant Noël toute entiére. P de jours avant ce Concile, on prit un homme qui port ſur ſon corps les cinq plaies de notre Seigneur : ayant é convaincu d'impoſture, en préſence du Concile, par propre confeſſion, il fut puni.

Mort de Theodore Laſcaris, Empereur Grec : Jean Du Vatace ſon gendre lui ſuccéde.

Le Pape accorde l'indulgence de la Terre-Sainte a Saxons qui prendroient les armes contre les Païens de l vonie.

1223.

Concile de Paris contre les Albigeois : il fut convoq par le Cardinal Conrad, Légat en France, qui marque da ſa lettre circulaire que les Albigeois s'étoient fait un Pa qui demeuroit aux confins de la Bulgarie, de la Croa & de la Dalmatie. Il ſe nommoit Barthelemi, & envoy par tout des lettres avec ce titre : *Barthelemi ſerviteur d ſerviteurs de la ſainte foi. . . . ſalut.* Cet Antipape des h rétiques mourut peu de tems après. Les Evêques aſſemb à Paris pour le Concile dont nous venons de parler, aſſiſt rent tous aux funérailles du Roi Philippe Auguſte qui éto

Mantes le 14 Juillet. Son corps fut apporté à Paris,
ite à S Denis, où le Légat du Pape & l'Archevê-
Reims célébrerent ensemble la Messe des funerailles à
utels, les autres Evêques, le Clergé & les Moines
pondoient comme à un seul Officiant; ce que l'on
ue comme une chose singuliére. Philippe Auguste
nfin repris Ingerburge en 1213, & par son testament
voit laissé dix mille livres Parisis, la traitant de sa
pouse.
du 29 Novembre, pour la confirmation de la Régle
res Mineurs. Saint François voyant la grande éten-
son Ordre, crut devoir faire autoriser plus solem-
nt par Honorius, sa Régle, qu'Innocent n'avoit
vée que de vive voix. Voici les dispositions les plus
uables de cette Régle: Les Freres n'auront rien en
, ni maison, ni terres, ni autre chose: se regar-
mme étrangers en ce monde, ils iront avec confiance
der l'aumône; mais ils ne recevront point d'argent
eux mêmes, ni par personne interposée. Les Clercs
l'Office divin selon l'usage de l'Eglise Romaine; quant
iques, on marque un certain nombre de *Pater* qu'ils
t dire pour chacune des heures canoniales. Tous les
jeûneront depuis la Toussaint jusqu'à Noël; le reste
is, excepté les jours prescrits par l'Eglise, ils ne
obligés à jeûner que le Vendredi. Ils seront tenus
au Ministre général, & après sa mort, l'élection du
eur se fera par les Ministres Provinciaux & les Gar-
au Chapitre de la Pentecôte. A l'égard de leur ha-
nt, on leur donnera pendant l'année de probation
uniques sans capuce, une ceinture & des caleçons
n chaperon descendant jusqu'à la ceinture: après
de probation ils porteront une tunique avec capuce,
veulent, une autre sans capuce; en cas de nécessité
rront même porter des souliers. Tous seront vêtus
ment, & pourront rapiécer leurs habits en bénissant
Telle est la Régle de S. François, qui respire en tout
lité & l'entier renoncement au monde.
e année, commença en Espagne l'Ordre de la Merci
a rédemption des Captifs, dont l'auteur fut Pierre
ue, Gentilhomme de Languedoc, qui fit cette entre-

prise après une révélation de la sainte Vierge, en l'hom
de laquelle l'Ordre fut institué. Les constitutions de cet
dre furent approuvées en 1235, par le Pape Grégoire I

1224.

Constitutions de l'Empereur Fréderic contre les hérétiq
Ces constitutions appliquent aux hérétiques les peines
crime de lèze-majesté, & portent que les Juges seront te
de prendre ceux qui seront trouvés par les Inquisiteurs
le saint Siége aura députés, & de les garder étroitem
jusqu'à ce qu'ils les fassent mourir après que l'Eglise les
condamnés.

Vision de S. François le 14 Septembre, pendant laq
il reçoit l'impression miraculeuse des *Stigmates*. Saint B
venture qui rapporte cette vision dans la vie de S. Franç
dit que le Pape Alexandre IV assura dans un sermon auq
il étoit présent, que pendant la vie du Saint, il avoit
ces sacrés Stigmates de ses propres yeux. Voici en quoi
consistoient : ses mains & ses pieds paroissoient percés
clous dans le milieu ; les têtes des clous se voyoient au
dans des mains & au-dessus des pieds, & les pointes repli
de l'autre côté & enfoncées dans la chair : à son côté dr
paroissoit une cicatrice rouge comme d'un coup de lan
& souvent elle jettoit du sang dont ses vêtemens étoi
arrosés. Le saint homme, pour éviter qu'on ne vit ces S
gmates, tenoit presque toujours ses mains couvertes, &
mit dans l'usage de se servir de chaussure.

Guillaume, Evêque de Modène, fait une mission en Prus
en Livonie & en Curlande, pour affermir ces Eglises na
santes : le Pape Honorius lui donne la qualité de Légat
ces pays.

1225.

Le Pape fait abattre les tours que les hérétiques avoie
fait élever à Bresse pour se fortifier dans cette ville : i
étoient venus à tel point d'insolence, qu'ils brûloient l
Eglises, & excommunierent l'Eglise Romaine à l'extinctio
des flambeaux.

Grand différend entre le Pape & l'Empereur Fréderic. C
Prince s'offensa de ce que le Pape avoit nommé à plusieu

hés de la Pouille sans sa participation. Ferdinand III, :noit alors le trône de Castille, & qui est compté entre ıints, ne souffroit pas plus que Fréderic que l'on établit son Royaume des Evêques malgré lui : l'Evêque de vie ayant été élu sans son consentement au commence- de cette année, il l'obligea de sortir de l'Evêché, & isir ses biens, quoique l'élection eût été confirmée par pe.

ıncile de Bourges le dernier Novembre. Le Cardinal ain, Légat, y avoit appellé le Roi (c'est Louis VIII) vêques, les Abbés & les Chapitres de toute la France, ıimond le jeune, fils du Comte de Toulouse de même , qui espéroit rentrer dans les Etats dont son pere avoit rivé. Cette affaire avoit été agitée dans plusieurs Con- , mais sans rien décider ; on ne termina rien non plus :lui-ci. Le Légat étoit chargé d'une lettre du Pape, par lle il exigeoit deux prébendes dans chaque Eglise Ca- ale, & deux places monacales dans chaque monastere : la lecture de cette lettre excita des plaintes qui engage- le Légat de n'en point presser l'exécution. Il en fut de e du pouvoir que le Pape avoit donné à deux Evêques, :poser tous les Abbés de France, suivant l'avis de qua- .bbés qu'il avoit envoyés pour visiter les Abbayes de e Royaume.

issance de S. Thomas d'Aquin.

1226.

ffaire du Comte de Toulouse fut terminée cette année ın Concile national assemblé à Paris le 28 Janvier par ıi Louis VIII & par le Légat Romain, qui de l'auto- lu Pape excommunia Raimond, & confirma au Roi ıit sur les terres de ce Comte : en même tems Amauri, Simon de Monfort, & Gui son oncle, céderent au Roi 'e droit qu'ils avoient aux mêmes terres. Le Vendredi ıt, le Roi reçut la Croix de la main du Légat avec ıe tous les Evêques & les Barons de son Royaume, exterminer les Albigeois. Le Légat avoit accordé au ıne décime pendant cinq ans sur le Clergé, pour sou- les frais de cette guerre. Ce Prince, après avoir pris ıon & soumis presque tout le Languedoc, meurt le 8

ajoute-t-il, *ayons recours à la table de notre Seign*
demandant l'aumône. On trouve ces mots à la fin : *J*
expressément à tous mes Freres, Clercs ou Laïques,
tre des clauses à la Régle ou à ce testament, en dis
doit les entendre ainsi. Mais comme Dieu m'a fait
de les expliquer simplement, entendez les & prati
avec la même simplicité.

Sacre de S. Louis le 29 Novembre, par Jacques d
che, Evêque de Soissons. Guillaume de Joinville, A
que de Reims, venoit de mourir à Saint-Flour, en r
de la guerre contre les Albigeois.

1227.

Mort du Pape Honorius III, le 18 Mars. Le C
Hugolin, Evêque d'Ostie, lui succéde le même jour.
le nom de Grégoire IX. Quelque tems avant sa mo
norius avoit envoyé en Angleterre une Bulle par la
demandoit qu'on lui accordât deux prébendes dans
les Eglises Cathédrales, & le revenu de deux plac
chaque monastere, & à cette condition il prome
faire juger à Rome les affaires des Ecclésiastiques g

poitrine une figure de roue pour qu'ils soient aisément reconnus, & de se conformer entiérement à la discipline de l'Eglise. Le sixiéme porte, que les Prêtres entendront les confessions en lieu public. Ce Concile fut célébré pendant le Carême.

L'Empereur Fréderic avoit obtenu depuis son couronnement délais sur délais, de l'accomplissement de son vœu pour le voyage de la Terre-sainte. Enfin il s'étoit soumis à demeurer excommunié s'il ne partoit au mois d'Août de cette année. Il se rendit effectivement à Brindes, où étoit assemblée l'armée des Croisés. Il tomba malade, & ce fut un nouveau sujet de différer : le Pape ne pouvant se persuader que cette maladie fût sérieuse, le déclara excommunié. Ce Pontife étoit d'autant plus irrité, qu'il recevoit tous les jours de tristes nouvelles de l'état de la Terre-sainte.

Conversion des Comains, peuple de Moldavie.

1228.

La guerre contre les Albigeois duroit encore; c'étoit un titre pour faire continuer le paiement des sommes promises par le Clergé pendant cinq années. Entre ceux qui devoient y contribuer, beaucoup desiroient qu'on demandât leur consentement, & qu'on ne l'exigeât point d'autorité absolue. Le Cardinal Légat se crut dispensé de tout égard, il donna ses ordres pour y contraindre, y procéder avec rigueur, malgré les appels qui en furent interjettés au Pape. Le Chapitre de Paris & plusieurs autres en porterent des plaintes très-amères à Grégoire IX.

Saint Louis fonde l'Abbaye de Royaumont.

L'Empereur Fréderic, après s'être fait prêter serment par les Frangipanes & plusieurs autres nobles Romains, part pour la Palestine nonobstant l'excommunication & la défense du Pape. Rainald, Duc de Spolete, Régent de Sicile pour l'Empereur, attaque le patrimoine de S. Pierre; le Pape envoie contre lui Jean de Brienne, Roi titulaire de Jerusalem, & le Cardinal Jean Colonne. Comme il s'agissoit de défendre les biens temporels de l'Eglise Romaine, on donna aux troupes qu'ils conduisoient, le nom d'*Armée de l'Eglise* Ils prétendoient servir la Religion comme les Croisés; mais au lieu de Croix ils portoient sur leurs ba-

bits des clefs, ſymbole de la puiſſance de l'Egliſe. Pour fournir aux dépenſes de cette guerre, le Pape fit lever en Angleterre une décime ſur tous les biens meubles des Eccléſiaſtiques. Le Nonce, chargé du recouvrement, agiſſoit avec tant de célérité & de rigueur, qu'on n'auroit jamais pu le ſatisfaire, ſans les avances que firent à gros intérêts les uſuriers ultramontains qui l'avoient ſuivi. Mais deux ans après, les Anglois irrités de ces exactions, firent main-baſſe ſur les magaſins de bled que quelques Romains avoient formés en divers endroits du Royaume, ils vendirent ces grains à vil prix, & en firent beaucoup d'argent en fort peu de tems. Comme ces violences avoient été commiſes par des gens maſqués, qui d'ailleurs s'étoient rendu le petit peuple favorable par les diſtributions gratuites qu'ils avoient faites aux pauvres, on n'en put avoir preſque aucune ſatisfaction.

L'Hiſtorien Matthieu Paris, alors Moine de S. Alban en Angleterre, parle d'un Archevêque Arménien qui vint cette année viſiter ce monaſtere. Entr'autres queſtions qui lui furent faites par les Moines, on lui demanda ce qu'il ſavoit d'un certain Joſeph dont on parloit beaucoup, qui diſoit avoir été préſent à la paſſion de notre Seigneur, & étoit encore vivant. Un Chevalier d'Antioche de la ſuite de l'Archevêque répondit, que ſon maître connoiſſoit très-bien ce Joſeph, & que même peu de tems avant que de partir pour l'Occident, il l'avoit reçu à ſa table en Arménie. Il ajoutoit que cet homme avoit tous les cent ans une maladie mêlée d'extaſe, au bout de laquelle il ſe retrouvoit au même âge où il étoit à la paſſion de Jeſus-Chriſt. Il débitoit quantité d'autres choſes merveilleuſes, mais auſſi peu croyables. *On voit bien*, dit ici M. Fleuri, *que de cette fable eſt venue celle du Juif errant ; & on ne ſait lequel admirer le plus, ou la hardieſſe des Arméniens pour la débiter, ou la ſimplicité des Anglois pour la croire.*

Saint François eſt canoniſé.

1229.

Fréderic, à ſon arrivée en Paleſtine, trouva les eſprits mal diſpoſés à ſon égard ; on étoit averti de ſon excommunication, & qu'il étoit parti malgré la défenſe du Pape. Pour paroître cependant avoir fait quelque choſe, il conclut avec

ltan d'Egypte un traité en conſéquence duquel la ville
eruſalem & celle de Bethléem lui furent remiſes: mais
onditions en étoient ſi honteuſes à la Religion, que le
arche de Jeruſalem s'y oppoſa auſſi-tôt qu'il en eut con-
ance, & défendit de réconcilier les lieux ſaints à Jeruſa-
& d'y célébrer l'Office divin. Fréderic ne reſta qu'un
our à Jeruſalem, & revint s'embarquer auſſi-tôt.
France, le Roi fait avec Raimond, Comte de Tou-
, un traité par lequel il lui rendoit ſes Etats, à condi-
l'en chaſſer les hérétiques & les brigands nommés *Rou-*
, de reſtituer aux Egliſes leurs biens & leurs droits,
: réparer tous les dommages des guerres paſſées: le
te s'obligeoit auſſi à ſe croiſer pour faire la guerre aux
ılmans pendant cinq ans, & à donner quatre mille marcs
ent pour entretenir à Toulouſe des Maîtres pour la
logie, le droit canon, les arts libéraux & la gram-
:. C'eſt l'inſtitution de l'Univerſité de Toulouſe. Le
étoit en état de faire ce traité, au moyen de la ceſſion
ıi avoit été faite par Amauri, fils de Simon de Mont-
des droits qu'il avoit ſur le Comté de Toulouſe comme
ier de ſon pere. Le Cardinal Romain, Légat, ſatis-
le la ſoumiſſion du Comte, lui donna l'abſolution ſolem-
le jour du Vendredi ſaint, 13 Avril. Le Prince la reçut
ieds de l'Autel, où il fut conduit nuds pieds, en che-
& en caleçon.
ans le même tems de ce traité on publia au nom du Roi
ordonnance adreſſée à tous ſes ſujets dans les Diocèſes de
onne, de Cahors, de Rhodès, d'Agen, d'Arles & de
es; pour établir, dit la préface, *les libertés & les im-
ités de l'Egliſe Gallicane* dans ces Provinces affligées
is ſi long-tems par l'héréſie & la guerre. C'eſt la pre-
e fois qu'on trouve ce nom *libertés* de l'Egliſe Gal-
ie. L'ordonnance porte, que les hérétiques condamnés
l'Evêque du lieu ou par autre perſonne Eccléſiaſtique
t pouvoir, ſeront punis ſans délai. La peine des rece-
ı ou fauteurs d'hérétiques, ſera l'infamie & la confiſca-
des biens. Les Seigneurs des lieux & les Baillifs Royaux
nt tenus de rechercher exactement les hérétiques, & de
repréſenter aux Juges Eccléſiaſtiques. Quiconque aura
un hérétique recevra deux marcs d'argent pour récom-

fense ; elle paroissoit nécessaire alors, pour arrêter l
testations des hérétiques qui abusoient des livres sai

1230.

Le Pape dépose Frere Elie, Ministre général des Mineurs. Il étoit accusé de plusieurs transgressions la Régle, à laquelle il prétendoit qu'on devoit néce ment apporter quelque tempérament. Elie avoit atti sentimens le plus grand nombre des Freres ; il s'étoit une telle autorité parmi eux, qu'il n'y en eut que de oserent lui résister, S. Antoine de Pade, & un Anglois n Adam du Marais. Malgré les plaintes faites contre frer nous trouvons une bulle donnée cette année en interpr de la Régle & du testament de S. François. Elle port nonobstant la défense faite aux Freres Mineurs de re de l'argent par eux ou par d'autres ; s'ils veulent quelque chose nécessaire, ou payer ce qu'ils ont ache pourront présenter à celui qui veut leur faire cette au une personne qui paiera aussi-tôt, ou qui déposera l entre les mains de quelque ami des Freres, pour l'em à leurs besoins. Pendant la tenue du Chapitre général blé cette année dans la ville d'Assise, on fit la tra

:ipales conditions étoient, qu'il n'empêcheroit point
élections, postulations & confirmations des Eglises
lonasteres dans le Royaume de Sicile, ne se fissent
it à l'avenir, & donneroit sureté au Pape pour l'af-
la Terre-sainte. Les deux parties desiroient égale-
paix; l'Empereur, à cause des suites que son ex-
iication pouvoit avoir; le Pape, à cause des dépen-
:s maux que la guerre entraîne après soi. Il avoit
¡é de lever une décime en Angleterre, & de deman-
secours d'argent de tous côtés.
hrétiens de Prusse, fatigués de la guerre & de l'hor-
·sécution qu'ils souffroient de la part des idolâtres,
: à leur secours les Chevaliers de l'Ordre Teutoni-
xquels ils donnent le territoire de Culm, & toutes
s qu'ils pourroient retirer d'entre les mains des in-
Cet établissement des Chevaliers Teutoniques en
eut de grandes suites. Conversion des Curlandois.

1231.

du 13 Avril en faveur de l'Université de Paris. Les
le cette ville étoient désertes depuis deux ans; les
& les écoliers irrités de ce qu'ils n'avoient point
le la Cour la satisfaction qu'ils desiroient, touchant
relle qu'ils avoient eue avec les bourgeois, s'étoient
s dans les Provinces. Plusieurs s'étoient retirés en
anger, sur-tout en Angleterre, où le Roi Henri III
oit à venir tous, leur offrant telles villes qu'ils vou-
choisir, & toute liberté & sureté : ils avoient la
fait serment de ne point revenir, qu'on ne leur eût
satisfaction. Le Pape Grégoire IX les dispense de
ıent dans sa Bulle, & accorde aux écoliers le privi-
ne pouvoir être emprisonnés pour dettes, & de
: obtenir la levée des censures sans payer d'amende.
it que le Chancelier de l'Eglise de Paris ne pourra
iger pour accorder la Licence, & le Pape y rappelle
gle importante qu'il avoit déja donnée en 1228. *Les*
: & les écoliers ne se piqueront point d'être Philoso-
& ne traiteront dans les Ecoles que les questions qui
: être décidées par les Livres théologiques & par les
des saints Peres. Le Pape écrivit en même tems au

Roi & à la Reine sa mere, pour demander le rétablissement de l'Université. Ce fut pendant l'absence des Docteurs, que les Jacobins établirent chez eux une chaire de Théologie. Ils obtinrent facilement le consentement de l'Evêque & du Chancelier de l'Eglise de Paris.

Concile Provincial de Tours à Château-Gonthier en Anjou. Nous en avons trente-sept Canons. Le trente-troisiéme porte, que les Archidiacres, les Archiprêtres & les autres ayant jurisdiction, n'auront point d'Officiaux hors de la Ville Episcopale, mais qu'ils y feront leur charge en personne. On voit ici combien se multiplioient les tribunaux ecclésiastiques. Le trente-quatriéme défend de contracter mariage par paroles de présent, sans avoir auparavant publié les bans dans l'Eglise, suivant la coutume.

On trouve deux Bulles datées du mois d'Août de cette année, en faveur des Freres Mendians. Le grand progrès des nouveaux Ordres des Mineurs & des Prêcheurs excitoit la jalousie de quelques Evêques & autres Supérieurs Ecclésiastiques, qui voulurent se les assujettir entiérement, & profiter de ce qui leur venoit de la dévotion des peuples. Les deux Bulles sont pour réprimer ces vexations.

Mort de sainte Elisabeth, fille d'André, Roi de Hongrie, veuve de Louis Landgrave de Thuringe.

Concile de Rouen. Le X. Canon traite séverement les Clercs débauchés, qu'on nommoit en ce tems-là, *les Clercs ribauds*, sur-tout ceux qu'on appelloit *Gens de la famille de Golliath*, nom dont nous avons parlé plus haut. Il veut qu'on les rase entiérement, & qu'on fasse disparoître la tonsure cléricale, de sorte cependant que ce soit sans scandale & sans péril. Le XIV. Que le Prêtre qui dira une seconde Messe, ne prenne point de vin d'ablution, mais qu'il le donne à celui qui l'assiste, s'il est en bon état. Qu'aucun Diacre, dit le XXXVI, ne donne l'Eucharistie aux malades, ou n'entende les confessions, ou ne baptise qu'en l'absence du Prêtre, ou lorsqu'on ne peut commodément l'attendre, ou lorsqu'il est retenu par quelque maladie griéve, ou par quelque autre empêchement qui ne laisse point la liberté de différer. Ce qui est dit ici des confessions entendues par les Diacres, doit être expliqué comme le statut dressé sur la même matiére, vingt-deux ans auparavant par

[redacted]

:s de Sully, Evêque de Paris. Ces confessions n'étoient .t sacramentelles, mais seulement des préliminaires ou :émoignages de pénitence. C'est dans le même sens que : Thomas enseigne, qu'en cas de nécessité on peut se :esser à un Laïque. Le S. Docteur ajoute, qu'une con-on faite dans ces circonstances, n'est point un sacre-.t parfait. *28 Suppl. art. 2.* Le XXXXVIII oblige les cats à jurer de ne se charger d'aucune cause contre leur science.

oncile de Château-Gontier. On y renouvelle le X. Ca- du Concile de Rouen, dont nous venons de par-

iint Louis engage l'Abbé Eudes Clément, à rebâtir presque :e l'Eglise de S. Denis. Il contribua aux frais de cette en-rise. Il leva le scrupule singulier de l'Abbé qui craignoit réparer cette Eglise, parcequ'il la croyoit dédiée par is-Christ même. Matthieu de Vendôme acheva ce qu'Eu- avoit commencé.

1232.

Violences exercées contre les Romains en Angleterre. ax qui en étoient les auteurs, en attribuoient la cause : collations que les Légats faisoient des bénéfices en faveur Ecclésiastiques Romains, au préjudice de ceux du pays. ur arrêter le cours de ces violences, on informa tant de part du Roi que de celle du Pape. On trouva parmi les ipables, comme auteurs ou comme complices, un grand mbre de Laïques & d'Ecclésiastiques, même des Evêques. Roi en fit arrêter une partie, d'autres s'absenterent.

On découvre en Allemagne un grand nombre d'hérétiques, r les soins du Docteur Conrad de Marpourg, Commis-re du Pape, qui en fait brûler plusieurs. Une lettre que Pape Grégoire IX écrivit l'année suivante au sujet de ces rétiques, fait voir qu'ils étoient accusés de plusieurs abo-nations semblables à celles des Manichéens; ils leur res-nbloient aussi en plusieurs points de leur doctrine. On les mmoit *Stadings*, du nom d'un peuple qui habitoit aux nfins de Frise & de Saxe, chez lequel cette hérésie avoit is naissance, après qu'il eut été long-tems excommunié ur avoir refusé de payer les dixmes.

Hh 4

ſéculiére. Mais, ſuivant la remarque de M. Fleuri, dement de ce reproche eſt, que les Evêques, & Clergé, étoient bien plus ſoumis aux Princes & au trats, chez les Grecs que chez les Latins, & con mieux dans ſes anciennes bornes l'immunité eccléſi

1233.

On pourſuivoit encore avec vigueur les hérét Languedoc, quoique la guerre y fût finie; on le les ſtatuts que le Comte de Touloufe fit publier co à Toulouſe le 18 Février, & par ceux du Concile t le même tems à Beziers par Gautier, Evêque de T Légat du Pape. Ces ſtatuts ſont relatifs à ceux du de 1229.

Le Pape envoie à Nocera en Sicile des Freres Pr pour travailler à la converſion des Sarraſins étab pays. L'Empereur favoriſa cette miſſion, & mand au Pape que pluſieurs s'étoient convertis. Le ſéjour ſulmans à Nocera fit donner à cette ville le nom de des Païens, pour la diſtinguer de Nocera en Om

Le Royaume de Hongrie avoit été mis en interdi

[redacted]

à ces conditions ; mais la charte fut si mal exécutée, le Pape en fit des plaintes dès l'année suivante.

ranslation des Reliques de saint Dominique le 24 Mai. chevêque de Ravenne, Métropolitain de Boulogne, y :a avec ses Suffragans, par ordre du Pape ; & les Boulo- se mirent sous les armes. L'année suivante saint Domi- e fut canonisé après les informations ordinaires.

régoire IX nomme les Dominicains pour Inquisiteurs. Comte de Toulouse en fut allarmé, car ces hommes ne ient point user de condescendance. Le Comte, par une onnance publique, fit interdire aux Dominicains tout merce dans la ville, jusqu'à mettre des gardes à leurs es pour empêcher qu'on ne leur vendît ou qu'on ne leur nât des vivres, *pas même de l'eau de la Goronne*, dit Auteur. Pour se défaire une bonne fois de ces officiers uliers, le Comte chassa tout ce qu'il y avoit de Domi- ins à Toulouse. Ils en sortirent processionnellement deux ux, chantant le *Credo* & le *Salve Regina*. Ils eurent que le même sort à Narbonne, & en quelques autres x.

1234.

se tint pendant le mois de Janvier de cette année plu- rs conférences à Nicée, entre Germain Nauplius, iarche Grec de Constantinople & son Clergé, & les nces que le Pape avoit envoyés à la priére de ce Patriar- : c'étoit deux Freres Prêcheurs & deux Freres Mineurs. mpereur Grec Jean Varace, qui faisoit sa résidence à ée, assista à ces conférences, dont l'objet étoit de pro- er la réunion des Grecs que ce Prince paroissoit desirer. is son vrai motif étoit de se concilier le Pape, pour dé- rner l'orage qui le menaçoit de la part de Jean de enne, couronné Empereur de Constantinople par les La- s en 1231. On ne parla dans ces conférences que de la ocession du Saint-Esprit, les Grecs refusant d'entamer la tiére de la consécration faite avec le pain azyme. Ce der- r article ne fut traité que dans un Concile assemblé à mphée le 24 Avril, & qui dura jusqu'au 10 Mai. La miere séance fut publique ; les Nonces y presserent telle- nt les Grecs, qu'ils furent obligés de convenir formelle-

les Grecs criant après eux : *C'est vous-mêmes qui* *rétiques.* L'Empereur ayant appris cette rupture, e fâché, parcequ'elle dérangeoit ses mesures : il tâc nouer la négociation, mais inutilement.

En Allemagne, les hérétiques Stadings sont déf Juin par une armée de Catholiques qui s'étoient cr ce sujet l'année précédente. Il en périt six mille e bat ; les autres se soumirent à l'Eglise, & obtin solution.

Concile Provincial d'Arles, le 8 Juillet. On vingt-quatre Canons ; le vingt & uniéme défend ce soit de faire son testament qu'en présence de attendu que ceux qui favorisoient les hérétiques, des legs à leur profit : on voit ici le motif de fort fréquent dans les Conciles de ce tems-là.

Assemblée de Spolete sur la Croisade. Le Pape s avec l'Empereur Fréderic, les Patriarches Latins tantinople, d'Antioche & de Jerusalem, & un gra bre d'autres Prélats. On y résolut de se préparer d la guerre contre les infidéles : & pour y exciter da le Pape prêcha lui-même la Croisade dans la gra

[redacted]

ouchant les pénitences à imposer aux hérétiques & à
iuteurs. Les Freres Prêcheurs étoient chargés de l'in-
n en Languedoc & dans les Provinces voisines, avec
iux Evêques de les aider de leurs conseils. Ce fut pour
re à leurs consultations, que les Archevêques de Nar-
d'Arles & d'Aix assemblerent ce Concile.

onnance de S. Louis, portant que ses vassaux & ceux
gneurs ne seront point tenus de répondre aux Ecclé-
es ni à d'autres au tribunal ecclésiastique (ce qu'il
tendre en matiére profane.) Que si le juge ecclésiasti-
excommunie pour ce sujet, il sera contraint par saisie
temporel à lever l'excommunication. L'ordonnance
que les Prélats, les autres Ecclésiastiques & leurs vas-
ront obligés en toutes causes civiles de tenir le juge-
lu Roi & des Seigneurs. On croit que cette ordon-
ut faite dans une assemblée que les Seigneurs François
à S. Denis dans le même mois de Septembre, à l'occa-
s différends survenus entre l'Archevêque de Reims &
e de Beauvais, & les Bourgeois de ces deux villes, sur
diction temporelle. Le Pape se plaignit de cette or-
ice, mais le S. Roi ne la révoqua point.

cile de S. Quentin, le 23 de Juillet.

1236.

s, sœur de Vincesllas I, Roi de Bohême, se consa-
Dieu, sous la Régle de S. François, le jour de la Pen-
18 Mai, dans le monastere de saint Sauveur qu'elle
de fonder à Prague. Sainte Claire lui avoit envoyé
es de son Ordre pour la fondation de ce monastere,
it ensuite le nom de S. François.

cile de Tours le 10 Juin. On y publia un réglement
ant quatorze articles, dont le premier défend aux
s & aux autres Chrétiens de tuer ou battre les Juifs,
er leurs biens, ou leur faire quelqu'autre tort, puis-
glise les souffre, ne voulant point la mort du pé-
, mais sa conversion. Cette défense fut faite à l'occa-
es mauvais traitemens que les Juifs essuyerent cette
en plusieurs lieux, particuliérement en Espagne & en
où les Croisés en firent un grand carnage, & pille-
urs biens, sous prétexte qu'ils refusoient de recevoir

ériger une Cathédrale, ce qu'il n'avoit pû obt
Le Pape l'accorda enfin par une Bulle du 9 Jai
Dans la suite l'Evêché de Majorque fut soumis
Valence, comme il l'est encore à présent. Ver
tems il donna un Evêque à la ville de Maroc e
où le nombre des Chrétiens étoit grand au mili
déles.

1237.

Bulle du 13 Mai pour l'union des Chevaliers
avec les Chevaliers Teutoniques. Cet Ordre avo
tué en Livonie vers 1197, pour combattre les i

Adolphe, Comte de Holsace, embrasse l'institu
Mineurs à Hambourg, le 13 Août.



Otton, Cardinal Légat, convoque un Concile
Ce Concile s'assembla le 18 Novembre, & dura
Le Légat ne s'y trouva point le premier jour, p
Prélats l'avoient prié de leur donner la liberté
les décrets qu'il avoit proposés, & d'en délibére
de peur qu'il ne statuât quelque chose à leur pré
décrets furent lus le second jour, après le serm

[redacted]

qui il donnoit une modique rétribution ; ou bien il preoit à ferme perpétuelle, à vil prix, le revenu de la Cure. Ces abus étoient devenus si communs, qu'on n'osa les condamner absolument ; on se contenta de défendre de donner à ferme les Doyennés, les Archidiaconés ou les autres dignités semblables, ou les revenus de la Jurisdiction spirituelle & de l'administration des sacremens. Quant aux Vicaireries, on défend d'y admettre personne qui ne soit Prêtre, ou en état de l'être aux premiers Quatre-tems. La plupart des autres décrets regardent la jurisdiction ecclésiastique, qui étoit alors très-étendue ; savoir, le choix des Juges, le serment des Avocats, les constitutions de Procureurs, la forme des citations, les sceaux authentiques. On trouve des décrets semblables dans la plupart des Conciles de ce siécle & du suivant. Le Légat vouloit passer en Ecosse, suivant les pouvoirs qu'il avoit reçus du Pape ; mais le Roi d'Ecosse s'y opposa si absolument, qu'il abandonna ce dessein.

1238.

Le Patriarche Grec d'Antioche, soutenu par Germain, Patriarche Grec de Constantinople, excommunie le Pape & toute l'Eglise Romaine. Ce Patriarche prétendoit que son Eglise étoit au-dessus de celle de Rome par l'antiquité & la dignité, se fondant sur ce que S. Pierre a gouverné l'Eglise d'Antioche avant d'établir son siége à Rome.

Concile Provincial de Bordeaux, à Coignac, le 12 Avril. On y publia trente-huit Canons ou articles de réformation : on trouve entre ces Canons plusieurs réglemens pour la réformation de divers abus introduits chez les Moines & les Chanoines réguliers.

En Angleterre, le Légat Otton travailloit aussi à la réforme des Moines : l'un des décrets qu'il publia sur cette matiére, porte qu'on n'admettra désormais personne à la profession avant vingt-ans accomplis, ni au noviciat avant dix-neuf.

Le Roi d'Arragon prend Valence sur les Mores le 28 Septembre. Le Pape érigea l'année suivante l'Eglise de Valence en Cathédrale suffragante de Terragone, au lieu qu'avant l'invasion des Mores elle étoit dépendante de Tolède. La raison de ce changement, c'est que Tolède étoit du Royau-

Nous avons ſur ce ſujet un traité du même G
Evêque de Paris ; on y voit que la pluralité ne
guères alors qu'aux prébendes & aux dignités des C
celle des bénéfices à charge d'ames étoit trop odie
y avoit encore peu de commendes & de bénéfice

Concile de Cognac, ville de l'Angoumois ſur la (
il eſt ordonné dans le ſixiéme Canon que chaqu
chaque Paroiſſe, aura ſon ſceau.

1239.

Henri, fils naturel de l'Empereur Fréderic, s'e
la Sardaigne, & prend le titre de Roi de cette iſle,
de l'Empereur ſon pere. Le Pape qui prétendoit q
daigne lui appartenoit, rompit avec l'Empereu
lequel il avoit déja pluſieurs ſujets de méconten
l'excommunia ſolemnellement à Rome le jour des I
Il le déclara déchu de la dignité impériale, & tra
couronne à Robert, Comte d'Artois, le premier
de S. Louis, qui regarda comme une injuſtice
d'accepter une couronne que le Pape n'avoit ni dro
ni d'offrir à un autre. Dans une des lettres qu'il écr

[redacted]

Célèbre exécution de Manichéens à Monhemé en Champgne, le 13 Mai. Elle se fit en présence du Roi de Navarre du Baron du pays, de l'Archevêque de Reims & de dix-x Evêques. Le Peuple qui vint à ce spectacle, étoit estimé cent mille ames. On y brûla cent quatre-vingt-trois hérétiues; Frere Robert, Religieux Jacobin, poursuivoit leur ndamnation. Le Pape fut obligé dans la suite de lui ôter commission d'Inquisiteur, ayant découvert qu'il confonit les innocens avec les coupables pour se rendre plus midable. Il fut convaincu de plusieurs autres crimes, & ndamné à une prison perpétuelle: peine bien légére, ce nble, pour un prévaricateur de cette espéce.

Saint Louis fait apporter à Paris la sainte Couronne d'épi. Cette précieuse relique lui avoit été donnée par Baudin de Courtenai, Empereur de Constantinople; mais fut obligé de l'acheter, car il se trouva qu'elle étoit engée aux Vénitiens pour une somme considérable. Le Roi a au-devant de la relique jusqu'auprès de Sens où elle fut rtée d'abord le 11 Août, & huit jours après à Paris. On essa près l'Abbaye S. Antoine un grand échaffaut sur lequel oient plusieurs Prélats revêtus pontificalement: on mont la châsse au peuple; puis le Roi & Robert, Comte d'Aris son frere aîné, s'étant mis nuds pieds & en chemise, la rterent sur leurs épaules à l'Eglise Cathédrale de Notreume, & de-là à la Chapelle Royale du Palais, qui étoit rs dédiée à S. Nicolas. Quelques années après, le Roi ant encore reçu de Constantinople une partie considéra: de la vraie Croix, fit bâtir la sainte Chapelle que nous oyons, & y fonda un Chapitre pour faire l'Office divin vant les saintes Reliques. L'Eglise de Paris, célébre la te de cette susception de la sainte Couronne l'onziéme jour Août.

Concile de Tours. Le troisiéme décret ordonne aux Prêes de ne se montrer en public qu'avec des habits fermés, us peine de cinq sols d'amende, applicables à la fabrique.

1240.

Saint Louis rejette les propositions du Pape, qui lui faisoit ffrir l'Empire pour son frere Robert, Comte d'Artois. mment, disoit ce saint Roi, *le Pape a-t-il osé dépose*

du Pape, dont les Etats étoient attaqués par l
D'un autre côté le Légat Otton, chargé de d
cinquiéme en Angleterre, essuya de grandes
tant dans l'assemblée des Evêques que dans celle
mais ayant trouvé moyen de les diviser, le plus
bre se soumit enfin à la contribution. Depuis qu
ce Légat étoit en Angléterre, il y exerçoit un
tyrannie sous la protection du Roi Henri III, P
qui s'imaginant ne pouvoir vivre sans un Lég
noit ouvertement malgré le murmure général de
ques, des Seigneurs & du peuple. Saint Edme o
Archevêque de Cantorberi, avoit consenti le
paiement du cinquiéme dans l'espérance d'obte
des élections; mais le Pape lui ayant ordonné
après, ainsi qu'aux Evêques de Lincoln & de S
pourvoir trois cens Romains des premiers bénéf
& ne voyant presque plus de remedes aux mau
d'Angleterre, dont la discipline s'affoiblissoit de j
il se retira en France, où il mourut en 1241. I
Anglois disent que Rome & les Italiens retiroie
nuellement du Royaume d'Angleterre plus de so
mille marcs d'argent & que rarement les reve

le plutôt qu'il se pouvoit après le Baptême. Dans le vingt-sixiéme article, on défend aux Prêtres de célébrer deux Messes en un jour, sinon à Noël, à Pâques, pour un enterrement, ou pour une grande nécessité. On le pouvoit donc encore dans tous ces cas.

Fréderic chasse de son Royaume de Sicile les Freres Prêcheurs & les Freres Mineurs.

Mort de saint Pierre Gonçalés de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Son nom est devenu célebre sur mer, par l'invocation de ceux qui ont réclamé son assistance dans les tempêtes, sous le nom de saint Elme.

1241.

Fréderic fait prendre sur mer les Prélats qui s'étoient embarqués pour se rendre à un Concile que le Pape avoit indiqué à Rome, afin d'y juger les différends d'entre l'Eglise Romaine & l'Empereur. Saint Louis l'oblige à mettre les Prélats François en liberté. Ceux de Hongrie n'avoient pu partir, à cause de l'invasion des Tartares qui ravageoient ce Royaume, & qui détruisirent cette année tout le pays d'au-delà du Danube, jusqu'aux confins d'Autriche, de Bohême & de Pologne. Le Roi Bela se sauva en Dalmatie, & n'en revint qu'après la retraite des Tartares, c'est-à-dire, en 1243. Fréderic se pressoit de marcher vers Rome, où il étoit appellé par le Cardinal Jean Colonne qui avoit embrassé son parti, lorsqu'il apprit que le Pape Grégoire IX étoit mort le 21 Août. Ce Pontife avoit témoigné beaucoup d'ardeur pour la réunion des Grecs & la conversion des Mahométans; il envoya même à plusieurs Princes Musulmans de longues instructions, par lesquelles il les menaçoit, s'ils ne se convertissoient, de soustraire à leur obéissance les Chrétiens qui vivoient sous leur domination. Mais cette menace si peu conforme à la doctrine & à la conduite des Apôtres ne produisit aucun effet. A la mort de Grégoire IX, il y avoit dix Cardinaux à Rome, qui se partagerent & firent deux élections. Elles se trouverent nulles toutes deux, parceque ni l'un ni l'autre élu n'avoit les deux tiers des voix, comme il étoit nécessaire suivant la constitution d'Alexandre III. Enfin le Cardinal Geoffroi fut élu au mois d'Octobre sous

le nom de Célestin IV, mais il mourut au bout de jours, & le S. Siége vaqua vingt mois.

Irruption des Tartares dans l'occident & le nord de rope. L'Evêque de Paris en reçoit des nouvelles, communique à la Reine Blanche. » Où êtes vous, mon „ s'écria-t-elle, en appellant S. Louis ; & elle lui ra en pleurant ce qu'elle apprenoit des Tartares. » Ah ! „ cher fils, ajouta-t elle, quel parti prendre dans un „ trémité si funeste ? Que va devenir l'Eglise, & qu'a „ nous devenir nous-mêmes. Quel parti prendre, Mad „ reprit le Roi avec fermeté ? Point d'autre que de che „ au Ciel notre consolation & notre force. Ces Ta „ passent dans le monde pour être sortis de l'enfer : „ les y renvoyerons, ou bien ils nous mettront tous e „ radis. « Ce trait naïf peint le caractere de la mere « fils. On le recueillit précieusement chez les Etrangers France. On n'y pouvoit refléchir, dit l'Annaliste Ang qu'une mâle vigueur ne prit la place de la crainte, qui saisi auparavant les esprits.

1242.

Les Religieux de l'Abbaye de sainte Généviéve, a amassé de grosses sommes des aumônes fournies par la des fidéles, leur Abbé Robert de la Ferté Milon, les ploie a la construction d'une nouvelle chasse pour la Sa L'ancienne, quoique déja richement ornée par saint l étoit de bois & renfermoit une seconde châsse, bien mée de fer. On l'ouvrit, & on y trouva la tête & ossemens enveloppés d'étoffes & de linge blanc. On ref cette cassette qu'on remit dans la nouvelle chasse La cl qu'on y a conservée, fait monter le prix de cette ch qui est celle qu'on voit aujourd'hui, a 771 livres par sans compter le tabernacle & les ornemens de cuivr soutiennent la châsse, & dont le prix passoit quarante li L'Orfévre en eut deux cens pour la façon & les pierre (Cette charte dit : neuf fois vingt marcs d'argent, plus u & demi, a raison de quarante-cinq sols parisis le marc sept marcs & demi d'or, a raison de seize livres par le marc.) La somme totale étoit très-considérable en tems-là.

[redacted]

int Louis fonde la ſainte Chapelle de Paris. Le ſeul :e couta quarante mille livres. Blanche, ſa mere, fonde aye de Maubuiſſon.

1243.

Cardinal Sinibalde de Fieſque eſt élu Pape le 24 Juin le nom d'Innocent IV. Les Cardinaux avoient toujours :é de procéder à l'élection, ſous prétexte que l'Empe- refuſoit de mettre en liberté les Prélats qu'il tenoit nniers. Ainſi ce Prince fut obligé de les délivrer; mais nt que l'élection n'avançoit pas davantage, il prit le de la preſſer par la terreur de ſes armes, & fit le t aux environs de Rome. Les François, de leur côté, t dire aux Cardinaux, que s'ils n'éliſoient un Pape au it, on chercheroit les moyens de ſuppléer à leur négli- e, & de faire un Pape au-deça des Monts. Matthieu ;, qui rapporte ce fait, ajoute que les François fai- t hardiment cette menace, par la confiance qu'ils avoient ur ancien privilége accordé par S. Clément à S. Denis, ii donnant l'apoſtolat ſur les peuples d'Occident. On ne ve point ailleurs la moindre mention de ce prétendu lége.

iillaume, Evêque de Modène, chargé de la légation ruſſe, diviſe ce pays en quatre Evêchés, par commiſ- du Pape. Les Lettres patentes du Légat ſont datées d'A- i le 4 Juillet. Comme on étoit en grande partie rede- : aux Chevaliers Teutoniques des progrès que la Reli- avoit faits en Pruſſe; le Légat, par ces mêmes lettres, accorde les deux tiers des terres, réſervant l'autre tiers Evêques.

oncile de Narbonne en 1243 ou 1244. On y fait des rè- iens pour les Inquiſiteurs.

ſemblée de Paris, où l'on condamne pluſieurs propoſi ; erronées, avancées par les Profeſſeurs en Théologie. lques Auteurs mettent cette aſſemblée en 1240.

erre Amelin, Archevêque de Narbonne, Durand, Evê- d'Albi, & le Sénéchal de Carcaſſone, aſſiégent & prennent hâteau de Montſegur au Diocèſe de Toulouſe, qui paſ- pour imprenable, & étoit le refuge public des héréti- ; & des malfaiteurs. On y trouva deux cens hérétiques

seroit agréable à l'Empereur, parcequ'il étoit son
lorsque Fréderic apprit l'élection de ce Cardinal,
en étoit très-faché, parcequ'il prévoyoit que d'un
ami il deviendroit un Pape ennemi. Cependant il y
eux un traité par lequel ce Prince s'engageoit à ren
les terres qui avoient appartenu au Pape avant l
de réparer tous les torts faits aux Prélats qui a
pris, & d'obéir en tout au Pape, sans préjudice d
& de ses Royaumes. Ces articles furent jurés a
31 Mars. Mais Fréderic se repentit bien-tôt de s
soumis au Pape, & il lui fit dire qu'il n'exécuteroi
ce dont il étoit convenu, s'il ne recevoit aupa
letres de son absolution. Le Pape ne se croyant p
reté en Italie au moyen de cette rupture, avoit der
Rois de France, d'Angleterre & d'Arragon, un
dans leurs Royaumes. Mais des raisons d'Etat l
vint à Lyon, ville neutre alors.

Saint Louis étant tombé dangereusement malad
toise, l'allarme se répand aussi-tôt dans tout le l
Eudes, Abbé de saint Denis, fait tirer les corps
Martyrs de leur caveau, à la priére du Roi, & l
à la vénération du peuple qui venoit en foule

[redacted]

amais besoin de secours, comme il paroît par une lettre :crite d'Acre le 25 Novembre, par Robert, Patriarche de Jerusalem & plusieurs autres Prélats du pays, qui y faisoient a peinture la plus triste des maux que l'irruption des Coresniens soutenus par le Sultan de Babylone y avoit causés.

1245.

Le Pape enjoint aux Evêques Anglois de sceller la charte ar laquelle le Roi Jean avoit rendu son Royaume tributaire lu S. Siége ; les Evêques obéissent.

Depuis que le Pape étoit à Lyon, il avoit indiqué en :ette ville un Concile général qui devoit s'y tenir à la Saint-Jean de cette année. Les Prélats se trouverent assemblés au our nommé ; ils étoient au nombre de cent quarante, tant Archevêques, qu'Evêques, à la tête desquels étoient trois Patriarches Latins de Constantinople, d'Antioche & d'Aquiée ou Venise. L'Empereur Fréderic, le Roi d'Angleterre & quelques autres Princes, avoient envoyé leurs Ambassadeurs : l'Empereur de Constantinople & le Comte de Toulouse étoient présens en personne. Le Pape fit tenir une Congrégation préliminaire le 26 Juin, pour préparer la matiére du Concile. On trouve un détail des motifs pour lesquels il avoit été convoqué, dans le sermon que le Pape fit à l'ouverture de la premiére session solemnelle le 28 du même mois. Il prit pour sujet les cinq douleurs dont il étoit affligé, comparées aux cinq plaies de notre Seigneur. La premiére étoit le déréglement du Clergé & des peuples : la seconde, l'insolence des Sarrasins : la troisiéme, le schisme des Grecs : la quatriéme, la cruauté des Tartares : la cinquiéme, la persécution de l'Empereur Fréderic. Il s'étendit beaucoup sur ce dernier article. Après le sermon Thadée de Suesse, Ambassadeur de l'Empereur, se leva au milieu de l'assemblée, & parla fortement pour la justification de son maître ; il finit en priant le Concile de lui accorder quelque délai pour écrire à l'Empereur, & le persuader, s'il pouvoit, de venir en personne au Concile, ou de lui envoyer un pouvoir plus ample. Le Pape qui avoit tant de sujet de se défier de Fréderic, ne voulut pas y consentir. Ainsi se termina la premiére session.

La seconde se tint le 5 Juillet. Thadée continua à défen-

dre l'Empereur contre les plaintes formées par quelques Evêques, & obtint enfin, à la recommandation des Envoyés de France & d'Angleterre, un délai jusqu'au 17 Juillet pour attendre l'arrivée de ce Prince. Il s'avança effectivement jusqu'à Turin, feignant de vouloir venir au Concile; mais il retourna ensuite sur ses pas. La troisiéme & derniére session se tint au jour marqué; le Pape fit lire avec l'approbation du Concile dix-sept articles de réglemens, dont la plupart regardent la procédure judiciaire. Les quatre derniers sont sur des matiéres plus importantes : le quatorziéme & le quinziéme ordonnent que la moitié des revenus de tous les bénéfices, où les titulaires ne résident pas en personne au moins pendant six mois, sera appliquée pendant trois ans au secours de l'Empire de Constantinople : le Pape accorde l'indulgence de la Terre-sainte à ceux qui contribueront à ce secours. Il devenoit très-nécessaire; l'Empire de Constantinople étant extrêmement resserré par les Grecs. Pour empêcher les progrès des Tartares qui ravageoient la Pologne, la Russie & la Hongrie, le Pape ordonne dans le seiziéme article de fermer les avenues par des fossés, des murailles ou d'autres ouvrages selon la qualité des lieux : il promet de contribuer au remboursement de ces dépenses, & d'y faire contribuer à proportion par tous les Chrétiens. Le dernier article est pour le secours de la Terre-sainte; le Pape ordonne à tous les Croisés de se préparer pour se rendre aux lieux convenables, dans le tems qui leur sera marqué de sa part.

Il ne restoit plus qu'à terminer l'affaire de l'Empereur Fréderic. Thadée de Suesse voyant que le Pape alloit prononcer, déclara que si ce Pontife vouloit procéder contre l'Empereur, il en appelloit au Pape futur & à un Concile général. Le Pape, de son côté, après avoir représenté que le Concile étoit général, & que c'étoit la faute de Fréderic si les Prélats de son obéissance ne s'y trouvoient point, rejetta l'appel, & prononça de vive voix la sentence de déposition. Il y réduisoit les crimes de Fréderic à quatre principaux : parjure, sacrilége, hérésie & félonie. La sentence fut lue ensuite en présence du Concile, le Pape & les Prélats tenant chacun un cierge allumé. Il faut remarquer que dans le préambule de la sentence contre Fréderic, le

[redacted]

Pape disoit seulement qu'il la prononçoit en présence du Concile, mais non pas avec son approbation comme dans les autres décrets. On doit aussi faire attention que les Papes prétendoient avoir un droit particulier sur l'Empire d'Allemagne. Quant au Royaume de Sicile, il est certain, comme on l'a vu, que c'étoit un fief mouvant de l'Eglise Romaine. *Ainsi*, dit M. Fleuri, *la déposition de Fréderic II ne doit point être tirée à conséquence contre les autres Souverains.* On dit que ce fut en ce Concile de Lyon, que le chapeau rouge fut donné aux Cardinaux, *pour les avertir qu'ils doivent toujours être prêts à répandre leur sang pour la défense de la foi* : du moins tel est le sentiment de quelques écrivains. Ce Concile est compté pour le treiziéme œcumenique, premier de Lyon.

C'est un trait singulier dans l'histoire, que celui qui est rapporté d'un Curé de Paris sur cette excommunication de Fréderic, qu'il avoit reçu ordre de publier avec les cérémonies accoutumées. Il aimoit à plaisanter, & un chagrin qu'il avoit essuyé de la Cour du Pape, l'engagea d'en témoigner son ressentiment par une raillerie. » Mes freres, „ dit-il à ses Paroissiens, voici de la part du Pape une sen- „ tence d'excommunication contre l'Empereur qu'on m'or- „ donne de vous signifier. Pour quelle sorte de délit est-elle „ portée ? Je n'en sai rien. Ce que je sai, c'est qu'il y a en- „ tre l'un & l'autre de grandes contestations, & une aliéna- „ tion implacable. Je sai aussi que l'un des deux fait injure à „ l'autre. Lequel des deux ? Je ne peux le démêler ; mais de „ toute ma puissance, aussi loin qu'elle peut s'étendre, j'ex- „ communie & dénonce excommunié celui qui a causé une „ injustice si pernicieuse à la chrétienté, & j'absous celui qui „ la souffre. «

Saint Louis n'approuva pas la déposition de Fréderic ; il entreprit de le réconcilier avec le Pape, & l'on croit que ce fut le principal sujet de la conférence qu'il eut avec lui à Cluni vers la fin de Novembre. Le Roi avoit encore un autre motif ; c'est qu'ayant résolu d'aller à la Croisade, ses troupes, sans cette paix, ne pouvoient passer en sureté ni par mer ni par les terres de l'Empereur. Lorsque le Roi revint à Paris, on approchoit de Noël ; & c'étoit encore l'usage alors que les Seigneurs vinssent à la Cour célébrer les princi-

pales fêtes avec le Roi, qui leur donnoit à cette occasion des habits qu'on appelloit *les robes neuves*. Saint Louis fit attacher pendant la nuit des croix sur les habits de ceux qu'il avoit dessein d'emmener avec lui en Orient. Lorsque le jour fut venu, chacun fut agréablement surpris de voir la croix sur l'épaule de son voisin, & tous se trouverent engagés à la croisade par cet innocent artifice.

Avant que le Pape retournât à Lyon, il accorda à l'Abbé de Cluni la permission de lever une décime sur tout l'Ordre, pendant une année, pour le dédommager des présens qu'il lui avoit faits à son arrivée, & des sommes considérables qu'il avoit dépensées pour le défrayer magnifiquement avec toute sa suite; mais il devoit revenir au Pape trois mille marcs d'argent sur cette décime.

1246.

Concile Provincial de Narbonne à Beziers, le 19 Avril. Les Freres Prêcheurs chargés de l'inquisition dans les Provinces d'Arles, d'Aix, d'Embrun & de Vienne, ayant demandé conseil aux Prélats de ce Concile touchant la conduite qu'ils devoient tenir dans l'exercice de leur commission; le Concile, par ordre du Pape, leur donna un grand réglement de trente-sept articles, qui contient les fondemens de la procédure observée depuis dans les tribunaux de l'inquisition. Il porte en substance, que les Inquisiteurs, après avoir fait un sermon pour exposer leur commission, & avoir fait lire leurs lettres, ordonneront à tous ceux qui se sentent coupables d'hérésie, ou qui en connoissent d'autres, de comparoître dans un certain terme pour déclarer la vérité. On appellera ce terme *le tems de grace*; ceux qui satisferont au mandement, éviteront la peine de mort, de prison perpétuelle, d'exil & de confiscation de biens. On citera nommément ceux qui ne se seront pas présentés dans le tems de grace: & après leur avoir accordé la liberté de se défendre, & des délais compétens, si leurs défenses ne sont pas trouvées valables, & qu'ils ne confessent pas leurs fautes, on les condamnera sans miséricorde, quand même ils se soumettroient à la volonté de l'Eglise. On régle ensuite la procédure par contumace contre les absens; puis on ajoute: „Quant aux hérétiques parfaits ou vêtus, vous les exami-

[redacted]

:z fecrétement devant des Catholiques fages, & ferez re poffible pour les convertir par la douceur. S'ils de- ırent opiniâtres, vous leur ferez confeffer publique- ıt leurs erreurs pour en donner de l'horreur : puis vous damnerez les coupables en préfence des puiffances fé- éres, & les abandonnerez à leurs Officiers. « On con- e à la prifon perpétuelle les hérétiques retombés après ondamnation, les fugitifs qui voudront revenir, ceux auront comparu qu'après le tems de grace, ou qui au- :aché la vérité. On foumet à diverfes pénitences ceux e feront pas enfermés, & on ordonne la confifcation ıens des hérétiques condamnés ou enfermés, pour fer- payer le falaire de ceux qui les prennent.

onde entrevue du Pape & de Saint Louis à Cluni, vers d'Avril. L'Empereur Fréderiç, humilié par les conjura- formées contre lui en Allemagne & en Itàlie depuis fa ition, avoit donné pouvoir au Roi de traiter de fa ıvec le Pape à certaines conditions. Le Roi les jugeoit ınables, mais le Pape ne s'en contenta pas ; & à fa tation Henri Landgrave de Turinge fut élu Roi des ıins à Virsbourg, le jour de l'Afcenfion 17 Mai, par chevêques de Mayence & de Cologne, & quelques :urs Laïques. Auffi-tôt on prêcha la Croifade contre :ric.

ncile de Lérida le 19 Octobre, affemblé par les Légats pe, pour la réconciliation de Jacques, Roi d'Arragon, nmunié pour avoir fait couper la langue à Berenger, ıe de Girone, fous prétexte qu'il avoit révelé fa con- n. Le Pape lui écrivit : *Vous ne deviez pas croire légé- ıt un crime auffi difficile à prouver ; & quand même que en feroit coupable, il ne vous étoit pas permis de en venger : il falloit en demander juftice à celui qui eft ıaître & fon juge.* Ce Prince répondit d'une maniére oumife, il reçut l'abfolution, après avoir fait une con- n publique de fon crime, & promis d'exécuter plufieurs ıtions pieufes, qui lui furent indiquées par les Légats.

ce même tems le Pape ayant reçu de grandes plaintes part des Evêques & des Seigneurs de Portugal, contre ible gouvernement du Roi Sanche II, il excommunia :ince, mit le Royaume en interdit, & enfuite il en

donna la régence à Alphonse, frere du Roi & son pré
tif héritier. Sanche II se retira à Toléde, où il mou
pouillé & exilé, n'ayant pu réussir dans la guerre q
treprit contre Alphonse.

Le Pape, toujours obligé d'être éloigné de l'Italie,
recours à différens moyens pour se faire subsister a
Cour : dans ce dessein il fait demander aux Prélats d'
terre le tiers des revenus des Bénéficiers résidens
moitié des non-résidens. L'Evêque de Londres assem
Concile le premier Décembre pour la publication de c
dement : mais le Roi envoya défendre aux Prélats de
tir à cette contribution.

Etablissement du Collége des Bernardins à Paris, par
ne de Lexinton, Abbé de Clairvaux. C'est le plus anc
l'Université de Paris. Etienne fut déposé en 1157 pour
fondé ce Collége sans la permission du Général de l'O

1247.

Fréderic s'avance jusqu'à Turin à la tête d'une pu
armée. Il vouloit aller à Lyon, *afin*, disoit-il, *de*
lui même sa cause en présence du Pape; mais il ne pa
plus avant, & retourna mettre le siége devant Parme
les parens & les amis du Pape venoient de s'emparer. L
Pere étoit comme prisonnier à Lyon. On avoit pris pl
particuliers, qui furent convaincus d'avoir formé le
plot d'attenter à sa vie; ce qui l'obligeoit de se faire
jour & nuit dans son Palais. Il travailla pendant ce
la réunion de plusieurs schismatiques. Nous avons une
datée du 27 Août, par laquelle il permet aux Prêtres R
de consacrer en pain levé, & de garder le reste de le
qui n'avoient rien de contraire à la foi Catholique. I
roit par cette condescendance ramener ce peuple à
de l'Eglise, d'autant plus que le Duc de Russie ven
s'engager par serment à reconnoître, lui & les
l'autorité du saint Siége. La suite fit voir que ce
n'avoit que des vues intéressées : il vouloit obtenir la
ronne Royale, & l'obtint en effet; mais il ne demeu
long-tems sous l'obéissance du Pape. On peut porter le
jugement de la conduite des Arméniens, des Jacobi
des Nestoriens, chez lesquels le Pape avoit envoyé

[redacted]

ques Freres Mineurs, entr'autres Laurent ſon Pénitencier, auquel il avoit donné la qualité de Légat : on obtint une réponſe favorable à cauſe des circonſtances. Ces Orientaux, eſpérant obtenir du ſecours des Latins, avoient déja fait pluſieurs promeſſes ſemblables, qu'ils oublierent lorſqu'ils n'eurent plus d'eſpérance d'avoir du ſecours.

Il y avoit déja deux ans que le Pape Innocent IV avoit envoyé des Freres Mineurs en miſſion chez les Tartares, pour eſſayer de les adoucir & d'arrêter leurs ravages ; il y envoya encore cette année des Freres Prêcheurs dans la même vue. Le tout fut ſans effet, comme on devoit bien s'y attendre.

En Allemagne, Guillaume, frere du Comte de Hollande, eſt élu Roi des Romains à Nuis par quelques Evêques & quelques Comtes, le 13 Octobre. Le Landgrave de Thuringe étoit mort le Carême précédent, de chagrin d'avoir été défait par Fréderic.

Haquin eſt couronné Roi de Norvege par le Légat Guillaume de Modène, après avoir obtenu diſpenſe du Pape, parcequ'il n'étoit que fils bâtard du dernier Roi. Haquin, s'étant croiſé enſuite, obtint du Pape le tiers des revenus eccléſiaſtiques de Norvege pour les frais de ſon voyage. Le Légat de ſon côté leva cinq cens marcs d'argent ſur les Egliſes de ce Royaume.

Mort de S. Thibaud, Abbé des Vaux de Cernai. La France crut devoir à ſes priéres la fécondité de la Reine, épouſe de S. Louis. Il étoit de l'illuſtre famille de Montmorenci.

1248.

Condamnation du *Thalmud* des Juifs, par le Cardinal Eudes de Châteauroux, Légat en France. La Sentence fut prononcée le 15 Mai ; elle porte que ce livre a été condamné comme contenant une infinité d'erreurs, de blaſphêmes & d'abominations : elle fut ſouſcrite par Guillaume, Evêque de Paris, & par plus de quarante Docteurs en Théologie ou en Droit Canon. Les Rabbins prétendent que le Thalmud contient une doctrine que Dieu a enſeignée à Moyſe de vive voix, & qu'elle s'étoit conſervée dans leur mémoire juſqu'à ce que quelques-uns de leurs ſages l'euſſent rédigée par écrit. Ce livre eſt comme la tradition Rabbinique.

Saint Louis part pour la Croisade, le 12 Juin. Il alla d'abord à S. Denis pour y prendre l'oriflamme & le bourdon, suivant la coutume, & revint ensuite à Paris, d'où les processions l'accompagnerent jusqu'à l'Abbaye Saint-Antoine; & de-là il partit pour son voyage, accompagné du Légat Eudes de Châteauroux, des Comtes d'Artois & d'Anjou ses freres, de la Reine sa femme, & d'un grand nombre de Seigneurs & d'Evêques. Deux ans auparavant il avoit envoyé par tout son Royaume des Frêres Prêcheurs & des Mineurs pour s'informer exactement des dommages que les particuliers pouvoient avoir soufferts de sa part, & pour les faire réparer; ce qui fut exécuté : c'étoit l'usage des Croisés. Nous avons l'exemple de Jean Sire de Joinville, Sénéchal de Champagne, qui suivit S. Louis en cette Croisade, & qui dit qu'avant son départ il manda ses vassaux, & dit aux Gentilshommes qui étoient venus le trouver : » Seigneurs, je m'en vais outre „ mer; je ne sais si je reviendrai jamais, ou non : c'est pour-„ quoi, s'il y a quelqu'un à qui j'aie fait tort, & qui veuille „ se plaindre de moi, qu'il s'avance; car je veux le réparer „ comme j'ai coutume de faire. « Et il s'en rapporta au jugement des gens du pays. On voit par plusieurs anciennes chartes, que souvent en ces occasions les Nobles restituoient les biens usurpés sur l'Eglise, ou faisoient de nouvelles fondations. En passant par Lyon S. Louis vit encore le Pape, & lui représenta que sa dureté envers Fréderic pourroit attirer de fâcheuses affaires à la France, pendant qu'il seroit en Orient. Mais le Pape répondit : *Tant que je vivrai : je défendrai la France contre le schismatique Frederic, contre le Roi d'Angleterre mon vassal, & contre tous ses autres ennemis.* Le Roi parut assez satisfait de cette réponse, il se confessa au Pape, reçut l'absolution & sa bénédiction, & continua son voyage.

La Croisade que l'on prêchoit contre Fréderic, nuisit beaucoup à celle de la Terre-sainte; parceque le Pape accordoit la même indulgence, pour y exciter davantage. Cette Croisade causa de grands mouvemens en Allemagne; a Ratisbonne le peuple se souleva ouvertement contre l'Evêque, qui exécutant les ordres du Pape les avoit frappés d'excommunication, & la ville d'interdit. A Halle en Souabe, le mépris des censures ecclésiastiques fut poussé jusqu'à l'héré-

sie déclarée ; ceux qui la soutenoient, prêchoient publiquement, appuyés de la protection de Conrad, fils de Fréderic. Ils disoient que le Pape étoit hérétique, les Evêques simoniaques, & les Prêtres sans autorité de lier & de délier à cause de leurs péchés : que tous ces gens-là séduisoient le monde depuis long-tems : Que les Prêtres étant en péché mortel ne pouvoient consacrer : Qu'aucun homme vivant, ni Pape, ni Evêque, ne pouvoit interdire l'Office divin : enfin, que c'étoit eux seuls qui pouvoient prêcher la vérité, & accorder de véritables indulgences. Marcellin, Evêque d'Arezze, Prélat guerrier, à qui le Pape avoit donné le commandement d'une armée contre l'Empereur, est pris dans une action, & pendu trois mois après par ordre de ce Prince, contre lequel il avoit publié une nouvelle excommunication du fond de sa prison. Guillaume prend Aix-la-Chapelle sur les Partisans de Fréderic, & s'y fait couronner le 1 Novembre.

Concile de Breslau en Silésie, où l'on accorde au Pape la cinquiéme partie des revenus ecclésiastiques de Pologne. Le Légat Jacques Pantaleon qui assembla ce Concile, passa ensuite en Prusse, où il fit un grand réglement entre les Néophytes ou nouveaux Chrétiens d'une part, & de l'autre le Maître & les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, qui vouloient tenir ces Néophytes dans une espéce de servitude.

Concile de Valence en Dauphiné, le 5 Décembre. Deux Cardinaux y présiderent par ordre du Pape, & il s'y trouva quatre Archevêques & quinze Evêques. On y publia vingt-trois Canons pour faire exécuter les anciens touchant la conservation de la foi, de la paix & de la liberté ecclésiastique. Le dixiéme défend les conjurations & les confrairies ; ce qui semble regarder une ligue faite l'année précédente par les Barons de France contre le Clergé, mais qui n'eut point de suite.

1249.

Saint Louis prend Damiette le 6 Juin : il avoit résolu de porter la guerre en Egypte, pour attaquer dans son pays le Sultan qui étoit maître de la Terre-sainte, comme on avoit fait trente ans auparavant.

Le Pape confirme l'érection d'un nouvel Evêché à Jaen

en Andalousie. Cette ville avoit été prise sur les Mores en 1246 par Ferdinand, Roi de Castille, qui fit consacrer la grande mosquée sous l'invocation de la sainte Vierge, pour en faire la Cathédrale. En 1248, Ferdinand prit Sevile, capitale d'Andalousie, & y rétablit le siége Métropolitain avec son Chapitre, ses Chanoines & les Dignités.

Laurent, de l'Ordre des Freres Mineurs, Pénitencier du Pape & Légat en Orient, ayant mandé qu'il voyoit ouverture à la réunion des Grecs, le Pape y envoie Jean de Parme, Général de l'Ordre, avec les pouvoirs de Légat. Etant arrivé à Nicée, il s'attira tellement l'estime & le respect des Grecs, & conduisit si bien sa négociation, que l'Empereur & le Patriarche envoyerent des apochrisiaires au Pape Innocent. Plusieurs difficultés rompirent les mesures qu'on avoit prises pour la réunion.

1250.

Les François attaquent les Sarrasins dans leur camp, & entrent dans Massoure, où le Comte d'Artois est tué, s'étant avancé imprudemment peu accompagné. Les Sarrasins eurent leur revanche; la famine & la maladie contagieuse ayant obligé les François à reprendre le chemin de Damiete, ils viennent les attaquer pendant la marche, les mettent en déroute, & en font un grand carnage. Le Roi qui étoit fort malade, est pris près de Massoure avec tous les Seigneurs de sa suite, & la meilleure partie de l'armée: il paya quatre cens mille livres pour leur rançon, rendit Damiete pour la sienne, & accorda au Sultan une tréve de dix ans. Son dessein étoit de repasser en France; mais ayant appris que les Sarrasins, au lieu de rendre les prisonniers, en avoient fait périr un grand nombre dans les tourmens pour les obliger d'apostasier, il changea de résolution, & se rendit en Palestine.

L'Empereur Fréderic II meurt le 13 Décembre; il laisse ses Etats à son fils Conrad: le Pape fait prêcher la croisade contre lui, & confirme l'Empire a Guillaume de Hollande; mais le parti de ce Prince s'affoiblissoit tous les jours: il périt malheureusement six ans après, en faisant la guerre aux Frisons.

Fondation du Collége de Sorbonne, par Robert Sorbon

[redacted]

: Sorbonne, Chapelain de S. Louis, qui lui donna pour
ffet toutes les maisons qu'il avoit devant le Palais des
mes : c'eſt le palais de l'Empereur Julien l'Apoſtat dont
oit encore les reſtes. Ce Collége fut fondé pour de
res Etudians en Théologie, & c'eſt un des premiers
ient été deſtinés à des Clercs ſéculiers. Pluſieurs Evê-
en fonderent enſuite pour les Etudians de leurs diocè-
& telle eſt l'origine de beaucoup de Colléges, qui por-
à Paris les noms de différentes Villes ou Provinces. Il
ertain que c'étoit un des meilleurs moyens que les Evê-
puſſent employer, pour s'acquitter de l'obligation d'inſ-
e & de former leur Clergé; ſur-tout ne pouvant gueres
er alors de trouver chez eux d'auſſi bons maîtres que
qui enſeignoient dans l'Univerſité de Paris.

1251.

Pape quitte Lyon le 19 Avril, après y avoir demeuré
ns & quatre mois, & retourne en Italie.

France étoit alors agitée d'un terrible mouvement. Un
grois nommé *Jacob*, qui dans ſa jeuneſſe avoit excité
oiſade d'enfans dont j'ai parlé, ſe mit à faire le prophete
a nouvelle de la priſe de S. Louis, diſant que la ſainte
ge lui avoit commandé de prêcher la Croiſade aux ber-
& aux gens du petit peuple, & qu'elle lui avoit revelé
c'étoit eux qui devoient délivrer le Roi. Il attira d'abord
bergers & des laboureurs, qui le ſuivoient à grandes
pes, & leur donna à tous la Croix ſur l'épaule : on les
moit *les Paſtoureaux*. Mais à ces premiers qui le ſui-
nt par ſimplicité, ſe joignirent des vagabons, des vo-
, des bannis, des excommuniés, & tous ceux qu'en
ige du tems on nommoit *Ribauds*, en ſorte qu'en peu
ms ils composerent une armée de cent mille hommes.
Reine Blanche, chargée de la Régence pendant l'abſence
Roi, les toléra pendant quelque tems, dans l'eſpérance
s pourroient délivrer ſon fils : mais apprenant qu'ils prê-
ent contre le Pape & le Clergé, & même contre la foi,
l'ils commettoient ſouvent des meurtres & des pillages,
prit la réſolution de les diſſiper. Elle y réuſſit plutôt
n n'auroit oſé l'eſpérer. Le bruit s'étant répandu que les
oureaux venoient d'être excommuniés, un boucher s'ap-

& les Seigneurs ordonnent la fille des terres c
s'étoient croisés contre Conrad ; parceque cett
détournoit de celle de la Terre-sainte.

1252.

Pour exciter à la Croisade d'outre-mer, le Pap
nouvelles graces à l'indulgence pleniére : il donn
l'Evêque d'Avignon d'absoudre ceux qui avoient
Clercs, ou brûlé des Eglises ; de dispenser les
irrégularités qu'ils avoient encourues ; permettre
de recevoir les ordres sacrés & des bénéfices ; co
vœu de la Croisade tous les autres vœux, excep
Religion. Sa lettre est du 13 Février.

Martyre de S. Pierre de Verone, Inquisiteu
il étoit de l'Ordre des Freres Prêcheurs ; il fut tu
à l'instigation des hérétiques qui avoient mis sa
Il est connu sous le nom de S. Pierre martyr.

Bulle du 23 Juillet adressée aux Evêques de Fr
abolir la coutume d'obliger les Ecclésiastiques a p
le duel le droit qu'ils avoient sur les serfs des Egli
s'ils vouloient reconnoître d'autres Seigneurs. Cett
barbare étoit très-ancienne en France.

imitation elle fit un teſtament, où elle recommande ſurtout à ſes ſœurs l'amour de la pauvreté, ſuivant l'eſprit de leur Pere. Son corps fut porté à Aſſiſe ; ce convoi, honoré de la préſence du Pape & des Cardinaux, ſe fit au ſon des trompettes, & avec toute la ſolemnité poſſible.

Le Pape donne commiſſion à l'Archevêque de Livonie d'ordonner un Evêque pour la Lithuanie, après que le Roi y auroit fondé & doté ſuffiſamment une Egliſe Cathédrale. Ce Roi ſe nommoit Mindof. Nous avons une lettre que le Pape lui adreſſa en 1251, par laquelle il le félicite de ſa converſion au chriſtianiſme, & de ce qu'il avoit ſoumis ſa perſonne, ſon Royaume & tous ſes biens au ſaint Siége. Cette prétendue converſion n'avoit rien de ſolide ; Mindof n'avoit fait cette démarche que pour obtenir le titre de Roi. Dès l'année 1255, il tourna ſes armes contre les Chrétiens, & ſes ſucceſſeurs demeurerent Païens encore cent trente ans.

Lettre circulaire de l'Univerſité de Paris à tous les Prélats du Royaume, pour les engager à la ſecourir contre les Freres Prêcheurs. On voit dans cette lettre que l'Univerſité avoit fait deux décrets, l'un pour défendre aux Réguliers d'avoir deux chaires de Docteurs régentant enſemble : l'autre pour exclure de ſon corps les Freres Prêcheurs, qui avoient refuſé de conſentir à un ſtatut portant qu'aucun ne ſeroit admis au doctorat, qu'il n'eût juré auparavant d'obſerver les conſtitutions de l'Univerſité.

1254.

Saint Louis quitte la Paleſtine, le 14 Avril. Il avoit employé tout le tems de ſon ſéjour à fortifier & réparer les places appartenant aux Chrétiens, à mettre en liberté tous ceux qui avoient été faits captifs en Egypte depuis vingt ans, & à travailler à la converſion des Sarraſins : il en emmena pluſieurs en France, avec leurs femmes & leurs enfans. En paſſant par le Languedoc, il ordonna la célébration d'un Concile, qui fut aſſemblé à Albi par Zoën, Evêque d'Avignon & Légat du S. Siége. On y publia ſoixante & onze Canons, partie pour l'extirpation de l'héréſie, partie pour la réformation du Clergé. Saint Louis étant arrivé a Paris, alla à S. Denis, & y offrit des étoffes de ſoie en actions de graces. Mais il demeura croiſé, parcequ'il vouloit retourner à la

Terre-sainte, ne croyant pas avoir accompli suffisamm son vœu.

A Rome, le Pape Innocent IV fit une constitution nc ble touchant les études, adressée à tous les Prélats de Fran d'Angleterre, d'Ecosse, de Galles, d'Espagne & de H grie. Le Pape s'y plaint de ce que les Clercs abandonnoi l'étude de la Théologie & de la Philosophie pour s'appliq à celle des loix séculiéres, & de ce que les Prélats donnoi presque tous les bénéfices aux Professeurs de droit & Avocats. Pour réprimer cet abus, il ordonne qu'à l'ave aucun Professeur de loix, ni aucun Avocat, quelque dis gué qu'il soit dans sa profession, ne sera promu aux dig tés ou aux bénéfices ecclésiastiques, s'il n'est instruit des libéraux, & recommandable par ses mœurs. Il défend suite d'enseigner les loix séculiéres dans ces Royaum pourvu que les Rois & les Princes y consentent. Dès l' née 1219, le Pape Honorius III avoit défendu d'enseig le droit civil à Paris, par la fameuse décrétale *Super spec* dont celle-ci fait mieux entendre les motifs.

Bulle du 21 Novembre, par laquelle le Pape défend Religieux de quelque ordre qu'ils soient, de recevoir d leurs Eglises les Paroissiens d'autrui les Dimanches & Fêtes, & de les admettre à la pénitence sans la permiss de leur Curé. Le Pape leur défend aussi de faire des mons dans leurs Eglises à l'heure de la Messe, & d'aller cher dans aucune Eglise sans avoir obtenu la permissio Curé. Mais le Pape Innocent IV étant mort le 7 Déce bre suivant, Alexandre IV, auparavant Cardinal Raign Evêque d'Ostie, qui lui succéda le 25, révoqua cette B aussi-tôt. Ce nouveau Pape étoit neveu de Grégoire IX. peu avant sa mort Innocent IV voulut anéantir les privi ges des Dominicains & des Franciscains, les premiers eur recours aux priéres, & réciterent les Litanies de la Sai Vierge. Un des Religieux crut appercevoir Marie sur l' tel avec l'enfant Jesus, auquel elle disoit, *Mon fils exau les*. En effet, le Pape mourut peu à près. C'est de-la qu venu un proverbe autrefois usité dans la Cour de Rom *Seigneur, préservez-nous des Litanies des Freres Prêche* (Bzovius *ad annum* 1254. Platus, lib. I. de bono statûs l ligiosi. chap. 34.)

1255.

Archevêque de Livonie établit son Siége à Riga, qui ent la Métropole de Livonie, d'Estonie & de Prusse; le confirme ce choix par sa Bulle du 20 Février. L'Arêque de Livonie n'avoit point encore eu de siége fixe 'alors.

Religion venoit de faire de grands progrès en Prusse a victoire remportée sur les Payens vers la fin de l'anprécédente, par Ottocar, Roi de Bohême, & Otton eveu, Marquis de Brandebourg, qui y avoient mené armée de soixante mille croisés. Depuis cette défaite iïens s'empresserent à recevoir le baptême.

lle du 11 Avril, pour la confirmation de l'Ordre des aliers de l'Hôpital de saint Lazare à Jerusalem sous la de S. Augustin.

ncile Provincial de Bordeaux le 13 Avril. On y publia onstitution de trente articles. Le vingt-cinquiéme porr'on ne donnera point aux enfans des hosties consacrées communier le jour de Pâque, mais seulement du pain. Ce qui est dit ici des enfans, semble être un reste de en usage de leur donner l'Eucharistie dès qu'il étoient és : ce que l'Eglise Grecque a toujours conservé. Dans se Latine on observoit dès le commencement du neu: siécle, de ne la leur point donner indistinctement : & avons vu que le précepte de la communion pascale, ncile de Latran, n'est que pour ceux qui ont atteint de discrétion.

le du 25 Avril, pour le rétablissement des Freres Prês dans l'Université de Paris, & pour annuler le décret éfendoit aux réguliers d'avoir plus d'une chaire. Le avoit chargé de l'exécution les Evêques d'Orléans & erre, qui prononcerent excommunication contre l'Université, sur le refus que firent les Docteurs r à la Bulle. Ceux-ci appellerent au Pape, & lui écrivi- our se justifier sur ce refus, disant que pour éviter iété des Religieux sans contrevenir à son mandement, oient pris le parti de renoncer aux priviléges de rersité, & de se séparer d'elle. Le Pape, sans avoir à cette remontrance, ni à leur prétendue séparation.

du corps de l'Université, écrivit au Chancelier de sainte Geneviéve, de ne point accorder la licence de régenter à Paris en aucune Faculté à ceux qui refuseroient d'observer la Bulle. La lettre est du 25 Novembre : elle fait voir que le Chancelier de sainte Geneviéve donnoit alors les licences dans les quatre Facultés. Peu de tems après, le Pape, à la priére du Roi S. Louis, donna au Provincial des Freres Prêcheurs en France, & au Gardien des Freres Mineurs de Paris, l'office de l'inquisition dans tout le Royaume; mais il leur ordonnoit de prendre le conseil des Evêques Diocésains, pour juger les hérétiques ou les condamner à une prison perpétuelle. La lettre est datée de Rome le 13 Décembre. Cette inquisition générale en France est remarquable, surtout étant établie à la priére du Roi S. Louis.

Mort de Jean Ducas Vatace, Empereur Grec : Théodore Lascaris son fils lui succéde. Le Pape Alexandre IV lui envoya l'Evêque d'Orviette, chargé de renouer la négociation commencée avec Jean Vatace, pour la réunion des deux Eglises; mais on ne voit pas que cette légation ait eu aucun effet.

1256.

Jean de Parme, Ministre général des Freres Mineurs, abdique par ordre du Pape, au Chapitre général tenu à Rome le 2 Février; S. Bonaventure lui succéde. Jean s'étoit attiré beaucoup d'ennemis par son attachement au testament de S. François, qu'il vouloit qu'on observât comme la régle même. On l'accusoit aussi de déférer trop aux opinions de l'Abbé Joachim.

Sentence arbitrale du premier Mars, pour terminer les contestations de l'Université & des Freres Prêcheurs. Le Pape écrit plusieurs bulles contre cet accommodement, & contre ceux qu'on en croyoit les auteurs. Le Docteur Guillaume de Saint-Amour écrit son livre *des périls des derniers tems*; où faisant allusion à un passage de S. Paul qu'il entreprend d'expliquer, il désignoit clairement les Religieux Mandians, & leur appliquoit la prédiction de l'Apôtre. Ce livre qui ne fit qu'échauffer la querelle entre l'Université & les Freres Prêcheurs, fut condamné par le Pape, & brûlé en sa présence. Le Pape condamna en même tems *l'Evangile eter-*

nel, livre faussement attribué à Jean de Parme. Il étoit fondé sur la doctrine de l'Abbé Joachim, & contenoit plusieurs erreurs. On y lisoit que l'Evangile de Jesus-Christ devoit finir l'an 1260 pour faire place à l'Evangile éternel, autant supérieur à celui de Jesus-Christ, que le soleil est plus parfait que la lune: que c'est l'Evangile du Saint-Esprit qui prescrira une autre maniére de vivre, & disposera autrement de l'Eglise. Il se trouva long-tems entre les Freres Mineurs des particuliers infatués des rêveries de l'Abbé Joachim: quelques Historiens disent que l'Auteur de l'Evangile éternel étoit de leur Ordre; & il y a lieu de le croire, par ce qui est dit dans ce livre, que *nul homme purement homme n'est capable d'instruire les autres dans les matiéres spirituelles, s'il ne va nuds pieds.*

Bulle du 9 Avril pour l'union des Congrégations d'Ermites de S. Guillaume de Malaval, du Mont-Fabel, de S. Augustin, du bienheureux Jean le Bon & de Brictine. Les deux premiéres Congrégations suivoient la régle de S. Benoît, & les trois autres prétendoient suivre celle de S. Augustin. La Bulle les réunit en un seul Ordre sous le nom d'Ermites de S. Augustin, leur permettant de demeurer dans la pratique du vœu de pauvreté absolue qu'ils avoient fait. Telle fut l'origine des Religieux Augustins mendians. Les Guillelmites retournerent peu de tems après à la régle de S. Benoît, par la permission du Pape.

L'Archevêque de Gnêne met en interdit les Etats de Boleslas le Chauve, Duc de Siléfie, qui retenoit en prison l'Evêque de Breslau, après l'avoir dépouillé de ses biens. L'Evêque racheta sa liberté en donnant au Duc deux mille marcs d'argent, & cette affaire n'eut point d'autres suites.

1257.

Apologie des Religieux mendians par S. Thomas d'Aquin. Ce S. Docteur répond en détail, dans cet ouvrage, à toutes les raisons & autorités avancées par Guillaume de Saint-Amour. Il étoit entré dans l'Ordre des Freres Prêcheurs en 1244, après avoir renoncé à tous les avantages temporels que sa naissance lui promettoit. Il étoit fils de Landulphe, Comte d'Aquin, ville de Campanie dans le Royaume de Naples.

étoit demeurée pendant cinq cens neuf ans. Dep
les Musulmans n'ont point eu de chefs légitimes d
ligion, puisque c'est un des points fondamenta
créance, qu'il doit être de la famille du Prop
Chrétiens auroient pu profiter de cette décadenc
sulmans, s'ils ne se fussent ruinés eux-mêmes
divisions : mais outre une guerre sanglante que les
& les Genois se faisoient depuis long-tems, princ
en Orient; il y eut alors une furieuse querelle à A
les Hospitaliers & les Templiers. Ils se battirent
d'animosité, que les Templiers furent entiérement
ensorte qu'à peine en resta-t il un seul; mais la p
Hospitaliers périrent aussi dans ce combat.

En France, on célébra deux Conciles : le premi
blé à Ruffec en Poitou le 21 Août, publia un
en dix articles, dont le huitiéme porte, que le
absout un excommunié à l'article de la mort, doi
à satisfaire à sa partie, par lui ou par autre;
le Prêtre lui-même y sera tenu en son nom. C'es
excommunioit souvent faute de payer une dette,
quelqu'autre intérêt temporel. L'autre Concile f
[illegible]

[redacted]

dans cette Bibliotheque. Il en avoit permis l'entrée au public.

1259.

Les Chartreux viennent s'établir à Paris où ils étoient appellés par S. Louis qui leur donna l'hôtel de Vauvert, hors Paris; cette maison passoit parmi le peuple pour être infestée de démons; ce qui fit donner le nom de porte & de rue d'Enfer à ce quartier. Dom Riffet, leur treiziéme Prieur, fait autoriser dans le Chapitre général les statuts de l'Ordre qu'il avoit compilés, corrigés & augmentés. C'est ce qu'ils appellent les Statuts antiques. L'origine des Chapitres généraux y est marquée sous Dom Basile, qui fut le huitiéme Prieur de la grande Chartreuse, & mourut l'an 1173.

On vit cette année un mouvement de dévotion sans exemple jusqu'alors. Des milliers d'hommes de tout âge & de toute condition paroissant tout-à-coup touchés de Dieu, se mirent à pratiquer une pénitence aussi rude que singuliére. Ils marchoient deux à deux en procession, précédés par des Prêtres avec les croix & les banniéres, tenant chacun un fouet de courroies dont ils se frappoient si rudement, qu'ils se mettoient tout en sang; on les appella *Flagellans*: ils étoient nuds depuis la ceinture jusqu'en haut, & marchoient ainsi par le plus dur froid de l'hiver, même pendant la nuit, répandant beaucoup de larmes, & poussant de longs gémissemens; les montagnes & les plaines retentissoient de leurs cris. Les femmes pratiquoient la même pénitence, enfermées dans leurs Chambres. Ce mouvement qui avoit commencé à Pérouse, d'où il avoit passé à Rome, & de-là dans toute l'Italie, s'étendit jusqu'en Allemagne, en Pologne & en plusieurs autres pays. La superstition s'y mêla bientôt: les Flagellans disoient que personne ne pouvoit être absous de tous ses péchés, s'il ne faisoit cette pénitence pendant un mois; ils se confessoient les uns aux autres, & prétendoient donner l'absolution, quoique laïques; ils la donnoient aux morts, même à ceux qu'ils croyoient en enfer ou en paradis. Ces extravagances attirerent l'attention des Supérieurs ecclésiastiques & des Magistrats; on défendit sous de grosses peines de suivre cette secte, qui fut bientôt abandonnée & méprisée.

Mort de Théodore Lascaris, Empereur Grec: il laissa un fils en bas âge, nommé Jean, dont Michel Paleologue se

fit déclarer tuteur, & en même tems Régent de l'Empire. C'étoit dans le dessein de s'acheminer au trône : peu après il se fit proclamer Empereur.

Fondation d'une maison des Mathurins dans le Château de Fontainebleau par S. Louis : il y bâtit la Chapelle, perfectionnée depuis par ses successeurs. Il fait bâtir aussi l'Hôpital des Quinze-Vingts ; du moins l'Eglise fut construite cette année.

1260.

L'Université de Paris consent à recevoir les Freres Prêcheurs, à condition qu'ils tiendront le dernier rang lorsqu'ils seront appellés ou admis aux actes publics.

Concile Provincial de Cologne le 12 Mars. On y publia quatorze Canons de discipline pour le Clergé, & dix huit pour les Moines ; qui font voir que le relâchement étoit grand dans les monasteres de cette Province, & le concubinage encore commun parmi les Clercs.

On tint un autre Concile Provincial, sur la discipline, à Cognac, diocèse de Bordeaux, qui fit 19 articles de constitutions, où l'on remarque une défense de veiller dans les Eglises, à cause des actions honteuses ou violentes qui s'y commettoient & qui obligeoient a réconcilier les Eglises : ce qui fait juger que le peuple assistoit encore aux Offices de la nuit.

Isabelle, sœur de S. Louis, fonde l'Abbaye de Longchamp, près Paris. On employa trente mille livres aux bâtimens. Elle s'y renferma elle-même, mais sans faire profession ni prendre l'habit, & mourut saintement le 22 Février 1270. Cette Princesse y est honorée comme bienheureuse, par la permission que Léon X en a donnée en 1521.

Saint Louis fonde l'Hôtel-Dieu de Compiegne, où il porta le premier malade avec le Roi de Navarre son gendre. Le Prince Louis porta le second avec son frere Philippe, suivis des Grands qui porterent les autres malades. Outre les bâtimens de l'Hôtel-Dieu de Paris, qu'il avoit poussés jusqu'au petit-pont ; il fit une ordonnance pour convertir en obligation la pieuse coutume des Rois, de faire une aumône à l'entrée du Carême en faveur des pauvres des Hô-

Dieu. Cette ordonnance fut mise en dépôt dans celui
aris.

faut encore compter parmi les établissemens faits à Paris
. Louis, ceux des Jacobins, des Freres Mineurs, ou
eliers; ceux des Carmes & des Hermites, aujourd'hui
us sous le nom de grands Augustins: ces derniers s'ap-
ient, *Freres de la pénitence de Jesus-Christ* ou *Sachets*,
reres aux sacs, à cause de la forme de leur habille-
grossier. Les Carmes porterent long-tems le nom de
s Barrés, à cause de leurs habits bigarrés de bandes
hes & noires, ou de couleur tannée.

1261.

ncile d'Arles, où l'on publia dix-sept Canons. Le pre-
est pour la condamnation des livres de l'Abbé Joachim.
x-septiéme est contre un abus qui regnoit en Provence,
chez les séculiers que chez les réguliers: lorsqu'il y avoit
station pour un bénéfice, on couroit aux armes, &
emparoit des Eglises par violence, au lieu d'aller de-
les Juges qui en devoient connoître. Le Concile dé-
ces voies de fait: mais depuis elles donnerent occa-
aux Juges Laïques de prendre connoissance du posse-
: des bénéfices.

s progrès continuels des Tartares allarmoient tous les
es Chrétiens: ces barbares attaquoient la Terre-sainte,
ongrie, la Pologne & plusieurs autres pays, d'où ils
oient envahir le reste de la Chrétienté. Pour prévenir
aux, le Pape écrit aux Princes Chrétiens, aux Prélats
x Communautés: on assemble par son ordre divers
iles en France, en Allemagne & en Angleterre, où
ordonne des jeûnes, des priéres publiques & des pro-
ns. Le Pape prétendoit lui-même tenir sur ce sujet un
ile qu'il avoit indiqué pour le commencement de Juillet;
il mourut le 25 Mai à Viterbe, où il s'étoit retiré à
des séditions des Romains. Nous avons une belle lettre
laire de ce Pape contre les désordres des Ecclésiastiques,
incipalement contre l'incontinence de ceux qui entre-
ent publiquement des concubines au mépris des Canons.
avoit alors à Viterbe que huit Cardinaux, qui se trou-
it tellement divisés, qu'ils ne purent convenir d'aucun

de leur corps. Enfin, le 29 Août ils élurent Jacques leon, Patriarche de Jerusalem, qui se rencontroit à pour solliciter une affaire de son Eglise. Il prit le non bain IV.

Les Grecs reprennent Constantinople par surprise du 25 Juillet, sur les François qui l'avoient possédans cinquante-sept ans. L'Empereur & le Patriarche prennent la fuite. L'Empereur Grec Michel Paleolo son entrée solemnelle dans cette capitale le 14 Août chant a pied, & faisant porter devant lui l'image de la nommée *La Conductrice*, que l'on prétendoit avoir été par saint Luc.

1262.

Il est excommunié par Arsene, Patriarche Grec d tantinople, pour avoir fait aveugler le jeune Empere Lascaris. Le Pape fait prêcher la Croisade contre lui

1263.

Négociation entre le Pape & l'Empereur Miche logue, pour la réunion des Grecs. L'Empereur espé ce moyen détourner l'orage qui le menaçoit de la Latins.

Bulle du premier Juin pour la confirmation de des Célestins, fondés par Pierre de Mouron, dep Célestin. Pierre donna à ses disciples la régle de S. y ajoutant quelques austérités. Cet Ordre fut con nouveau en 1274, par le Pape Grégoire X.

Assemblée du Clergé de France à Paris le 18 Noven l'on accorde le centiéme des revenus ecclésiastiques cinq ans. Voici l'Ordonnance des Prélats. » Les Prél pour eux que pour le Clergé, ont accordé aux be la Terre-sainte, par pure grace & sans contrainte vertu de la lettre du Pape, mais de bonne volonté side de vingt sols par cent livres, le tout à propo revenus de chaque particulier; à condition qu'a soit contraint par la force séculiére, & que l'Evêqu sain emploie les Censures Ecclésiastiques pour la l centiéme. S'il se trouvoit des rebelles aux Evêques,

:à user de son bref contr'eux. On exempte du paiement
urés ou aux autres dont le revenu ne passera point
e livres, à moins qu'il n'y ait pluralité de bénéfices.
orne la levée du subside à cinq ans. Elle se fera, moi-
la saint Jean, moitié à Noël. L'estimation de la va-
des terres & des fiefs se fera suivant celle de chaque
La bourse commune des Chapitres, paiera pour les
oines. « La lettre dont il est fait mention dans cette
nnance, avoit été apportée par l'Archevêque de Tyr
ialité de Légat : & le Pape écrivoit en même tems à
ouis pour l'informer des insultes faites aux Chrétiens
e Sultan de Babylone, qui avoit fait abattre & raser
rement l'Eglise de Nazareth & celle du Mont-Thabor.
: destruction des lieux saints est remarquable pour la
de l'histoire.

ı peut rapporter à cette assemblée une remontrance que
'rélats firent à S. Louis, selon le récit du Sire de Join-
qui s'y trouva. Ils vouloient engager le Roi à com-
ler aux Officiers de Justice de contraindre par saisie
urs biens ceux qui auroient été excommuniés par an &
, à se faire absoudre, sans que les Juges pussent pren-
connoissance de la cause de l'excommunication. Le Roi
ıdit qu'il donneroit volontiers cet ordre à l'égard de
que les Juges trouveroient avoir fait tort à l'Eglise ou
r prochain, mais non autrement. *Il seroit contre la*
n, disoit ce saint Roi, *que je contraignisse de se faire*
ıdre, ceux à qui les Ecclésiastiques eux même feroient

1264.

ichel Paleologue, irrité de ce que le Patriarche Arsene
oit de le recevoir à la satisfaction qu'il offroit de don-
le fait déposer dans un Concile assemblé dans son
s à Constantinople, & l'envoie en exil. Cette déposition
: un schisme entre les Grecs.
stitution de la Fête du saint Sacrement par le Pape Ur-
IV. Il fit composer l'Office de cette Fête par S. Tho-
d'Aquin ; c'est le même qu'on dit encore dans le Romain.
le Pape Urbain étant mort cette même année, la célébra-
de la Fête du saint Sacrement fut interrompue pendant

plus de quarante ans. Elle avoit été ordonnée dès l'année 1246 par Robert de Torote, Evêque de Liége, à l'occasion d'une révélation qu'une sainte Religieuse Hospitaliére nommée Julienne avoit eue sur ce sujet. En 1257 le Cardinal Hugues de Saint-Cher, alors Légat en Allemagne, renouvella cette ordonnance. Enfin elle fut étendue à toute l'Eglise par le Pape Urbain, qui avoit connu particuliérement la bienheureuse Julienne, pendant qu'il étoit Archidiacre à Liége.

Concile Provincial de Tours, à Nantes, le premier Juillet. On y publia neuf Canons : le second défend de diminuer le nombre des Moines dans les Prieurés, & veut qu'on répare cette diminution dans les lieux où elle auroit été faite, à moins qu'elle ne fût approuvée par l'Evêque. Le cinquiéme défend de servir plus de deux mets aux Prélats dans leurs visites. Le sixiéme ordonne la résidence dans les bénéfices à charge d'ames, & déclare que la réception d'un second bénéfice de cette qualité fait vaquer le premier. Le septiéme défend d'exiger des péages des Ecclésiastiques, pour les choses qui ne sont pas marchandises. Saint Louis fit aussi tenir un Concile à Paris le 26 Août. Le Cardinal Simon de Brie, Légat, y présida. L'assemblée fut composée de Seigneurs & de Prélats ; & de leur avis le Roi fit une nouvelle Ordonnance contre les juremens & les blasphêmes, fort communs en France. Il avoit toujours été d'une grande sévérité sur cet article. On rapporte qu'un bourgeois de Paris ayant basphemé avec des paroles infames, le Roi lui fit marquer les lévres d'un fer chaud pour servir d'exemple ; & sachant que plusieurs personnes en murmuroient, il dit ces paroles bien dignes d'un Prince si pieux : *Je voudrois être marqué de même, & porter cette difformité toute ma vie, pourvû que ce vice fût entiérement banni de mon Royaume.* Mais par l'ordonnance dont nous parlons, le Roi, à la priére du Pape, ne prononça qu'une peine pécuniaire contre les blasphémateurs. Ce Prince jouissoit alors d'une si grande réputation, que le Roi d'Angleterre & les Seigneurs le choisirent cette année pour arbitre des differends, qui avoient allumé la guerre entre le Roi & ses sujets.

Urbain IV meurt le 2 Octobre ; le saint Siége vaque quatre mois.

[redacted]

1265.

ui Fulcodi, Cardinal Evêque de Sabine, monte sur le : Siége le 5 Février. On eut beaucoup de peine à lui faire pter le Pontificat : il prit le nom de Clement IV.

ılle du 26 Février pour la concession du Royaume de e à Charles d'Anjou, frere de S. Louis. Ce Prince passe talie à la tête d'une armée composée de Croisés, & sou-:e des décimes du Clergé de France. L'année suivante :fit près Benevent Mainfroi, fils naturel de Fréderic II, s'étoit emparé de la Sicile après la mort de son pere : ofroi fut tué dans ce combat ; & comme il étoit excom-ié depuis long-tems à cause de son usurpation, son corps eura sans sépulture ecclésiastique.

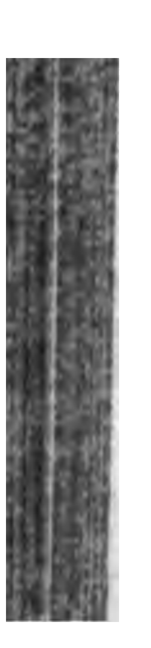
: n'étoit par-tout que Croisades, en Espagne, en France, Iongrie, en Angleterre : on appliquoit ce remede à tous rands maux. La croisade d'Espagne étoit contre les Mo-l'Afrique, qui étoient venus attaquer la Castille. En ce, outre celle contre Mainfroi, on continuoit de prê-celle de la Terre-sainte, & le Pape redoubloit ses efforts y exciter, sur les tristes nouvelles qu'il recevoit des rès de Bondocdar Sultan d'Egypte, qui après avoir pris iiné Césarée en Palestine l'année précédente, prit cette e le château d'Arsouf d'où il emmena mille captifs. En grie, la croisade étoit contre les Tartares, sans préju-de celle qui se prêchoit pour le secours des Chevaliers :oniques, & des autres fidéles de Livonie, de Prusse & Curlande. La croisade d'Angleterre étoit contre les Sei-ırs révoltés contre le Roi Henri, sous la conduite de ın de Montfort, fils du Comte de même nom, qui avoit ıne si rude guerre aux Albigeois.

int Bonaventure refuse l'Archevêché d'Yorc, & saint mas celui de Naples. Ce dernier écrivoit alors sa Somme ɔlogique.

1266.

ɔncile de Lubec en Danemarck, où le Cardinal Gui, ıt du S. Siége, excommunie le Roi de Danemarck à è des violences exercées contre plusieurs Evêques.

ɔndocdar prend le château de Saphet près Acre le 24



grand nombre de Seigneurs & de Prélats se cr
exemple. De ce nombre fut Eudes Rigaut, Ar
Rouen, qui tint cette année un Concile Provi
taudemer le 30 Août. Il y fut ordonné aux Cl
mariés, de porter la tonsure & l'habit clérical, &
nir de tout négoce, sous peine d'être privés d
du Clergé. Ceci peut faire juger que bien des ge
la tonsure, ou même les ordres mineurs, uniq
la vue de jouir par ce moyen des priviléges du C
fort étendus.

Concile de Vienne en Autriche le 10 Mai,
le Cardinal Gui, Légat. On y publia une con
dix-neuf articles, assez semblable à celle d'un sy
Cologne l'année précédente par l'Archevêque
qui fait voir qu'il regnoit bien des désordres en
depuis quinze ans qu'il n'y avoit point d'Empere

1268.

Concile de Château-Gontier, par l'Archevêqu
avec ses Suffragans.

Depuis la défaite de Mainfroi, le jeune Conr
fils de Fréderic, prenoit le titre de Roi de Sicil
en Italie, où il étoit appellé par une puissan
Après plusieurs monitions auxquelles ce Prince n'

bre, avec son cousin le Duc d'Autriche, & plusieurs s prisonniers. Avant l'exécution, on les mena dans Chapelle où on leur fit entendre une Messe des morts le repos de leurs ames, & on leur donna le tems de nfesser. Mais la mort de Conradin fut désapprouvée e Pape, qui en fit de fortes réprimandes au Roi es.

Angleterre, le Cardinal Ottobon, Légat, célébra un l Concile à S. Paul de Londres le 23 Avril, en préde tous les Prélats d'Angleterre, de Galles, d'Ecosse & nde; on y publia un décret de cinquante-quatre artidont plusieurs tendent à réparer les désordres causés a guerre civile dont ce Royaume étoit agité. Voici ce trouve de plus remarquable dans les autres articles. uitiéme ordonne, que les Religieux devenus Evêques ront leur habit régulier. Le vingt-sixiéme défend aux ts de s'attribuer les fruits des Eglises vacantes, soit un an ou pour un autre tems, s'ils ne sont fondés en ége ou en coutume. On voit ici le commencement du t & de *l'annate*.

Eglise de Paris perdit cette année Renaud de Corbeil, Evêque. On lui doit la ratification de l'arrangement pris e Chapitre de Paris, pour augmenter les revenus trop ques de ceux qu'on appelloit *Clercs de Matines*. Cet gement consistoit à prendre tous les ans sur l'Eglise . Mederic, vingt livres parisis, que devoit payer le ecier, & vingt-cinq sur la Cure de S. Nicolas du Charet. L'événement le plus singulier qui arriva sous le Pont de Renaud, fut l'interdit dont il frappa la ville de & tout le Diocèse, en 1265; ce fut à l'occasion de ine monnoie dont le Roi avoit défendu le cours, & et que chaque Bourgeois faisoit à son tour durant la & dont ceux de la jurisdiction de l'Evêque se prétenit exempts.

ort du Pape Clement IV, le 29 Novembre. Il étoit Prédicateur, sçavant Jurisconsulte, & si humble, e étant assis sur le trône pontifical, qu'il ne consentit au ge de sa niéce qu'à condition qu'elle épouseroit le fils simple Chevalier; & en faveur de ce mariage il promit cens tournois d'argent, c'est-à-dire environ cent cin-

quante livres de notre monnoie. De son tems les Confreres du Confanon, associés à Rome en l'honneur de la sainte Vierge, s'engagerent à se confesser & communier trois fois l'année; ce que le Pape Clément autorisa par une Bulle. On dit que cette Confrérie fut la premiére & le modéle de toutes les autres : elle prit son nom de la banniére qu'elle portoit aux processions. Le saint Siége vaque deux ans & plus de neuf mois.

1269.

Saint Bonaventure écrit son apologie des pauvres, pour les Freres Mendians attaqués de nouveau par un Docteur de Paris, nommé Gerard d'Abbeville.

Concile Provincial de Sens. On y cite & renouvelle le Canon *Omnis utriusque Sexûs* du quatriéme Concile de Latran. Le Concile ajoute, que les propres Prêtres n'admettront personne à la sainte Table qui ne se soit confessé à eux, ou à quelqu'un capable, avec leur permission.

1270.

Jean de Courtenai, Archevêque de Reims, tient avec ses Suffragans un Concile à Compiegne, où il fut uniquement question des ravisseurs des biens ecclésiastiques. Les Evêques dans ce siécle, faisoient des immunités ecclésiastiques, l'objet principal des Conciles; un Evéque de Tournai, en 1260, excommunia son pere même pour ce sujet.

Etienne Tempier, Evêque de Paris, ayant assemblé un conseil deThéologiens, condamna treize propositions que certains Professeurs de Philosophie & de Théologie enseignoient dans leurs écoles. Voici ces propositions. I°. L'intellect est un, & le même dans tous les hommes. II. Il est faux ou impropre de dire que l'homme a la faculté de l'entendement. III. La volonté humaine veut ou choisit par nécessité. IV. Tout ce qui se fait ici-bas, est sujet à l'opération nécessaire des corps célestes. V. Le monde est éternel. VI. Il n'y a jamais eu de premier homme. VII. L'ame, comme forme de l'homme, se corrompt avec le corps. VIII. L'ame séparée du corps, ne peut souffrir par le feu corporel. IX. Le libre arbitre est une puissance passive, non active, & nécessairement mue par l'objet désirable. X. Dieu ne connoit point les choses singuliéres

[redacted]

ères. XI. Il ne connoît rien que lui. XII. Les actions
uaines ne sont point conduites par la Providence divine.
I. Dieu ne peut donner l'immortalité ou l'incorruptibi-
, à ce qui est corruptible ou mortel.
e Recteur de l'Université, & les Procureurs de la fa-
é des Arts, furent avertis d'empêcher qu'on traitât dans
:coles de Philosophie, les matiéres appartenantes à la
, pour ne pas donner aux jeunes gens l'occasion de for-
des doutes sur nos impénétrables mysteres. En consé-
ıce la faculté des Arts, dès l'année suivante 1271, le pre-
r d'Avril, porta un décret contre ceux qui oseroient
er des questions sur des matiéres de foi. Les Contreve-
: furent exclus du corps, s'ils ne faisoient une rétractation
ique, trois jours après la monition. Malgré ces défenses,
ans après, ces mêmes extravagances furent renouvellées
omme telles condamnées par le même Evêque.
iint Louis part pour la sixiéme Croisade le 15 Mars.
ı des personnes blâmoient, avec raison, ceux qui avoient
seillé cette croisade au Roi : sa santé étoit déja tellement
iblie par les jeûnes & les autres mortifications, qu'il ne
voit plus porter d'armure, ni même se tenir un certain
s à cheval. Les Ecclésiastiques murmuroient aussi, à
se d'une nouvelle décime accordée par le Pape pour la
sade : ils attribuoient hautement la perte de Jerusalem à
nalédiction attachée aux décimes, & le schisme des
cs aux exactions de la Cour de Rome. Avant de partir
ouis établit pour Régens du Royaume Matthieu, Abbé
S. Denis, & Simon de Clermont, Comte de Nesle, & fit
testament composé principalement de legs pieux. Il
noit ses livres aux Freres Prêcheurs & aux Freres Mi-
rs de Paris, à l'Abbaye de Royaumont & aux Freres
cheurs de Compiégne. Ce Prince aimoit tellement les
lres Mendians, qu'il disoit quelquefois que s'il pouvoit
artager en deux, il voudroit qu'une moitié de lui-même
dans l'Ordre des Mineurs, & l'autre dans celui des Prê-
urs. Dès l'année précédente, voulant pourvoir à la tran-
llité du Royaume pendant son absence, il avoit publié une
onnance fameuse connue sous le nom de *Pragmatique-
nction.* Elle contient six articles, qui tendent à réprimer
imonie, les entreprises des Papes, des Seigneurs, & des

Juges laïques, sur les droits des Ordinaires pour les électi les collations des bénéfices & la jurisdiction contentii Quelques exemplaires n'ont point le sixiéme article, qu contre les exactions de la Cour de Rome.

Saint Louis assiége Tunis en Afrique : il meurt de cette place le 25 Août, d'une maladie contagieuse qui ravageoit son armée, & qui venoit d'enlever le Comt Nevers, l'un de ses fils. En mourant il donna à Philippe, fils aîné, une instruction par écrit, qui peut être rega comme une excellente leçon pour tous les Rois. Les Cr repassent en Europe, après avoir conclu une tréve de ans avec le Roi de Tunis. Cette tréve fut désapprouvée Edouard fils aîné du Roi d'Angleterre, & par les An qu'il avoit amenés à la croisade. Ils resterent en Sicile dant l'hiver ; & étant retournés en Palestine l'année suiv ils prirent Jaffa, Beaufort, Nazareth & Antioche, o firent mourir dix-sept mille personnes, & emmenerent de cent mille esclaves. Cette grande ville demeura dése & n'a pu se rétablir depuis.

Un Chanoine d'Evreux, & Diacre, dont le nom *Bouteille*, & qui vivoit vers 1270, fonde un *Obit* le 28 Avril. Il attacha à cet *Obit* une forte rétribution les Chanoines, Hauts-Vicaires, Chapelains, &c. & ce est plus singulier, il ordonna qu'on étendra sur le pavé milieu du chœur, pendant l'*Obit*, un drap mortuaire, quatre coins duquel on mettra quatre bouteilles pleine vin, & une cinquiéme au milieu, le tout au profit des C tres qui auront assisté au service. Cette fondation a acquitée pendant plusieurs siécles.

1271.

Le Roi Philippe le Hardi, qui avoit suivi son pere croisade, prit soin de ses funerailles & de celles du Co de Nevers son frere. Les cercueils furent apportés d'abor l'Eglise de Notre-Dame à Paris, d'où on les transféra Denis le 22 Mai. Les processions de tous les Religieux Paris marchoient devant, puis le Roi avec grand nom de Seigneurs & de Prélats, & une grande foule de peu Ils étoient tous à pied, & le Roi portoit sur ses épaule cercueil de son pere. On croit que c'est dans les endr

[redacted]

Philippe se reposa, qu'on érigea depuis les croix qui
istent encore sur le chemin. Ce cercueil ne contenoit
les os ; car suivant l'usage du tems, on avoit démem-
le corps pour le faire bouillir dans le vin & l'eau, & en
rer les chairs, qui furent enterrées à Montreal, près de
rme, par le Roi de Sicile, Charles d'Anjou, qui les avoit
andées, de même que le cœur & les entrailles. Saint
is avoit fondé en divers lieux du Royaume un grand
ıbre de monasteres ; comme Royaumont de l'Ordre de
aux, plusieurs maisons de Jacobins & de Cordeliers. Il
nenta les revenus de l'Hôtel-Dieu de Paris, & fonda
t de Pontoise, de Compiégne & de Vernon. Il retira
Filles Dieu plusieurs femmes perdues, ou en danger de
erdre. Il est aussi le fondateur de l'Hôpital des Quinze-
;ts de Paris pour les aveugles. A ces œuvres, où la cha-
chrétienne & la magnificence royale paroissent avec tant
lat, S. Louis joignoit les pratiques d'une pénitence aus-
: il aimoit la simplicité dans sa parure ordinaire ; mais
; les cérémonies & les occasions éclatantes, il paroissoit
: plus de grandeur que les Rois ses prédécesseurs. La
ceur & l'humilité faisoient le caractere & l'ornement de
ie privée de ce Prince : mais s'agissoit-il de quelque en-
rise considérable, ou de représenter suivant sa dignité,
ıroissoit alors tout ce qu'il étoit ; on trouvoit en lui le
ce magnifique, l'homme de tête, le brave guerrier, le
ıd Capitaine : Louis avoit les vertus qui font les Saints,
s qualités qui font les grands Rois. Il se fit à son tom-
: plusieurs miracles, qui furent écrits fidélement par ordre
Abbé de S. Denis.

'est S. Louis principalement qui a établi la pieuse cou-
e dans l'Eglise, de fléchir le genou, à la Messe, à
›aroles du Symbole : *Et homo factus est.* Il ajouta la génu-
ion à la simple inclination que l'on faisoit chez les Re-
ux. Il établit encore leur pratique de se prosterner pro-
lément en priant quelque tems quand on lit à l'Evangile
ı Passion, que Jesus-Christ *rendit l'esprit.* Le S. Roi fit
:r ces usages de la sainte Chapelle chez les Dominicains,
orte qu'ils sont devenus universels. Il renouvella l'usage
énir les images, avant que de les exposer à la vénération
lique.

Concile à S. Quentin, tenu par l'Evêque de Soiss
siége de Reims vacant.

Thibaud, Archidiacre de Liége, est élu Pape le
Septembre par six Cardinaux, entre les mains des
autres avoient fait un compromis. Il étoit en Palesti
il étoit allé visiter les saints lieux, lorsqu'il apprit s
tion, qui donna bien de la joie aux Chrétiens du p
pérant qu'il leur enverroit un grand secours. Il en fi
ment solemnel avant de partir, employant les pa
Pseaume 136 : *O Jerusalem, si jamais je t'oublie,*
langue s'attache à mon palais, &c. Ce fut effectiv
premiére affaire a laquelle il travailla à son arrivée e
Il prit le nom de Grégoire X.

1272.

Le Pape indique un Concile général pour le 1 M
Il en marquoit principalement trois causes dans la
convocation; le schisme des Grecs, le mauvais é
Terre-sainte, & les vices & les erreurs qui se mul
dans l'Eglise. L'occasion paroissoit favorable pour la
des Grecs; l'Empereur Michel Paleologue la désirou
ardemment, par la crainte des entreprises que l
pouvoient faire sur Constantinople : il avoit env
des fois en Cour de Rome sur ce sujet; il dépu
même vue au Pape Grégoire X qui lui avoit fai
son élection, en l'invitant a profiter du tems de s
tificat, pour travailler a la réunion des deux Eglise

Mort d'Henri III, Roi d'Angleterre. Les écrivains
louent la pureté de ses mœurs, sa patience & sa p
rapportent qu'il entendoit tous les jours trois Messes
& plusieurs Messes basses; & que S. Louis lui ay
cette occasion qu'il valoit mieux entendre plus sou
sermons, il répondit : *J'aime mieux voir souvent m*
que d'entendre parler de lui, quelque bien qu'on e

1273.

Eric VI, Roi de Danemarck, termine à l'amial
l'Archevêque de Lunden, les différends qu'il avoit
Evêques de son Royaume.

[redacted]

1274.

Mort de S. Thomas d'Aquin le 7 Mars. Il étoit si sublime Théologien, qu'on lui a donné dans les écoles le surnom de Docteur Angélique, & les souverains Pontifes ont toujours recommandé aux Théologiens de s'attacher à sa doctrine. Sa somme de Théologie est regardée comme l'ouvrage de ce genre le plus parfait, tant pour le fonds de la doctrine que pour la méthode. Il a laissé outre cela des commentaires sur l'Ecriture sainte, sur le Maître des sentences, sur la plupart des livres d'Aristote, un volume de questions théologiques, & la somme contre les Gentils. On trouve aussi dans le recueil de ses ouvrages divers opuscules au nombre de soixante & treize, mais dont quelques-uns sont supposés. Saint Thomas n'avoit que quarante-neuf ans lorsqu'il mourut en venant au Concile général, auquel le Pape l'avoit invité sur sa réputation. Sa vie paroît courte en comparaison de la multitude de ses écrits. Aussi-tôt après sa mort sa sainteté fut annoncée par la voix éclatante des miracles, qui attirerent un grand concours à l'Abbaye de Fosse-neuve, où il étoit tombé malade, & où il fut enterré.

Le Pape avoit choisi la ville de Lyon pour y célébrer le Concile, comme plus commode aux Princes de deça les monts dont il espéroit le plus pour le secours de la Terre-sainte, qui étoit son principal objet : il avoit invité tous les Rois & les Princes Chrétiens, l'Empereur Grec Michel Paleologue, le Roi d'Armenie, & jusqu'aux Tartares. Le Concile fut très-nombreux : il s'y trouva cinq cens Evêques, soixante-dix Abbés, & quantité d'autres Prélats, & des Ambassadeurs de presque tous les Princes Chrétiens. On s'y prépara dès le second jour de Mai, par un jeûne de trois jours ; & la premiére session se tint le 7 du même mois : elle fut employée à entendre le sermon du Pape. La seconde fut tenue le 18, on y publia quelques constitutions touchant la foi. Ensuite on congédia tous les Députés des Chapitres, les Abbés & Prieurs non mitrés, excepté ceux qui avoient été appellés nommément au Concile : on congédia aussi tous les autres moindres Prélats mitrés. Dans la troisiéme, tenue le 7 Juin, on publia douze constitutions touchant les élections des Evêques & les ordinations des Clercs. Après qu'elles eu-

quelle il donnoit au Pape les titres de premier &
verain Pontife, de Pape œcuménique, & de Pere
de tous les Chrétiens : elle contenoit une confessio
envoyée à Michel par le Pape Clément en 1267,
avoit transcrite mot à mot : l'Empereur finissoit
le Pape de permettre à l'Eglise Grecque de dire l
comme elle le disoit avant le schisme, c'est-à-d
l'addition *Filioque*. L'autre lettre étoit écrite a
presque tous les Prélats, qui reconnoissoient le
Constantinople : elle tendoit à même fin que celle
pereur, mais ils ne donnoient au Pape que le nom
& excellent Pontife du Siége Apostolique. Ils mar
la fin, que Joseph, Patriarche de Constantinople,
refusé de consentir à la réunion, avoit reçu ord
meurer en retraite dans un monastere ; & qu'il
dans la disposition de le déposer, s'il persistoit da
fus : ce qui fut exécuté en effet l'année suivante,
sionna un nouveau schisme dans l'Eglise Grecque.
lecture de ces lettres, le grand Logothete fit au
l'Empereur le serment par lequel il abjuroit le
acceptoit la profession de foi de l'Eglise Romain
connoissoit sa primauté. Alors le Pape entonna le T
pendant lequel il demeura debout & sans mitre,
beaucoup de larmes. On descendit ensuite dans

Ces Ambaſſadeurs étoient au nombre de ſeize : ils ne ient point pour la foi, mais pour faire alliance avec :hrétiens contre les Muſulmans. Le Pape les fit aſſeoir -vis de lui aux pieds des Patriarches.

nquiéme ſeſſion le 16 Juillet : elle commença tard, à : de la cérémonie de baptême de trois des Ambaſſadeurs ıres qui s'étoient convertis. Ils furent baptiſés par le inal Pierre de Tarantaiſe, Evêque d'Oſtie. On publia :tte ſeſſion douze conſtitutions, dont la plus remarqua-ſt celle du *Conclave*. Elle porte en ſubſtance : » Après mort du Pape, les Cardinaux s'aſſembleront dans le pa-; où il logeoit, ſe contentant chacun d'un ſeul ſervi-r ; & logeront tous dans une même chambre, ſans :une ſéparation de muraille ou de rideau, ni autre iſſue : pour le lieu ſecret. Cette chambre aura cependant : fenêtre par où l'on puiſſe commodément ſervir aux rdinaux la nourriture néceſſaire, mais ſans qu'on puiſſe rer par cette fenêtre. Que ſi, ce qu'à Dieu ne plaiſe, is jours après leur entrée dans le conclave ils n'ont nt élu de Pape, les cinq jours ſuivans ils ſe contente-ıt d'un ſeul plat, tant à diner qu'à ſouper. Mais après cinq jours on ne leur donnera que du pain, du vin le l'eau. Pendant le conclave ils ne recevront rien de la ambre Apoſtolique, ni des autres revenus de l'Egliſe maine. Ils ne ſe mêleront d'aucune affaire que de l'é-:ion, ſinon en cas de péril ou d'autres néceſſités évi-ıtes. Ils ne feront entr'eux aucune convention ni ſer-nt ; mais ils procéderont à l'élection de bonne foi, yant en vue que l'utilité de l'Egliſe. On fera par toute hrétienté des priéres publiques pour l'élection du Pape «. aiſé de voir que Grégoire X fit cette conſtitution dans ſſein d'empêcher les longues vacances du ſaint Siége : éroit obliger les Cardinaux à faire une prompte élec-, par la contrainte à laquelle il les ſoumettoit ; & pré-· les mauvais traitemens qu'ils eſſuyoient quelquefois ı part des Princes en ces occaſions. Elle déplut cepen-aux Cardinaux, & ce fut le ſujet d'une conteſtation. autre conſtitution défend, ſous peine d'excommuni-n, à toute perſonne, de quelque dignité que ce ſoit, ırper de nouveau ſur les Egliſes le droit de régale ou

d'avouerie : quant à ceux qui sont en possession de ces dro
par la fondation des Eglises, ou par une ancienne coutum
ils sont exhortés à n'en point abuser, soit en étendant l
jouissance au-delà des fruits, soit en détériorant les fo
qu'ils sont tenus de conserver. C'est la premiére consti
tion qui ait autorisé, du moins tacitement, le droit
régale.

La sixiéme & derniére session se tint le lendemain 17 Ji
let. On y lut deux constitutions, dont la premiére est p
réprimer la multitude des Ordres Religieux, & révoq
tous les Ordres de Mendians inventés depuis le dernier C
cile général, & qui n'avoient point été approuvés. Non
stant ce décret, le Concile confirma l'Ordre des Servite
de la Vierge, connus sous le nom de *Servites*, institu
Florence trente-cinq ans auparavant, dont le premier
teur fut un Marchand nommé Bonfilio Monaldi, qui mou
en 1285. Il a été canonisé dans le dernier siécle par le P
Clément X. L'autre constitution ne se trouve plus.
Concile est compté pour le quatorziéme général, second
Lyon.

Saint Bonaventure qui venoit d'être élevé à la dignité
Cardinal, Evêque d'Albane, avoit suivi le Pape au Conc
pendant la tenue duquel il tomba malade des fatigues q
s'étoit données pour préparer les matiéres qu'on y dev
traiter, & il mourut le 15 Juillet. Son Oraison funébre
prononcée par le Cardinal d'Ostie. Il a laissé un gr
nombre d'écrits, des traités de Philosophie & de Théolo
des commentaires sur l'Ecriture, des sermons, des ouv
ges de piété. C'est en ces derniers qu'il a le plus exce
On lui a donné le surnom de Docteur Séraphique. D
une de ses lettres, en date du 23 Avril 1257, trente
seulement après la mort de saint François, on trouve
plaintes améres contre le relâchement des Freres Mineu
& saint Bonaventure y entre dans des détails qui ne justifi
que trop ses plaintes.

Après le Concile le Pape donna ses premiers soins à l
faire de la croisade, pour laquelle il avoit obtenu des Pré
du Concile une décime de six ans. Mais ces préparatifs
meurerent sans effet ; il ne se fit plus aucune entrep
générale pour le secours de la Terre-sainte.

[redacted]

1275.

Bulle du 25 Septembre pour l'union des Evêchés de Valence & de Die en Dauphiné. Ces deux Evêchés ont été séparés de nouveau en 1687.

Entrevue du Pape & de Rodolphe de Hasbourg, Roi des Romains, à Lausane le 6 Octobre. Ce Prince donne un Edit pour la confirmation des droits de l'Eglise Romaine, & se croise avec la Reine sa femme & quantité de noblesse. Après la mort de Guillaume de Hollande, arrivée en 1256, Richard, Comte de Cornouaille, & Alphonse, Roi de Castille, furent élus par différens partis. Richard mourut en 1271, & Alphonse, à la sollicitation du Pape, qui menaçoit même de l'excommunier, renonça à ses droits en 1274 en faveur de Rodolphe élu l'année précédente.

Mort de S. Raimond de Pegnafort. Malgré ses talens, il ne voulut garder que deux ans la place de Général des Freres Prêcheurs, dont il se fit décharger dans le vingtiéme Chapitre tenu à Bologne en 1240. Il mit en ordre les constitutions de cet Ordre, & composa celles de la Merci, ainsi qu'une somme de cas de conscience à l'usage des Confesseurs, qu'on croit être le premier ouvrage de cette nature. On lui attribue l'institution de l'Inquisition d'Arragon, la premiére de toute l'Espagne. Les deux Rois, Alphonse de Castille & Jacques d'Arragon, assisterent à ses funerailles avec plusieurs Prelats.

1276.

Mort du Pape Grégoire X, le 10 Janvier. Les Cardinaux, enfermés en conclave, élisent le 21 du même mois, le Cardinal Pierre de Tarantaise, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, qui prit le nom d'Innocent V. Il mourut le 22 Juin suivant, & eut pour successeur Ottobon de Fiesque, Cardinal Diacre du titre de S. Adrien, d'où il prit le nom d'Adrien V. Aussitôt après son élection, il suspendit l'exécution de la constitution du conclave, prétendant en ordonner autrement : mais la mort le prévint ; il mourut à Viterbe le 18 Août, après cinq semaines de pontificat, sans avoir été sacré Evêque, ni même ordonné Prêtre. En vertu de cette suspension, les Cardinaux s'assemblerent dans le palais de Viterbe, sans s'enfermer en

Cardinal Simon de Brie, Legat. On y publia teiz
de réglemens, qui tendent principalement à ma
jurisdiction & l'immunité ecclésiastique dans toute
dont le Clergé étoit alors en possession, & que le
s'efforçoient de restreindre.

1277.

Etienne Tempier, Evêque de Paris, condamne
propositions erronées. Elles sont rapportées dans l
au nombre de plus de deux cens. Ceux qui les sou
disoient, pour pallier leur erreur, que ces pr
étoient vraies selon la Philosophie, mais non se
catholique; voulant faire entendre qu'il peut y a
vérités contraires. La sentence est du 7 Mars.

Mort du Pape Jean XXI le 16 Mai; ce Pape d
amis qu'il se promettoit une longue vie, mais il
par la chute d'un petit bâtiment qu'il avoit fait
à Viterbe, & au bout de six jours il mourut de ses
Jean Gaëtan, Cardinal du titre de S. Nicolas, lu
le 25 Novembre: il prit de son titre le nom de Ni

A Constantinople, l'Empereur Michel faisoit de
poursuites contre ceux qui refusoient de consenti
nion. Cette conduite attira la révolte de Jean & N
fils de Michel Comnène, despote de l'Epire. Le

[redacted]

1278.

Concile des Evêques de la Province de Reims tenu à Compiégne le 7 Avril, pour réprimer les entreprises des Chapitres des Cathédrales, qui prétendoient avoir droit de faire cesser l'Office divin, & de mettre leur ville en interdit pour la conservation de leurs libertés. Pierre Barbet, Archevêque de Reims, y présida : il y fut décidé que les Evêques s'aideroient mutuellement dans les différends qu'ils auroient avec leurs Chapitres.

1279.

Bulle du 14 Août, en interprétation de la régle de saint François. Le Pape emploie dans cette constitution la plupart des réponses que S. Bonaventure avoit déja faites dans son apologie pour les pauvres, aux objections de ceux qui attaquoient la régle & la vie des Freres Mineurs, la traitant d'illicite, d'impratiquable & de dangéreuse. Il déclare que la propriété des meubles & ustenciles dont les Freres peuvent avoir l'usufruit, appartient au Pape & à l'Eglise Romaine. A l'égard des lieux qui leur sont donnés pour habitation, ils n'y demeureront qu'autant que le donateur persistera dans la même volonté : s'il en change, ils les quitteront, sans que l'Eglise Romaine y retienne aucun droit. La constitution explique fort au long l'article de la régle qui défend aux Freres de recevoir de l'argent par eux ou par d'autres ; & dit que le donateur conserve toujours la propriété & la possession de l'argent qu'il leur a destiné, jusqu'à ce que cet argent soit effectivement converti en la chose dont ils ont besoin. Enfin le Pape déclare, comme avoit déja fait Grégoire IX, que les Freres ne sont point obligés à l'observation du testament de S. François, ni à la défense d'ajouter des gloses à sa régle, ou d'obtenir des lettres du Pape en interprétation.

On tint cette année quatre Conciles en France, savoir à Beziers, à Avignon, à Pontaudemer & à Angers. Les décrets qu'on y fit, sont assez semblables entr'eux, & la plupart répétés des derniers Conciles. La matiére est la conservation des biens, des priviléges, de la jurisdiction des Eccle-

siastiques, & la réformation du Clergé & des Moines.

En Angleterre, Jean Peckam, Archevêque de Cantorberi, assembla son Concile Provincial à Reding sur la Tamise, le 30 Juillet. On y renouvella les Constitutions du Concile de Latran de 1215, & de celui de Londres tenu en 1268. On y fit aussi un réglement pour les Religieuses : le Concile leur défend de manger au-dedans de leur clôture avec des personnes de dehors, & de se faire appeller Dames.

En Hongrie, le Roi Ladislas III, à la sollicitation du Légat Philippe, Evêque de Fermo, avoit indiqué une assemblée générale de la Nation, qui se tint à Bude dans le mois de Juillet, & est comptée entre les Conciles. Nous avons les constitutions qui y furent publiées ; elles contiennent les mêmes réglemens que les autres du même tems. L'assemblée de Bude fut interrompue par ordre du Roi, qui s'étoit laissé persuader qu'elle lui faisoit injure. Il fit chasser le Légat, qui passa en Pologne, où il fut reçu avec honneur.

Mort d'Alphonse III, Roi de Portugal. Son Royaume étoit en interdit, & il avoit été lui-même excommunié, à cause de ses différends avec le Clergé. Mais avant de mourir il promit avec serment d'obéir aux ordres de l'Eglise Romaine ; il reçut l'absolution, & fit son testament dont il demandoit la confirmation au Pape, qu'il nommoit le Seigneur de son ame & de son corps, & à qui il faisoit un legs de cent marcs d'argent. Les différends continuerent après sa mort, le Royaume demeura interdit, & le Roi Denis son successeur excommunié.

1280.

Concile de Constantinople sur la procession du Saint-Esprit, contre les schismatiques. Michel Paleologue fait aveugler & mettre à la torture plusieurs personnes considérables opposées à l'union. Nonobstant toutes ses démarches, il est certains que la réunion des Grecs n'étoit qu'une illusion. Aussi l'Empereur Michel fut-il excommunié l'année suivante, comme un perfide qui n'avoit cherché qu'à tromper & à user de violence.

Mort du Pape Nicolas III, le 22 Août. Le saint Siége vaque six mois.

Sifrid de Vesterbourg, Archevêque de Cologne, tint cette

année son synode diocésain, & y publia des statuts, où l'on trouve plusieurs particularités remarquables. On croyoit encore permis en certain cas de dire plusieurs Messes en un jour, principalement pour les morts. On baptisoit par immersion : on ne donnoit plus la confirmation avec le baptême, mais à sept ans ou au-dessus. On accorde dix jours d'indulgence à ceux qui accompagnent le saint Sacrement quand on le porte aux malades.

1281.

Le Cardinal Simon est élu Pape le 22 Février. Il étoit François, & avoit été Chanoine & Trésorier de l'Eglise de Saint Martin de Tours, ce qui l'engagea à prendre le nom de Martin IV en l'honneur de ce Saint. Il résista à son élection jusqu'à faire déchirer son manteau, quand on voulut le revêtir de celui de Pape. Le 10 Mars suivant il fut élu Sénateur de Rome, & donna depuis cette dignité à Charles, Roi de Sicile. Il est remarquable que Martin IV ait consenti à cette élection, qui ne lui donnoit qu'une simple magistrature à Rome, attendu que les Papes depuis plus de deux siécles se prétendoient Seigneurs temporels de cette ville.

Concile de Lamberth en Angleterre, sur la discipline. On y fit plusieurs constitutions, dont la premiére ordonne de sonner les cloches à l'élévation de l'Hostie ; afin que ceux qui ne peuvent pas assister tous les jours à la Messe, se mettent à genoux, soit aux champs, soit dans les maisons, pour gagner les indulgences accordées par plusieurs Evêques. Les Prélats, en donnant la communion, avertiront que ce qu'on présente ensuite dans une coupe, n'est que de simple vin, pour faire avaler plus aisément le précieux Corps ; car dans les moindres Eglises il n'est permis qu'au Célébrant de prendre le précieux Sang. On voit ici que la communion sous les deux espéces n'étoit pas encore entiéremen hors d'usage. La cinquiéme constitution porte, qu'on n'admettra personne à la communion, qui n'ait été confirmé. La neuviéme, que pour les péchés énormes & scandaleux, on imposera la pénitence solemnelle suivant les Canons. Ces Constitutions sont datées du 10 Octobre.

En France, les Prélats tinrent pendant le mois de Décem-

bre deux assemblées à Paris, où l'Université fut m
& requise de se joindre aux Prélats contre les Frere
dians, qui prétendoient pouvoir administrer la Pé
en vertu de leurs privilèges, sans être tenus de dem
permission des Evêques & des Curés. On trouve
une bulle du 10 Janvier suivant, par laquelle le Pap
firme aux Freres Mineurs le pouvoir de prêcher &
dre les confessions, mais avec cette clause : « Nou
„ lons que ceux qui se confesseront à ces Freres, so
„ nus de se confesser à leurs Curés au moins une fo
„ née, suivant l'ordonnance du Concile ». C'est le
du quatriéme Concile de Latran.

1282.

Les Siciliens, d'intelligence avec Pierre, Roi d'Ar
égorgent le jour de Pâque tous les François qui
dans leur isle, sans épargner ni les femmes encein
les enfans à la mammelle. On appella ce massacre les
Siciliennes, parceque le premier coup de Vêpres f
signal aux conjurés. Pierre d'Arragon prétendoit au
me de Sicile, du chef de sa femme qui étoit fille d
froi ; il se fit couronner à Palerme au mois d'Août
Le Pape l'ayant appris, l'excommunie, & met son
me en interdit, par une bulle du 18 Novembre. Il
velloit en même tems l'excommunication contre
Paleologue, comme suspect d'avoir favorisé l'inv
Sicile. Ce Prince mourut au commencement de Déc
& eut pour successeur Andronic son fils aîné, qui
aussi-tôt à l'union avec les Latins, & rappella le Pat
Joseph. Jean Veccus qui avoit toujours agi de bon
se retira dans un monastere.

1283.

Le Pape dépose le Roi d'Arragon, par sentence du 21
Elle fut méprisée non-seulement par le Roi & les Seig
mais par les Ecclésiastiques de tous les Ordres, qui
verent point l'interdit. Le Roi, pour se moquer de
fense qui lui avoit été faite de porter le titre de Roi
gon, se qualifioit *Chevalier Arragonois*, *pere d*
Rois & maître de la mer. Le Pape en fut d'autant pi

[redacted]

né ; il fit prêcher la croisade contre lui, & donna ses Etats à Philippe le Hardi pour l'un de ses fils. Ce Prince se croisa, & obtint du Pape la décime des revenus ecclésiastiques pour faire cette conquête. On est toujours saisi d'étonnement quand on voit les Papes donner ainsi des Royaumes qui ne leur appartenoient pas, & on l'est encore plus en voyant les Princes accepter de pareils dons : n'étoit-ce pas convenir que les Papes avoient le droit de disposer des couronnes, & par conséquent de les déposer eux-mêmes ? Philippe le Hardi, après avoir tenté cette entreprise, sans autre succès que la prise des deux villes, mourut en 1285 d'une contagion qui s'étoit mise dans son armée. Elle fut regardée par les Arragonnois, comme une punition des excès & des profanations des Croisés, qui s'imaginoient qu'il suffisoit de se battre pour gagner l'indulgence. Les historiens rapportent que ceux qui, par hazard, n'avoient point d'autres armes, se servoient de pierres, en disant : *Je jette cette pierre contre Pierre d'Arragon pour gagner l'indulgence.* Ce Prince mourut aussi cette année, & transmit à ses successeurs ses droits sur la Sicile, qu'ils ont toujours conservés depuis.

En Gréce, les schismatiques devenus les maitres, tinrent deux Conciles à Constantinople. Dans le premier on obligea le Patriarche Jean Veccus à donner sa démission du patriarchat : il fut ensuite exilé. Dans le second on déposa plusieurs Evêques, qui furent honteusement traînés hors de l'assemblée, pieds & mains liées : d'autres furent condamnés par contumace, & y gagnerent que leur deposition ne fût point accompagnée d'insultes & d'outrages. Le fanatisme des schismatiques étoit tel, qu'ils se mirent tous en pénitence, comme si la réunion avec les Latins eût été un crime.

1284.

Le schisme formé entre les Grecs à l'occasion de la déposition du Patriarche Arsene, subsistoit toujours. Enfin les deux partis convinrent de faire l'épreuve du feu, en mettant leurs écrits dans un brasier ardent. Les conditions étoient que celui des deux partis dont l'écrit brûleroit, seroit tenu de se réunir à l'autre : que si les deux écrits brûloient, les deux partis se réuniroient encore, jugeant que le feu auroit consumé le sujet de leur division. L'Empereur qui n'épar-

gnoit rien pour procurer l'union, fit fabriquer exprès un
fier d'argent, & marqua pour le jour de l'épreuve le Sa
faint 8 Avril. On se prépara à cette action par plusieurs
res : chaque parti espéroit que Dieu feroit un miracle
faveur. Mais le feu fit son effet naturel ; les deux vol
brûlerent comme de la paille. Alors les Arsenites témc
rent qu'ils se soumettoient au Patriarche Grégoire, su
seur de Joseph, & reçurent la communion de sa main.
dès le lendemain ils réclamerent presque tous, croyant
été surpris.

Vers l'an 1284, à ce qu'on croit, Bertrand, Evêq
Nîmes, publia un livre synodal pour servir d'instru
pratique aux Clercs & aux Laïques de son Diocèse. Ce
vrage consiste en dix-sept articles dont le dernier n'e
complet. On y remarque un point que l'usage & le co
tement des Evêques, autorisoient dans ce tems-là.
qu'un simple Clerc, non Prêtre, pouvoit absoudre u
communié à la mort. Les derniers Editeurs ont
d'opinion fausse, cet endroit du livre synodal ; en qu
se trompent eux-mêmes. Ils renvoyoient sur cela à S.
mas, qui dans l'endroit indiqué, parle de l'absolutio
péchés, & non de l'absolution des censures. Il n'est qu
dans ce livre, que de l'absolution de la censure, qui n
pose pas nécessairement le caractere sacerdotal, comm
solution des péchés. Ainsi c'est sans raison qu'on a cru
une erreur dans cet article du livre.

1285.

Mort du Pape Martin IV, le 28 Mars. Le Cardinal
ques Savelli lui succéde, le 2 Avril, sous le nom de
norius IV.

Concile de Constantinople assemblé par ordre de
pereur Andronic, où l'on traite de la procession du S
Esprit.

1286.

Concile Provincial de Cantorberi à Londres, le d
Avril, pour la condamnation de quelques propositio
ronées.

Concile de Mâcon. L'Archevêque de Lyon & l'E
d'A

[redacted]

d'Autun, qui paroissent à la tête de ce Concile, firent neuf mois après une transaction très-circonstanciée, touchant l'administraction réciproque des deux Eglises, en tems de vacance. Il y est réglé que selon l'ancienne coutume, l'Archevêque de Lyon aura le gouvernement de la ville & du diocèse d'Autun, tant au temporel qu'au spirituel, après la mort de l'Evêque; & qu'il en sera de même de l'Evêque d'Autun, par rapport à la ville & diocèse de Lyon, après la mort de l'Archevêque, sauf le droit des Chapitres & Chanoines, ou autres qui ont jurisdiction dans ces villes & diocèses. Que les sceaux, les maisons, les châteaux & forteresses de l'Archevêque ou de l'Evêque mort, seront remis aussi-tôt à l'Archevêque ou à l'Evêque survivant. Que si l'Archevêque ou l'Evêque meurt après avoir disposé par testament de ses biens meubles, ses derniéres volontés seront accomplies fidélement par les exécuteurs testamentaires, & suivant un inventaire dont ils rendront compte au Chapitre de l'Eglise vacante. Que si l'Archevêque ou l'Evêque meurt sans tester, le Chapitre nommera des Procureurs qui acquitteront les dettes & les obligations du défunt sur le prix de ses meubles, gardant le reste pour son successeur, sur-tout la chapelle, qui, dans le cas de mort sans testament, sera toujours conservée au Prélat futur. Que tous les meubles de la maison & des Offices de l'Archevêque ou de l'Evêque défunt, seront mis en inventaire par l'Archevêque ou l'Evêque administrateur, & conservés sous la garde du Chapitre, au profit du successeur. Que l'Archevêque ou Evêque, pendant la vacance de l'une ou de l'autre Eglise, aura grand soin de défendre tous les droits de l'Archevêché ou de l'Evêché dont l'administration lui est confiée. Qu'il tiendra les maisons & les terres en bon état. Que les fruits, lui appartiendront pendant la vacance, excepté qu'il ne pourra ni couper les bois, ni vuider les étangs, si ce n'est pour ce dernier article, qu'il se trouvât qu'un étang n'a point été pêché depuis trois ans; car alors ce sera un bien dont il pourra disposer. Que s'il arrive que les Eglises de Lyon & d'Autun viennent à vaquer en même tems, les Chapitres de ces Eglises nommeront des Procureurs pour administrer les biens, jusqu'à ce qu'il y ait un Archevêque ou un Evêque nommé. Qu'on prendra soin de faire jurer l'observation de ce régle-

ment à chaque Chanoine qui sera nommé & installé
d'une ou l'autre de ces Eglises, & qu'on fera les dilige
nécessaires pour que l'acte, tel qu'il est, soit confirmé p
S. Siége. On trouve au bas la date, qui est du mois de l
1286, c'est-à-dire, selon l'usage d'aujourd'hui, 1287.

Philippe le Hardi meurt à Perpignan; en rapportan
corps pour être inhumé à S. Denis, on passa par le B
L'Archevêque pria le jeune Roi de permettre que le cor
son pere fût apporté à Bourges, pour lui rendre les de
funébres avec plus de solemnité. Le Roi alla occup
Palais de l'Archevêque, qui logea pendant ce tems-là ch
grand Chantre de sa Cathédrale. « Car c'est la coutu
„ dit le Journal d'où nous tirons ceci, que quand la m
„ de l'Archevêque est occupée par un plus grand Seig
„ que lui, le Chantre de la Cathédrale donne l'hospi
„ Prélat „.

Suger, Evêque de Cadix, s'étoit intéressé pour Bla
de France, veuve de Ferdinand, & fille de S. Louis. I
Sanche, Roi de Castille, persécuta pour cette raison
Prélat. Chassé de son Eglise, dépouillé de tous ses bi
Suger se retira en France. Blanche & Philippe le Bel, n
de cette Princesse, écrivirent au Pape Honorius IV,
donna ordre au Cardinal Choiet, son Légat, de lui assi
pour trois ans un revenu honnête sur quelques monast
de France. Ce n'est pas le premier exemple de pension
cordées sur des Communautés Religieuses. Plus de cent
auparavant, Alexandre III avoit chargé l'Abbé de Pon
de l'entretien de S. Thomas de Cantorberi; plus ancie
ment encore, il avoit été réglé dans l'Eglise Grecque,
quand un Evêque auroit perdu son Siége, le Patriarch
Constantinople pourroit lui assurer sa subsistance sur les
venus de quelque riche monastere.

1287.

Concile de Virsbourg, en Allemagne, le 18 Mars, assi
blé par le Légat Jean, Evêque de Tusculum, qui y pu
un réglement de quarante-deux articles contre les désor
qui regnoient alors en Allemagne. On abusoit aussi des
viléges que les Papes avoient donnés à certaines person
de ne pouvoir être excommuniés ni interdits. C'est pourq

[redacted]

le Légat fit lire dans le Concile les constitutions des Papes Alexandre IV & Clément IV, portant révocation de ces priviléges. Ce Concile condamne certains Mendians qui portoient un habit singulier, se disant *Apostoliques*, c'est-à-dire Religieux suivant la régle des Apôtres, & prétendoient que le tems du Saint-Esprit & de la charité étoit enfin arrivé. Le Pape Honorius IV les avoit déja condamnés en 1285; leur condamnation fut renouvellée par Nicolas IV en 1290. Enfin, l'auteur de cette secte, nommé *Gerard Segarelle*, natif de Parme, fut brûlé vif en 1300, ayant été convaincu de plusieurs crimes infâmes. En ce Concile de Virsbourg, le Légat demanda au Clergé la levée d'une décime pendant cinq ans, & le Roi Rodolphe, qui étoit présent, demanda la même contribution à tout le peuple de l'Empire. La proposition fut rejettée avec tant de chaleur, qu'un neveu du Légat & un autre noble Romain furent tués dans le tumulte. Le Légat lui-même ne se sauva qu'avec peine sous la protection du Roi. Il s'en retourna à Rome, sur la nouvelle de la mort du Pape Honorius IV arrivée le 3 Avril. Le saint Siége vaqua plus de dix mois.

En ce même mois d'Avril on rapporte la mort d'un jeune Chrétien nommé Verner, tué par les Juifs à Vesel, au diocèse de Treves. On dit qu'ils lui avoient ouvert toutes les veines, & qu'ils en avoient tiré le sang pour l'employer à des opérations magiques. On peut se souvenir que dès le siécle précédent, on accusoit les Juifs de ces meurtres d'enfans, commis pendant la semaine-sainte. Ces accusations furent encore plus fréquentes pendant ce treiziéme siécle; mais on n'en trouve aucune appuyée sur des preuves incontestables.

1288.

Le Cardinal Jerôme d'Ascoli, Evêque de Palestrine, est élu Pape le 15 Février. Il renonça deux fois à son élection; mais enfin il y consentit, & prit le nom de Nicolas IV, par reconnoissance pour Nicolas III qui l'avoit fait Cardinal. Il étoit de l'Ordre des Freres Mineurs, en faveur desquels il donna plusieurs bulles cette année. Dès le commencement de son pontificat, le Pape Nicolas reçut une ambassade d'Argon, Kan des Tartares, qui témoignoit vouloir se faire baptiser,

& faire la conquête de Jerusalem pour les Chrétiens. On ne voit aucune suite de ces projets.

1289.

Concordat du 12 Février entre Denys, Roi de Portugal, & le Clergé de son Royaume. Leurs différends duroient depuis long-tems ; le Royaume étoit en interdit, & le Roi excommunié depuis le pontificat de Grégoire X.

Grégoire, Patriarche de Constantinople, est obligé de donner sa démission, pour appaiser le scandale occasionné par un écrit qu'il avoit publié sur la procession du Saint-Esprit, & dans lequel il donnoit une explication vicieuse d'un passage de S. Jean Damascène, où ce Pere dit que le Pere produit le Saint-Esprit par le Verbe.

Ordonnance de la République de Venise, pour l'inquisition. C'est la premiere constitution qui se trouve pour l'inquisition de Venise ; mais elle suppose que ce tribunal y étoit déja établi. Elle est datée du 4 Août.

Bulle du 26 Octobre pour l'érection de l'Université de Montpellier. Cette Bulle ne permet d'y donner la licence que pour le droit canonique & civil, la médecine & les arts.

1290.

Concile de Nougarot, convoqué par l'Archevêque d'Auch.

Concile d'Embrun.

Concile de Paris assemblé par les Légats du saint Siége, pour statuer sur les plaintes des Prélats contre les Baillifs & les autres Officiers du Roi. Ce Concile se tint dans l'Eglise de sainte Geneviéve ; nous n'en avons point les actes.

Cette année arriva à Paris le célèbre miracle de l'Eucharistie, connu sous le nom de *Miracle des Billettes*. Une pauvre femme qui avoit mis une robe en gage chez un Juif, se laissa séduire par la promesse qu'il lui fit de lui rendre sa robe sans argent, si elle vouloit lui apporter l'Hostie qu'elle recevroit le jour de Pâque. Quand le Juif eut cette Hostie en sa possession, il la mit sur un coffre, & la perça à coup de couteau : mais il fut bien étonné d'en voir sortir du sang. Il y enfonça un clou à coups de marteau, & elle saigna encore. Il la mit dans le feu, d'où elle sortit entiére, voltigeant par la Chambre : enfin il la jetta dans une chaudière

[redacted]

d'huile bouillante qui parut teinte de sang ; & l'Hostie s'élevant au dessus, la femme du Juif qu'il avoit appellée, vit à la place Jesus-Christ en croix. La maison où ceci se passoit, étoit dans la rue nommée alors des Jardins, à présent des Billettes, à cause, comme l'on croit, de l'enseigne du Juif. Un bourgeois de Paris nommé Renier Flaminge y fit bâtir quelques années après une Chapelle, qui fut donnée depuis aux Freres Hospitaliers de la Charité de Notre-Dame : elle appartient aujourd'hui aux Carmes réformés. La sainte Hostie fut conservée dans l'Eglise de S. Jean en Grève où elle est encore aujourd'hui, enfermée dans une boëte d'argent, le tout posé dans un petit soleil fort riche, immédiatement au-dessus du grand soleil où l'on met le saint Sacrement. On dit que M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, avoit eu quelque dessein d'ouvrir le Reliquaire dont nous parlons, mais qu'il s'en abstint par respect. A l'égard des instrumens dont se servit le malheureux Juif ; les Carmes des Billettes les conservent dans leur Sacristie. Ce miracle fut connu dans les pays étrangers : Jean Villani, Auteur du tems, le rapporte dans son histoire de Florence. Le Juif qui avoit commis ce crime, fut convaincu sur sa propre confession ; & ayant refusé de renoncer au judaïsme, il fut condamné au feu : mais sa femme & ses enfans eurent le bonheur de se convertir.

1291. 92. 93.

Calif, Sultan d'Egypte, vient mettre le siége devant Acre le 5 Avril, avec une armée de cent soixante mille fantassins, & soixante mille chevaux, & prend cette ville d'assaut le 18 du même mois. C'étoit la seule place considérable qui restât en Syrie aux Chrétiens Latins, ensorte qu'elle étoit devenue le centre du commerce de l'Orient & de l'Occident. Elle fut pillée par les Musulmans, qui y trouverent des richesses innombrables, & firent main-basse sur la plupart des Chrétiens qui se présenterent devant eux : les autres furent emmenés en captivité. Le jour même de la prise d'Acre, les Chrétiens de Tyr abandonnerent leur ville sans la défendre, & se sauverent par mer. Ceux qui étoient à Barut, se rendirent sans résistance. Enfin les Chrétiens Latins perdirent tout ce qui leur restoit dans ce pays. A ces nouvelles le Pape

Nicolas IV redoubla ses efforts pour exciter les Princes Chrétiens à une nouvelle croisade, qui avoit été indiquée pour l'année 1293. Les Prélats assemblerent par son ordre les Conciles provinciaux, pour y concerter les moyens de subvenir à cette entreprise. Mais tous ces projets furent arrêtés par le décès du Pape & la longue vacance du saint Siége. Ce Pape mourut à Rome le 4 Avril 1292, & le saint Siége vaqua pendant deux ans & trois mois par la division entre les Cardinaux.

1294.

Ce ne fut qu'au mois de Juillet de cette année que les Cardinaux se réunirent pour le choix d'un Pape, & élurent comme par inspiration Pierre de Mouron, fondateur du nouvel institut approuvé en 1274. Il prit le nom de Célestin V, d'où est venu celui de *Célestins* que portent les Religieux de sa congrégation. Il fut sacré à Aquila, où il obligea les Cardinaux de le venir trouver, & de-là il passa à Naples, où il logea dans le Palais de Charles le Boiteux, Roi de Sicile. Les Cardinaux se répentirent bien-tôt de leur choix; Célestin, avec les intentions les plus pures & les plus droites, n'avoit pas les talens nécessaires pour remplir une si grande place. Ayant renoncé à toutes les espérances du siécle dès sa jeunesse, il avoit négligé l'étude; & la solitude où il avoit toujours vécu, le rendoit timide & incertain. Il se méfioit de tout le Clergé séculier & des Cardinaux, qu'il ne consulta jamais; ce qui lui fit faire plusieurs fautes pendant son pontificat, qui fut très-court : car apprenant que plusieurs murmuroient contre lui, il donna sa renonciation en plein consistoire le 13 Décembre. Les Cardinaux ne l'accepterent qu'après l'avoir engagé à faire une constitution, qui porte expressément que tout Pape peut renoncer à sa dignité, & que le Collége des Cardinaux peut accepter sa résignation. Elle fut depuis insérée au sexte des Décrétales. Après la cession de Célestin, les Cardinaux furent obligés de s'enfermer en conclave pour l'élection d'un autre Pape, [illegible] que Célestin avoit renouvellé l'ordonnance du conclave, & c'étoit un des sujets de leur mécontentement. Le 24 Décembre ils élurent le Cardinal Benoit Cajetan, qui prit le nom de Boniface VIII. Il commença son pontificat par la révoca-

[redacted]

tion des graces accordées par son prédécesseur, de la simplicité duquel on avoit abusé.

Eric VII, Roi de Danemark, avoit été assassiné en 1286; & par les informations qui suivirent ce malheureux événement, on découvrit cette année que le neveu de l'Archevêque de Lunden avoit été du nombre des Conjurés; il avoua & fut exécuté à mort. L'Archevêque son oncle fut emprisonné en même tems; mais il se sauva l'année suivante, & alla porter ses plaintes au Pape Boniface, qui obligea le Roi Eric VIII à lui envoyer des Ambassadeurs pour l'instruire de cette affaire. Elle fut examinée long-tems à grands frais; enfin le Pape donna sa sentence par laquelle il condamnoit le Roi à payer une somme considérable à l'Archevêque, sous peine de déposition; & pour faire exécuter ses ordres, il envoya un Nonce qui mit le Royaume en interdit: l'affaire étoit encore en cet état en 1300.

Concile de Saumur par l'Archevêque de Tours avec ses Suffragans, pour la réformation des mœurs. Le premier Canon regarde la modestie des habits par rapport aux Religieux. On leur recommande l'ancien usage des robes de couleur noire, d'étoffe commune, & fermées par en-haut. Il s'étoit introduit un grand relâchement sur ces trois articles. Plusieurs Religieux portoient des habits d'étoffes précieuses, de diverses couleurs & plus courts que les Canons ne l'ordonnoient; le Concile les appelle *Honcias* & *Clocas*. Ces habits en façon de cloche, étoient des espéces de manteaux courts. *Voyez du Cange*.

Concile d'Aurillac. Pour soutenir la guerre avec succès contre le Roi d'Angleterre, Philippe le Bel eut recours aux libéralité de ses Etats. C'est ainsi qu'il appella lui-même les subsides qu'on lui assigna sur les bénéfices. Il fut réglé dans ce Concile qu'on leveroit pendant deux ans, une décime sur tous les bénéfices de la Province.

1295.

Boniface est sacré à Rome le 16 Janvier. En cette cérémonie on lui mit sur la tête la couronne que l'on croyoit alors avoir été donnée à S. Sylvestre par Constantin. Ensuite le Pape marcha en cavalcade à S. Jean de Latran, suivant la coutume: il étoit accompagné de deux Rois à pied; Char-

Bulle du 16 Septembre pour l'érection de l'Evêch
miers. Cette Bulle ne fait aucune mention du conse
de l'Evêque de Toulouse, dans le diocèse duquel étoi
de Pamiers, ni de l'Archevêque de Narbonne son m
litain, ni du Roi Philippe le Bel, lors regnant. Ce
des causes des grands démêlés que ce Prince eut
avec Boniface VIII. Le Comté de Toulouse avoit é
à la Couronne en 1271.

1296.

Mort de Pierre de Mouron, ci-devant Pape sous
de Céléstin V, le 19 Mai. Il mourut au Château de
en Campanie, où Boniface VIII son successeur l'a
enfermer, & où il étoit gardé jour & nuit par des
qui ne le laissoient voir à personne. Boniface en agiss
craignant qu'on n'abusât de sa simplicité pour lui p
de reprendre la dignité qu'il avoit quittée; ou qu'o
reconnût encore Pape malgré lui, sous prétexte qu'il
pu renoncer au Pontificat, comme en effet quelque
prétendirent.

Bulle fameuse *Clericis Laicos*, de Boniface VIII,
quelle il défend aux Ecclésiastiques de payer aucun

[redacted]

ıgleterre, apparemment parceque dequis plus d'un siécle, ıgleterre s'étoit déclarée fief de l'Eglise Romaine.

ıutre Bulle du premier Août pour la condamnation des oques ou *Fratricelles*, c'est-à-dire *petits Freres.* C'étoient apostats de divers Ordres Religieux, tant hommes que ımes, qui prêchoient publiquement; se vantoient de donle Saint-Esprit & l'absolution des péchés; condamnoient ravail des mains, & s'élevoient ouvertement contre l'Eè Romaine.

1297.

:e Pape donne le Royaume de Sardaigne & de Corse à ques, Roi d'Arragon, en fief pour lui & pour sa posté. Jacques en reçut l'investiture par une coupe d'or, & ta serment de fidélité.

:douard, Roi d'Angleterre, irrité de ce que le Clergé ısoit de lui accorder un subside par la crainte de tomber s l'excommunication de la Bulle *Clericis Laicos*, fait ir tous les biens ecclésiastiques qui se trouvoient sur les ; laïques. Cette Bulle excitoit aussi bien des murmures France. Enfin, à la priére des Prélats, le Pape en donna : autre en explication, datée du dernier Juillet. Il y dé'e que la défense ne s'étend point aux dons ou aux prêts votaires faits par le Clergé au Roi ou aux Seigneurs, mais ement aux exactions forcées. Il ajoute qu'en cas de nésité, pour la défense du Royaume, le Roi peut demander subside au Clergé, & le recevoir, sans même consulter 'ape.

irands différends du Pape avec la famille des Colonnes. ques & Pierre Colonne, Cardinaux, & cinq de leurs plus ches parens sont excommuniés le 18 Novembre comme étiques. Les Colonnes avoient fait afficher dans Rome écrit, dans lequel ils déclaroient qu'ils ne reconnoissoient nt Boniface pour Pape légitime, attendu qu'on doutoit ı renonciation de Célestin avoit été canonique, & ils elloient au saint Siége & au Concile général, des procé'es qu'on pourroit faire contr'eux.

:anonisation de S. Louis, Roi de France.

. Commencement de l'Ordre des Religieux Hospital ou Chanoines de saint Antoine, sous la régle de saint Au tin, en Dauphiné.

Mort de saint Louis, Evêque de Toulouse. Il étoit fi présomptif héritier de Charles le Boiteux, Roi de Nap mais il renonça à ses droits en faveur de Robert son Fr en entrant dans l'Ordre des Freres Mineurs, & le jour m de sa profession, il fut pourvu de l'Evêché de Toulo Quelques uns le nomment S. Louis de Marseille, parce y fut enterré chez les Freres Mineurs, comme il l'a ordonné par son testament.

1298.

Le Pape prend Nepi, l'une des places des Colonnes, a avoir fait prêcher la croisade contre eux; ce qui les ol à traiter d'accommodement. Le Pape leur pardonna, & l'excommunication : mais il voulut qu'ils lui remisser ville de Palestrine, leur principale place; & quand il en fi maître, il la fit abattre & ruiner entiérement. Ensuit donna une bulle, par laquelle, pour punir cette ville d révolte, il la prive du droit de cité & de communauté la dignité d'Evêché & de Cardinalat, & défend de l'hab à l'avenir. Mais pour conserver l'ancienne institution de Evêchés de Cardinaux, il déclare qu'il a fait batir près lieu où étoit Palestrine, une ville nouvelle, qu'il veut qu appelle *Cité Papale*. Il donna pour Evêque à cette nouv ville le Cardinal Thierri Rainier d'Orviéte. La destruct de Palestrine occasionna une nouvelle révolte des Colom A l'égard de la ville papale, elle ne dura que pendant la de Boniface.

1299.

Publication du *sexte des Décrétales*. C'est le recueil constitutions des Papes, publiées depuis la collection de C goire IX. Comme elle étoit divisée en cinq livres, ce n veau recueil fut nommé le *sexte*, c'est-à-dire le sixiéme est divisé de même en cinq livres.

Concile Provincial tenu dans l'Eglise de Bonnes-Nouvell alors Notre-Dame du Pré, près de Rouen.

Concile de Beziers pour terminer les différends entre l'A

chevêque de Narbonne, & Amauri, Vicomte de la même ville. On y défend aux Clercs d'exercer des métiers trop vils; par exemple, on ne veut point qu'ils soient Bouchers, Tanneurs, Cordonniers, &c. On déclare qu'il faut observer les constitutions de Boniface VIII, touchant la célébration sous le Rit double, des Fêtes des Apôtres, & des quatre principaux Docteurs. C'est en effet ce Pape qui a ordonné l'Office double pour les fêtes de ces Saints. Sa Bulle est du 20 Septembre 1295. On fit à Beziers un décret divisé en sept articles, dont le premier montre le déréglement du Clergé, qui alloit si loin, que des Curés & d'autres Bénéficiers paroissoient en public avec des habits courts & l'épée au côté. Le Concile ordonne que ceux qui donneront dans ces excès, perdront les fruits de leurs bénéfices pendant une année : s'ils continuent un an sans se corriger, ils perdront les bénéfices mêmes.

1300.

Il s'étoit répandu un bruit à Rome, que cette année tous les Romains qui visiteroient l'Eglise de saint Pierre, gagneroient une indulgence pleniére de tous leurs péchés, & que chaque centiéme année avoit cette vertu. Ce discours étant venu jusqu'au Pape Boniface, il fit chercher dans les anciens livres; mais on n'y trouva rien de clair pour l'autoriser. Le premier jour de Janvier se passa presqu'entier sans qu'on vît rien d'extraordinaire : mais le soir & jusqu'à minuit il se fit à S. Pierre un concours prodigieux de peuple. Le même concours dura pendant près de deux mois. Le Pape qui résidoit à S. Jean de Latran, observoit attentivement cette dévotion du peuple, & la favorisoit. Il fit venir devant lui un vieillard qui disoit avoir cent sept ans, & se souvenir qu'à l'autre centiéme année son pere avoit été à Rome pour gagner l'indulgence. On avoit en France la même opinion, comme témoignoient deux hommes du diocèse de Beauvais, âgés de près de cent ans; & plusieurs Italiens parloient de même. Après ces informations le Pape, de l'avis des Cardinaux, donna une Bulle le 22 Février, par laquelle il accorde l'indulgence pleniére à ceux qui ayant un véritable repentir de leurs péchés & les ayant confessés, visiteroient les Eglises des saints Apôtres pendant cette année 1300,

& toutes les centiémes années suivantes. Il n'y est point parlé de Jubilé, ni de l'exemple de l'ancienne Loi.

Cette Bulle fut reçue avec une extrême joie des peuples. On vint à Rome de toute l'Italie, de Sicile, de Sardaigne, de Corse, de France, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne, de Hongrie. Il y venoit des gens de tout sexe, de toute condition & de tout âge; des vieillards & des infirmes portés en litiére. On remarqua entr'autres un Savoyard âgé de plus cent ans, que ses enfans portoient, & qui prétendoit se souvenir d'avoir assisté à la cérémonie de l'autre centiéme année.

Concile Provincial de Cantorberi à Merton. On y publia des constitutions qui regardent principalement les dimes, & font voir avec quelle rigueur on les exigeoit alors en Angleterre. On faisoit payer non-seulement la dime réelle de tous les fruits, mais encore la dime personnelle de l'industrie & du trafic, qui s'étendoit à tous les marchands, les hôtelliers, les artisans & les mercenaires. Le tout sous peine des censures ecclésiastiques, qui ne pouvoient être levées par l'Evêque. Les Curés eux mêmes, s'ils négligoient de demander la dime, encouroient la suspense, jusqu'a ce qu'ils eussent payé un demi-marc d'argent à l'Archidiacre. Edouard I, qui régnoit alors en Angleterre, venoit de se rendre maitre de l'Ecosse. Le Pape regardant cette conquête comme une entreprise sur ses droits, lui en fit des reproches dans une lettre où il disoit : *Nous ne doutons pas que vous ne sachiez que le Royaume d'Ecosse appartient de plein droit à l'Eglise de Rome*. Le Pape n'apportoit aucune preuve de ce prétendu droit; il se contentoit de dire que personne ne le révoquoit en doute : mais cette année même les Ecossois implorerent son secours, & lui offrirent le Royaume d'Ecosse. Le Pape l'accepta, & écrivit à Edouard pour l'engager à renoncer à ses prétentions : cette affaire n'eut point d'autres suites.

On rapporte à cette année le commencement de la Maison Ottomane, qui regne maintenant à Constantinople. Cette famille vint d'au-delà de l'Euphrate s'établir en Natolie sous la protection d'Alaëdan, Sultan de Coni, de la race des Turcs Seljouquides, qui donna au fameux Otto-

man le titre de Sultan dans les places qu'il avoit conquises sur les Grecs.

Concile de la Province de Sens, tenu à Melun.

Concile Provincial d'Auch. On y accorde sept ans d'études aux Bénéficiers, c'est-à-dire apparemment la jouissance de leurs bénéfices, durant sept années d'étude.



REMARQUES PARTICULIERES

Sur le treiziéme Siécle.

EN lisant l'Histoire Ecclésiastique, on remarque la discipline très-affoiblie dès le dixiéme siécle, mais ce n'étoit gueres que par ignorance & par des transgressions de fait, qu'on condamnoit, dès qu'on ouvroit les yeux pour les reconnoître. On convenoit toujours qu'il falloit suivre les Canons & l'ancienne Tradition. Ce n'est que depuis le dixiéme * siécle, que l'on a bâti sur de nouveaux fondemens, & suivi des maximes inconnues à l'antiquité. Encore croyoit-on la suivre lorsqu'on s'en éloignoit. Le mal est venu d'une erreur de fait, & d'avoir pris pour ancien ce qui ne l'étoit pas. Car en général on a toujours enseigné dans l'Eglise qu'il falloit s'en tenir à la Tradition des premiers siécles, pour la discipline aussi-bien que pour la doctrine. Les fausses décrétales sont la source du mal. Il y est dit qu'il n'est pas permis de tenir de Concile sans l'ordre, ou du moins sans la permission du Pape. Mais jusqu'au neuviéme siécle, on ne voit rien dans l'histoire, qui ne démontre la fausseté de cette maxime. La tenue des Conciles Provinciaux étoit comptée entre les pratiques ordinaires de la Religion, à proportion comme la célébration du saint Sacrifice tous les Dimanches. On les regardoit comme le moyen le plus efficace de maintenir la discipline. Cependant, en conséquence de cette nouvelle maxime, il ne s'est presque plus tenu de Conciles depuis le douziéme siécle, où n'ayent présidé des Légats du Pape, & insensiblement on a perdu l'usage de tenir des Conciles.

Ce sont encore les fausses décrétales qui ont attribué au

* On lit dans le texte cité de M. Fleuri, *le douziéme*; mais il paroît assez que c'est une faute d'impression, & qu'il faut lire *le dixiéme* : 1°. parce que M. Fleuri même vient de dire qu'il y a une grande différence entre la discipline *des dix premiers siecles* & celle des trois suivans : 2°. parce que le changement de discipline a constamment pour époque au onziéme siécle le Pontificat de Grégoire VII, comme M. Fleuri le reconnoît par-tout & dans ce discours même.

ſeul le droit de transférer les Evêques d'un ſiége à un
Néanmoins le Concile de Sardique & les autres qui
:fendu ſi ſévérement les tranſlations, n'ont fait aucune
tion en faveur du Pape ; & quand dans des cas très-
, on a fait quelque tranſlation pour l'utilité évidente de
e, elle s'eſt faite par l'autorité du Métropolitain &
oncile de la Province. Mais depuis que l'on a ſuivi
uſſes décrétales, les tranſlations ont été fréquentes en
ent, où elles étoient inconnues ; & les Papes ne les
ondamnées que lorſquelles étoient faites ſans leur au-
, comme nous voyons dans les lettres d'Innocent III.
ſt de même de l'érection des nouveaux Evêchés. Suivant
ıſſes décrétales elle appartient au Pape ſeul ; ſuivant
:nne diſcipline, c'étoit au Concile de la Province, &
ı a un Canon exprès dans les Conciles d'Afrique. Cer-
nent, à ne conſidérer que les progrès de la Religion
ilité des Fidéles, il étoit bien plus raiſonnable de s'en
rter aux Evêques du pays, pour juger des villes qui
nt beſoin de nouveaux Evêques, & pour choiſir les
propres à cette bonne œuvre, que d'en renvoyer le
ıent au Pape, qui étant dans un lieu éloigné, étoit ſi
portée de s'en bien inſtruire. Nous avons parlé ailleurs
ous des appellations. Il continua d'occaſionner une in-
de maux dans le treiziéme ſiécle, comme il avoit fait
les précédens.
:re ce qui regarde le Pape, les fauſſes décrétales con-
nt de nouvelles maximes touchant l'immunité des
; & ces maximes ſont le fondement de la réponſe que
e Innocent III fit à l'Empereur de Conſtantinople au
ıencement de ſon Pontificat. Dans cette lettre le Pape
: des explications forcées au paſſage de ſaint Pierre,
'Empereur avoit allégué pour montrer que tous les
iens, ſans exception, doivent être ſoumis à la puiſ-
temporelle. Le Pape, dans ſa réponſe, rapporte l'allé-
des deux grands luminaires que Dieu a placés dans le
pour ſignifier, dit-il, les deux grandes dignités, la
ficale & la Royale : comme ſi dans une diſpute de cette
:, il étoit permis d'avancer pour principe une allégorie
ırbitraire, & qui pouvant être niée, n'étoit plus pro-
être alléguée en preuve. C'eſt ainſi que l'on éludoit

ils prenoient conseil, & qui leur servoient de s
d'où vient qu'on nomme encore Clercs les jei
ciens. A l'égard des Ecclésiastiques, ils s'éloignoi
en plus de l'esprit de leur état. Ils ne connoissoi
précepte de l'Apôtre, qui leur défend de s'embai
les affaires temporelles. Non-seulement ils s'en
soient : ils en étoient accablés. Bien loin de rou
dégradation, ils s'en faisoient gloire, & croy
vouloit mettre l'Eglise en servitude, dès qu'on parl
tre des bornes à leurs entreprises. C'est la mati
ordinaire des Conciles du treiziéme siécle. C'est-
de l'animosité qui a duré si long-tems entre les
le Clergé.

La rigueur exercée contre les hérétiques & les
niés, fut encore plus excessive dans le treiziém
dans le précédent. Le Pape Innocent III décer
grandes peines contre le Comte de Toulouse
croyoit auteur du meurtre de Pierre de Castelnau
de le dénoncer excommunié ; il déclara tous c
avoient fait serment, dispensés de l'observer,
tout Catholique de poursuivre sa personne, & d
de ses terres. Y a-t-il rien de plus éloigné de l'an
ceur ecclésiastique qu'une telle conduite ? A ce t
cent III, nous pouvons en joindre un autre don
vons pas parlé dans le cours de l'histoire, & a

:urs : il fit mettre au ban de l'Empire le Comte Fride-
, auteur du meurtre : il promit mille marcs d'argent à
conque le lui livreroit ; il le paya au double ; & ayant pris
meurtrier, il le fit mourir cruellement par la main du
ırreau, quoiqu'il témoignât tout le repentir possible. L'E-
e est quelquefois obligée, pour réprimer les hérétiques,
voir recours aux loix des Princes Chrétiens, mais elle
oujours fait profession de rejetter les exécutions sanglantes,
:'est ce qui a été reconnu dans le troisiéme Concile géné-
de Latran tenu sous Alexandre III.
)n s'est bien éloigné de cet esprit dans le tems dont nous
lons. Quand le Pape Innocent III écrivoit au Roi Phi-
e-Auguste d'employer ses armes contre les Albigeois, &
nd il faisoit prêcher en France la Croisade contre eux,
it-te rejetter les exécutions sanglantes? Comment accor-
la conduite des Ecclésiastiques du treiziéme siécle avec
e des Saints du quatriéme ? Quand nous voyons des Evê-
s & les Abbés de Citeaux à la tête de ces armées, qui
oient un grand carnage des hérétiques, comme à la prise
eziers ; un Abbé de Minerbe desirer leur mort, quoiqu'il
ât les y condamner ouvertement, parcequ'il étoit Moine
rêtre ; & les Croisés brûler ces malheureux avec une joie
ême, comme dit le Moine des Vaux de Cernai en plusieurs
roits de son histoire ; en tout cela nous ne reconnoissons
l'esprit de l'Eglise. Dans le Diocèse de Châlons, en pré-
e du Roi de Navarre & des Barons du pays, de l'Arche-
ie de Reims, de dix-sept Evêques, d'un grand nombre
bés, Prieurs & Ecclésiastiques, on brûla près de deux
Manichéens à la poursuite d'un Jacobin Inquisiteur. Il
t par-tout pour découvrir les hérétiques, qu'il faisoit
er sans miséricorde, appuyé de l'autorité de saint Louis,
trompoit par sa vertu apparente.
y avoit un extrême relâchement en plusieurs Monasteres,
ie en ceux qui devoient servir de modele aux autres. Le
: Innocent III, dès la premiére année de son Pontificat,
vit à l'Abbé du Mont Cassin, qui étoit Cardinal, & lui
oigna sa douleur de ce que cette maison d'où la régle de
: Benoit s'étoit répandue par-tout le monde, étoit tombée
un tel désordre, qu'elle causoit un scandale horrible. Il
oche à cet Abbé de négliger le bien spirituel de son Mo-



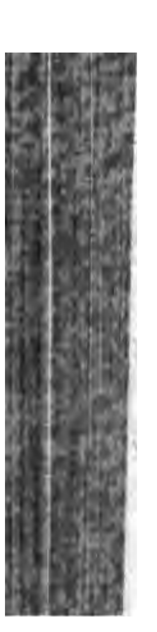
leurs obédiences ne ſoient pas données à vie.
tout aux Moines la propriété, & déclare que
pour eux une obligation ſi étroite, que le P
pas le pouvoir de les en diſpenſer. L'Ordre de
riſſant deux cens ans auparavant, étoit auſſi
déplorable. Nous en avons un exemple frapp
volte du Prieur de la Charité contre l'Abbé
alla juſqu'à une guerre ouverte, environ troi
quatriéme Concile de Latran. Auſſi le Pape
écrivoit dès l'an 1213 au Chapitre général de
horter les Abbés à la réforme de leurs Moines
avarice, leur ambition & leur vie licentieu
autant de ſcandale, qu'ils avoient autrefois
cation.

Comme le relâchement étoit encore plus gra
naſteres qui ne tenoient point de chapitres génér
de Latran, pour remédier aux déſordres qui deve
jour plus crians, ordonna que dans chaque Ro
que Province, les Abbés ou les Prieurs, qui n'avoi
tume de tenir de Chapitres généraux, en tiend
trois ans; que dans ces commencemens ils app
Abbés de Cîteaux, pour les aider à tirer d
Chapitres; qu'on ne s'y occuperoit que de la

me ceux des Religieuses, & pour y corriger ce qui aura
oin de l'être.

Les ordonnances d'un si grand nombre de Conciles & de
odes qui furent tenus pendant le treiziéme siécle, étoient
tôt de tristes témoignages des désordres qui regnoient,
: des moyens efficaces de les réprimer. Le meilleur re-
de auroit été d'attirer le respect & la vénération des peu-
s, en travaillant au renouvellement de la piété, à celui
études & des instructions solides, à la recherche & à la
tique des sages maximes de l'antiquité. Au lieu de tendre
toutes ses forces à un but aussi capital, les Pasteurs
mblés dans les Conciles de ce tems-là étoient ordinaire-
nt occupés de la conservation des biens, des privileges
le la jurisdiction des Ecclésiastiques, contre les entrepri-
des Seigneurs & des Juges laïques; & à l'égard de la
ormation des mœurs du Clergé & des Moines, elle de-
uroit très-superficielle. On se plaignoit que les Ecclésiasti-
s, tant séculiers que réguliers, & souvent les Prélats
mes, n'observoient pas, ni ne faisoient observer les
sures de l'Eglise. Qu'opposoit-on à ce désordre? On pro-
nçoit de nouvelles excommunications contre ceux qui
ient méprisé les premiéres, sans considérer que les se-
ndes censures ne seroient pas vraisemblablement plus res-
tées que les précédentes; que l'excommunication ne pou-
t être un remede contre le mépris de l'excommunication.
auroit donc fallu relever dès les fondemens ce qui sert à
ner un grand poids aux jugemens ecclésiastiques, je veux
e l'estime & le respect pour les Ministres de la Religion,
crainte des peines éternelles, la foi vive & animée des ré-
npenses promises.

On doit appliquer au Pape Innocent III tout ce que nous
ons dit de Grégoire VII. Ces deux Papes se ressemblent
faitement. Innocent III se regardoit, à l'exemple de
égoire VII son modele, comme un Monarque souverain
ns toute l'Eglise, & se faisoit un jeu de prononcer des
communications. On voit dans l'histoire quelques exem-
s des pénitences singuliéres qu'il imposoit. Honorius III
oit les mêmes défauts qu'Innocent III; mais il ne fit pas
si grandes fautes, parcequ'il avoit moins de talens & de zèle.
ntrée pompeuse de Grégoire IX dans Rome, étoit peu digne



maximes de Grégoire VII, qui avoient fait de
progrès. Nous pouvons dire de l'Eglise d'Italie,
venons de dire de celle d'Allemagne; tout y ét
dre. Les Guerres & les divisions y causoient les
ravages: on ne voyoit par-tout que violences
De tems en tems le saint Siége vacquoit pendar
entiéres. Les Princes écrivoient aux Cardinaux
très-humiliantes. Les intérêts de Dieu, leur di
vous touchent point. Chacun de vous desire le
& ne suit que sa passion. Vous souhaitez la m
l'autre, bien loin de le vouloir Pape. Faites cesser
donnez un chef à l'Eglise, & un meilleur ex
inférieurs. La Constitution du Conclave ne fai
coup d'honneur aux Cardinaux.

Le Roi saint Louis, quoique plein de douceu
dération, fut indigné de la conduite d'Innoce
gard de l'Empereur Fridéric. Son entreprise dan
de Lyon est un mal nouveau, & même unique.
point encore vu un Pape entreprendre de dépose
verain dans un Concile général, & donner lieu
n'approfondissent pas les choses, d'imputer à to
une entreprise qui réellement n'étoit que l'ouvra
Innocent. Un tel attentat de la Puissance spirit
temporelle, qu'un Concile général paroissoit autor

de guerres & d'intérêts temporels. Le seul Royaume de le leur donna des soins infinis. Quelle dépravation de it ! Les Papes étoient-ils donc à la tête de l'Eglise pour 'e chose que pour répandre la lumiére, soutenir la disine, combattre les erreurs, attirer les fidéles à la Foi, riger les abus, & s'appliquer à faire regner la charité s les cœurs ? L'Eglise a-t-elle d'autre intérêt que de contir les pécheurs, de former des justes ? Quel sujet de iissement pour ceux qui étoient animés de son esprit, de : la plupart des Pasteurs occupés de tout autres objets, de l'unique qu'ils devroient avoir devant les yeux ?

.a plus grande affaire de la France pendant le treiziéme le, fut la Croisade contre les Albigeois. Nous avons vu u'à quel point on s'y éloigna de l'ancienne douceur de lise, en voulant exterminer les hérétiques. L'autorité iporelle devoit les réprimer & empêcher qu'ils ne séduint les Fidéles ; mais devoit-on les traiter avec tant de ieur, & faire regarder comme une action de Religion, la :ur avec laquelle on répandoit leur sang ?

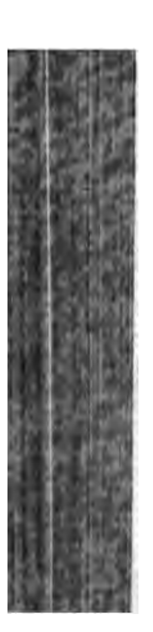
:'est en France que fut d'abord établi le tribunal de l'insition. On voit combien il étoit odieux, par la diffié qu'il y eut de l'établir même en Italie & dans l'Etat :ésiastique, & par les Inquisiteurs qui furent mis à mort. iquisition n'étoit pas seulement odieuse aux hérétiques, :lle recherchoit & poursuivoit ; mais aux Catholiques nes : aux Evêques & aux Magistrats, dont elle diminuoit irisdiction ; & aux particuliers, auxquels elle se rendoit ible par la rigueur de sa procédure. Les Papes furent gés de publier diverses constitutions pour en modérer cessive sévérité. On a depuis senti en France les inconvéis terribles de ce tribunal. Il y fut aboli ; & depuis g-tems, il y est détesté. Plusieurs pays ne l'ont jamais i, & la Religion Chrétienne n'en souffre aucun domge.

.a fin pour laquelle on a établi ce Tribunal, est d'empêr les hérétiques de se multiplier & de se maintenir en se hant. Mais on a employé pour parvenir à cette fin, des yens qui conduisent d'une maniére trop prochaine à l'hy:risie & à l'ignorance. La crainte d'être dénoncé, emionné & puni sur un simple soupçon, dont le fondement

ſera quelque parole indiſcrete, empêche ſur ce qui reg la Religion, de propoſer ſes doutes ſi l'on en a, de f des queſtions, & de chercher à s'inſtruire. Le plus c & le plus ſûr eſt de ſe taire, ou de parler & d'agir c me les autres, ſoit qu'on penſe de même, ou non. Un cheur d'habitude qui ne veut pas quitter ſes déſordres laiſſe pas de faire ſes pâques, pour n'être pas déféré à quiſition au bout de l'année, comme ſuſpect d'héréſie. pays d'Inquiſition ſont les plus fertiles en Caſuiſtes relâ On n'y trouve point l'Ecriture-ſainte en langue vulg Pluſieurs bonnes éditions des Peres y ſont défendues, p qu'elles viennent d'auteurs qu'on ſe plaît à regarder co ſuſpects. Du moins il eſt ordonné d'en retrancher une face, un avertiſſement, une note; d'effacer à telle & page une ligne ou un mot, comme il eſt ſpécifié for long dans l'*index* de l'Inquiſition d'Eſpagne. Sans ces co tions il eſt défendu ſous de rigoureuſes peines, de li livre ou de l'expoſer en vente. Les Libraires alors ai mieux ne s'en point charger: ainſi quantité de bons li n'entrent jamais dans les pays d'Inquiſition. Combien les ciens étoient-ils plus ſages! Les Paſteurs dans les pren ſiécles de l'Egliſe, avoient ſoin de bien inſtruire les C tiens, chacun ſelon ſa portée: ſans prétendre les gouve par la ſoumiſſion aveugle, qui eſt l'effet & la cauſ l'ignorance.

Il arriva au milieu du treiziéme ſiécle un terrible m vement en France. Un Hongrois nommé Jacob, qui a quitté l'Ordre de Citeaux, s'aviſa de faire le Prophète de dire que la Vierge lui avoit commandé de prêch Croiſade, mais ſeulement à des bergers & au ſimple peu parceque Dieu réſervoit aux petits la délivrance de la Te Sainte. Il attira tant de monde, qu'en peu de tems i une armée de cent mille hommes diſtribuée par troupes differens chefs avec cinq cens enſeignes, où étoient rep ſentés la Croix & un agneau, avec les viſions que Ja prétendoit avoir eues. On les nommoit *Paſtoureaux*. prétendus diſciples de l'agneau portoient des épées, des p gnards, des coignées, des maſſues, & toutes les ar qu'ils pouvoient trouver, & prêchoient par-tout avec extrême impudence. Ils déclamoient contre les Eccléſia

s & les Religieux : selon eux, les Freres Prêcheurs &
ıeurs étoient des hypocrites & des vagabonds ; les Moi-
de Citeaux étoient des avares, qui ne songeoient qu'à
menter le nombre de leurs terres & de leurs bestiaux ;
Moines noirs étoient pleins d'orgueil & faisoient un Dieu
eur ventre : les Chanoines étoient des demi-laïques,
éans & gens de bonne chere ; les Evêques, des hom-
; occupés à amasser de l'argent & plongés dans les délices.
égard de la Cour de Rome, ils en disoient des infâmies
›n n'ose rapporter. Le peuple qui n'avoit déja que trop
mépris pour le Clergé, applaudissoit à ces discours. La
ne Blanche se laissa tromper par ces fanatiques, & elle
ıvrit les yeux que quand elle vit à quel excès ces espéces
réformateurs se portoient. Les maux qu'ils firent en
nce furent très-grands.
ı voit par les canons des Conciles quels étoient les mœurs
Clergé, & combien il y avoit de désordres, malgré le
ı qu'avoit saint Louis de punir les méchans, & d'hono-
les gens de bien. Il y avoit en France un ancien abus,
étoit d'obliger les excommuniés de payer une amende,
nd on leur donnoit l'absolution, après même qu'ils
ient subi les peines prescrites par les loix de l'Eglise.
motif de cette étrange coutume, étoit de les préserver
rechutes, au moins par une raison d'intérêt. Rien n'est
: affreux que ce que nous lisons dans Jacques de Vitri,
mœurs des Etudians ; & nous n'osons rien rappor-
Les Maîtres étoient occupés de mille questions fri-
:s, & de vaines subtilités. Les démêlés entre l'Univer-
& les Freres Prêcheurs donnerent lieu à différens scan-
:s. Combien de chicanes & de mauvaise foi, dans les
cédés des Docteurs, à la tête desquels étoit Guillaume
saint Amour ! Mais d'un autre côté, les Religieux
ıdians n'auroient-ils pas dû se contenter de travailler à
'enir doctes, sans être si jaloux du titre de Docteur, &
moins prévaloir de leur crédit à la Cour de Rome & à
e de France ?
Hubert qui étoit Archevêque de Cantorberi au commen-
ıent de ce siécle, faisoit plus de cas de la qualité de
nistre d'Etat, que de celle de Pasteur. Un Seigneur sé-
ier lui reprocha en face un tel aveuglement, sans qu'une

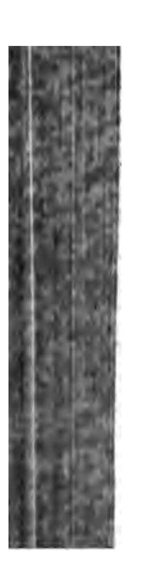


réduisant pendant plusieurs années une infinité être privés de tous les avantages du culte extér inconcevable que les Evêques & les Pasteurs du s aient déféré à un ordre si visiblement injuste, sur assurés qu'en n'y déférant pas, ils feroient plai & gagneroient ses faveurs. Le Pape se porta encore plus intolérable, il déclara tous les suje absous de leur serment de fidélité, & les exhort volter contre lui. Comment Philippe-Auguste imprudent pour accepter la Couronne d'Angleter cent III lui offrit? Comment ne sentoit-il pas pourroit également disposer de la Couronne de avoit droit de détrôner le Roi d'Angleterre?

Jean Sans-Terre, réduit au désespoir à la vue dont il alloit être accablé, se soumit à tout ce voulut : l'indignation & le dépit le porterent mêm plus qu'on n'auroit osé lui demander. Ce ne fut p mouvement d'une prétendue dévotion qu'il offrit me au saint Siége, & qu'il voulut devenir vassal d se seroit livré bien plus volontiers à tout autre auroit voulu le secourir : nous avons vu qu'il s'adr au Roi de Maroc, lui déclarant qu'il ne tenoit Christianisme, & qu'il étoit tout prêt de l'abando prouve combien les prétentions injustes des Papes

: de Rome l'avoit réduite. J'empêcherai mes sujets, t-il, d'aller à Rome y porter les richesses dont j'ai be- pour repousser mes ennemis. Y ayant en Angleterre des ques suffisamment instruits, je n'irai point davantage ulter des étrangers. Mais voyant que le peuple & les Evê- prenoient contre lui le parti du Pape, & déféroient ordres les plus injustes qui venoient de Rome, il ré- de les punir & de se venger de leur infidélité, en les nt à la tyrannie des Romains. Il eut la triste satisfac- de les voir gémir sous le joug d'un Légat, avant même 'interdit fût levé. Ce Légat, qui n'avoit que quelques aux en entrant en Angleterre, eut bientôt un train ma- que. Malgré l'Archevêque de Cantorberi & tous les ues, il mit en place d'indignes Sujets, & suspendit de fonctions ceux qui voulurent s'opposer à ses entre- i.

s Seigneurs, qui avoient si mal défendu le Roi, lorsque pe l'avoit jugé indigne de la Couronne, furent punis à our par la perte de tous leurs priviléges. Le servile dé- ment du Roi à la Cour Romaine, fut pour lui un abri : mit à couvert de tous les dangers ausquels il pouvoit xposé. Ces Seigneurs sentirent alors que les prétentions ape n'étoient pas légitimes. On disoit publiquement à rès, qu'il n'appartenoit point au Pape de régler les es temporelles. Ces lâches Romains, ajoutoit-on, ces rs, ces simoniaques, veulent dominer sur tout le monde urs excommunications. Le Roi Jean, témoin de ces ures, se réjouissoit en secret d'une oppression que ses s'étoient attirée. Il prenoit & ruinoit les Châteaux des eurs, désoloit tout par le fer & par le feu, commet- es cruautés inouies, pour avoir de l'argent, sans épar- les Eglises, ni les personnes consacrées à Dieu. Telle la conduite de ce *Roi Sacerdotal.* Les Seigneurs dé- és de tout, maudissoient le Roi; & dans leur désespoir, gnoient pas le Pape qui protégeoit un Prince si injuste. le soutenez, disoient-ils au Pape, parcequ'il se soumet s, afin que tout vienne fondre dans le goufre de l'ava- Romaine. La protection qu'Innocent III accorda au ean, n'empêcha pas les Seigneurs de se révolter contre nce, & d'élire un autre Roi. Ce fut la cause d'une

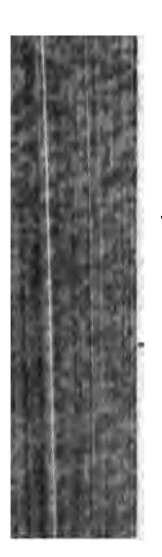


vent des violences pour en faire élire de mauvai
la haine de ses Sujets par la foiblesse de son go
La Cour de Rome exerça sous ce regne les
exactions. Le Pape Honorius III voulut qu'o
de l'argent pour faire la guerre à l'Empereur
envoya un Nonce avec pouvoir d'excommun
sans, & d'interdire leurs Eglises. Ce Nonce ob
ques d'emprunter l'argent qu'il demandoit,
la décime qu'il imposoit la récolte de l'année
core en herbe, & réduisit les Evêques à vend
les reliquaires, les calices, & les autres va
menoit avec lui des usuriers ultramontains, qui
l'argent à de si gros intérêts, qu'on les charg
de toute sorte d'imprécations.

Il falloit que l'Angleterre fût dans un étrange
le Prince Richard, frere du Roi Henri III disoit
que quand même il ne seroit pas Croisé, il s
loin, pour n'être pas témoin de la désolation du
des maux dont il le voyoit accablé. Les bons Evê
de douleur, en voyant que le Pape disposoit
bénéfices en faveur des Romains qu'il vouloit
payoit aux Collecteurs Romains jusqu'au cinquié

ıes plus forts châteaux pour les y mettre en prison. Quel veuglement dans ce Prince, de faire ainsi sentir tout le oids de sa puissance à tous ses meilleurs Sujets, tandis qu'il : livroit aux ennemis de ses vrais intérêts & de l'indépen-ınce de sa Couronne ! De tems en tems la lumiére perçoit s ténébres, que les Romains cherchoient à répandre par-ıut, & la vérité faisoit entendre sa voix. La puissance de :r & de délier donnée à S. Pierre, disoient les Curés d'An-'eterre, ne s'étend point à faire des exactions. Les revenus :s Eglises sont destinés à nourrir les pauvres, à faire sub-ster les Ministres, à entretenir les bâtimens : on ne doit ›int les appliquer à d'autres usages. Mais les meilleures rai-ıns sont de foibles armes, contre ceux qui ne connoissent ıe les voies de fait & les violences.

Les conversions qui se firent dans le Nord durant le cours : ce siécle, commencerenr par le zéle de quelques Moines : Citeaux, & furent continuées par des Freres Prêcheurs. lais comme ces peuples étoient très-farouches, ceux qui :meuroient païens, & qui étoient le plus grand nombre, ıaltraitoient souvent les nouveaux Chrétiens. Ceux-ci cru-:nt qu'il leur étoit permis de se défendre à main armée, de repousser la force par la force ; & ils implorerent à cet fet le secours des Allemands, des Polonois & des autres ıciens Chrétiens du voisinage. Le motif de cette guerre ırut si légitime, que pour la mieux soutenir on institua les ›rdres militaires des Chevaliers de Christ & des Freres de Epée, réunis depuis aux Chevaliers Teutoniques. Les Papes :endirent la Croisade à cette guerre de Religion, & y attri-uerent la même indulgence qu'à celle de la Terre-Sainte. 'es croisés ne demeurerent pas long-tems sur la simple dé-:nsive : ils attaquoient souvent les infidéles ; & quand ils voient l'avantage, la premiére condition de la paix étoit, ue les infidéles recevroient des Prêtres pour les instruire, : feroient baptiser, & bâtiroient des Eglises. S'ils rompoient ı paix, comme il arrivoit souvent, on les traitoit de re-elles & d'apostats, & comme tels on croyoit être en droit e les contraindre par la force à tenir ce qu'ils avoient une ›is promis. Voilà de quelle maniére on étendoit la Foi dans :s grandes Provinces. Mais les personnes vraiment éclairées approuvoient pas ces entreprises. Saint Thomas, qui est



Chriſt a dit : *Allez, inſtruiſez & baptiſez ; qui* *& ſera baptiſé, ſera ſauvé.* Et ſaint Paul : ***On*** *pour être juſtifié, & on confeſſe de bouche po*
Il n'eſt donc permis de baptiſer des adultes avoir ſuffiſamment inſtruits, & s'être aſſuré, le peut humainement, qu'ils ſont convaincus la Religion Chrétienne, & que leur cœur eſt là venoit la ſainte diſcipline de l'antiquité, baptême par tant d'inſtructions & de ſi longu

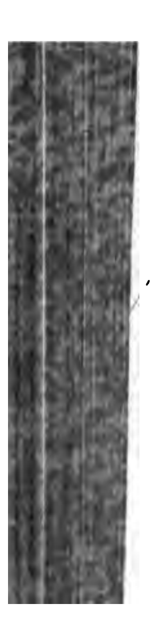
Mais comment pouvoit-on inſtruire ou épr voniens, des Pruſſiens, des Curlandois, qui d'une bataille perdue ; venoient en foule deman pour éviter la mort où l'eſclavage ? Auſſi dès q ſecouer le joug des vainqueurs, ils retournoi ordinaire & à leurs anciennes ſuperſtitions ; il tuoient les Prêtres, & abattoient les Egliſes. mes étoient peu touchés des promeſſes & des ils ne comprenoient ni la force ni les conſéqu les objets préſens qui les frappoient. Peut-être cauſes de la facilité avec laquelle ces peuples entrainer dans les derniéres héréſies : la Relig

[redacted]

ıliers n'aient plus cherché l'accroiſſement de leur domina-
ɔn, que la propagation de la Foi. Il paroît que les Reli-
eux qui prêchoient la Croiſade du Nord & inſtruiſoient
s Néophites, avoient des intentions pures; mais on faiſoit
: grandes plaintes contre les Chevaliers, de ce qu'ils ré-
ıiſoient les nouveaux Chrétiens à une eſpéce de ſervitude,
par-là détournoient les autres d'embraſſer la foi : enſorte
ıe leurs armes nuiſoient à la Religion pour laquelle ils les
'oient priſes. De ces conquêtes ſur les Païens ſont venus
s Duchés de Pruſſe & de Curlande.

Nous avons vu que le Pape Innocent IV fit aller en Dane-
arck un ſimple Frere Mineur, avec pouvoir d'y procéder
ıntre les Evêques. Pouvoit-on rien faire de plus contraire
l'ancienne diſcipline? Le même Pape envoya en Suéde &
ı Norvege des Légats, afin de ſoulever les Rois contre
!mpereur Fréderic, & d'en tirer de l'argent pour lui faire
guerre. Ecrivant à Haquin, qui n'étoit pas né de légitime
ariage, il lui dit qu'il uſoit de la plénitude de ſa puiſſance
ıur lui accorder diſpenſe, & l'élever à la dignité Royale.
: Pape reçut pour cela de très-groſſes ſommes d'argent. Le
oi Haquin ſe croiſa, & obtint du Pape pour ſon voyage,
tiers des revenus eccléſiaſtiques de Norvege. Quel tiſſu de
:marches abuſives! D'un autre côté l'on paroiſſoit peu tou-
ıé de ce qui eſt le but & la fin eſſentielle du Chriſtianiſme,
ıi conſiſte à former de véritables juſtes, & des hommes
ıcerement & ſolidement attachés à Dieu par amour. Le
ıoix & la multiplication des Miniſtres vraiement dignes
: travailler à un auſſi grand ouvrage, auroit dû être le
ıntinuel & le principal objet de la ſollicitude des ſouverains
ıntifes. Mais il ſemble au contraire que l'on crût avoir tout
it, quand on avoit établi dans les pays nouvellement con-
ıis un extérieur de Religion, & comme un phantôme de
hriſtianiſme. Ce que les Papes ne négligeoient pas, c'étoit
: tirer le plus d'argent qu'ils pouvoient, & d'étendre leur
ıtorité au-delà de toutes bornes.

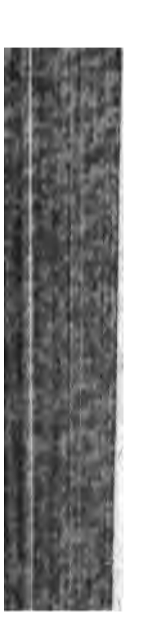
Les efforts que faiſoient les Papes pour étendre ſans bor-
:s leur puiſſance ſpirituelle, & pour abſorber la puiſſance
ême temporelle, cauſerent pendant le treiziéme ſiécle des
ıaux innombrables dans tous les Etats Catholiques; & les
roiſades qui furent ſi multipliées, mirent le comble à ces



usurpation, soutenant que ceux qui comme
crimes, n'avoient aucun droit de posséder
Princes croisés étoient si peu éclairés, qu'ils n
les dangereuses conséquences que l'on pouvo
eux-mêmes de cette fausse maxime. Innocen
par le succès; & voyant les Latins maîtres de
comme par miracle, il crut que Dieu s'étoi
eux. Il s'imagina en même tems que la prise d
ple faciliteroit la conquête de la Terre-saint
roit la réunion des Grecs. Mais nous avon
l'on se trompoit dans cette double conjectur
de Constantinople attira la perte de la Terr
qu'il fallut, pour conserver la Ville Impérial
forces des Croisés, déja insuffisantes pour sou
de Syrie. A l'égard du schisme des Grecs,
déja ancien, que la conquête des Latins ne
rendre tout-à-fait incurable. Comment en
traiterent-ils les Grecs en cette occasion? D
qu'ils firent de Constantinople, ils donneren
de preuves de leur fureur, de leur cruauté,
& de leur impiété. Nicétas, Auteur Grec,
dans cette Ville, reproche aux Chrétiens La
plus inhumains & plus sacriléges que les Sarr
voir commis des abominations dont le seul rec

, qui se glorifioient de suivre en tout l'autorité du

:ant de mouvemens & d'agitations extraordinaires
›les & des Princes croisés, se tournerent en scanda-
lieu de servir à la gloire de l'Eglise & au vrai bien de
on. A l'égard même de la simple possession des nou-
rres que l'on vouloit conquérir, Dieu prit plaisir de
re encore sur ce point les projets de l'esprit humain.
de Constantinople fit perdre de vue la Terre-sainte,
uelle on s'étoit croisé. Les Pélerins alloient plus volon-
:ette grande Ville, attirés par la beauté & la bonté
: ils y accouroient en foule, & l'on vit bientôt so
de nouveaux Etats, outre celui de l'Empire ; un
ıe de Thessalonique, par exemple, une Principauté
:. Mais on y trouva aussi de nouveaux ennemis à
re outre les Grecs, des Bulgares, des Valaques, des
s, des Hongrois. Ainsi les Latins établis en Gréce,
assez à faire chez eux, sans songer à la Terre-sainte.
ındoient continuellement du secours, & attiroient
qu'ils pouvoient de Croisés. Mais malgré tous leurs
la conquête de Constantinople fut encore plus fra-
: celle de Jérusalem : les Latins ne la garderent pas
ans : & pour comble de malheur, cette conquête &
'res qu'elle attira, ébranlerent tellement l'Empire
ɥu'elles donnerent occasion aux Turcs de le renver-
:rement deux cens ans après. Cette suite d'événemens
ıs faire admirer les profonds conseils de Dieu. Les
ıccourent en Orient par des motifs suggérés, ce sem-
' la piété ; mais dans la vérité, leur ministere aboutit
les péchés des Grecs, en faisant tomber sur eux les
ɥue la guerre a coutume d'enfanter. Les Grecs à leur
:n secouant le joug des Latins, leur font éprouver
ıx les plus terribles. Ce sont des pécheurs qui se
t les uns les autres. Mais comme le tems des juge-
: Dieu sur les Grecs est proche, ils se relevent foible-
e leurs pertes, & se préparent ainsi à tomber dans
'e de la puissance Ottomane, où nous les voyons en-
ɔngés.
ulgence de la Croisade ayant été étendue à la conser-
des conquêtes des Latins sur les Grecs schismatiques,

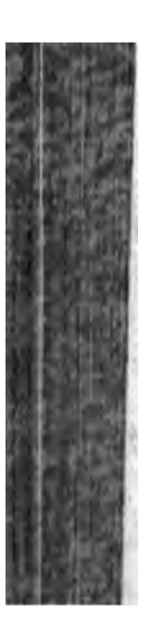


en Allemagne contre les Païens de Prusse, de
des pays voisins, tant pour les empêcher d'inqu
veaux Chrétiens, que pour les engager à se c
mêmes. Un autre objet de la Croisade étoient l
comme les Albigeois en France, les Stadingue
gne, & les autres. Enfin on la prêchoit contr
excommuniés & rébelles à l'Eglise, comme l'E
deric II & son fils Mainfroi. Et parceque les Pa
d'ennemis de l'Eglise tous ceux avec lesquels ils
ques différends, même pour des intérêts temp
blioient aussi contr'eux la Croisade, qui étoit
ressource contre les Puissances qui leur résistoi
à mettre ainsi le fer en main à une multitude
que devoient être employées les Clefs spirituel
l'Eglise? Les Croisades étant en si grand nomb
soient réciproquement, & les croisés divisés en t
différens ne pouvoient faire de grands exploits.
des intérêts temporels mettoit aussi des obsta
cours des peuples dans une nouvelle entrepri
gnols & les Allemands aimoient mieux gagner l
sans sortir de chez eux: les Papes de leur côté
à cœur la conservation de leur état temporel en
celle du Royaume de Jérusalem; ils s'intéressoi
destruction de Fréderic & de Mainfroi, qu'à c

lifteurs, il fallut promettre à quiconque affifteroit à leurs mons, des indulgences de quelques jours ou de quelques ées.

l arrivoit fouvent qu'un Prince, après s'être croifé & ir fait ferment de partir à un certain jour marqué, dif-)it fon voyage, foit qu'il fe repentît de fon vœu par lé- :té, foit qu'il lui furvînt chez lui des affaires plus pref- . Alors il falloit avoir recours au Pape, pour obtenir enfe du ferment & prorogation du terme; & fi le Pape goûtoit pas les raifons du Prince croifé, il ne lui épar- it pas les Cenfures eccléfiaftiques. Telle fut la fource du eux différend entre le Pape Grégoire IX & l'Empereur leric II; différend qui mit en feu toute l'Eglife. Dans le s même que les Princes Latins étoient les plus occupés de juifition de la Terre-fainte, les Seigneurs établis en Orient, ime le Roi de Jerufalem, le Prince d'Antioche, le nte de Tripoli, donnoient au Pape d'autant plus d'affai- que leur conduite à l'égard des infidéles, & leurs démê- ntr'eux, regardoient directement la confervation de la ftine. Si l'on y ajoute les affaires des Evêques Latins lis en ce pays depuis la conquête, on verra que les fades feules & leurs fuites fourniffoient aux Papes plus cupations, que n'en ont eu les plus grands Monar- :.

: Clergé Latin d'Orient mérite une attention particu- . Nous avons vu qu'auffi-tôt après la conquête d'Antio- , de Jérufalem & d'autres Villes, on y établit des Pa- ches & des Evêques Latins, & qu'on en ufa de même s la prife de Conftantinople. La diverfité de la langue & t faifoit croire aux Latins, qu'il leur étoit permis d'avoir :lergé particulier; mais étoit-il à propos de fe tant pref- & de tant multiplier les Evêques pour les Latins, qui nt en fi petit nombre? Le Patriarche de Jérufalem, par nple, n'auroit-ils pas aifément gouverné l'Eglife de Be- m, qui n'en eft qu'à deux lieues? Les Croifés étoient s au fecours des anciens Chrétiens du pays, Syriens, éniens ou autres, qui avoient tous leurs Evêques éta-)ar une longue fucceffion. Cependant nos hiftoires par- peu de ces Eglifes défolées, finon à l'occafion de leurs tes contre les Latins: ainfi fous prétexte de les délivrer

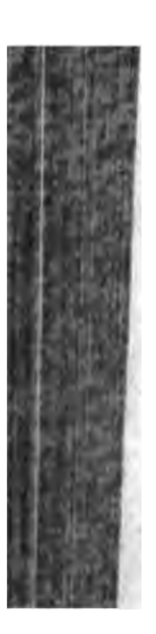


rance raiſonnable de rétablir ces Prélats dans le
ſemble qu'on auroit dû ceſſer de leur donner c
& de perpétuer ces vains titres : d'autant plus
éloigne de plus en plus les Grecs & les autres S
de ſe réunir à l'Egliſe, voyant la Cour de R
ces Evêques *in partibus*, dans des emplois pe
à leur dignité.

De toutes les ſuites des Croiſades, la plus
la Religion a été la ceſſation des pénitence
Nous diſons la ceſſation, & non pas l'abroga
n'ont jamais été abolies par des Décrets form
mais délibéré ſur ce point; jamais on n'a dit
examiné ſoigneuſement les raiſons de cette a
pline; nous l'avons trouvée trop rigoureuſe, &
cru devoir laiſſer déſormais les pénitences à la
Confeſſeurs. Nous n'avons rien vu de ſemblal
la ſuite de l'hiſtoire. Les pénitences canoniques
inſenſiblement par la foibleſſe des Evêques &
pécheurs, par négligence, par ignorance;
reçu le coup mortel, pour ainſi dire, par l'i
la Croiſade. Les Saints, qui les avoient établi
punir les pécheurs, & en même tems s'aſſure
verſion, & les précautionner contre les rech
on commençoit par leur preſcrire une exacte r

ation de renoncer au péché pour toujours, & de mener
vie nouvelle.
ne fut que dans le huitiéme siécle, que l'on introduisit
lerinages pour tenir lieu de satisfaction : & ils commen-
t à ruiner la pénitence par les dissipations & les occa-
de rechûtes. Encore ces pélerinages particuliers étoient-
en moins dangereux que les Croisades. Un pénitent
hant seul, ou avec un autre pénitent, pouvoit obser-
ne certaine régle; jeûner, ou du moins vivre sobre-
; avoir des heures de recueillement & de silence;
er des Pseaumes; s'occuper de bonnes pensées; avoir
onversations édifiantes : mais toutes ces pratiques de
ne convenoient plus au tumulte des armes, & à une
tude de soldats assemblés. Les Croisés, du moins pour
part, cherchoient à se divertir, & menoient des chiens
s oiseaux pour chasser, comme il paroit par la défense
n fut faite à la seconde Croisade. C'étoient des pé-
s, qui, sans aucun mouvement de conversion, sans
ration précédente, alloient pour l'expiation de leurs
s s'exposer aux occasions les plus dangereuses d'en com-
e de nouveaux. Des hommes choisis entre les plus ver-
, auroient eu peine à se conserver dans de tels voya-
Il est vrai que quelques-uns s'y préparoient à la mort,
ayant leurs dettes, restituant le bien mal acquis, & fa-
ant à tous ceux à qui ils avoient fait quelque tort:
il est plus aisé de se déterminer à ces pratiques extérieu-
que de corriger le fond du cœur, & d'en mortifier
ssions & les penchans déreglés. La Croisade servoit aux
e prétexte pour éviter la punition de leurs crimes; &
autres, elle étoit une occasion de continuer plus libre-
leurs désordres. L'histoire nous apprend qu'il se trou-
même à la suite de ces armées des femmes déréglées,
elques-unes étoient déguisées en hommes. Dans l'armée
e de S. Louis, on trouvoit des lieux de débauche, &
int Roi fut obligé d'en faire une punition exemplaire.
Croisés qui s'établirent en Orient, loin de se convertir,
ongerent de plus en plus dans les égaremens d'une vie
cieuse & criminelle. L'exemple des naturels du pays les
it au mal, & les y autorisoit. Enfin la beauté & la fer-
de certains cantons, comme la vallée de Damas, qu

Ooz



lieu de pénitences, non-seulement à ceux q
volontairement, mais à tous les grands p
les Evêques ne donnoient l'absolution, qu'
faire en personne le service de la Terre-sa
certain tems, ou d'y entretenir un nombre
més. Il sembloit donc qu'après la fin des C
revenir aux anciennes pénitences; mais l'us
terrompu depuis deux cents ans au moins, &
étoient devenues arbitraires. Les Evêques
gueres dans le détail de l'administration des
Religieux mendians en étoient les ministres l
res; & ces missionnaires passagers ne pouvoi
dant un long-tems la conduite d'un pénitent
ner la solidité & le progrès de sa conversion
soient autrefois les propres Pasteurs; ce
croyoient obligés d'expédier promptement les
passer à d'autres.

D'ailleurs, on traitoit la morale dans les é
reste de la Théologie, par raisonnement plus
rité. On mettoit tout en question, jusqu'au
les plus claires: d'où sont venues avec le te
nombre de décisions des Casuistes, éloignées
de la pureté de l'Evangile, mais du bon sens
raison. Car où ne va t-on point en ces matié

les Anciens, plus judicieux & plus sincéres, jugeoient criminelles. L'ancienne discipline, à force d'être négligée & hors d'usage, est tombée aux yeux de plusieurs dans une espéce de décri; car tel est le progrès des maux, de passer de l'indifférence pour le bien jusqu'à la témérité qui ose le mépriser.

La derniere Croisade fut celle où mourut saint Louis, & dont nous avons vu le peu de succès; mais on ne renonça pas pour cela à ces entreprises, même depuis la perte entiére de la Terre-sainte, arrivée vingt ans après. On continua pendant tout le reste du treiziéme siécle, & même dans le quatorziéme, à prêcher la Croisade pour le recouvrement de cette Terre, & on leva des décimes pour ce sujet, ou bien sous ce prétexte; mais cet argent s'employoit à d'autres usages, suivant la destination des Papes, & le crédit des Princes. Enfin l'on s'est totalement dégoûté des Croisades; on en est désabusé depuis long-tems. Les gens sensés, instruits par l'expérience du passé, ont bien reconnu qu'en ces entreprises il y avoit plus à perdre qu'à gagner, & pour le temporel & pour le spirituel. A l'égard du spirituel, qui est le seul objet qui intéresse véritablement l'Eglise, pouvoit-on croire que les Croisades fussent propres à augmenter les biens de ce genre? La vraie Religion doit se conserver & s'étendre par les mêmes moyens qui l'ont établie; la prédication accompagnée de discrétion & de prudence, la pratique de toutes les vertus, & sur-tout d'une patience sans bornes. Cette discrétion, cette prudence, dont nous parlons, ne paroît pas avoir été le partage de divers Missionnaires du treiziéme siécle. Les Freres Mineurs qui se firent tuer à Maroc, s'imaginoient qu'il n'étoit question que de mépriser la mort, & de se l'attirer sans utilité. Saint Cyprien ne les auroit pas reconnus pour Martyrs. C'est la remarque de M. Fleuri dans son sixiéme Discours, où il traite des Croisades.

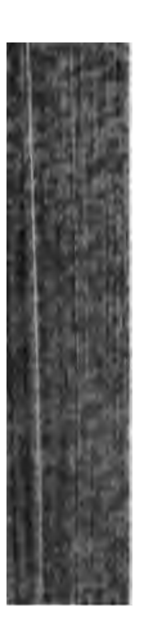
Le quatriéme Concile de Latran avoit très sagement défendu d'instituer de nouveaux Ordres Religieux: mais son Décret a été si mal observé, qu'il s'en est beaucoup plus établi depuis, que dans tous les siécles précédens. On s'en plaignit dès le Concile de Lyon, tenu soixante ans après: on y réitéra la défense, & on supprima quelques nouveaux Ordres; mais la multiplication n'a pas laissé de continuer &

d'augmenter toujours depuis. Sans préjudice de la sainteté de S. François, que nous reconnoissons avoir été très éminente, & sans vouloir diminuer le profond respect que l'on doit avoir pour ce grand Saint, ne peut-on pas se défier de ses lumiéres & craindre qu'il n'ait pas sû tout ce qu'il auroit été à désirer qu'il connût par rapport aux Ordres Religieux? Il croyoit que sa régle n'étoit que la pratique de l'Evangile, & prenoit pour sa devise : *Ne possédez ni or, ni argent.* Ces paroles avoient été dites aux Apôtres par Jesus Christ, lorsqu'il les envoya prêcher, & qu'il leur donna la puissance d'opérer des miracles. Il vouloit les éloigner de l'avarice, & leur ôter toute inquiétude a l'égard du nécessaire de la vie. S'ensuivoit-il de là que l'on fût obligé de nourrir des hommes simples & souvent ignorans, qui sans faire de miracles, ni donner des marques d'une mission extraordinaire, alloient dans le monde prêcher la pénitence ? Les peuples ne pouvoient-ils pas leur dire : Nous sommes assez chargés de la subsistance de nos Pasteurs ordinaires, à qui nous payons des dixmes & d'autres redevances? Il semble qu'il auroit été plus utile à l'Eglise que les Evêques & les Papes se fussent appliqués sérieusement à réformer le Clergé séculier sur le modéle des quatre premiers siécles, sans appeller au secours ces troupes étrangéres : en sorte qu'il n'y eût que deux genres de personnes consacrées à Dieu, des Clercs destinés à l'instruction & à la conduite des Fidéles, & parfaitement soumis aux Evêques, & les Moines entiérement séparés du monde, & appliqués uniquement à prier & à travailler en silence. Au treiziéme siécle l'idée de cette perfection monastique n'étoit pas assez connue, & l'on étoit touché des désordres que l'on avoit devant les yeux ; tels que l'avarice du Clergé, son luxe, sa vie molle & voluptueuse, qui avoit aussi pénétré dans les anciens monasteres.

On crut donc qu'il falloit chercher le reméde dans l'extrémité opposée, & renoncer à la possession des biens temporels, non-seulement en particulier selon la régle de S. Benoit, si sévére sur ce point ; mais en commun, en sorte que le monastere n'eût aucun revenu fixe. C'étoit, il est vrai, l'état des premiers Moines d'Egypte ; car quel revenu auroient-ils pu tirer des sables arides qu'ils habitoient? Mais ils prirent le parti de travailler, plutôt que de sortir de leurs

solitudes pour aller mendier ; au lieu que les Freres Mineurs, & les autres nouveaux Religieux du treiziéme siécle, choisirent le dangereux état d'une mendicité errante & vagabonde. Ils n'étoient pas Moines, mais destinés à converser dans le monde, & à y travailler à la conversion des pécheurs, espérant en même tems y trouver des personnes qui leur fourniroient le nécessaire. D'ailleurs leurs fonctions de missionnaires, & la nécessité de préparer ce qu'ils devoient dire au peuple, ne leur paroissoient pas compatibles avec le travail des mains. Enfin ils trouvoient la mendicité plus humiliante, comme étant le dernier état de la société humaine, au-dessous même des plus vils ouvriers. Elle avoit été jusques-là méprisée de tout le monde, & rejettée par les plus saints Religieux. Nous avons vu que le vénérable Guigues, dans les constitutions des Chartreux, donne le nom d'*odieuse* à la nécessité de quêter ; & le Concile de Paris tenu au commencement du treiziéme siécle, veut que l'on donne aux Religieux qui voyagent de quoi subsister, pour ne les pas réduire à mendier à la honte de leur Ordre. Saint François lui-même avoit ordonné le travail à ses disciples, ne leur permettant de mendier, que comme la derniére ressouce. *Je veux travailler*, dit-il dans son testament, *& je veux fermement que tous les autres Freres s'appliquent à quelque travail honnête, & que ceux qui ne savent pas travailler, l'apprennent.* Il conclut son testament par une défense expresse de demander au Pape aucun privilége, ni de donner aucune explication à la régle. Mais l'esprit de chicane & de dispute qui regnoit alors, ne permettroit pas qu'on s'en tînt à des paroles si simples. Il n'y avoit pas quatre ans que le saint homme étoit mort, quand les Freres Mineurs assemblés au Chapitre de 1230, obtinrent du Pape Grégoire IX une Bulle, qui déclare qu'ils ne sont point obligés d'observer son testament, & qui explique la Regle en plusieurs articles. Ainsi le travail des mains si recommandé dans l'Ecriture, & si estimé par les anciens Moines, devint odieux ; & la mendicité odieuse auparavant, devint honorable.

Trente ans après la mort de saint François, on remarquoit déja un relâchement considérable dans son Ordre. On se rappelle les paroles de saint Bonaventure, qui ne peut être suspect, & qui connoissoit mieux qu'aucun autre les maux



lèbre Robert de Lincolne. On connoit égalemen
a tracée Guillaume d'Auvergne, l'un des plus sav
qu'ait eus l'Eglise de Paris, & auquel le nouve
de Paris donne le titre de Vénérable. Ces ma
très-grands, n'étoient que la préparation de s
autre genre, que l'on verra paroitre dans la sui
Les maladies qui attaquent le corps de l'Eglise,
les tems; & celles qui sont les plus déclarée
ne sont pas toujours les plus dangereuses. Dans
nous considérons, l'Eglise avoit encore de pu
de consolation, comme on en jugera par les
possédoit, & dont nous allons marquer les
rables.

En Angleterre nous voyons briller le zéle &
du célébre Evêque de Lincolne, dont nous av
les paroles. Il étoit consolant pour ceux qui g
secret des maux de l'Eglise, de voir un Prélat
élever hautement sa voix contre les abus &
dres; remonter à la source des maux; ne d
ceux qu'une prudence trop humaine auroit
couvrir. Plusieurs, il est vrai, accuserent son
tume; & mêmes quelques gens de bien qui
nom de sage réserve à leur excessive timidité,
que cet Evêque avoit trop de vivacité. Mais

mner, dirent les Cardinaux mêmes au Pape qui paroissoit blessé, *vera sunt quæ dicit*. Nous ne saurions le condamner; il est bon Catholique, & vaut mieux que nous.

Robert de Lincolne n'étoit pas le seul digne Evêque que possédât l'Eglise d'Angleterre dans le treiziéme siécle. Saint Edmond, Archevêque de Cantorberi, connu en France sous le nom de *saint Edme*, fut un modéle de vertu dans les differens états où il vécut avant son Episcopat. Lorsqu'il professoit les arts libéraux, il se précautionnoit contre les écueils d'un emploi où la plupart prenent un goût tout profane. Il se soutenoit par une priére assidue & par la méditation des vérités éternelles. Lorsqu'il passa de cette étude si seche à celle de la Théologie, il attira la bénédiction de Dieu sur ses leçons & sur ses prédications par ses larmes, ses priéres & sa pénitence. Aussi forma-t-il des disciples, qui se mirent dans les monasteres les plus réglés à l'abri de la corruption du siécle. Il n'est pas étonnant qu'un tel homme ait résisté aux empressemens de ceux qui vouloient l'élever à l'Episcopat, & qu'il n'ait cédé qu'à la violence. Il s'appliqua infatigablement à remédier aux maux dont l'Eglise d'Angleterre étoit affligée. Il se plaignit souvent au Roi de la foiblesse avec laquelle il souffroit les Légats du Pape réduire l'Eglise d'Angleterre à une honteuse servitude. Ne pouvant sauver en même tems le spirituel & le temporel, il préféra la conservation du spirituel, donnant au Pape tout l'argent qu'il vouloit, pour obtenir la liberté des élections; mais comme il vit que tout alloit en dépérissant par l'aveugle dévouement du Roi au Légat, la douleur dont il fut accablé, le porta à se condamner à un exil volontaire. Cette action étoit sans doute contre les régles ordinaires, & personne n'auroit pu la lui conseiller; mais peut-être Dieu vouloit-il inspirer plus d'horreur des abus qui regnoient en Angleterre, en permettant que le premier & le plus saint Evêque de ce Royaume ne pût en soutenir la vue. Si c'est une chose repréhensible dans ce digne Pasteur d'avoir quitté sa place, ce n'étoit qu'un défaut de lumiére, qui lui fut commun avec la plupart des saints Evêques des siécles où l'iniquité abondoit. Ce défaut a été couvert par une ardente charité, une pénitence rigoureuse, des gémissemens continuels sur les

maux de l'Eglise : & sa sainteté a été manifestée par un grand nombre de miracles.

Saint Richard, Evêque de Chichestre, marcha sur les traces de saint Edmond son maitre. Il donna dans ses différens emplois des preuves de son humilité & de son désintéressement. Il souffrit avec patience l'injustice du Roi Henri, qui le réduisit a vivre d'aumônes. Le Pape Innocent IV ayant pris la défense de cet Evêque si injustement persécuté, il n'employa ses biens qu'à soulager les pauvres, son tems & ses talens, qu'à nourrir son troupeau. Il ne se servoit que de vaisselle de terre, & fit vendre jusqu'à son cheval, pour sécourir les misérables, & approcher davantage de Jesus-Christ, le Chef & le modéle de tous les Pasteurs. Toutes les Puissances ne furent pas capables de le fléchir à l'égard d'un Curé scandaleux. Son Episcopat fut si plein de bonnes œuvres, qu'il mourut épuisé de travaux. Il se fit aussi à son tombeau plusieurs miracles ; & il est bon de le remarquer, afin que cette attestation publique que Dieu rendoit a la vertu de ses serviteurs, nous soit une preuve sensible des richesses que possédoit l'Eglise dans ces tems de disette & de calamité.

Seval, Archevêque d'Yorc, autre disciple de saint Edmond, avoit un mérite très-distingué. Quoiqu'il fût d'un caractere très-modéré, il ne put éviter la surprenante persécution qu'il eut à essuyer de la part du Pape Alexandre IV. Il ne crut pas pouvoir conférer les meilleurs bénéfices de son Diocèse a des Italiens, qui n'avoient d'autre mérite que leur insatiable avarice, & qui ne pouvoient être d'aucune utilité aux ames rachetées du sang de Jesus-Christ. La crainte du ressentiment du Pape ne l'empécha pas de faire son devoir dans une occasion si importante. Le Pape ne se contenta pas de le menacer ; il en vint a l'exécution. Ce saint Evêque fut donc excommunié dans tout le Royaume au son des cloches & en éteignant les cierges. Mais il supporta avec une foi & une patience admirables un traitement si indigne & si humiliant. Le peuple le combloit de bénédictions en secret, tandis que le premier des Pasteurs l'excommunioit si solemnellement. Le saint Prélat fit au Pape des rémontrances qui ne furent pas même écoutées, & il ne lui resta

l'autre parti que de s'adresser au souverain Juge, dont les arrêts sont dictés par une justice incorruptible, & de citer le Pape à ce suprême tribunal ; tous ceux de la terre étant fermés à l'innocence opprimée.

Thomas de Chanteloup, Chancelier d'Angleterre, conserva dans cette place éminente l'innocence qu'il avoit toujours eue. Il employa son crédit & son autorité à faire tout le bien qui dépendoit de lui. Il rendoit la justice avec intégrité, & prenoit dans l'occasion la défense des plus foibles, contre les plus puissans, quand ils avoient tort. Le desir de ne travailler qu'à son salut lui fit quitter la Cour, pour se consacrer à la retraite & à l'étude des Livres saints. Mais l'Eglise d'Herfort le choisit pour Pasteur. Son Episcopat fut court ; & l'idée que l'on avoit de sa grande vertu fit qu'on le canonisa peu de tems après sa mort.

La Religion Chrétienne fit dans le cours du treizième siécle de grands progrès dans le Nord. Elle s'étendit considérablement dans la Livonie par les travaux d'Albert, troisieme Evêque de Riga ; en Prusse, par des Moines de Cîteaux, qui convertirent même quelques grands Seigneurs du pays. On y établit des Ecoles pour y former de jeunes gens, qui pussent s'appliquer ensuite à continuer la mission. Cet établissement si important & si utile montroit du bon goût dans ceux qui le procuroient. Les Curlandois furent aussi du nombre de ceux qui se convertirent alors. Nous avons parlé de la nature de ces conversions. Elles se ressentoient de l'état où étoit l'Eglise ; cependant ce progrès extérieur de la Religion mérite d'être remarqué, non-seulement parcequ'il est l'effet des promesses ; mais encore parcequ'il ouvre la voie à la sanctification des Elus, que Dieu s'est choisis parmi ces peuples nouvellement incorporés à l'Eglise Catholique.

C'est en France que se sont formés la plupart des saints Evêques d'Angleterre dont nous avons parlé. L'Ecole de Paris étoit si célébre, qu'on y venoit des pays les plus éloignés, pour y recevoir la lumiére. L'Eglise de France possédoit en même-tems des Evêques d'une vertu éminente, & d'un grand zéle pour les intérêts de Jesus-Christ. Saint Guillaume de Bourges avoit un mérite extraordinaire. Son éducation, sa conduite lorsqu'il étoit Chanoine, sa retraite dans l'Ordre de



teaux. L'Evêque de Paris, chargé de choisir
qui lui furent nommés, & dont Guillaume éto
la nuit en priéres, & conjura le Seigneur de ne
tre qu'il se trompât dans un choix si importan
main il offre le saint Sacrifice, met trois billets
de l'Autel, & s'étant prosterné avec deux hom
en science & en vertu, il répand beaucoup de
prie Dieu de faire connoitre celui qu'il avoit c
tel exemple est capable de confondre ceux qui
que la naissance, ou quelques qualités superfici
pour être en état de gouverner les ames ! Gu
d'une maniére si canonique, vouloit néanmoi
mais les Saints n'en avoient point alors la liber
forçoit souvent de devenir les Princes du peu
C'est à des siécles postérieurs qu'étoit réservé
funeste de laisser le vrai mérite dans l'obscurité
étonnant qu'un homme qui apportoit à l'Episc
positions aussi saintes que celles de cet Abbé d
gouverné son troupeau avec une vigilance ,
une douceur, une humilité, un zéle digne d'
des Apôtres.

Le Bienheureux Etienne, Evêque de Tourn
beaucoup d'honneur à l'Eglise de France. Ayan
par des Chanoines vraiment réguliers de la Con
saint Victor, il fit de grands biens dans les

favoit pas foutenir fa dignité. Etienne, forcé de faire fon apologie fur ce point, avoue qu'il ne fort pas de fon Diocèfe; qu'il affifte, autant qu'il lui eft poffible, à l'Office avec les autres; qu'il annonce à fes Diocèfains la parole de Dieu; qu'il travaille à éloigner fon troupeau des erreurs qui pourroient l'empoifonner; qu'il détefte la fimonie; qu'il adminiftre lui-même les Sacremens; qu'il s'applique à porter les pécheurs à la pénitence; que dans fes momens de loifir il étudie l'Ecriture-fainte; qu'il exerce volontiers l'hofpitalité envers les gens de bien; qu'il évite dans fes repas tout ce qui eft inutile & recherché, & qu'il n'emploie point le patrimoine des pauvres à traiter les mondains. Qu'une telle apologie étoit capable de couvrir de confufion ceux qui s'étoient attiré une pareille réponfe! Qu'elle eft propre à nous faire fentir en quoi confifte la véritable grandeur d'un Evêque!

Etienne de Châtillon, Evêque de Die, fut encore un Prélat d'une éminente vertu. Il avoit paffé fa jeuneffe dans l'innocence, lorfqu'il entra dans l'Ordre des Chartreux à la fleur de fon âge. Quel progrès ne devoit point faire dans la piété un Jufte qui embraffoit les travaux de la plus rigoureufe pénitence! Etant Prieur de fa Communauté, il tourna à fon avancement fpirituel, la néceffité où il fe trouva de fortir de fon fépulchre pour recevoir les hôtes que la piété de ces faints Solitaires attiroit. Etienne les inftruifoit par fes difcours pleins de fageffe, & les édifioit par les exemples de toutes les vertus qu'on trouvoit en lui. Que l'on juge du bien qu'a dû faire un homme qui, avec de telles difpofitions, monta, ou plutôt fut traîné malgré fes cris & fa réfiftance, fur le Siége Epifcopal!

Que de merveilles nous préfente le Diocèfe de Liége On y voyoit une multitude de femmes vertueufes & de vierges Chrétiennes, qui joignoient à la vie la plus fainte, la pénitence la plus auftere. Elles ne fongeoient qu'à plaire à Dieu, & qu'à faire chaque jour de nouveaux progrès dans la pureté & l'humilité. Elles avoient un zéle accompagné de modeftie, pour communiquer aux autres le tréfor de la piété qu'elles avoient le bonheur de poffféder. Dieu leur accorda les dons furnaturels qui étoient fi communs dans les beaux fiécles de

l'Eglise, & voulut renouveller en leur faveur ses anciens prodiges.

Le Roi Philippe-Auguste avoit de grands défauts, & il scandalisa son Royaume par l'aversion qu'il conçut pour la Reine Ingeburge; mais il écouta les avertissemens charitables que les Papes & les Evêques lui donnerent, & répara enfin le scandale qu'il avoit causé. Il respectoit sincérement la Religion, comme il le montra dans le discours si Chrétien qu'il fit à ses Soldats, lorsqu'il alloit livrer bataille au Comte Ferrand: Ses Troupes lui demanderent sa bénédiction; & des Clercs adresserent à Dieu leurs priéres & leurs larmes, pendant que le Roi combattoit. Ce goût de piété & de Religion fait voir combien on étoit alors éloigné de cette extinction de foi, qui fera dans les siécles suivans des progrès si affligeans: Philippe Auguste voulant laisser un témoignage subsistant de sa reconnoissance envers Dieu après la victoire qu'il lui avoit accordée, fonda un Monastere où il voulut qu'on établit une exacte régularité. Le respect qu'il avoit pour le Bienheureux Etienne, depuis Evêque de Tournai, le porta à le choisir pour un des Parains de Louis VIII, son successeur.

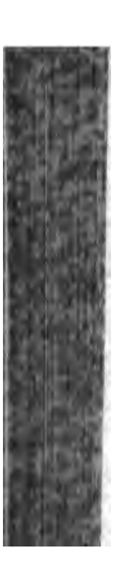
Louis VIII, dont le regne fut si court, croyoit servir l'Eglise en se croisant pour aller combattre les Albigeois. L'humble docilité qu'il avoit pour les conseils du Pape & de ses Légats, est une preuve que ce Prince désiroit de plaire à Dieu. Entre ses vertus on loue sa chasteté conjugale. Il ne connut jamais d'autre femme que la Reine Blanche, qui avoit une vertu très-solide. Cette Princesse édifia toute l'Eglise par sa piété, & employa son autorité à faire honorer Dieu dans le Royaume, dont elle eut la Régence.

Mais nous ne voyons rien de plus merveilleux dans le treiziéme siécle que saint Louis. Plus on étudie le caractere de ce saint Roi, & plus on le trouve admirable. Il avoit éminemment les qualités que l'on releve dans Constantin, dans Théodose, & dans Charlemagne; leur zéle pour la propagation du Christianisme; leur attention à procurer à leurs sujets tous les moyens de se sanctifier; leur respect pour la Religion, & tout ce qui les a rendus si grands & si célébres. Mais il y a eu dans ces grands Princes des taches que

nous ne voyons pas dans saint Louis. Il avoit toutes les graces extérieures qui peuvent inspirer le respect & la vénération ; un port majestueux, des manieres douces & insinuantes, un air noble, mais qui laissoit entrevoir un fond de bonté qui lui attachoit tous les cœurs. Son esprit étoit solide & judicieux. Si son siécle eût été celui des sciences, quel progrès n'y auroit-il pas fait ! Il possédoit tout ce que l'on pouvoit apprendre de plus utile dans le tems où il vivoit. Sa pénétration & son discernement l'élevoient en plusieurs occasions au-dessus des préjugés de son siécle, comme on le voit dans sa célébre Pragmatique.

Ce qui nous touche davantage dans saint Louis, c'est son cœur & sa piété ; son tendre amour pour Dieu ; son attachement à sa loi ; le desir qu'il avoit de lui plaire & de le faire regner dans ses Etats ; son humilité ; son profond respect pour Jesus-Christ & ses Mysteres ; son attention à pratiquer tous les exercices de la Religion ; son affection pour son peuple ; sa compassion pour les misérables ; son infatigable application à répandre la lumiére dans son Royaume, à poursuivre les méchans, & à donner des marques de sa confiance aux gens de bien, & à ceux qui rendoient à l'Eglise des services essentiels. Qu'il étoit consolant pour l'Eglise, & en particulier pour celle de France, de posséder un Roi si saint & si parfait ! Si le treiziéme siécle est malheureux par tant d'endroits, son bonheur est grand d'avoir produit un Prince si vertueux.

La Reine Marguerite étoit digne d'avoir un époux tel que saint Louis. Elle vouloit être de tous ses exercices de piété, & entrer en participation de ses bonnes œuvres. Elle portoit à la vertu les personnes de son sexe, & ne souffroit pas que personne violât les regles de la plus exacte modestie. La Bienheureuse Isabelle, fille unique de la famille Royale, voulut consacrer à Jesus-Christ sa virginité, & n'avoir que lui pour époux. Toute sa vie ne fut qu'une suite continuelle de priéres, de lectures & de travail. Lorsque le Pape lui écrivit fortement pour la porter à écouter les propositions d'un mariage avec le jeune Conrad, fils de l'Empereur Fréderic, & qu'il lui fit valoir l'avantage de devenir Impératrice, elle répondit que la derniére des vierges consacrées à Dieu étoit au-dessus de la premiére femme de l'univers.

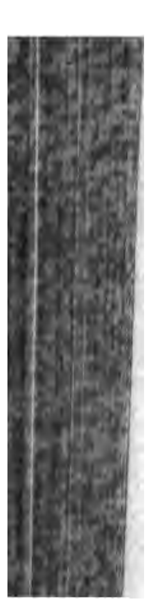


Jeune Prince uniquement touché de la loi de D
ver des charmes qui la lui faisoient préférer à t
plaisirs des pécheurs. Quand on le pressa d'acc
tres que son pere lui faisoit de lui céder la Cour
ples, il dit ces paroles qui suffiroient pour
haute idée de sa vertu : *Jesus Christ est mon Roya
tout le reste me manqueroit, j'aurai tout en l
au lieu que tout me manquera si je suis privé d*
malgré lui dans un âge encore tendre sur le S
Iouse, il s'acquitta avec zéle de toutes les fonct
pales ; & ayant fait inutilement ses efforts
qu'on lui permît de quitter un fardeau si redou
tint de Dieu ce que les hommes refuserent de l
il mourut à l'âge de vingt-trois ans.

La Religion Chrétienne se releva en Espagn
treiziéme siécle. Alphonse IX, Roi de Castill
sur les Musulmans une victoire très-éclatante,
buée aux ferventes priéres que l'on fit à Rome p
succès des armes de ce Prince. Ferdinand m
conquêtes le titre de Grand, & par ses vertus c
Il passe pour le premier Fondateur de la célébre U

dans le Royaume de Valence, qu'il enleva aux Musul-
& dans l'Isle Majorque, où l'on établit un Siége Epis-
Alphonse de Castille fit traduire l'Ecriture-sainte en
e vulgaire, & donna un corps de Loix qui est un
de Théologie & de Droit canonique. Saint Pierre
que institua l'Ordre de la Merci pour la rédemption
ptifs; & Jacques, Roi d'Arragon, favorisa ce pieux
sement. L'objet en étoit très-utile. Le charitable Fon-
étoit principalement touché du péril où étoient les
ens d'abandonner la Foi, pour recouvrer la liberté.
gue, Evêque d'Osma, illustre par sa naissance, mais
ient plus encore par son éminente piété, fut l'orne-
de l'Eglise d'Espagne. Il s'appliquoit à former de bons
iastiques, & à en remplir son Chapitre. Il leur proposa
rasser la vie réguliére, & réussit dans cette édifiante réfor-
e S. Evêque attacha à son Eglise S. Dominique, qui étoit
: jeune, mais qui avoit déja une vertu consommée.
avons vu quels biens fit dans toute l'Eglise cet homme
olique. S. Dominique fut suscité de Dieu pour faire une
de renouvellement dans tous les pays où son Ordre
a. Ce saint Ordre fut dès son origine une pépiniere de
s hommes. Il a procuré à l'Eglise des avantages dont il
as possible de faire le dénombrement. Il a produit des
édifians, des Cardinaux zélés pour l'honneur de la Reli-
des Evêques d'une grande sainteté, des Missionnaires
Prédicateurs animés de l'esprit du Christianisme, des
:urs & des Théologiens savans & éclairés.

Freres Prêcheurs n'étoient pas tant d'abord un nou-
rdre, qu'une nouvelle Congrégation de Chanoines ré-
s. Ce ne fut qu'au premier Chapitre général, que saint
nique & ses confreres embrasserent la pauvreté entiére,
çant aux fonds de terre, à l'exemple des Freres Mineurs;
les réduisit à être mendians comme eux. Mais ils pra-
ent la pauvreté plus simplement & plus noblement; &
e vit point chez eux de ces disputes frivoles sur la
iété & le simple usage, qui causerent chez les Freres
urs de si cruelles divisions. Saint Dominique reçut le
les miracles dans un dégré fort extraordinaire. Il guérit
alades, & ressuscita des morts. Les premiers disciples



par elle-même, & de la Prédestination gra
établies si clairement & si fortement dans le
saint Thomas. Dieu voulut encore que l'Ordre
minique transmît d'âge en âge cette importa
à laquelle les Papes mêmes devoient un jour
gnage dans les tems les plus malheureux, &
pourroit paroître désespéré.

Saint François fut la gloire de l'Italie, com
minique fut celle de l'Espagne. Ce que nous
défauts de son Institut, ne préjudicie point à s
teté. Ses vertus personnelles & celles de ses p
ples attirerent la bénédiction que Dieu donn
vaux. Ils parurent dans un siécle très-corromp
mener l'idée de la charité & de la simplicité Cl
pour suppléer au défaut des Pasteurs ordina
plupart étoient ignorans & scandaleux. Saint F
pris pour objet de son Institut la conversion d
& comme pour convertir, il faut commencer
ses disciples comprirent qu'il étoit absolume
qu'ils étudiassent. Ils réussirent mieux dans l'étud
part des Clercs de leur tems, parcequ'ils avoi
tions plus pures, ne cherchant, du moins plus
gloire de Dieu & le salut du prochain ; au lieu
étudioient souvent pour parvenir aux bénéfic

côtés pour l'entendre, & que ses discours produi-
:s fruits abondans, & opéroient des changemens
ient du prodige. Saint Bonaventure fut un si par-
léle d'innocence, que dès sa jeunesse ses maitres di-
i'il sembloit que le péché d'Adam n'avoit point passé
s'appliqua à arrêter le relâchement qui s'introdui-
s son Ordre. Il servit l'Eglise par ses travaux & par
:, & conserva dans les premiéres dignités une humi-
ji faisoit désirer ardemment la derniére place. L'onc-
l'on trouve dans plusieurs de ses Ouvrages, étoit
'e sa grande piété. Ce saint Docteur connoissoit bien
de son tems, & savoit distinguer les différens âges
è. Il vouloit que l'on réglât ses communions sur la
ité que l'on a avec la vertu des Chrétiens qui ont
s les divers siécles de l'Eglise. Si, disoit-il, quelqu'un
: dans l'état de l'Eglise primitive, il est bon qu'il
ie tous les jours. S'il se ressent de la foiblesse des chré-
siécle, il doit communier rarement. Si l'on tient le
itre ces deux extrémités, il faut se régler en consé-
& s'éloigner quelquefois des saints Mysteres, pour
e à les respecter, & s'en approcher quelquefois pour
ner de l'amour divin. Ce trait de la doctrine de saint
:ure, montre quelle étoit sa lumiére dans les voies
On trouve dans ses Ecrits les grands principes de
gustin sur les vérités de la grace & de la morale
ne, développés avec beaucoup d'exactitude.
:nheureuse Marguerite de Cortone donna en Italie
ple illustre de pénitence. Jean le Bon, converti par
es de sa mere, fit une pénitence si rude, que les
nces en paroissent presque incroyables. Il forma des
, & ce fut le commencement des Hermites de saint
. Plusieurs Papes avoient de bonnes qualités. Cle-
' étoit ennemi des richesses & de l'ambition. Saint
avoit une piété sincere & un grand attrait pour la
e. Grégoire X s'efforça de procurer la réunion des

emagne, sainte Elisabeth, Reine de Hongrie, mena
très-sainte & très-édifiante: Pendant son mariage,
quoit les exercices de la plus éminente piété, du con-
it du jeune Prince son mari, qui étoit lui-même

très-vertueux. Pendant son veuvage, elle fit de nouveaux
grès dans la piété ; & dans un âge encore tendre, elle :
la vertu de ceux qui ont vieilli dans la crainte de Dieu.
mourut à l'age de vingt-quatre ans. Sainte Hedvige d
aussi au monde l'exemple d'une rare vertu. Elle marcha
tamment dans les voies pénibles de la pénitence pendant
rante ans, & supporta avec une patience admirabl
afflictions par lesquelles Dieu voulut l'éprouver. Agnès,
du Roi de Bohême, se consacra à Dieu sous la régle de
François, & parvint à rompre les mesures que l'on
prises pour lui faire épouser ou l'Empereur, ou le
d'Angleterre.

Passons en Orient, & considerons le bien qui s'y pré
Jean Veccus, Patriarche Grec de Constantinople, se i
avec l'Eglise Latine, & travailla, par ses exhortations
ses écrits, à tirer du schisme ceux qui voulurent l'éco
La conversion de ce grand homme fut un événement
consolant pour l'Eglise ; mais elle servit aussi à mo
combien le schisme avoit reçu de profondes racines
les Grecs. On auroit pu croire que le changement de go
nement, & un bon Patriarche, procureroient à l'Eglise
que la guérison de ses maux ; l'Empereur entrant beauc
& depuis long-tems, dans les affaires de cette Eglise,
Patriarche de Constantinople ayant de son côté parm
Orientaux presque autant d'autorité que le Pape en Occi
Mais on se seroit trompé dans ses vues, comme l'événe
ne l'a que trop fait voir. Les meilleures intentions du
mier Pasteur des Grecs, l'appui de l'autorité d'un Emp
aussi absolu & aussi zélé pour la réunion, que Michel
produisirent aucun changement stable dans l'état des aff
l'union faite dans le second Concile de Lyon, par les soi
Michel, fut rompue après sa mort par Andronic son
& le corps des Eglises d'Orient demeura livré à l'esp
division & de schisme. Il faut convenir que les Latins
les Papes à leur tête, ne s'y prenoient pas toujours co
il faut pour guérir les préventions & la haine des Grec
Dieu permettoit que les choses tournassent ainsi, parc
la séparation des Orientaux étoit une de ces plaies qu
voit avoir une longue durée. Mais en mettant à part c
tablissement général & solide des Grecs, que les efforts

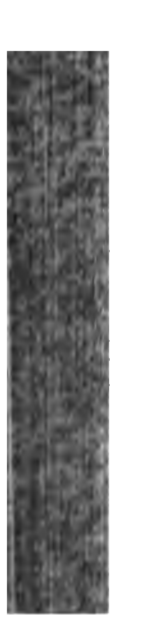
mains ne purent procurer, on peut envisager certains biens que Dieu tira par sa bonté du milieu de ces efforts mêmes.

Enfin on voit encore que dans ce siécle, un grand nombre de Jacobites & de Nestoriens se réunirent à l'Eglise Catholique, & renoncerent à leurs erreurs. Plusieurs zélés Missionnaires porterent l'Evangile chez les infidéles, & souffrirent le martyre. On parloit fortement des maux de l'Eglise, & on témoignoit vouloir y remédier. On ne dissimuloit point ces maux, & l'on n'étouffoit pas la voix de ceux qui en faisoient connoître la grandeur. Dans les controverses que l'on eut à soutenir pour la réunion, divers points de Doctrine furent éclaircis & traités avec soin. Les gens de bien, & qui avoient de la science, étoient écoutés, & le mérite étoit encore élevé en honneur. On s'assembloit en Concile, tant pour recueillir les débris de l'ancienne discipline, que pour resserrer de plus en plus les liens sacrés de la communion ecclésiastique.

Malgré ce qui a été dit plus haut, de l'oubli presque total où étoient tombées les pénitences canoniques, on voit par les constitutions synodales publiées en 1287 par Pierre Quiril, Evêque d'Excester en Angleterre, qu'il y avoit encore des pénitens publics, dont le Pénitencier recevoit les confessions à l'entrée du Carême. En 1258, Alphonse le Sage, Roi de Castille, fit publier un corps de loix, où il est dit aussi que la pénitence solemnelle doit être imposée par l'Evêque le Mercredi des Cendres.

On trouve des vestiges de l'ancienne discipline sur plusieurs autres points, dans le Rational des Offices divins de Guillaume Durand, Evêque de Mende. Il y est dit qu'on baptisoit encore par immersion; & on regardoit comme une régle, de ne baptiser qu'à Pâque & à la Pentecôte, hors le cas de nécessité : c'est pourquoi, à la bénédiction des fonts, on baptisoit toujours quelques enfans, afin d'en conserver la mémoire. L'Office du Samedi-saint se faisoit encore de nuit en la plupart des lieux; & ceux qui le célébroient de jour, ne le commençoient qu'à la dixiéme heure, c'est-à-dire à quatre heures du soir. On donnoit la confirmation aussi-tôt après le baptême, ou sept jours après.

La cérémonie de fléchir le genou à la Messe, à ces paroles



lorſqu'on dit que *Jeſus Chriſt expira.* Ces pieuſ
ſont devenues univerſelles.

Nous terminerons ces remarques par le trait
donnera une idée du pouvoir que les Eccléſiaſti
buoient dans ce ſiécle.

Geoffroi de Milli, Bailli d'Amiens, fit mouri
injuſtement & ſans aucune forme de procès.
attira au Bailli, de la part de l'Evêque Arnoul,
par laquelle Geoffroi, atteint & convaincu par ſ
claration d'avoir tenu en priſon ſix Clercs, q
ſoumis à ſes ordres avoient arrêtés dans le bo
le Samedi après la Saint-Martin d'été, & de l
conduire au gibet, ſans qu'on eût pu tirer d'eu
aveu du crime dont on les accuſoit, ni qu'au
eût déposé contr'eux, eſt condamné à être co
medi après la Saint-André, à une heure de re
Vêpres, de la Malle-Maiſon aux fourches pati
il paroitra nuds pieds, la corde au col, & les
derriere le dos. Dès qu'il y ſera arrivé, après
un des corps attaché ſur ſes épaules, juſqu'au ci
Denis, il portera de même les autres ſucceſſi
jours ſuivans. Le Bailli en outre fut condamn
dans la même attitude, c'eſt-à-dire la corde
pieds & les mains liées, dans les Cathédrales de l
Villes de cette Métropole; dans celle de Paris

la valeur de soixante-cinq livres; d'y joindre cinq cierges poids de trois livres chacun, pour brûler continuellement vant les reliques de la Cathédrale; de faire le voyage de Terre-sainte, avec défense de rentrer dans la ville, sans permission de l'Evêque & du Chapitre.

Comme les six Ecoliers avoient été arrêtés par Firmin uvora, Prévôt de la ville, & qu'il les avoit traités avec t de violence, qu'un d'entr'eux en mourut la nuit même, que d'ailleurs il conduisit les autres à la potence, on soupçonna que cette injustice n'avoit pu se commettre sans la nivence de quelques habitans. Quoique le Corps de Ville fait connoître son innocence au sujet de ce procédé inmain, Matthieu le Maunier, pour lors Maieur, promit satisfaction, au nom des habitans; en conséquence de résolution prise dans le Chapitre où se trouva l'Evêque, Corps de Ville fut obligé de fonder six Chapelles, de gt livres parisis de rente annuelle. Ces Clercs ont leur it à la Cathédrale, le 23 Juin. On voit encore dans le netiére de la Ville d'Amiens, où ils reposent, une pierre lée en dos d'âne, marquée d'une croix transversale, avec igure de trois jeunes gens en chemise.





Gregoire XI. entre a Rome après avoir quitté Avignon.

ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

QUATORZIEME SIÈCLE.

Ann. 1301. de l'Ere Chrétienne vulgaire.



ON parloit toujours beaucoup du ſecours de la Terre-ſainte, & le Pape ne ceſſoit d'exhorter les Princes Chrétiens à cette entrepriſe ; mais ils avoient des affaires plus preſſantes chez eux. On ne voit que les Génois qui, cette année, firent un effort pour le ſecours de la Terre-ſainte : encore y furent-ils excités par la dévotion de quelques femmes notables des premiéres familles de Génes, qui contribuérent de leurs biens pour l'équipement d'une flotte, juſ-

qu'à vendre leurs joyaux & leurs pierreries. Cet armem
des Génois n'eut aucun succès remarquable.

Commencement des fameux démêlés entre Boniface V
& Philippe le Bel. Ce Prince avoit fait arrêter l'Evêque
Pamiers, accusé d'avoir semé contre lui des propos ext
mement injurieux : il le mit entre les mains de Gilles A
lin, Archevêque de Narbonne, son Métropolitain, a
qu'il lui fit son procès jusqu'à la dégradation, & qu'on
le punir ensuite. Le Pape ayant appris cet emprisonneme
adressa au Roi une lettre datée du 5 Décembre, où il s
plaignoit comme d'un attentat sur la liberté ecclésiastiq
il lui envoya en même tems une Bulle qui commence
ces mots *Ausculta, fili*; où après une exhortation à l'écou
avec docilité, il dit : » Dieu nous a établi sur les Rois &
,, Royaumes, pour arracher, détruire, perdre, dissip
,, édifier & planter en son nom & par sa doctrine. Ne v
,, laissez donc pas persuader que vous n'ayez point de
,, périeur, & que vous ne soyez pas soumis au chef de
,, hiérarchie ecclésiastique. « Si Boniface n'eût parlé d
cette Bulle que de la soumission dans l'ordre spirituel,
selon les Canons, que tous les fidéles doivent à l'Eglise
à son chef, il n'y auroit rien avancé qui ne fût généra
ment reconnu : mais toute la suite de la Bulle fait voir q
s'attribuoit le droit de faire rendre compte au Roi du g
vernement de son Etat, & d'être le souverain Juge entre
& ses sujets; une prétention si injuste ne pouvoit manq
d'indisposer le Roi & le Royaume contre lui. Par une au
lettre du même jour, le Pape citoit en Cour de Rom
pour le mois de Novembre suivant, les Prélats de Fran
& les Docteurs en Théologie, en Droit Canon & en Dr
civil; mais il dispensoit de ce voyage les Docteurs en Dr
qui proposeroient devant l'Ordinaire des excuses légitim
à l'égard des Evêques, il vouloit qu'ils lui proposassent le
excuses à lui-même.

Emprisonnement de l'Evêque de Pamiers, que le P
avoit envoyé en France avec la qualité de Nonce. On l'
cusa d'avoir dit des choses horribles contre le Roi & l'E
Le Pape voulut que l'affaire fût jugée à Rome ou en Fra
par les Commissaires qu'il nommeroit. Le Roi avoit env
à Rome Pierre Flotte, Seigneur de Revel, savant Juris

PAPES & PATRIARCHES.

PAPES.

Boniface VIII.
11 Octobre 1303.

Benoît XI.
22 Octobre 1303.
6 Juillet 1304.

Les Papes suivans siégent à Avignon jusqu'à Gregoire XI, qui rentre à Rome le 17 Janvier 1377.

Clement V.
24 Novemb. 1305
20 Avril 1314.

Jean XXII.
7 Août 1316.
4 Decemb. 1334.

Benoît XII.
20 Décemb. 1334.
25 Avril 1342

Clément VI.
7 Mai 1342.
6 Décembre 1352.

Innocent VI.
18 Décemb. 1352
12 Septemb. 1362.

Urbain V.
27 Septemb. 1362.
19 Decemb. 1370.

Gregoire XI.
30 Decemb. 1370
27 Mars 1378.

Les Papes suivans siégent à Rome, mais d'autres siégent en même tems à Avignon. Voyez leurs noms ci-après.

Urbain VI.
9 Avril 1378.
15 Octobre 1389.

Boniface IX.
2 Novembre 1389.

Papes qui siégent à Avignon, retenu-

ANTIPAPES & Hérétiques.

ANTIPAPES.

Pierre de Corbieres, 1328.

HERETIQUES.

Dulcin, 1308.

Begards & Beguines, 1312.

Arnaud de Villeneuve, 1317.

Henri de Ceva, 1318.

Valter *ou* Gautier, 1322.

Ange de la Vallée de Spolette, chef des Freres de la vie pauvre, 1331.

Martin Pastre, 1332.

Hesicastres *ou* Quietistes, 1341.

Jean Mercœur, 1347.

Nouveaux Flagellans, 1349.

Nicolas de Calabre, 1352.

Martin Gonsalve, 1352.

Berthold, 1356.

Jean Dabantonne, chef des Turlupins, 1373.

Raymond Lulle, 1376.

Jean Viclef, 1377.

PRINCES Contemporains.

EMPEREURS d'Orient.

Andronic II. 1332.

Andronic le jeune, 1341.

Jean Cantacuzene ursurpé sous Jean Paleologue, jusqu'en 1355.

Jean Paleologue, 1391.

Manuel II.

EMPEREURS d'Occident.

Albert I. 1308.
Henri VII. 1313.
Louis V. 1347.
Charles IV. 1378.
Venceslas, 1400.
Robert.

Rois d'Espagne.

Ferdinand IV. 1312.

Alphonse XI. 1350.

Pierre le Cruel, 1369.

Henri II. 1379.
Jean I. 1390.
Henri III.

Rois de France.

Philippe IV dit le Bel. 1314.

Louis Hutin, 1316.

Philippe le Long, 1322.

Charles le Bel, 1328.

Philippe de Valois, 1350.

Jean, 1364.

Charles V. 1380.

Charles VI.

SAVANS & Illustres.

Guillaume de Nangis, moine de S. Denis, vers 1305. Il a laissé une chronologie depuis le commencement du monde jusqu'en 1301.

Jean de Duns *ou* Scot, de l'Ordre de Saint François, 1308. On l'a surnommé le *Docteur subtil*. Il composa, suivant l'usage du tems, quantité de livres philosophiques & scholastiques, dans lesquels il prit une méthode contraire à celle de S. Thomas. Ceux qui l'ont suivie ont été nommés *Scotistes*.

Le Cardinal Lemoine, 1313. Auteur d'un commentaire sur le sexte des Décrétales.

Raymond Lulle, Cordelier, 1315. Cet Auteur a beaucoup écrit sur la philosophie, la chymie, la doctrine, la morale. Il voulut inventer une nouvelle méthode de raisonner; mais elle étoit si obscure, qu'il eut peu de sectateurs.

Gilles de Rome, Dominicain, Archevêque de Bourges, 1316. Auteur de plusieurs ouvrages de philosophie, de Théologie & du Droit. On l'a surnommé le *Docteur très-fondé*.

Le poëte Dante, 1321.

fulte. Le Pape, choqué de la présence de ce Ministre
ger qui éclairoit toutes ses démarches, lui dit un jo
ton haut : *Sachez que j'ai la puissance temporelle*
Roi & sur le Royaume, aussi-bien que la spirituelle.
lui répondit : *Saint Pere votre glaive n'est qu'en pa*
au lieu que celui du Roi mon Maître, est réel.

Synode Provincial, tenu à Compiégne par l'Arch
de Reims.

1302.

Le Roi fait brûler à Paris la Bulle *Ausculta, fili*,
manche 11 Février, & fait publier cette exécution à
trompe par toute la ville.

C'est à ce tems qu'on peut rapporter la lettre de P
le Bel, en réponse au bref du Pape. La voici telle
monumens anciens nous l'ont transmise. « Philippe,
„ grace de Dieu, Roi de France : à Boniface ; soit dil
„ pe, peu ou point de salut. Sachez, extravagant qu
„ êtes, que pour le temporel nous ne sommes soumi
„ sonne ; que la collation des bénéfices vacans, nou
„ tient par le droit de notre Couronne, & que les fi
„ ces bénéfices sont à nous ; que les provisions qu
„ avons données & que nous donnerons, sont va
„ pour le passé & pour l'avenir, & que nous sommes
„ de maintenir en possession ceux que nous y avo
„ Ceux qui croiront autrement, seront réputés fo
„ sensés „. *A Paris*, &c.

Assemblée de Paris, dans l'Eglise de Notre Dam
Avril, où le Roi consulte les Ecclésiastiques & les Se
de son Royaume, sur ce qu'il y avoit à faire dans
constances présentes. Les Ecclésiastiques supplièrent
de leur permettre d'aller à Rome pour obéir à l'o
Pape ; mais le Roi, de l'avis des Seigneurs, demeur
à le refuser. Les Prélats écrivent au Pape, pour le
révoquer son commandement ; les Seigneurs, de le
écrivent aux Cardinaux pour s'élever contre les ent
du Pape. Ils se plaignoient sur-tout de ce que
prétendoit que le Roi étoit son sujet, quant au
rel, & devoit le tenir de lui : *au lieu que le*
tous les François, ajoutoient-ils, *ont toujours*

**PES
RIARCHES.**

PES.

*une partie
se.*
ent VII.
emb. 1378.
emb. 1394.
oît XIII.
emb. 1394.
édience est
ue en 1398.

ARCHES
*cobites
xandrie.*

1320.
1327.
in, 1340.
1348.
1363.
ége vaque
is.
*sait que le
Patriarches*

u.

ARCHES
ntioche.

e connoît
es Patriar-
ecs qui ont
e siége. On
seulement
311 le Pape
t V donna
de ce pa-
t à Isnard
i, de l'Or-
Freres Prê-

ARCHES
rusalem.

ne connoît
elques Pa-
s.
ć

**ANTIPAPES
& Herétiques.**

HERETIQUES.

Jean Balle *ou* Vallée, 1381.

**PRINCES
Contemporains.**

Rois d'Angleterre.

Edouard I. 1307.
Edouard II. 1328.
Edouard III. 1377.
Richard II. 1399.
Henri IV.

Rois d'Ecosse.

Jean Bailleul, 1306.
Robert Brus, 1329.
David II. 1370.
Robert II. 1390.
Robert III.

Rois de Suéde.

Birger, 1326.
Magnus, 1363.
Albert vaincu par Marguerite, Reine de Danemarck, en 1387, meurt en 1396.
Marguerite.

Rois de Danemarck.

Eric VIII. 1321.
Christophe II 1333.
Valdemar III. 1375.
Olaüs, 1387.
Marguerite.

Rois de Pologne.

Vinceslas, 1305.
Ladislas, derechef, 1333.
Casimir III. 1370.
Louis, Roi de Hongrie, 1382.

Interrégne.

Ladislas Jagellon.

**SAVANS
& Illustres.**

Ses animosités contre le saint Siége l'ont fait mettre au nombre des auteurs censurés.

Albert de Padoue, Augustin, 1323.
Il est célebre par ses traités de Théologie & ses Sermons.

François Mairon, Cordelier, 1325.
C'est lui qui a introduit par son exemple l'acte de *la Sorbonique*, qui se soutient depuis le matin jusqu'au soir sans interruption dans les écoles de Sorbonne. Il a composé des commentaires sur le maître des sentences, & plusieurs autres ouvrages.

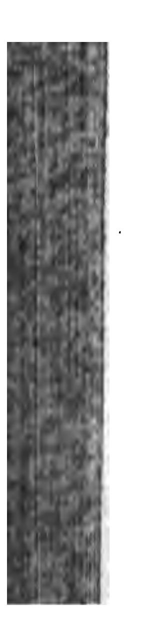
Augustin Trionfe, 1328.
Auteur du *Millelo-quium* de S. Augustin. Son ouvrage le plus considérable est la somme de la puissance ecclésiastique, qui fait voir jusqu'où l'on prétendoit alors étendre la puissance du Pape.

L'Empereur Andronic II. 1332.
Auteur d'un dialogue entre un Juif & un Chrétien, pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne.

Durand de S. Pourcain *ou* Porcien, Dominicain, Evêque de Meaux, 1333.

pour le temporel, le Royaume ne relève que de Dieu seul. La lettre étoit écrite en François, & portoit les sceaux de trente-un Seigneurs qui y sont nommés. Les premiers sont, Louis, Comte d'Evreux, troisiéme fils du Roi Philippe le Hardi; Robert, Comte d'Artois; Robert, Duc de Bourgogne; Jean, Duc de Bretagne; & Ferri, Duc de Lorraine. La réponse des Cardinaux aux Seigneurs, contient un désaveu formel que le Pape eût jamais écrit au Roi, qu'il dût reconnoitre tenir de lui le temporel de son Royaume. Celle du Pape aux Prélats ne fut point telle qu'ils l'espéroient: il y disoit que c'étoit s'efforcer d'établir deux principes, que d'avancer que les choses temporelles ne sont point soumises aux spirituelles; & il continuoit d'exiger d'eux qu'ils se rendissent à Rome. Cependant il vint peu de Prélats François au Concile que le Pape avoit convoqué l'année précédente, & qu'il célébra à Rome le 30 Octobre. Ces Prélats étoient partis malgré les défenses du Roi, qui, par un Edit, ordonna la saisie de leur temporel. On regarde comme l'ouvrage de ce Concile la fameuse Décrétale *Unam sanctam*, dont voici la substance: » Nous croyons & confessons une Eglise sainte, „ catholique & apostolique, hors laquelle il n'y a point de „ salut: nous reconnoissons aussi qu'elle est unique, que „ c'est un seul corps qui n'a qu'un chef, & non pas deux „ comme un monstre. Ce seul chef est Jesus Christ, & saint „ Pierre son Vicaire & le successeur de saint Pierre. Soit „ donc les Grecs, soit d'autres qui disent qu'ils ne sont pas „ soumis à ce successeur, il faut qu'ils avouent qu'ils ne „ sont pas des ouailles de Jesus-Christ; puisqu'il a dit lui-„ même, qu'il n'y a qu'un troupeau & un Pasteur. Nous ap-„ prenons que dans cette Eglise & sous sa puissance sont deux „ glaives, le spirituel & le temporel: mais l'un doit être „ employé par l'Eglise & par la main du Pontife, l'autre „ pour l'Eglise, & par la main des Rois & des guerriers, sui-„ vant l'ordre ou la permission du Pontife. Or il faut qu'un „ glaive soit soumis a l'autre, c'est-à-dire la puissance tem-„ porelle a la spirituelle; autrement elles ne seroient point „ ordonnées, & elles doivent l'être selon l'Apôtre. Suivant „ le témoignage de la Vérité, la puissance spirituelle doit „ instituer & juger la temporelle; & ainsi se vérifie a l'égard „ de l'Eglise la prophétie de Jérémie: *Je t'ai établi sur les*

APES. PATRIARCHES.	ANTIPAPES & Hérétiques.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.
TRIARCHES de Jerusalem. ... le monte sur ... ge, en 1306. ... de la Palu, 1329. ... d de Chaen ... en 1382. IARCHES de Constantinople. Il donne sa ... sion en 1302. ... se, rétabli ... 303, quitte ... ge en 1310. ... e de 2 ans: ... I, chassé 1315. ... e d'un an. ... lycys, ab... en 1320. ... e, 1321. ... de près de ... 1333. ... pri, dé... ur les Pala... en 1347. Palamite, 1349. Palamite, ... en 1354. ... e se retire 1355. rétabli, ... en 1362. ... e, rétabli, ... n 1376. ... 1379. 1380. ... 1396. 1397.		*Rois de Portugal.* Denis, 1325. Alphonse IV. 1357. Pierre le Justicier, 1367. Ferdinand I. 1383. *Interregne.* Jean I. *Maison Othomane.* Commencement de cette Maison. Ottoman, 1326. Orchan, 1357. Amurat I. 1388. Bajazet I. *Ducs de Russie.* Daniel Alexandrowitz prend le premier le titre de grand Duc. Il étoit fils de saint Alexandre, mort vers 1300, qui fixa la puissance Moscovite, meurt en 1327. George Danielowitz, 1330. Demetrius Michaelowitz, 1330. Iwan Danielowitz, 1366. Iwan Iwanovitz, 1366. Demetrius Iwanowitz, 1381. Basile Dimitrowitz, 1399. Basilo Basilowitz, 1399. Gregoire Dimitrowitz.	On l'a surnommé le *Docteur très-resolutif.* Guillaume Ockam, Cordelier, 1337. Auteur d'un traité de la puissance ecclésiastique & séculiére. Il a écrit contre les Papes Boniface VIII & Jean XXII, on le nommoit le *Docteur singulier.* Nicolas Delire, Cordelier, 1340. Il a écrit quelques traités de doctrine, entr'autres contre les Juifs. Il a aussi laissé des notes trés-savantes sur tous les livres sacrés. Nicephore Calisto, vers 1340. Nous avons de cet écrivain une suite des patriarches de Constantinople, & une Histoire Ecclésiastique. Alvarez Pélage, vers 1340. Auteur d'un ouvrage intitulé, *de planctu Ecclesiæ.* Il y parle de la puissance du Pape à-peu-près comme Augustin Trionfe; mais il s'éleve avec force contre les vices de la Cour Romaine. Le pape Benoit XIII. 1342. Il a laissé deux livres de constitutions ou extravagantes, & a écrit la vie de saint Jean Gualbert. Pierre Bertrandi, Evêque d'Autun, 1348.



„ Enfin nous déclarons & définissons, qu'il est
„ de salut que toute créature humaine soit soumis
La date est du 18 Novembre.

» En cette Constitution il faut soigneusement
„ l'exposé & la décision, dit M. Fleuri. Tout l'
„ à prouver que la puissance temporelle est s
„ spirituelle ; & que le Pape a droit d'institu
„ riger & de déposer les Souverains. Cependa
„ n'en tira pas cette conséquence, qui suivoit n
„ de ces principes, & il se contenta de décide
„ que tout homme est soumis au Pape : vérité
„ Catholique ne doute, pourvu qu'on restreig
„ sition à la puissance spirituelle ». Quant à l'a
deux glaives qu'on met si fort en œuvre dans
tution, elle est fondée sur le passage de l'Evangi
dit que les Apôtres dirent à Jesus-Christ : *Voic*
On fait signifier à ces deux épées, les deux p
lesquelles le monde est gouverné, la spirituelle
relle ; & on prétend que ces deux puissances a
à l'Eglise, parceque les deux glaives se trouv
mains des Apôtres. C'étoit le génie du tems
sens figurés & les allégories : on appuyoit beauc
celle des deux luminaires ; suivant laquelle le
naire est le sacerdoce, qui comme le soleil éclai
pre lumière ; & l'empire est le moindre luminai

PAPES PATRIARCHES.	ANTIPAPES & Hérétiques.	PRINCES Contemporains.	SAVANS & Illustres.

On a dans la bibliothéque des peres la harangue qu'il prononça en 1329. Il a aussi composé un traité *de usu & origine jurisdictionum.*

Le bienheureux Bernard., fondateur de l'Ordre du Mont-Olivet, vers 1350.

Nicephore Gregoras, historien Grec, vers 1360.
Auteur d'une histoire qui commence en 1204, & va jusqu'en 1351.

Saint Jean Colombin, fondateur de l'Ordre des Jesuates, 1367.

Sainte Brigitte de Suéde, 1373.
On a sous son nom un volume de révélations en huit livres.

Sainte Catherine de Sienne, 1380.
On attribue à cette Sainte diverses lettres imprimées, & quelques traités de dévotion.

Jean Rusbrock, 1381.
Les ouvrages de ce célebre contemplatif ont été traduits du Flamand en Latin par Denis le Chartreux.

Nicolas Oresme, Evêque de Lizieux. 1384.
Il a traduit la Bible en François par ordre de Charles V. Il a composé un traité de l'Antechrist, un traité des maux de l'Eglise, & autres ouvrages qui ne sont pas imprimés. Le discours qu'il prononça à Avignon devant le consistoire, contient des choses très-fortes sur l'Etat de l'Eglise.

Nicolas Eymeric, 1399.
Auteur du *directoire des Inquisiteurs.*

de Boniface avec le Roi, ce qu'en ont écrit M. D M. Baillet. On y trouvera l'exacte vérité qu'on che envain dans beaucoup d'autres Ecrivains.)

En Espagne, Gonsalve III, Archevêque de Toléd bra un Concile avec cinq Evêques ses Suffragans à fiel, dans la vieille Castille, qui commença le 1 A finit le 13 Mai. On y publia treize articles de rég dont le cinquiéme porte, que le Prêtre qui aura confession, sera mis en prison perpétuelle, où il que de pain & d'eau. Le huitiéme veut que les Pré sent eux-mêmes le pain destiné à être consacré; c le fassent faire en leur présence par d'autres Min l'Eglise. Ce Concile ordonna de payer la dime de t acquisitions, *pour reconnoître par-là le souverain de Dieu*, & accepta la fameuse Bulle *Clericis Laic* tre laquelle on s'étoit si fort élevé en France, & a de raison.

Concile de Reims.

1303.

Sentence du 30 Mai, par laquelle le Pape donne grie à Charobert, au préjudice de Vinceslas que les H avoient élu. Boniface VIII prétendoit que saint I premier Roi Chrétien de Hongrie, avoit donné ce R à l'Eglise Romaine. Mais sa sentence ne fut point e & Charobert ne fut reconnu qu'en 1308.

Les affaires s'aigrissoient de plus en plus entre le Philippe le Bel. Boniface venoit d'excommunier le il avoit chargé le Cardinal Jean Lemoine, qu'il Légat en France, d'une instruction contenant douze de prétentions contraires à celles de ce Prince, & menaçoit de procéder ultérieurement contre lui. La du Roi fut ferme & en même tems respectueuse; Pape n'en fut pas content: il réitera ses menaces, & il travailla à se fortifier contre Philippe, en se réc avec le Roi des Romains, Albert d'Autriche, qu'il point encore voulu reconnoître en cette qualité. On qu'Albert, pour obtenir cette réconciliation, eut blesse d'écrire à Boniface: *Je reconnois que l'Emp main a été transferé par le saint Siége, des Grecs au*

CONCILES
QUATORZIEME SIECLE.

1. De *Compiegne*, sur la discipli-
ab. XI. *Hard.* VII.
le *Bergame*, sur la discipline. t.
Collect. Murat.
2. De *Paris*, sur le différend de
face VIII, & de Philippe-le-Bel.
tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI.
VII.
De *Pannafiel. Ibid.*
De *Nismes*, *Gall. Christ.* tom. VI.
85.
De *Rome*, contre Philippe-le-
Reg. tome XXVIII. *Hard.* tome
3. De *Nougaro*, sur la discipline.
om. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
D'*Huesca*, pour réparer les désor-
les Sarrasins. *Aguirre*, tom. III.
le *Montpellier*, assemblé de toute
le de France. *Gall. Christ.* t. VI.
595 & 604.
d'*Auch. Ibid.* tom. I. pag. 994.
4. De *Ruffec*, sous Bertrand Got,
s Pape Clément V. *Lab.* t. XI.
e *Compiegne*, sur la réformation
œurs *Ibidem.*
le *Pinterville*, en Normandie,
discipline. *Bessin.*
le *Beziers* & de *Poitiers*. *Gall.*
tom. VI. pag. 43. & tom. II.
1187.
, De *Pontaudemer*, sur la Juris-
1 Ecclésiastique. *Bessin. Ibid.*
e *Londres*, *Angl.* tom. I.
5. De *Rippon. Ibidem.*
e *Cologne*, contre les Begards.
. De *Sise*, en Arménie, pour
nion. *Galan. Concil. Armen.*
le *Terragone*, sur la discipline.
e Thesauri, tom. IV.
Yorck. Angl. tome I.
Vienne. Gall. Christ. tom. IV.
117.
e *Ravenne*, sur la discipline. *Lab.*
XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
. D'*Auch*, sur la discipline. *Ibid.*
Ecosse. Angl. tom. I.
De *Narbonne. Gall. Christ.* t.
age 86.
e *Londres*, Provincial, sur la
ine. *Ibid Angl.* tom. I.
e *Presbourg*, approuvé par Clé-
VI, en 1346. *Lab.* tom. XI.

CONCILES
DU QUATORZIEME SIECLE.

1310. De *Saltzbourg* I, sur les dîmes accordées au S. Siége. *Reg.* t. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
—— De *Saltzbourg* II, pour réformer les mœurs du Clergé. *Ibid.*
—— De *Cologne*, sur les immunités. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
—— De *Ravenne*, I & 2. } Dans l'affaire des Templiers. *Ibid.*
—— De *Salamanque*. }
—— De *Paris*. }
De *Mayence*, sur le même sujet. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
—— De *Senlis*, sur le même sujet. *Raynaldi ad hunc an.*
—— De *Tréves*, on absout les Templiers. *Serr. Hist. Mogunt*, *Lab.* t. V.
—— De *Rouen*, sur les Templiers.
—— De *Beziers*, sur la discipline. *Martene Thesauri*, tom. IV.
De *Tréves*, sur les biens d'Eglise. *Martene Thesauri*, tom. VI.
1311. DE VIENNE en Dauphiné; XV. Concile général, sous le Pape Clément V, qui en fut le Président. Il y assista plus de trois cents Evêques, aussi-bien que les Rois de France & d'Aragon. On y abolit l'Ordre des Templiers; on y condamna les Hérésies des Fratricelles, des Dulcinistes & Begards, & l'on institua la Procession solemnelle du S. Sacrement. *Reg.* tom XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
—— De *Bourges*, *Gall. Christ.* tom. II. page 77.
—— De *Cantorberi*, & d'*Yorck*, contre les Templiers *Angl.* tom. I.
1312. De *Terragone*, en faveur des Templiers. *Hard.* seul. tom. VII.
De *Ravenne*, sur les mœurs. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
De *Salamanque*, pour son Université. *Aguirre*, tom III.
—— De *Bourges*, on reçoit le Concile de Vienne.
e *Nougaro*.
1313. De *Nicosie* en Cypre, sur la discipline. *Lab.* tom. XI.
De *Rouen*, sur la discipline. *Bessin*, *in Concil. Norman.*
De *Sanlis*, sur la condamnation des Templiers.

mands, en la personne de Charlemagne; que le droit d'élire le Roi des Romains destiné à être Empereur, a été accordé par le saint Siége à certains Princes Ecclésiastiques & séculiers; & que les Rois & les Empereurs reçoivent du saint Siége la puissance du glaive matériel. Le Pape s'appuya aussi de l'alliance de Fréderic, Roi de Sicile. Boniface étoit apparemment informé de ce qui se tramoit en France contre lui. Dès le 12 Mars, le Roi avoit fait tenir une assemblée à Paris, où le Chevalier Guillaume Nogaret, Professeur des loix, s'étoit porté accusateur contre le Pape, comme simoniaque & hérétique; suppliant le Roi de faire convoquer un Concile général, & de s'assurer cependant de la personne du Pape en le faisant emprisonner. Ces accusations furent réiterées par le Chevalier Guillaume Duplessis, dans une seconde assemblée tenue à Paris le 13 Juin; & le Roi y fit lire son acte d'appel, portant en substance, qu'après avoir entendu ce qui a été proposé par Nogaret & par Duplessis, il est d'avis de convoquer le Concile, où il prétend assister en personne: il offre de le procurer de tout son pouvoir, & prie instamment les Prélats d'y travailler de leur côté: cependant, il appelle au concile de toutes les procédures que pourroit faire Boniface. Les Prélâts formerent aussi leur appel portant les mêmes clauses; mais ils y ajouterent, qu'ils étoient contraints par une espéce de nécessité, & qu'ils ne vouloient point se rendre parties. Dans les mois d'Août & de Septembre, le Roi obtint plus de sept cents actes semblables de consentement & d'adhesion des Evêques, des Chapitres de Cathédrales & de Collégiales, des Abbés & des Religieux de divers Ordres, même des Freres Mendians; des Universités, des Seigneurs & des Communautés des Villes.

Le Cardinal Lemoine se retire, voyant le peu de succès de sa légation. Pendant son séjour à Paris, & cette année 1303 il y fonda un Collége pour des étudians en Théologie, au lieu nommé alors le Chardonnet. Ce Collége porte encore le nom de ce Cardinal.

Le Pape étoit à Anagni sa patrie, lorsqu'il apprit ce qui s'étoit passé en France, & que le Roi y avoit donné retraite aux Colonnes ses ennemis. Il publia aussi-tôt plusieurs Bulles contre le Roi, & il en composoit une derniére, qu'il pré-

CONCILES
DU QUATORZIEME SIECLE.

1314. De *Paris*, sur la discipline. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII. *Martene Thes.* t. IV. manque *in Regia.*
—— De *Ravenne*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXVIII. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
1315 De *Saumur*, sur la Jurisdiction. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
—— De *Nougaro*, en faveur des Ecclésiastiques. *Ibid.*
—— De *Senlis*, dans la cause de Pierre de Latilli, Evêque de Châlons-sur-Marne, soupçonné de la mort de Philippe-le-Bel. *Ibid.*
—— D'*Ausch* & de *Beziers*. *Gall. Chr.* tom. I. pag. 994 & tom. VI. pag. 347.
1316. De *Westminster*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI.
—— D'*Adan*, en Arménie, sur la réunion. *Galans. Concil. Armen.*
1317. De *Senlis.*
—— De *Beziers*, *Gall. Christ.* tom. VI. page 149.
—— De *Ravenne*, assemblé à *Boulogne*, sur la foi & la discipline. *Reg.* tom. XXIX. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
—— De *Terragone*, contre les Begards, & sur la discipline. *Mart. Coll.* t. VII.
1318. De *Cantorberi. Angl.* tom. I.
—— De *Saragoce*, sous Pierre de Lune. *Aguirre* tom. III.
—— De *Terragone*, sous Ximénès de Lune. *Aguirre.*
—— De *Senlis. Gall. Christ.* tom. III. page 224.
1319. De *Toulouse*, dont on n'a point les Actes. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
1320. De *Sens*, sur la discipline. *Ibid.*
—— De *Beziers. Gall. Christ.* tom. VI. page 347.
—— De *Nicosie*, sur la discipline. *Lab.* tome XI.
—— D'*Adan*, en Arménie, pour confirmer le Concile de Sise. *Gal.*
1321. De *Lizieux*, sous Hugues d'Harcourt.
—— De *Cantorberi* & de *Perth* en Ecosse. *Anglic.* tom. II.
—— De *Rouen*, sur la discipline. *Bessin Concil. Norman.*
—— De *Monpellier. Gall. Christ.* t. VI. page 449.

CONCILES
DU QUATORZIEME SIECLE.

—— De *Valladolid*, sur la discipline. *Reg.* t. XXIX. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII.
1322. De *Londres*, ou *Cantorberi*, sur l'obéissance dûe aux Loix de l'Etat. *Ibidem & Anglic.* tome II.
—— D'*Yorck*, en Angleterre. *Anglic.* tome II.
—— De *Cologne*, sur la discipline. *Reg.* tom. XXIX. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tome VII.
1323. De *Paris*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
—— De *Terragone*, sur la discipline. *Martene Collect.* tom. VII.
—— De *Tolede*, sur la discipline. *Aguirre*, tome III.
—— De *Cantorberi* & d'*Yorck*. *Anglic.* tome II.
1324. De *Schone*, en Ecosse. *Angl.* tome II.
—— De *Tolede. Regia*, &c.
1325. De *Lodeve*, (Leutevense). *Gall. Christ.* tom. VI. page 554.
—— De *Westminster*, près Londres. *Anglic.* tome II.
—— D'*Alcala*, sur les mœurs des Ecclésiastiques. *Aguirre*, tom. III.
1326. De *Tolede. Aguirre*, tom. III.
—— De *Lambeth*, près Londres. *Angl.* tom. II.
—— D'*Avignon*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
—— De *Marsiac*, en Guienne, sur la discipline. *Ibidem.*
—— De *Senlis*, sur la réformation des mœurs. *Ibidem.*
—— De *Beziers. Gall. Christ.* tom. VI. page 604.
—— De *Cantorberi. Angl.* tom. II.
—— D'*Alcala*, sur les immunités de l'Eglise. *Lab.* tom. XI.
—— De *Ruffec*, en Guienne. *Ibid.* & *Gall. Christ.* tom. II. page 863.
1327. De *Toulouse*, où l'on défend de se faire faire des funérailles avant sa mort. *Hard.* seul. tom. VII.
—— De *Beziers. Gall. Christ.* tom. VI. page 173.
—— D'*Avignon. Reg.* tom. XXIX. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
1328. De *Londres*, ou *Cantorberi*, sur les Fêtes de l'Eglise. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII. manque *in Regia. Angl.* t. II.

tendoit faire publier le 8 Septembre ; mais il fut prévenu l
7 par Guillaume Nogaret qui étoit venu fort secrétement
Italie. Il entra à Anagni bien accompagné ; & après quelq
résistance : il s'empara du Palais. Pendant ce tumulte Bon
face se fit revêtir de ses habits pontificaux, disant qu
vouloit mourir en Pape. Nogaret, après avoir exposé
commission, lui donna des gardes : alors Sciarra Colon
le chargea d'injures, & lui donna un coup de son gand
sur le visage ; il l'auroit même tué, si Nogaret ne l'en e
empêché. Le Pape demeura à la garde des François le re
de ce jour & le suivant ; & Nogaret prétendoit l'emmen
à Lyon, où devoit se tenir le concile. Mais le 9 au ma
les habitans prirent les armes, & chasserent les Françoi
Boniface étoit si outré d'avoir été pris, qu'il parut peu se
sible à sa délivrance : il partit aussi-tôt avec toute sa Cour
alla à Rome, où il mourut de chagrin le 11 Octobre. Le sai
Siége ne vaqua que dix jours, c'est-à dire le moins q
étoit possible ; car on observa alors pour la première fo
le réglement fait par Grégoire X, renouvellé par Célestin
& confirmé par Boniface VIII, de n'entrer en conclave po
l'élection du Pape, que neuf jours après la mort du préd
cesseur. Le 22 Octobre les Cardinaux élurent tout d'une vo
Nicolas de Trevise, Cardinal Evêque d'Ostie, de l'Ord
des Freres Prêcheurs, qui prit le nom de Benoit XI. Il r
tablit les Colonnes par une Bulle du 23 Décembre.

Mort de S. Yves, Curé dans le Diocèse de Treguier
Bretagne. Il sacrifia à Dieu ses biens & ses talens, qu'il e
ploya sur-tout à l'accommodement des procès, penda
qu'il étoit Official. Il alloit aussi en différentes jurisdictio
plaider pour les pauvres ; ce qu'il fit toujours gratuitemen
ainsi que les écritures & les sollicitations nécessaires po
leur défense.

A Constantinople, le Patriarche Jean Côme ayant don
en 1302 sa démission pour quelques sujets de méconten
ment, l'Empereur Andronic fait rentrer Athanase dans
siége.

Concile de la Province d'Auch, à Nougaro.

1304.

Concile Provincial de Reims à Compiégne, le 4 Janvier.

CONCILES
DU QUATORZIEME SIECLE.

—De *Narbonne*, *Gall. Christ.* tom. VI. page 88.
1329. De *Compiegne*, sur la discipline. *Ibidem.*
— Assemblée de *Paris*, sur la Jurisdiction Ecclésiastique. *Ibid.*
— De *Marsiac*, sur l'assassinat de l'Evêque d'Aire. *Ibid.*
— De *Terragone*, sur divers points de discipline. *Martene Thesaurs*, t. IV. *les dérangemens de l'Eglise de Terragone, ont occasionné beaucoup d'autres Conciles, dont les dates sont inconnues.*
— *Vintoniense. Anglic.* tom. II.
1330. De *Lambeth*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
1331. D'*Yorck. Anglic.* tom. II.
— De *Benevent*, contre la Simonie. *Synodicon. Benevent.*
1332. De *Magfeld*, sur les Fêtes & autres matiéres. *Ibid. Angl.* tom. II.
1333. D'*Alcala*, sur la discipline. *Aguirre*, tom. III.
1334. D'*Avignon*, sur les décimes *Gall. Christ.* tom. III. page 1165.
1335. De *Rouen*, en faveur des Mandians, *Ibid. & Bessin.*
— De *Salamanque*, sur la réformation des mœurs. *Hard.* seul. tom. VII.
1335. De *Rouen*, sur la discipline. *Lab.* tom. XI.
— De *Bourges. Ibidem & Baluzius in Historia Tutelensi.*
— De *Château-Gontier*, sur les immunités Ecclésiastiques. *Ibid.*
1337. D'*Avignon*, sur la discipline. *Ibid. & Bal. in Conc. Gal. Narb.*
1338. De *Spire*, sur Louis de Baviére. *Raynaldi ad hunc annum.*
1339. De *Montpellier. Gall. Christ.* tome VI. page 784.
— De *Barcelone. Aguirre*, tome III.
— De *Tolede*, sur divers points de réformation. *Ibid.*
1340. De *Nicosie*, dans l'Isle de Cypre, sur la Foi & la discipline. *Reg.* tom. XXIX. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII.
— * De *Constantinople*, pour Grégoire Palamas. *Ibidem*
1341. * De *Constantinople*, en faveur des Palamites. *Rayn. ad an.*
— D'*Angleterre*, ou *Cantorberi*, contre ceux qui briguent les Bénéfices du vivant des possesseurs. *Lab.* t. XI. *Hard.* tom. VII. seuls. *Angl.* t. II.
1342. De *Londres*, t. I. & t. II, sur la discipline. *Ibid. Anglic.* tom. II.
— De *Beziers. Gall. Christ.* tom. VI. page 382.
1344. De *Noyon*, pour empêcher qu'on ne publie de nouveaux Miracles sans approbation des Evêques. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls.
— De *Cantorberi*, & d'*Yorck*, sur la discipline. *Angl.* tom. II.
1345. De *Cantorberi*, sur la discipline. *Anglic.* tom. II.
— De *Constantinople*, contre les erreurs de Grégoire de Palamas. *Boivin in notis ad Nicephorum Gregoram*, manque dans les Conciles.
1346. D'*Yorck*, sur la discipline. *Anglic.* tom. II.
— De *Paris*, sur quelques pratiques de piété. *Lab.* tom. XI *Hard.* tome VII. seuls.
1347. De *Tolede*, sur les immunités de l'Eglise. *Reg.* tom. XXIX. *Labbe* tome XI.
— De *Cantorberi*, sur la discipline. *Anglic.* tome I.
— * De *Constantinople*, le Patriarche Calecas déposé : on approuve les erreurs de Grégoire de Palamas *Hard.* seul, tom. VII. & *Lambecius*, tom. VI. *Bibliotb. Imperialis Vindobon.*
— * Autre de *Constantinople*, en faveur des Palamites : *Cantacusen.* *Lib.* III. *Histor. & Allatius de Consensione.*
1348. D'*Yorck*, sur la discipline. *Anglic.* tome II.
1349. De *S. Quentin. Gall Christ.* tome III. page 366.
1350. * De *Constantinople*, on approuve les erreurs de Grégoire de Pamalas. *Hard.* seul, tome VII. & XI. & *Combesis in Auctario.*
— De *Padoue*, sur la discipline. *Lab.* tome XI. *Hard.* tome VII. seuls.
1351. De *Beziers*, sur divers points & contestations de discipline. *Ibid. & Baluz. in Concil. Gall. Narbon. & Martene Thes.* tom. IV.
— De *Constantinople*, contre Gré-

On y fit des statuts compris en cinq articles. Le troisiéme porte que ceux qui, après avoir été deux ans excommuniés seront morts sans satisfaire à l'Eglise, seront privés de la sépulture ecclésiastique, comme suspects d'hérésie. Le cinquiéme, que les Ecclésiastiques de cette Province se contenteront dans leurs repas de deux mets outre le potage.

Benoit XI meurt le 6 Juillet : le bruit courut qu'il avoit été empoisonné par les ordres de quelques Cardinaux mécontens. Le saint Siége vaque près de onze mois. Quelques jours avant la mort du Pape, le Roi Philippe fit assembler les Prélats & le Clergé dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris. On y lut les Bulles du Pontife qui revoquoient toutes les procédures faites par son prédécesseur contre la personne de Philippe ; & par lesquelles, sans en avoir été requis, il donne à ce Prince, à la Reine, aux Princes de la Maison Royale, & à tous les François en général, l'absolution des sentences d'excommunication & d'interdit ; le tout, par pure précaution, & autant qu'il en seroit besoin.

L'Université de Paris avoit cessé ses leçons, à cause de l'injure qu'elle prétendoit avoir reçue de Pierre le Jumeau, Prevôt de Paris, qui avoit fait arrêter & pendre précipitamment un écolier. Sur quoi l'Official publia un mandement le 7 Septembre, portant que le lendemain, jour de la Fête de la Nativité de la Vierge, tous les Curés se rendroient processionnellement avec le peuple à la maison du Prevôt, contre laquelle ils jetteroient des pierres, en criant : *Retire-toi, maudit satan ; reconnois ta méchanceté, rends honneur à notre mere sainte Eglise que tu as déshonorée en tant qu'il est en toi, & blessée en ses libertés : autrement, que ton partage soit avec Datan & Abiron que la terre engloutit vivans.* Ce mandement portoit peine de suspense & d'excommunication. Les leçons cesserent, jusqu'à ce que le Prevôt de Paris eût fait satisfaction à l'Université par ordre du Roi, & qu'il eût été à Rome obtenir son absolution. Pour réparation, le Roi donna quarante livres de rente assignées sur son trésor, afin de fonder deux Chapellenies à la disposition de l'Université.

Guillaume d'Aurillac, Evêque de Paris, impose silence à Jean de Paris, Docteur fameux de l'Ordre des Freres Prêcheurs, qui vouloit introduire une nouvelle maniére d'expliquer l'eu-

CONCILES DU QUATORZIEME SIECLE.

goire Palamas. *Hard.* seul, tom. VII.
— De *Lambeth*, sur l'exemption des Clercs. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII. seuls.
— De *Seville*, en Espagne *Aguirre*, tome III.
— D'*Yorck*, sur la discipline. *Angl.* tome III.
1355. De *Tolede*, sur les Constitutions Synodales. *Reg.* tom. XXIX. *Lab.* tom. XI.
1356. De *Cantorberi*, sur la discipline. *Anglic.* tome III.
1356, 57 & 59. D'*Yorck*, trois. *Anglic.* tome III.
1362. De *Magfeld*, en Angleterre, sur la célébration des Fêtes. *Ibid.*
— De *Lambeth*, sur l'honoraire des Prêtres. *Ibidem.*
1363. De *Reims*, sous l'Archevêque Jean de Craon.
— De *Marseille. Gall. Chr.* tom. I. page 358.
1364. De *Nimes. Ibidem*, tome VI. page 92.
— D'*Ausch. Ibid.* sur la discipline. tome I. page 995.
1365. D'*Angers*, sur la réformation des mœurs. *Regia*, &c. *ut suprà.*
— D'*Apt*, en Provence, sur la discipline. *Martene Thesaurs*, tom. IV.
— De *Périgueux. Gall. Christ.* t. II. page 837.
1367. De *Poitiers.*
— D'*Yorck*, sur quelques abus. *Lab.* tome XI.
1368. De *Lavaur*, sur la Foi. *Reg.* tome XXIX. *Lab.* tome XI. *Hard.* tom. VII. *Baluz.*
— De *Lambeth*, où l'on condamne trente propositions erronnées.
1369. De *Terragone*, sur la discipline. *Mart. Collect.* tom. VII.
— De *Beziers. Gall. Christ.* tome VI. page 350.
1370. De *Beziers. Ibid.* tome VI. page 350.
1371. De *Cantorberi* à *Londres*, & d'*Yorck. Anglic.* tom. III.
1374. De *Benevent*, sur la discipline. *Synodicon Beneventan.*
— De *Narbonne*, sur les mœurs. *Lab.* tom. XI. *Hard.* tom. VII. seuls. & *Baluz.*

D'*Aix*, en Provence, sur la discipline.
1375. De *Winwwski*, en Pologne, sur la discipline. *Ibidem.*
De *Beziers. Gall. Christ.* tom. VI. page 352.
1376. De *Cantorberi*, sur la discipline. *Angl* tome III.
1377. Deux d'*Yorck*, sur la discipline. *Angl.* tome III.
— De *Cantorberi*, sur la discipline. *Angl.* tome III.
1378. De *Glocester*, en Angleterre, sur les mœurs. *Angl.* tom. III.
1379. De *Cantorberi* à *Londres. Ibid.*
Autre de *Cantorberi*, à *Londres*, contre Wiclef. *Angl.* tome III.
— De *Paris*, en faveur d'Urbain VI. *Paul Emil. in Carolo V.*
— D'*Alcala*, sur le Schisme. *Aguir.* tome III.
De *Tolede*, sur le Schisme. *Aguir.* tome III.
— D'*Illescas*, contre l'Antipape Clément. *Aguirre*, tome III.
— De *Burgos*, sur le Schisme. *Aguir.* tome III.
1380. De *Cantorbéri* & d'*Yorck. Angl.* tome III.
— De *Medina del Campo*, contre le Schisme. *Aguirre*, tome III.
1381. * De *Salamanque*, pour l'Antipape Clément. *Aguirre*, tom. III.
* De *Santaren*, en Portugal, sous Pierre de Lune. *Raynaldi*, *ad an.*
1382. D'*Oxfort*, contre Wiclef. *Henri Knyton de Eventib. Angl.*
De *Londres*, contre les erreurs de Wiclef. *Ibidem.*
1383. De *Cambray*, sur le Schisme. *Gall. Christ.* tom. II. page 1103.
1385. D'*Yorck. Angl.* tom. III.
1386. De *Saltzbourg*, sur les mœurs. *Reg.* t. XXIX. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII.
1387. De *Navarre* & de *Barcelone*, pour l'Antipape. *Aguirre*, t. III
— De *Poitiers. Regia*, &c. *ut suprà.*
1388. De *Palentia*, sur la discipline. *Ibidem.*
1389. De *S. Tibery*, sur la discipline. *Mart. Thes.* tom. IV.
1391. De *Londres*, contre les Prêtres Mercenaires. *Lab.* t. XI. *Hard.* t. VII.

tence du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, di
qu'il pouvoit y être non-seulement par le changement d
substance du pain au corps de Jesus-Christ, mais qu'il é
encore possible que Jesus-Christ prit la substance du p

Les Religieuses Dominicaines prennent possession du
nastere de Poissi. On en avoit jetté les fondemens dès
1297. Dans les Lettres-Patentes que donna Philippe le
pour en assurer la fondation, il y dit expressément
établit ce monastere en l'honneur de S. Louis, son ai
qui aimoit la ville de Poissi, parceque c'étoit le lieu de
origine, & qu'il y avoit été baptisé. Ces termes doi
suffire pour rendre incontestable l'opinion commune qui
la naissance de S. Louis à Poissi. Ce n'est que dans ce s
qu'on a voulu faire croire qu'il étoit né au Château de N
ville dans le Diocèse de Beauvais. Le témoignage de
lippe le Bel, détruit absolument ce sentiment. Il est ré
par beaucoup d'autres preuves dont nous ne rapporte
que celle-ci. Le S. Monarque jeûnoit la veille de certa
fêtes d'Apôtre, qui ne portoient point d'obligation de je
à Paris; & quand on lui en demandoit la cause, il rép
doit que c'étoit jeûne dans le diocèse de Chartres où il
né: sans doute c'étoit de Poissi qu'il vouloit parler.
vrai que sous Louis XI, & sous Henri IV, les habitan
Neuville en Beauvoisis, demandant exemptions de subsi
apporterent pour motif de leur demande, que S. Louis
né parmi eux. Mais en supposant qu'on auroit cru pour
cette raison véritable, tout ce qu'on pourroit en concl
c'est que les deux Rois ou leurs ministres qui répondi
favorablement à la requête, n'avoient point assez exa
la chose.

1305.

On reçut cette année des nouvelles de frere Jean de M
corvin, Italien, de l'ordre des Freres Mineurs, occupé de
plus de quinze ans aux missions du Levant. Il écrivit au
caire général de son Ordre, pour lui rendre compte de
travaux. Il étoit à Cambalu ou Cambalic, capitale du C
qui est la Chine septentrionale dont les Tartares étoien
possession. Il y avoit bâti une Eglise, où il avoit baptisé
de six mille personnes. Deux ans après, le Pape Clém

CONCILES
QUATORZIEME SIECLE.

e *Paris*, pour l'extinction du
ne. *Ibidem.*
l'*Utrecht*, contre Jacques de
s, Cordelier. *Chron. Belg.*
. De *Paris. Rayn. ad hunc an.*
. De *Paris*, contre l'Antipape
t. *Rayn. ad hunc an.*
. De *Poitiers*, sous Thierri de
euil.
e *Londres*, contre dix-huit Ar-
des erreurs de Wiclef. *Ibid.*
. De *Rome*, on répond à des
fadeurs. *Rayn. ad hunc an.*
. De *Paris*, contre l'Antipape.
ad hunc an.
. De *Cantorberi*, sur les plaintes
rgé, opprimé par les envoyés
e & les Ministres du Roi. *Ibid.*
. D'*Angleterre*, sur une Déci-
demie, accordée au Roi. *Ibid.*

CONCILES
DU QUATORZIEME SIECLE.

V ayant appris de nouveaux progrès de frere Jean
corvin, le fit Archevêque de Cambalu, & choisi
Ordre sept Religieux qu'il consacra Evêques, &
envoya pour être ses Suffragans.

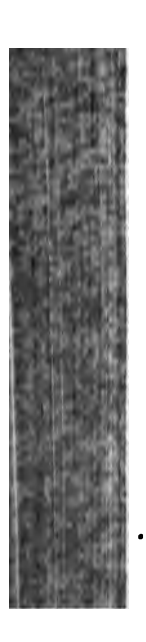
Les Cardinaux qui étoient toujours divisés,
semblés en conclave depuis la mort de Benoit XI
sent pour la plus grande partie en faveur de B
Got, Gascon, Archevêque de Bordeaux, qui est
5 Juin. Villani, & après lui la plupart des au
riens, ont dit que cette élection fut la suite d'un
secrétement entre Bertrand & le Roi Philippe le
lequel le Prélat se soumit aveuglément aux vol
Prince; mais on a prouvé solidement le contrai
discours imprimé au commencement du treiziè
de l'histoire de l'Eglise Gallicane, histoire peu
très-partiale. Le nouveau Pape prit le nom de C
& fut couronné le 14 Novembre à Lyon, où
les Cardinaux; ce qui fit dire à Matthieu Ross
fins, leur Doyen : *L'Eglise ne reviendra de lo*
Italie, je connois les Gascons. L'évenement fi
ne se trompoit pas. Le Pape avoit invité tous
de deça les Alpes, d'assister a son couronnement.
le conduisit à son logis, Philippe le Bel tint pen
que tems la bride du cheval du Pape, ensuite les
du Roi, Charles de Valois & Louis d'Evreux, a
Duc de Bretagne, rendirent le même honneur
Ce spectacle avoit attiré tant de monde, que
Bretagne fut écrasé par la chute d'une muraille
gée de spectateurs. Le Pape fut renversé sans être

Bulle du 26 Novembre, par laquelle le Pape
l'Eglise de Bordeaux de la Primatie de Bourges.

1306.

Clement publia deux autres Bulles, le premi
de cette année. L'une par laquelle il déclare qu
tend point que la constitution *Unam sanctam* p
Boniface VIII, porte aucun préjudice au Roi ni
me de France, ni qu'elle les rende plus sujets
Romaine qu'ils ne l'étoient auparavant : cette Bulle

AQUES ées aux années de SUS-CHRIST.	PAQUES Rapportées aux années de JESUS-CHRIST.	
PAQ.	ANN.	PAQ.
...........2 Avril.	1351..............	17 Avril.
...........22 Avril.	1352..............	8 Avril.
...........7 Avril.	1353..............	24 Mars.
...........29 Mars.	1354..............	13 Avril.
...........18 Avril.	1355..............	5 Avril.
...........3 Avril.	1356..............	24 Avril.
...........26 Mars.	1357..............	9 Avril.
...........14 Avril.	1358..............	1 Avril.
...........30 Mars.	1359..............	21 Avril.
...........19 Avril.	1360..............	5 Avril.
...........11 Avril.	1361..............	28 Mars.
...........26 Mars.	1362..............	17 Avril.
...........15 Avril.	1363..............	2 Avril.
...........7 Avril.	1364..............	24 Mars.
...........23 Mars.	1365..............	13 Avril.
...........11 Avril.	1366..............	5 Avril.
...........3 Avril.	1367..............	18 Avril.
...........23 Avril.	1368..............	9 Avril.
...........8 Avril.	1369..............	1 Avril.
...........30 Mars.	1370..............	14 Avril.
...........19 Avril.	1371..............	6 Avril.
...........11 Avril.	1372..............	28 Mars.
...........27 Mars.	1373..............	17 Avril.
...........15 Avril.	1374..............	2 Avril.
...........7 Avril.	1375..............	22 Avril.
...........23 Mars.	1376..............	13 Avril.
...........12 Avril.	1377..............	29 Mars.
...........3 Avril.	1378..............	18 Avril.
...........23 Avril.	1379..............	10 Avril.
...........8 Avril.	1380..............	25 Mars.
...........31 Mars.	1381..............	14 Avril.
...........19 Avril.	1382..............	6 Avril.
...........4 Avril.	1383..............	22 Mars.
...........27 Mars.	1384..............	10 Avril.
...........16 Avril.	1385..............	2 Avril.
...........31 Mars.	1386..............	22 Avril.
...........20 Avril.	1387..............	7 Avril.
...........12 Avril.	1388..............	29 Mars.
...........28 Mars.	1389..............	18 Avril.
...........16 Avril.	1390..............	3 Avril.
...........8 Avril.	1391..............	26 Mars.
...........31 Mars.	1392..............	14 Avril.
...........13 Avril.	1393..............	6 Avril.
...........4 Avril.	1394..............	19 Avril.
...........27 Mars.	1395..............	11 Avril.
...........16 Avril.	1396..............	2 Avril.
...........1 Avril.	1397..............	22 Avril.
...........20 Avril.	1398..............	7 Avril.
...........12 Avril.	1399..............	30 Mars.
...........28 Mars.	1400..............	18 Avril.



Il lui envoya au mois de Juillet Milon des ... deux autres Chevaliers, pour lui faire des pl... sujet.

Le Pape s'approprie les revenus de la premi... tous les bénéfices qui vaqueroient en Angleterr... deux années suivantes, Evêchés, Abbayes, P... bendes, Cures, & jusqu'aux moindres bénéfi... annates bien établies.

Philippe le Bel, voulant chasser les Juifs d... me, les fait arrêter tous le 22 Juillet, & c... biens. On ne laissa à chacun d'eux que ce q... pour le conduire hors du Royaume, avec dé... trer, sous peine de la vie.

1307.

Bulle du 20 Février pour la révocation des ... Le Pape y dit entr'autres choses : " Nous n'avo...
,, ner si nous devions accorder de telles & si gr...
,, jusqu'aux tems où Dieu nous a visités par un...
,, maladie ; tant nous étions détournés par la ...
,, la difficulté des affaires. Mais alors en étant...
,, rés, nous nous sommes appliqués a cet exa...
,, avons vû clairement que l'on néglige le so...
,, & des monasteres donnés en commende ; ...
,, & leurs droits sont dissipés ; & les personn...

ant plus d'un an, à Poitiers, où il étoit allé attendre le avec lequel il devoit avoir une conférence. Dans cet valle Henri, comte de Luxembourg, envoya à Poitiers e d'Achspalt son médecin, avec commission de sollici- Archevêché de Mayence pour Baudouin frere du te. Pierre ne réussit point dans sa négociation, mais ussit à guérir le Pape; ce qui lui valut à lui-même hevêché de Mayence, que le saint Pere lui donna du :ntement des Cardinaux, & il le renvoya avec les isions & le Pallium. Pierre étoit un pieux & sçavant siastique, fort exercé dans l'étude des saintes Ecritures. avoit guéres alors de médecins que dans le Clergé.

conférence se tint au mois de Mai. Le Pape y con- ι la paix, que le Roi avoit faite avec Robert Comte 'landre : il y fut aussi traité de la croisade pour la e-sainte, que le Pape avoit fort à cœur. Haïton Prince énien, qui deux ans auparavant s'étoit fait religieux Ordre de Prémontré, y étoit venu, & donna des ıctions pour cette entreprise. Entre les moyens de favo- le recouvrement de la Terre-sainte, le Pape Clément ›toit l'entreprise que Charles de Valois, frere du Roi, toit sur l'empire de Constantinople, comme apparte- à Catherine de Courtenai son épouse. Pour la favori- le Pape fait prêcher la Croisade, & dénonce l'Empe- Andronic Paléologue, excommunié comme fauteur du ne des Grecs.

plus grande affaire qui fut traitée à la conférence de ers, & qui en étoit le principal objet, fut celle des pliers. On avoit révelé au Roi, que les Chevaliers de ›rdre décrié depuis long-tems, à cause de sa mauvaise de son indocilité, & de l'abus qu'il faisoit de ses pri- es, obligeoient les Freres, à leur réception, de renon- Jesus Christ, en crachant sur le Crucifix; qu'ils ido- ient dans leurs assemblées, en se prosternant devant tête monstreuse de bois doré & argenté, & qu'ils ettoient & pratiquoient des crimes affreux. En consé- :e le Roi fit arrêter en un même jour tous ceux qui se 'oient en France : ce fut le Vendredi 13 Octobre. Le 'e général de l'Ordre fut arrêté comme les autres, dans iison du Temple à Paris. Aussi tôt on procéda dans le

cela précéde le 14 de Novembre, il faut con
non 1306 comme M. Dupui : ainsi des autres a
de cette observation, MM. Baluze & Fleuri,
trop à M. Dupui, ont renversé la chronol
événement.

1308.

Le Pape donne des ordres pour faire arrêter
Templiers. Il fait prêcher la Croisade contre
Dulcin & ses sectateurs, qui depuis deux ans s'
en Lombardie, dans les montagnes voisines
C'étoit un reste des faux Apostoliques condamn
sur les erreurs desquels ceux ci enchérissoient
que tout devant être commun entre les Chétien
mis de prendre le bien d'autrui, & que les ho
femmes peuvent habiter ensemble indifférem
mée des Croisés fut conduite par L'evêque de
nier Advocati, qui serra les hérétiques de si pr
montagnes, qu'on en prit environ cent cinqu
nombre étoit Dulcin leur chef, & Marguerite
concubine, qui passoit pour sorciére. Ayant
hérétiques par le jugement de l'Eglise, ils fu
la Cour séculiére, qui les fit exécuter à mort
furent démembrés & coupés en piéces, Margu

avec le Pape ce qu'il en falloit faire : quant à leurs personnes, que le Roi ne les puniroit que de concert avec le Pape ; qu'il continueroit de les faire garder, & les nourriroit des revenus de l'Ordre, jusqu'à la tenue du Concile général, qui fut alors résolu, attendu l'importance de l'affaire, & ensuite indiqué par le Pape, pour le premier jour d'Octobre 1310, à Vienne en Dauphiné. La Bulle de convocation du Concile, est datée de Poitiers le 12 Août ; elle fut envoyée à tous les Archevêques & à tous les Rois.

Mort de Jean Scot, de l'Ordre de saint François.

1309.

L'année précédente le Pape Clément V, avoit résolu & déclaré qu'il vouloit faire son séjour à Avignon. Il y étoit cette année dès la fin de Mars, avec toute la Cour de Rome ; & c'est depuis ce voyage que l'on doit compter le séjour des Papes à Avignon. Ce fut là qu'il publia une Bulle terrible contre les Vénitiens, qui s'étoient emparés de Ferrare, que l'Eglise Romaine prétendoit être de son domaine. Par cette Bulle, le Pape privoit le Doge & la République de tous leurs priviléges ; il délioit leurs sujets du serment de fidélité ; & déclaroit tous les Vénitiens, infâmes & incapables d'aucune fonction civile. Il écrivit en même tems aux Rois de Sicile, d'Espagne, de France & d'Angleterre, de saisir & confisquer les biens & les personnes des Vénitiens qui se trouveroient sur leurs terres. Mais il fut bientôt obligé d'employer des armes plus efficaces ; car les Vénitiens garderent Ferrare, nonobstant l'excommunication & l'interdit. Il fit prêcher la Croisade contre eux, & envoya en Italie le Cardinal de Pelegrue son parent, pour commander l'armée en qualité de Légat : il le fit avec succès, gagna une sanglante bataille à Francolin, près du Pô, & reprit Ferrare le 28 Août.

On armoit en Espagne, pour une Croisade plus considérable, que le Pape y faisoit prêcher contre les Maures, à la sollicitation de Jacques II Roi d'Arragon, & de Ferdinand IV Roi de Castille, qui avoient joint leurs forces, pour attaquer le Royaume de Grenade. Plusieurs Prélats allérent à cette guerre, dont on espéroit beaucoup, a cause

de la division des Maures; mais le fruit de la campagne se borna à la prise de Ceuta.

Nouvelles informations à Paris contre les Templiers. Jacques de Molay, grand-maître, amené devant les commissaires du Pape, le Mercredi 26 Novembre, reclame contre ce qu'il eût confessé; prétendant qu'il auroit parlé autrement, s'il eût été en liberté.

Le Cardinal Gentil, Légat en Hongrie, assemble un Concile à Presbourg, où l'on renouvelle quelques constitutions faites par les précédens Légats. Un des articles porte défense à tout Catholique, de marier sa fille ou sa parente à un hérétique, un schismatique, ou un infidéle, à cause du péril de séduction où les femmes sont exposées par ces mariages. Ces decrets furent publiés le 10 Novembre.

1310.

On célébra cette année plusieurs Conciles Provinciaux, à Cologne, à Salsbourg, à Mayence, à Paris, à Sens, à Senlis, principalement pour y traiter de l'affaire des Templiers par ordre du Pape.

Le Concile de Cologne commença le Lundi 9 Mars, & dura le Mardi & le Mercredi suivans. On y publia des statuts en vingt-neuf articles, dont le premier condamne & casse les statuts & les ordonnances faites par les laïcs contre la liberté ecclésiastique; particuliérement les défenses de donner, vendre ou aliéner de quelqu'autre maniére au profit des ecclésiastiques ou des religieux, des terres & des seigneuries. On condamne aussi ceux qui défendoient sous des peines pécuniaires de donner aux Curés, pour les mariages, les enterremens, & les autres fonctions, plus que ce qui avoit été taxé par les Juges laïcs. Le Concile déclare nuls tous ces réglemens faits par les laïcs, & leur ordonne de les révoquer, sous peine d'excommunication: ils paroissent cependant fort sages. Le onziéme article défend de faire lire l'Epître & l'Evangile, sinon par ceux qui sont dans les ordres sacrés, & revêtus de leurs ornemens.

A Salsbourg, on tint deux Conciles; le premier pour régler le paiement de la décime que le Pape avoit demandée pour deux ans: le second, pour expliquer quelques statuts des Conciles précédens.

Le Concile de Mayence dura trois jours ; sçavoir, le Lundi 11 Mai, le Mardi & le Mercredi suivans. On y fit un abrégé des statuts des Conciles précédens, & on y traita, par ordre du Pape, de l'affaire des Templiers ; vingt de ces Chevaliers entrerent au Concile sans y être appellés, portant l'habit de l'Ordre. Le Commandeur qui étoit à leur tête, se plaignit beaucoup de ce qu'on les condamnoit sans les entendre & sans les convaincre réguliérement ; & déclara qu'ils appelloient au Pape futur & à tout son Clergé. Il ajoûtoit que ceux qu'on avoit déja brûlés, pour les crimes qu'on leur imputoit, avoient nié constamment d'en avoir commis aucun ; & l'avoient soûtenu dans les tourmens jusqu'à la mort ; & que Dieu avoit prouvé leur innocence, en ce que leurs manteaux blancs, ni les croix rouges qui étoient dessus, n'avoient pû être brûlés. *Si ce miracle etoit vrai*, dit M. Fleuri, *on pourroit en conclure au contraire, que le feu n'épargnant que l'habit, montroit qu'il étoit saint, & que ceux qui le portoient en étoient indignes.* L'Archevêque de Mayence reçut leur protestation, & ensuite obtint une commission du Pape, en conséquence de laquelle il les renvoyá absous le premier Juillet de l'année suivante.

A Paris, l'Archevêque de Sens, Philippe de Marigny, tint son Concile provincial, depuis le 11 Mai jusqu'au 26. On y examina les causes des Templiers en particulier. Plusieurs furent renvoyés absous, d'autres furent condamnés à la prison perpétuelle ; quelques-uns comme relaps furent livrés au bras séculier, après avoir été dégradés par l'Evêque. On en brûla cinquante-neuf dans les champs, près l'Abbaye saint Antoine, dont aucun n'avoua les crimes dont on les accusoit : mais tous soûtinrent jusqu'à la fin qu'on les faisoit mourir injustement ; ce qui frappa extrêmement le peuple. Un mois après, l'Archevêque de Reims tint à Senlis son Concile provincial, où neuf Templiers furent de même condamnés, & ensuite brûlés par l'autorité du Juge séculier : mais ils se dédirent à la mort de ce qu'ils avoient confessé auparavant, disant que c'étoit par la crainte des tourmens.

On continuoit en même tems à Paris les procédures touchant les affaires générales de l'Ordre : les prisonniers qui furent interrogés, persisterent tous, hormis un, à soutenir que ceux qui avoient confessé, ne l'avoient fait

que par la crainte des cruels tourmens qu'ils av
ferts ou vû souffrir à d'autres ; ajoûtant que hors
me de France, on ne trouveroit aucun Tei
avouât ce dont on les accusoit. En Castille les
furent arrêtés, & on assembla à leur sujet un (
dix Evêques à Salamanque : mais après qu'on eut
& qu'on eut reçu leurs confessions, ils furent mis
de l'avis de tous les Prélats, qui renvoyerent a
décision de l'affaire. En Arragon, ils prirent les a
se défendre dans leurs châteaux : les troupes du
taquerent, & se saisirent de leurs personnes &
biens. Le Pape jugeant que cette affaire n'étoit
suffisamment examinée, proroge le terme du Co
ral jusqu'au premier Octobre de l'année suivante.

On dit qu'entre les conditions du traité que P
Bel avoit fait avec Clément V, avant son élect
en avoit une qu'il tint secréte, & qu'il ne déclar
du couronnement du Pape : c'étoit de condamn
moire de Boniface VIII, comme hérétique, & de f
ses os. Ce qu'il y a de certain, c'est que Clém
par les instances réiterées de ce Prince, fit entan
cédure, comme il paroît par un commencemen
mation que nous avons, en date du 17 Août de
née. Mais le Roi se désista au commencement
suivante ; & en conséquence le Pape donna une E
du 27 Avril 1311, où il reconnoit que le Roi a
cette poursuite à bonne intention, & le déclare
de la capture de Boniface, & de tout ce qui est
cette occasion. Par cette Bulle, il révoque tout ce
fait de fâcheux ou d'offensant pour la France, d
1300, sans exception. Il casse en général toutes l
ces, constitutions & déclarations, non comprises
des décretales, entant qu'elles seroient préjud
l'honneur & aux libertés du Royaume : pour l
Unam Sanctam & *Rem non novam*, qui sont
extravagantes communes ; il s'en tient aux mod
qu'il y avoit faites, en déclarant que leur exécuti
gardoit pas la France, où tout demeuroit dans
état qu'avant ces décretales. A la vérité, le Pape
de la grace générale, Nogaret & quelques Italie

Il revient à eux dans deux autres Bulles du même jour ; il avoit déja traité Nogaret avec beaucoup de ménagement dans la Bulle même, où la grace de l'absolution étoit déclarée n'être pas pour lui. Le Pape excusoit ses vues & ses démarches. Dans les Bulles suivantes, il l'absout par provision, lui imposant cependant pour pénitence, le voyage de la Terre-sainte, & d'y servir toujours, si le Pape ne le rappelle.

Les Chevaliers de S. Jean de Jérusalem, prennent l'Isle de Rhodes sur les Turcs, le 15 Août : on les nomma depuis ce tems les Rhodiens.

Marguerite Porette, dont parle un auteur contemporain sous l'an 1310, étoit, selon les apparences, du nombre des Béguines hérétiques, condamnées au Concile de Vienne, avec les Béguards, les Fratricelles & les Bizoques. Elle avançoit dans un ouvrage de sa façon, outre quantité d'erreurs, celle-ci en particulier, qu'une ame anéantie dans l'amour du Créateur, peut & doit sans remords accorder à la nature tout ce qu'elle veut. Elle soutint opiniâtrement cette doctrine, & fut brûlée en Grève à Paris, avec un Juif relaps, qui crachoit sur les images de la sainte Vierge, & un certain Guiard de Cressonessard, qui se disoit l'Ange de Philadelphie. Outre les Béguines, évidemment táchées d'erreur, il se trouvoit d'autres femmes dévotes, à qui l'on donnoit le même nom de Béguines, dont le Concile condamna aussi par un autre décret la maniére de vivre. Elles se disoient Religieuses, mais sans obéissance, sans renoncement à leurs biens, ni profession d'aucune régle approuvée ; ne s'attachant qu'à certains Religieux, selon leurs caprices. Elles faisoient les Théologiennes, & vouloient pénétrer dans la profondeur des articles de la Foi.

Jean de Mehun, choisit sa sépulture dans l'Eglise des Jacobins de Paris, rue saint Jacques, & leur légue par testament un coffre fort, chargeant son exécuteur testamentaire *de ne le remettre aux bons Peres, qu'après qu'ils lui auroient rendu les derniers devoirs.* On lui fit de magnifiques funérailles, & aussi-tôt on ouvrit le coffre fort ; mais il ne renfermoit que des ardoises sur lesquelles on avoit gravé

des figures de géométrie. Les Jacobins mécontens, tirérent le corps de leur prétendu bienfaiteur du tombeau, où ils venoient de le mettre, & il couroit risque de rester sans sépulture, si le Parlement n'eût ordonné qu'on l'enterrât dans le Cloître.

1311.

Concile de Ravenne, le 17 Juin, sur l'affaire des Templiers. On amena au Concile sept de ces Chevaliers, auxquels on lut les chefs d'accusation envoyés par le Pape, & les dépositions des témoins. Ils répondirent à tous chacun séparément, sans paroître ébranlés ni intimidés, & niérent constamment tous les crimes dont on les chargeoit. Ce Concile étoit aussi pour se préparer au Concile général, qui s'assembla à Vienne au tems marqué. Il s'y trouva plus de trois cents Evêques sans les moindres Prélats, comme les Abbés & les Prieurs : & le Pape en fit l'ouverture le 16 Octobre, par un sermon dans lequel il proposa les trois causes de la convocation du Concile : l'affaire des Templiers, le secours de la Terre-sainte, & la réformation des mœurs & de la discipline de l'Eglise. Il fut parlé dans cette premiére session des exemptions, dont les Evêques demandoient la révocation. L'exemple des Templiers, qui avoient si excessivement abusé de leur exemption & de leurs autres priviléges, fut apparemment l'occasion de traiter cette matiére. Le reste de l'année se passa en conférences sur les matiéres qu'on devoit décider.

1312.

Le Pape tient un consistoire secret le 22 Mars avec les Cardinaux & plusieurs Prélats, où il casse & annule l'Ordre militaire des Templiers, par maniére de provision plutôt que de condamnation; réservant leurs personnes & leurs biens à sa disposition & à celle de l'Eglise.

Seconde session du Concile général le 3 Avril : le Pape publie la suppression de l'Ordre des Templiers. Le Roi Philippe le-Bel assista à cette session, avec Charles de Valois

rere & ses trois fils. La Bulle de cette suppression ne
ıbliée que le 6 Mai, jour de la conclusion du Con-
Le Pape dit dans cette Bulle, qu'il n'a pas supprimé
re des Templiers par sentence définitive, mais par
ıce provisionnelle & par ordonnance Apostolique.
me les biens des Templiers leur avoient été donnés
le secours de la Terre-sainte, il fut résolu, après
des délibérations, qu'ils seroient accordés aux Hos-
ers de S. Jean de Jérusalem, dévoués comme les
ɔliers à la défense de la Terre-sainte, & de la foi contre
ıfideles. Mais on en excepta les biens situés dans les
.umes de Castille, d'Arragon, de Portugal & de Ma-
ıe; & ils furent appliqués à la défense du Pays contre
lusulmans, qui tenoient encore le Royaume de Grena-
Quant aux personnes des Templiers, le Pape se réserva
gement de quelques-uns nommément : tous les autres
ıt laissés au jugement du Concile de chaque province,
en disposer selon la diversité des sujets.
s poursuites contre la mémoire de Boniface VIII,
ıt terminées en ce Concile, où trois Cardinaux parle-
pour la justification de ce Pape devant le Roi Philippe
ın Conseil; & deux Chevaliers Catalans s'offrirent à
stifier par duel. Le Concile déclara que le Pape Boni-
avoit été catholique, & n'avoit rien fait qui le rendît
ıable d'hérésie : & d'un autre côté il arrêta aussi qu'on
ourroit jamais reprocher au Roi Philippe-le-Bel, ni à
ıccesseurs, ce qu'il avoit fait contre Boniface.
régnoit depuis long-tems une grande division entre les
:s Mineurs. Les plus zelés pour l'observance avoient été
·és des autres par le Pape Celestin V, en 1294, sous
ɔm de *pauvres Ermites*, & il leur avoit donné un chef
.culier. De-là se formerent deux partis, dont l'un se
moit *les spirituels*, l'autre *les Freres de la commu-
é*. Ces prétendus spirituels, avoient pour chef, lors du
cile de Vienne, Ubertin de Casal, sectateur zelé de
re Jean d'Olive, mort quinze ans auparavant, & au-
on attribuoit quelques opinions erronées. On l'accusoit,
exemple, d'avoir soutenu que l'ame raisonnable n'est
la forme substantielle du corps humain; d'où il s'en-
oit que ce n'étoit pas l'homme, mais l'ame seule qui

pouvoit mériter ou démériter. On disoit aussi qu'il avoit soutenu que les enfans ne reçoivent au Baptême, que la rémission du péché originel, mais non pas la grace & les vertus. C'est la matiére du premier décret du Concile de Vienne, qui décide que quiconque osera soutenir que l'ame raisonnable n'est pas essentiellement la forme du corps humain, doit être tenu pour hérétique. Le Concile définit aussi que le Baptême confere la grace sanctifiante, & la foi à ceux qui le reçoivent. Il condamne une secte d'hommes nommés vulgairement *Begards*, & femmes nommées *Béguines*, bien différentes de celles dont nous avons rapporté l'institution sous l'année 1174. Ces hérétiques dont nous avons déja parlé, enseignoient entr'autres erreurs, que l'homme peut acquérir en cette vie un tel dégré de perfection, qu'il deviendra entiérement impeccable, & ne pourra plus avancer dans la grace. Ils appelloient, *esprit de liberté*, ce prétendu état de perfection, & croyoient qu'alors la sensualité est tellement soumise à l'esprit & à la raison, qu'on peut librement accorder à son corps tout ce qu'on veut. En conséquence ils s'abandonnoient à toutes sortes d'impuretés. Ces hérétiques se trouvoient en Allemagne & en Italie.

Le Pape voulut aussi réunir entre eux les Freres Mineurs, & lever les scrupules de ceux qui se plaignoient, que le corps de l'Ordre n'observoit pas fidélement la régle de S. François. Il fit dans cette vue une grande constitution qui fut approuvée en consistoire secret le 5 Mai, & publiée le lendemain; mais elle ne termina point le schisme des Freres Mineurs. Le Concile de Vienne fit plusieurs autres constitutions touchant les Religieux, les Chanoines Réguliers & les Religieuses, qui tendent toutes à réprimer divers abus. Il en fit une pour les Hôpitaux, où l'on voit l'origine des Administrateurs laïcs, auxquels on a confié les biens de ces maisons. Ce qui prouve qu'il étoit aussi rare alors, qu'il étoit facile anciennement, de trouver parmi les Ecclésiastiques des Administrateurs qui fussent sans reproche.

Entre les Constitutions qui regardent le Clergé, on peut remarquer les suivantes.. Il est défendu aux Clercs, même mariés, d'exercer en personne les métiers de Boucher, ou

de Cabaretier, sous peine de perdre le privilége clérical. On peut être ordonné Soudiacre dans la dix-huitiéme année de l'âge, Diacre dans la vingtiéme, Prêtre dans la vingt-cinquiéme. Un Chanoine n'aura point voix au Chapitre, qu'il ne soit au moins Soudiacre, ou qu'il ne se fasse promouvoir dans l'an à l'ordre requis pour son Bénéfice. Quant à l'immunité des Clercs, le Concile révoqua la fameuse Bulle *Clericis Laicos*, avec tout ce qui en avoit été la suite.

Le Concile de Vienne, renouvella la Fête du S. Sacrement, instituée par Urbain IV, mais dont la Bulle n'avoit point eu d'exécution. Le Pape Clément la confirme & la rapporte toute entiére, mais sans faire non plus aucune mention de procession ni d'exposition du S. Sacrement. Il ordonna, pour faciliter la conversion des infideles, qu'on établiroit en Cour de Rome & dans les Universités de Paris, d'Oxford, de Boulogne & de Salamanque, deux maîtres pour les langues Hébraïque, Arabique & Chaldéenne, lesquels seroient entretenus en Cour de Rome par le Pape, à Paris par le Roi de France, & dans les autres villes par les Prélats, les Monasteres & les Chapitres du pays. Cet établissement étoit sollicité depuis très-long-tems par Raymond Lulle, du tiers Ordre de S. François; homme dont on sçait si peu l'histoire, que les uns en ont fait un magicien, les autres un hérétique, & les autres un martyr. Enfin le Concile de Vienne ordonna une Croisade ou passage général, auquel s'engagerent par vœu les Rois de France, d'Angleterre & de Navarre, avec plusieurs autres Seigneurs. Ce Concile est compté pour le quinziéme général.

A Constantinople, l'Empereur Andronic fait assembler les Arsenites, pour tâcher de les réunir à la communion de l'Eglise Grecque. Ils sortirent de leurs retraites tout couverts de haillons, mais si pleins de vanité, qu'ils firent des demandes exhorbitantes. Ils exigerent que tout le Clergé expiât la faute qu'il avoit faite lors de la déposition du Patriarche Arsene, en s'abstenant pendant quarante jours du Service Divin; & que le peuple fit aussi pénitence par les jeûnes & les génuflexions qui lui seroient prescrites. L'Empereur leur accorda tout pour le bien de la paix : mais ceux du parti qui n'obtinrent pas des Evêchés, des Abbayes, ou

d'autres récompenses à leur gré, retournerent bientôt à leur schisme.

1313.

Bulle du 26 Janvier, par laquelle le Pape leve toutes les censures portées contre les Venitiens. Dès l'année 1310, ils avoient envoyé des Ambassadeurs au Pape, sans pouvoir rien obtenir : enfin le Pape se laissa fléchir par la soumission de François Dandole leur envoyé, qui pendant que le Pontife étoit à table, vint se présenter devant lui avec une chaîne au cou & pauvrement vêtu.

Le Pape publie deux constitutions contre la mémoire de Henri VII, Empereur d'Allemagne, mort le 24. Août de cette année. Ce Prince avant son couronnement avoit fait au Pape Clément V, un serment par lequel il promettoit de défendre la Foi Catholique, exterminer les hérétiques, ne faire aucune alliance avec les ennemis de l'Eglise, protéger le Pape, & conserver les droits de l'Eglise Romaine. Le Pape regardoit cette promesse comme un serment de fidélité; mais l'Empereur en étant informé, fit une protestation au contraire pardevant des officiers publics : c'étoit le sujet du mécontentement du Pape. Henri VII avoit été couronné à Rome le 29 Juin 1312, par des Cardinaux auxquels le Pape en avoit donné commission, ne pouvant s'y transporter lui-même à cause des affaires qui le retenoient alors deçà les Monts.

Canonisation de S. Pierre, Celestin.

Concile de Rouen, dans l'Eglise de Notre-Dame-du-Pré, aujourd'hui de Bonne-Nouvelle : ce n'est qu'une répétition des articles qui avoient été traités dans le Concile célébré au même lieu, en 1299.

1314.

Les Templiers dont le Pape s'étoit réservé le jugement, étoient le Grand-Maître, le Visiteur de France, & les Commandeurs d'Aquitaine & de Normandie. Il commit ensuite leur jugement à quelques Prélats, qui les condamnerent à la prison perpétuelle, par sentence rendue le 18 Mars dans le Parvis de Notre-Dame à Paris. Les accusés avoient avoué publiquement tous les crimes dont on les chargeoit;

mais après la sentence, le Grand Maître & le Commandeur de Normandie rétractérent leur confession, soutenant opiniâtrément qu'ils étoient innocens. Le Roi Philippe, qui étoit au Palais, l'ayant appris, les fit brûler tous deux dans une petite isle de la Seine, qui étoit entre le Jardin du Roi (où est maintenant la Place Dauphine) & les Augustins. Ils persistérent dans leur dénégation jusqu'à la fin, & souffrirent le feu avec une fermeté qui étonna tous les assistans. On prétend que les Templiers, en mourant, ajournerent le Pape Clément V & le Roi Philippe-le-Bel, au Tribunal de Dieu, & qu'en effet ils moururent tous deux au tems prédit.

Le Pape Clément V meurt le 20 Avril à la Roquemaure, près d'Avignon, comme il se faisoit porter à Bordeaux pour y reprendre son air natal. Les Cardinaux s'assemblent en conclave à Carpentras, dans le Palais Episcopal, d'où ils sortent vers la fin de Juillet, sans avoir rien conclu. Ils furent deux ans sans se rassembler, n'étant pas moins divisés touchant le lieu de l'élection, que sur le choix de la personne. Le Roi Philippe-le-Bel meurt le 29 Novembre à Fontainebleau, lieu de sa naissance.

Concile provincial de Ravenne, le 10 Octobre. On y fit vingt articles. Le quatriéme porte, que les exempts seront exhortés de n'inviter ni admettre aucun Evêque étranger ou inconnu, n'ayant point de peuple soumis deça la mer, à faire des ordinations ou d'autres fonctions pontificales dans leurs Eglises. Ces inconnus étoient apparemment des Evêques *in partibus*, dont le nombre s'augmentoit tous les jours. Le sixiéme ordonne, que quand les Evêques passeront dans leurs diocèses, les Curés feront sonner les cloches, afin que le peuple puisse venir recevoir la bénédiction à genoux; sous peine de cinq sols d'amende applicable aux pauvres. Les Chanoines ou les Religieux iront au devant de l'Evêque en chapes, avec l'eau bénite, l'encens & la croix, en chantant jusqu'à la porte de l'Eglise, & recevront sa bénédiction solemnelle prosternés devant l'Autel. Le treiziéme porte, que les Prêtres seront tenus de célébrer leur premiére Messe dans trois mois après leur ordination, & ensuite de la dire au moins une fois l'an. Le dix-neuviéme, défend de prononcer des interdits pour

des Fêtes, les habitués de l'Eglise, après l'offic
au logis du Chanoine absent avec la croix,
& le bénitier, & ils faisoient par cette sorte
sion une mercuriale à sa paresse. En 1640, u
de Bayeux s'étant absenté des matines le jour
fut condamné à perdre cinq sols de ses rétribut
être que l'usage précédent a donné lieu à la co
verbiale de dire à quelqu'un qui s'est fait atte
tems : qu'*on alloit le chercher avec la croix &*

1315.

Concile provincial de Reims à Senlis, où
Pierre de Latilli, Evêque de Châlons, Chancelier
soupconné d'avoir procuré la mort de Philippe-
l'Evêque son prédécesseur. Le Roi Philippe, av
successeur Louis son fils aîné, surnommé Hutin,
le 5 Juin 1316, après avoir engagé les Cardinau
bler à Lyon, pour procéder à l'élection d'un Pa
la Reine sa femme enceinte, & Philippe comte
son frere, fut nommé Régent.

Les Inquisiteurs de l'Ordre de S. Dominique
en Allemagne des hérétiques qui renouvelloient
des Fratricelles. Ils attaquoient presque tous les
de l'Eglise, & l'Eglise même, tant dans son ch

de l'Allemagne & de l'Italie. Les Freres Prêcheurs
;ant l'inquisition, en découvrirent plusieurs qui furent
amnés au feu. Mais ils demeurerent tous dans leur
:âtreté, & se livrerent au supplice avec joie, sans qu'un
.e répentît. Ces hérétiques frayerent le chemin aux autres
s qui s'éleverent ensuite en Bohême & en Allemagne.
›ncile Provincial de Saumur.
›ncile Provincial, tenu à Nougarot, par l'Archevêque
sch.

1316.

France, le Comte Philippe, Régent, fait enfermer les
.inaux dans la maison des Freres Prêcheurs à Lyon, &
donne des gardes, pour les obliger d'élire un Pape.
ardinal Jacques d'Euse, Evêque de Porto, né à Cahors
urens pauvres, est élu le 7 Août, & prend le nom de
XXII. Il fut couronné à Lyon le 5 Septembre, & se
it ensuite à Avignon, où il avoit fait publier qu'il tien-
: sa cour.

1317.

ille du 25 Juin pour l'érection de Toulouse en Métro-
Le Pape lui donna pour suffragans Pamiers & quatre
eaux Evêchés qu'il créoit, à Montauban, à S. Papoul,
:ux, & à Lombés. Montauban & S. Papoul étoient
Monasteres. La Bulle du Pape se trouve datée tantôt du
: Juillet, tantôt du 2 d'Août, tantôt du 2 de Novem-
Il est certain qu'elle précéde toutes ces dates, puisque
pe écrivit le 7 de Juillet aux Consuls de Toulouse, pour
expliquer les raisons qui l'avoient porté à ériger leur
en Archevêché. Jean XXII érigea aussi cette année plu-
s autres nouveaux Evêchés en France, savoir, à Alet,
Pons, à Castres, à Condom, à Sarlat, à S. Flour,
aillezais, & à Luçon : c'étoient auparavant des Monas-
. L'Evêché de Maillezais a été transféré à la Rochelle
;48. Le Pape désiroit pour ces érections d'Evêchés le
:ntement du Roi : on le voit par deux lettres qu'il écrivit
e sujet à Philippe le Long. (Le Comte Philippe avoit été
nnu Roi après la mort de Jean fils posthume de Louis

Hutin, qui ne vécut que huit jours : il fut surnommé le Long, à cause de sa grande taille.)

Concile Provincial de Ravenne à Boulogne. On y fit vingt-deux articles de réglemens, qui furent publiés à la fin du Concile le 27 Octobre. Le dix-huitiéme déclare excommuniés les Juges séculiers, qui, après avoir pris des Clercs portant des armes, ou coupables de quelqu'autre maniére, les retiennent & refusent de les rendre à l'Evêque en étant requis; ou qui les renvoient avec scandale, au son des trompettes avec leurs armes pendues au col. La même annnée le Pape avoit accordé au Roi Philippe le Long, que ses Officiers pussent arrêter les Clercs notoirement coupables, quand il y auroit lieu de craindre qu'ils ne prissent la fuite, à condition de garder, en les arrêtant, toute la modération possible, & de rendre les coupables au Juge d'Eglise. Nous voyons ici la distinction du délit commun & du cas privilégié. La lettre est du 13 Août.

Le Pape réforme l'Ordre de Grandmont. Il publie le recueil des constitutions de Clement V, sous le nom de *Clémentines*. Ce recueil est divisé en cinq livres comme le sexte, & il s'appelloit au commencement *le septiéme des décrétales*.

Concile de Tarragone en Espagne, pour la condamnation des erreurs d'*Arnaud de Villeneuve*, Medécin, qui soutenoit que les Chrétiens n'avoient plus que l'apparence du culte extérieur, & qu'ils iroient tous en enfer. Il ajoûtoit que les œuvres de miséricorde sont plus agréables à Dieu que le sacrifice de l'autel, dans lequel ni le Prêtre, ni celui qui le fait offrir, n'offrent rien qui leur appartienne.

1318.

Jean XXII continua cette année d'ériger des Evêchés en France; savoir, à Tulle & à Lavaur, qui étoient des Monasteres. Il érigea de même en Evêché l'Eglise paroissiale de la ville de Mirepoix, qu'il soumit a la Métropole de Toulouse, du Diocése de laquelle étoit cette ville. En Espagne il divisa la province de Tarragone, érigeant en Métropole l'Evêché de Sarragosse : il lui donna cinq suffragans des onze qu'avoit Tarragone. Ce Pape établit de nouveaux Evêchés, jusques chez les Infideles. Franco de Perouse, Do-

minicain, étoit en mission dans la Perse soumise aux Tartares : il y avoit fait grand nombre de conversions, ainsi que dans les pays voisins. Le Pape l'ayant appris, érigea en Cité & en Métropole la ville de Sultanie, bâtie depuis peu par le grand Kan Aliapton, qui y avoit établi sa résidence. Il en fit premier Archevêque frere Franco, & il nomma six autres freres du même Ordre, pour ses Evêques suffragans.

Hugues Geraud, Evêque de Cahors, est déposé par le Pape, comme convaincu de plusieurs crimes, par sentence du 18 Mai. Bernard Guion, Auteur du tems, rapporte que Geraud fut ensuite dégradé selon la forme de droit, puis livré à la cour séculiére, par le jugement de laquelle il fut traîné publiquement, & écorché en quelque partie de son corps, & enfin brûlé au mois de Juillet suivant; parce que, disoit-on, il avoit cherché à faire périr le Pape. Il y avoit en effet depuis long-tems des conjurations contre ce Pontife, & on avoit attenté plusieurs fois à sa vie.

Les Freres Mineurs schismatiques s'étoient établis en Sicile, & s'étoient donné un Général particulier nommé *Henri de Ceva*, qui enseignoit plusieurs erreurs; entr'autres, qu'il y avoit deux Eglises; l'une charnelle comblée de richesses, plongée dans les délices, & noircie de crimes, à laquelle commande le Pape; l'autre Eglise, qui étoit spirituelle, ornée de vertus, frugale & pauvre, ne résidoit, selon lui, que chez les prétendus spirituels & leurs sectateurs. Le Pape les fait chasser de Sicile. Quatre de ces faux Freres sont brûlés à Marseille, après avoir été condamnés par l'Inquisiteur comme hérétiques déclarés. Ils furent honorés comme martyrs par ceux de leur secte.

1319.

Bulle du 14 Mars pour l'érection de l'Ordre militaire de Christ en Portugal. Cet établissement avoit été sollicité par Denys, Roi de Portugal, pour la défense de la foi Chrétienne contre les Sarrasins du pays. Ces nouveaux Chevaliers devoient suivre la régle de Citeaux, selon les constitutions de Calatrava : on leur donna les biens que les Templiers avoient en Portugal.

Ordre du Mont Olivet en Italie, établi sous la régle de

S. Benoît, par le bienheureux Bernard, de la famille des Toloméi de Sienne.

1320.

Nouveaux Pastoureaux en France & en Angleterre, aussitôt dissipés que les premiers. Ce mouvement fut occasionné par un bruit qui s'étoit répandu d'un nouveau passage à la Terre-sainte. Il étoit vrai que les Rois de France & d'Angleterre avoient fait des instances au Pape à ce sujet, mais il les détourna de cette entreprise. Pendant le peu de tems que durerent ces Pastoureaux, ils commirent de grands excès, particuliérement sur les Juifs, qu'ils tuérent dans toutes les villes où ils passoient, excepté ceux qui se faisoient baptiser. Le Pape renouvella à cette occasion les constitutions qui défendoient de dépouiller de leurs biens les nouveaux convertis. C'est que quand un Juif se faisoit Chrétien, ses biens étoient confisqués par le Seigneur de la terre où il demeuroit, pour se dédommager de ce qu'il perdoit la propriété de la personne du Juif; d'où il arrivoit le plus souvent que ces nouveaux convertis étoient obligés de retourner au Judaïsme.

1321.

Le Pape fait prêcher la croisade contre les habitans de Recanati, ville de la Marche d'Ancone. Ils s'étoient révoltés contre lui, & avoient tué ceux qui avoient été envoyés pour pacifier cette ville. Dès l'année précédente le Pape avoit supprimé l'Evêché de Recanati, qu'il transféra à Macerata ville voisine & fidelle à l'Eglise Romaine. Les habitans de Recanati tenoient le parti des *Gibelins*, favorable aux Empereurs, & opposé au parti des *Guelfes*, qui tenoit pour les Papes. Ces deux factions divisoient depuis longtems l'Italie; les villes étoient non-seulement opposées les unes aux autres, mais divisées au dedans : ce n'étoit que petites guerres, pillages, massacres & toutes sortes de crimes. Les Gibelins prenoient le dessus depuis que les Papes ne résidoient plus en Italie.

Frere Catalan Fabri, & frere Pierre Pascal, de l'Ordre des Freres Mineurs, inquisiteurs en Dauphiné, sont tués par les héritiques.

Il

Il y avoit alors en France une grande quantité de lépreux : (maladie inconnue aujourd'hui). Ces malheureux séparés du commerce des hommes, éprouvoient toute la dureté d'une solitude forcée & honteuse ; ils formerent le projet détestable d'empoisonner les fontaines & les puits. On dit qu'ils avoient été sollicités à ce crime par les Juifs, irrités de la persécution qu'ils avoient soufferte de la part des pastoureaux. La conspiration fut exécutée en quelques cantons de la Guienne. On découvrit que les Juifs entroient dans le complot, & les coupables furent punis par le feu. Les lépreux furent renfermés dans des Hôpitaux, & on proscrivit les Juifs, qui depuis ce tems-là n'ont plus été reçus dans le Royaume par autorité publique.

1322.

Dispute entre les Freres Mineurs sur la pauvreté de Jesus-Christ. On décide dans le Chapitre général de l'Ordre, assemblé au mois de Juin, que " ce n'est pas une proposition „ hérétique, mais catholique, de dire que Jesus-Christ „ montrant le chemin de perfection, & les Apôtres y mar- „ chant après lui, & voulant y conduire les autres, n'ont „ rien eu par droit de propriété, ni en particulier, ni en „ commun ; vu principalement que l'Eglise, qui n'a jamais „ erré, l'a expressément décidé dans la Bulle *Exiit qui semi-* „ *nat*, insérée dans le corps de Droit, approuvée de toute „ l'Eglise „ &c. Cette Bulle est de Nicolas III, & non de Nicolas IV ; c'est une faute que M. Fleuri n'a point évitée. Nonobstant ce décret, le Pape, après avoir long-tems déliberé, fit la fameuse constitution *Ad conditorem*, où il traite à fond la question de la pauvreté parfaite, & révoque la décrétale *Exiit* de Nicolas III, qui étoit le grand appui des Fratricelles. Cette constitution est du 8 Décembre.

Le Cardinal Guillaume de Godin, Légat en Castille, assemble un Concile à Valladolid, où il fait publier vingt-sept canons avec l'approbation des Prélats. Le septiéme est contre le concubinage des Clercs, qui étoit très-commun en Espagne, comme le témoigne Alvar Pélage, auteur Espagnol qui écrivoit alors. On décerne dans ce canon des peines plus griéves contre ceux dont les concubines ne sont pas chrétiennes : c'est que l'Espagne avoit encore quantité de Juifs

& de Mahométans. Le neuviéme canon porte, qu'on n'admettra aux ordres sacrés, que ceux qui sçauront au moins parler Latin, & on n'ordonnera de Clercs qu'autant que chaque Eglise en pourra nourrir. Le vingt-sixiéme, défend les épreuves du fer chaud & de l'eau bouillante, encore usitées en Espagne.

Valter ou *Gautier*, l'un des chefs des Fratricelles découverts en Allemagne sept ans auparavant, est brûlé à Cologne. Il étoit très-rusé, très-artificieux en ses réponses, & très opiniâtre : ensorte que ni par promesses, ni par menaces, ni par les plus cruels tourmens, on ne put l'obliger à indiquer ses complices, qui cependant étoient nombreux.

Le 19 de Mai 1322, le Pape déclare par une Bulle, que la dispense accordée ci-devant par Clément V, est nulle; qu'en conséquence, il n'y a point eu de mariage légitime entre Charles de France, & Blanche de Bourgogne, & qu'ainsi ils sont libres l'un & l'autre de se pourvoir ailleurs. L'Evêque de Paris, assisté de celui de Beauvais, & de Geoffroi Duplessis, Notaire du Pape, avoient instruit toute cette affaire. Ce Geoffroi fut le Fondateur du Collége Duplessis, en 1322 : il se fit dans la suite Bénédictin à Marmoutier ; & il fonda aussi à Paris, pour les Moines de cette Abbaye, le Collége du même nom, que les Jésuites avoient sçu réunir au Collége de Louis-le-Grand, possédé aujourd'hui par l'Université.

Le Jugement du Pape éprouva des contradictions. On en fit des plaisanteries dans Paris, à cause de la circonstance singuliére d'un mariage contracté dans le même tems par le Trésorier du Roi, nommé Billevart, malgré une double affinité spirituelle qui étoit entre lui & la personne qu'il venoit d'épouser. Les Satyriques firent un couplet de Chanson, dont le sens étoit, que Billevart avoit eu l'adresse de se marier après avoir obtenu dispense d'une double affinité spirituelle, tandis que pour une seule, le mariage du Roi avoit été cassé par le Pape.

Billevart par l'octroi du S. Pere,
A pris sa double Commere ;
Et du Roi par Comperage,
Le Pape défait le mariage.

1323.

Frere Bonnegrace de Bergame, qui étoit en Cour de Rome chargé de la procuration de l'Ordre des Freres Mineurs, y appelle de la constitution *Ad conditorem* en plein consistoire le 14. Janvier. Le Pape le fait mettre en prison. Il publie le 12 Novembre une nouvelle constitution contre l'opinion des Freres Mineurs, touchant la pauvreté évangélique. C'est la décrétale *Cùm inter nonnullos*, où, conformément à une conclusion de l'Université de Paris, il déclare erronée & hérétique la proposition soutenue opiniâtrément, que Jesus-Christ & ses Apôtres n'ont rien eu en particulier ni en commun; attendu que cette proposition contredit expressément l'Ecriture-sainte, qui assure en plusieurs endroits qu'ils ont eu certaines choses. Michel de Cesene, général des Freres Mineurs, persiste à soutenir son décret du Chapitre de Perouse.

Canonisation de S. Thomas d'Aquin.

1324.

Concile provincial de Sens à Paris, le 3 Mars, assemblé par Guillaume Archevêque de cette ville. On y publia un statut de quatre articles, dont le plus remarquable est le premier, qui veut que chaque Evêque, dans son Diocèse, exhorte son peuple à observer l'abstinence de viande & le jeûne, le Mercredi après l'octave de la Pentecôte, veille de la Fête du Saint Sacrement; & accorde à tous ceux qui l'observeront, quarante jours d'indulgence. Le Concile ajoûte: „ Quant à la Procession solemnelle que le Clergé & le peu„ple font le même Jeudi en portant le Saint Sacrement; „ puisqu'elle semble introduite en quelque maniére par ins„piration divine, nous n'en ordonnons rien quant à pré„sent, la laissant à la dévotion du Clergé & du peuple. On „ voit ici, dit M. Fleuri, l'origine de la Procession solem„nelle du Saint Sacrement, dont il n'est pas dit un mot „ dans la Bulle de l'institution de la Fête. Elle s'est intro„duite par la dévotion des peuples en quelques Eglises par„ticuliéres, d'où elle s'est étendue à toutes les autres. Il „ n'en a pas été de même du jeûne de la veille; il ne s'est „ conservé qu'en quelques Communautés Religieuses „.

Bulle du 23 Mars contre les Viſcontis, chefs du j
belin : le Pape déclare qu'il les a excommuniés pour
& accorde l'indulgence de la Terre-ſainte à ceux q
dront les armes contre eux.

Depuis quelques années, le Pape avoit comme
procédure contre Louis de Baviére Roi des Romai
tendant que l'élection de ce Prince n'ayant point ét
confirmée par les Papes, il n'avoit aucun droit au gc
ment de l'Empire. Enfin voyant expirer les délais
avoit donnés, il rendit ſa ſentence définitive, par
il le dénonce privé de tout le droit qui lui pouvoit
nir, en vertu de ſon élection. La Bulle eſt du 15
Louis, loin de s'y ſoumettre, aſſembla au mois d'
une grande Diéte a Saxenhauſen, où il fit lire un é
véhément contre le Pape Jean XXII. La derniére p
tout, qui regarde la religion, eſt pleine d'aigrem
ſoutient que le Pape s'eſt déclaré hérétique manif
faiſant les conſtitutions *Ad conditorem*, & *Cum in*
nullos, où il combat ouvertement les déciſions de
Papes ſes prédéceſſeurs. Ce libelle paroit être l'ouvr
Fratricelles ou Freres Mineurs révoltés contre le Pape
s'étoient mis ſous la protection de Louis de Baviér
attira une troiſiéme conſtitution ſur le même ſu
commence, *Quia quorumdam.* Le Pape conclut cett
tale, en condamnant comme hérétiques ceux qui
ou parleront contre les deux précedentes. Il eſt évi
par ces trois conſtitutions, Jean XXII réfute & révo
de Nicolas III, *Exiit qui ſeminat*, quoiqu'il le fa
toute la modeſtie & le ménagement poſſible : il y
comme injuſte le ſimple uſage de fait que Nicolas
toit, non-ſeulement comme juſte, mais comme m
Il n'eſt pas moins évident que l'un de ces deux Pap
trompé dans ſa déciſion, quoi qu'en ait pu dire le
Cardinal Bellarmin.

En Eſpagne, Jean ou Juan Archevêque de Tol
célébra un Concile qui fut terminé le 21 Novembre
publia huit canons, dont le quatriéme porte, que pe
ne deſſervira un Bénéfice Cure, ſans collation ou co
ſion particuliére de l'Evêque. Jean étoit troiſiéme f
Jacques II Roi d'Arragon.

1325.

Bulle du 10 Mai, par laquelle le Pape défend à tous Reli-ieux, de quelque Ordre qu'ils soient, de passer aux pays 'Ou-remer sans la permission du Supérieur de leur Ordre. e Pape avoit été informé que plusieurs faux Freres de l'Or-re de S. François passoient la mer, & entroient dans les ıys des infideles, où abusant de la simplicité du peu de hrétiens qu'ils y trouvoient, ils semoient leurs erreurs, : combattoient les décisions de l'Eglise Romaine.

1326.

Ces erreurs étoient une suite de la doctrine de Pierre-Jean 'Olive, dans son commentaire sur l'Apocalypse, que le ıpe condamna cette année par sentence rendue en plein onsistoire le 9 Février. On trouvoit en cet ouvrage le 'stême chimérique des Fratricelles, commencé par l'Abbé oachim, amplifié dans le livre de l'*Evangile éternel*, & ıutenu pendant plus d'un siécle. Dans un autre consistoire nu le 17 Avril, le Pape confirma la condamnation de ui de Tarlat, Evêque d'Arezzo, Prélat plus guerrier qu'ec-ésiastique, qui s'étoit fait le chef des Gibelins en Toscane. e Pape l'avoit déposé de l'Episcopat en 1322. Ensuite pour iminuer sa puissance, il érigea un nouvel Evêché à Cortone, ille du Diocèse d'Arezzo, par Bulle du 19 Juin 1325. Cet vêché a toujours subsisté depuis.

On célébra le 18 Juin de cette année un grand Concile u Monastere de S. Ruf, près d'Avignon, auquel les Arche-êques d'Arles, d'Aix & d'Embrun, assisterent avec onze e leurs Suffragans : les Evêques absens & les Chapitres y voient envoyé leurs députés. On y fit un grand réglement le cinquante-neuf articles, dont la plupart ne regardent ue les biens temporels de l'Eglise & sa jurisdiction. Les uatre premiers accordent quelques jours d'indulgence à eux qui pratiqueront certaines dévotions, comme d'assister la Messe de la sainte Vierge le Samedi, accompagner le aint Sacrement porté aux malades, prier pour le Pape, 'incliner quand quelqu'un prononce le nom de Jesus. Par e dix-septiéme & le dix-huitiéme, on défend de vendre u fournir du poison, & on prononce des peines contre



Concile, allument des chandelles, des bottes
tisons ou des charbons, & ensuite ils les étei
rision des cierges qu'on a éteints dans la publica
sures.„ La peine qu'on prononce contre cette
l'excommunication pour les personnes, & l'int
lieux où cela sera fait.

M. Fleuri dit, en rapportant ce statut, qu
muniés supposoient que les Prêtres ou les Préla
porté les censures, *étoient coupables d'adulte*
inattention dans cet Historien. Il a pris pou
d'adultére contre les Prêtres ou les Prélats, cer
Adulterinum præsbyteri vel prælati confingen
ce qui veut dire que des Laïques usurpoient la
Prêtres ou des Prélats; qu'ils faisoient les faux
faux Prélats: explication fort éloignée du ser
cet Auteur.

Concile provincial d'Ausch à Marciac le
On y publia cinquante - six canons, dont v
remarquables. Le dix - huitiéme porte que l
c'est-à-dire, les Curés, célébrant la Messe dar
ses, seront servis au moins par un Clerc en su
neuviéme, que tous les Clercs qui sont *in sacr*
ont des Bénéfices, principalement à charge d'a
les Religieux Clercs, sont obligés à dire tous

alors de barbarie. Boniface VIII l'avoit déja condamnée par une constitution. La délicatesse sur ce point n'est plus la même aujourd'hui. On déclare dans le vingt-huitiéme, que les dîmes sont dues de droit divin. Le Concile défend par le cinquante-cinquiéme, d'imposer à la taille les Clercs, les Religieux, & les lépreux enfermés. La taille se levoit alors au profit des Seigneurs.

La Religion faisoit toujours des progrès dans l'Empire des Tartares : on le voit par une lettre d'André de Perouse, l'un des sept Freres Mineurs que Clement V y avoit envoyés en 1307, après les avoir sacrés Evêques. André de Perouse marque dans sa lettre, qu'il avoit établi son siége à Caëton, ville distante de Cambalu d'environ trois semaines de chemin. Il y subsistoit de la pension nommée *alafa* ou aumône impériale, qui lui étoit payée par ordre du grand Kan. Il dit que les Tartares permettent chez eux l'exercice de toutes les Religions, croyant que chacun se peut sauver dans la sienne. Il marque à la fin de sa lettre le martyre de quatre Freres Mineurs, qui l'avoient souffert à Tanna, dans l'Inde, le premier Avril 1322. Ces quatre Freres se nommoient Thomas de Tolentin, Jacques de Padoue, Pierre de Sienne, & Demetrius; ce dernier étoit frere laïque.

L'Archevêque de Reims assemble son Concile provincial à Senlis. On régle dans le premier statut, les cérémonies de la célébration des Conciles provinciaux : Messe solemnelle du S. Esprit par l'Archevêque, ou par celui qu'il commettra en sa place : assistance des Evêques ou des autres Prélats, chacun selon leur rang, & avec les ornemens convenables à leur état, les Evêques en chappe avec le bâton pastoral. Après la Messe on fera le Sermon, on accordera les Indulgences ordinaires, on chantera le *Veni Creator*, ensuite on traitera les affaires, & la décision sera conclue par l'Archevêque ou par quelqu'un de sa part. Enfin les statuts (s'il y en a) seront prononcés en présence du Concile, les Evêques étant en mitre & en crosse; après quoi on donnera la bénédiction : tel est l'ordre de ces saintes assemblées, observé encore aujourd'hui.

1327.

Bulle du 7 Mai, par laquelle Jean XXII accorde une

indulgence de dix jours à ceux qui feroient tous les soirs à genoux la priére de la salutation Angélique. Cette dévotion d'avertir les fideles au son de la cloche pour faire au déclin du jour la priére que nous appellons l'*Angelus*, s'étoit d'abord introduite dans l'Eglise de Saintes.

Le Pape ayant appris que Louis de Baviére étoit entré en Italie, avec dessein d'aller à Rome, publie une bulle le 23 Octobre, par laquelle il le prive de toutes ses dignités & de tout droit à l'empire, comme contumace & convaincu d'hérésie.

Mort de S. Roch. Ce Saint est beaucoup plus connu par la dévotion du peuple, que par l'histoire de sa vie, qui n'a été écrite que plus de cent soixante ans après sa mort. Il fit divers pélérinages, pendant lesquels il s'attacha surtout à porter du secours dans les endroits affligés de la peste. Il en fut attaqué lui-même dans l'hôpital de Plaisance, & après sa guérison il revint à Montpellier, lieu de sa naissance, où il mourut.

1328.

La bulle du Pape n'empêcha point Louis de Baviére d'aller à Rome, où il prétendoit se faire couronner Empereur, comme il le fut en effet le 17 Janvier par les mains de Jacques Albertin, Evêque de Castello, & de Guerard Orlandin, Evêque d'Aleria, l'un & l'autre excommuniés par le Pape Jean XXII. Les Romains étoient indignés de ce que le Pape négligeoit de venir à Rome, malgré les invitations pressantes & réitérées qu'ils lui avoient faites par leurs Ambassadeurs. Louis de Baviére profita habilement de cette circonstance pour se faire couronner Empereur malgré le Pape, qui ne sçavoit rien de tout ce qui se passoit, comme on le voit par une lettre du 21 Janvier, dans laquelle il mande au Cardinal Jean des Ursins, son Légat en Toscane, de publier l'indulgence de la croisade pour ceux qui porteroient pendant un an les armes contre Louis de Baviére, sous les enseignes de l'Eglise. Le Pape prétendoit par-là retarder l'arrivée de Louis a Rome; mais il y étoit depuis trois semaines; & il vouloit rendre le change à Jean XXII, qui l'avoit déposé.

Dans cette vue il tint une assemblée ou Parlement dans la place de saint Pierre le 14 Avril ; & il y fit publier une loi, portant que quiconque seroit trouvé coupable d'héréfie ou de léze Majesté, seroit puni de mort suivant les anciennes loix : que tout Juge compétent le pourroit juger, soit qu'il en fut requis, ou non ; & que cette loi s'étendoit aux crimes déja commis, comme à ceux qui se commettroient à l'avenir. Le Lundi suivant, 18 Avril, il tint un second Parlement au même lieu, où il vint revêtu de la pourpre, la couronne en tête, le sceptre d'or à la main droite, & la pomme ou globe à la gauche. Il s'assit sur un trône riche & élevé, ensorte que toute le peuple le pouvoit voir, & il étoit environné de Prélats, de Seigneurs & de Noblesse. Quand il fut assis, il fit faire silence ; & un Augustin nommé Nicolas de Fabriano s'avança & cria à haute voix : *Y a-t-il ici quelqu'un qui veuille défendre le Prêtre Jacques de Cahors, qui se fait nommer le Pape Jean?* ce qu'il cria par trois fois ; & personne n'ayant répondu, un Abbé Allemand s'avança & prêcha en Latin, prenant pour texte ces paroles : *C'est ici un jour de bonne nouvelle.* Ensuite on lut une sentence fort longue, où après bien des invectives contre le Pape, l'Empereur dit : " Trouvant „ Jacques de Cahors convaincu d'héréfie par ses écrits „ contre la parfaite pauvreté de Jesus-Christ, & de léze- „ Majesté par ses injustes procédures faites contre l'Empire „ en notre personne, nous le déposons de l'Evêché de „ Rome, par cette sentence donnée de l'avis unanime & „ à la réquisition du Clergé & du peuple Romain, de nos „ Princes & Prélats Allemands & Italiens, & de plusieurs „ autres fidéles : y étant encore invités par les instantes „ priéres de plusieurs Syndics du Clergé & du peuple Ro- „ main, chargés de commission spéciale & par écrit. En „ conséquence, ledit Jacques étant dépouillé de tout ordre, „ office, bénéfice & privilége ecclésiastique, nous le sou- „ mettons à la puissance séculiére de nos Officiers, pour „ le punir comme hérétique „. Cette sentence étoit scellée en bulle d'or. Louis y allégue l'exemple de la déposition du Pape Jean XII en 963, qui ne lui est pas favorable. Elle fut faite dans un grand Concile, & l'Empereur Othon I



de cette action, le fait Evêque. L'Empereur 1
frere Pierre de Corbiéres, de l'Ordre des Fre
qui prend le nom de Nicolas V. Cette électi
Mai, dans la place de Saint Pierre, où tout le
assemblé. Pierre de Corbiéres s'étoit marié
nesse, & ensuite il avoit quitté sa femme
pour entrer dans l'Ordre des Freres Mineurs
parti des prétendus Spirituels, qui blâmoient
& les honneurs du Pontife Romain. Mais qu
reconnu Pape, il voulut avoir des chevau
de livrée, des Gentilshommes & des Pages
une table somptueuse. Pour fournir à cette dé
Pape fut bientôt réduit à vendre des privilége
tés, & des bénéfices, en cassant les concessior
Jean en avoit faites.

L'Empereur se fait couronner une seconde f
Pape le 22 Mai jour de la Pentecôte, pour
que son élection étoit confirmée par un Pa
même mois, l'Anti-Pape publie deux bulles po
la déposition de Jean XXII. Les affaires d
commencent à décliner : il est obligé de sor
le 4 Août, ne s'y voyant plus en sureté; i
Viterbe avec son Anti-Pape. Michel de Cesene,
Freres Mineurs, se retire de l'obéissance du
pour s'attacher à Louis de Baviére & à l'Anti P

lius III, & la décision du Chapitre de Perouse avec les constitutions de Jean XXII. Ainsi la tranquillité fut rétablie dans l'Ordre des Freres Mineurs.

1329.

L'Anti-Pape va à Pise, où il publie une sentence d'excommunication contre le Pape le 18 Février. Les Pisans traitent de paix avec le parti de l'Eglise. L'Anti-Pape est obligé de se tenir caché dans la ville jusqu'au mois d'Août de l'année suivante. Les Romains avoient déja fait leur paix.

On tint à Paris pendant le mois de Décembre de cette année plusieurs assemblées par ordre du Roi Philippe de Valois, à l'occasion des différends qui arrivoient tous les jours sur la jurisdiction entre les Officiers du Roi & les Ecclésiastiques. La question de la distinction des deux puissances y fut agitée ; les Avocats du Clergé y firent beaucoup valoir la doctrine que Jean XXII venoit d'avancer dans la bulle, *Quia vir reprobus*, où il soutenoit que Jesus-Christ, même comme homme, a eu les deux puissances. On ne termina rien ; & le Roi accorda aux Prélats le terme d'un an, pour corriger les abus dont il se plaignoit. Ce fut à cette occasion que l'Archevêque de Sens, l'un des principaux Orateurs dans ces conférences, fit ériger une Statue équestre du Roi, à la porte de la Cathédrale de Sens, avec cette inscription :

Regnantis veri cupiens ego cultor haberi,
Juro rem Cleri libertatemque tueri.

La relation de ce qui se passa en cette affaire, fut écrite par Pierre Bertrandi, Evêque d'Autun, l'un des défenseurs du Clergé, qui reçut de grandes louanges comme ayant bien soutenu les droits de l'Eglise. Pierre de Cugniéres au contraire, qui avoit très-solidement défendu les droits du Roi, devint si odieux au Clergé, qu'on le nomma par dérision, *Maître Pierre du Cognet*, tirant ce nom d'une petite figure ridicule placée en un coin dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris, & comprise dans une représentation de l'enfer, qui étoit à la clôture du choeur sous le jubé. Il est certain

cependant, par la relation même de Bertrandi, que parmi les moyens qu'on employa pour soutenir les prétentions du Clergé, il en est plusieurs dont on auroit honte de se servir aujourd'hui. On rapporte à cette époque l'introduction de la forme de l'*appel comme d'abus*; mais les principes, ainsi que l'usage, en sont plus anciens que le nom.

Progrès des Freres Prêcheurs & des Freres Mineurs dans les Missions orientales: le Pape érige un nouvel Evêché à Teflis en Georgie. Il condamne plusieurs erreurs qu'avoit enseignées Ecard, Docteur fameux de Cologne, de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Il avoit avancé, entr'autres choses, que nous sommes totalement transformés en Dieu, comme le pain est changé au corps de Jesus Christ, dans le Sacrement de l'Eucharistie; que l'homme de bien devant conformer entiérement sa volonté à celle de Dieu, & Dieu voulant en quelque sorte le péché, on doit être content d'avoir péché. Le Pape, en condamnant ces erreurs, eut soin d'avertir qu'Ecard les avoit rétractées à la fin de sa vie. Elles ont beaucoup de rapport avec les mauvais rafinemens des Quiétistes, qui ont paru depuis.

Concile de Compiégne sur les libertés de l'Eglise.

1330.

Pierre de Corbiéres est livré au Pape par Boniface, Comte de Donoratique: il fait une abjuration publique avant que de partir de Pise, & la réitere en plein consistoire à son arrivée à Avignon le 25 Août. Le Pape touché de son repentir lui pardonna, & l'admit au baiser; mais pour s'assurer de sa personne, & éprouver la sincérité de sa conversion, il le fit enfermer dans une prison honnête, *où il étoit traité en ami, & gardé en ennemi*. C'est ce qu'en dit Bernard Guion, Evêque de Lodéve, qui écrivoit alors. Pierre de Corbiéres vécut ainsi trois ans & un mois, mourut pénitent, & fut enterré honorablement à Avignon dans l'Eglise des Freres Mineurs, en habit de Religieux.

Concile de Marciac, par l'Archevêque d'Ausch.

1331.

La condamnation de Michel de Cesene est confirmée dans le Chapitre des Freres Mineurs tenu à Perpignan le 9 Mai.

hapitre déclare en même tems hérétiques & schismati-
Guillaume Ocam & Bonnegrace de Bergame, & les
mne à la prison perpétuelle.
le du 21 Juin pour lever les censures jettées depuis
e ans sur la province de Magdebourg, à cause du meur-
Burchard, Archevêque de cette ville.
rapporte à cette année le commencement de la quest-
de la vision béatifique, qui fit tant de bruit sous le
du pontificat de Jean XXII. Le jour de la Toussaints il
sermon où il dit : " La récompense des Saints avant
enue de Jesus-Christ étoit le sein d'Abraham : après
avenement, sa Passion & son Ascension, leur ré-
npense, jusqu'au jour du jugement, est d'être sous l'au-
de Dieu, c'est-à-dire, sous la protection & la consola-
de l'humanité de Jesus-Christ. Mais après le juge-
t, ils seront sur l'autel, c'est-à-dire, sur l'humanité
Jesus-Christ ; parce qu'alors il verront non-seulement
humanité, mais encore sa divinité comme elle est en
-même : car ils verront le Pere, le Fils & le Saint-Es-
". Le Pape répéta la même doctrine dans deux au-
rmons : il se fondoit sur le passage de l'Apocalypse,
Jean dit avoir vu sous l'autel les ames des Martyrs.
lon la glose ordinaire, dont l'autorité étoit grande
l'autel est Jesus-Christ ; & les ames sont dites être
s, pour marquer qu'elles sont sous sa protection : ce
s propres paroles du Pape. Ces sermons firent grand
: & les ennemis de Jean XXII, comme Michel de
e & Guillaume Ocam, s'en prévalurent pour l'accuser
sie. Ceux qui vouloient l'excuser, disoient au con-
qu'il n'avoit jamais avancé cette proposition comme
érité certaine. On trouve effectivement que vingt-
Docteurs de Paris consultés, sur ce sujet par le Roi
pe de Valois, certifierent que le Pape n'avoit rien dit
nt le délai de la vision intuitive, par maniére d'affir-
ni même d'opinion ; mais simplement en récitant les
s qui sembloient favoriser ce systême : *Semper tamen
ndo, & nihil determinando, asserendo, seu etiam
ndo.* [D'Argentré, Coll. Jud. Tom. I. part. I.]
le du 5 Décembre, par laquelle le Pape ordonne
les Evêques de France de prêcher la Croisade pour

la Terre-Sainte. Cette bulle fut faite à la priére du Roi, qui témoignoit vouloir partir dans deux ans pour la Terre-Sainte.

1332.

A Constantinople l'Empereur Andronic II meurt le 13 Février. Il eut pour successeur Andronic le Jeune, son petit-fils, qu'il avoit associé à l'Empire. Il se révolta, & s'empara de Constantinople, & de toute l'autorité en 1328. Le vieil Empereur se retira alors entiérement. Il changea son nom en celui d'Antoine, & prit l'habit monastique dans lequel il mourut.

Les Boulonnois se donnent au Pape & à l'Eglise Romaine par acte du 10 Janvier. Ils espéroient attirer chez eux la Cour de Rome, & le Pape leur en fit la promesse en consistoire public, lorsqu'il accepta leur soumission au nom de l'Eglise Romaine : mais ce furent des paroles sans effet.

Le Pape donne commission à Jean de Badis, Frere Mineur, Inquisiteur à Marseille, de poursuivre un reste de Vaudois qui se trouvoient encore en Piémont, où ils tenoient leurs assemblées, quelquefois jusqu'au nombre de cinq cents. Le chef de ces hérétiques étoit un certain *Martin Pastre*, qui prêchoit contre le mystere de l'Incarnation, & la présence réelle au Saint Sacrement. L'année précédente, le Pape avoit donné une semblable commission à l'Evêque de Melse contre une autre secte d'hérétiques, qui se trouvoient dans la partie méridionale d'Italie : ils se faisoient nommer *les Freres de la vie pauvre*, & avoient pour chef un nommé *Ange de la Valée de Spolette*, homme du Commun & presque sans lettres. Ils tenoient des assemblées, où ils semoient diverses erreurs, publioient de prétendues indulgences, & entendoient les confessions, quoique laïques.

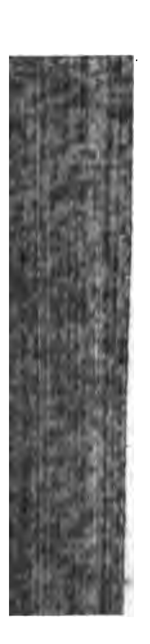
1333.

Le Roi Philippe de Valois prend la croix, & fixe le passage général au mois d'Août 1336. Le Pape lui accorde les décimes de son Royaume pendant six ans. C'étoit les conquêtes que les Turcs faisoient tous les jours sur les Grecs, qui excitoient à cette Croisade ; mais elle n'eut point d'exécution.

ulle du 3 Octobre, par laquelle le Pape accorde de grands voirs aux Freres Prêcheurs employés dans les missions ntales & septentrionales.

1334.

es Boulonnois se révoltent contre le Pape, & chassent le rdinal Bertrand Poïet, Légat, après avoir pillé ses effets, ué plusieurs personnes de sa suite. Le Pape fit informer tre les Boulonnois, mais sa mort l'empêcha de pousser loin cette procédure. Il mourut à Avignon le 4 Déıbre : la veille il convoqua les Cardinaux, & en leur sence il fit lire une bulle mise en grosse, où il disoit : Nous confessons & nous croyons que les ames séparées es corps & purifiées sont au Ciel dans le Paradis avec esus-Christ, & en la compagnie des Anges, & qu'elles oient Dieu & l'essence divine clairement & face à face, utant que le comporte l'état d'une ame séparée. Que si ous avons prêché, dit, ou écrit quelque chose qui y oit contraire, nous le révoquons expressément ". Ce Jean XXII qui introduisit la fête de la Sainte Trinité s l'Eglise Romaine : elle n'avoit point coutume de la brer auparavant par un office particulier; quoique uis environ quatre cents ans cette Fête fût établie en sieurs Cathédrales & en quelques Monasteres. Les uns la broient le premier Dimanche après la Pentecôte, les res le dernier : le Pape Jean choisit le premier, & nous servons encore. Suivant le témoignage de l'Historien n Villani, Jean XXII avoit l'esprit pénétrant & capable plus grandes affaires. Il étoit sobre, & dépensoit peu ır sa personne. Souvent il se levoit la nuit pour étudier dire son office. Il célébroit la Messe presque tous les rs, & donnoit volontiers audience. Mais il étoit prompt mettre en colere, & il aimoit si fort l'argent, qu'on uva dans son trésor la valeur de sept millions en vais- ou bijoux, & celle de plus de dix-huit millions en ces. Il avoit amassé ces sommes immenses par les réser-, disant qu'il les faisoit pour détruire la simonie. lleurs, en vertu de la réserve, il ne confirmoit presjamais l'élection d'aucun Prélat; mais il nommoit un ıque à un Archevêché, & mettoit à sa place l'Evêque



mais s'étant réunis lorsqu'on s'y attendoit le
rent tout d'une voix le 20 Décembre, Jac
natif de Saverdun au Comté de Foix, Doć
Cardinal-Prêtre du titre de sainte Prisque,
le Cardinal blanc, parcequ'il avoit été Moi
& en gardoit l'habit. Comme il étoit d'une n
re, & qu'il passoit pour le moindre d'entre
ils s'étonnerent tous de ce choix : le nouvea
me qui étoit présent, n'en fut pas moins sur
les autres. *Vous avez élu un âne*, leur dit
doute qu'il ne parloit ainsi, que parcequ'il
propre aux affaires : car il étoit sçavant Théo
consulte. Il prit le nom de Benoit XII.

Au mois d'Octobre, Philippe de Valois do
nance sur la Régale.

1335.

Le Pape donne ordre à tous les Ecclésiastiq
en Cour de Rome sans cause légitime, de s
Bénéfices. Il révoque toutes les commendes
prédécesseurs, excepté celles des Cardinaux
ches, & toutes les expectatives dont Jean XX
les Eglises. Il publie une Bulle pour la réfor

Robert pour le Royaume de Naples : mais Fréderic Roi icile le refusa.

oncile de Rouen. Entre autres points de discipline, on ouvelle un canon du Concile tenu au Ponteau-de-Mer, 279, par lequel les gros Décimateurs sont obligés aux rations des Eglises, à l'entretien des livres & des ornes. On y exhorte aussi les Curés & autres Ecclésiasti- de la Province, de se montrer favorables & obligeans Freres Prêcheurs & Mineurs, & aux autres Ordres dians.

1336.

ulle *Benedictus Deus*, par laquelle le Pape définit que ant la commune disposition de Dieu, les ames des bieneux, même avant la réunion à leurs corps & le juget général, sont dans le ciel & le paradis avec Jesusst & en la compagnie des Anges, & voient l'essence ne d'une vision intuitive & face à face, sans moyen d'au: créature interposée. On garde à Rome un ouvrage que oît XII avoit composé sur cette matiére étant Cardinal. Pape donna cette année deux autres Bulles en forme de emens, l'une pour la réforme des Moines noirs, c'est-à- les Moines de Cluni & tous les autres Bénédictins, l'autre : la réforme des Freres Mineurs. *Voyez Bullarium man*, tom. I, pag. 241.

e même Pape dressa aussi des statuts pour les Chanoi- Réguliers, mais on ne les publia qu'en 1379.

ouis de Baviére envoie des Ambassadeurs en Cour de ne, pour demander son absolution, offrant de satisfaire glise, & de révoquer ce qu'il avoit fait contre Jean XXII. Roi Philippe de Valois fait avorter cette négociation, par remise de quelques Cardinaux qui lui étoient dévoués.

Iort de sainte Elisabeth reine de Portugal. Entre toutes ertus qui la distinguerent, on doit remarquer son grand ur pour la paix. Elle s'appliqua toujours à la faire régner e les Princes Chrétiens d'Espagne; & pour la faciliter, céda quelquefois des terres de son domaine. Quand elle oit que des familles étoient en procès, elle s'employoit r les accommoder, & fournissoit généreusement ce qu'il oit pour lever tous les obstacles.

Réforme dans les visites des Prélats, il étoit question d'extirper un abus introduit dans les visites des Archevêques, Evêques, Abbés & Archidiacres. D'un exercice de charité & de zéle, on en avoit fait un trafic honteux, un voile d'avarice & de luxe, du côté des Prélats; un sujet de plaintes & de murmures de la part des inférieurs. Les frais de visite étoient exhorbitans en France, en Navarre, à Majorque en Dauphiné, en Bourgogne, en Savoie, en Provence & autres Pays exprimés dans la Bulle. Le Pape dans son décret, prévoit tous les cas, & fixe le droit de chaque Prélat, à un certain nombre de tournois d'argent, plus ou moins considérables selon les lieux plus ou moins aisés, & selon les personnes qui doivent visiter ou être visités, avec ordre de s'en tenir à cette taxe. Les espéces de monnoie, sont tellement évaluées dans cette constitution, que douze florins d'argent, devoient faire un florin d'or pur & de bon alloi.

A l'exemple du Pape, les Evêques s'appliquerent à retrancher les abus, & ils tinrent pour cela plusieurs Conciles: l'Archevêque de Bourges assemble celui de sa Province. Le troisiéme statut veut que les Prêtres chargés du soin des ames, disent la Messe au moins une ou deux fois par mois. Ce Concile supposoit sans doute qu'ils auroient sous eux d'autres Prêtres pour les remplacer dans les jours où l'assistance à la Messe est d'obligation pour les Fidéles: le douziéme est le plus considérable, & il est très-curieux; on y trouve un abrégé de tous les griefs que le Clergé reprochoit à la puissance séculiére. *Voyez la Collection de Hardouin* tom. VII, pag. 1608.

Concile de Château-Gontier, touchant la Jurisdiction ecclésiastique.

1337.

Louis de Baviére témoignoit toujours vouloir poursuivre la Croisade. Il eut à ce sujet une conférence secrette avec le Pape à Avignon : la guerre que ce Prince avoit avec l'Angleterre, lui servit ensuite de prétexte pour différer; & les décimes furent employées à en acquiter les frais, nonobstant toutes les plaintes du Pape.

Concile au Monastere de Saint-Ruf, près Avigon, le 3 Septembre. Les trois Archevêques d'Arles, d'Embrun & d'Aix

y assisterent avec dix-sept de leurs suffragans. On y publia un décret de soixante-neuf articles, répétés la plupart du Concile de 1326. Voici ce qu'on trouve de plus remarquable dans les autres. Le quatriéme défend aux Curés de permettre à leurs Paroissiens de communier à Pâques ailleurs qu'à leur Paroisse, si ce n'est à raison d'infirmité. Le cinquiéme enjoint aux Clercs bénéficiers ou constitués dans les Ordres sacrés, de s'abstenir de viande tous les Samedis en l'honneur de la Sainte Vierge, excepté le cas de nécessité, & la Fête de Noël, si elle tombe en ce jour. L'abstinence du Samedi avoit été ordonnée trois cents ans auparavant, à l'occasion de la tréve de Dieu ; & l'on voit ici qu'elle n'étoit pas encore universellement établie, comme il paroît encore d'ailleurs. Quelques Juges Ecclésiastiques voyant que les excommuniés demeuroient long-tems endurcis sans se mettre en peine des censures, faisoient jetter des pierres contre la maison de l'excommunié, comme nous avons vû que l'on fit à Paris, en 1304 : d'autres faisoient venir un Prêtre revêtu de ses ornemens, ou porter une bierre comme pour enterrer l'excommunié. Le Concile défend, dans l'article huitiéme, ces procédés extraordinaires, & ordonne de s'en tenir aux remédes de droit. Le quarante-neuviéme recommande aux Chanoines, & sur-tout aux dignitaires, de résider dans leurs Chapitres, au moins pendant deux mois de l'année. On observe cependant que dans les lieux où les réglemens particuliers des Eglises, ou bien la coutume, obligent à une résidence continuelle, les Chanoines doivent s'y conformer. On voit dans ce Concile jusqu'à quel point étoit alors porté le soulévement universel des Laïcs contre les Ecclésiastiques.

1338.

Au commencement de cette année arriverent à Avignon des envoyés du grand Kan des Tartares, avec une lettre où il se qualifie *Empereur des Empereurs*, & parle ainsi : " Nous
„ envoyons notre Nonce André Franc, avec quinze compa-
„ gnons, au Pape Seigneur des Chrétiens en France, au-dela
„ des sept mers où le soleil se couche, pour ouvrir le che-
„ min aux Nonces que nous enverrons souvent au Pape, &
„ à ceux du Pape vers nous, pour le prier de nous envoyer
„ sa bénédiction, & de faire toujours mémoire de nous

„ dans ses saintes priéres ; & qu'il ait pour recommandés les „ Alains Chrétiens, nos serviteurs & ses enfans. Qu'ils nous „ aménent aussi des chevaux & d'autres merveilles „. La date est de Cambalu. Cette lettre étoit accompagnée d'une autre tendante à même fin, écrite par quatre Princes de la nation des Alains. Le Pape reçut ces Ambassadeurs honorablement, & les renvoya avec plusieurs lettres. Quatre mois après, il envoya en Tartarie quatre Freres Mineurs avec la qualité de Nonces.

Louis de Baviére fait une seconde tentative pour obtenir son absolution, mais inutilement. Les Electeurs s'assemblent à Constaïns, au territoire de Mayence, le 15 Juillet, & déclarent que, suivant le droit & l'ancienne coutume de l'Empire, celui qui est élu Roi des Romains par les Electeurs, ou par la plus grande partie même en discorde, n'a pas besoin d'approbation, de confirmation, ni de consentement du saint Siége pour prendre le titre de Roi, ou pour administrer les biens & les droits de l'Empire. Ils s'assemblerent aussi à Rens sur le Rhin, où ils promirent avec serment de maintenir l'Empire & ses droits contre tous sans exception, & d'y obliger tous ceux qu'ils pourroient, nonobstant toute dispense ou absolution.

Violences exercées contre les Juifs en plusieurs lieux d'Allemagne, à l'occasion d'une Hostie ensanglantée trouvée devant la maison d'un Juif.

1339.

Bulle du 15 Mai pour la réforme des Chanoines Réguliers. On regarda cette réforme comme trop superficielle, ainsi que celle établie trois ans auparavant chez divers Ordres Religieux.

Dès l'année précédente le Pape avoit envoyé deux Nonces en Pologne, pour informer touchant une plainte à lui adressée par le Roi Casimir, contenant que les Chevaliers de l'Ordre Teutonique avoient envahi à main armée la Poméranie & quelques autres terres du Royaume de Pologne, où ils avoient brûlé & pillé plusieurs Eglises. Les Nonces firent citer le grand Maître & vingt-cinq Commandeurs. Leur fondé de procuration comparut, mais pour la forme seulement; & après avoir appellé des Nonces au Pape pour des causes frivoles,

Il se retira sans leur congé. Les Nonces, après avoir contumacé dans les formes le Maître & les Commandeurs de l'Ordre, les excommunient par sentence du 15 Septembre, & les condamnent à restituer la Poméranie & les autres terres usurpées, avec les fruits & les dommages & intérêts.

Barlaam, Abbé du Monastere de saint-Sauveur, Ambassadeur d'Andronic le Jeune Empereur de Constantinople, entame avec le Pape une négociation pour la réunion des Grecs. Barlaam proposa la convocation d'un Concile général pour parvenir à cette réunion, & il mit pour condition, que les Latins enverroient du secours aux Grecs contre les Turcs. La Cour de Rome ayant jugé que la convocation d'un Concile général n'étoit point pratiquable pour lors, cette négociation n'alla pas plus loin. En 1334, le Pape Jean XXII avoit envoyé à Constantinople deux Nonces, qui avoient eu encore moins de succès, parceque le Patriarche Jean d'Apri, connoissant l'extrême ignorance des Evêques Grecs, n'osa les engager dans une conférence. Nicephore Grégoras fut consulté sur cette affaire, quoiqu'il ne fût point du Clergé : il insista sur la nécessité de ne point entrer en dispute avec les Latins ; & pour le prouver, il fit un long discours qu'il a eu grand soin d'insérer dans son histoire.

De tout tems on a dit Matines à minuit dans la Cathédrale de Paris. Cet ordre ayant été interrompu quelque temps, à cause des guerres des Anglois, le Conseil du Roi & le Parlement ordonnent au Chapitre de reprendre son ancien usage. On lit dans ses regiſtres de l'an 1359 : *Hodie conclusum est quod matutinæ dicantur mediâ nocte, & quod pulsentur minores & mediocres clochiæ, & sine carillono ; & quod hoc primò fiat die festo sancti Dyonisii, & quod proclametur per urbem, quia ita vult Concilium Regium, &c.*

1340.

Les Boulonois se soumettent au Pape, qui leur accorde la levée des censures & le rétablissement de leur Université qu'il avoit supprimée. Plusieurs villes de Lombardie qui avoient suivi le parti de Louis de Baviére & de l'Antipape, reviennent à l'obéïssance du Pape.

Croisade prêchée en Espagne contre les Maures d'Afrique, qui avoient fait une descente dans le Royaume de Grenade,



L'Abbé Barlaam, à son retour d'Avignon, pass
nique, où il eut de grandes disputes avec les
mont Athos, qui prétendoient avoir poussé la p
l'oraison jusqu'a voir des yeux corporels, une
étoit Dieu même, & être arrivés à l'état sublim
tude. Lorsqu'il fut arrivé à Constantinople, il l
l'Empereur & au Patriarche Jean d'Apri; & à s
on assembla un Concile à Sainte-Sophie le 11 Jui
parut comme accusateur, & fut condamné; ce
à retourner en Italie. Les prétendus *Quiétistes*
parlé, suivoient la doctrine de Grégoire Palama
que de Thessalonique, qui croyoit que la lumié
Thabor par les Apôtres, étoit Dieu même. On
Omphalopsyques, c'est à dire, ayant l'ame au
cause de la posture où ils se mettoient pour p
nommoit encore *Hesicastes*. L'Empereur Andro
assista au Concile de Constantinople, quoiqu'il fi
de; & il y harangua avec tant de véhémence,
en étant augmenté, il mourut quatre jours aprè
15 Juin. Il eut pour successeur Jean Paleologue
âgé de neuf ans. Jean Cantacuzene, grand D
usurpe l'Empire pendant le bas âge de l'Empere

1342.

Mort du Pape Benoît XII, le 25 Avril : le Cardinal Pierre Roger, Docteur de Paris, né dans la Province de Limoges, est élu Pape le 7 Mai suivant, par les Cardinaux assemblés en conclave. Il prend le nom de Clément VI, & publie une Bulle, par laquelle il promettoit des graces à tous les pauvres Clercs, qui se présenteroient dans deux mois. Cette promesse en attira un si grand nombre à Avignon, qu'on en compta jusqu'à cent mille. Le Pape fit en même tems quantité de réserves de Prélatures & d'Abbayes, comptant pour nulles les élections des Chapitres & des Communautés ; & comme on lui représentoit que ses prédécesseurs n'avoient point fait de telles réserves, on dit qu'il répondit : *Nos prédécesseurs ne sçavoient pas être Papes.*

Robert, Roi de Naples, obtient du Sultan d'Egypte, la permission d'établir dans l'Eglise du Saint-Sépulcre à Jérusalem douze Freres Mineurs, pour y faire l'Office divin. Ces Religieux en sont encore en possession.

Concile provincial de Cantorberi à Londres, le 10 Octobre. On y publia une constitution en douze articles, qui tendent la plupart à réprimer les exactions des Archidiacres & de leurs Officiaux, pour les certificats, les expéditions des lettres, les prises de possession, les insinuations des testamens, les inventaires, les visites des Paroisses. Les Officiaux avoient une foule d'appariteurs à pied & à cheval, qui ne cherchoient qu'à piller. Après avoir fait payer l'amende pour un péché notoire, on en exigeoit une seconde pour la récidive. Tel étoit, dit M. Fleuri, l'exercice de la Jurisdiction ecclésiastique dont le Clergé étoit si jaloux. L'année suivante on célébra encore à Londres un Concile où l'on proscrivit plusieurs abus, entr'autres les assemblées licencieuses qui se formoient la nuit, sous prétexte de veiller auprès des morts en récitant des priéres.

1343.

Bulle du 27 Janvier, par laquelle le Pape accorde pour la cinquantiéme année l'indulgence que Boniface VIII n'avoit établie que pour la centiéme. Le Pape y marque pour motif, l'exemple de la Loi Mosaïque, suivant laquelle la cinquan-

tiéme année étoit le Jubilé & la remise des dettes; il allégue aussi la courte durée de la vie des hommes, dont très-peu parviennent à cent ans. C'est la premiére Bulle qui compare cette indulgence au Jubilé de l'ancienne Loi. Elle fut accordée à la sollicitation des Romains, qui avoient envoyé à ce sujet des Ambassadeurs à Avignon. Les mêmes Ambassadeurs étoient chargés de prier le Pape de venir à Rome. Il répondit que quelque desir qu'il eût d'y aller, il ne le pouvoit alors. Le Pape reprend les procédures commencées contre Louis de Baviére, par Jean XXII. Ce Prince étoit sans doute fort embarrassé pour lors : car il scella une procuration dont le modéle lui fut envoyé par Clément VI, & dont les conditions étoient si dures & si honteuses, que les plus affectionnés serviteurs de Louis ne croyoient pas qu'il y dût consentir, quand même il eût été prisonnier du Pape.

Croisade prêchée contre les Turcs : le Pape se met à la tête de cette entreprise, & fournit un certain nombre de galéres aux dépens de la Chambre Apostolique.

1344.

Diéte de Francfort au mois de Septembre, où les Electeurs prennent la résolution d'envoyer au Pape, pour le prier de se désister des conditions qu'il vouloit exiger de Louis de Baviére pour sa réconciliation. Le Pape se ligue avec la maison de Luxembourg contre l'Empereur. Pour diminuer l'autorité de l'Archevêque de Mayence, Henri Busman, qui tenoit le parti de ce Prince, il érige en Métropole la Ville de Prague, auparavant Evêché suffragant de Mayence. Deux ans après il déposa l'Archevêque, & mit à sa place Gerlac, fils du Comte de Nassau; ce qui occasionna un schisme, dont les suites furent très-funestes à l'Eglise de Mayence. Le Pape étoit en même tems en contestation avec Edouard III Roi d'Angleterre, au sujet des réserves des bénéfices de ce Royaume, que ce Prince refusoit d'admettre. L'Archevêque de Cantorberi, Jean de Stretfort, fut regardé comme l'auteur de cette résistance au Pape, qui ne mettoit point de bornes à ses prétentions, comme l'on voit par ses lettres à Edouard, où il dit que c'est l'Eglise Romaine, qui a établi les Eglises Patriarchales, Métropolitaines, Cathédrales, & les dignités qui s'y trouvent; & que c'est au Saint Siége qu'ap-

partient la disposition de toutes les Eglises, personnats, offices & dignités ecclésiastiques. Il étoit facile, dit M. Fleuri, d'avancer une prétention si vaste; mais il en eût fallu donner des preuves, & c'est ce que personne ne fera jamais.

Concile Provincial de Reims à Noyon, le 26 Juillet. On y fit dix sept canons, dont le douziéme défend aux Prêtres de publier dans leurs Eglises de prétendus miracles sans la permission de l'Ordinaire.

Clément VI donne les Isles Fortunées, à présent nommées *Canaries*, à Louis d'Espagne, Seigneur descendu de Ferdinand, fils aîné d'Alfonse le Sage Roi de Castille, & de Blanche, fille de S. Louis. Les Papes, comme l'on voit, n'avoient point encore oublié leur droit prétendu sur toutes les Isles: mais cette donation n'eut point d'effet; il s'agissoit de faire la conquête des Isles Fortunées, & c'est ce que Louis d'Espagne ne fit point. Il ne tira d'autre fruit de cette donation, qu'une couronne d'or que le Pape lui mit sur la tête en signe d'investiture.

Les Croisés prennent Smyrne sur les Turcs le 28 Octobre: ils y firent un grand carnage de Turcs & d'Arabes, & conclurent ensuite une tréve avec les Turcs: ce fut tout le succès de cette entreprise.

En Suéde, sainte Brigide, ou Birgitte, fonde à Vastein, au Diocèse de Lincop, un Monastere pour soixante Religieuses & vingt-cinq Freres de l'Ordre de saint Augustin. Elle leur donna quelques constitutions particuliéres.

Concile de Noyon.

1345.

Concile de Constantinople contre les erreurs de Grégoire de Palamas. [*Boivin, in notis ad Nicephorum Gregoram*].

1346.

On vit cette année les effets des mesures que le Pape avoit prises avec les Princes de la maison de Luxembourg; sçavoir, Jean Roi de Bohême, Charles Duc de Moravie son fils, & leur oncle Beaudouin Archevêque de Tréves. Il termina enfin les procédures commencées depuis si long-tems contre Louis de Baviére, par une grande Bulle publiée le Jeudi-saint 13 Avril. Le Pape y confirme les condamnations prononcées

contre Louis de Baviére par Jean XXII; il défend à qui que ce soit de lui obéir, d'observer les traités faits avec lui, de le recevoir ou demeurer en sa communion; & il le charge de malédictions. Ensuite il enjoint aux Electeurs de l'Empire de procéder à l'élection d'un Roi des Romains; autrement que le Saint Siége y pourvoieroit, comme ayant donné le droit & le pouvoir aux Electeurs.

Diéte de Rensa, près de Coblens, où Charles de Luxembourg, Duc de Moravie, est élu Roi des Romains le 11 Juillet. Tous les Electeurs y avoient été appellés: mais il ne s'y en trouva que cinq; sçavoir, ceux de Tréves, de Cologne, Gerlac de Mayence, le Roi de Bohême, & le Duc de Saxe. Charles fut couronné le 25 Novembre à Bonn, parcequ'on ne voulut pas le recevoir à Aix-la-Chapelle: on le nomma Charles IV. Quelques jours auparavant, Clément VI avoit confirmé son élection par une Bulle, où il dit que *Dieu a donné au Pape l'Empire céleste & terrestre*.

Députation des Arméniens au Pape, pour se justifier sur la foi. Le Pape envoie chez eux en qualité de Légats, Antoine Evêque de Gaëte, & Jean élu Evêque de Coron, chargés du décret & des décrétales, que les Arméniens avoient demandées avec promesse de s'y conformer.

Les Florentins font une Loi, portant qu'aucun Inquisiteur ne pourroit se mêler d'autre chose que de son office, ni condamner aucun particulier à des peines pécuniaires, mais au feu, s'il se trouvoit hérétique. On avoit fait de semblables décrets à Pérouse en Espagne & ailleurs. Celui de Florence fut donné à l'occasion des plaintes portées contre l'Inquisiteur Pierre de l'Aquila, de l'Ordre des Freres Mineurs, qu'on avoit accusé d'avoir exigé de grandes sommes de divers citoyens, sous prétexte d'hérésie.

Concile provincial de Sens à Paris depuis le 9 jusqu'au 14 de Mars 1346, c'est-à-dire 1347 avant Pâques; le treiziéme & dernier canon de ce Concile, prescrit l'observation inviolable du réglement fait par le Pape Jean XXII, touchant la priére établie pour l'heure du couvre-feu. On appelloit ainsi le tems où les Laboureurs se retiroient chez eux, & chacun à leur exemple dans les Villes; ce qui arrivoit vers les sept heures du soir, & alors on sonnoit aux Eglises. La petite priére tant recommandée par le Concile, étoit la Salutation

Angélique répétée trois fois. Il y avoit une indulgence pour ceux qui seroient fideles à cette pieuse coutume. Le Concile de Paris ajoute en faveur de tous ceux qui diroient alors l'Oraison Dominicale, & la Salutation Angelique, pour l'Eglise, la Paix, le Roi, la Reine & la Famille Royale, une indulgence particuliére attachée à chaque jour, dans toute l'étendue de la Province de Sens : sçavoir, une indulgence de trente jours, accordée de l'autorité du Métropolitain ; & une indulgence de vingt jours, accordée par chacun des Suffragans. Dans ce Concile on fit de grandes plaintes contre ceux qui empêchoient le cours de la Jurisdiction ecclésiastique, c'est-à-dire, qui s'efforçoient de mettre des bornes à l'étendue excessive que les Ecclésiastiques lui avoient donnée, & qui croissoit tous les jours.

1347.

Le nouveau Roi des Romains Charles IV, devenu Roi de Bohême, par la mort du Roi Jean son pere, arrivée l'année précédente, obtint du Pape l'érection d'une Université à Prague, capitale, de ce Royaume. La Bulle est du 26 Janvier. L'Empereur Louis de Baviére meurt le 11 Octobre. Quoiqu'il n'eût pas été absous des excommunications prononcées contre lui par les Papes, il fut enterré dans l'Eglise de Notre-Dame de Munich, avec grande cérémonie, comme Empereur, par les soins de son fils Louis, Marquis de Brandebourg.

A Constantinople, l'Impératrice Anne, mere du jeune Empereur Jean Paleologue, se déclare en faveur des Quiétistes du mont Athos, ennemis du Patriarche Jean d'Apri, à cause de la condamnation de leur Tome ou exposition de leur doctrine. Elle fait déposer le Patriarche dans un Concile assemblé dans son Palais, où il fut condamné, quoiqu'il eût voulu s'y présenter. La sentence de déposition ne portoit d'autre cause, sinon qu'il avoit anathématisé Palamas avec sa doctrine, & cassé le Tome écrit en sa faveur, par des Tomes postérieurs. Isidore, l'un des principaux Sectateurs de Palamas, est mis à la place du Patriarche Jean d'Apri ; ce qui cause un schisme dans l'Eglise de Constantinople.

A Paris, les Docteurs condamnent les erreurs de *Jean Mercœur*, Moine de l'Ordre de Cîteaux. Ces erreurs furent

réduites à trente-neuf articles, dont les uns sont qualifiés erronés, les autres suspects dans la foi. Les vaines questions, & l'abus qu'on faisoit alors de la dialectique, étoient la source de toutes ces erreurs.

1348.

Une maladie contagieuse apportée par des Marchands du Levant, ravage l'Italie, d'où elle passe en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne & dans le Nord. Pour consoler les fideles dans cette calamité publique, le Pape donna une Bulle le 19 Mai, par laquelle il donnoit à tous les Prêtres la faculté d'absoudre de toutes sortes de péchés, ceux qui étoient attaqués de ce mal, & de leur donner indulgence pléniére. Il accordoit aussi certaines indulgences aux Prêtres qui administreroient les pestiférés, & à tous ceux qui leur rendroient quelque office de charité, ou les ensveliroient après leur mort. Les Juifs se ressentirent plus que les autres de cette calamité; car le peuple s'étant persuadé qu'ils avoient procuré la peste en empoisonnant les fontaines & les puits, se jetta sur eux en plusieurs endroits, & en tua & brûla un grand nombre sans autre examen. Le Pape publia deux Bulles pour empêcher ces massacres, qui ne laisserent pas de continuer encore l'année suivante, principalement en Allemagne. Mais le Pape y tint si sévérement la main à Avignon, qu'il n'y en eut point en cette ville. Il venoit de l'acquérir de la Reine Jeanne de Naples, par contrat du 19 Juin. Clément VI profitant de la nécessité où elle étoit réduite, tira d'elle Avignon, pour la somme de quarante-huit mille livres de France, qui ne furent jamais payées. L'Empereur passa le jour de Noel à Bâle, où il communia à la Messe du point du jour, & lut l'Evangile à haute voix, tenant l'épée nue à la main.

1349.

Les affaires sembloient se bien disposer pour Charles IV, lorsqu'on apprit que les Seigneurs qui lui étoient opposés, avoient fait élire à Francfort, le 2 Février, Gunther Comte

:hoüarzenbourg en Thuringe. Ce prince y fit un édit le
ars, où il dit : «Notre prédécesseur l'Empereur Louis
eureuse mémoire, a fait une loi portant que celui qui
élu Roi des Romains à Francfort par les Electeurs, ou
plus grande partie, a la pleine administration de l'Em-
e, avant la confirmation du Pape. Nous renouvellons
ratifions cette loi par le présent édit, de l'avis de nos
nces ecclésiastiques & séculiers : nous déclarons nuls
ıs actes faits au contraire, notamment les décrets des
›es, comme répugnans à la doctrine chrétienne & apos-
ique, puisque selon toutes les Loix divines & humaines,
Pape lui-même doit être soumis à l'Empire; & l'Empe-
ır, quant au temporel, n'est soumis ni au Pape, ni à
:une personne sur la terre». Au commencement du
de Mai, Gunther étant toujours à Francfort tomba
de, & prit une médecine que l'on crut empoisonnée :
vint aussitôt enflé, & perdit l'usage de ses mains, qui
:irerent. Cet accident le détermina à s'accommoder avec
›ereur Charles, auquel il céda ses prétentions sur l'Em-
& il mourut dans le mois. Le médiateur de ce traité
.ouis de Baviére, fils aîné du défunt Empereur, qui
alors de l'Empereur Charles, l'investiture du Marqui-
: Brandebourg, que son pere lui avoit donné. Pour
nir, Louis rendit à Charles des reliques que les Em-
ırs avoient coutume de remettre à leurs successeurs, &
avoit en sa possession; sçavoir la lance de la Passion,
té droit de la Croix avec un des clous, la nappe qu'on
avoir servi à la Céne de Notre-Seigneur, & l'épée de
lemagne. Ces reliques étoient estimées trés-précieuses.
lle du 8 Juin, adressée au Général des Freres Mineurs,
ıquelle le Pape lui donne pouvoir d'absoudre Guillau-
›cam & les autres Freres Mineurs qui avoient suivi le
ne de Louis de Baviére. Le Pape envoyoit en même-
la formule de l'abjuration qu'ils devoient faire : elle
ent une renonciation expresse aux erreurs de Michel
:zene, qui étoit mort à Munick des l'an 1343, le 29 No-
ıre : on dit qu'il mourut pénitent. Autre bulle du 20
bre contre une secte de nouveaux *Flagellans*, qui pa-
ıient en Allemagne à l'occasion de la peste qui ravageoit
ıys. Ceux-ci n'étoient pas moins superstitieux que les

premiers : ils disoient que le sang qu'ils répandoient en se fustigeant, se mêloit avec celui de Jesus-Christ, pour la rémission des péchés ; ils prétendoient s'absoudre les uns les autres, se vantoient de faire des miracles, & de chasser les démons : ils menoient avec eux des femmes qui disoient en avoir été délivrées. A Paris, le Recteur de l'Université & ceux que l'on avoit députés, firent une conclusion contre les Flagellans, qui fut examinée & approuvée par toute l'Université dans une assemblée générale, le mardi 3 Novembre ; & de l'avis des Docteurs en Théologie, le Roi Philippe défendit que les Flagellans vinssent en France, sous peine de la vie.

Humbert, Dauphin de Viennois, embrasse la vie religieuse chez les Freres Prêcheurs de Lyon. Ce Prince avoit vendu le Dauphiné au Roi Philippe de Valois, en 1343 : il ratifia le traité chez les Freres Prêcheurs avant que d'embrasser leur institut ; & de peur qu'il ne revint contre cette aliénation, le Pape Clement VI, qui étoit à Lyon, lui donna les trois ordres sacrés à la fête de Noël 1350. Il le fit Soudiacre à la Messe de minuit, Diacre à celle du point du jour & Prêtre à la derniere. Charles, petit-fils du Roi Philippe, & depuis Roi, fut mis en possession du Dauphiné. C'est depuis ce tems que le fils aîné du Roi de France, héritier présomptif de la couronne, porte le titre de Dauphin.

1350.

Cette année, qui étoit celle du Jubilé, le concours des Pélerins fut prodigieux à Rome : l'ouverture s'en fit à Noël 1349, où l'on comptoit 1350, car l'année commençoit à Rome par cette Fête. Malgré la rigueur du froid qu'il fit cet hyver, les chemins étoient pleins jour & nuit d'hommes & de femmes de toute condition. Les hôtelleries & les maisons placées sur les routes, ne se trouvant pas suffisantes pour donner retraite à tous ceux qui se présentoient, les Allemands & les Hongrois, plus accoutumés au froid, se tenoient dehors, & passoient la nuit dans la campagne, où ils faisoient de grands feux. On ne crut pas possible de compter le nombre des Pélerins : mais suivant l'estimation des Romains, le jour de Noël, les Fêtes solemnelles qui suivirent, & pendant le Carême jusqu'à Pâque, il y en eut continuelle-

ment à Rome, depuis un million jusqu'à douze cens mille ; les rues de Rome étoient ordinairement si pleines, qu'il falloit suivre la foule, soit à pied, soit à cheval. Le concours diminua un peu pendant l'été, à cause des grosses chaleurs & de la récolte, mais il recommença à la fin de l'année ; & dans les derniers jours on dispensa ceux qui se trouverent à Rome de ce qui leur manquoit du tems de leurs stations, afin que tous pussent gagner l'indulgence.

Nouvelle négociation pour la réunion avec les Grecs, & pour la Croisade contre les Turcs. Jean Cantacuzene demandoit à être déclaré chef de cette entreprise, & proposoit au Pape d'assembler un Concile universel dans quelque place maritime, où il se rendroit avec les Evêques d'Occident. L'Empereur de son côté devoit y venir, avec les Patriarches & les Evêques d'Orient. Le Pape agréa ce projet, mais il mourut avant que de pouvoir le mettre à exécution.

Chevaliers de la Jarretiére institués par Edouard III, Roi d'Angleterre.

1351.

Lettres-Patentes du Roi Jean pour modérer la rigueur des prisons monastiques. Ces Lettres furent données sur la plainte portée au Roi par le Vicaire-Général de l'Archevêque de Toulouse, qui lui représenta que les Moines usoient d'une rigueur excessive envers ceux d'entre eux qui commettoient de grandes fautes ; les mettant dans une prison obscure & perpétuelle qu'ils appelloient *Vade in pace*, où ils ne leur donnoient pour nourriture que du pain & de l'eau, & leur ôtoient toute communication avec leurs confreres : ensorte qu'il étoit à craindre que ces malheureux ne mourussent désespérés. Le Roi ordonne par ces Lettres, que les Supérieurs des Monastéres visiteront & consoleront deux fois le mois ces Freres enfermés, & qu'il leur sera permis de demander aussi deux fois par mois la compagnie d'un Moine de la Communauté. Les Freres Mineurs & les Freres Prêcheurs se donnerent de grands mouvemens pour la révocation de cette Ordonnance, & réclamerent l'autorité du Pape : mais le Roi demeura ferme, & voulut qu'ils obéissent, ou qu'ils sortissent de son Royaume. Jean avoit succédé,

en 1350, au Roi Philippe de Valois son pere. Vers ce même tems le Pape Clement VI accorda plusieurs graces à ce Prince, & à la Reine Jeanne, sa seconde femme. Dès l'an 1344, n'étant que Duc de Normandie, il avoit obtenu de Clement VI la permission de toucher les choses saintes, excepté le Corps de Jesus-Christ, & de communier sous les deux espéces. Cette année 1351, le Pape lui adressa 28 bulles, dont 27 datées du 21 d'Avril, & une seule du 29. (Cette bulle du 29 se trouve néanmoins dans le bullaire à la tête de toutes les autres).

La premiere accorde au Roi & à la Reine de faire célébrer, pour eux & pour leur suite, l'Office divin, & même la Messe solemnelle, dans les lieux interdits, pourvu qu'eux-mêmes ne soient pas cause que l'interdit ait été porté.

La seconde leur permet de choisir un Confesseur séculier ou regulier, par qui ils seront absous de tous leurs péchés, & de ceux mêmes pour lesquels il faudroit recourir au Saint Siége.

Les bulles 3, 4, 5, 9, 15, 18, 22 & 24, donnent au Confesseur du Roi & de la Reine les pouvoirs suivans. 1°. De commuer les vœux & les sermens qu'ils auroient faits. Le Pape excepte les vœux de chasteté, de continence, du pélérinage à Rome & à Jérusalem. 2°. De permettre au Roi & à ses troupes, en tems de guerre, de manger de la viande les jours maigres. Mais ce pouvoir est fort limité: car le Pape excepte les vendredis, le caréme, les veilles de Noël, de la Pentecôte, de l'Assomption, de S Jean-Baptiste, des Apôtres & de S. Laurent. 3°. De dispenser le Roi & la Reine du jeûne, aux jours qu'il est ordonné, pourvu que les Medécins attestent la nécessité. 4°. D'accorder au Roi & à la Reine, en péril de mort, pleine rémission de tous leurs péchés. 5°. De les absoudre de l'excommunication qu'ils auroient encourue, pour violence faite aux personnes ecclésiastiques: la mort & la mutilation sont exceptées. 6°. De confesser & d'absoudre, en tems de guerre, les gens de l'armée du Roi, de commettre même d'autres Prêtres pour cette fonction: on excepte les cas réservés au Saint Siége. 7°. De confesser & d'absoudre toutes les personnes de la suite du Roi & de la Reine: même exception des cas réservés au Pape. Ces deux derniers pouvoirs sont étendus aux

compagnes

compagnon du Confesseur du Roi & de la Reine, & au premier Chapelain de la Cour. Ils comprennent aussi le droit d'administrer les autres Sacremens, *sauf pourtant le droit des Eglises paroissiales*. 8°. Le Pape accorde au Religieux qui est ou qui sera le confesseur du Roi & de la Reine, de manger de la viande les jours où cela lui est défendu par sa régle, & de permettre la même chose à son compagnon, & aux autres Religieux de son Ordre, quand ils seront à la Cour. Il est dit aussi qu'il pourra les dispenser de garder le silence à sa table.

La sixieme bulle permet au Roi & à la Reine d'entrer dans tous les Monasteres d'hommes & de filles sans exception. La septieme de faire célébrer, en tems de guerre, sur un autel portatif.

Les bulles 8, 14, 20 & 21, contiennent des indulgences : indulgence d'un an & de 40 jours à tous ceux qui entendront la Messe célébrée pontificalement en présence du Roi & de la Reine. Même indulgence à ceux qui entendront le sermon qui se fait pendant la Messe du Roi & de la Reine. Même indulgence au Roi & à la Reine, & à tous les autres, à cause d'eux, quand ils assisteront à la dédicace ou consécration d'une Eglise. Indulgence de cent jours à quiconque priera pour le Roi & pour la Reine.

Les bulles 10, 12, 16 & 19, énoncent ce qui suit : que le Roi & la Reine ne pourront être excommuniés ni interdits, sans un exprès commandement du Saint Siége. Que les Princes, leurs enfans, jouiront du même privilége, tandis qu'ils seront en puissance de parens. Que les Chapelains & les Clercs de la Cour, ne pourront être punis de l'excommunication majeure, pour avoir communiqué avec les excommuniés. (On excepte l'excommunication dans le fait, *in crimine criminoso*, qui a mérité la censure.) Que personne ne pourra jetter l'interdit sur les terres ni sur les Chapelles du Roi, sans un pouvoir spécial du Saint Siége. (Le Roi Jean, par un acte du 23 de Novembre 1350, avoit déja déclaré que le domaine royal n'étoit pas sujet à l'interdit. Il s'étoit expliqué ainsi à l'occasion des procédures faites par l'Evêque de Clermont, contre la ville de Montferrand).

Les bulles 13 & 23 disent que les Curés des lieux où le Roi & la Reine se trouveront, pourront administrer les Sacre-

mens aux gens de leur ſuite, & que ces gens de la ſuite du Roi ſeront là comme dans leur propre paroiſſe. On ajoute : *ſauf le droit des autres Egliſes Paroiſſiales.* (Le Pape dit dans la derniere de ces bulles, qu'il y avoit eu ſouvent des démêlés entre les gens de la ſuite du Roi, & les Curés des lieux par où la Cour paſſoit, touchant la confeſſion & l'adminiſtration des autres Sacremens, & que c'étoit pour empêcher ces différends, qu'il accordoit le préſent privilége.

Les bulles 25, 26, 27 & 28, ſont en faveur des Clercs & des Chapelains du Roi & de la Reine. Le Pape déclare qu'ils pourront recevoir les Ordres, même ſacrés, de quelque Evêque que ce ſoit, & réciter l'office divin ſelon l'uſage de l'Egliſe de Paris; qu'ils ſeront réputés préſens dans leurs bénéfices, & en percevront les fruits, comme s'ils y réſidoient; les diſtributions manuelles ſont exceptées. Toutes ces conceſſions ſont, ou d'anciennes graces que le Pape confirme, ou de nouvelles qu'il accorde. Elles ſont adreſſées au Roi Jean & à la Reine, mais il en eſt peu qui ne ſoient communiquées expreſſément, & par la teneur même de chaque bulle, à tous les Rois & à toutes les Reines de France à perpétuité. Ce point eſt remarquable.

Ces bulles parlent ſouvent du Confeſſeur, des Chapelains, des Clercs du Roi & de la Reine; & c'eſt encore là ce qui fonde en partie les prérogatives de ce qu'on appelle, depuis pluſieurs ſiécles, *la Chapelle du Roi.* Il eſt aiſé de remarquer la préférence que le Pape y donne au Confeſſeur du Roi ſur tous les autres Eccléſiaſtiques de la Cour. Depuis Philippe-Auguſte juſqu'à Charles VIII, le Confeſſeur du Roi, fut dans le Clergé de la Cour, ce qu'étoit l'Apocriſiaire ſous la premiere race des Rois, l'Archi-Chapelain ſous la ſeconde, & ce qu'eſt aujourd'hui le grand Aumônier de France. Dans les monumens de l'antiquité, on voit que le Confeſſeur du Roi, eſt toujours nommé avant l'Aumonier, les Chapelains & les Clercs de la Chapelle Royale. Que le Confeſſeur connoiſſoit des bénéfices de collation royale, & des aumônes du Roi, au lieu que l'Aumônier faiſoit ſigner & ſceller *les lettres d'aumônes ſeulement.* Que perſonne, hors le Confeſſeur, ne pouvoit parler au Roi, pendant qu'il entendoit la Meſſe, & que la Meſſe achevée, avant qu'on ſortit de l'Egliſe, lui ſeul auſſi pouvoit entretenir le Roi, touchant la collation des bé-

ices. Qu'une des dépendances de l'office du Confesseur du
i, étoit de voir les actes de résignations & de permutations
bénéfices, pour sçavoir *s'il n'y avoit simonie ou autre
tion illicite*. Que quand les Evêques prêtoient le serment
fidélité au Roi, le Confesseur devoit être présent. Que
vent les Lettres-Patentes des Rois, *étoient portées par
rs Confesseurs aux Cours Souveraines*, pour être regis-
es,& qu'alors on mettoit sur le repli : *de lapart du Seigneur
i, au rapport de son Confesseur.* Qu'enfin depuis le regne
Henri II, jusqu'à celui de Henri IV, le College de Na-
re fut soumis à l'autorité du Confesseur du Roi, c'est-à-
e, qu'il en conféroit toutes les places, & même celle de
ind-Maitre, & qu'on lui rendoit compte de l'administra-
n du temporel.

Ce fut Henri II qui donna le premier la supériorité de ce
llége à Jean de Guiencourt, Dominicain, son Confesseur.
nri IV sépara cette supériorité de l'emploi du Confesseur
Roi, lorsqu'il donna cette place au Pere Coton. Dans
manuscrit du Pere Sirmond, qui étoit au Collége de
uis le Grand, & d'où on a tiré plusieurs des précédentes
ervations, il y a encore une particularité : c'est que le
i commettoit quelquefois son Confesseur pour tenir sa
ce, quand il s'agissoit de quelque disposition considéra-
, en matiére de régale. En 1370, Charles V commit son
nfesseur pour recevoir la renonciation d'un Chanoine de
eux, qui s'étoit dit, pendant quelque tems, pourvu en
ale, & le bénéfice fut donné par le Roi à un autre Ecclé-
tique qui se prétendoit déja pourvu en vertu de Lettres
ostoliques qu'il avoit obtenues. Le premier Confesseur du
i qui ait été Cardinal, fut Nicolas de Freauville, Con-
eur de Philippe le Bel ; il étoit Dominicain, & c'est dans
Ordre que les Rois successeurs de Saint Louis, ont choisi
s Confesseurs, pendant plus de trois siécles.

La préséance du Confesseur sur l'Aumonier du Roi, &
tous les autres Ecclésiastiques de la Cour, dura long-
s ; apparemment que l'humilité de leur état, étant tous
igieux, leur fit céder peu à peu leurs avantages à l'Aumô-
r du Roi. Sous Charles VIII, Geoffroi de Pompadour
la qualité de Grand-Aumônier ; bientôt après ce titre fut
premier de la Chapelle du Roi, & le Grand-Aumônier

précéda tout le Clergé de la Cour. Sous François I, on créa un premier Aumônier, & un Maître de l'Oratoire : ces deux Officiers inférieurs au Grand-Aumônier, eurent encore le rang au-dessus du Confesseur du Roi, qui ne se trouva plus que le quatriême dans l'ordre des Ecclésiastiques de la Chapelle Royale ; & c'est la disposition qui subsiste encore aujourd'hui.

Sur la fin de cette année un Cardinal laissa tomber dans le Consistoire une lettre qui fut portée au Pape, & lue en présence de toute sa Cour. C'étoit une piéce singuliere dans toutes ses parties. Le style en étoit figuré, & l'inscription étoit conçue en ces termes : *Léviathan, Prince des ténebres, au Pape Clement son Vicaire, & aux Cardinaux ses Conseillers & ses bons amis.* Le lieu d'où on la supposoit écrite, étoit ainsi exprimé : *Donné au centre de l'enfer, en présence d'une troupe de Démons.* Le corps de la lettre contenoit en détail tous les crimes, tant particuliers que publics, qu'on pouvoit imaginer, & qu'on y imputoit aux Prélats de la Cour de Rome. Le prétendu Léviathan, leur en faisoit de grands complimens. Il leur disoit que pour mériter de plus en plus ses faveurs, & les places les plus distinguées de son Royaume, il falloit continuer sur le même ton, mépriser la pauvreté & la doctrine des Apôtres, a laquelle jusques ici, en bons & fidéles Lieutenans du Prince de l'enfer, ils avoient paru si opposés ; que cependant il avoit un point a leur reprocher, c'est qu'ils n'enseignoient pas comme ils vivoient. *Corrigez vous de cette faute*, ajoutoit-il, *si vous voulez être grands dans mes Etats.* Il finissoit ainsi : *Votre mere la Superbe vous salue, avec vos sœurs l'Avarice, l'Impudicité, & les autres qui se vantent d'être sur le bon pied, graces à votre protection.* Jean Visconti, Archevêque de Milan, fut soupçonné d'en être l'Auteur.

Concile des *Palamites* à Constantinople, où les Evêques d'Ephese & de Gano sont déposés & dépouillés des marques de leur dignité. Les Palamites étoient alors en grand crédit auprès de Jean Cantacuzene : ce Prince vouloit s'appuyer de leur parti qui étoit devenu considérable.

A Damas, l'Emir qui gouvernoit pour le Sultan d'Egypte, voulant tirer de l'argent des Chrétiens, fait mettre le feu à deux endroits de la ville, & les accuse de cet incendie. Ces

qui voulurent se garantir de ce péril, en vinrent à bout à force d'argent : les autres furent mis à la torture, & quelques-uns se confesserent coupables par la violence des tourmens. L'Emir ne laissa à ces derniers qu'une alternative bien cruelle, ou de renoncer à la foi, ou d'être crucifiés. Plusieurs apostasiérent ; mais il y en eut vingt-deux qui demeurerent fermes : on les attacha à des croix, & on les conduisit ainsi par la ville sur des chameaux ; ils vécurent trois jours en ce tourment. Le Sultan ayant appris cette action de son Emir, le mande aussi-tôt, & le fait couper par le milieu du corps.

Constitution du 10 Décembre, par laquelle le Pape modere la rigueur de l'Ordonnance du Conclave faite par Gregoire X au Concile de Lyon. Cette Constitution permet aux Cardinaux d'avoir dans le conclave chacun deux serviteurs Clercs ou Laïcs à leur choix. Tous les jours ils pourront avoir à dîner & à souper un plat de viande ou de poisson avec un potage ; des herbes cruës, c'est-à-dire, quelque salade ; du fromage, du fruit crud & confit : mais ils ne pourront manger du plat l'un de l'autre. Pour la bienséance, ils pourront avoir entre leurs lits des séparations de simples rideaux.

Par une Bulle du lendemain, c'est-à-dire du 11 de Décembre, de la même année, Clément VI donna une preuve éclatante de sa foi & de son humilité. Il y parle ainsi : [Quoique le Seigneur par sa miséricorde éclaire les esprits de ceux qui espérent en lui, cependant nous devons toujours craindre, tandis que nous sommes sur la terre, que notre foiblesse & la malice du démon, notre ancien ennemi, ne nous engagent dans quelque erreur. C'est pourquoi nous qui avons vécu pécheur, parmi les pécheurs, déclarons que si dans la médiocrité de notre premiére condition, ou même depuis que nous avons été placé sur le trône Apostolique, il nous est échappé par inconsidération, dans les disputes, dans les leçons, dans les prédications, ou autrement, quelque chose qui soit contraire aux vérités catholiques, ou aux bonnes mœurs, nous le révoquons, & nous le soumettons à la correction du Saint Siége].

La distinction que met ici le Pape Clément entre sa personne & le Saint Siége, est remarquable. Il ne l'est pas moins

Vu 3

qu'il soumette sa doctrine à la correction du Saint Siége, lui qui, deux mois auparavant, portoit si loin l'autorité du Souverain Pontife dans la décision des matiéres de foi. [Croyez-vous, disoit il, au Patriarche des Arméniens, en lui proposant les préliminaires de sa réconciliation avec l'Eglise Romaine, que le Souverain Pontife seul peut terminer, par une décision autentique, les disputes qui s'élevent sur la foi, & qu'il faut regarder comme vrai & catholique, comme faux & hérétique, ce qu'il juge tel par la vertu des clés que Jesus-Christ lui a confiées]. Sans doute que le Pape prétendoit se concilier avec lui même, à la faveur de la distinction qu'il admettoit entre sa personne & le Saint Siége. Quoi qu'il en soit, ce fait prouve qu'au moment de la mort, où toute grandeur humaine commence à s'éclipser, où l'ivresse de l'esprit que les honneurs inspirent, se dissipe, Clément, en avouant qu'il n'est qu'erreur & foiblesse, reconnoit que Dieu seul est grand, immuable & infaillible, & qu'il n'existe qu'un tribunal sur la terre, auquel il a communiqué l'infaillibilité; ce tribunal est l'Eglise.

Concile de Beziers.

Les Abbés, Doyens, Prieurs, &c. furent avertis de s'y trouver, & il fut défendu aux Evêques, d'amener pour eux & pour les gens de leur suite, plus de dix chevaux de selle & deux de charge. Le train des Abbés étoit réduit à la moitié de celui des Evêques. On trouve ici bien du faste dans les uns & dans les autres. I. On y recommande d'incliner la tête en prononçant le Saint Nom de Jesus. Indulgences de dix jours pour chaque fois qu'on l'inclinera avec respect dans la récitation de l'Office divin. II. Les Curés exhorteront les fidéles d'accompagner le S. Sacrement, quand on le porte aux malades. Indulgences de dix jours pour ceux qui l'accompagneront de jour ou de nuit; de vingt jours s'ils l'accompagnent avec de la lumiére pendant le jour, & de trente s'ils l'accompagnent avec de la lumiére pendant la nuit. Même Indulgence à ceux qui enverront des flambeaux pour être portés de leur part. III. Indulgences de douze jours à ceux qui prieront à la Messe pour le Pape, pour le Roi, & pour les Prélats de la Province. VI. Défense, sous peine d'excommunication, aux Curés de permettre à leurs Paroissiens de recevoir la communion, ou à qui que ce soit

dminiſtrer [illegible] tems de Pâques, ailleurs que dans les
ſſes & dans les lieux où les Curés ont coutume de faire
fonctions ; on excepte le cas de maladie. Les Prélats
ıuſſi avertis de n'accorder que pour de bonnes raiſons
miſſion de communier en ce tems, hors de la Paroiſſe.
On exhorte les Clercs bénéficiers & dans les Ordres ſa-
à garder l'abſtinence du Samedi. (Dans le ſecond
ile d'Avignon, c'étoit un ſtatut ſous peine d'être exclus
ınt un mois de l'entrée de l'Egliſe. On voit que l'abſ-
:e du Samedi n'étoit point encore paſſée en loi pour
es fideles). X. Ordre de faire les teſtamens en préſen-
Curé, ou du moins de lui donner connoiſſance de ce
eſt contenu. XI. Les Bénéficiers qui entreront dans
ſe, ſans être en habit décent, paieront douze deniers
:nde. Les Chanoines ſeront privés, pour la même faute,
iſtributions manuelles de ce jour-là. XII. Les Confeſ-
écriront les noms de ceux qu'ils confeſſent, afin qu'on
s'aſſurer ſi le précepte de la confeſſion annuelle a été
vé. Si quelqu'un ſe confeſſe à un autre Prêtre approuvé
entendre les confeſſions, on lui enjoint, ſous peine
privé de la ſépulture eccléſiaſtique, & de l'entrée de
:e pendant ſa vie, de certifier une fois l'année à ſon
, qu'il s'eſt confeſſé.

ıaud de Verdale, Evêque de Maguelonne, un des Pré-
e ce Concile, étoit un homme inſtruit. On lit dans un
ſtatuts : [Ayant appris que quelques Chanoines de Ma-
nne, au péril de leur ame, & au mépris des Canons,
ıt appliqués à certaines études de littérature, ſans notre
ntement, nous déclarons que ces Chanoines ont encouru
ımmunication, & qu'ils doivent être dénoncés comme
Apparemment que les maux cauſés dans les Provinces,
ı trop grande curioſité en matiére de ſciences, étoit le
: qui obligeoit les Evêques à régler le genre d'étude,
:l les Eccléſiaſtiques de leur dépendance, devoient s'ap-
:r.

y a un autre décret de ce Prélat, & qui paroîtroit fort
lier, ſi l'on ne connoiſſoit le goût de ce tems-là pour les
acles de dévotion. L'Evêque y défend aux Eccléſiaſtiques
x Séculiers, ſous peine d'excommunication, de ſe ſer-
ans les feſtins, danſes, jeux publics ou particuliers, d'ha-

bits réguliers, c'est-à-dire, ecclésiastiques ou religieux, ni de les donner, louer ou prêter pour de tels usages; à moins, ajoute-t-il, que ces jeux ne se fassent du consentement des Supérieurs pour l'honneur de Dieu & des Saints. On ne peut entendre cela que des représentations établies par une dévotion très-mal entendue, par lesquelles on prétendoit réjouir & édifier le Peuple à certains jours de grande solemnité. Arnaud de Verdale, mourut à Montpellier, le 22 Juin 1352, & non en Décembre 1350, comme l'a cru l'historien de l'Eglise de Maguelonne & de Montpellier.

1352.

Etablissement des Célestins à Paris.

Il parut cette année en Catalogne un nommé *Nicolas*, originaire de Calabre, mais qui avoit long-tems vécu en Espagne. Il soutenoit qu'un certain hérétique Espagnol, nommé *Martin Gonsalve*, étoit fils de Dieu, engendré au ciel de toute éternité, quoiqu'il parut avoir un pere & une mere sur la terre : que ce Gonsalve ne mourroit point : que le Saint-Esprit s'incarneroit un jour, & qu'alors Gonsalve convertiroit tout le monde : qu'au jour du jugement il prieroit pour tous ceux qui seroient morts en péché mortel & damnés, & obtiendroit leur salut. Enfin Nicolas de Calabre distinguoit en l'homme trois parties; l'ame que Dieu le Pere a faite, le corps ouvrage du Fils, l'esprit créé par le Saint-Esprit.

Hérétiques dans la paroisse d'Embrun. On croit que c'étoit un reste de la fausse doctrine des Vaudois.

Edouard III, Roi d'Angleterre, fait saisir tous les revenus des bénéfices de son Royaume, possédés par des Cardinaux, ou par des Officiers de la Cour de Rome, & autres Ecclésiastiques qui n'y faisoient aucune résidence. Le Pape l'oblige à donner main-levée de cette saisie, & à restituer les fruits perçus.

Ordre de la Vierge Marie de l'Etoile, institué en France par le Roi Jean : cet Ordre fut abandonné dans la suite.

Mort du Pape Clement VI, le 6 Décembre. En 1562 les Calvinistes pillerent la Chaise-Dieu, où étoit son tombeau. Ils brûlerent les saintes reliques, & n'épargnerent pas non plus le tombeau de Clement VI. Cependant, dit l'Historien

des Archevêques de Rouen, comme ils ne le croyoient pas Saint, ils laisserent le corps qui est demeuré enseveli dans un cuir de cerf, & ils prirent seulement le crâne, dont le Marquis de Curton, qui commandoit ces furieux, fit une espéce de coupe où il donnoit à boire à ses gens, *afin*, disoit-il, *qu'ils pussent se vanter d'avoir bû dans la tête d'un Pape.*

Les Cardinaux entrent au conclave, où ils font un réglement pour borner la puissance du Pape. Ils jurerent tous de garder ce réglement; mais quelques uns avec cette restriction, *s'il étoit conforme au droit.* Le Roi Jean, ayant appris la mort de Clement VI, se hâtoit d'aller à Avignon pour avoir un Pape à son gré; mais les Cardinaux prévinrent son arrivée; & le 18 du même mois, ils élurent Pape Etienne Aubert, Cardinal, Evêque d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent VI. Il étoit né près de Pompadour, en la Paroisse de Brissac, au Diocèse de Limoges.

Fondation de la Sainte Chapelle de Viviers, Diocèse de Meaux, par le Dauphin, fils aîné du Roi Jean; elle fut réunie en 1694, à la Sainte Chapelle de Vincennes.

1353.

Le nouveau Pape étoit du nombre de ceux qui n'avoient accepté le réglement qu'avec la restriction: aussi le révoqua-t-il comme abusif. Il révoqua aussi toutes les Commendes, & suspendit plusieurs réserves de dignités dans les Cathédrales & d'autres bénéfices, faites par Clement VI en faveur des Cardinaux; il ordonna même aux Prélats & aux autres Bénéficiers qu'il trouva à sa Cour, d'aller résider chacun à son bénéfice; ce qui fut exécuté.

Les Auditeurs de Rote n'étoient entretenus que des émolumens de leur charge; cela lui parut une tentation violente pour la probité. *Quand on a faim*, disoit-il, *on prend le pain d'autrui si l'occasion s'en presente.* Il leur donna des appointemens fixes pour chaque mois.

Le Pape envoye en Italie le Cardinal Gilles Alvarés d'Albornos, avec la qualité de Légat. Les affaires du Pape étoient en mauvais état en ce pays: presque toutes les

villes & les places qui appartenoient à l'Eglise Romaine en Italie, étoient alors occupées par des tyrans & d'autres usurpateurs.

1354.

Charles IV, Roi des Romains, se réconcilie avec les fils de l'Empereur Louis de Baviére, qui lui remettent les reliques qu'on appelloit *les enseignes de l'Empire*; sçavoir, la sainte Lance, les Clous, une partie de la vraie Croix, & quelques autres Reliques. " Cette lance, (dit M. Fleuri) „ devoit être la même que le Roi Henri l'Oiseleur avoit „ retirée des mains de Rodolphe II, Roi de Bourgogne, vers „ l'an 930, & que l'on prétendoit être la lance du grand „ Constantin : mais alors on croyoit que c'étoit celle dont „ le côté du Sauveur avoit été percé „. Charles envoya ces reliques à Prague, & pria en même tems le Pape Innocent d'instituer, pour l'Allemagne & la Bohéme, une fête en l'honneur des instrumens de la Passion : ce que le Pape lui accorda par une bulle du 13 Février, où il fixe cette fête au Vendredi d'après l'octave de Pâque.

A Constantinople, Jean Cantacuzene, pour se fortifier, fait reconnoître Empereur Matthieu, son fils aîné. Le Patriarche Calliste refuse de le couronner, quoiqu'il fût de la secte des Palamites, si attachée aux intérêts de son pere. Cantacuzene le fait déposer, & fait couronner son fils par Philothée, Evêque d'Héraclée, qu'il met sur le siége Patriarchal. Cette précaution fut inutile. Le jeune Jean Paleologue, qui avoit l'affection du peuple, trouva moyen de rentrer à Constantinople l'année suivante. Philothée se sauva, & Jean Cantacuzene prit l'habit Monastique. Il écrivit pendant sa retraite l'histoire des Andronic & la sienne.

On brûle à Avignon Jean de Chastillon & François d'Arquate, Freres Mineurs, schismatiques & hérétiques Fraticelles.

1355.

Charles IV est couronné Empereur à Rome, le jour de

ıe 5 Avril, par deux Cardinaux Légats, députés à cet par le Pape.

1356.

:aité entre le Pape & l'Empereur Jean Paleologue pour union des Grecs. Ce traité demeura sans effet, parce le Pape ne put fournir la quantité de vaisseaux & de pes dont il étoit convenu avec ce Prince. C'étoit ɔurs pour se procurer des secours temporels, que les ıereurs Grecs traitoient d'affaires spirituelles avec les :s.

Spire, les Inquisiteurs prennent un nommé *Berthold*, outenoit, entr'autres erreurs, que Jesus-Christ en sa on se sentit tellement abandonné de son Pere, qu'il a fortement si son ame devoit être sauvée ou dam- & que la douleur lui fit maudire la Sainte Vierge sa :, & la terre qui avoit reçu son sang. Berthold demeura iâtre, & fut livré aux Magistrats, qui le condamnerent :u.

1357. 1358.

rande dispute en Angleterre entre le Clergé séculier & Religieux Mendians. Cette contestation fut portée en : de Rome; & après qu'elle y eut été pendante près d'un le Pape Innocent donna une bulle provisionnelle datée remier Octobre 1358, par laquelle il défend aux Evê-, pendant le cours de cette instance, de troubler les es Mendians dans la possession de confesser, de prê-, donner la sépulture, & recevoir des aumônes. Le ès ne fut point jugé définitivement : l'Archevêque d'Ar-ı, qui étoit chargé de soutenir les prétentions du Clergé gleterre, fut obligé d'en abandonner la poursuite, ne ʀant plus d'Angleterre les secours qu'on lui avoit promis. :rs ce tems deux grands Princes entrerent dans des Or- Mendians : sçavoir, Pierre, Infant d'Arragon, & Char- Comte d'Alençon, de la Maison de France. Pierre entra l'Ordre des Freres Mineurs, & Charles dans celui des es Prêcheurs.

La guerre civile ayant embrassé toutes les parties de la France, on vit des Ecclésiastiques en armes, commander des corps de troupes, & livrer des combats. L'histoire remarque, entr'autres, les Evêques de Noyon & de Troyes, & un Chanoine nommé *Roberſart*. La justice qu'elle leur rend, c'est qu'ils étoient braves & fidéles à leur souverain: deux qualités dont la premiere n'étoit pas de leur état. L'Evêque de Troyes prit bien ses mesures pour la défense de sa ville. Il défit entiérement un grand corps d'Anglois & de Navarrois qui vouloient s'en rendre maîtres. Le Chanoine Roberſart fut comme le héros des petits combats qui se donnerent en Picardie, & en Champagne: la hache d'armes à la main, il faisoit dans la mêlée des exécutions terribles, & les gens du Roi de Navarre trembloient au seul bruit de son nom. Les Chanoines de Notre-Dame de Paris se rassembloient alors quand on sonnoit le couvre feu, pour chanter promptement Matines, qu'ils disoient auparavant à minuit avec plus de solemnité.

1359.

Assemblée de Mayence convoquée par l'Empereur Charles IV, au sujet de la levée du dixiéme des revenus ecclésiastiques en Allemagne, que le Pape venoit d'ordonner au profit de la Chambre Apostolique. Le Nonce, Pierre de Cabassole, y parla, & s'efforça de soutenir la prétention du Pape: mais l'Empereur & les Seigneurs lui dirent pour réponse, que le Clergé ne pouvoit donner un subside si extraordinaire; que l'Empereur étoit sur-tout indigné de ce que le Pape s'adressoit aux Allemands plutôt qu'aux autres nations de l'Europe, pour leur imposer cette charge. Ce Prince ajouta avec émotion, s'adressant au Nonce: *Seigneur Evêque, d'où vient que le Pape demande au Clergé tant d'argent, & ne songe point à le réformer? Vous voyez comme ils vivent, quelle est leur hauteur, leur avarice, leur luxe.* L'Empereur parlant ainsi, apperçut dans l'assemblée Conrad de Falquestein, Chanoine de Mayence: il portoit sur la tête un chaperon magnifique, orné d'or & de pierreries; l'Empereur le mit sur la sienne, & donna au Chanoine son cha-

peron qui n'étoit que d'un simple drap : *Que vous en semble?* dit il, s'adressant aux Seigneurs. *Ne suis-je pas avec ce chaperon plus semblable à un Chevalier qu'à un Chanoine?* Et ayant repris le sien, il donna ordre à l'Archevêque de Mayence & aux autres Evêques de réformer leur Clergé. Le déréglement du Clergé d'Allemagne étoit une suite des guerres civiles, & du schisme que fomenta Louis de Baviére. L'Empereur y pourvut, & le Pape écrivit sur le même sujet aux Archevêques de Cologne, de Mayence, de Tréves, de Brême, & de Salsbourg : la lettre est du 29 Avril. L'Empereur publia aussi une constitution pour la conservation des droits de l'Eglise, & cassa les ordonnances que quelques Seigneurs & Consuls des Villes avoient faites contre les Ecclésiastiques & leurs droits.

Dans un des statuts de Bernard de Toul, publiés en 1359, il est ordonné aux Abbesses de se trouver au Synode Episcopal. Elles doivent y assister la crosse à la main ; cette circonstance est marquée dans l'histoire de Lorraine.

1360.

Croisade publiée contre les *Tard-venus*, qui venoient de prendre la ville du Pont Saint-Esprit sur le Rhône ; ce qui donna une chaude alarme au Pape & aux Cardinaux. Ces Tard venus étoient une troupe de gens de guerre réformés. Ils s'étoient assemblés sans autorité après la paix qui venoit d'être conclue entre la France & l'Angleterre, & désoloient la France par leurs pillages. Ils furent dissipés deux ans après par Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, & passérent ensuite en Italie. On avoit vû en 1357 de semblables brigands qu'on appelloit *les blanches compagnies ;* ils s'étoient assemblés après la bataille de Poitiers, où le Roi Jean fut pris en 1356.

Après la paix conclue entre la France & l'Angleterre, le Roi Jean revint à Paris, & alla d'abord à l'Eglise de Notre-Dame, pour y rendre des actions de graces à Dieu. Depuis la bataille de Poitiers, les Parisiens entretenoient dans cette Cathédrale, une bougie qui brûloit sans cesse devant l'Autel de la Vierge. Elle étoit roulée sur le contour d'une rouë, & aussi longue que toute l'enceinte de Paris. Cette offrande

fut continuée jusqu'au tems de la Ligue : interrompue alors pendant quelques années, on en rappella l'usage au commencement du dernier siécle; mais on substitua à cette longue bougie, une lampe d'argent avec un gros cierge.

1361.

La peste recommence à Avignon avec tant de violence, que depuis Pâques, qui fut le 28 Mars, jusqu'à la S. Jacques 25 Juillet, il y mourut dix sept mille personnes, entre lesquelles furent cent Evêques & neuf Cardinaux. Pour réparer cette perte, le Pape Innocent fait une promotion de huit Cardinaux le 17 Septembre.

1362.

Mort du Pape Innocent VI, le 12 Septembre. Il fut enterré à Avignon, & ensuite transféré à la Chartreuse prochaine qu'il avoit fondée. On remarque à sa louange qu'il diminua beaucoup la dépense de la maison du Pape, que son prédécesseur avoit portée jusqu'au luxe & à la profusion, ayant toujours vécu d'une maniére plus mondaine qu'ecclésiastique. Il eut comme Clément VI, trop d'empressement a élever ses parens; mais avec cette différence, qu'il ne choisissoit ordinairement parmi eux que des sujets capables de faire honneur aux dignités auxquelles il les élevoit. Les Cardinaux furent plus d'un mois dans le conclave avant de convenir d'un Pape; enfin ils se déterminerent à nommer l'Abbé de S. Victor de Marseille, Guillaume Grimaud ou Grimoard, né en Gévaudan, au Diocèse de Mende, qu'ils élurent le 27 Septembre, sous le nom d'Urbain V. Mais comme il étoit en Italie, & qu'on appréhendoit qu'il n'acceptat pas, son élection ne fut publiée qu'un mois après, à son retour. Urbain V voulant éviter le faste séculier, ne fit point la cavalcade ordinaire, quoique tout fût préparé. Il remet en régle l'Eglise d'Avignon, qui n'avoit point eu d'Evêques sous les deux derniers Papes. Ils se l'étoient réservée pour jouir du revenu, & la faisoient gouverner par des Grands-Vicaires.

Simon Islip, Archevêque de Cantorberi, célébra cette année deux Conciles provinciaux; l'un à Magfeld le 16 Juil-

let, l'autre à Lambeth, le 9 Novémbre. On y fit quelques réglemens touchant la révérence qui doit accompagner la célébration des Fêtes, & l'on taxa les honoraires des Prêtres pour les annuels & les autres offices.

1363.

Le Roi Jean, se croise à Avignon, pour le passage d'Outre-mer: Pierre de Lusignan, Roi de Chypre, & Valdemar III, Roi de Dannemarck, qui se trouvoient dans le même tems à Avignon, se croisent aussi, de même que Tallerand de Perigord, Cardinal, & plusieurs Seigneurs. Le Pape prêcha lui-même la Croisade contre les Turcs, après l'Octave de Pâques, le Mercredi 12 Avril, & ordonna un passage général dont il fit chef le Roi Jean; mais ensuite il défendit de prêcher cette Croisade, jusqu'à ce qu'on eût terminé celle qu'il fit publier contre Bernabo ou Barnabé Visconti, tyran de Milan.

1364.

La mort du Roi Jean, & celle du Cardinal de Perigord, Légat pour la Croisade, retardent le départ des croisés. Jean eut pour successeur Charles son fils aîné, Duc de Normandie & Dauphin, depuis surnommé *le Sage*.

Lettre circulaire du 25 Novembre, par laquelle le Pape enjoint aux Archevêques de tenir leurs Conciles provinciaux. Elle porte, que les Papes & les autres Prélats ont été jadis très-soigneux de tenir des Conciles: mais que depuis que leur négligence en a interrompu la continuation, les vices pullulent, l'indévotion du Peuple croît, la liberté de l'Eglise diminue, le Service divin est négligé, le Clergé est maltraité par les Laïcs, & souffre une perte notable en ses biens temporels. C'est pour remédier à ces désordres, que le Pape ordonne aux Archevêques d'assembler le Concile de leur Province.

1365.

Ce fut apparemment en conséquence de cet ordre que Simon Renoul, Archevêque de Tours, tint son Concile à Angers, le 12 Mars de cette année. On y publia trente-qua-

tre articles de réglemens, dont les premiers montrent jusqu'à quels excès les Clercs poussoient la chicane : il y a peu de ces réglemens qui tendent directement à la correction des moeurs. Le X & le XI articles traitent des Archidiacres. On défend à ceux qui examinent les Curés, de rien prendre pour l'expédition du *Visa* ou pour le sceau. On accorde généralement aux Archidiacres, cinquante ou cent sols à la mort de chaque Curé pour le droit de lit : cinquante sols, si la Cure porte cinquante livres de Décimes; & cent sols si elle porte cent livres. Le XII & le XIII défendent aux Ecclésiastiques de porter des souliers à long bec, (*Polenas*, c'étoient des souliers qui avoient quelquefois deux pieds de long), des habits ouverts par en haut, ou trop courts. Il est dit que leurs habits doivent descendre au moins jusqu'au genou.

Le XIV & le XV sont des réglemens pour la récitation de l'Office des Morts & de la Sainte Vierge. Défense à tous les Prêtres de dire la Messe des Morts, sans en avoir dit auparavant l'Office. Ordre aux Curés de dire l'Office des Morts tous les jours de Férie, & à tous les Chapitres, tant séculiers que réguliers, de chanter tous les jours l'Office de la Sainte Vierge, excepté les grandes Fêtes, l'Avent & les jours où l'on fait *De Beata*.

Le XVI défend en vertu de la sainte obéissance, & sous la menace du Jugement de Dieu, à toute personne Ecclésiastique, même aux Evêques, de faire servir à table, en quelques tems que ce soit, plus de deux plats. On excepte le cas de la réception d'un Prince, ou de quelqu'autre personne de grande considération.

Le XVII & le XVIII recommandent la résidence aux Curés, sous peine de perdre leurs revenus, s'ils s'absentent pendant un mois; & d'être privés de leurs Bénéfices, s'ils sont absens pendant six mois. Même ordre aux Chanoines, sous peine de perdre les distributions, s'ils n'assistent pas aux heures depuis le premier Pseaume, & à la Messe, depuis la premiere Oraison, jusqu'à la fin.

Le XIX & le XX ordonnent aux Moines de S. Benoît, de porter des robes longues, larges & fermées, & aux Chanoines Réguliers, d'avoir des surplis à l'Eglise & ailleurs.

Le XXII condamne l'usage du beurre & du lait pendant

le

le Carême : le Concile en fait un cas réservé aux Evêques.
Charles IV vient à Avignon, où il a plusieurs conférences avec le Pape. On croit qu'on y traita des moyens d'abattre les tyrans d'Italie, & de la guerre contre les Turcs. Pierre Lusignan, Roi de Chypre, que le Pape avoit fait chef de cette Croisade, depuis la mort du Roi Jean, prend Alexandrie le 3 Octobre. Il est obligé de l'abandonner le 7, n'ayant point assez de troupes, & revient en Chypre.

1366.

Ordre de Saint Jerôme, en Espagne, par Pierre Fernandez, approuvé par Grégoire XI en 1373.
Le Pape envoye à Paris les Cardinaux Jean Blandiac & Gilles de Montagu, pour réformer l'Université : il déclare publiquement le dessein qu'il avoit formé depuis long-tems d'aller à Rome. Le Roi de France s'efforce de l'en détourner, par un long discours prononcé de sa part devant le consistoire. Ce discours étoit une déclamation où l'Auteur (Nicolas Oresme,) employoit de très-mauvaises raisons; par exemple, que le Pape Urbain, devoit résider en France, parceque c'étoit son pays natal, comme Jesus-Christ a résidé dans la Judée. Il étoit très-facile au contraire d'alléguer des motifs péremptoires pour engager le Pape d'aller résider à Rome ; comme fit le fameux Poëte Pétrarque, qui lui écrivit : *Vous avez rendu plusieurs Evêques à leurs Eglises ; Rome n'aura t-elle pas aussi le sien ?*

1367.

Le Pape part d'Avignon le 30 Avril, & s'embarque à Marseille le 19 Mai. Il avoit une flotte de vingt-trois Galéres, & d'autres Bâtimens que la reine Jeanne de Naples, les Vénitiens, les Génois & les Pisans lui avoient magnifiquement fournie. Le Pape alla d'abord à Viterbe, où il demeura quatre mois, & pendant ce séjour, il confirma la Congrégation des Jesuates nouvellement fondée par Saint Jean Colombin, Noble Siennois. Ce nom leur fut donné par le peuple, parcequ'ils avoient toujours à la bouche le nom de Jesus : ils prirent depuis la régle de Saint Augustin. Cettte Congrégation a été supprimée par le Pape Clément XI en 1668. De Viterbe, le Pape se rendit à Rome, où il arriva le 16 Octobre, ac-

compagné de deux mille gens-d'armes : le Clergé &
ple vinrent au devant, & le reçurent avec grande sol
Mort du bienheureux Roger le Fort, Archevêque d
ges, a l'âge de quatre-vingt dix ans. Son tombeau a é
tré par un grand nombre de miracles.

1368.

Le Pape fait tirer de l'Eglise de Saint Jean de Lat
Chefs de Saint Pierre & de Saint Paul, qui étoient
long-tems renfermés dans la Chapelle nommée *Sanct
torum* sous l'Autel. Le Pape prit le Chef de Saint Pie
le Cardinal d'Urgel, celui de Saint Paul, & ils les p
à la loge qui donne sur la Place, d'où le Pape les m
tout le Peuple, & donna à chacun des assistans, cent
& cent quarantaines d'Indulgence. Les Chefs des
étoient enchâssés simplement dans de l'argent : mais
Urbain leur fit faire deux nouveaux Reliquaires très
qui se sentent du mauvais goût de ce siécle ; Saint I
est représenté revêtu en Pape, avec la tiare, & don
bénédiction. Ces Reliquaires, sont deux bustes d'ar
poids de douze cents marcs, chargés de toute sorte
mens précieux, dont les plus remarquables, sont deu
de Lys de pierreries, que donna le Roi de France Ch
On remarque que la tiare du buste de Saint Pierre, e
gée de trois couronnes ; institution récente alors, d
attribue même au Pape Urbain V. On voit par les
de ses prédécesseurs Jean XXII, Benoit XII & Innoc
que la tiare, déja ornée de Couronnes, étoit termi
un petit cercle.

Concile de Lavaur, assemblé des trois Provinces d
bonne, de Toulouse & d'Ausch. On y publia un gran
de Constitutions divisé en cent trente-trois article
une grande partie est tirée des Conciles d'Avignon, d
1326 & 1337. Le premier est un Catéchisme, ou
d'instruction pour montrer aux Curés ce qu'ils doive
cipalement enseigner aux Peuples. Le quatre vingt-tr
enjoint aux Clercs de garder l'abstinence du Samedi
ordonné dans le cent onziéme que chaque Eglise Cat
ou Collégiale envoyera deux personnes de son corps à
versité pour étudier en Théologie, ou en Droit Cano

que pour cette absence ils perdent rien que les distributions manuelles. Le cent quinziéme donne indulgence de trente jours à ceux qui réciteront le matin, à génoux, & au son de la cloche, cinq fois le *Pater noster*, & sept fois l'*Ave Maria*.

Le Pape couronne l'Impératrice Anne, épouse de Charles IV, à Rome le jour de la Toussaint. Cette cérémonie se fit dans l'Eglise de Saint Pierre; l'Empereur y assista, & servit le Pape à la Messe comme Diacre, mais il ne fit que présenter le livre & le Corporal; car il n'avoit droit de lire l'Evangile que le jour de Noël.

1369.

Jean Paléologue, Empereur de Constantinople, fait sa profession de foi a Rome, le 18 Octobre, entre les mains de quatre Cardinaux nommés à cet effet par le Pape. Cette profession de foi contient, entr'autres articles, que le Saint Esprit procéde du Pere & du Fils; que l'Eglise Romaine a la primauté sur toute l'Eglise Catholique, qu'il lui appartient de décider les questions de foi, & que quiconque se sent lézé en matiére ecclésiastique, y peut appeller. L'Empereur donna cette profession en Grec, souscrite de sa main en vermillon, & scellée en or : après qu'il l'eut confirmée par serment, les Cardinaux le reçurent au baiser de paix comme vrai Catholique. Le Dimanche 21 du même mois, le Pape sortit de son Palais du Vatican, & vint s'asseoir dans une chaire au haut des degrés de l'Eglise de Saint Pierre. Il étoit revêtu pontificalement, & accompagné de tous les Cardinaux & des Prélats aussi revêtus de leurs ornemens. L'Empereur Grec vint aussi-tôt; & dès qu'il vit le Pape, il fit trois génuflexions : puis il s'approcha, & lui baisa les pieds, la main & la bouche. Le Pape se leva, le prit par la main, & commença le *Te Deum*. Ils entrerent ensemble dans l'Eglise, où le Pape chanta la Messe en présence de L'Empereur, & d'une grande quantité de Grecs; & le même jour ce Prince dina avec le Pape & tous les Cardinaux.

1370.

Jean Paléologue, étoit encore à Rome au commencement de cette année, & il y donna une Bulle datée du mois de Janvier, par laquelle expliquant celle du 18 Octobre, il

déclare que par l'Eglise Romaine il entend celle où préside le Pape Urbain V. C'est qu'on craignoit quelque chicane sur le nom de l'Eglise Romaine, parceque les Grecs se disent aussi Romains. Enfin l'Empereur partit pour retourner à Constantinople, paroissant fort content du Pape, qui lui avoit rendu beaucoup d'honneurs, un peu moins cependant que si c'eût été l'Empereur d'Occident. Chacun se flatoit d'avoir ce qu'il souhaitoit : le Pape comptoit avoir ouvert une route à la réunion des Grecs ; l'Empereur comptoit s'être assuré le secours des Latins contre les Turcs, & c'étoit le véritable objet de son voyage. Depuis ce tems, les affaires de l'Empire allerent toujours en dépérissant.

Le Pape établit au Mont Cassin, l'usage du Pseautier Gallican ; il est certain que l'Eglise d'Occident a eu dès les premiers tems une version Latine des Pseaumes ; elle fut faite non sur l'Hébreu, mais sur le Grec des LXX qui étoit plus célébre que le texte original. Saint Jérôme fit, sur la fin du quatriéme siécle, plusieurs corrections à cette ancienne version Latine. Les Pseaumes corrigés de cette maniére, ont formé le Pseautier Gallican, qui fut ainsi appellé, parceque l'Eglise Romaine le communiqua de bonne heure à l'Eglise Gallicane, qui l'adopta assez uniformement. Ce fut S. Boniface de Mayence, qui communiqua cette édition des Pseaumes aux Eglises des Gaules & de Germanie. Le Concile de Trente l'a consacrée, en la déclarant autentique. A l'égard du Pseautier Romain, c'est l'ancienne édition des Pseaumes, telle qu'on l'avoit à Rome avant Saint Jérôme, ou même depuis la premiére correction qu'il en fit. On continua de l'appeller Pseautier Romain, parcequ'on s'en étoit servi anciennement à Rome. Toutes les Eglises l'ont abandonné, hors celles de Saint Pierre de Rome, de Milan, de Saint Marc de Venise, où l'on s'en sert encore : apparemment pour honorer l'antiquité de cette version, toute imparfaite qu'elle est.

Le Pape ayant appris que la plupart des Missionnaires envoyés en Tartarie, par ses prédécesseurs, étoient morts, y envoie plusieurs Freres Mineurs, dont il déclare chef Guillaume Duprat, Docteur de Paris, qu'il fit Archevêque de Cambalu, & Vicaire-Général de son Ordre dans le Kathai. La Religion Catholique faisoit aussi de grands progrès

en Bulgarie & en Moldavie, par les soins des Freres Mineurs & des Freres Prêcheurs. Le Pape réforme le Monastere du Mont-Cassin, source de l'Ordre de Saint Benoit, extrêmement déchu depuis long tems pour le spirituel & pour le temporel. Sainte Brigide de Suéde obtient la confirmation de sa régle, qu'elle disoit lui avoir été révélée de Dieu. Elle s'oppose au dessein que le Pape avoit formé de retourner à Avignon, pour procurer la paix entre la France & l'Angleterre. Sainte Brigide, lui fit dire de ne pas entreprendre ce voyage, parcequ'il ne l'acheveroit pas. Il partit cependant, & arriva le 24 Septembre à Avignon, où il fut aussi-tôt attaqué d'une grande maladie qui l'emporta le 19 Décembre. Il fut d'abord enterré dans la grande Eglise d'Avignon, puis transféré à S. Victor de Marseille, où il avoit choisi sa sépulture; on dit qu'il s'y fit alors beaucoup de miracles. Le Pape Urbain V avoit bati plusieurs Eglises, & fondé plusieurs Chapitres de Chanoines : pendant tout son pontificat, il s'appliqua à réprimer la chicane, l'usure, le déréglement des Ecclésiastiques, la simonie, & la pluralité des Bénéfices; il entretint toujours mille étudians en diverses Universités, & il les fournissoit des livres nécessaires. Il fonda à Montpellier, un Collége pour douze étudians en Médecine. Le Saint Siége ne vaqua que dix jours; les Cardinaux entrés en conclave le 30 Décembre; élurent aussi-tôt, comme par inspiration, le Cardinal de Beaufort, Pierre Roger, Limosin, neveu du Pape Clément VI, qui l'avoit fait Cardinal avant l'âge de dix-huit ans, & lui avoit donné un grand nombre de Bénéfices. On s'efforçoit de justifier cet abus, par la prétendue nécessité où étoient les Cardinaux de soutenir leur dignité. Le nouveau Pape prit le nom de Grégoire XI.

1371.

Il envoie soixante Freres Mineurs en mission dans la Bosnie.

1372.

Il renouvelle les procédures contre Bernabo Visconti & Galeas son frere; & pour les empêcher de contracter de nouvelles alliances avec les Princes & les Grands, il défend de contracter mariage avec eux, sous peine de nullité. « Quel-

„ que extraordinaire que fut cette défense, dit M.
„ elle porta plusieurs personnes à se retirer de leur a
„ qu'ils auroient volontiers recherchée „.

1373.

Le Roi Charles V fait brûler à Paris *Jean Dabe* chef des hérétiques nommés *Turlupins*, secte des B qui se faisoient nommer la *société des pauvres*. Ils qu'on ne devoit avoir honte de rien de ce qui est n & par conséquent l'ouvrage de Dieu; & conformé leurs principes, ils s'abandonnoient à toutes sortes retés. Cette secte fut dénoncée au Roi par une le Pape datée du 27 Mars, où il se plaint de ce que l ciers du Roi ne permettoient pas aux Inquisiteurs de der sans le Juge séculier, & les obligeoient de lui n leurs procédures. On voit par-là quelles étoient les tions apportées dès lors à l'exercice de l'Inquisition e ce. On y célébra cette année pour la premiére fois de la Présentation de la Vierge, dont l'Office avoit porté d'Orient, par un gentilhomme nommé *Phil Maizieres*. Le Pape avoit donné la permission de cette Fête.

Sainte Brigide, meurt à Rome, chez les Filles d Claire, où elle s'étoit retirée au retour d'un voyage venoit de faire à la Terre-sainte. L'année suivante so fut transporté en Suéde, & mis dans le Monastere de veur qu'elle avoit fondé.

1374.

La Pologne étoit troublée alors par un Moine de S gne de Dijon, nommé Ladislas le Blanc, qui prétendo droit à la couronne, comme plus proche héritier par les du Roi Casimir III, mort sans enfans en 1370. pour lui une faction de quelques Seigneurs qui prop l'exemple du Roi Casimir, lequel étant Moine Profès & ordonné Diacre, fut dispensé de ses vœux en 104 Benoit IX, pour régner & se marier. S'appuyant exemple, Ladislas le Blanc sortit de son Monastere,

à Avignon demander au Pape Grégoire une pareille dispense, qu'il ne put obtenir. Il ne laissa pas de passer en Pologne, où il se saisit de quelques Châteaux, & y soutint la guerre pendant quelque tems, mais sans succès. Il fut réduit à se soumettre au Roi Louis de Hongrie, qui étoit alors en possession du trône. Louis fit avec lui un accommodement moyennant dix mille florins, & lui donna de plus une riche Abbaye de l'Ordre de Citeaux en Hongrie, pour y passer le reste de ses jours. Après y avoir demeuré quelques années, Ladislas revint faire pénitence à son Monastere de Saint Benigne de Dijon, où il mourut.

Concile de Narbonne. Par le vingt-septiéme article, on accorde indulgence de dix jours à ceux qui contrits & confessés, diront tous les jours un *Pater* & deux *Ave Maria*, pour le Pape & pour le Roi.

1375.

Le Pape ayant appris que les Vaudois & d'autres hérétiques se fortifioient en Dauphiné & en Savoie, où ils avoient tué deux Inquisiteurs, ordonne une levée de deniers dans les Provinces d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne & de Tarentaise, pour l'employer aux frais de la poursuite de ces hérétiques. Les Inquisiteurs en prirent un si grand nombre en ces Provinces, qu'il fallut bâtir de nouvelles prisons à Embrun, à Vienne & à Avignon. Grégoire XI, pour faire cesser le scandale de la non résidence, que le long séjour des Papes à Avignon sembloit autoriser, publie le 29 Mai une Constitution, par laquelle il ordonnoit à tous les Evêques, aux Abbés & aux Chefs d'Ordre, de se rendre dans deux mois à leurs Eglises, & d'y faire une exacte résidence. Ce zèle lui attira une réponse aussi naturelle qu'elle étoit hardie de la part d'un Evêque étranger, qui se trouvoit alors à Avignon. *Que faites-vous ici?* lui demanda le Pape, *que n'allez vous à votre Eglise?* Et vous même, *Saint Pere*, répondit l'Evêque, *Pourquoi n'allez vous pas voir votre épouse, qui est si riche & si belle?* lui reprochant son éloignement de Rome.

Le Pape presse le Roi de France de donner des Confesseurs aux criminels condamnés à mort. Il paroit que l'abus

d'en refuser ne fut aboli que quelques années après : ce fut en 1397.

1376.

La présence du Pape étoit très nécessaire en Italie. Les Florentins & la plupart des Villes de l'Etat Ecclésiastique s'étoient révoltés : les Romains vouloient absolument avoir un Pape qui demeurât chez eux, & ils menaçoient d'en faire un, si Grégoire ne se pressoit de venir. On sçut depuis que les Romains avoient jetté les yeux sur l'Abbé du Mont-Cassin, pour le faire Antipape, & qu'il l'avoit accepté. Toutes ces raisons déterminerent Grégoire, & il partit d'Avignon le 13 Septembre, y laissant seulement six Cardinaux. Dès le commencement de cette année, il avoit publié une Bulle contre les erreurs d'un certain *Raymond Lulle*, qu'il ne faut pas confondre avec Raymond Lulle, le Philosophe. Celui-ci étoit un Juif prétendu converti, qui disoit qu'on pouvoit renier Dieu en public, pourvû qu'on l'adorât dans le cœur ; & soutenoit que la loi de Mahomet étoit aussi bonne que celle de Jesus-Christ.

Pendant le voyage du Pape, trois Cardinaux qui étoient à Rome firent une capitulation avec les Romains, pour la sureté du Pape : ils convinrent de lui remetre, aussi-tôt qu'il seroit arrivé à Ostie, la pleine & libre Seigneurie de Rome, comme ils avoient fait au Pape Urbain ; & que dès-lors on remettroit à un des Cardinaux la disposition des ponts, des portes, des tours & de toute la partie d'au-delà du Tibre. Cette capitulation est du 21 Décembre.

L'Empereur Charles IV, voulant faire élire Roi des Romains Venceslas, son fils ainé, écrit au Pape pour lui en demander la permission. Le Pontife se fit beaucoup prier pour accorder cette grace, & déclara que c'étoit pour cette fois seulement, & sans reconnoitre dans les Electeurs d'Allemagne le droit d'élire un Empereur.

1377.

Grégoire XI entre à Rome le 17 Janvier : il traversa toute la Ville à cheval, accompagné des Cardinaux, & vint à S. Pierre vers le soir. On l'y attendoit avec quantité de flam-

beaux dans la Place, & on avoit allumé toutes les lampes dans l'Eglise, dont on faisoit monter le nombre a plus de huit mille. Depuis ce jour la Ville de Rome n'a point été sans Pape.

Bulle du 22 Mai, contre *Jean Viclef*, Docteur en Théologie & Curé de Lutervoth, au Diocèse de Lincoln en Angleterre, qui soutenoit & enseignoit publiquement plusieurs propositions fausses & erronées. Cette Bulle qui fut adressée à l'Archevêque de Cantorberi & à l'Evêque de Londres, étoit accompagnée d'une copie des propositions de Viclef au nombre de dix-neuf. Ces poursuites contre Viclef, furent quelque tems interrompues, tant par la mort du Pape, que par le changement qui arriva dans le gouvernement d'Angleterre. Viclef, fut soutenu par le Duc de Lancastre, Régent du Royaume, pendant le bas âge de Richard II, successeur du Roi Edouard III, son pere, qui mourut le 21 Juin.

Le Pape accorde pour toujours le *Pallium* aux Evêques de Paris. *Sponde. 1377, num. 20.*

1378.

Le Pape Grégoire XI, meurt le 27 Mars, il fut le dernier des Papes que l'Eglise Gallicane donna à l'Eglise Universelle. Tous les Cardinaux qui étoient à Rome, entrent au Conclave le 7 Avril, & le 9 ils élisent Pape l'Archevêque de Bari, Barthélemi Prignano, Napolitain, qui prend le nom d'Urbain VI. Cette élection fut notifiée aux six Cardinaux qui étoient restés à Avignon, & ils y donnerent leur consentement. Le nouveau Pape étoit un homme sévere; il s'attira bientôt la haine des Cardinaux & des Prélats, par les réprimandes qu'il faisoit publiquement, & à tous sans distinction. Il reconnut, mais trop tard, qu'il eût dû user de ménagement. Les Cardinaux se retirerent à Anagni, & ensuite passerent à Fondi, où le 20 Septembre ils élurent Pape Robert de Genève, l'un d'entre eux, sous le nom de Clément VII. Ceux qui étoient à Avignon consentirent à cette nouvelle élection. Les Cardinaux soutenoient que l'élection d'Urbain étoit nulle, comme ayant été faite par violence, & ils prétendoient n'avoir recouvré leur liberté que depuis qu'ils étoient sortis de Rome. Il étoit vrai qu'il y avoit eu du tumulte à Rome; le Peuple s'étoit assemblé séditieuse-

ment autour du Conclave, menaçant de maltraiter le
dinaux, s'ils n'élisoient un Pape Italien. Clément VII
connu en France, dans une assemblée convoquée à V
nes, le 13 Novembre, par le Roi Charles V, &
Royaume de Naples, par ordre de la Reine Jeanne.
dience d'Urbain, comprenoit la plus grande partie d
lie, l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, l'Anglete
la plupart des Pays-Bas : le Roi de Castille demeuro
tre.

1379.

Le Pape Clément ne se croyant pas en sûreté en It
retire à Avignon, sous la protection du Roi de Fra
Pape Urbain excommunie, & dépose la Reine Jea
schisme s'échauffoit de plus en plus; chacun traitoit so
pétiteur d'Antipape & d'Antechrist : les deux partis
geoient réciproquement d'injures & de malédictions.
Catherine de Sienne, célébre par ses révelations, jo
grand rôle en cette affaire, & écrivoit de tous côtés
veur d'Urbain. On attribua à ses priéres deux avanta
le Pape Urbain remporta sur les Clémentins le 30
sçavoir la prise du Château Saint-Ange sur les Franç
la victoire du Comte Alberic de Barbiane, sur les
& les Bretons, qui tenoient la campagne pour le
Clément. Cette Sainte mourut l'année suivante. El
conseillé au Pape Urbain de faire un nouveau Col
Cardinaux capables de servir l'Eglise en cette occasio
tique. Il en créa vingt-neuf de diverses Nations, esp
faire de zélés partisans dans la plupart des Cours; m
d'entr'eux refuserent.

1380.

Mort de Bertrand du Guesclin, le 13 Juillet. C
vraiment *Chrétien & Catholique*, (c'est l'expression
cien Ecrivain de sa vie,) honora l'Eglise, protégea
vres & les innocens, & il mérite d'avoir place dans l
de la Religion. Prêt de rendre le dernier soupir, il
tous les vieux Militaires qui le suivoient depuis ta
nées, ce qu'il leur avoit souvent dit : *En quelque P
vous fassiez la guerre, souvenez-vous toujours que*

l'Eglise, les femmes, les enfans & le pauvre peuple, ne sont point vos ennemis.

Urbain appelle en Italie, Charles, Duc de Duras, surnommé *de la Paix*, & lui donne le Royaume de Naples. Jeanne, Reine de Naples, dans la vue de se soutenir contre Charles, adopte pour son fils, Louis Duc d'Anjou, frere du Roi de France. Cette adoption se fit par Lettres-Patentes datées du 29 Juin. Il y est dit qu'elle est faite du consentement & de l'autorité du Pape Clément, & qu'après le décès de la Reine Jeanne, Louis lui succédera au Royaume de Naples, au Comté de Provence, & en toutes ses terres, & sa postérité après lui. La mort du Roi de France arrivée le 16 Septembre suivant, retarda la poursuite de cette entreprise. On garde à Rome un monument qui prouve la délicatesse de conscience de ce Prince : c'est un acte public pardevant Notaires, daté du jour même de sa mort, où il dit en substance. « Je me suis déterminé au parti du Pape Clément, sur les écrits des Cardinaux auxquels appartient l'élection du Pape, & qui ont témoigné en leur conscience qu'ils ont élu celui-ci canoniquement. J'ai suivi aussi l'avis de mon Conseil & de plusieurs Prélats, & sçavans hommes de mon Royaume, qui en ont murement déliberé. Mais parceque quelqu'un pourroit prétendre que les Cardinaux auroient agi par passion & se seroient trompés ; je déclare que je n'ai pris le parti du Pape Clément par aucune inclination de parenté ni aucun motif humain, mais croyant bien faire, & par les raisons susdites. En cas toutefois qu'on prétendît que je me fusse trompé en quelque chose, je proteste que je veux m'en tenir à la décision de l'Eglise Universelle, soit dans un Concile général ou autrement, pour n'avoir rien à me reprocher devant Dieu ». La piété de Charles V, ce Roi si digne des regrets de la France, fut solide & soutenue ; il ne passoit aucune semaine sans confesser ses péchés. Ayant besoin de quelque adoucissement, il demanda au Pape Grégoire XI, de pouvoir user en Carême d'œufs, de lait & de fromage, ce qui lui fut accordé, & à la Reine son épouse, par une Bulle du 23 Janvier 1376, sous la condition que le Confesseur & le Médecin du Roi le jugeroient nécessaire. Le jour du Vendredi Saint, il montroit lui-même au Peuple la vraie-Croix. Il est le Fonda-

teur de la Sainte-Chapelle de Vincennes. Chaque année il lisoit la Bible en entier. Un jour ayant appris qu'un Seigneur avoit tenu un discours trop libre en présence du Dauphin; il le chassa en ajoutant ce beau mot : *Il faut inspirer aux enfans des Princes, l'amour de la vertu, afin qu'ils surpassent en bonnes mœurs, ceux qu'ils doivent surpasser en dignité.*

1381.

Concile de Salamanque le 19 Mai, où Jean Roi de Castille, fait reconnoitre le Pape Clément. En Italie, Charles de la Paix se saisit de la Ville de Naples, dont les portes lui furent ouvertes le 16 Juillet, par le Peuple révolté contre la Reine : elle s'enferma au Château de l'Œuf, & peu après se rendit à composition. Othon, Duc de Brunswick son mari, est pris dans un combat : Charles demeure maître du Royaume. On trouva dans Naples deux Cardinaux de Clément, sçavoir Jacques de Itro & Léonard de Giffon, avec d'autres Prélats, tant Evêques qu'Abbés du même parti. Ils furent mis dans une prison, où le Cardinal de Itro mourut, & fut regardé comme Martyr par les Clémentins.

Révolte des paysans en Angleterre : ils marchent à Londres au nombre de plus de deux cents mille, & massacrent le Chancelier & l'Archevêque de Cantorberi, Simon de Subduri, qui s'étoient retirés dans la tour avec le Roi. Ce jeune Prince fut obligé de leur promettre tout ce qu'ils voulurent, pour les dissiper : mais ensuite il en fit punir plusieurs, entr'autres le Prêtre *Jean Balle* ou *Vallée*, Franciscain, disciple de Viclef, qui avoit excité cette révolte par ses prédications séditieuses. Depuis plus de vingt ans, il alloit de village en village, assembloit le Peuple les Dimanches après la Messe, & décrioit les Puissances ecclésiastiques & temporelles. *Quand Adam bêchoit, & qu'Eve filoit, qui étoit alors gentilhomme?* C'est le texte qu'il prenoit ordinairement pour ses Sermons. Il fut traité comme coupable de haute trahison, c'est-à-dire trainé, pendu, décapité, éventré, & mis en quartiers.

1382.

Concile de Londres, le 17 Mai, contre Viclef. Ce Concile fut convoqué par le nouvel Archevêque de Cantorberi, Guillaume de Courtenai, & on y condamna plusieurs propositions de Viclef, les unes comme absolument hérétiques, les autres comme erronées & contraires à la décision de l'Eglise. Voici celles qui furent jugées hérétiques. « La substance du pain & du vin demeure au Sacrement de l'Autel, „ après la consécration ; & les accidens n'y demeurent point „ sans substance. Jesus-Christ n'est point en ce Sacrement „ vraiment & réellement. Si un Evêque ou un Prêtre est „ en péché mortel, il n'ordonne, ne consacre, ni ne baptise point. La confession extérieure est inutile à un homme suffisamment contrit. On ne trouve point dans l'Evangile que Jesus-Christ ait ordonné la Messe. Dieu doit „ obéir au diable. Si le Pape est un imposteur & un méchant, „ & par conséquent membre du diable, il n'a aucun pouvoir sur les fideles, si ce n'est peut-être qu'il l'ait reçu de „ l'Empereur. Après Urbain VI, on ne doit point reconnoître de Pape, mais vivre comme les Grecs, chacun sous ses „ propres Loix. Il est contraire à l'Ecriture-Sainte, que les „ Ecclésiastiques aient des biens temporels „. Quelque tems après ce Concile, le Roi d'Angleterre tint un Parlement, où les Laïcs lui accorderent un quinziéme & demi, à condition que le Clergé lui donneroit un dixiéme & demi. Guillaume de Courtenai, Archevêque de Cantorberi, s'y opposa fortement, & par son avis le Clergé leva sur les biens ecclésiastiques, une décime qu'il offrit au Roi. Ce Prince la reçut avec tant de joie, qu'il dit publiquement : *J'aime mieux cette contribution volontaire, qu'une autre quatre fois plus considérable qui seroit forcée.*

En Italie, Charles de la Paix, fait mourir la Reine Jeanne le 22 Mai. Cette mort déconcerte les partisans du Duc d'Anjou, qui venoit d'arriver en Italie. Le Pape Urbain fait prêcher la Croisade contre lui, & le déclare déposé de toute dignité. Il en avoit agi de même à l'égard de Jean, Roi de Castille, depuis qu'il eut appris qu'il s'étoit déclaré pour le Pape Clément ; & en conséquence le Duc de Lancastre, oncle du Roi d'Angleterre, qui prétendoit au Royaume de

Castille, s'étoit croisé pour en déposséder le Roi Jea
cette croisade du Duc de Lancastre ne fut point ex
parcequ'il lui survint des affaires plus sérieuses du
l'Ecosse.

1383.

Urbain faisoit encore prêcher une autre Croisade
gleterre contre la France & le Pape Clément : &
soutenir, il ordonna la levée d'une décime entiére su
les Eglises d'Angleterre ; sçachant bien que les gens d
ne marcheroient pas sans argent. *Car*, dit Froissard
du tems, *les gens d'armes ne vivent pas de pardons,
font pas grand compte, sinon à l'article de la mort.*
que de Norvic, qui fut chargé du commandement
mée de cette Croisade, se mit en marche vers la Fê
Trinité, avec une partie de ses troupes, & s'étant en
il arriva à Calais. Mais au lieu d'entrer en France &
quer les Clémentins, suivant le projet de la Croisad
détourna & fit la guerre aux Flamans, quoiqu'ils
Urbanistes comme les Anglois. Le Comte de Fland
plaignit : le Roi de France vint à son secours ; l'Evê
Norvic fut obligé de retirer ses troupes, & de s'en
ner en Angleterre.

Le Pape Urbain va à Naples, où Charles de la Pai
arrêter. Ce Prince étoit mécontent de ce qu'Urbain
le contraindre à céder à François Prignano, neveu
tife, les Duchés de Capoüe & d'Amalfi, qui fais
meilleure partie du Royaume de Naples : les choses s'
moderent : Charles demanda pardon ; mais cette bo
telligence ne dura pas long-tems, & fut suivie d'une
ouverte.

1384.

Le Duc d'Anjou meurt le 20 Septembre, du chag
lui causoit le mauvais état de ses affaires : Louis son fi
lui succéde au titre de Roi de Sicile. Urbain fait une
tution datée du 21 Novembre, pour la restriction de
léges des Religieux Mendians.

1385.

Il fait arrêter six de ses Cardinaux qui avoient, disoit-on, conspiré de le faire déposer comme hérétique & brûler aussitôt. Il leur fit donner la question avec les cordes suivant l'usage établi en Italie, & ils confesserent le crime. Urbain étoit alors à Nocera ; le 15 Janvier il assembla dans le Château tout le Clergé de sa Cour, avec les Laïcs de la Ville & des villages voisins, & en leur présence, il excommunia à l'extinction des cierges, les six Cardinaux prisonniers, les déclarant privés de leur dignité & de tous autres honneurs & bénéfices. Il excommunia en même tems le Roi Charles de la Paix, la Reine Marguerite sa femme, le Pape Clément avec ses Cardinaux, & l'Abbé du Mont-Cassin, auparavant Cardinal de Rieti, déja déposé pour sa révolte. Il falloit réparer la bréche que faisoient ces dépositions : Urbain voulut y pourvoir par la nomination de neuf Cardinaux qu'il avoit désignés dès le 7 Janvier ; mais six d'entr'eux refuserent cet honneur, quoique le Pape offrit de leur conserver l'administration de leurs Eglises au temporel & au spirituel. (C'est que la promotion à la dignité de Cardinal faisoit vaquer de plein droit tous les bénéfices de l'impétrant).

Le Roi Charles fait investir la Ville de Nocera, qui est prise d'assaut & brûlée le 6 Février. Le Pape se retire dans le Château ; Charles met sa tête à prix. La conduite d'Urbain n'étoit guéres propre à lui attirer des amis ; ses plus intimes l'abandonnoient de jour en jour : sa Cour étoit un désert. Il n'en devint que plus dur & plus inflexible : il fit mettre une seconde fois à la torture les Cardinaux prisonniers, & par son ordre on tourmenta très-cruellement sur le chevalet l'Evêque d'Aquila, qui lui étoit devenu suspect. Les troupes du Roi cependant pressoient toujours le Château, & Urbain répondoit à leurs attaques par des excommunications qu'il lançoit contre eux réguliérement trois ou quatre fois par jour ; se mettant à une fenêtre, avec une clochette & un flambeau à la main. Le siége avoit duré sept mois entiers, lorsqu'Urbain fut tiré de ce mauvais pas, par l'industrie de Simon de Bauce : il profita de la négligence des assiégeans qui regardoient la prise du Pape comme infaillible. Urbain passe en Sicile, & de-là à Génes, emmenant avec

lui ses prisonniers. Le bruit courut qu'il les avoit fait mourir l'année suivante ; à l'exception du Cardinal Adam Easton, Evêque de Londres, qu'il délivra à la priére du Roi d'Angleterre.

1386.

Charles de la paix est tué par trahison en Hongrie, où il étoit allé se faire couronner Roi ; son corps demeura quelques années sans sépulture dans le cloitre de Saint André à Vissegrade, parcequ'on n'osoit l'enterrer, attendu qu'il avoit été excommunié par le Pape Urbain.

Pilgrin, Archevêque de Salsbourg, assemble son Concile provincial au mois de Janvier : on y fit dix sept Canons, dont le premier porte, que tous les Clercs, dans la célébration de l'Office divin, se conformeront à l'usage de l'Eglise Cathédrale. Le second défend d'absoudre des cas réservés sous peine de suspense. Le Pape Urbain quitte Génes au mois de Décembre, & passe à Lucques, où il demeura neuf mois.

1387.

Ladislas Jagellon, Roi de Pologne, établit la Religion Chrétienne dans son Duché de Lithuanie, qu'il venoit de réunir à la Couronne de Pologne. Jagellon étoit lui-même nouveau converti : il avoit embrassé le Christianisme l'année précédente, à l'occasion de son mariage avec Hedvige, troisiéme fille de Louis Roi de Hongrie & de Pologne, laquelle avoit succédé à son pere dans le Royaume de Pologne. Les Lithuaniens adoroient un feu prétendu perpétuel, des forêts qu'ils croyoient sacrées, & des serpens dans lesquels ils prétendoient que leurs Dieux étoient cachés. Jagellon fit détruire tous ces objets de leur culte ; les Lithuaniens voyant qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, & désabusés par l'expérience, s'empresserent de recevoir le baptême. Les Nobles le reçurent l'un après l'autre : mais pour le Peuple, comme ç'eût été un travail immense de baptiser chacun en particulier, le Roi les fit séparer en diverses troupes de l'un & de l'autre sexe, qui reçurent le baptême par aspersion, & on donna à chaque troupe un seul nom de Chrétien. « C'est, dit M. Fleuri, le premier exemple que

j'ai

„ j'ai trouvé du baptême donné par aspersion à une grande
„ multitude ; & il y a grande raison de douter qu'il soit vala-
„ ble, puisqu'il est au moins très-dangereux que plusieurs
dans la foule ne reçoivent point d'eau. Je sçai que Saint
Thomas dit que l'on peut baptiser par aspersion à cause de
la multitude, & cite l'exemple des trois mille que Saint
„ Pierre convertit le jour de la Pentecôte. Mais l'Ecriture ne
dit pas qu'ils furent tous baptisés le même jour ; on doit
plutôt croire, suivant l'esprit de l'antiquité, qu'ils furent
baptisés à loisir, après avoir été soigneusement examinés „.
le peut-on pas répondre à cette difficulté de M. Fleuri,
ı'il a été facile de s'assurer de la validité du baptême donné
cette multitude, par le témoignage même des baptisés, qui
ıt pû rendre compte s'ils avoient reçu de l'eau, ou non ? On
›it supposer d'ailleurs qu'on avoit pris des mesures suffisan-
s, pour que tous reçussent de l'eau, dans une pareille cir-
›nstance. Pour affermir la Religion en Lithuanie, le Roi
›nda à Vilna une Eglise Cathédrale : elle fut dédiée, par
›dzantha, Archevêque de Gnesne, qui ordonna pour
·emier Evêque de Vilna, André Vaszilo, noble Polonois,
l'Ordre des Freres Mineurs.

Urbain publie le 29 Août une nouvelle Bulle contre Clé-
ent VII. Il promettoit l'indulgence, comme pour le secours
la Terre-sainte, à tous ceux qui se croiseroient, serviroient
an, ou contribueroient aux frais de la guerre contre les
hismatiques. On ne vit aucun effet de cette Bulle : au con-
ıire l'obédience de Clément s'étendit notablement cette
née ; le Roi d'Arragon & celui de Navarre s'étant déclarés
ur lui.

Mouvement des *Viclefites* en Angleterre, occasionné par
nommé Pierre Pareshult, Moine Augustin apostat, sou-
ıu par les gentilshommes que l'on nommoit *Chaperonés*,
rcequ'ils n'ôtoient leurs chaperons devant personne, pas
ème devant le Saint Sacrement : c'étoient les grands dé-
ıseurs des Viclefites. Jean Viclef, auteur de tous ces dé-
·dres, mourut le dernier jour de cette année, d'une apo-
:xie dont il étoit attaqué depuis deux ans. Il laissa grand
mbre d'écrits tant en Latin qu'en Anglois. Le principal ou-
age Latin est celui qu'il nomma *Trialogue*, suivant l'igno-
ıce du tems ; parcequ'il y fait parler trois personnages, la

vérité, le mensonge & la prudence. C'est comme un corps de Théologie, qui contient tout le venin de sa doctrine, dont le fond consiste à admettre une nécessité absolue en toutes choses, même dans les actions de Dieu. Viclef soutient cependant que Dieu est libre; & qu'il eût pû faire autrement, s'il eût voulu : mais il soutient en même tems qu'il est de son essence de ne pouvoir vouloir autrement.

Mort du Bienheureux Pierre de Luxembourg Cardinal. Il n'avoit que dix-huit ans, & il y en avoit déja plus de trois qu'il étoit Evêque de Metz. On pouvoit sans doute accuser d'imprudence ceux qui l'avoient élevé si jeune à cette grande dignité; mais il ne laissa pas d'y donner des exemples aux Prélats plus âgés que lui. On attribua sa mort à ses trop grandes austérités.

1388.

Urbain fait prêcher la Croisade contre les Turcs : il rentra à Rome aux approches de l'hiver; il y fut reçu avec peu d'honneur.

Concile de Palencia en Espagne, assemblé par Pierre de Lune, Cardinal Légat, pour le Pape Clément. On y fit sept Canons de discipline, qui furent publiés le 4 Octobre.

1389.

Jean de Montson, Jacobin, est excommunié par contumace à Avignon, par Sentence du 27 Janvier, pour quelques propositions erronées qu'il avoit avancées : il se retire auprès d'Urbain. C'étoit la ressource ordinaire de tous ceux qui étoient maltraités par l'un des deux Papes, de passer aussi-tôt dans le parti de l'autre. Jean de Montson composa un traité considérable, pour montrer qu'Urbain étoit le Pape légitime, & pour réfuter les raisons des Clémentins. Cette affaire attira en France une grande persécution à tout l'Ordre des Freres Prêcheurs : l'Université les sépara d'elle entierement, ne les admettant ni aux actes de l'Ecole, ni aux honneurs, ni aux dégrés.

Urbain VI meurt à Rome le 15 Octobre. Il avoit fait, le 11 Avril précédent, trois institutions mémorables. La premiére fut de diminuer encore l'intervalle du Jubilé; il le fixa à trente-trois ans, se fondant sur l'opinion que Jesus-

Christ a vécu ce nombre d'années sur la terre ; & il ordonna que le premier Jubilé seroit l'année suivante 1390. La seconde institution fut la Fête de la Visitation de la Sainte Vierge, qu'il fixa au 2 Juillet. Le but de cette Fête étoit d'obtenir la fin des troubles de l'Eglise par l'intercession de la Sainte Vierge. La troisiéme institution fut, qu'à la Fête du S. Sacrement on pourroit célébrer nonobstant l'interdit ; & que ceux qui accompagneroient le Saint Sacrement depuis l'Eglise jusque chez un malade, & de chez le malade à l'Eglise, gagneroient cent jours d'Indulgence. Ces trois institutions furent confirmées par Boniface XI son successeur, élu le 2 Novembre, par les Cardinaux du parti d'Urbain assemblés en conclave ; ce fut Pierre Tomacelli connu sous le nom du Cardinal de Naples. Le nouveau Pape rétablit aussi trois Cardinaux déposés par son prédécesseur : de ce nombre, étoit le Cardinal Pile de Prate, Archevêque de Ravenne, qui après avoir quitté Urbain pour Clément, revint à Boniface, qui le reçut comme Cardinal : ce qui le fit nommer *le Cardinal aux trois chapeaux*. L'élection de Boniface fit évanouir les espérances que la mort d'Urbain avoit fait concevoir en France de la réunion des deux obédiences.

1390.

Il y eut à Rome pendant toute cette année un grand concours de Pélerins, pour gagner l'indulgence du Jubilé ouvert à Noel de l'année précédente, suivant la nouvelle constitution d'Urbain VI ; mais on n'y vint que des Pays de son obédience, principalement d'Allemagne, de Hongrie, de Pologne, de Bohême & d'Angleterre. Le concours étoit d'autant plus grand, que Boniface avoit fait publier dès le commencement de son pontificat, dans tous les Pays de son obédience, qu'il accorderoit des graces à tous les Clercs qui viendroient à Rome. L'année suivante, Boniface accorda à la Ville de Cologne, une année d'indulgence sous la même forme que celle de Rome, ensorte que les habitans de Cologne, ou ceux qui y viendroient pendant le cours de cette année, gagneroient l'indulgence pléniere en visitant certaines Eglises, & y faisant leurs offrandes ; & tel fut le commencement de la dispense d'aller à Rome, pour gagner le Jubilé. Le Pape Boniface accorda la même grace par la suite à plusieurs Villes d'Allemagne.

Un imposteur qui se disoit Patriarche de Constantinople, vient à la Cour du Pape Clément, & à celle de France, d'où il remporte de grandes sommes. Le faux Patriarche témoignoit une grande dévotion, & visitoit volontiers les Eglises & les Monasteres : il vint entr'autres à celui de Saint Denis, où il proposa à l'Abbé & aux Moines de leur donner des reliques de leur Saint & plusieurs de ses ouvrages, qui n'étoient pas connus en France, s'ils vouloient lui donner deux de leurs Religieux. On les lui donna ; il les mena jusqu'à la mer, où il s'embarqua furtivement avec ses richesses ; & laissa les deux Religieux fort surpris de cette aventure. Deux ans après, on condamna à Utrecht un semblable imposteur, nommé *Jacques Juliers*, qui s'étoit long-tems fait passer pour Evêque. Il fut dégradé publiquement par l'Evêque, & livré aux Juges séculiers, qui le condamnerent à la chaudiere, c'est-à-dire, à être plongé peu-à-peu dans l'eau bouillante. Mais en considération des Ordres sacrés qu'il avoit reçus, & de ce qu'il étoit Frere Mineur, ils le retirerent aussi-tôt de la chaudiere, & lui firent couper la tête.

1391.

Mort de Jean Paléologue, Empereur de Constantinople : il eut pour successeur Manuel son second fils. Il avoit fait aveugler l'aîné, pour avoir conspiré contre sa vie. L'Empire des Grecs étoit à peu près réduit à la seule Ville de Constantinople, par les rapides conquêtes de Bajazet, quatriéme des Sultans Othomans.

Richard II, Roi d'Angleterre, tient un Parlement à Londres le 16 Janvier, où il fut ordonné entr'autres choses, que désormais personne ne passeroit la mer, pour obtenir des provisions de bénéfices, sous peine d'être arrêté & emprisonné comme rebelle au Roi. Le Pape Boniface effrayé de cette nouvelle, envoie un Nonce en Angleterre. On tint un second Parlement le 10 Novembre. Le Roi & le Duc de Lancastre, son oncle, sembloient vouloir déférer au Pape ; mais les Seigneurs tinrent ferme : cependant pour ne paroître pas ne rien accorder, ils consentirent que par la permission du Roi on pût impétrer des bénéfices en Cour de Rome jusqu'au prochain Parlement.

1392.

En France, les priviléges du Clergé, étoient attaqués par les trois personnes qui avoient le plus de crédit auprès du Roi Charles VI; sçavoir, le Connétable Olivier de Clisson, Bureau de la Riviere, & Jean le Mercier, Seigneur de Noviant. Sur-tout, on trouvoit mauvais que les Ecclésiastiques fussent en possession de faire exercer la Justice séculiere, principalement au criminel, au préjudice du Prince, à qui appartient la punition des crimes; & on se plaignoit du privilége de Cléricature que les Evêques accordoient même à des gens sans lettres, dans la vue d'étendre la Jurisdiction ecclésiastique. Pour venir à l'exécution, on commença par la Normandie, où la Cour manda aux Juges séculiers de réprimer les entreprises des Evêques, & de condamner à de grosses amendes ceux qui voudroient les soutenir. Cette affaire n'alla pas plus loin: le Roi ayant appris que les Docteurs de l'Université avoient cessé leurs leçons, leur ordonna de les reprendre, & promit de les satisfaire.

Démarches de Boniface pour la réunion de l'Eglise. Il envoie deux Chartreux au Roi Charles VI, chargés d'une lettre en date du 2 Avril, par laquelle il exhortoit ce Prince à concourir pour faire cesser le schisme. Le Pape marquoit dans sa lettre, qu'il espéroit beaucoup du Roi en cette affaire, tant à cause de sa puissance, que de ses qualités personnelles. Ce Prince venoit d'être attaqué d'une frenésie causée par les grandes chaleurs qu'il essuya dans un voyage: cette maladie eut des intervalles, mais il n'en revint jamais bien. Ses trois oncles, les Ducs de Bourgogne, de Berri, & de Bourbon, reprirent le Gouvernement de l'Etat. Les Chartreux furent bien reçus: on renvoya avec eux deux autres Religieux du même Ordre, pour rendre réponse au Pape; & pour mieux témoigner la bonne volonté du Roi, on expédia des lettres à tous les Princes d'Italie, les invitant à concourir à l'union de l'Eglise.

1393.

Pour rendre graces à Dieu de ce consentement des Princes, auquel on ne s'attendoit pas, l'Université alla en pro-

cession à Saint Martin-des-Champs, le jour de la Conversion de Saint Paul 25 Janvier.

On publie dans l'Université, que chacun seroit bien reçu à donner un mémoire sur les moyens qu'il estimeroit les meilleurs pour parvenir à l'union de l'Eglise. Dans cette vue on fixa un certain tems, & on nomma cinquante-quatre Docteurs, pour examiner les mémoires, & en faire des extraits. Ils trouverent que les moyens proposés se réduisoient à trois; la cession des deux prétendus Papes, le compromis, & le Concile général. Des Commissaires ayant fait leur rapport, il fut résolu tout d'une voix, que ces trois moyens seroient proposés au Roi en forme de lettre. Nicolas de Clémengis, Bachelier en Théologie, fut chargé de la composer. Clément envoie à Paris le Cardinal Pierre de Lune, comme Légat, sous prétexte de l'union, mais en effet pour s'y opposer secrétement.

1394.

La lettre de l'Université au Roi, est envoyée par son ordre au Pape Clément VII, qui en tombe malade de chagrin: il meurt d'apoplexie le 16 Septembre, après avoir fait des exactions énormes dans son obédience, comme Boniface en faisoit dans la sienne, pour soutenir leurs Cardinaux, auxquels ils n'osoient rien refuser.

Les Cardinaux d'Avignon, entrent au conclave le 26 Septembre, & souscrivent un acte portant en substance: « Nous „ promettons & jurons, que nous travaillerons de bonne „ foi à finir le schisme qui régne maintenant dans l'Eglise, „ & donnerons pour cette effet aide & conseil au Pape futur, „ sans faire rien au contraire. Ce que chacun de nous ob- „ servera, quand même il seroit élevé au pontificat; jusqu'à „ céder cette dignité, si les Cardinaux jugent qu'il soit ex- „ pédient pour l'union de l'Eglise „. Le 28, ils élisent tout d'une voix le Cardinal Pierre de Lune, qui prend le nom de Benoit XIII. Les Cardinaux le choisirent comme le plus propre à faire cesser le schisme: ils se tromperent. Pierre de Lune avoit souvent blâmé Clément VII du peu de soin qu'il prenoit de réunir l'Eglise; il en parloit ainsi aux Rois, aux Princes, aux Prélats, au Peuple même, en prêchant publiquement; dans sa légation de France, il faisoit toujours

entendre au Roi, & à l'Université de Paris, que si jamais il succédoit à Clément, il vouloit, à quelque prix que ce fût, réunir toute l'Eglise. Ainsi parloit le Cardinal Pierre de Lune, mais le Pape Benoît XIII tint un langage tout différent.

1395.

Concile de Paris sur l'union. Le Roi avoit mandé plus de cent cinquante Prélats à cette assemblée : un grand nombre s'excuserent ; il ne s'y trouva que cinquante-cinq Evêques, neuf Abbés, quelques Doyens & des Docteurs. On y décida que la voie de cession étoit la meilleure. Le Roi envoie à Avignon, les Ducs de Berri & de Bourgogne, ses oncles, & le Duc d'Orléans son frere, qui prennent avec eux quelques membres de l'Université, & font d'inutiles efforts pour faire consentir Benoît. Ce Pape espérant éloigner la décision, prétendoit que le moyen le plus convenable étoit, que lui & Boniface eussent une conférence ensemble, en présence de leurs Cardinaux, pour discuter leurs prétentions réciproques ; & il demandoit que l'avis des Ambassadeurs fût mis par écrit. Mais Gilles des Champs, l'un des députés, lui répondit avec fermeté, qu'il n'étoit pas nécessaire de mettre par écrit ce qui ne contenoit qu'un mot, *Cession*. A leur retour le Roi envoie sur ce sujet des Ambassadeurs aux Princes Chrétiens ; l'Université envoie aussi les siens aux Universités étrangéres.

1396.

Concile de Londres, contre dix-huit articles des erreurs de Viclef, tirés de son Trialogue. L'année précédente, les Vicléfites prenant occasion de l'absence du Roi, qui étoit en Irlande, avoient affiché publiquement à Londres, aux portes de Saint Paul & de Westminster, des accusations & des propositions abominables contre les Ecclésiastiques & les Sacremens. Ce fut apparemment ce qui donna occasion au Concile de Londres.

Entrevue des Rois de France & d'Angleterre, où Richard II convient de ne plus soutenir le Pape Boniface, mais de l'obliger, aussi-bien que Benoît, à suivre la voie de cession : il écrit aux deux contendans.

A Paris, l'Université voyant que le Pape Benoît étoit inflexible, & que plus on s'efforçoit de lui persuader la cession, plus il s'opiniâtroit à la refuser, crut qu'il en falloit venir à la soustraction d'obéissance, & publia un écrit qui en faisoit voir les raisons. Il commençoit par le récit des diligences inutiles que l'Université avoit faites en divers tems pour l'extinction du schisme : on exposoit ses griefs contre Benoît; & l'on concluoit par un appel au Pape futur, unique & véritable, de toutes les censures faites ou à faire par le Pape Benoît. L'acte lui fut aussi tôt signifié : il étoit sous le nom de Jacques de Craon, Maître-ès-Arts & Prêtre du Diocèse de Laon, que l'Université avoit constitué son Procureur. Benoît irrité fulmina une Bulle contre cet appel, qu'il traitoit de libelle diffamatoire; mais l'Université assemblée aux Mathurins le réitera, & déclara de nouveau que la voie de cession étoit la meilleure. Dix-sept Cardinaux d'Avignon, écrivirent au Roi Charles VI, qu'ils approuvoient cet expédient.

En Hongrie, le Sultan Bajazet, remporte une victoire signalée sur les Chrétiens le 28 Septembre. Pendant ce mois de Septembre plusieurs envoyés vinrent à Rome de la part de divers Princes de l'obédience du Pape Benoît; sçavoir, des Rois de France, d'Angleterre, de Castille, de Navarre & d'Arragon. Ils prièrent Boniface que, pour faire cesser le schisme, il voulut bien renoncer a tout le droit qu'il avoit au pontificat, assurant que Benoît en feroit autant. Boniface répondit qu'il étoit vrai Pape & indubitable, qu'il n'y en avoit point d'autre, & qu'il prétendoit le demeurer toute sa vie : ainsi les envoyés s'en retournerent sans avoir rien obtenu.

1397.

Diéte de Francfort au mois d'Avril sur l'union. Les Princes d'Allemagne y déliberent pendant douze jours avec les Ambassadeurs de plusieurs Rois & les Députés de l'Université de Paris. On envoie une seconde députation au Pape Boniface, mais inutilement.

1398.

Concile de Paris au mois de Juillet, où l'on prend la

résolution d'ôter au Pape Benoit tout exercice de son autorité, par une soustraction entiere d'obéissance. Pour cet effet, le Chancelier Arnaud de Corbie dressa des Lettres-Patentes, où après avoir expliqué l'affaire fort au long, le Roi prononce ainsi : " Nous, assistés des Princes de notre „ Sang & de plusieurs autres, & avec nous l'Eglise de notre „ Royaume, tant le Clergé que le Peuple, nous retirons „ entierement de l'obéissance du Pape Benoit XIII & de „ celle de son adversaire, (c'est-à-dire Boniface IX,) dont „ nous ne faisons point mention, parceque nous ne lui „ avons jamais obéi, ni ne voulons lui obéir. Nous voulons „ que désormais personne ne paye rien au Pape Benoît, à „ ses Collecteurs ou autres Officiers, des revenus ou émolumens Ecclésiastiques ; & nous défendons étroitement à „ tous nos sujets de lui obéir, ou à ses Officiers, en quelque „ maniere que ce soit. Donné à Paris le 27 Juillet 1398„.

Le même jour, le Roi donna deux autres Patentes, l'une pour défendre d'avoir égard aux censures ou procédures que pourroient faire les Députés ou Officiers du Pape ; l'autre, pour régler les provisions des bénéfices durant la soustrac- d'obéissance. Le Roi y disoit : « Quand quelque prélature „ ou autre dignité vaquera, les Chapitres, Couvens, & „ autres auxquels l'élection appartient, éliront celui que „ bon leur semblera en conscience ; & quant aux autres „ bénéfices, les Collateurs ordinaires y pourvoiront. A l'égard des fruits ou émolumens des bénéfices, nous déclarons que rien n'en sera appliqué à notre profit ni d'aucun „ de nos sujets ; & que les Ecclésiastiques en seront quittes „ envers le Pape Benoît, ses Collecteurs ou Receveurs„. Quoique ces lettres soient datées du 27 Juillet, la conclusion de l'assemblée est du lendemain Dimanche : le Chancelier y parla publiquement en François, portes ouvertes, & en présence d'une multitude innombrable, pour rendre publique la soustraction d'obéissance. Elle fut enregistrée au Parlement le Lundi suivant.

Deux Commissaires nommés par le Roi, publient la soustraction d'obéissance à Villeneuve d'Avignon le 1 Septembre. Ils ordonnent en même tems, sous de grosses peines, à tous les Sujets du Roi, tant Clercs que Laïcs, de se retirer du service & de la Cour de Benoît. Ils obéirent ; & plusieurs

de ses Domestiques, Chapelains, Auditeurs & autres Officiers les imiterent. Les Cardinaux en firent de même, & d'un commun accord ils passerent à Villeneuve, où ayant fait venir les Citoyens d'Avignon, & tenu conseil avec eux, ils résolurent d'adhérer à la soustraction du Roi, & se retirerent solemnellement de l'obéissance de Benoit. En Castille on fait la soustraction d'obéissance dans une assemblée des Evêques & des Seigneurs tenue a Alcala de Henarés.

Charles VI envoie à Avignon, Pierre d'Ailli, Evêque de Cambrai, & le Maréchal de Boucicault. L'un étoit chargé de faire de nouveaux efforts auprès du Pape Benoit, pour l'engager à la cession; l'autre avoit ordre de l'y contraindre par la force des armes. On fut obligé d'en venir a cette derniere voie. Les Cardinaux & les Habitans d'Avignon traitent avec le Maréchal de Boucicault, & le mettent en possession de la Ville. Le Pape demeure assiégé dans son Palais, où il est frappé des éclats d'une pierre sortie d'un canon.

Dans la déclaration que l'assemblée du Clergé de France fit le 18 Août, au sujet de la confirmation des Abbés & autres Supérieurs réguliers, on ne suivit pas la maniere ancienne de dater. Suivant le stile usité jusqu'alors, on auroit dit: *La quatriéme année du pontificat de notre Seigneur le Pape Benoit XIII.* On changea cette formule, & on mit à la place : *La quatriéme année depuis l'election du Seigneur Benoît XIII.* Ce changement avoit été ordonné par l'assemblée; le Roi l'approuva, & fit sçavoir dans toutes les Jurisdictions du Royaume, qu'on eût à publier cette nouveile façon de dater, & à la faire observer exactement.

1399.

Benoit espéroit du secours de la part du Roi d'Arragon; mais voyant qu'il ne venoit point, il fut obligé de traiter avec les Ambassadeurs du Roi, qui entrerent a Avignon le 4 Avril. Ils proposerent à Benoit de renoncer au pontificat; & qu'en cas que Boniface cédât, mourût, ou fût deposé, on en éliroit un troisiéme, qui fût vrai Pape. Il y consentit, & aussi-tôt on lui administra des vivres; & il demeura en liberté dans son Palais, mais sans en pouvoir sortir qu'avec la permission du Roi & des Cardinaux, jusqu'a ce que l'union fût rétablie dans l'Eglise. Le Roi d'Angleterre avoit

promis d'obliger de son côté le Pape Boniface à la cession : il consulta à ce sujet l'université d'Oxford, pour sçavoir s'il ne seroit pas à propos de l'y contraindre par la soustraction d'obéissance, comme on avoit fait en France à l'égard de Benoît. L'Université ne fut point de cet avis ; elle répondit au Roi que la voie du Concile général lui paroissoit la seule bonne.

Pénitens blancs en Italie. Les mouvemens qu'ils exciterent furent très vifs ; mais ils ne durerent que deux ou trois mois. Certains imposteurs venus d'Ecosse, avoient publié en Italie, que le monde alloit périr par un tremblement de terre. Bien des esprits foibles se laisserent persuader, ensorte qu'on vit par-tout des processions de gens, qui par pénitence portoient de longs habits de toile, avec des capuces qui leur couvroient le visage, & avoient seulement des ouvertures pour les yeux, comme sont les sacs des Pénitens blancs, dans les Provinces méridionales de France. Thierri de Niem, témoin oculaire, dit que presque tout le Peuple, des Prêtres même, jusqu'à des Cardinaux, se laisserent entraîner à cette dévotion de porter des habits blancs, & de marcher en procession, chantant de nouveaux Cantiques ; ce qu'ils continuoient pendant treize jours de suite, puis ils se retiroient chacun chez eux. Entre leurs Cantiques, on remarquoit la Prose *Stabat Mater dolorosa*, qu'on attribuoit alors à Saint Grégoire.

1400.

Les François & les autres Peuples de l'obédience d'Avignon, ne s'arrêterent point à la réduction de l'intervalle du Jubilé fait par Clément VI, encore moins à celle faite par Urbain VI, qu'ils ne reconnoissoient pas pour Pape : ils comptoient au contraire que la grande indulgence devoit se gagner à Rome chaque centiéme année, comme Boniface VIII l'avoit déclaré en 1300. Cette persuasion en attira cette année un si grand nombre à Rome, que le Roi Charles VI craignant les suites de ce voyage qui faisoit passer de grandes richesses au Pape Boniface, le défendit absolument, sous peine aux Ecclésiastiques de saisie de leur temporel, & aux autres d'emprisonnement de leur personne. Le Roi vouloit empêcher aussi que Boniface ne se persuadât que les

François, qui alloient à Rome, le reconnoissoient pour Pape. Au reste, ceux qui entreprirent ce voyage malgré les défenses, en furent bien punis par les mauvais traitemens qu'ils reçurent des troupes du Comte de Fondi, qui étoit en guerre avec Boniface. Avant d'arriver, les uns furent pillés, d'autres assassinés, plusieurs femmes de qualité furent déshonorées; & de ceux qui entrerent à Rome, il en mourut une quantité prodigieuse de la peste, qui emportoit alors dans la Ville jusqu'à six cents personnes par jour.

Manuel Paléologue, Empereur de Constantinople, vient solliciter le secours des Princes d'Occident contre Bajazet, qui tenoit Constantinople bloquée depuis long tems. Il s'en retourne sans rien faire. Bajazet l'année suivante fut obligé de lever ce blocus, pour s'opposer aux progrès du fameux Tamerlan, Empereur des Mogols, qui le vainquit & le fit prisonnier en 1502. Il mourut dans sa prison.



REMARQUES PARTICULIERES

Sur le quatorziéme Siécle.

DIEU permet que l'iniquité s'accroisse ; mais en même
ps il fait éclater sa justice. Les scandales se multiplient ;
is leur progrès même attire de vives réclamations : la
ndeur des maux excite l'attention, & ranime le zéle : la
té s'afflige des abus ; elle recherche les moyens légitimes
n arrêter le cours ; elle gémit à la vue des fléaux dont
eu, justement irrité, frappe son peuple ; elle s'applique
léchir sa colere par les priéres, par les larmes, & par
s les moyens que lui inspire un zéle prudent & éclairé.
On a vu combien les Papes, depuis Grégoire VII, s'effor-
ent d'empiéter sur la puissance séculiere, & combien ils
rcerent d'actes de Jurisdiction sur le temporel. Lorsque le
nde, dit le grand Bossuet, *défense du Clergé, liv. 3, chap.*
XIII, fut accoutumé à ces sortes d'attentats, on ne
nqua pas de trouver des Rois & des Princes assez lâches
ir couvrir du nom des Souverains Pontifes leur propre
bition & les entreprises qu'ils faisoient eux-mêmes sur leurs
its. En satisfaisant une cupidité honteuse, ils étoient bien-
s de faire croire aux peuples qu'ils n'agissoient que pour
ir au Saint Siége. Cependant, continue cet illustre Pré-
, comme les décrets des Papes étoient toujours suivis
séditions & de guerres affreuses, tous les Souverains re-
rerent de les avoir pour ennemis ; parceque, si par leurs
tences ils ne pouvoient donner des Royaumes, au moins
voient-ils les remplir de troubles & de confusion. L'hif-
e ne nous a fourni jusqu'ici que trop de preuves de ces
reprises des Papes, & nous aurons la douleur d'en voir
ore de nouvelles dans la suite.
Boniface VIII, qui occupoit le Saint Siége au commen-
ent du quatorziéme siécle, est de tous les Papes celui
depuis Grégoire VII traita les Souverains avec le plus
fierté. Les François, que ce Pape a maltraités en tant de

manieres, ne sont pas les seuls qui nous le représentent comme un homme très-passionné. Les Ecrivains étrangers s'accordent en ce point avec les Auteurs François. Ils rapportent de ce Pape beaucoup d'actions & de paroles qui marquent un caractere plein d'orgueil & d'arrogance. C'est, dit le sçavant Evêque de Meaux, l'idée que la postérité s'est formée de Boniface VIII. Platine, qui est Italien & fort connu par son histoire des Papes, dit que Boniface cherchoit plus à se faire redouter des Rois, des Princes, & des Nations, qu'à leur inspirer des sentimens de piété; qu'il prétendoit, sans suivre d'autres loix que son caprice, pouvoir donner & ôter les Royaumes, abattre les Souverains & ensuite les relever. Que son exemple, ajoûte cet Auteur, apprenne aux Supérieurs séculiers & ecclésiastiques, à ne pas commander avec cet orgueil & cette hauteur que Boniface a fait paroître : qu'ils imitent plutôt la sagesse & la modération de Jesus Christ, & de ceux qui ont été véritablement ses disciples.

La Bulle *Unam Sanctam* est la plus fameuse de toutes celles que Boniface donna en cette occasion. Quoiqu'elle ait été publiée avec beaucoup d'appareil & de fracas, elle fut regardée comme non-avenue par les successeurs de ce Pape. On a été enfin obligé de s'en tenir à l'ancienne Tradition & aux maximes des Saints Peres. C'étoit précisément, dit le grand Bossuet, ce que demandoient les François, qui étoient bien assurés que la Tradition des Saints Peres, & en particulier la Doctrine toujours uniforme de l'Eglise Gallicane, combattoit les nouvelles prétentions des Pontifes Romains. Au reste rien ne montre mieux le goût du tems dont nous parlons, que la tournure de cette étrange Constitution, qui n'est appuyée que sur des allégories & des passages de l'Ecriture expliqués d'une maniere qui en prouve l'abus; on peut en juger par ce trait : Quiconque, dit le Pape, résiste à la souveraine puissance spirituelle, résiste à l'ordre de Dieu, à moins qu'il n'admette *deux principes* avec les Manichéens; ce que nous jugeons faux & hérétique, puisque Dieu a créé le ciel & la terre, ainsi que le rapporte Moyse, *par un seul principe* & non par plusieurs : *In principio creavit Deus cœlum & terram.* Le Pape fait remarquer, comme une belle découverte, qu'il n'est pas dit *in princi-*

Boniface est peut-être le seul homme à qui une inter-
ıtion si bisarre soit entrée dans l'esprit.
's prétentions injustes de Boniface VIII, & son attache-
t à de fausses maximes sur la puissance ecclésiastique,
ònt pas le seul scandale qui ait éclaté dans son démêlé
Philippe-le-Bel. Nous avons déja dit que les suites de ce
êlé furent terribles, & plongerent l'Eglise dans la dou-
la plus amere. Le Roi Philippe voulut se mettre pour
ɔurs à l'abri de l'injustice des Papes; & ne pouvant
ier les maux que Boniface avoit faits à la France, il
loya son crédit pour faire mettre un François sur le saint
:. Aux projets ambitieux de la Cour Romaine, il oppo-
:s funestes entreprises d'une fausse politique, qui en
iant arrêter le mal ne fit que l'augmenter. Ce Prince
ıoissoit le manége de la Cour de Rome, & il sçut s'atta-
un nombre de Cardinaux. Que d'artifices, de la part du
linal du Prat, pour tromper la faction opposée, & servir
oi de France selon son désir? L'élection de Clément V
e fruit des intrigues les plus criminelles. On n'y eut pas
oindre égard à la Loi de Dieu ni aux régles de l'Eglise.
faction favorable au Roi de France jetta les yeux sur
:hevêque de Bordeaux, parcequ'elle connoissoit l'ambi-
de ce Prélat, & qu'elle ne doutoit pas que pour être
:, il ne promît au Roi tout ce que l'on voudroit. Ainsi
: choisit pour une raison qui seule devoit le faire juger
ɡne. Est-il étonnant qu'un Pape qui fut élevé sur le saint
: d'une maniere si irréguliere, ait affligé l'Eglise en tant
nanieres différentes? La joie dont il fut transporté en
enant une nouvelle qui auroit dû le faire trembler; la
:rité avec laquelle il promit au Roi les choses les plus
tes; la profanation qu'il fit alors de tout ce que la
gion a de plus sacré, furent le prélude des scandales
:claterent sous son Pontificat. Un accident funeste qui
'a à son couronnement, auroit frappé des Chrétiens
ıuroient eu de la foi. Dans la circonstance de sa vie
l étoit le plus élevé, ayant la Couronne sur la tête, &
nt à ses pieds le Roi & les Princes François, il fut
ement terrassé. Au sortir du festin qu'il donna après
'emiere Messe Pontificale, un de ses freres fut tué dans
querelle qui s'émut entre ses gens & ceux des Cardi-

naux. Comment ce Pape ne voyoit-il pas que la colere de Dieu le poursuivoit? Mais la justice divine le punit d'une maniere encore beaucoup plus formidable, en l'abandonnant à la dépravation de son cœur. Il extorqua des sommes immenses du Clergé de France, & porta dans toutes les Eglises de ce Royaume le trouble & la désolation. Il fut esclave de ses passions, & couvrit d'opprobre le saint Siége par sa vie licencieuse. Peut-il y avoir de châtiment plus terrible, que l'aveuglement de l'esprit & l'endurcissement du cœur? C'est ordinairement ainsi que Dieu punit l'abus des choses saintes, & les prévarications de ses ministres.

Clément V, qui par complaisance pour Philippe-le-Bel avoit résolu de se fixer à Avignon, laissa à ses successeurs un pernicieux exemple que plusieurs imiterent. Le séjour des Papes à Avignon fut une source de maux dont l'Eglise s'est toujours ressentie. Les troubles, les séditions, les guerres civiles, désolerent l'Italie. Les désordres qui en sont la suite acheverent de défigurer cette Eglise. On ne peut lire sans effroi la peinture qu'en font les Historiens qui avoient sous leurs yeux tant de malheurs. Le même séjour des Papes à Avignon ne fut pas moins funeste à l'Eglise de France. Elle n'a jamais pu se relever des plaies qui furent faites à sa discipline pendant le malheureux tems dont nous parlons. Ce prétendu honneur d'avoir des Papes François & résidens si près de la France, fut acheté bien cher. Au lieu de protéger cette Eglise, ils y exercerent une domination absolue, y disposerent de tout à leur gré, s'y rendirent maitres des élections, y introduisirent tous les vices & les abus de la Cour de Rome; en un mot ils firent changer de face à une Eglise qui avoit été si long-tems florissante. C'est ainsi que Dieu punit tout ce qui s'étoit fait d'irrégulier dans l'élection de Clément V.

Le grand nombre de Cardinaux François que Clément V avoit créés, fut en état de former un parti plus puissant que celui des Italiens. Il en résulta ce que l'on devoit en attendre, des divisions & des brigues. On ne put s'accorder pour donner un successeur à Clément V, & le saint Siége vaqua plusieurs années. Le Roi de France fut obligé d'employer l'artifice & la violence pour obliger les Cardinaux à faire une élection

élection. On prétend que les voix furent tellement partagées, que Jean XXII, qui fut nommé, eut besoin de la sienne, qu'il se donna. Il ne pouvoit rien faire qui fût plus propre à constater son indignité. Dès les premiéres années de son pontificat, il fit informer contre ceux qui avoient recours à la magie; il vouloit les faire mourir, supposant que c'étoit un art très-réel. L'Evêque de Cahors, accusé d'avoir attenté à la vie du Pape, fut brûlé. Que cette conduite est contraire à l'esprit de l'Eglise!

Il n'est pas possible de dire combien de maux produisit le différend de Jean XXII avec l'Empereur Louis de Baviere. Le Pape Jean, qui prétendoit que Dieu lui avoit donné, dans la personne de Saint Pierre, la puissance souveraine sur le spirituel & le temporel, déclara l'Empire vacant & procéda contre l'Empereur. Louis de son côté prit sous sa protection les Visconti ennemis du Pape. C'étoient les chefs des Gibelins opposés aux Guelphes, partisans des Papes. Ces deux factions partagerent long-tems l'Italie : on ignore l'origine de leurs noms. L'Empereur accusa en même tems Jean XXII d'hérésie, le déposa, mit un Antipape en sa place, & protégea contre lui les Freres Mineurs schismatiques. Tous ces scandales, dont le détail fait frémir, furent la suite des principes de Grégoire VII, adoptés par ses successeurs. Jean XXII, en poussant à bout Louis de Baviere, le réduisit à s'abandonner à toute sorte d'excès. La vue de tant de maux dont l'Allemagne & l'Italie étoient accablées, ne put engager le Pape à entrer dans aucun accommodement avec l'Empereur. Il sacrifia à son ressentiment, la vie d'une multitude de Chrétiens, la tranquillité des Etats, & les plus précieux avantages de l'Eglise.

Tandis que les schismes, les abus, les crimes inondoient toute l'Eglise, le Pape s'amusoit à agiter des questions ou inutiles ou dangereuses. Il entretenoit les Cardinaux de son opinion sur la vision béatifique, & troubloit l'Eglise en s'efforçant d'accréditer sa doctrine erronée. Il prit à cœur ce qui regardoit la forme de l'habit des Freres Mineurs, & la proprieté de leur pain, & fit de cette question frivole & bisarre la matiere de la plupart de ses Bulles. Il travailloit en meme temps à ruiner de plus en plus la discipline, en s'appropriant la nomination des bénéfices,

& l'élection des Evêques. Son insatiable avarice le portoit à multiplier les promotions, & à profiter de la vacance d'un seul Siége considérable, pour faire cinq ou six Translations.

Benoît XII se contentoit de gémir en secret sur des maux qu'il n'auroit pu guérir qu'en s'armant de zéle & de courage. Les fausses démarches de la Cour de Rome se faisoient avec le plus grand éclat & sans la moindre contradiction, tandis que le bien y trouvoit mille obstacles, & qu'un Pape tel que Benoît XII, qui auroit voulu secourir l'Eglise, avoit la foiblesse de n'oser effectuer aucun de ses bons desseins, dans la crainte de déplaire à la Cour de France, qui s'étoit déclarée contre Louis de Baviere.

La lâcheté de Benoît XII mérita que Dieu abandonnât son successeur Clément VI à de plus grands excès encore que ceux auxquels s'étoit porté Jean XXII. Il cassoit toutes les élections des Chapitres & des Communautés, & disoit sans détour à ceux qui lui représentoient qu'aucun Pape n'avoit agi avec tant d'empire : *Nos prédécesseurs ne sçavoient pas être Papes.* Il sçut se faire craindre des peuples, & redouter des Rois. Mais étoit-ce pour cela qu'il étoit élevé sur la Chaire de Saint Pierre ? Il profita de l'état fâcheux où étoient les affaires de la Reine de Naples, pour l'engager à lui vendre la souveraineté qu'elle avoit sur Avignon. Il voulut encore s'illustrer en faisant publier par tous les Evêques sa Bulle *Unigenitus*, qui fixe le Jubilé à chaque cinquantiéme année. Le zéle extraordinaire que les fidéles de tout état témoignerent en cette occasion, fait juger qu'ils se seroient également portés à une réforme solide, si le Pape & les Evêques en eussent tracé un modéle par leurs intructions & par leurs exemples. Mais quelle proportion avoit la dévotion d'un pélerinage & l'indulgence d'un Jubilé, avec les maux dont l'Eglise gémissoit ? L'ignorance dans laquelle les peuples étoient plongés, ne pouvoit se dissiper que par la lumiere de la vérité & de solides instructions : les désordres qui régnoient par tout demandoient des remédes efficaces. Il falloit travailler à former de véritables justes : c'étoit le moyen de consoler l'Eglise. Mais il auroit fallu commencer par réformer le Clergé & rétablir la discipline. C'est à quoi Clément VI ne pensoit

guére, puisqu'il ne cessoit de la fouler aux pieds, prétendant être comme un Monarque universel dans l'Eglise. La fameuse lettre écrite à ce Pape au nom du diable, & qui fut lue en plein consistoire, étoit un sanglant reproche de ses vices & de ceux des Cardinaux. On dévoiloit leur turpitude, leur orgueil, leur avarice, la dissolution de leurs moeurs. Clément VI surpassa tous ses prédécesseurs par la somptuosité de ses meubles, la délicatesse de sa table, la suite nombreuse de ses Officiers. C'étoit un grand Seigneur plongé dans les délices, & attentif à faire briller sa Cour avec une magnificence Royale. Une vie si indigne d'un successeur de Saint Pierre, fut punie par des vices qui le déshonorerent aux yeux des gens du monde même. Il se livra à la débauche, & s'attacha aux femmes d'une maniere scandaleuse. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que l'on ait élevé sur le saint Siége un homme qui pendant qu'il étoit Archevêque de Sens, avoit toujours passé pour un libertin. Dans un siécle moins pervers, on l'auroit mis en pénitence publique; on l'auroit fait descendre à là derniere place, bien loin de l'élever à la premiére. Mais un des caracteres des tristes tems dont nous parlons, c'est que les ambitieux, les ignorans, & les mondains usurpoient les premiers rangs, tandis qu'on laissoit le mérite & la vertu dans l'obscurité.

De toutes les suites funestes qu'eut le séjour des Papes à Avignon, aucune ne nuisit davantage à l'Eglise & n'y causa tant de troubles, que le schisme affreux qui arriva après la mort de Grégoire XI, & qui dura cinquante ans. Ce Pape mourut à Rome où il avoit reporté le saint Siége. Le sacré Collége n'étoit alors composé que de François, & le peuple Romain craignoit, sur toutes choses, que le Pape futur ne retournât en France. Ce fut pour l'empêcher, qu'il fit tant de violence aux Cardinaux. Outre les cris insensés dont toutes les rues de Rome retentissoient, ce peuple en vint jusqu'à menacer de mort les Cardinaux, s'ils n'élisoient pour Pape un citoyen Romain. Il fallut donc se déterminer à choisir un Pape hors du sacré Collége. L'Archevêque de Bari sur qui tomba le choix, & qui prit le nom d'Urbain VI, n'étoit pas Romain; mais on croyoit qu'étant Italien, l'amour de la Patrie le feroit rester à Rome. Ses imprudences indisposerent contre lui tous les Cardinaux, qui s'étant

enfuis de Rome, ne manquerent pas de relever la violence qui leur avoit été faite, & élurent le Cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Les deux Papes sçavoient soutenir leurs droits avec tant d'art, & chacun donnoit des raisons si frappantes de l'intrusion de son concurrent, que cette affaire, qui n'avoit point eu d'exemple jusqu'alors, causa un extrême embarras aux personnes même les plus éclairées & les plus judicieuses. Elle parut si douteuse & si remplie d'obscurité, tant sur le droit que sur le fait, que les peuples & les Royaumes entiers, les Princes & les Evêques, les hommes les plus célébres par la sainteté de leur vie & par leurs miracles, embrasserent différens partis.

Clément & Urbain employoient l'un contre l'autre les armes matérielles & spirituelles; ils écrivoient chacun des apologies, s'excommunioient, & se chargeoient réciproquement d'injures & de malédictions. Leur défaut de modération ne fit qu'échauffer le schisme, & produire une infinité de maux. Les Prélats & les Prêtres attachés à Urbain, étoient traités par les Clémentins avec la derniere cruauté. On ruina plusieurs villes, châteaux & villages dans le Royaume de Naples, & dans les terres de l'Etat Ecclésiastique. On détruisit un grand nombre d'Eglises & de Monasteres. On ne voyoit par-tout que meurtres, pillages & abominations. Les Clémentins n'étoient pas mieux traités de la part d'Urbain. Il les persécuta si cruellement dans leurs personnes & dans leurs biens, qu'ils étoient obligés de recourir à Clément, & de le supplier de pourvoir à leur subsistance. Comme il ne pouvoit fournir à tout, une multitude de ces Clémentins qui avoient été riches & en grande considération, étoient réduits à mourir de misere. Leur exemple en effraya beaucoup d'autres, qui pour se conserver dans leur premier état, aimerent mieux reconnoître Urbain, & recevoir de lui des biens & des honneurs, quoiqu'ils crussent que Clément étoit le véritable Pape. D'autres cherchoient à se procurer de part & d'autre des prélatures & des bénéfices, & s'attachoient à celui qui leur donnoit le plus, sans examiner s'il en avoit le pouvoir. Enfin plusieurs vendoient à prix d'argent leur obéissance, afin d'obtenir des bénéfices pour eux ou pour leurs parens. Comme ce mal regnoit également dans les deux partis, la plu-

: des dignités de l'Eglise furent possédées par des sujets
oirement indignes. Il arriva même souvent pendant ce
lorable schisme, que dans plusieurs Eglises on vit deux
ats qui s'en disoient Evêques en même tems. Quelquefois
deux partis en venoïent aux mains, & les Papes per-
toient de vendre l'argenterie des Eglises pour payer les
ipes.

.ien n'est plus propre à nous donner une idée du triste
de l'Eglise pendant le schisme, que la peinture qu'en
Nicolas de Clemangis, chargé par l'Université de Paris
ravailler auprès de Charles VI, pour faire cesser cette
heureuse division. [L'Eglise, dit ce grand homme, est
bée dans la servitude & le mépris : elle est exposée au
ige. On éleve aux prélatures des hommes indignes &
:ompus, qui n'ont aucun sentiment de justice & d'hon-
r, & ne songent qu'à assouvir leurs passions brutales.
dépouillent les Eglises & les Monasteres : le sacré & le
ohane, tout leur est indifférent, pourvu qu'ils en tirent
'argent. Ils chargent les pauvres Ministres de l'Eglise
actions intolérables : on voit par-tout des Prêtres réduits
services les plus bas. On vend en plusieurs lieux les vases
és, & l'on voit les Eglises tomber en ruine. Que dirons-
s de la simonie, qui régne presque par-tout? C'est elle
procure aux plus mauvais sujets les bénéfices qui sont
ι bon revenu. Les pauvres Ecclésiastiques, quelque mé-
qu'ils aient, demeurent dans l'oubli. Plus ils ont de
nce, plus ils sont haïs des méchans, parcequ'ils con-
ιnent plus librement la simonie, & ne veulent point
ployer son secours pour obtenir des bénéfices. Ce qui
plus déplorable, c'est qu'on vend jusqu'aux Sacremens.
: dirons-nous du service divin si négligé par-tout, &
erement abandonné en plusieurs Eglises? Que dirons-
s des mœurs & des vertus de l'Eglise des premiers
:es, tellement oubliées, que si les Peres revenoient, à pei-
pourroient-ils croire que ce fût la même Eglise qu'ils
autrefois gouvernée? Enfin ce malheureux schisme ex-
: notre sainte Religion à la risée des Egyptiens & des
'es infidéles, qui croient avoir trouvé l'occasion favo-
e de nous insulter. Ce schisme rend plus hardis les
:étiques, qui commencent à lever la tête impunément

& à semer leurs erreurs, du moins en secret; ensorte que la foi est attaquée de toutes parts]. Ainsi parloit Clemangis dans un discours composé pour le Roi de France par ordre de l'Université de Paris.

Depuis plusieurs siécles, dit le grand Bossuet, la face de l'Eglise étoit entierement défigurée, par le relâchement de la discipline & la corruption des moeurs. La Cour de Rome, qui auroit dû remédier à ces maux, étoit elle-même la cause de presque tout ce qu'il y avoit de défectueux dans les autres Eglises : l'avarice & le libertinage avoient gagné jusqu'aux parties nobles; & la plupart des Papes ne s'occupoient guére du soin de faire revivre les moeurs anciennes. Convaincus qu'ils étoient, que pour soutenir leur dignité de Pontifes, il leur suffisoit, à force de dispenses, de réserves, d'indictions, de décimes, d'attirer à leur Tribunal toutes les affaires de la Chrétienté, tout s'achetoit à prix d'argent; &, pour le dire en un mot, l'Eglise entiere étoit au pillage. Depuis Saint Bernard, & sur-tout pendant ce schisme affreux qui ne fut éteint que dans le quinziéme siécle, les choses allerent toujours en empirant. Chaque jour l'Italie voyoit naître de nouveaux tyrans; on étoit menacé de guerre de tous les côtés; chaque Prince, sous le spécieux prétexte de maintenir son Pape, attaquoit à main armée ceux qui ne le reconnoissoient pas, pilloit & saccageoit sans scrupule les terres de ses voisins. La discipline étant anéantie, les hérésies en prenoient occasion de se fortifier. L'Eglise attaquée par Viclef & par d'autres hérétiques, voyoit sa foi dans un péril évident. Ceux qui la méprisoient, profitoient de ce schisme si long & si funeste, pour faire paroître davantage leur audace. C'est ce qui donnoit à Viclef la hardiesse d'avancer cette proposition séditieuse, qu'après Urbain VI on ne devoit plus reconnoître aucun Pape, mais s'en passer, comme faisoient les Grecs.

Comme l'Italie étoit en quelque sorte le centre des maux de l'Eglise dans ce siécle, Dieu la traita avec plus de rigueur que les autres pays. La peste y fit d'effroyables ravages avant de passer chez les autres peuples. Les plus stupides remarquerent la main de Dieu dans ce terrible événement. L'incendie qui consuma la célébre Eglise de Latran fit encore plus remarquer la colere de Dieu, & les Chrétiens en fu-

rent plus touchés qu'ils ne l'avoient été du fléau de la peste. Ils firent quelques efforts pour appaiser Dieu, & confesserent publiquement leurs iniquités : mais leur pénitence fut peu durable, leur conversion peu solide & leur réforme très-superficielle. Plusieurs suivirent tous les mouvemens d'un zéle peu éclairé, & s'abandonnerent à différens excès. On se rappelle l'éclat étonnant que firent ces imposteurs connus sous le nom de la *secte des Blancs*, qui par leurs processions bisarres & ridicules s'imaginoient avoir trouvé le secret de se rendre Dieu favorable.

Le démêlé de Boniface VIII avec Philippe-le-Bel, le séjour des Papes à Avignon, & le grand schisme d'Occident, ne furent pas les seuls maux qui affligerent dans ce siécle l'Eglise de France : on y vit encore s'élever divers autres scandales. L'Ordre de Grammont qui avoit tant édifié cette Eglise dans le douziéme siécle, la déshonoroit dans le quatorziéme. La régularité en étoit bannie ; il étoit plein de troubles & de divisions, & Jean XXII fut obligé d'en corriger les plus crians désordres.

Les suites funestes des Croisades n'avoient encore pu instruire ni les Papes ni les Princes Chrétiens. On fit de nouvelles tentatives pour recommencer des expéditions qui avoient toujours été si malheureuses. Au lieu de se désabuser enfin par l'expérience du passé, on ne cessoit de faire des préparatifs qui trouvoient ordinairement divers obstacles. Le peuple qui avoit plus de zéle que de lumiere, voyant que l'on vantoit toujours les avantages de la Croisade, sans néanmoins en venir à l'éxécution, crut que ce grand ouvrage lui étoit réservé, & que Dieu vouloit se servir pour cela de ce qu'il y avoit de plus foible dans l'Eglise. C'est ce qui donna lieu à ce terrible mouvement des Pastoureaux, qui se porterent à de si horribles excès. Les violences qu'ils exercerent contre les Juifs font frémir. De quoi ne sont pas capables des fanatiques, qui se conduisent sans régle, sans subordination, & qui n'ont d'autre guide qu'un zéle aveugle & une imagination échauffée !

Les plaintes réciproques des Ecclésiastiques & des Laïcs, furent le sujet de la fameuse dispute entre Pierre de Cugnieres & Pierre Bertrandi, devant le Roi Philippe de Valois. La cause de l'Eglise y fut mal attaquée & mal défendue,

parceque de part & d'autre on n'en sçavoit pas assez ; on raisonnoit sur de faux principes faute de connoître les véritables. Pour traiter solidement ces questions, il eût fallu remonter plus haut que le décret de Gratien, & revenir à la pureté des anciens canons, & la discipline des cinq ou six premiers siécles. Mais elle étoit alors tellement inconnue, qu'on ne s'avisoit pas même de la chercher. Ceux qui vouloient restraindre l'autorité du Pape, se jettoient dans le raisonnement, comme Marsile de Padoue, qui par les principes de la politique d'Aristote, prétendoit montrer que l'Empereur avoit droit de borner la Jurisdiction des Evêques & du Pape même. Ces raisonnemens le conduisirent à plusieurs erreurs. Mais entre celles qu'on lui reprocha, on comptoit une proposition très-véritable, & la Faculté de Théologie de Paris donna dans cette méprise. Marsile avoit dit que le Pape ni toute l'Eglise ne peut punir de peine coactive aucun homme, quelque méchant qu'il soit, si l'Empereur ne lui en donne le pouvoir. Cette proposition fut condamnée ; & néanmoins il est certain que la puissance que l'Eglise a reçue de Jesus-Christ est purement spirituelle, & toujours la même ; ensorte que le reste vient de la concession des Princes, & se trouve différent selon les tems & les lieux.

Deux Prélats répondirent à Pierre de Cugnieres. Ils s'arrêterent long-tems à prouver que les deux Jurisdictions ne sont pas incompatibles : mais il s'agissoit de sçavoir si les Evêques ont l'une & l'autre, & à quel titre ; si c'étoit par l'institution de Jesus-Christ, ou par la concession des Princes ; & si les Princes ne pouvoient pas révoquer ces concessions, quand le Clergé en abusoit manifestement. Pour établir le pouvoir des Prêtres sur les choses temporelles, les deux Prélats employerent les exemples de l'ancien Testament. Mais il auroit fallu prouver deux propositions : l'une que les Prêtres de l'ancienne Loi eussent eu pouvoir sur le temporel comme Prêtres ; l'autre que Jesus-Christ eût établi son Eglise sur le même plan que le gouvernement temporel des Israëlites. On ne prouvera jamais ni l'un ni l'autre. Il est évident par toutes les Ecritures du nouveau Testament, & par toute la Tradition des dix premiers siécles, que le Royaume de Jesus-Christ est purement spi-

rituel, & que Jesus-Christ n'est venu établir sur la terre que le culte du vrai Dieu & les bonnes mœurs, sans rien changer au gouvernement politique des différens peuples, ni aux loix & aux coutumes qui ne regardent que les intérêts de la vie présente.

Les Prélats qui parlerent pour le Clergé dans cette dispute, ne dissimulerent pas le motif d'intérêt qui les engageoit à soutenir cette cause. Si les Prélats, disoit l'Archevêque de Sens, perdoient ce droit, le Roi & le Royaume perdroient un de leurs plus grands avantages, qui est la splendeur des Evêques. Les Evêques deviendroient plus pauvres que tous les autres, puisqu'une grande partie de leurs revenus consiste dans les émolumens de la Justice. Ce n'étoit pas par ce motif que Saint Augustin & les autres Evêques des beaux siécles de l'Eglise, se donnoient tant de peine pour terminer les différends des fidéles. Aussi ne mettoient-ils pas la gloire de l'Episcopat dans les richesses & la pompe extérieure. La dispute de Pierre de Cugnieres contre les Prélats ne produisit rien, & augmenta plutôt l'animosité des deux partis, qu'elle ne la diminua; ensorte que les entreprises continuerent de part & d'autre. Nous verrons dans la suite de l'histoire quels moyens les Laïcs ont employés, particulierement en France, pour restraindre la Jurisdiction ecclésiastique, & la resserrer dans les bornes où nous la voyons aujourd'hui.

Ce fut dans le quatorziéme siécle que la France essuya des malheurs qu'elle n'avoit point encore éprouvés. Dieu appésantit sur elle son bras vengeur d'une maniere terrible: elle se vit à deux doigts de sa perte. Dieu se servit des Anglois pour exécuter ses jugemens dans ce Royaume: ils se répandirent dans toutes ses Provinces comme un torrent impétueux, & y firent des ravages dont on se ressentit long-tems. Autrefois Dieu employoit des Barbares pour exercer sur son peuple ses justes vengeances: mais maintenant les Chrétiens sont devenus plus dignes de ce redoutable ministere que les Barbares mêmes. Dieu n'a pas besoin d'appeller de fort loin les infidéles, pour être en sa main la verge dont il châtie ses enfans: comme la plupart sont des enfans rebelles & indociles, ils méritent tous de servir d'instrument à sa justice, & d'être employés à se punir les

uns les autres, d'une maniere proportionnée à leurs iniquités. L'Eglise de France fut long-tems dans une horrible confusion. On ne voyoit par-tout que troubles & que désordres. Les Anglois se portoient à des excès qui faisoient regretter l'épée des Barbares. Rien n'étoit capable de satisfaire leur fureur. Comme les François ne profiterent point de cette calamité, pour retourner à Dieu par la pénitence, Dieu permit qu'une multitude de paysans acheverent de ravager ce que les Anglois avoient épargné. La Blanche Compagnie parut ensuite : elle étoit composée de tout ce qu'il y avoit de plus méchant en France, & chacun de ces monstres s'appliquoit à surpasser ses compagnons par les noirceurs les plus affreuses & les crimes les plus infâmes. Nous ne sçaurions être trop attentifs à l'observation que font tous les historiens, que quand la France éprouva tant de malheurs, le luxe y étoit porté à son comble.

L'Allemagne fut désolée dans ce siécle par des divisions intestines que les Papes mêmes fomentoient. Boniface VIII s'efforçant de déposer Albert d'Autriche, anima contre ce Prince les Electeurs Ecclésiastiques. Le fruit de cette entreprise du Pape fut une guerre sanglante dans laquelle Albert eut tout l'avantage. Boniface ne se reconcilia avec cet Empereur, qu'afin d'être plus en état d'attaquer le Roi de France ; encore fit-il acheter bien cher la paix qu'il accorda, puisqu'il extorqua de la simplicité de l'Empereur, une Patente par laquelle il reconnoissoit que les Rois & les Empereurs tenoient du saint Siége la puissance du glaive matériel. Boniface VIII, beaucoup plus touché de ses avantages temporels que des vrais intérêts de la Religion, sacrifia le salut des ames à ses préventions contre Albert d'Autriche, en mettant sur le Siége de Treves un homme tel que Diether, qui ne se rendit fameux que par ses excès.

La double élection qui fut faite après la mort de l'Empereur Henri VII, fut la source d'un grand nombre de maux. Jean XXII se déclara contre Louis de Baviere, & dégagea ses sujets de leur serment de fidélité. Cette malheureuse division mit en feu l'Allemagne & l'Italie. Comment Jean XXII n'étoit-il point effrayé des suites qu'avoit sa haine contre Louis de Baviere ? N'étoit-il donc élevé sur le saint Siége, que pour porter par-tout le flambeau de la

discorde, & pour établir son autorité temporelle aux dépens du repos des peuples & du salut des ames? Les Evêques d'Allemagne, voulant remédier aux troubles & aux désordres qui régnoient dans tout l'Empire, solliciterent le Pape Benoît XII d'absoudre Louis de Baviere, & de révoquer la Bulle de son prédécesseur. Mais la politique & la timidité de ce Pontife rendirent inutiles ses bonnes intentions.

Clément VI, successeur de Benoît XII, paroissant envier à l'Allemagne la lueur de paix qu'elle commençoit à espérer, renouvella les procédures de Jean XXII contre l'Empereur. Il se fit un jeu de mettre de nouveau tout l'Empire en combustion. Louis de Baviere accusé d'avoir commis de grandes fautes, consentit à être mis en pénitence: mais le Pape vouloit moins sauver l'ame de ce Prince, qu'usurper sa Couronne. Plus l'Empereur s'abaissoit, plus la fierté du Pape & des Cardinaux augmentoit. Rien ne put appaiser la colere implacable de Clément. Louis, malgré toutes ses soumissions, fut déposé, & le Pape eut le triste avantage de réussir dans sa criminelle entreprise. Il sacrifia à ce malheureux succès tout ce que la Religion avoit de plus sacré. On se rappelle, par exemple, l'état affreux auquel fut réduite l'Eglise de Mayence, par le schisme qui la divisa. Un cœur fidéle peut-il s'empêcher d'adorer les Jugemens de Dieu, qui punissoit d'une maniere si terrible l'ambition démesurée des Papes, & l'impénitence des peuples? Les horribles violences que les Chrétiens d'Allemagne exercerent contre les Juifs, & les moyens iniques que plusieurs employerent pour les rendre odieux, montrent combien il étoit juste que Dieu appesantît son bras sur ces Chrétiens. Les plus insensibles furent touchés de voir tous les fléaux en quelque sorte réunis pour les accabler. Quand ils virent la peste emporter ceux que la guerre avoit épargnés, ils commencerent à se tourner vers Dieu; ils voulurent appaiser sa colere par la pénitence, & la plupart firent l'aveu de leurs iniquités. Mais au lieu de travailler à une conversion sincere, on s'attacha à un phantôme de pénitence: on en fit un spectacle lugubre: on vit dans tout l'Empire une multitude innombrable de Flagellans, qui faisoient couler le sang de leurs corps, en laissant subsister toute la corruption de leur cœur.

Innocent VI, qui connoissoit les maux dont l'Allemagne étoit inondée, & sur-tout le luxe & les désordres des Ecclésiastiques, songea plutôt à tirer de l'argent du Clergé, qu'à le réformer. L'Empereur Charles IV qui en fut indigné, en fit le reproche humiliant au Nonce de ce Pontife. Ce Prince touché du déréglement du Clergé, voulut y apporter quelque remède. Le Pape, au lieu de louer le zéle de l'Empereur & de le seconder, lui écrivit de prendre garde qu'avec ses bonnes intentions il ne nuisît à la dignité du saint Siége. Les Papes ne voyoient d'autre objet, & ils étoient pour la plupart insensibles à tout, excepté aux intérêts vrais ou faux de leur Siége. Le saint Siége en a-t-il donc d'autres que ceux de l'Eglise ? & l'Eglise s'intéresse-t-elle à autre chose qu'à la gloire de Dieu & à la sanctification des ames ?

L'Empereur Venceslas affligea l'Eglise par sa cruauté & par sa vie scandaleuse. Les Electeurs se crurent obligés de le déposer. Cette déposition occasionna encore de nouveaux troubles. Fridéric qui fut élu pour lui succéder, fut tué lorsqu'il alloit recevoir la Couronne Impériale. Dans le cours du siécle dont nous exposons les maux, l'Allemagne fut presque toujours dans des agitations extérieures, qui désolerent cette Eglise, déja si affoiblie pat les malheurs qui avoient précédé.

Au commencement du quatorziéme siécle, les entreprises injustes de Boniface VIII causerent de grands maux en Hongrie. Ce Pape voulut de sa propre autorité y mettre un Roi. Celui qui avoit été élu par les Seigneurs Hongrois, soutint son droit contre Charobert nommé par le Pape. La guerre civile que ce démêlé causa, fut très-funeste à l'Eglise de Hongrie. On remarque dans toute la suite de l'histoire les fruits amers que produisirent les maximes de Grégoire VII, auxquelles la plupart de ses successeurs furent si attachés. Le Légat envoyé en Hongrie par Boniface, sous prétexte de la pacifier, augmenta le désordre en voulant exécuter les ordres du Pape. Il jetta sur la Ville Capitale un interdit qui mit le comble à tous les maux. Il n'y eut que quelques Prêtres qui ne déférerent point à une sentence si injuste : mais ils donnerent dans un autre excès, en se séparant de la communion du Pape

les Evêques de Hongrie. Dans les tristes tems dont
s parlons, l'ignorance faisoit qu'il étoit rare de trou-
des hommes attentifs à remplir tous les devoirs. En
lant combattre une erreur, on tomboit souvent dans
autre; en s'élevant contre un abus, on s'abandonnoit à
plus grand désordre.
lément V renouvella les entreprises de Boniface VIII sur
Hongrie, & parvint à mettre Charobert sur le trône,
gré les murmures des Seigneurs & des nobles. Ce Prince
touché d'un scandale qui pouvoit éloigner les infidéles
a Religion Chrétienne. Le Clergé exigeoit avec rigueur
décimes des nouveaux Convertis; ce qui leur donnoit
de croire qu'on ne les avoit exhortés à embrasser la
, que pour tirer d'eux de l'argent. Quelle honte pour
hristianisme qu'un pareil reproche! Le Roi se plaignit
Pape de l'avarice du Clergé, & le Clergé à son tour
ra les injustices du Roi, & ses entreprises sur les
ts de l'Eglise. Les dévotions de Charobert font con-
re le goût du quatorzième siécle; & les réglemens que
dressa dans plusieurs Conciles de Hongrie, montrent
s étoient les maux de cette Eglise.
es révolutions qui suivirent la mort de Charobert don-
nt lieu a divers scandales. La Reine Elisabeth gouverna
-mal, & eut la cruauté de faire égorger en sa présence
n trahison, Charles de la Paix, qui avoit été solem-
nent couronné. Dieu ne laissa pas ce crime impuni.
Prince de Croatie fut l'instrument dont la divine Jus-
se servit. Tous ceux qui avoient eu part au meurtre
Charles furent punis de mort, & la Reine Elisabeth
même.
es Chevaliers Teutoniques rendirent le Christianisme
ux aux païens, par les divers excès auxquels ils se livre-
. Ces religieux, bien loin d'attirer à la Foi les infidé-
étoient un grand obstacle à leur conversion. Le Duc
Lithuaniens en fit porter ses plaintes au Pape Jean
I, témoignant que lui & ses sujets auroient embrassé
eligion Chrétienne, si les Chevaliers Teutoniques ne
n avoient détournés par leurs violences. On est effrayé
d on lit les reproches que ce Prince infidéle fait à ces
endus religieux. Le Pape s'étant contenté de leur faire

une exhortation, le Duc se fit justice, & ravagea la Masovie & la Livonie, qui étoient remplies de Chrétiens.

Casimir III, Roi de Pologne, affligea l'Eglise par les scandales qu'il donna à ses sujets. Il se livra à ses passions, & fut un monstre d'impureté. Les Evêques eurent le courage de le reprendre de ses désordres, & dans sa Cour même il se trouva des Seigneurs assez généreux pour lui montrer la Loi de Dieu; mais ce Prince aveuglé par sa passion, n'écouta point les remontrances les plus salutaires. Les Evêques & les Seigneurs, touchés des suites funestes que pourroit avoir la vie déréglée du Roi, s'adresserent au Pape, qui ordonna à ce Prince de se contenter de son épouse légitime. L'Evêque de Cracovie le frappa de censures. Mais Casimir, enflé des victoires qu'il avoit remportées sur ses voisins, & animé par quelques indignes courtisans, fit jetter dans la riviere le Vicaire de Cracovie, qui lui signifia les censures. Ce qui est fort remarquable, c'est que tout le monde attribua à la vengeance divine les maux dont la Pologne fut ensuite accablée.

Les événemens les plus capables de faire impression sur les Chrétiens, ne les instruisoient pas. La décadence des Ordres militaires, & le peu de succès qu'avoient eu ces établissemens bisarres, n'empêcherent pas d'en fonder de nouveaux. On continua aussi dans le siécle dont nous exposons les malheurs, d'exhorter à la Croisade & d'en faire les préparatifs; quoiqu'on eût plus de raisons qu'on n'en avoit jamais eu, de renoncer pour toujours à de telles entreprises. On envoyoit bien loin des Missionnaires pour travailler à la conversion des infidéles & des Mahométans, tandis qu'on négligeoit d'instruire ceux dont on étoit environné. Il y avoit en Espagne une multitude de Musulmans: personne ne pensoit à les attirer au Christianisme. Dans les beaux siécles de l'Eglise, les mœurs des Chrétiens rendoient leur Religion vénérable aux Païens: mais dans les tems malheureux dont nous parlons, l'Eglise n'avoit plus cette puissante ressource. Elle renfermoit dans son sein des justes, comme elle en renfermera toujours; mais ces justes étoient le petit nombre. Comme ils cherchoient à se cacher, de peur d'être affoiblis par la multitude des scandales dont ils étoient environnés, l'exemple de leurs ver-

tus ne pouvoit attirer les infidéles, qui ne connoissoient point ces justes si attentifs à plaire à Dieu dans le secret, & à ne pas trop découvrir leur trésor, dans la crainte de le perdre.

Denys, Roi de Portugal, qui avoit d'ailleurs des qualités estimables, scandalisa tous ses Sujets par son incontinence. La Castille fut souvent déchirée par des cabales, des divisions & des guerres qui produisoient de grands maux. La cruauté avec laquelle les Chrétiens se traitoient les uns les autres, attira sur eux l'épée des Mahométans, qui firent une espéce de Croisade, en prenant les armes dans le dessein de conserver & d'étendre leur Religion. Rien n'étoit plus capable de déshonorer le Christianisme chez les Musulmans, que la conduite de Dom Pedre Roi de Castille. On n'avoit point encore vu un Prince Chrétien se porter à des excès aussi horribles. Toute la durée de son regne ne fut qu'une suite d'actions barbares, qui lui ont fait donner avec justice le nom de cruel. Son prédécesseur Alphonse XI avoit un caractere différent; mais il affligea l'Eglise par un autre défaut qui lui attira une belle Lettre de Benoît XII. Ce Pape exhorta le Roi à combatre ses passions, avant de marcher contre les ennemis de son Royaume; à faire pénitence du scandale qu'il avoit donné à ses Sujets, à appaiser la colere de Dieu en chassant une femme à laquelle il étoit attaché, & à attirer par sa conversion la bénédiction de Dieu sur ses entreprises.

Nous ne voyons presque plus aucun signe de vie dans l'Eglise d'Angleterre. On n'y remarque personne qui brille par l'éclat de ses vertus, ou par la sublimité de sa doctrine. On y trouve au contraire des abus de tout genre, & une multitude étonnante de prévaricateurs. Edouard I souffroit que Boniface VIII fît des exactions dans l'Eglise d'Angleterre; mais c'étoit afin que le Pape lui permît d'en faire à son tour : ensorte que le Pape & le Roi n'étoient unis que pour faire le mal, & pour nuire à la discipline. Edouard prétend avoir sujet de se plaindre de l'Archevêque de Cantorberi : au lieu de l'accuser devant les Evêques de son Royaume, il l'envoie au Pape qui étoit à Bordeaux. Ce Prélat obéit à un pareil ordre : le Pape le suspend sans l'avoir convaincu d'aucun crime; & tous les Evêques d'Angleterre demeurent tranquilles,

tandis qu'ils voient le premier d'entre eux traité d'une maniere si opposée aux regles de l'Eglise & à la dignité épiscopale. Que de coupables dans un seul événement ! Le Roi faisoit sa cour à un Pape aussi ambitieux que l'étoit Clément V, en mettant sous ses pieds un Archevêque de Cantorberi : & le Pape par reconnoissance lui accorda des décimes, & l'absolution d'un serment juste en soi, mais qu'il ne vouloit point garder. Le Pape en faisant au Roi des largesses qui ne l'appauvrissoient point, obtenoit la licence de tout entreprendre : aussi fut-ce alors qu'il commença à introduire le droit des Annates.

Pendant le regne d'Edouard II, Dieu appesantit son bras sur les Anglois, pour les porter à la pénitence. Il les affligea de divers fléaux ; mais les châtimens ne servirent qu'à les endurcir. Après avoir été infideles à Dieu, ils le furent aussi à leur Roi. Dès le commencement de son regne ils se révolterent, & conserverent toujours le même esprit de révolte, qui les porta enfin à déposer ce malheureux Prince. La maniere dont le firent mourir les Chevaliers chargés de le garder, fait horreur : on vit dans un Royaume Chrétien & Catholique, un exemple de barbarie que les nations infidéles ne connoissoient point, & qui étoit capable de les éloigner de plus en plus du Christianisme. Les Papes étoient peu touchés de si grands maux. Les lettres qu'ils écrivoient en Angleterre, & les Légats qu'ils y envoyoient, avoient pour but de tirer beaucoup d'argent de ce Royaume, comme des autres pays du Nord. C'est à quoi se terminoit leur sollicitude pastorale. Qu'on lise, par exemple, les lettres de Jean XXII, l'on y verra de quelles affaires ce Pape y est occupé.

Edouard III traita sa mere d'une maniere étrange. Cette Princesse étoit sans doute très-criminelle pour avoir conspiré contre le Roi son époux. Mais ce n'est point ce crime que son fils punit en elle : il vouloit regner à son gré ; & pour y réussir, il tint sa mere en prison pendant vingt-huit ans. Que de maux produisirent les guerres sanglantes qui s'enférent les Chrétiens d'Angleterre & d'Ecosse ! Ce fléau dura presqu'autant que le long regne d'Edouard III. Quand il n'eut plus de démêlés avec les Ecossois, il tourna ses armes contre la France, qu'il mit à deux doigts de sa perte. La Re-

ligion n'étoit plus un lien capable d'unir les Souverains qui la professoient. A la honte du Christianisme, on voyoit s'entr'égorger ceux qui auroient dû donner leur vie les uns pour les autres. L'orgueil qui portoit Edouard III à vouloir étendre sa domination, sans ménager le sang des Chrétiens, ni même celui de ses propres Sujets, fut puni par une passion honteuse dont il fut esclave jusqu'à sa mort. La malheureuse créature à laquelle ce Prince étoit attaché, l'obséda même pendant sa derniere maladie, & empêcha qu'il ne témoignât le moindre repentir du scandale qu'il avoit si longtemps donné à tout son Royaume.

On vit sous le regne de Richard II un mal dont on n'avoit point encore vû d'exemple. Des Prêtres oserent enseigner que tous les hommes étant égaux par leur nature, il étoit contre l'ordre que les uns fussent assujettis aux autres. Cet affreux principe, qui suffiroit seul pour mettre une horrible confusion dans l'univers, auroit trouvé peu de partisans parmi les Païens. Il en trouva une prodigieuse multitude parmi les Chrétiens d'Angleterre. En peu de temps ces furieux furent au nombre de plus de deux cens mille. Ils porterent partout la désolation, sous prétexte de mettre les hommes dans l'ordre, en les mettant dans l'égalité. Ils massacrerent les deux hommes les plus puissans du Royaume, le grand Trésorier & l'Archevêque de Cantorberi, & porterent leurs têtes sur des piques, comme la marque de leur victoire. Quelle espéce de Chrétiens que des hommes capables de se porter à de tels excès !

Ce mépris si général de l'autorité publique de la part du peuple, ne fut pas le seul scandale qui éclata sous le regne de Richard II. Les Grands, à leur tour, donnerent des preuves de l'esprit séditieux dont ils étoient animés. Ils conspirerent contre le Roi, l'enfermerent dans une prison, & l'obligerent de renoncer à la Couronne. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le Clergé qui étoit si puissant en Angleterre, ne se soit point hautement élevé contre un tel attentat. Un seul Evêque se plaignit d'une infidélité si criminelle aux yeux de Dieu, & on lui fit un crime de ce qui faisoit sa gloire. Dans les beaux siécles de l'Eglise, les Chrétiens respectoient l'autorité souveraine, même dans les Païens qui en étoient revêtus. Dans le malheureux temps

dont nous parlons, on la fouloit aux pieds, même dans les Princes Chrétiens qui en étoient dépositaires. Tant il est vrai que les Chrétiens ne sont jamais plus fidéles à leurs Rois que quand ils sont plus éclairés & plus vertueux ; & que les Princes affermissent leur Trône, en répandant la lumiere & en faisant fleurir la piété dans leurs états.

Dans l'Orient, la fureur avec laquelle les Grecs renouvellerent le schisme après la mort de l'Empereur Michel Paléologue, à la fin du treiziéme siécle, mérita que Dieu les abandonnât de plus en plus à l'esprit de discorde dont ils étoient depuis si long-temps animés. Quand ils eurent malheureusement réussi à se séparer entiérement des Latins, ils firent éclater la haine qu'ils avoient les uns contre les autres. L'Empereur Andronic ne put jamais parvenir à réunir les différens partis dans lesquels les Grecs étoient divisés. Le Siége de Constantinople changeoit continuellement de Patriarche. Tantôt on y élevoit un homme éclairé & régulier; tantôt on choisissoit un Sujet ignorant & dévoué à la Cour; & malgré toutes les scandaleuses translations que nous avons rapportées, on ne put trouver aucun Patriarche qui réussît à calmer les esprits & à faire mettre fin aux divisions. Athanase paroissoit plus propre qu'aucun autre à ramener la paix. Il avoit toutes les qualités propres à faire impression sur la multitude. Il passoit pour un prodige de vertu, & avoit un zéle ardent pour réformer les abus & rétablir la discipline. Mais son opposition pour les Latins suffisoit pour empêcher que Dieu ne benît ses entreprises. Les avertissemens qu'il adressa au clergé, aux moines & aux laïcs, prouvent que les Grecs n'avoient pas moins besoin de réforme que les Latins. Mais chez les Latins un Pape éclairé & un Pasteur zélé pouvoient élever leur voix comme une trompette sans craindre d'être pour cela seul persécutés : au lieu que chez les Grecs on ne vouloit point entendre parler de réforme, & qu'on déposa le Patriarche Athanase pour avoir voulu entreprendre la réformation du clergé & du peuple.

Dès le commencement du quatorziéme siécle Dieu montra aux Grecs la verge dont il devoit les châtier. Il permit au fameux Ottoman d'attaquer leur Empire, & d'y faire différentes brêches, qui étoient comme le prélude de la vengeance terrible qu'il alloit exercer contre eux. Les Grecs

n'ayant point profité de ces avertissemens, Dieu appesantit sur ces enfans rebelles son bras vengeur. Ils étoient accablés au-dehors par les Turcs, qui venoient jusqu'aux portes de Constantinople; ils s'entredétruisoient au-dedans par une guerre civile, qui achevoit de perdre ce que les Turcs épargnoient. Dans cette guerre civile on vit éclater des scandales de tout genre de la part des différens Ordres de l'Empire. Les Latins qui n'ignoroient pas les maux dont les Grecs étoient accablés, auroient dû leur tendre la main comme à des frères, & s'efforcer de rallumer dans leur cœur l'amour de l'unité en compatissant à leurs malheurs : mais on fut très-éloigné de s'occuper d'un tel objet. Charles de Valois songea à s'emparer de l'Empire Grec, qu'il prétendoit lui appartenir; & les Papes l'exhortant à exécuter ce dessein, solliciterent en sa faveur le secours de tous les Princes Latins. Clément V excommunia l'Empereur Andronic, & publia une Bulle terrible contre lui. D'un autre côté des religieux mendians d'entre les Latins, au lieu d'exercer l'hospitalité envers le Patriarche d'Alexandrie qui avoit abordé dans le Negrepont, étoient disposés à le brûler vif, & crurent lui faire grace en se contentant de le chasser honteusement.

Tout ce qui se passa dans la plûpart des conciles montre l'état déplorable auquel l'Eglise étoit réduite. L'extinction de l'Ordre des Templiers suppose un mal jusqu'alors sans exemple. Les excès dont ces Religieux furent accusés sont si étonnans, que la postérité a eu peine à les croire. Quand on retrancheroit la moitié des crimes qui leur furent reprochés, il en resteroit assez pour prouver qu'il étoit nécessaire d'abolir un Ordre si corrompu. Nous n'examinerons pas tous les moyens que l'on employa contre ces Religieux, ni les vues que plusieurs avoient en poursuivant leur punition. Les défauts que l'on a pu y remarquer, font eux-mêmes partie des maux dont l'Eglise gémissoit. Les Mémoires que quelques Evêques porterent au concile de Vienne, contiennent une triste peinture des abus & des désordres auxquels on auroit dû remédier. Mais on se contenta de faire quelques réglemens qui n'alloient point à la racine du mal : on ne jetta point les fondemens d'une réformation solide, & on laissa la discipline dans le relâchement qui faisoit gémir les vrais enfans de l'Eglise. Dans tous les autres conciles qui

furent tenus en si grand nombre pendant le quatorziéme siécle, on se contentoit de se plaindre du dépérissement de la discipline, de la multitude des maux & des abus; & l'on se bornoit à y appliquer des remédes superficiels, à dresser des canons qui étoient plus propres à constater le mal, qu'à en procurer la guérison.

Le quatorziéme siécle est l'époque de l'affoiblissement le plus remarquable que l'état monastique ait reçu dans sa discipline depuis son institution. Qu'on se rappelle l'idée des anciens Moines, des Moines Egyptiens, par exemple, les plus parfaits de tous, suivant les relations de Cassien, on trouvera qu'ils faisoient consister l'essence de la vie monastique en quatre choses principales, la sollitude, le travail, le jeûne & la priére. Or les Moines dégénererent sur les trois premiers articles: car quant à la priére, on y donna au contraire beaucoup plus de tems, on multiplia extrêmement la psalmodie & les priéres vocales; ce qui ôtoit aux Moines le tems du travail.

La solitude paroissoit être si essentiellement de l'état des Moines, que c'est de-là qu'est venu leur nom: Moine ou solitaire c'est le même nom. Les premiers Moines étoient exacts sur cet article: ils ne se contentoient pas de se séquestrer de la société des hommes; ils s'éloignoient des lieux fréquentés, & habitoient les déserts. Ce ne ne fut que vers le milieu du cinquiéme siécle, que le concile de Calcédoine défendit de bâtir aucun monastere sans le consentement de l'Evêque; parce que les Moines commençoient à pénétrer jusques dans les villes. Les Moines occidentaux observerent d'abord la même solitude: c'étoit ordinairement dans des terreins incultes & dans les forêts qu'ils formoient leurs établissemens; & ils en tiroient un double avantage, l'éloignement des hommes, & la matiére d'un travail considérable, étant obligés de défricher eux-mêmes les terres.

Le travail des mains étoit le point capital des anciens Moines orientaux; tous se faisoient une loi de pourvoir à leur subsistance par un travail assidu, qu'ils regardoient d'ailleurs comme un excellent préservatif contre l'oisiveté, & contre l'ennui & le dégoût qui en sont inséparables. Saint Benoît qu'on peut regarder comme le fondateur de l'Ordre Monastique en Occident, suivit cet exemple autant qu'il put. Il

régle prescrit aux Moines sept heures de travail manuel chaque jour. La réforme d'Aix-la-Chapelle, faite au commencement du régne de Louis le Débonnaire, recommandoit le travail des mains, dont l'Abbé même n'étoit pas exempt : & long-tems après, saint François dans le treiziéme siécle ordonnoit encore le travail à ses Religieux ; c'est un des articles de son testament, d'autant plus remarquable, qu'on s'étoit écarté de cet usage dans toutes les autres Observances. Ceci étoit venu insensiblement. L'institution des Chanoines réguliers par saint Chrodegand vers le milieu du septiéme siécle, fit paroître une nouvelle espece de Religieux, les *Clercs religieux* : ceux-ci différoient beaucoup des Moines, qui jusques-là avoient presque toujours été des laïcs ; au contraire les Chanoines réguliers étant clercs, se trouvoient obligés de vaquer aux fonctions de leur ministere ; fonctions qui les éloignoient nécessairement du travail manuel. La plûpart des Moines les imiterent bientôt ; on négligea le travail depuis que les couvents furent devenus riches : & le prétexte fut d'autant plus plausible, que les Moines eux-mêmes devinrent ensuite clercs pour la plûpart. Alors se forma une nouvelle classe de Moines, *les Freres lais* ou *convers*, dont saint Jean Gualbert fut le premier instituteur en son monastere de Vallombreuse, fondé vers l'an 1040. Le travail des mains fut presque entiérement abandonné à ces derniers Religieux, qui par cette raison semblent plus rapprochés de l'institution primitive.

On dégénéra de même sur l'article du jeûne. C'est chez les premiers Moines qu'on trouve l'exemple du jeûne le plus rigoureux, & en même-tems le mieux réglé. Ceux d'Egypte jeûnoient toute l'année hors les Dimanches & le tems Paschal. Et soit qu'ils jeûnassent, ou non, ils ne se nourrissoient que de pain qu'ils prenoient à la quantité de douze onces par jour ; la moitié à None, c'est-à-dire, à trois heures après midi, l'autre moitié le soir, avec quelques verres d'eau. La différence des jours qui n'étoient pas jeûnes, n'étoit que d'avancer le premier repas jusqu'à midi, sans rien ajouter à leur pain ; mais ils vouloient que l'on prît chaque jour de la nourriture. " C'étoit là, dit M. Fleuri, toute leur austérité, qui
" consistoit dans la persévérance constante en une vie par-
" faitement uniforme ; ce qui est plus dur à la nature, que

„ l'alternative des pénitences les plus rudes avec quelque re-
„ lâchement „. Saint Benoit convient qu'il s'écarte de la perfection des ſiécles précédens, en accordant à ſes Moines deux mets outre le pain, ſans les obliger à jeûner toute l'année. Saint Bernard témoigne que de ſon tems, non-ſeulement les Moines, mais tous les fideles jeûnoient encore le Carême juſqu'au ſoir. Dans les jeûnes qui n'étoient que de régle, les Moines ne jeûnoient que juſqu'à None, & le ſoir ils alloient au réfectoire, où ils prenoient un ſeul verre d'eau; ce qui s'obſervoit encore au treiziéme ſiécle : on nommoit ce rafraichiſſement *les biberés*. Dans la ſuite on y ajouta un morceau de pain; mais il falloit chaque jour en demander la permiſſion au ſupérieur, comme cela ſe pratique encore aujourd'hui dans l'abbaye de Saint-Victor à Paris. Lorſqu'on eſt arrivé au réfectoire, le Religieux qui ſert, vient ſe mettre à genoux devant le ſupérieur, & dit tout haut : *Detur, ſi placet, fratribus tantiſper panis, ne noceat potus.* Et le ſupérieur répond : *Detur.* Les ſéculiers voyant que les Religieux ſe permettoient cette légere collation dans les jeûnes de régle, ont uſurpé la même indulgence dans les jeûnes d'Egliſe; ils ont même ajouté quelque choſe au morceau de pain que prenoient les Religieux : & les Religieux enſuite ont imité les ſéculiers. On dit, pour autoriſer ce relâchement, que la nature va en s'affoibliſſant de jour en jour; que les corps n'ont plus la même force que dans l'ancien temps: prétexte aſſez ſpécieux, mais démenti par les faits; il ſuffit d'ouvrir l'hiſtoire pour s'en convaincre. On y verra que la vie des hommes étoit communément bornée, il y a quatre mille ans, à ſoixante-dix ou quatre-vingts ans comme à préſent.

Des changemens ſi conſidérables dans la diſcipline des Religieux, en introduiſirent d'auſſi grands dans leurs mœurs. La fréquentation des villes les porta à négliger l'eſſentiel de leur profeſſion, pour s'appliquer à des études qui pouvoient leur être lucratives, comme celle des Loix civiles & de la Médecine. De-là vinrent les défenſes qui leur furent faites au concile de Reims en 1131, de s'appliquer à ces études. Ces défenſes furent réiterées au concile de Latran en 1139, & au concile de Tours en 1163. Depuis l'établiſſement des Freres convers, deſtinés à rendre aux Moines des ſervices

ils se rendoient autrefois eux-mêmes, ces derniers prirent itre de *Dom*, abregé de *Dominus* ou *Domnus*, qui en Ita- & en Espagne est encore un titre qu'on accorde à la noblesse. régle de saint Benoît ne donne ce titre qu'à l'Abbé seul, & ne le trouve point attribué aux simples Moines avant nziéme siécle. Le relâchement des Communautés réguliésur le jeûne en attira un plus grand de la part des partiiers qui composoient ces mêmes Communautés. Il est mar: dans le concile de Cognac tenu en 1238, que les Moines es Chanoines réguliers sortoient souvent sans permission ır aller manger en ville chez les séculiers, même de la nde; ils portoient du linge, couchoient dans des cellules chambres particulieres, avoient leur pécule en propre, e faisoient donner en argent leur nourriture & leur vesre : ensorte que les places monacales ou réguliéres étoient enues comme de petits bénéfices.

Après avoir jetté les yeux sur tant d'objets si affligeans, isageons-en maintenant quelques autres qui donnoient à glise, dans l'excès de sa douleur, un peu de joie & de conıtion.

Malgré les horribles ravages que causa le schisme d'Occiıt, pendant lequel, dit le grand Bossuet, Jesus-Christ oissoit endormi, & la barque de Pierre sur le point d'être mergée, on trouvoit encore des gens de bien & d'une té solide, qui regardoient toujours le saint Siége comme ierre fondamentale de l'Eglise Catholique, & le centre de aité. Malgré la corruption effroyable des mœurs, & les aus maux causés par ce malheureux schisme, on se rappelloit souvenir de tant de saints Pontifes qui avoient autrefois :upé le saint Siége. On se souvenoit encore que l'Eglise de me s'étoit long-temps distinguée des autres Eglises, par discipline plus sévere & une piété plus exacte. On n'iroit pas que les troubles des derniers temps ne pouvoient ıuller les promesses de Jesus-Christ. On regardoit ces trous comme une tentation, par laquelle Dieu vouloit éprou- ceux qui demeureroient inviolablement fidéles dans la i de ces mêmes promesses, & l'on se tenoit assuré que eu viendroit enfin au secours de son Eglise.

Le Pape Benoît XII, quoique très-foible, se déclara néanoins hautement contre les désordres qui régnoient par-

tout. Il employa même son autorité à les corriger, & à recueillir les débris de l'ancienne discipline. N'étoit-ce pas du moins une consolation pour les gens de bien, de voir sur le saint Siége un homme éclairé, qui avoit toujours mené une vie édifiante, & qui dans les divers états où il avoit vécu, avoit montré du zéle contre les abus. Il étendit sur les Eglises les plus éloignées sa sollicitude Pastorale, & pressa vivement les Evêques de s'appliquer à la correction des mœurs, en commençant la réforme par leur propre maison. Il n'épargna pas la Cour de Rome; il entreprit d'en bannir le vice dominant qui étoit la simonie. Il ne crut pas devoir suivre les engagemens de son prédécesseur Jean XXII, ni soutenir l'opinion erronnée que Jean s'étoit efforcé d'établir; il eut même le courage de la rejetter formellement, & de publier une Bulle par laquelle il s'attachoit à la doctrine qu'enseignoit l'école de Paris avec toute l'Eglise sur la vision béatifique. Il desiroit de rétablir dans les monasteres & dans les Chapitres une exacte régularité. En remarquant le bien que fit Benoît XII, nous ne prétendons pas dire que ce Pape fût sans défaut. Benoît XII avoit des qualités très-estimables; mais il étoit bien différent de S. Grégoire. Aussi ne sommes nous plus dans ces heureux siécles, où Dieu se plaisoit de temps en temps à mettre en spectacle dans son Eglise des objets parfaits.

Cette réflexion doit aussi avoir lieu à l'égard d'Urbain V, qui paroît même inférieur à Benoît XII. Dans de meilleurs temps, & s'il eût été secondé, il auroit fait beaucoup plus de bien qu'il n'en fit; il auroit rendu à l'Eglise de plus importans services. Les besoins spirituels de l'Eglise auroient été une matiere plus que suffisante pour remplir ses soins & ses sollicitudes Mais ces défauts ne doivent pas nous rendre distraits à l'égard de ses bonnes qualités. Il étoit ennemi déclaré du déréglement & des désordres. Il exerça son zéle particuliérement contre les vices du Clergé, contre l'usure & la simonie; & il condamnoit hautement la pluralité des bénéfices. Il désiroit de bannir l'ignorance, & tâchoit d'animer les études. Il entretenoit un très-grand nombre d'Etudians en diverses Universités, & fournissoit des livres à ceux qui ne pouvoient en acheter. Il aimoit les pauvres, & leur donnoit des marques d'une tendre affection. Il étoit si

éloigné de se croire infaillible, qu'il déclara en recevant les Sacremens à la mort, que s'il avoit enseigné quelque chose de contraire à la doctrine orthodoxe, il se rétractoit, & se soumettoit à la correction de l'Eglise.

L'Ordre du mont Olivet & la Congrégation des Jésuates, qui se sont formés en Italie dans le quatorziéme siécle, nous ont présenté des objets consolans. On voyoit des hommes occupés sérieusement de leur salut, & qui prenoient toute sorte de moyens pour se garantir des piéges que le démon dressoit par-tout. On cria d'abord à la nouveauté & à la singularité, lorsqu'on vit plusieurs personnes se réunir pour faire pénitence, & mener une vie réguliere. Nous n'avions point encore apperçu ce mal dans l'Eglise. Les méchans commencerent alors à accuser d'hérésie ceux qui vouloient s'éloigner de la corruption du siécle, & observer les régles de l'Evangile. Mais les Papes firent interroger ces Chrétiens édifians sur les vérités enseignées dans l'Eglise; & s'étant convaincus qu'ils n'étoient attachés à aucune erreur, ils prirent hautement leur défense, & fermerent la bouche à leurs calomniateurs, qui les décrioient comme formant une secte dangereuse. L'innocence opprimée pouvoit donc faire entendre sa voix, & obtenir justice de ceux qui par état sont obligés de s'opposer au mal, & de favoriser le bien.

L'Université de Paris rendit à la Religion des services importans pendant le malheureux schisme qui déchiroit l'Eglise. Elle signala son zéle en plusieurs occasions, & employa pour les intérêts de Dieu le crédit qu'elle s'étoit acquise par le grand nombre d'excellens Sujets qu'elle avoit produits. Elle fut l'objet de la haine des Papes, qui ne cherchoient qu'à perpétuer le schisme : mais leurs menaces ni leurs anathêmes ne l'empêcherent pas de continuer de travailler à la paix de l'Eglise. Elle se mit à l'abri des Bulles fulminantes de Benoit XIII, en publiant un acte d'appel, qu'elle soutint par un second, quand on se fut efforcé de donner atteinte au premier. Rien n'étoit capable de ralentir son zéle. Les obstacles qu'elle trouvoit, ne servoient qu'à l'enflammer davantage. Tous les membres qui composoient ce respectable corps, concouroient à l'envi à donner des preuves de leur amour sincere pour l'Eglise, dont les affaires les touchoient plus que tout autre objet.

Le Clergé de France seconda les efforts de l'Université, & se donna de grands mouvemens pour éteindre le feu du schisme qui causoit tant de ravage. Plusieurs Rois, Princes & Cardinaux furent sensibles à l'état de l'Eglise, & profiterent des avis salutaires des hommes sçavans & animés de l'Esprit de Dieu. On tint en France des assemblées célébres, dans lesquelles on prenoit des mesures pour délivrer l'Eglise du triste état où elle étoit. Quelle gloire pour la France d'avoir donné l'exemple aux autres Etats Chrétiens, & d'avoir été la source du bien que Dieu opposa à tant de maux produits par le schisme !

Ce Royaume eut aussi la gloire de posséder le Prince le plus accompli qui ait vécu dans le quatorziéme siécle. Charles V mérita le titre de Sage, parceque la sagesse & la prudence étoient son véritable caractere. Il réunissoit toutes les vertus qui font les grands Rois & les Rois Chrétiens. Dieu récompensa son amour pour la Religion, en bénissant ses armes & toutes ses entreprises. Il aimoit la science, & s'appliquoit à la lecture des bons livres. Il avoit une maxime qu'il mettoit en pratique, & qui seule suffiroit pour donner la plus haute idée de ce Prince. Tant qu'on honorera la sagesse en France, disoit-il souvent, l'Etat sera heureux; au lieu que tout ira en dépérissant, quand le mérite demeurera dans l'oubli. La mort de ce Roi si sage fut digne de la vie qu'il avoit menée. On se rappelle la précaution qu'il prit de déclarer par un acte autentique, que s'il s'étoit trompé en s'attachant au Pape Clément VII, c'étoit par ignorance, & qu'il protestoit vouloir s'en tenir à la décision de l'Eglise universelle, pour n'avoir rien à se reprocher devant Dieu.

En Allemagne, l'Empereur Charles IV voyant que le Pape Innocent VI n'avoit de zéle que pour tirer de l'argent du Clergé, sans être touché du déréglement où vivoient les Ecclésiastiques, s'appliqua lui-même a arrêter le cours des principaux désordres. Ce Prince écrivit dans toutes les Provinces pour exhorter les Prélats à se réformer & à rétablir la discipline.

Les grands Seigneurs de Pologne, bien loin de flatter le Roi Casimir III dans son libertinage, lui donnerent des avis salutaires, & lui firent de respectueuses remontrances,

pour l'engager a faire cesser le scandale qui déshonoroit le Christianisme & affligeoit son peuple. Voyant leurs avis sans effet, ils s'adresserent au Pape, & en obtinrent une sentence, qui ordonnoit au Roi de se contenter de sa femme légitime. Le Prince irrité se porta d'abord à quelques excès; mais il fut ensuite touché des fléaux dont Dieu frappoit son Royaume, & il édifia par sa conversion l'Eglise qu'il avoit affligée par son incontinence. Le Roi Jagellon embrassa le Christianisme avec ses freres & plusieurs Seigneurs. Il s'appliqua à instruire ses sujets & à les rendre Chrétiens. Son zéle pour la propagation de la Foi étoit très-ardent; il voulut bien se mettre lui-même à la tête des Missionnaires, & faire usage de son autorité & de ses richesses pour faciliter cette œuvre si importante.

On vit encore en ce siécle même plusieurs Saints d'un mérite extraordinaire. La France posséda en la personne de Saint Ives, un homme digne des plus beaux siécles de l'Eglise. Il fut dans sa jeunesse un modéle parfait pour les jeunes gens qui s'appliquent à l'étude. Il faisoit beaucoup plus de cas de la piété que de la science, & il ne négligeoit rien pour conserver le précieux trésor de l'innocence. La mortification de tous ses sens, une vigilance infatigable sur ses pensées & sur les objets extérieurs, une priére continuelle, un parfait éloignement de toute dissipation, étoient les principaux moyens qu'il employoit contre les ennemis de son salut. Quoiqu'il eût toutes les qualités requises pour les saints Ordres, il fallut lui faire violence pour l'y élever. Dans les différentes fonctions dont il fut chargé, il fit paroitre un zéle & une prudence admirable. Il semble que Dieu ait voulu peindre dans ce saint homme un portrait accompli pour les Pasteurs du second ordre, qui commençoient dès-lors à porter seuls le poids du jour & de la chaleur, à mesure que les Evêques négligeoient d'exercer par eux-mêmes le saint Ministere.

Saint Elzéar & Sainte Delphine peuvent être regardés comme un autre chef d'œuvre de la grace. Qu'il est beau de voir un Seigneur si distingué dans le monde, donner dès sa jeunesse des marques de la plus sublime vertu, & faire jusqu'à sa mort de continuels progrès dans la justice! Son épouse bien loin de l'affoiblir dans le généreux dessein

qu'il eut de ne vivre que pour Dieu, l'y exhorta puissamment, & ne marcha pas avec moins d'ardeur que lui dans la voie de la plus haute perfection. Leur maison étoit plutôt un Monastere qu'un Château de Seigneur. Il semble que l'Esprit de Dieu, qui s'étoit retiré de la plupart des Communautés Religieuses, ait pris plaisir à faire éclater les merveilles de sa puissance dans la Cour d'Elzéar. Un si beau modéle fut bientôt enlevé au monde, qui n'en étoit pas digne. Ce Seigneur si Chrétien mourut à vingt-huit ans, étant déja parvenu au comble de la vertu.

Le Bienheureux Pierre de Luxembourg, qui mourut à l'âge de dix huit ans, reçut de Dieu des dispositions admirables. Elles suppléerent à l'ignorance de ses gardes, qui le conduisirent fort mal en le chargeant de dignités Ecclésiastiques avant qu'il fût en âge d'en remplir les devoirs. Son humilité étoit profonde, ses austerités extraordinaires, ses aumônes immenses. Ce jeune Prince avoit une si grande délicatesse de conscience, que l'ombre même du péché le faisoit trembler.

Sainte Elisabeth de Portugal fit dès son enfance ses délices du saint exercice de la Priére. Tout ce qui pouvoit affoiblir en elle la pureté & l'innocence, lui faisoit horreur. Elle n'eut que du mépris pour les vains amusemens, & pour les plaisirs, même les plus légitimes. Le Roi d'Aragon son pere attribuoit à la sublime vertu de cette sainte Princesse, le bon état où se trouvoient les affaires de son Royaume. De si heureux commencemens furent suivis d'une infinité de bonnes œuvres qu'elle fit étant devenue Reine de Portugal. Dieu voulut mettre en spectacle un exemple de vertu si accompli. Elle crut qu'elle n'étoit sur le trône que pour rendre honorable la piété. Elle montroit par ses actions, qu'elle étoit la mere des pauvres, la mere des orphelins, & le refuge de tous les misérables. Dieu se servit de cette Sainte pour rétablir la paix entre les Princes Chrétiens. Il la glorifia à proportion qu'elle s'étoit [illegible] s'humilier, & rendit son nom célébre après sa mort par plusieurs miracles qu'il accorda à son intercession. Sainte Brigitte de Suéde & Sainte Catherine de Sienne, se rendirent aussi recommandables par leur pénitence, & par leur zéle pour les intérêts de la Religion.

On tint dans le quatorziéme ſiécle un grand nombre de Conciles, pour remédier aux maux de l'Egliſe. On continuoit toujours de ſe plaindre hautement des abus & des déſordres. Ceux qui élevoient leur voix avec le plus de force, étoient écoutés, & on ne leur en faiſoit point un crime. On ſe rappelle ces beaux Mémoires qui furent dreſſés pour le Concile de Vienne. On n'y diſſimule point les atteintes mortelles données à la diſcipline, & les divers ſcandales dont l'Egliſe gémiſſoit. On montre la ſource du mal, qui eſt la facilité avec laquelle on éleve au Sacerdoce les ſujets les plus indignes. On inſiſte ſur la vie déréglée des Bénéficiers, & ſur tous les maux qui en ſont la ſuite. On propoſe les vrais remédes qui ſont l'étude de l'antiquité, la tenue des Conciles, l'obſervation des Canons. On fait ſentir l'abſolue néceſſité d'une réforme générale, en commençant par la Cour de Rome. On prouve con bien il eſt important de bannir l'ignorance, & de répandre partout la lumiere. Ces excellens Mémoires furent compoſés par des Evêques, qui ne pouvoient donner une plus grande preuve de leur zéle, de leur ſageſſe, & de leur amour pour l'Egliſe. Enfin ſi l'on ne pouvoit arrêter les ſcandales, du moins on en gémiſſoit; & ſi l'on ne pouvoit parvenir à retrancher les abus, du moins on recherchoit & on propoſoit les moyens les plus propres à réuſſir dans une entrepriſe dont le ſuccès étoit ſi déſirable.

Nous terminerons ces réflexions par une remarque hiſtorique qui doit ici trouver ſa place. Simon de Goucans, mort en 1325, fut le premier des Evêques d'Amiens, qui ſe ſoit dit : *Evêque par la grace de Dieu, & du Saint Siége Apoſtolique.* Il eſt bon de rechercher depuis quel tems, & a quelle occaſion quelques Evêques ont commencé de ſe dire *Evêques par la grace de Dieu & du Siége Apoſtolique.* Il eſt vrai que dès le tems du Pape Grégoire VII, Robert, qui étoit Vaſſal de l'Egliſe Romaine, pour l'Etat temporel des deux Siciles, prenoit ce titre : *Ego Robertus, Dei gratiâ & Sancti Petri, Appuliæ, Calabriæ & Siciliæ Dux.* Mais il s'agiſſoit d'une Principauté temporelle, pour laquelle ce Duc relevoit du Saint Siége, au lieu que les Evêques ſont Princes de l'Egliſe, & tiennent de Jeſus-Chriſt immédiatement la divine origine

de leur éminente dignité. Les premiers que je trouve avoir pris cette marque d'une dépendance, ou d'une correspondance plus particuliere avec le Saint Siége, furent les Evêques Latins de l'Isle de Chypre. Car l'Archevêque de Nicosie en usa de la sorte dès l'an 1351, dans les Constitutions qu'il publia. Un de ses successeurs l'imita dans un Concile de l'an 1298. Un autre Prélat du même Siége, prit le même titre, *Dei & Apostolicæ sedis gratiâ Archiepiscopus*, dans un Concile, où il présida non seulement à ses Suffragans Latins de la même Isle, mais aussi aux Evêques Grecs, aux Maronites, aux Arméniens, & aux Supérieurs spirituels des Nestoriens & des Jacobites.

La raison qui donna peut-être commencement à cette coutume, fut que cet Archevêque Latin n'avoit acquis cette prééminence sur les Evêques des Grecs, des Maronites & des Arméniens, que par la disposition que les Papes en avoient faite. Les Evêques d'Italie ne tarderent pas longtems d'en user de même. Les Archevêques de Ravenne prirent le même titre dès l'an 1310, 1314, 1317, dans leurs Lettres & dans leurs Conciles. Les Archevêques de Narbonne les imiterent bientôt : car, en l'an 1351, on les voit revêtus de cette qualité dans leurs Lettres & dans leur Concile. L'Archevêque de Tours les suivit de bien près : sçavoir en l'an 1365 : l'Archevêque de Salsbourg en Allemagne prit le même titre l'an 1417. Je ne m'arrêterai pas aux autres Archevêques, qui ont voulu donner dans ces deux derniers siecles cette preuve de leur reconnoissance envers le Saint Siege ; le nombre en est trop grand dans l'Italie, dans la France & dans l'Amérique.

Mais je dirai, 1.° que ce furent seulement ou principalement les Archevêques qui ont d'abord pris ce titre. 2.° Que cet usage a eu lieu d'abord dans l'Orient, & a p[illegible] la en Italie, & ensuite dans le reste de l'Occident. 3.° Que ce n'a point été depuis que les Archevêques & Evê[illegible] reçoivent leur nomination du Pape après la présenta[illegible]s Rois, que cet usage a été introduit, ni même d[illegible]e les Papes se réservent en plusieurs rencontres la [illegible] des Evêchés. Car les exemples que nous avons [illegible] sont avant ce tems là. 4.° Qu'il y avoit bien [illegible] venance que les Métropolitains en usassent de la [illegible],

puisque leur autorité est comme une participation du privilége & de la primauté ou supériorité de Saint Pierre sur les Evêques, au lieu que l'Episcopat est immédiatement d'institution divine. 5.° Qu'il est apparent que plusieurs Evêques ne pénétrant pas la raison qui avoit fait prendre cette qualité aux Métropolitains, & ne la prenant que pour un témoignage, ou d'une correspondance ou d'une reconnoissance plus grande envers le Pape, ont voulu les imiter; sur-tout depuis que leur promotion se fait dans le consistoire par le Pape, après la nomination des Princes. 6.° L'antiquité fournit des exemples plus surprenans, quand elle nous fait voir le Patriarche Cyrus d'Alexandrie, se dire Patriarche ou Pape d'Alexandrie, par la volonté & le commandement des Empereurs : *per divinam sanctionem benignissimorum atque triumphantium Dominorum nostrorum locum obtinente Apostolicæ Sedis hujus Alexandrinæ civitatis.*

Le Concile œcuménique d'Ephese, se dit en cent rencontres assemblé par la grace de Dieu & par l'ordre des Empereurs : *Sancta Synodus congregata Ephesi juxta decretum piissimorum Imperatorum.* Ce qui n'empêche pas que le Concile ne fût assemblé au nom de Jesus-Christ, & par une autorité toute divine.

C'est ici le lieu de placer la Constitution de l'Ordre de Cîteaux, qui traite des Evêques qui sont montés de leur Ordre à l'Episcopat. Elle les distribue en deux classes : sçavoir, de ceux qui auroient été élevés à l'Episcopat par la grace du Saint Siége, & de ceux qui auroient été faits Evêques par une élection canonique. Voici les termes : *Illi quibus per Sedis Apostolicæ gratiam super electionem concordem canonicorum alicujus vacantis Ecclesiæ fuerit provisum vel providebit in futurum, de Episcopatûs officio est.*

On peut inférer de-là que les Evêques dont l'élection étoit partagée & envoyée à l'examen du Saint Siége, par le jugement ou dispense duquel ils étoient confirmés, sont ces sortes d'Evêques, que l'on dit être appellés à l'Episcopat *par la grace du Saint Siége*, & non pas ceux dont l'élection avoit été unanime.

Quoi qu'il en soit, tous les Evêques n'ont point encore

adopté la derniere formule : *par la grace du Saint Siége ;* nous avons encore en France plusieurs Evêques qui, à l'exemple de leurs prédécesseurs dans leurs Siéges, ne l'admettent point. Ceux qui l'emploient, & c'est le plus grand nombre, n'ont point fait attention à son origine, & que la Cour de Rome s'en sert contre eux, pour prouver que les Evêques ne sont que les délégués du Pape, de qui ils tiennent leur mission. Il est bien certain que les Evêques qui se regardent avec justice comme établis de droit divin, ne prétendent point déroger à leur droit par cette formule ; mais ils donnent lieu, sans le vouloir, à la Cour de Rome d'en prendre acte contre eux ; & s'ils connoissoient bien leur véritable intérêt, ils oublieroient cette formule qui est certainement contraire à leurs droits & à nos maximes.

Fin du Tome second.

